This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

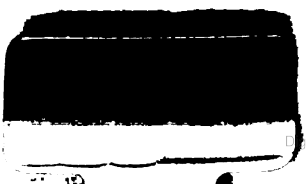

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES.

DE MIRABEAU.

VIII.

Digitized by Google

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE FAIN,
Rue Racine, 4, place de l'Odéon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Boze pinx.t 1789 Ad. Etiou sc. 1833

Digitized by Google

MÉMOIRES

BIOGRAPHIQUES,

LITTÉRAIRES ET POLITIQUES

DE MIRABEAU

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
PAR SON PÈRE, SON ONCLE ET SON FILS ADOPTIF.

TOME HUITIÈME.

PARIS.
DELAUNAY LIBRAIRE,
PÉRISTYLE VALOIS, Nos 182 ET 183,
PALAIS-ROYAL.

1835.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRES

DES LIVRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

SOMMAIRE DU LIVRE VII.

(Page 1 à 149.)

Lettre inédite de Mirabeau sur l'avenir industriel de Paris. — Autre lettre inédite du même sur la situation des affaires. — Discours sur la mort de Franklin. — Lettre inédite sur l'abolition des titres nobiliaires, etc. — Débats sur le *commerce de l'Inde*. — Extraits du discours de Mirabeau à ce sujet. — Sur la fédération du 14 juillet 1789. — Lettre inédite de Mirabeau sur sa position politique à cette époque, et sur l'état des affaires publiques. —Rapports réciproques de Mirabeau et de Lafayette.— Accord et opposition de leurs principes respectifs. — Note secrète adressée par Mirabeau à Lafayette. — Offre d'alliance constitutionnelle et monarchique. — Essais infructeux de réunion. — Intrigues qui séparent ces deux hommes faits pour s'entendre. — Note de Mira-

Digitized by Google

beau au Roi au sujet de Lafayette. — Son caractère est loyal et généreux ; mais sa tête est remplie de systèmes chimériques. — Il est dangereux sans le vouloir et sans le savoir. — Dangers de sa dictature. — Il a été le *roi* de la fédération du 14 juillet. — Tort qu'a eu Louis XVI de n'y pas prendre le rôle qui lui convenait. — Lafayette ne sait pas rendre la force dont il dispose assez protectrice de l'ordre public, de la constitution et du trône. — Il ne sait pas comprimer l'anarchie, quoiqu'il l'abhorre. — Il est désabusé des démagogues, et se laisse encore influencer par eux. — Autre Note secrète adressée par Mirabeau au Roi, sur Bailly. — Autre sur la coupable folie de l'émigration, et sur les criminelles intrigues des émigrés. — Proposition de Mirabeau de licencier et de recomposer immédiatement l'armée. — Rapport de Mirabeau à l'Assemblée au nom du comité diplomatique, sur les menaces de l'Angleterre contre l'Espagne. — Extraits du discours de Mirabeau à ce sujet. — Mémoire inédit de Mirabeau sur cette question particulière, et sur la politique générale de la France par rapport à l'Espagne, et réciproquement. — *Assignats*. — Exposé préliminaire. — Première discussion. — Frappé de la gravité de la question, Mirabeau n'y prend d'abord aucune part. — Il se décide après les premières épreuves. — Extraits de ses discours. — Lettre inédite de Mirabeau sur les *assignats*. — Dénonciation portée à l'Assemblée nationale, contre le vicomte de Mirabeau. — Notice sur sa vie et sur ses services militaires. — Mirabeau prend la défense de son frère. — Extrait de son discours à ce sujet. — Sur la proposition de rendre les *électeurs* temporaires inéligibles à toutes fonctions pendant la durée de leur mandat. — Opinion de Mirabeau sur cette question. — Note secrète adressée par Mirabeau à la Reine. — Danger que présentent les circonstances. — Conduite que la Reine doit tenir. — Dénonciation faite contre Mirabeau, à propos de Trouard de Riolles, son agent prétendu. — Piquante apologie présentée à la tribune par Mirabeau. — Rapport de Chabroud sur la procédure du Châtelet, faite à propos des événemens des 5 et 6 octobre 1789. — Transcription du discours apologétique de Mirabeau. — Note secrète adressée par Mirabeau à la Reine, sur le

Digitized by Google

projet conçu par le Roi de renvoyer ses ministres, et d'en demander d'autres à l'Assemblée même. — Sur le remplacement du pavillon blanc par le pavillon tricolore, à bord des vaisseaux de l'État. — Véhémente apostrophe de Mirabeau à ce sujet. — Note secrète adressée par Mirabeau au Roi sur la même question. — Lettre inédite de Mirabeau. — Discours inédit de Mirabeau sur la nécessité de rendre les députés aptes au ministère, et de faire siéger les ministres dans l'Assemblée.

SOMMAIRE DU LIVRE VIII.

(Page 153 à 270.)

Fragment inédit sur la politique extérieure. — Sur le duel de Ch. de Lameth avec le duc de Castries. — Violentes manifestations de Mirabeau à ce sujet. — Sur *la constitution civile du clergé*. — Exposé préliminaire. — Première discussion. — Mirabeau s'abstient d'y prendre part. — Recherche de ses motifs. — Erreur funeste de l'Assemblée. — Conséquences graves. — Extraits du discours de Mirabeau. — Il croyait nécessaire d'autoriser le mariage des prêtres. — Il avait préparé un discours pour porter cette proposition à l'Assemblée. — Motifs qui le retinrent. — Texte de ce projet de discours resté inédit. — Mirabeau nommé président de la *Société des amis de la constitution*. — Extrait de son discours d'inauguration de sa présidence. — Débat entre Mirabeau et Robespierre. — Intervention de Ch. de Lameth. — Sur la question des contributions à lever sur les *rentes* par forme de *retenues*. — Opposition persévérante de Mirabeau à ce sujet. — Extraits des discours qu'il avait préparés sur la question. — Sur la fabrication des *monnaies*. — Extraits du discours de Mirabeau à ce sujet. — Sur *les offices ministériels*. — Extraits de l'opinion de Mirabeau. — Scènes de désordres et de meurtres renouvelées à Aix. — Rapport de Mirabeau. — Il demande et obtient un congé. — Il n'en profite pas. — Pourquoi ? — Sur le *serment* exigé des ecclésiastiques. — Conséquences déplorables. — A qui la faute ? — Extraits du discours de Mirabeau. — *Adresse* sur *la constitution civile du clergé*.

Digitized by Google

—Opinion de Mirabeau sur les actes de l'Assemblée, relatifs au serment des prêtres. — Lettre inédite de Mirabeau à ce sujet. — Rapport de Mirabeau sur des préparatifs menaçans de la part de quelques puissances étrangères. — Extraits de son discours. — *Sur le monopole des tabacs.* — Exposé préliminaire. — Analyse du discours de Mirabeau sur cette question. — Extraits d'un autre discours resté inédit.

SOMMAIRE DU LIVRE IX.

(Page 273 à 409.)

Nomination de Mirabeau au grade de chef de bataillon de la garde nationale. — Lettre inédite que lui adresse le bataillon. — Réponse inédite. — Mirabeau est nommé président de l'Assemblée nationale. — Pourquoi cette nomination tarda-t-elle autant ? — Explications. — Éclat de cette présidence. — Célèbres réponses de Mirabeau à diverses députations. — Aux quakers. — Aux docteurs agrégés, etc. — Rumeurs publiques au sujet du départ de *Mesdames*. — Note secrète adressée au Roi par Mirabeau à cette occasion. — Extrait du discours de Mirabeau à l'Assemblée sur le même sujet. — Débats à propos d'une loi à faire sur *l'émigration*. — Opposition véhémente de Mirabeau. — Extrait de son discours. — *Si vous faites une loi sur les émigrans, je jure de n'y obéir jamais !* — Débats de plus en plus orageux. — *Silence aux trente voix !* — Arrêt de mort de Mirabeau. — Séance du soir à *la Société des jacobins*. — Violente attaque de Duport et d'Alex. de Lameth contre Mirabeau. — Sa réponse noble et ferme. — Il est nommé membre du Directoire du département de Paris. — Adresse qu'il lit à l'Assemblée. — Autre adresse lue au Roi par Mirabeau. — Solennelles professions de foi constitutionnelles et monarchiques. — Caisse d'épargnes *de Lafarge*. — Exposé préliminaire. — Extrait du discours de Mirabeau à ce sujet. — Vues de Mirabeau sur les ateliers de secours et sur la mendicité. — Projet inédit de règlement. — Sur la *régence*. — Doit-elle être élective ou héréditaire ? — Mirabeau trouve la question prématurée. — Il ne peut en empêcher la dis-

Digitized by Google

cussion. — Extrait de son discours. — Sur *les mines*. — Préliminaires. — Extraits des divers discours de Mirabeau. — Quoique mourant, il monte cinq fois à la tribune, où il ne doit plus reparaître. — *Sur les successions en ligne directe et sur le droit de tester*. — Extraits du discours posthume de Mirabeau. — *Travail sur l'éducation publique*, ouvrage de Cabanis, attribué à Mirabeau. — Derniers travaux politiques de Mirabeau. — Notes adressées au Roi et à la Reine. — Explications préliminaires. — Nécessité de faire recouvrer au Roi une partie de sa liberté. — Se séparer absolument de la cause des émigrés et des contre-révolutionnaires. — Combattre avec non moins de franchise, d'adresse et de vigueur, les projets des anarchistes en dedans et en dehors de l'Assemblée. — Exemples contemporains de leur audace, et du cynisme démagogique de la presse, leur organe. — Grand Mémoire inédit adressé par Mirabeau à la Reine, sur les moyens de défendre contre l'anarchie la constitution et la royauté, et de donner à l'une la perfection, à l'autre la force et la stabilité qui leur manquent. — Plan de conduite pour le Roi et la Reine. — *Un coup de fusil est le moindre des dangers qui menacent*. — Plan d'opérations. — Analyse développée.

SOMMAIRE DU LIVRE X.

(Page 413 à 610.)

État antérieur de la santé de Mirabeau. — Malade dès les premières séances de l'Assemblée. — Aggravation lente, mais marquée. — Inquiétude de ses amis. — Mirabeau livré à de tristes pressentimens. — Adieu à Ét. Dumont partant pour Genève. — *Je mourrai à la peine*. — *Nous ne nous reverrons pas*. — *Quand je ne serai plus, on saura ce que je valais*. — Alarmes de la famille. — Elle craint les attentats cachés. — Preuve qu'il y a eu un projet d'assassiner Mirabeau. — Après ce dessein manqué, la famille craint le poison. — Mirabeau y croit lui-même. — *Je me sens dépérir, je me sens consumer à petit feu*. — Précautions recommandées à Mirabeau. — Première invasion de la maladie. — Après

Digitized by Google

une crise terrible, il surmonte son mal. — Il parle cinq fois sur les *mines* dans la même séance. — Il sort épuisé et mourant. — Mirabeau alité. — Premier et sinistre aspect de la maladie. — Premiers soins. — Amélioration apparente, mais passagère. — Redoublement décisif. — Sollicitude publique. — Bulletins distribués d'heure en heure et insuffisans. — Messages ostensibles et secrets du Roi. — Députation de la *Société des amis de la constitution.* — Refus d'Alex. de Lameth de l'accompagner. — Mot amer de Mirabeau. — Marche rapide de la maladie. — Mirabeau à la fois isolé et entouré. — Visite de M. de Talleyrand. — Touchante réconciliation *in extremis*. — Entretien de haute politique. — Il faut une alliance systématique et durable entre la France et l'Angleterre. — Effusions de Mirabeau avec ses amis. — Mme du Saillant, MM. de Lamarck, Frochot, Pellenc, de Comps. — Dévoûment et tendresse de son médecin Cabanis. — Il demande une consultation. — Refus et emportement de Mirabeau. — M. Jeanroi appelé et repoussé. — Même refus au docteur Ant. Petit. — Nouvelles tentatives sans succès. — Mirabeau toujours préoccupé des affaires publiques. — Ant. Petit est enfin reçu. — Franchise noble et touchante du malade. — Plus d'espoir de le sauver. — Mirabeau fait son testament. — Agonie lente et sans douleur. — Force surnaturelle de pensées et de langage. — Courage simple et majestueux. — Adieux touchans. — Dernière préoccupation des intérêts publics. — Dernières souffrances. — Mirabeau demande de l'*opium*. — Il meurt en soupçonnant la pieuse fraude de ses amis. — Dernières et prophétiques paroles de Mirabeau. — Ouverture de son corps. — Solennité de l'opération. — Résultats de l'autopsie. — Le poison est nié. — Il le fallait bien, sous peine des plus grands malheurs. — Conviction contraire de la famille, et de plusieurs médecins assistans. — Motifs qu'ils en donnent. — Probabilité du poison. — Détails et anecdotes à ce sujet. — Événement intérieur, au moment même de la mort de Mirabeau. — Son secrétaire désespéré essaye de se suicider. — Il est secouru et sauvé, malgré cinq blessures. — Ses interrogatoires. — Ses nobles reponses. — Enlèvement des papiers secrets de Mirabeau. — Touchante conversation qu'avaient eue, à ce sujet, Mirabeau

Digitized by Google

et le comte de Lamarck. — *Le connaisseur en belles morts.* — Témoignages de la sympathie publique. — Démarche d'un jeune homme qui offre de subir *la transfusion du sang* pour sauver Mirabeau. — Deuil décrété par les corps constitués et les associations particulières. — Vœu testamentaire de Mirabeau d'être enterré près de son père. — *Le département de Paris* demande que le Panthéon soit consacré à la sépulture des grands hommes, et que le corps de Mirabeau y soit placé le premier. — Décret conforme de l'Assemblée. — Détail des funérailles. — Procès-verbal authentique. — Oraisons funèbres prononcées dans toutes les parties du royaume. — Manifestations de la presse anarchique. — Malédictions prononcées par Marat, Fréron, Camille Desmoulins, etc., contre la mémoire de Mirabeau. — Hommages unanimes des constitutionnels monarchiques. — Extraits. — Pièces de théâtre jouées en l'honneur de Mirabeau. — Portraits, peintures, sculptures, gravures, médailles, allégories, etc. — Pèlerinage à la tombe de Mirabeau fait six mois après sa mort. — Renouvellement du cercueil. — M. Frochot demande à l'Assemblée que l'État paye les dépenses des obsèques de Mirabeau, mort insolvable. — Décret conforme. — Réaction naturelle. — A propos des papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, les anarchistes proscrivent la mémoire de Mirabeau, leur plus redoutable ennemi. — Ruhl. — Courte notice. — La sainte ampoule. — *Les incendies provisoires.* — Rapport de Ruhl. — Premier décret de la Convention. — Rapport de M. J. Chénier. — Décret qui ordonne que le corps de Mirabeau *sera retiré du Panthéon.* — Délais prolongés. — Procès-verbal de l'extraction du corps qui est déposé au cimetière Sainte-Catherine. — Réhabilitation ultérieure. — Le portrait de Mirabeau présenté aux Conseils des *anciens* et des *cinq cents.* — Lenoir-Laroche. — Cabanis. — Briot. — Résumé général de l'ouvrage. — Physique de Mirabeau. — Son caractère privé. — Ses fautes et leur excuse. — Ses punitions et ses malheurs. — Ses regrets du passé. — Des défauts graves plutôt que de véritables vices. — Ses opinions en matière de religion. — Citation de lettres inédites. — Son caractère politique. — Ses doctrines. — Ses principes. — Ses desseins. — Ses talens. — Son

Digitized by Google

style comme écrivain. — M. Victor Hugo. — M. D. Nisard. — Laharpe. — Éloquence de Mirabeau. — N'est pas la plus remarquable de ses qualités d'homme d'état. — Les autres qualités qui le distinguent, exceptionnelles par leur mesure et par leur réunion. — Les collaborateurs de Mirabeau. — Nécessités de sa correspondance. — *Les ports de lettres*. — Quittance singulière. — Le baron d'Ogny. — Louis XVI. — M. de Comps. — Clavière. — Duroveray. — Reybaz. — Ét. Dumont. — Attachement de Mirabeau pour lui. — Lettre inédite d'adieu à Ét. Dumont partant pour Genève. — Parallèle en action des deux caractères. — Du reste Ét. Dumont étranger à la publication des *Souvenirs*. — Lettre inédite d'Ét. Dumont. — M. Jules Janin. — Son jugement sur les *Souvenirs*. — M. Pellenc. — Sa participation aux travaux de Mirabeau. — Son talent. — Son dévoûment. — Sa modestie. — Sa pieuse fidélité à la mémoire de Mirabeau. — Sa mort. — Du talent de Mirabeau orateur. — Ses improvisations. — Son attitude à la tribune, et son action oratoire. — M. Victor Hugo. — Citations. — Définitions et descriptions des contemporains de Mirabeau. — Mme da Staël, — Ét. Dumont. — M. J.-Ch. Bailleul. — Ferrières. — Cérutti. — Laharpe. — Rôle qu'a rempli Mirabeau. — Celui qu'il allait remplir. — Ses plans de restauration constitutionnelle auraient-ils réussi ? — Motifs de croire à l'affirmative. — Développemens. — Ce qu'il aurait fait. — Ce qu'il n'aurait pas fait. — Ce qu'il aurait empêché. — Conclusion.

APPENDICE DU TOME VIII.

(Page 613 à 624.)

Notes du discours *sur le mariage des prêtres*.

Digitized by Google

LIVRE VII.

Digitized by Google

Digitized by Google

VII.

Le récit des premières relations de Mirabeau avec le Roi ayant interrompu notre narration ordinaire, à la fin du volume précédent, nous devons reprendre ici la suite chronologique des travaux législatifs.

Mais il nous paraît à propos d'insérer auparavant, d'après sa date, un document particulier, d'ailleurs très-succinct, qui n'a rien de commun avec ces travaux.

Nos précédentes analyses (tome IV, page 91 et suivantes), ont, en quelque sorte, révélé au public

Digitized by Google

le fait singulier des préoccupations de Mirabeau prisonnier, en ce qui concernait l'assainissement et l'embellissement de Paris. La même pensée le suivit plus tard, même dans le cours de sa carrière législative; habitué à lire dans l'avenir, il voyait de loin les destinées nouvelles que la révolution préparait à la capitale, jusque dans ses intérêts d'économie politique; mêlant des combinaisons administratives à ses travaux de législateur, il s'occupait beaucoup de cet avenir, sans vouloir toutefois trop le hâter, car il était persuadé que, en ce genre, il y a encore moins d'inconvéniens dans une circonspection timide que dans une impatiente activité; et on l'a plusieurs fois entendu dire : *Nous avons pris la faux du Temps, et non pas son horloge.*

Au mois de juin 1790, une lettre de David Leroy lui fit connaître les projets que ce savant architecte méditait pour faire de Paris un port de mer, en amenant directement par la Seine les grands navires de commerce; et Mirabeau lui répondit par la lettre suivante, que notre biographie doit conserver :

« J'ai reçu avec bien de la reconnaissance l'ou-
« vrage (*Recueil de lettres à Franklin*) que vous
« m'avez envoyé, dont j'avais pris note, et dont je
« m'étais promis depuis long-temps de faire l'objet

Digitized by Google

« d'une méditation particulière, aussitôt que le « torrent qui m'entraîne m'aurait permis d'aborder « le recueillement et l'étude. Il n'est pas douteux « qu'à considérer le sujet que vous avez traité, « dans ses seuls rapports avec la science d'homme « d'état, il ne fût encore un des plus importans « dont on pût s'occuper dans la circonstance ac- « tuelle, où l'existence de Paris est si importante « à changer, soit pour cette capitale elle-même, « soit pour la sécurité du royaume, et la perfec- « tion de son organisation sociale. Paris ne fut ja- « mais, sous le despotisme, qu'une obstruction « du corps politique, également propre et destinée « à le vampirer et à le corrompre. Paris doit deve- « nir l'artère principale de la circulation politique, « et le peut facilement, si, comme je n'ai cessé « de le penser depuis quinze ans, votre idée est « fondée, et se réalise par les moyens les plus sim- « ples de l'art. Si, au contraire, quelque grande « entreprise de ce genre ne vient pas détourner et « calmer les imaginations, déterrer les capitaux « enfouis, employer les bras oisifs, aviver enfin et « occuper innocemment une population immense « qui ne vivait que d'agiotage, de procès, de luxe, « de décoration, ou des salaires d'un gouvernement « corrupteur, les convulsions que subira Paris, « pour diminuer ou pour soutenir artificiellement « une existence contre nature, auront des effets

Digitized by Google

« incalculables, et déjoueront toute la prudence « humaine (16 juin 1790). »

Après le mémorable débat de la question du droit de paix et de guerre, Mirabeau avait été, pendant plusieurs jours, éloigné de l'Assemblée nationale, par une suite d'ophtalmies douloureuses, dont l'origine remontait à ses captivités, ainsi qu'à ses travaux excessifs; et qui, alors, devenaient d'autant plus inquiétantes, qu'elles provenaient d'un principe d'inflammation, errant mais tenace, que les soins de l'art déplaçaient souvent sans pouvoir le détruire. Mirabeau n'en suffisait pas moins aux fatigues de son rôle politique qui s'agrandissait chaque jour, et au développement des vastes projets qui l'occupaient plus que jamais alors, comme le prouve ce passage d'une lettre confidentielle : « J'ai pensé perdre les yeux, et ils ont été d'autant « plus en danger que, sauf les dix ou douze jours où « j'ai été entièrement hors de combat, j'ai suivi les « affaires de l'Assemblée, et même fortement sou- « tenu la barrière, comme vous l'aurez vu dans les « papiers publics. Nous avons ici force gens qui ne « veulent que troubler. Leur audacieuse turbulence « en impose aux timides, effraie les sages, entraîne « les inflammables, rallie les factieux. Il a fallu « former, guider, faire triompher un parti vrai- « ment monarchique, et la chose n'était pas aisée

Digitized by Google

« chez une nation si mobile, qui ne fait rien que « par émotion et par mode. Or la mode, en ce « moment, c'est la licence et l'anarchie (1). »

Mirabeau était encore très-souffrant, lorsqu'on apprit en France que Benjamin Franklin était mort à Boston, le 17 avril 1790. La nouvelle en fut apportée par son ami, le duc Alexandre de Larochefoucauld, et de la part du congrès, à Mirabeau que des rapports de société, et surtout de sympathie, avaient lié, en 1784, comme nous l'avons dit, à l'illustre Américain, qui l'engagea à écrire les *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus*. Mirabeau saisit cette occasion pour rendre à Franklin un hommage digne de tous deux; le jour même, le 11 juin, il prononça, au milieu d'un profond et religieux silence, le célèbre discours que nous transcrivons littéralement, à cause de sa brièveté; et à la suite duquel l'Assemblée décréta qu'elle porterait pendant trois jours le deuil du vénérable patriarche (2):

« Franklin est mort... Il est retourné au sein « de la divinité le génie qui affranchit l'Amérique, « et versa sur l'Europe des torrens de lumière.

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 510, du 15 juin 1790.

(2) Le seul d'Eprémesnil mit de l'affectation à ne point porter ce deuil; et on proposa le 15 juin de le rappeler à l'ordre pour ce motif. N'était-ce pas bien entendre la liberté?

Digitized by Google

« Le sage que deux mondes réclament, l'homme « que se disputent l'histoire des sciences et l'his- « toire des empires, tenait sans doute un rang « élevé dans l'espèce humaine.

« Assez long-temps les cabinets politiques ont « notifié la mort de ceux qui ne furent grands que « dans leur éloge funèbre. Assez long-temps l'éti- « quette des cours a proclamé des deuils hypocri- « tes. Les nations ne doivent porter que le deuil « de leurs bienfaiteurs. Les représentans des na- « tions ne doivent recommander à leur hommage « que les héros de l'humanité.

« Le congrès a ordonné dans les quatorze États « de la confédération, un deuil de deux mois pour « la mort de Franklin, et l'Amérique acquitte en « ce moment ce tribut de vénération pour l'un des « pères de sa constitution.

« Ne serait-il pas digne de nous, Messieurs, de « nous unir à cet acte religieux, de participer à « cet hommage rendu, à la face de l'univers, et aux « droits de l'homme, et au philosophe qui a le « plus contribué à en propager la conquête sur « toute la terre? L'antiquité eût élevé des autels à « ce vaste et puissant génie qui, au profit des mor- « tels, embrassant dans sa pensée le ciel et la terre, « sut dompter la foudre et les tyrans. La France, « éclairée et libre, doit du moins un témoignage « de souvenir et de regret à l'un des plus grands

Digitized by Google

« des hommes qui aient jamais servi la philosophie « et la liberté.

« Je propose qu'il soit décrété que l'Assemblée « nationale portera pendant trois jours le deuil de « Benjamin Franklin. »

Nous ne mentionnerons qu'en passant le décret du 19 juin 1790 qui prononça l'abolition des titres nobiliaires, etc., décret à la discussion duquel Mirabeau ne se mêla point, par le même motif qui l'avait empêché de prendre part aux résolutions de la nuit du 4 août 1789 ; nous rapporterons seulement quelques mots de correspondance qui prouvent la hauteur et la justesse du coup d'œil que Mirabeau portait sur cette résolution improvisée, comme l'autre, dans une séance du soir, par les mêmes enthousiastes; avec cette seule différence que les grands seigneurs, les Noailles, les Montmorenci, qui provoquaient l'abolition de la noblesse, défendue par un roturier, l'abbé Maury, furent cette fois contredits sans succès, mais avec courage, par quelques gentilshommes; dissentiment que n'avait point présenté la séance du 4 août 1789, où l'élan fut en quelque sorte unanime.

Mirabeau, disons-nous, écrivait, à cette occasion :

« Je pense précisément comme vous sur le dé- « cret des titres, livrées, etc. Ce qu'il y a de plus

Digitized by Google

« impossible d'arracher du cœur des hommes, c'est « la puissance des souvenirs; la vraie noblesse est, « en ce sens, une propriété indestructible autant que « sacrée. Les formes varieront, mais le culte res- « tera. Que tout homme soit égal devant la loi, « que tout monopole, surtout moral, disparaisse; « tout le reste n'est que déplacement de vanité (1). »

Le 28 juin une question d'économie politique donna à Mirabeau l'occasion de développer de nouveau ses principes sur la liberté du commerce.

Le comité de l'Assemblée, chargé de traiter les matières commerciales, avait proposé de décréter que les *retours de l'Inde* seraient exclusivement débarqués dans le port de Lorient; et les motifs présentés à l'appui alléguaient l'utilité : 1° de donner au commerce la certitude de trouver dans un seul et même port toutes les provenances de l'Inde; 2° de faciliter la perception des droits; 3° d'éviter

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 519. Pour abréger, nous nous abstenons de citer une autre lettre, de quelques jours postérieure, dans laquelle Mirabeau, écrivant à sa sœur, Mme du Saillant, présente les mêmes idées, et s'égaie beaucoup sur ce que les circonstances ajoutent de piquant à l'anachronisme d'un des articles des *cahiers* du bailliage d'Alençon, qui avait demandé que le Roi conférât à la noblesse une distinction extérieure, telle que décoration, cordon, ou écharpe; et qu'il fût permis aux femmes et filles nobles de s'en parer, ainsi que des insignes civils ou militaires de leurs pères et maris.

Digitized by Google

l'absorption de numéraire qui aurait lieu, si tous les ports étaient ouverts aux navires marchands venant de l'Inde.

Mirabeau s'étonna d'abord de la contradiction qu'il y aurait entre une disposition pareille, et le décret rendu le 3 avril précédent (sans qu'il prît part à la discussion) qui, abolissant d'antiques et abusifs monopoles, avait décidé que *le commerce de l'Inde serait libre pour tous les Français*. Il demanda si la liberté accordée à tous les régnicoles ne devait pas s'étendre à tous les ports : « Ce n'est point, » dit-il, « après avoir aboli les « priviléges, que la loi pourrait créer des privilé- « giés. Tous les avantages locaux, résultans d'un « entrepôt exclusif, ne seraient-ils pas le domaine « particulier des seuls habitans du lieu où il serait « renfermé? Ces habitans ne seraient-ils pas de « privilégiés véritables? Si la nature a créé de « semblables préférences, celles-là sont respecta- « bles, celles-là naissent de la variété qu'elle a « mise dans ses ouvrages; mais quand les législa- « teurs en établissent eux-mêmes, ils ne peuvent « plus dire qu'ils ont rendu *libre* l'usage de la chose « soumise à quelque exclusion légale : ils ne peu- « vent plus dire qu'ils conservent l'usage de la li- « berté, puisque la liberté n'est autre chose que le « droit et le pouvoir de se livrer aux invitations « de la nature, aux spéculations de l'industrie,

Digitized by Google

« dans tous les lieux, de toutes les manières, « pourvu que le droit d'autrui soit conservé. »

Ainsi, on propose à l'Assemblée de se contredire, d'attenter aujourd'hui au droit qu'elle a consacré hier, de reconstituer l'ancien privilége, par une disposition qui pourrait tendre à ramener tous les autres.

Et quels sont les motifs dont on s'appuie? « on « assure que l'intérêt des vendeurs et des acheteurs « exige la réunion des marchandises de l'Inde pour « présenter aux vendeurs plus d'avantages, aux « acheteurs plus de convenances. » Le premier de tous les avantages, la première de toutes les convenances, c'est la liberté. La nature des choses, seule, détermine les convenances, et la loi n'a rien à fixer à cet égard; forcer le vendeur d'exposer la marchandise, le consommateur de l'acheter « dans « tel marché plutôt que dans tel autre, sous le pré- « texte de convenances publiques ou particulières, « serait aussi absurde que de soumettre la culture « de nos champs au même procédé..... LAISSEZ « FAIRE ET LAISSEZ PASSER, voilà, en deux mots, le « seul code raisonnable du commerce.

« Mais est-il vrai que l'intérêt des vendeurs et « des acheteurs soit de réunir les marchandises « dans un seul lieu? je ne connais qu'un seul inté- « rêt pour les vendeurs, c'est de bien vendre; et « pour les acheteurs, c'est d'acheter à bas prix;

Digitized by Google

« d'où il suit que si la détermination d'un port ex-
« clusif exige des dépenses plus fortes, des frais
« plus considérables, par cela seul l'intérêt des uns
« et des autres est blessé. »

Ici l'orateur soutient que l'affectation privilégiée du port de Lorient aux *retours de l'Inde* mettrait les armateurs de la Méditerranée dans l'impossibilité de soutenir la concurrence de ceux de l'Océan. Il en conclut que, contrairement aux motifs exprimés, « le régime exclusif ne convient pas « aux vendeurs, » à qui importe la concurrence des acheteurs; « et comment conviendrait-il mieux « aux acheteurs, puisque l'excès des dépenses des « uns doit toujours être, en partie, supporté par « les autres?.....

« On a dit qu'un des inconvéniens du commerce « de l'Inde est d'importer, pour notre consomma-
« tion, des marchandises manufacturées, au préju-
« dice de nos fabriques, d'exporter le numéraire « nécessaire à ces mêmes fabriques; et l'on prétend « que cet inconvénient sera beaucoup moindre, « si les *retours de l'Inde* sont concentrés à Lo-
« rient. »

Mirabeau soutient la proposition inverse; ce n'est, dit-il, qu'avec du numéraire que Lorient pourrait payer les marchandises de l'Inde, tandis que nos ports de la Méditerranée peuvent, d'un côté, les solder par simple échange avec les

Digitized by Google

produits du midi du royaume; et d'un autre côté, bien plus facilement que Lorient, importer en Espagne et en Italie celles des marchandises de l'Inde dont la concurrence nuirait à nos fabriques.

Enfin, dit-il, « veut-on retenir les marchandises « dans un seul port, relativement aux droits du « fisc, pour rendre la surveillance plus facile, et « diminuer les moyens de contrebande?

« D'abord, si par surveillance on entend l'acti- « vité inquiète du régime des prohibitions, je ne « vois plus ni commerce, ni liberté de commerce. « Je ne veux pas que l'on renonce à faire, des « droits fiscaux sur *les retours de l'Inde*, une « branche de revenu public; mais je ne conçois « pas qu'il faille, pour y parvenir, violer la liberté, « la sacrifier à des inquiétudes; je ne conçois pas « qu'il faille blesser la justice qui est due à chaque « armateur et à chaque port, tandis que les droits « de fisc peuvent être partout assurés par les plus « simples précautions, par les plus modiques dé- « penses. »

L'orateur cite les *ports francs* dont l'immunité ne nuit nullement aux perceptions du fisc. Il soutient que la contrebande se ferait moins dans ceux-là, qui peuvent se débarrasser « de l'excédant des « marchandises par de grandes fournitures au de- « hors, » que « dans un seul port qui n'a d'autres « ressources que des consommations intérieures.

Digitized by Google

« Au reste, on a reconnu depuis long-temps, en « Angleterre comme chez nous, que les désavan- « tages du commerce de l'Inde ne peuvent être « compensés pour une nation, qu'autant qu'elle « rapporte en Europe un grand excédant de mar- « chandises pour en faire un objet d'exportation. « On a également reconnu que cette exportation ne « peut se faire avec succès, qu'en exceptant de « tout droit la portion de ces marchandises qui, « n'étant placée dans les ports qu'en entrepôt, doit « bientôt suivre une autre direction ; » c'est le parti qu'ont pris les Anglais, c'est celui que la France doit prendre, « et, dès-lors, s'il était vrai que les « *retours de l'Inde* dussent être bornés à un ou à « quelques ports, d'après le système de prohibition « dont on nous parle, ne sont-ce pas là les trois « ports francs du royaume qu'il faudrait préférer « à tous les autres? »

Cette affectation, d'ailleurs, n'aurait rien que de très-conséquent :

« Quels sont, en effet, les motifs qui ont fait « établir des *ports francs?* ne sont-ce pas les ob- « stacles que les impositions intérieures et les for- « malités fiscales mettent au commerce extérieur? « et pour quel commerce ces obstacles seraient-ils « plus à craindre, que pour celui de l'Inde qui, « plus que tout autre, ne peut se soutenir que par « la réexportation, et dont il importe d'enlever

Digitized by Google

« sans cesse la surabondance, en offrant un dé-
« bouché facile au concours des étrangers? alors,
« ce commerce sera libre. Adopter d'autres mesu
« res, serait inviter les armateurs à l'entreprendre,
« avec la certitude de se ruiner.

« Quels seraient, dans un tel système, les ports
« francs, privilégiés? la réponse est dictée par la
« même raison qui a nécessité l'affranchissement.
« Ce seraient les ports où se réunissent et la plus
« grande commodité pour les consommations in-
« térieures, et les avantages les plus propres à at-
« tirer les acheteurs étrangers, ou à faciliter les
« envois hors du royaume. Si la loi fait des ports
« francs, c'est la nature qui les indique. C'est elle
« qui détermine notre choix. »

Nous sommes forcé de borner nos extraits à ces considérations générales, et d'écarter une foule de développemens pleins d'intérêt qui servent de corollaires aux argumentations de Mirabeau. Mais nous avouerons que c'est avec regret que nous cédons ainsi aux exigences de notre plan, d'autant que l'orateur, à qui ses convictions donnaient autant de persévérance que son patriotisme de courage, était, après la séance du 28 juin 1790, revenu sur la même question. Il avait fait rassembler, en corps de discours, les matériaux d'une réplique dans laquelle il se serait attaché à réfuter MM. Begouen

Digitized by Google

et Nairac, députés, l'un du Havre, l'autre de Bordeaux, tous deux organes justement accrédités de l'opinion qui voulait concentrer les *retours de l'Inde* dans un seul port. Mais Mirabeau ayant renoncé à son projet de réplique, lors de la discussion subséquente qui amena les décrets des 19 juillet et 28 août 1790, nous croyons devoir l'imiter en ne donnant ni par transcription ni par extrait le discours dont nous possédons le manuscrit; et nous nous bornons à dire que dans celui-ci, comme dans celui qui est imprimé, en plaidant à la fois les intérêts de Marseille, sa commettante, et du reste de la France industrielle et commerciale, l'orateur déploya des principes qui, selon nous, sont encore aujourd'hui plus larges et plus libéraux que ceux que l'Angleterre, et la France après elle, ont naguère adoptés, après s'y être préparées par quarante ans de débats et d'épreuves.

L'ordre des dates amène ici un épisode intéressant, c'est-à-dire la fédération générale du 14 juillet 1790, dont l'idée première remontait à des réunions fédérales formées dès 1789, par des patriotes du Dauphiné (29 novembre); du Vivarais, du Languedoc (13 décembre); de la Bretagne et de la Normandie (30 novembre 1789 et 15 janvier 1790); de la Bourgogne et de la Franche-Comté (février 1790); de la Lorraine, de l'Alsace, de la

Digitized by Google

Champagne, de l'Artois, de la Touraine, de la Beauce, etc. (1).

Nous commencerons par puiser dans une correspondance privée de Mirabeau l'aperçu de la position où il était à cette époque; cet aperçu, à la vérité, n'est pas complet, et nos lecteurs s'en apercevront tout de suite, puisqu'il ne mentionne aucunement les rapports alors établis avec le Roi. Mais, sauf cette réticence qui, dans des conjonctures aussi graves, était indispensable, même avec un ami, surtout à l'égard d'un homme domicilié au loin, sous une domination étrangère, il nous semble que l'extrait suivant résume très-bien la situation politique de Mirabeau, et réfléchit fidèlement ses principes et ses desseins, ses craintes et ses espérances, tels qu'on les a vus dans l'analyse qui termine le livre précédent:

(1) « L'idée de serrer entre tous les Français les nœuds d'une « fédération constitutionnelle avait été conçue dans le sein de « la commune de Paris (*). La proposition en fut portée à « l'Assemblée nationale (**) par une députation dont un des « membres prononça le discours suivant, etc. » (*Éclaircissemens et pièces officielles*, insérés à la suite de l'écrit de Dusaulx intitulé : *de l'Insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*, etc. Paris, Baudouin, 1821, page 441.)

Au commencement de 1790 une pareille proposition avait été faite par deux cents électeurs de la sénéchaussée de Bordeaux.

(*) Par l'abbé Fauchet et le savant Broussonnet.
(**) Le 5 juin.

Digitized by Google

« Vous avez raison de croire que la carrière de-
« vient tous les jours plus chanceuse. D'abord je n'ai
« jamais cru à une grande révolution sans effusion
« de sang, et je n'espère plus que la fermentation
« intérieure, combinée avec les mouvemens du de-
« hors, n'occasionne pas une guerre civile; je ne sais
« même si cette terrible crise n'est pas un mal né-
« cessaire. Ensuite je suis devenu personnellement
« le point de mire des ambitieux, des factieux et
« des conspirateurs. La section qui, dans le parti
« populaire, ne veut que le trouble, matée par moi
« dans maintes occasions, domptée dans celle du
« droit de la paix et de la guerre, désespère de me
« voir abandonner les principes monarchiques, et
« en conséquence a juré ma perte (1). Le maire du
« palais (2), qui sait bien qu'il faut compter avec
« moi, s'il veut être autre chose qu'un grand ci-
« toyen, et qu'il n'y a point d'anses capables de me
« soulever hors de mes opinions, me suscite tous

(1) C'est à cette époque même que Marat invitait le peuple à ériger huit cents potences dans les Tuileries, pour y pendre toute l'Assemblée, et Mirabeau le premier; celui-ci la détermina, le 22 août, à laisser de *pareilles démences*, et leurs auteurs, dans l'oubli qu'ils méritent.

(2) Le général Lafayette. Nous nous expliquerons tout à l'heure sur les dissentimens regrettables de ces deux hommes si dévoués à la cause des libertés publiques, et qui, sans cesser jamais de s'entr'estimer, ne purent pas long-temps marcher d'accord.

Digitized by Google

« les piéges du monde. Le ministère, aussi perfide « que lâche, n'est pas capable de me pardonner, « même pour son propre salut, les services que « j'ai rendus à la nation. Le trône n'a ni concep- « tions, ni mouvement, ni volonté. Le peuple, « ignorant et anarchisé, flotte au gré de tous les « jongleurs politiques, et de ses propres illusions. « — Certainement, il est difficile de marcher dans « une route plus semée de chausses-trappes. Mais « j'y avancerai dans la même attitude, celle que « donne la conscience d'avoir été utile, et de n'a- « voir jamais voulu que l'être. Cependant, quand « je dis : *j'avancerai*, ce n'est pas que je ne sois « décidé à rester stationnaire, comme je le suis, « aussi long-temps que l'Assemblée sera corps *ad-* « *ministratif*, au lieu d'achever sa besogne de corps « *constituant*. C'est ainsi qu'elle se perd et qu'elle « nous perd, et je ne vois aucun remède que dans « la formation d'un ministère bon et de bonne foi, « laquelle formation est impossible, aussi long- « temps qu'on ne lèvera pas l'insensé décret qui « interdit aux membres de l'Assemblée toute place « d'administration. Voilà le véritable obstacle, « *escarpé* par les soins d'un homme (Necker) que « le hasard a placé à la tête d'une révolution à la- « quelle il est étranger et qui sent bien que son règne « sera fini le jour du rétablissement de l'ordre (1). »

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 517. (4 août 1790.)

Digitized by Google

C'est, ce nous semble, chose fort caractéristique que cette animosité acharnée de Mirabeau contre Necker; et si, à propos de tant d'attaques publiques, on l'a expliquée par une sorte de haine de rivalité et d'ambition, il faut du moins reconnaître ici une double circonstance qui rend l'insistance de Mirabeau d'autant plus remarquable; d'abord parce que l'esprit de rivalité ambitieuse qu'on lui suppose devait s'éteindre à l'époque où il écrit, puisque Necker touchait au moment de son départ, qui s'effectua un mois après; en second lieu, parce qu'on ne peut voir que l'expression d'une conviction véritable dans des invectives confidentielles comme celles qu'on vient de lire.

Nous retrouvons, du reste, le même blâme ainsi qu'une nouvelle preuve de l'invariable fixité des principes de Mirabeau, dans une source et à une date où, certes, on ne s'aviserait pas de les chercher.

« Sois sûre, indépendamment de tous les beaux-« dires des empiriques politiques, que tout état où tu « ne verras pas opérer la libération des dettes publi-« ques, où l'on manœuvrera des agiotages, emprunts « partiels, loteries, rentes, etc., et toutes autres res-« sources subalternes, qui n'auront point le grand et « véritable objet, et n'attaqueront pas la maladie « au cœur, à savoir la perception; que tout état, « enfin, où des lois sacrées et inviolables ne ferme-« ront pas pour toujours les caisses des emprunts,

Digitized by Google

« sera un état mal administré. Ne conclus pas de « ceci que je ne croie et ne connaisse pas à M. Necker « de grands talens; mais j'ai peur que le panégy- « riste de Colbert ne prenne l'édifice par le comble « ou la corniche. Cela est plus commode et plus « tentant; mais cela n'est pas également sûr (1). »

Après cette digression qui ne nous sera peut-être pas reprochée, nous donnerons ici, pour la première fois, et à propos de la fédération de 1790, quelques extraits des Notes que, depuis la lettre du 10 mai, Mirabeau adressa successivement au Roi, et plus souvent à la Reine; ces Notes, du reste, ne traitaient guère que des questions purement circonstancielles; elles sont donc peu susceptibles d'analyse; aussi pour éviter des longueurs et des répétitions, nous ne nous assujettirons pas servilement à la série chronologique; nous n'essaierons pas même de suivre un ordre très-méthodique, et, par exemple, de séparer ce qui concerne les personnes et les choses, parce que, telle est leur étroite connexion, que cet isolement pourrait nuire à l'intérêt et à la clarté de nos rapides extraits; quant à l'ensemble, nous ne pouvons donner une plus juste idée de cette suite de Notes qu'en les comparant à la corres-

(1) Lettre de Mirabeau à Mme de Monnier, du 20 février 1779. Tome 3, page 118 du *Recueil de Vincennes*.

Digitized by Google

pondance de Berlin, si connue du public. C'est la même justesse et la même hardiesse de vues; le même zèle, mais échauffé par des objets bien plus présens et bien plus graves; la même vigueur et la même couleur de style avec plus de réserve et de dignité; et aussi avec cette différence que le correspondant ne s'occupe jamais de lui-même, tandis que dans les lettres de Berlin, il revient beaucoup trop souvent sur ses besoins et ses prétentions.

On a parlé fort légèrement, et avec beaucoup d'exagération, de l'espèce d'aversion politique que Mirabeau aurait ressentie contre Lafayette (1); et en cherchant à expliquer cet éloignement, on a dit que Mirabeau était jaloux, à la fois, de l'immense pouvoir du général, et, surtout, de l'irréprochable pureté de ce grand citoyen, dont la conduite, dans des circonstances inouies, et pen-

(1) Entre autres écrivains qui ont parlé de cette inimitié prétendue, nous citerons le marquis de Bouillé, qui (p. 178) suppose une espèce de complot, certes fort étrange, contre le général, par les chefs associés seraient Mirabeau et Alex. de Lameth, le seul homme, peut-être, pour qui Mirabeau ait eu, depuis le premier jusqu'au dernier jour, une véritable aversion politique, qu'au surplus Alex. de Lameth lui rendait en haine qui a survécu, et qui même s'est rajeunie en 1828.

Nous citerons encore Bertrand de Molleville, qui (tome 4, page 231) raconte une entrevue où Lafayette et Mirabeau s'entretiennent froidement d'un assassinat projeté par celui-ci sur celui-là.

Digitized by Google

dant plus d'un demi-siècle, montra toujours la conviction et le désintéressement immuables, le courage en même temps actif et froid, indomptable et calme, qui forment un caractère dont l'histoire de tous les temps n'offre pas un autre exemple.

Nous ne croyons pas que ces deux suppositions soient erronées; nous savons que, malgré d'étroites sympathies, même d'opinion à certains égards (1), malgré de franches explications, l'union politique des deux grands citoyens, si ardemment dévoués à la même cause, céda trop tôt à des malentendus, à de généreuses susceptibilités, à des suggestions assidues, de la part d'amis ombrageux ou d'ennemis habiles, à des intrigues ministérielles, peut-être même, dans un temps, à des insinuations du Roi et de la Reine; nous croyons aussi qu'un accord permanent ne pouvait guère être entièrement lié entre le général, dont toutes les convictions étaient satisfaites par la constitution de 1791, et Mirabeau qui en réprouvait une grande partie. Mais, à cause de cette circonstance, la plus propre à empêcher une réunion que le succès des plans de Mirabeau

(1) Lafayette soutint plusieurs fois les propositions de Mirabeau; et celui-ci était surtout reconnaissant de l'appui qu'il en avait reçu dans la question capitale du droit de paix et de guerre. A cette occasion le général disait à la tribune : « J'ai cru ne pouvoir mieux payer la dette immense que j'ai « contractée envers le peuple, qu'en ne sacrifiant pas à la « popularité d'un jour l'avis que je crois lui être le plus utile. »

Digitized by Google

aurait peut-être amenée cependant, parce que leur accomplissement en aurait prouvé la sagesse et la loyauté; à cause, disons-nous, de cette circonstance, nous aurions désiré qu'on ajoutât aux explications plusieurs fois essayées à ce sujet, cette remarque que dans ces hommes si divers, par eux-mêmes et par les conjonctures, il y avait deux tendances tellement opposées, l'une dans le sens monarchique, l'autre dans le sens républicain, qu'il était tout au moins très-difficile, sinon impossible, d'opérer entre eux, en 1789 et 1790, un rapprochement durable; rapprochement qui toutefois, il faut le dire, aurait été le salut de la royauté, qu'allaient renverser ses fautes et les arrêts du sort.

Ces réflexions nous sont suggérées par le premier des documens dont nous avons à rendre compte, et qui date de juin 1790.

Mirabeau parle du général Lafayette, auquel il s'était d'abord uni, au moins d'intention; mais dont il a dû se détacher, en voyant ses liaisons avec les Barnave, les Lameth et les Duport. — Ils le quittent, ou plutôt ils en sont quittés; Mirabeau, dès lors, se rapprochera volontiers. — Séparés, Lafayette et lui ne peuvent rien faire, si ce n'est s'entre-nuire; mais, unis, ils peuvent servir victorieusement la liberté, l'État, la monarchie. — Le général, avec ses aides de camp et ses amis, pourrait faire une autre belle guerre

Digitized by Google

d'Amérique, mais pas autre chose. — Les événemens lui décernent, à la vérité, la dictature, mais il ne peut la vouloir ni factieuse, ni subversive; pour qu'elle soit digne de lui, et aussi pour qu'elle puisse subsister, il faut qu'elle rétablisse et maintienne l'ordre, qu'elle chasse les brouillons, qu'elle écrase l'anarchie, qu'elle relève le trône près de crouler.

La suite des documens prouve que le projet d'une alliance fut bientôt abandonné, et que Mirabeau blâma souvent, non les intentions, mais le rôle où Lafayette fut entraîné par les circonstances plus que par ses propres calculs; rôle tel qu'il n'en fut peut-être jamais un semblable.

En effet, placé entre des passions opposées, le général devait les combattre toutes, et peut-être même en combattre, en lui-même, une qui dominait son imagination et son cœur. Aimant plus le peuple que la royauté, la république que la monarchie, il devait pourtant défendre le Roi et le trône contre le peuple, en même temps que le peuple contre la cour; c'est-à-dire soutenir le monarque, sans favoriser des projets hostiles à la révolution; le surveiller et le retenir, sans attenter à son indépendance et à sa dignité (1); embrasser

(1) « Aussitôt après l'arrivée de la famille royale aux Tui-
« leries (après le 5 octobre 1789), la garde du palais fut re-
« mise aux milices parisiennes, et désormais Lafayette, leur

Digitized by Google

la cause du peuple, sans déchaîner l'anarchie; le contenir, le réprimer, sans donner des avantages au parti contre-révolutionnaire : rôle prodigieusement difficile, qui fut mal apprécié par tous les partis (1), et peut-être, à certains égards, par Mirabeau lui-même, qui, du reste, tout en le jugeant avec sévérité, ne le calomnia jamais.

Ainsi, par exemple, dans les Notes dont nous parlons, il s'inquiète souvent de la trempe excep-

« chef, répondait de la personne du Roi. Sa position devenait délicate, sa responsabilité pleine de dangers de toute « espèce; odieux à l'aristocratie qui prodiguait le vil nom « de geôlier à celui qui venait de sauver la famille royale, « suspect aux patriotes qui l'accusaient de complaisance pour « la cour, obligé de concilier les devoirs d'une surveillance « de tous les momens avec les égards et le respect dus au chef « de l'État, Lafayette avait encore à craindre et à déjouer « chaque jour les trames des conspirateurs qui voulaient enlever Louis XVI. » M. P.-Fr. Tissot, tome 2, page 151.

(1) Voir ce qu'en disait Lafayette lui-même dans une lettre adressée à Louis XVI, apostillée de la main du Roi sous la date du 16 avril 1791 : « Il m'est doux, Sire, en « combattant à la fois deux factions acharnées contre moi, « d'un côté les ennemis de la liberté, de la constitution, et « tous ceux qui regrettent les préjugés, ou profitaient des « abus; de l'autre les ennemis de l'unité monarchique ou de « la branche régnante; tous ceux qui, par des vues criminelles « ou exagérées, fomentent le désordre; il m'est doux, dis-je, « dans cette double et dangereuse lutte, de penser que l'intérêt du peuple et du Roi n'est qu'un, que leurs engagemens mutuels sont sacrés, et qu'alors tous mes devoirs et « tous mes sentimens sont réunis. » (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., n° 3, page 13.)

Digitized by Google

tionnelle de ce caractère qui est moins grand que singulier, dit-il; de ce caractère qui est plus raide que véritablement fort, et qui n'est assorti que par les surfaces, à l'étrange et haute destinée de Lafayette; homme généreux et noble, mais romanesque et chimérique, qui se nourrit d'hypothèses, qui vit d'illusions, sans vouloir tenir compte des faits; et qui répute non avenus au passé, insignifians au présent, impossibles dans l'avenir, ceux qui contrarient ses théories. Aussi la dictature dont les événemens l'ont investi peut, malgré l'innocence des intentions, malgré l'indécision de la conduite, le vague des projets, le mener, contre sa volonté, à renverser le trône, à importer le système du gouvernement américain, et à se faire le chef de ce gouvernement, qui ne saurait convenir à la France, et dont la France ne veut pas.

Cette intronisation, d'ailleurs, n'a-t-elle pas déjà, dit Mirabeau, le 18 juillet, en quelque sorte commencé à l'époque si remarquable de la première fédération? A ce sujet, il blâme amèrement l'attitude à laquelle le Roi s'est laissé réduire par le général Lafayette; bien averti par Mirabeau lui-même, et à plusieurs reprises, ce prince en devait prendre une toute différente; il devait puiser une chaleureuse confiance dans cette grande solennité, précisément parce qu'elle faisait le désespoir des démagogues (1); au

(1) Rien de plus piquant, en effet, que le dépit amer em-

Digitized by Google

lieu de se renfermer dans une dignité inerte et passive, froide et boudeuse, au lieu de rester, au milieu de 30,000 fédérés, le témoin, en apparence insensible, d'une cérémonie dont il devait être le principal personnage; au lieu de « contempler dans un res-« pectueux silence la royauté de Lafayette, » le monarque aurait dû se mettre, à cheval, à la tête des gardes nationales (1), se mêler avec les députations et avec le peuple, parler à tout le monde, s'associer directement à la généreuse effervescence de quatre cent mille acteurs de ce spectacle sublime, enfin, montrer le roi patriote, et non la muette effigie d'une royauté d'étiquette (2)!

Plus tard, Mirabeau accuse le général Lafayette de ne savoir pas employer à propos les forces, ir-

preint, par exemple, dans le journal de Camille Desmoulins, à propos des hommages dont la fédération entourera *monsieur Capet l'aîné;* et dans le journal de Carra qui couvre d'odieuses injures, le maire Bailly, et *le sieur Motier* (Lafayette), *tous deux bas valets de cour.*

(1) L'Assemblée l'y avait expressément invité par l'article 1er du décret du 9 juillet 1790.

(2) S'il faut en croire divers historiens, notamment Alex. de Lameth (Avertissement du 1er volume, p. 35, et page 460 du texte), Louis XVI aurait essayé de s'attacher quelques fédérés. Mais ce n'aurait été que par d'obscurs moyens d'intrigue, et Mirabeau voulait, avec raison, des démarches plus franches, publiques et décisives que celles qui furent tentées, mais non soutenues et suivies par le faible monarque.

Il était, au surplus, dans la destinée que lui firent les circonstances et son caractère, non-seulement d'être humi-

Digitized by Google

résistibles si elles étaient bien dirigées, de la garde nationale, devant qui les factieux devraient disparaître; et que, au contraire, le général laisse visiblement atteindre par la contagion démagogique.

En effet, que produit la formidable dictature de cette grande milice et de son chef? Insuffisante à protéger la sûreté du Roi et de la Reine, elle n'essaie de les défendre qu'en attentant à leur dignité. Et, quant à l'ordre public, le général qui dispose de quarante mille citoyens armés, ne sait pas empêcher le saccage de l'hôtel de Castries par une poignée de brigands, dignes vengeurs des Lameth, dont pourtant Lafayette est désabusé (1)!

Comment, d'ailleurs, expliquer certains actes

lié, mais encore d'être plus rapidement poussé vers sa chute par les deux fédérations; car si Lafayette fut *le Roi* de celle de 1790, Pétion le fut de celle de 1792.

On sait que les conséquences du voyage de Varennes empêchèrent qu'il n'y eût de fédération en 1791.

(1) Cette citation anticipe sur l'avenir, puisque c'est seulement le 12 novembre 1790 que l'hôtel de Castries fut envahi par la populace, à la suite du combat qui avait eu lieu la veille entre le duc de Castries, fils du maréchal, et Charles de Lameth; celui-ci avait été blessé (*) d'un coup d'épée, et les journaux anarchistes s'empressèrent de dire

(*) On sait que la blessure était assez légère, et la preuve en est dans un des journaux qui, à cette occasion, provoquèrent le plus hautement le peuple: « Au moment que Charles de Lameth fournit une passe terrible qui devait tuer son adversaire, mais qui ne passe qu'à côté de lui, « il écarte de la main gauche l'épée ennemie, dont la pointe, labourant le poignet et tout l'avant-bras, pénètre assez avant pour lui faire « une blessure grave » (*Orateur du peuple*, par Fréron, t. 2, n° 30.)

Digitized by Google

dont on pourrait induire que Lafayette, qui abhorre l'anarchie, ne veut pourtant pas lui opposer la seule puissance capable de l'abattre, c'est-à-dire

qu'il avait reçu une grave blessure, et d'engager le peuple à *venger son défenseur*.

Nous ne nous excuserons pas de cet anachronisme qui nous semble sans inconvénient; mais nous devons dire que Mirabeau, entraîné par de fausses informations et par une animosité passagère, parla (le 14 novembre) à l'Assemblée, non pas comme un orateur *vendu à la cour*, mais comme un fougueux tribun, et fut fort injuste envers Lafayette, qu'insultaient dans la même occasion leurs ennemis communs, c'est-à-dire Marat, Camille Desmoulins, et leurs dignes émules.

Le fait véritable est que le général, outre sa constante application à maintenir l'ordre public, même au péril fréquent de sa popularité et de sa vie (qui lui était moins chère), aurait eu cette fois une raison de plus de redoubler de vigilance et d'énergie, si des motifs personnels avaient jamais influé sur son rôle politique, c'étaient ses liaisons d'amitié avec le maréchal duc de Castries et avec son fils. Mais nous tenons de la bouche même du général Lafayette que l'irruption, le pillage et la dévastation de l'hôtel furent le crime instantané de quelques bandits qui, dans l'étroite et sombre rue Hillerin-Bertin, escaladèrent les murs assez bas du jardin, tandis que de faibles pelotons de garde nationale, survenus fortuitement ou appelés trop tard, se réunissaient non sans indécision dans la rue de Varennes.

Nous ajouterons qu'il n'y a pas plus d'exactitude dans les ornemens oratoires que Mirabeau ajouta à son discours, d'après les renseignemens qu'il avait reçus, car le portrait du Roi n'était pas dans l'hôtel, et la maréchale était absente.

Le fait est que la maison fut saccagée, le mobilier brisé, etc. Camille Desmoulins, à qui ces sortes de scènes inspiraient de sanglans quolibets et d'atroces bouffonneries, qualifie le siége de l'hôtel de Castries *la séance du tribunal de cassation*.

Digitized by Google

un pouvoir exécutif qui ait de la réalité et de la consistance, une royauté constitutionnellement forte? Il n'est plus désormais possible de l'instituer telle, que par la révision de la constitution, qui l'a imprudemment dépouillée de ses droits, de son indépendance et de sa dignité, encore plus nécessaires au peuple, pour le protéger contre lui-même, qu'au pouvoir exécutif. Ce projet de *Révision* est la base essentielle de ceux de Mirabeau; Lafayette le sait, il lui a promis d'user de son ascendant pour le faire participer à ce travail régénérateur sans lequel tout périt... Eh bien! c'est précisément tout le contraire qu'il a fait! Le scrutin a exclus Mirabeau du comité à qui sera confiée, comme préliminaire naturel, la séparation des articles proprement constitutionnels, d'avec les articles réglementaires; et cette exclusion Mirabeau l'attribue à l'influence exercée par le général Lafayette sur les Jacobins, dont les chefs, Duport, Barnave, Alexandre Lameth, Pétion, font partie de ce comité; combinaison étrange et inconséquente, qui confère à une secte républicaine la mission de ramener dans la constitution les principes du gouvernement monarchique (1)!

Il importe donc de maîtriser, par tous les moyens

(1) La suite prouva que des quatre personnes citées, le seul Pétion était vraiment *républicain*; mais la constante opposition des autres avait été assez systématiquement hostile pour

Digitized by Google

possibles, cette grande influence qui, trop souvent malfaisante, malgré celui-là même qui l'exerce, lui échappe alors qu'il veut la rendre tutélaire.

Nous ne citerons plus, quant à présent, que deux Notes de la fin de juillet; dans la première, Mirabeau, s'efforçant de tirer Louis XVI du profond découragement qu'il manifeste, lui démontre par plusieurs indices, et notamment par la certitude d'une prochaine réélection de Bailly aux fonctions de maire (1), les chances de salut qu'offrent, plus que jamais, la constance et l'union croissante des constitutionnels, « les seuls royalistes, dit-il, « que le Roi doive désormais dénombrer, écouter « et croire. »

Dans la seconde Note, Mirabeau, parlant de l'émigration, peint en traits de feu et ses jactances insensées, et son odieux égoïsme, et ses projets

que Mirabeau s'y trompât; et il ne pouvait deviner qu'après lui, ils s'offriraient pour le remplacer dans l'exécution de son plan, si colomnié par eux-mêmes, de défense du trône constitutionnel.

(1) Bailly fut en effet réélu le 2 août par 12,000 voix sur 14,000 électeurs. Danton, porté par quelques ultrà démagogues, n'eut que 49 voix; aussi la rage du parti se manifesta-t-elle dans ses journaux qui, dès l'origine, avaient toujours été malveillans pour l'intègre et sage magistrat; mais qui, dans les derniers mois, avaient redoublé leurs injures et leurs calomnies. Marat écrivait à cette occasion dans l'*Ami du peuple*: « Les électeurs se sont décidés à sacrifier le salut public à un « homme inepte et plus que suspect. »

Digitized by Google

sacriléges, et les formidables dangers qu'elle attire sciemment sur le Roi. Animé d'un véritable esprit prophétique, transporté par la pensée aux événemens de 1792, il déroule le sinistre avenir qui s'avance; et la terrible catastrophe qu'il sera impossible de conjurer, si, non content de se séparer de fait de ses faux et funestes partisans d'outre-Rhin, le Roi ne s'en sépare pas aussi d'intention; s'il ne s'allie pas hautement contre eux avec l'opinion nationale; s'il ne l'appelle pas à lui; s'il ne se met pas à sa tête, pour aller, quand le moment sera venu, au devant de la coalition que les émigrés s'efforcent d'organiser. Nous osons dire qu'aucun des discours prononcés par le grand orateur, avant comme depuis ses rapports avec le roi, n'égale l'énergie de cette adjuration à la fois si secrète, et si solennelle; et certainement elle surpasse en véhémence la dénonciation que Mirabeau, anticipant sur un décret rendu seulement un an après, lança le 28 juillet 1790 à la tribune, lorsque, contre l'avis de Robespierre lui-même, il demanda que le prince de Condé « fût tenu de désavouer, au « plus tard dans trois semaines, le manifeste publié « sous son nom, faute de quoi son silence sera « regardé comme un aveu; il sera déclaré traître « à la patrie; ses biens seront confisqués, etc. (1). »

(1) Le décret en ce sens fut rendu le 13 juin 1791. *Voir* l'article 18.

Digitized by Google

Nous reprenons la suite des travaux législatifs de Mirabeau, mais comme par le passé, en ne nous arrêtant que sur les seules questions principales et surtout constitutionnelles.

Plusieurs incidens se présentèrent de la fin de juin à la fin d'août, intervalle pendant lequel Mirabeau malade parut peu à l'Assemblée; nous les écartons parce qu'ils n'ont guère d'importance, ou parce qu'ils seront mentionnés ailleurs; nous ne citerons que la proposition hardie qu'il fit, le 18 août, de licencier et de recomposer immédiatement l'armée, dans laquelle se manifestaient de plus en plus des dissidences et des collisions fort graves, incessamment fomentées par deux factions adverses, entre les chefs généralement attachés à l'ancien ordre de choses, et les subalternes, sous-officiers et soldats, qui étaient au contraire pleins d'enthousiasme et de dévoûment pour le nouveau. Nous nous bornerons à rappeler que cette proposition fut bien imprudemment repoussée, car on peut considérer comme un *ordre du jour* l'adoption d'une vaine et stérile adresse aux troupes, pour leur recommander la subordination.

Nous avons présentement à rendre compte de la séance du 25 août 1790, où Mirabeau parla au nom du comité diplomatique, et à propos des

Digitized by Google

symptômes d'hostilités qui se manifestaient entre l'Espagne et l'Angleterre ; question déjà soulevée trois mois auparavant, et à l'occasion de laquelle Mirabeau avait un moment songé à prendre une initiative hardie, comme on l'a vu par le projet de discours inséré, en appendice, à la fin du tome VII des présens Mémoires.

Dans la séance du 25 août, dont nous nous occupons, Mirabeau commença par remarquer que le territoire disputé entre les deux puissances (1) n'appartenait ni à l'une ni à l'autre, « mais bien « aux peuples indépendans que la nature y a fait « naître, ligne de démarcation qui vaut bien celles « que le Pape s'est permis de tracer. » Passant à la possibilité d'une guerre, il reconnut qu'il était à désirer de n'y pas voir la France impliquée, avant la régénération des finances, la réorganisation de l'armée, la pacification des esprits, l'achèvement de la constitution. Bientôt, dit-il, ces heureux résultats seront obtenus; bientôt aussi, sans doute, l'Europe dégagée, comme la France, et à son exemple, des chaînes du despotisme, entrera dans les voies d'une politique franche et généreuse. Mais, en attendant, faut-il que la France suive ou abandonne son ancien système de relations avec les états

(1) L'île de *Vancouver*, dans le grand océan boréal, près de la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, par le 49e degré 36 minutes de latitude nord.

Digitized by Google

voisins ? Pourrait-elle le détruire sans péril ? Non, et sa sûreté exige particulièrement le maintien de ses traités avec l'Espagne.

Cette puissance a fidèlement, en effet, rempli ses engagemens envers la France. Leur traité de 1761 a fait naître une ère de paix et de prospérité qui n'aurait pas été interrompue, « si « l'Angleterre eût respecté dans ses colonies les « principes sacrés qu'elle adore chez elle ; et si « les Français, protecteurs de la liberté des au- « tres, avant d'avoir su la conquérir pour eux- « mêmes, n'avaient pressé leur Roi de combattre « pour défendre les Américains. » Notre glorieuse et décisive intervention en leur faveur a été puissamment secondée par l'Espagne qui, en se joignant à nous, contre ses intérêts directs, n'a consulté que sa loyauté. Nous devons donc aujourd'hui la défendre, au besoin, contre l'ennemi dont, en s'unissant à nous, elle a irrité l'orgueil, et blessé les intérêts. A la vérité, le traité dont il s'agit « porte le nom singulier de *pacte de famille* (1), « et il n'existe aucun de nos décrets qui n'ait an- « noncé à l'Europe entière que nous ne recon- « naîtrons désormais que des *pactes de nations.* »

(1) Il est question ici d'un traité négocié par le duc de Choiseul avec la cour d'Espagne, sous le règne de Charles II, pour la garantie réciproque des droits et possessions de la famille de Bourbon. La date est du 15 août 1761.

Digitized by Google

A la vérité, encore, il contient des clauses que réprouvent nos principes et notre nouvelle religion politique; mais aussi le comité ne propose-t-il qu'une « décision qui conserve une alliance utile, « en assurant le roi d'Espagne que nous remplirons nos engagemens; un décret qui charge le « comité des modifications qu'exige cette alliance, « quand il faudra la renouveler. »

Enfin, l'attitude de quelques puissances « indique nécessairement d'autres mesures; le maintien de notre alliance avec l'Espagne serait illusoire, si, même au sein de la paix, et en nous bornant à ajouter tout le poids de notre influence aux négociations qui doivent assurer le repos d'une partie de l'Europe, nous n'augmentions pas nos armemens dans la même proportion que ceux de nos voisins. Ce n'est pas lorsqu'on a des possessions éloignées, ce n'est pas lorsqu'on croit avoir de grandes richesses à une grande distance, qu'on peut se résoudre à ne prendre les armes qu'au moment même de l'agression. Le commerce a besoin d'être garanti non-seulement des dangers réels, mais de la crainte des dangers; et il n'a jamais été plus important d'apprendre à nos colonies qu'elles seront protégées. Voilà les maux où conduit cette exécrable défiance, qui porte les peuples voisins à se surveiller, à se redouter, à se regarder comme ennemis. Pourquoi

Digitized by Google

« faut-il que la nécessité même d'assurer la paix, « force les nations à se ruiner en préparatifs de dé- « fense ? Puisse cette affreuse politique être bien- « tôt en horreur sur toute la terre ! »

On sait qu'un armement de quarante-cinq vaisseaux, pour défendre l'Espagne contre l'Angleterre, fut décrété le 10 octobre ; mais cette mesure n'eut pas de suite, parce que la paix fut conclue un mois après, entre les deux puissances. Le bruit courut même alors que leurs dissentimens n'étaient pas sérieux, et que les craintes de l'Espagne n'avaient été qu'une simulation concertée, pour couvrir quelque dessein de fortifier en France le pouvoir exécutif; soit vérité, soit supposition, soit qu'il n'y eût pas de secret, soit qu'il y en eût un, dont Mirabeau n'avait pas connaissance, il est certain que cette fois, comme au mois de mai précédent, la question l'occupa hors de la tribune; et qu'il en fit, dans un large cadre, une question de politique générale. La preuve en est dans un Mémoire très-remarquable, resté inédit, qu'il adressa, selon toute apparence, au Roi, ou à M. de Montmorin, et que, sans nous inquiéter de quelque anticipation sur les dates, nous allons copier d'après la mise au net, chargée de corrections autographes.

Digitized by Google

MÉMOIRE

Sur les différens partis à prendre dans la situation critique où la France se trouve relativement aux puissances étrangères.

« L'Assemblée nationale, d'après la demande « du Roi, vient de rendre un décret fort sage sur le « renouvellement de notre alliance avec l'Espagne, « et sur le maintien provisoire de nos engagemens. « Sans cette honorable résolution, nous nous cou- « vrions d'opprobre en manquant de foi, nous nous « trouvions sans alliés, nous nous soumettions sans « défense à l'inimitié, à l'ambition, à la cupidité « commerciale de nos éternels rivaux, et nous im- « primions à notre premier acte de liberté politi- « que un cachet de faiblesse qui nous aurait livrés « aux plus grands périls en apprenant à tous nos « ennemis le secret de notre impuissance et de nos « terreurs.

« Mais ce décret si nécessaire a été trop tardif : « un mois plus tôt il aurait probablement dérangé « les projets de l'Angleterre, assuré la paix, et pré- « venu tout changement de système en Espagne. « Actuellement la cour de Madrid, faute de comp- « ter sur nous, peut avoir conçu des projets con- « traires à nos intérêts, et certainement l'Angleterre « a formé un plan vaste : l'immensité de ses arme- « mens, l'activité et le mystère de sa politique le

Digitized by Google

« prouvent, et nous arrivons bien tard pour dé-
« jouer ces vues dangereuses. Il est utile surtout de
« rappeler les fautes qu'on a faites pour se garantir
« de celles qu'on peut faire. L'essentiel est donc, à
« présent, de bien présenter le tableau de notre si-
« tuation, et de chercher à percer les voiles de
« l'avenir.

« Il ne faut point se dissimuler le danger de notre
« situation. Je me tairais si je n'avais qu'à gémir
« sur la perte de notre considération, de notre in-
« fluence en Europe; mais les périls imminens qui
« menacent notre sûreté forcent à sonner l'alarme.
« Suivons donc en peu de mots le mouvement
« uniformément accéléré de notre chute, afin de
« mieux sentir les efforts qu'il faut faire pour nous
« relever, pour éviter l'abîme sur la pente duquel
« nous nous trouvons déjà à moitié descendus.

« En 1787, l'Angleterre était sans alliés, nous
« venions d'abattre son orgueil et de lui ravir l'A-
« mérique; nous dictions des lois à la Suède et à la
« Turquie; l'Espagne suivait toutes nos impul-
« sions; nous gouvernions la Hollande; l'empe-
« reur, arrêté par nous dans ses projets sur l'Escaut,
« craignait de perdre notre alliance, et se pliait à
« notre système. La Prusse recherchait notre ami-
« tié. La Russie, malgré ses ressentimens, nous
« rendait l'arbitre de ses différens avec la Porte, et
« venait de conclure avec nous un traité qui nous

Digitized by Google

« mettait dans les mains le commerce du Nord, « qu'avaient si long-temps et si exclusivement pos- « sédé nos rivaux. Le Danemarck ainsi que le Por- « tugal étaient nuls, et formaient d'inutiles vœux « pour l'Angleterre ; et notre union avec la cour de « Vienne ôtait à celles de Turin et de Naples « jusqu'à l'ombre d'une préoccupation politique. « Nous régnions véritablement en Europe, sa ba- « lance politique était en nos mains, et n'éprouvait « de mouvement que celui que nous voulions lui « donner.

« Notre règne n'a pas été long; la Prusse et l'An- « gleterre sans combats, sans efforts, sans victoire, « nous ont enlevé ce sceptre qu'il nous était si facile « de conserver; elles nous ont attachés à leur char « de triomphe; elles menacent de nous écraser « promptement si nous continuons à nous livrer « sans prévoyance et sans résistance aux piéges de « leur politique, à l'artifice de leurs protestations. « Leur plan a été hardi, il était facile de le déjouer « dans son principe, on ne l'a pas voulu, il a été « entièrement exécuté. Elles ont commencé à nous « attaquer indirectement en apparence, directe- « ment en effet, en Hollande et en Turquie. Nous « n'avons pas secouru les Hollandais, nous n'avons « point menacé les Turcs qui rompaient les con- « ventions faites, et nous avons perdu toute autorité « à La Haye et à Constantinople.

Digitized by Google

« Dès que le roi de Suède a vu que nous aban-
« donnions nos amis, et que nous ne savions pas
« punir qui nous abandonnait, il s'est jeté dans les
« bras de l'Angleterre et de la Prusse, et, poussé
« par elles, il a attaqué la Russie. Nous pouvions
« nous venger de cette défection, en nous déclarant
« contre lui pour la nation suédoise, qui redeman-
« dait à grands cris la paix et la liberté. Nous ne
« l'avons pas fait, et il nous est arrivé ce qu'on
« n'avait jamais vu en Suède, nous en sommes
« venus à n'avoir aucune espèce d'action sur aucun
« des deux partis qui divisent constamment ce
« royaume.

« Cependant, la ligue anglo-prussienne, aug-
« mentée par celle des princes de l'empire, dont
« nous n'avions pas dissipé les fausses terreurs sur
« l'échange de la Bavière, cette ligue, dis-je, ac-
« crue de l'alliance des Suédois et des Turcs, des
« Polonais et des Hollandais, avait pris une consis-
« tance qui devenait effrayante. La France parut
« un moment se réveiller et sentir le danger qui
« menaçait sa gloire pour l'instant, sa sûreté pour
« l'avenir; et le ministère adopta un projet qui au-
« rait pu nous rendre notre position perdue, et
« mettre un frein à l'ambition de la ligue. Il s'agis-
« sait d'une quadruple alliance à conclure entre la
« France, la Russie, l'empereur et l'Espagne. Par
« cette alliance, les Français étaient les pacificateurs

Digitized by Google

« de l'Europe, protégeaient leurs anciens amis, et « opposaient à leurs ennemis une masse de puissance « qui devait les décourager, et rétablir solidement « un calme de longue durée.

« Mais la même faiblesse qui avait causé nos « fautes en Hollande, écarta et négligea le remède « qui pouvait les réparer; malgré le ministre des « affaires étrangères, le projet d'alliance fut aban- « donné; il fut ensuite repris; et enfin, au lieu de « voir que cette quadruple association, au besoin « offensive comme défensive, éloignerait de nous la « guerre, le conseil crut qu'elle pourrait l'attirer « sur nous, et renonça à la quadruple alliance au « moment où elle allait être signée.

« Malgré le juste mécontentement que ce refus « devait donner à l'empereur et à la Russie, ils « nous confièrent encore le soin de la paix; mais la « Prusse qu'il importait si fort de s'attacher quand « on le pouvait, et qu'on a négligée, mais la Prusse, « dis-je, et l'Angleterre, qui redoublaient d'audace « à mesure que nous montrions notre timidité, ont « d'abord empêché la paix, pour fatiguer les deux « cours impériales; et, lorsqu'elles les ont vues « épuisées d'hommes et d'argent, elles ont menacé « la Russie de se joindre aux Suédois, elles ont fait « sentir à Léopold que, s'il ne se soumettait à leurs « lois, il perdrait le sceptre de l'empire, qu'il ne « recouvrerait jamais les provinces belgiques, qu'il

Digitized by Google

« serait insulté par les Polonais, et qu'il verrait « les légions prussiennes en Bohême, au moment « où il serait occupé à apaiser les troubles de ses « états.

« Or, les cours de Vienne et de Pétersbourg, ne « comptant plus sur notre appui, ont cédé à la « nécessité; elles ont accepté la médiation de la « ligue, et cette ligue ambitieuse a vu couronner « ses efforts; elle est devenue la maîtresse absolue « de l'Europe, dont elle protége une partie, et dont « elle enchaîne l'autre.

« Nous, au contraire, nous avons perdu nos an- « ciens amis, qui ont fait la guerre malgré nos « conseils, et la paix sans notre intervention; nous « avons aigri les cours de Vienne et de Pétersbourg « en refusant leur alliance, et nous sommes restés « isolés au milieu de nos troubles, n'ayant plus « qu'un allié l'Espagne; l'Angleterre a voulu nous « enlever ce seul appui qui nous restait; on vient « d'être témoin de l'habileté et de l'activité du « ministère britannique pour consommer cette « opération; notre faiblesse a encore pensé le se- « conder, et la résolution que nous avons prise a « été si tardive, que ce ne peut pas être sans quelque « inquiétude que nous attendons la réponse de « l'Espagne.

« Dans un moment aussi critique, il nous im- « porte essentiellement d'examiner notre position

Digitized by Google

« sous tous ses rapports, et de ne pas perdre de « temps pour travailler à combattre tous les pro- « jets que nous aurons prévus.

« Il faut premièrement supposer le pis, c'est- « à-dire que l'Espagne, détachée de nous par nos « incertitudes, effrayée de notre faiblesse, préve- « nue contre notre constitution, séduite par l'An- « gleterre, vienne à refuser de faire avec nous un « pacte national, et se lie avec la Grande-Bretagne « par un traité d'amitié et de commerce.

« Dans ce cas, isolés, exposés à l'ambition de nos « rivaux, nous devons, loin de nous abandonner « à l'inaction, au désespoir, redoubler d'activité et « de courage, négocier partout, faire sentir à toutes « les puissances de l'Europe combien il est impor- « tant pour elles de ne pas laisser accabler la France. « Peut-être parviendrait-on à réveiller la jalousie « et l'inquiétude de plusieurs cours, à faire une « nouvelle ligue pour nous soutenir : toute espèce « de domination politique engendre la méfiance, « la crainte, l'envie ; c'est précisément la prépon- « dérance de Louis XIV qui a créé tous ses enne- « mis; et la cour de Londres se trouvant dans la « même position, on pourrait peut-être alors lui « susciter les mêmes obstacles.

« Mais, je le répète, il faudrait beaucoup d'a- « dresse, d'activité, de suite : dans les temps de « force et de prospérité, la politique peut être sim-

Digitized by Google

« ple et peu active ; dans les temps de faiblesse, elle « ne saurait avoir trop d'agilité ; c'est lorsqu'on est « blessé et qu'on ne peut plus se servir du glaive, « qu'il faut mouvoir le bouclier avec le plus d'at- « tention, d'adresse et de rapidité.

« Si, au contraire, et comme nous pouvons l'es- « pérer encore, la cour d'Espagne, satisfaite du « décret rendu par l'Assemblée nationale, consent « à rester notre amie, notre égide, et à renouveler « nos liens, il faut sans tarder travailler à la modi- « fication du pacte de famille, conserver tous les « articles, même tous les mots qui peuvent se con- « cilier avec nos principes, et se hâter de conclure « ce nouveau traité, afin de ne pas laisser à nos ri- « vaux le temps et l'occasion d'en empêcher la con- « clusion.

« Mais dans cette dernière supposition que je me « plais à croire la plus probable, dans le cas de « l'acceptation par l'Espagne de nos propositions, « il faut désirer, sans doute, mais il faut peu es- « pérer que l'Angleterre fasse la paix. Ses arme- « mens augmentent, et M. Pitt est trop habile « pour faire tant de préparatifs sans but, tant de « dépenses sans indemnités.

« Or, si la guerre s'allumait, je ne vois, je le ré- « pète, je ne vois d'alliée à la France que l'Espagne. « La Russie est épuisée, la cour de Vienne craint « la sympathie que notre révolution inspire à ses

Digitized by Google

« peuples (1), et ne soupire qu'après la paix; les « Danois seront éternellement neutres; la Suède et « la Turquie, nulles dans ces sortes de guerres, « sont ruinées. Le Portugal est sans moyens, et le « peu qu'il en a serait aux ordres de nos ennemis. « L'Angleterre seule balance nos forces et celles de « l'Espagne; elle a pour alliés le stathouder qui « nous déteste, qui craint toujours notre ven- « geance, et le roi de Prusse, qui se trouve dégagé « de tout obstacle, et que les princes de l'Empire « ainsi que les mécontens appellent en Alsace. Le « nouvel empereur, pressé par la Constitution ger- « manique de soutenir la cause des princes, ne « pourra nous servir que par des délais et des né- « gociations; le roi de Sardaigne peut être porté « à se joindre aux mécontens et aux princes de « l'Empire par intérêt de famille, et par intérêt

(1) Mirabeau avait écrit antérieurement : « Je vois que les « têtes fermentent dans votre Allemagne, et je sais bien que « si l'étincelle frappe les matières combustibles, ce sera du feu « de charbon de terre, et non du feu de paille, comme ail- « leurs. Mais, quoique plus avancés en instruction, peut- « être, vous n'êtes pas aussi mûrs que nous qui, pourtant, « ne l'étions guère. Vous ne l'êtes pas, dis-je, parce que les « émotions ayant chez vous leurs racines dans la tête, et les « têtes y étant immémorialement pétries à l'esclavage, l'ex- « plosion se fera beaucoup plus tard que chez une nation « où tout est dramatique et momentané, et où le même quart- « d'heure peut offrir l'héroïsme de la liberté, et l'idolâtrie « de la servitude. » (*Lettres à Mauvillon*, page 489, du 3 décembre 1789.)

Digitized by Google

« d'ambition. Si l'on joint à ce tableau effrayant de « dangers probables et prochains, la désorganisa- « tion de notre armée, la ruine de notre crédit, la « méfiance que le peuple témoigne contre tout acte « générateur de l'ordre et de la force publique, la « terreur que lui inspirent les projets des mécon- « tens, du dedans et du dehors, il est impossible « de ne pas frémir sur le péril que nous courons.

« Nous pouvons, en effet, être attaqués sur mer, « sans argent pour armer avec promptitude; nous « pouvons voir envahir nos colonies, dont une partie « désire d'être conquise; nous pouvons voir nos « frontières inondées de troupes étrangères qui « viendront y allumer la guerre civile, tandis que « la capitale, déchirée par des factions, accusera la « cour et les ministres de tous ces maux, dont on « les croira auteurs ou complices; et leurs ennemis « trouveront d'autant plus de créance en répandant « ces soupçons, que la politique extérieure est con- « fiée au pouvoir exécutif, qui sera responsable des « orages, faute d'avoir su les écarter.

« Dans une situation si critique, tous les moyens « sont insuffisans, tous offrent des inconvéniens; « mais le pire, ce serait de rester dans une lâche « inaction; s'il est dangereux de s'endormir sur la « sécurité des succès, il est bien plus funeste de se « livrer au découragement dans les crises de la « politique, et de livrer au hasard le soin de notre

Digitized by Google

« salut et de notre liberté. On pouvait prévoir la « réponse de l'Angleterre, elle devait être vague « et contenir des demandes d'éclaircissemens sur « nos armemens et sur nos vues. Il faut de même « prévoir ce qu'elle peut tenter, et négocier comme « si nous étions sûrs de la guerre; c'est le seul « moyen ou de l'éloigner, ou de la faire avec moins « de désavantage.

« Nous avons à craindre :

« 1° L'attaque de l'Angleterre; le seul remède à « ce mal est d'armer et de mettre promptement « nos colonies en état de défense.

« 2° La guerre avec la Hollande. On doit obser- « ver que la paix étant le seul vœu des négocians « hollandais, ils ont rarement été fidèles à leurs « engagemens hostiles : on les trouve toujours dis- « posés à la neutralité; et, malgré les efforts du « stathouder, il serait possible à un négociateur « actif et habile de leur persuader de ne pas se mê- « ler de la guerre; il faudrait en même temps, si « contre leurs intérêts ils se décidaient à se joindre « aux Anglais, il faudrait, dis-je, oser un coup « hardi et nécessaire, mettre en mouvement les « patriotes qu'on a si lâchement abandonnés, les « soutenir avec des troupes, renverser le stathouder « avant qu'il ne fût secouru par la Prusse, à qui « l'on donnerait d'autres affaires, et rendre par « cette révolution l'espérance des Anglais absolu-

Digitized by Google

« ment nulle de ce côté en leur enlevant l'allié sur « lequel ils comptent.

« Le troisième sujet de crainte qui doit nous « occuper, c'est le roi de Prusse, qui serait ou à « nous, ou sous notre dépendance si l'on m'avait « cru. L'orgueil de son ministère s'est échauffé par « ses succès, et il est habitué à tenter impunément « de grandes entreprises. Dégagé pour long-temps « de toutes craintes à l'égard de la Russie et de « l'Autriche, il peut être séduit par le rôle que les « princes de l'empire et les mécontens de France « lui offrent; en embrassant leur querelle, il satis- « fait l'Angleterre, il augmente son influence dans « l'Empire, il plaide les armes à la main ce qu'on « appelle la cause des rois, et il peut étendre ses « possessions. Parmi tous les dangers auxquels « nous sommes exposés, celui-ci doit le plus peut- « être fixer notre attention, et je ne vois que deux « moyens d'éloigner ce péril.

« Le premier est de le montrer à Léopold dans « toute son étendue, et de lui faire sentir combien « il est essentiel pour lui de ne pas laisser son en- « nemi naturel nous accabler, et augmenter à ce « point sa gloire et sa puissance. Si Léopold, « frappé de notre situation, effrayé des projets de « la cour de Berlin, nous promet de s'opposer avec « toutes ses forces au roi de Prusse, et d'arrêter les « démarches hostiles des princes de l'Empire, nous

Digitized by Google

« pourrons reprendre quelques espérances, et at-
« tendre sans inquiétude ce que fera l'Angleterre.

« Mais il nous faut une réponse prompte et ca-
« tégorique. Si Léopold la refuse, si, comme la paix
« de Reishembach le peut faire craindre, il s'est
« rapproché de l'Angleterre, s'il se croit obligé à
« soutenir les prétentions des princes de l'Empire,
« si l'épuisement où l'ont jeté sa guerre des Turcs, et
« la scission des Belges, l'empêchent d'oser se com-
« promettre envers la Prusse, nous devons alors né-
« gocier avec celle-ci et avec les princes de l'Empire.

« Déjà, il est vrai, on a voulu entrer en négo-
« ciation avec les princes du Rhin pour des indem-
« nités; mais on a négocié sans succès, parce qu'on
« traitait sans base; le décret n'en indiquait aucune.
« La seule raisonnable est un achat de leurs droits;
« et cette dépense épargnerait peut-être à la fois à
« la nation la guerre extérieure et la guerre civile,
« en ôtant un grave prétexte aux ennemis de l'État
« et aux ennemis de la constitution.

« Supposons, comme nous l'avons déjà fait, que
« le roi de Hongrie se serait secrètement rapproché
« de l'Angleterre pour obtenir au congrès de Reis-
« hembach des conditions plus avantageuses que
« celles que le roi de Prusse voulait lui dicter; dans
« ce cas, on sent bien qu'il existerait un germe de
« mésintelligence, dont un négociateur habile et
« actif pourrait profiter; mais il faudrait alors, si

Digitized by Google

« nous voulions regagner l'amitié du roi de Prusse, « faire un sacrifice, douloureux sans doute, mais « que motiverait l'intérêt pressant de la France, « c'est-à-dire tranquilliser la Prusse sur nos vues « relatives aux patriotes hollandais, et rester au- « jourd'hui, par prudence et par nécessité, dans le « rôle d'inertie qui jadis fut une lâcheté indicible, « car la cour de Berlin attache sa gloire à la révolu- « tion de Hollande, elle la veut consolider, elle « nous regardera comme ses ennemis tant qu'elle « nous soupçonnera de vouloir y opérer une contre- « révolution. J'ajoute que si nous parvenions à nous « assurer de la neutralité de la Prusse, nous ver- « rions sans doute l'Angleterre revenir à des vues « plus pacifiques, et il n'est pas probable que son « ministère voulût, sans allié, s'exposer aux hasards « d'une guerre ruineuse et à la perte certaine du « commerce avantageux que sa nation fait avec « nous.

« J'ai montré nos dangers, j'ai exposé les seuls « remèdes que je crois propres à les prévenir ou à « les diminuer, mais je répète que leur efficacité « dépend surtout de leur promptitude.

« Dans le cas où ces différens moyens seraient « adoptés ou essayés, on voit qu'il faut envoyer les « négociateurs les plus adroits, les plus actifs, à « Madrid, à Vienne, à La Haye, à Berlin, et près « des princes de l'Empire. A Turin, il ne faut

Digitized by Google

« qu'un observateur. A Londres, il faut prodiguer « l'or pour être averti à temps. Dans toutes les au- « tres cours, notre politique doit être en panne, et « se borner à protéger sagement les individus et le « commerce. A Pétersbourg, seulement, il faut « bien examiner si l'impératrice, sacrifiant ses « ressentimens à la politique, ne va pas changer de « système, et se lier avec la Prusse et l'Angleterre « qui le souhaitent. Il nous suffit de le savoir; nous « ne pouvons pas l'empêcher, mais cette révolu- « tion politique, fâcheuse pour notre commerce « dans le Nord, nous rendrait peut-être en dé- « dommagement notre ancienne position en Suède. « Il devient nécessaire d'avoir un ministre en Po- « logne, parce que ce pays retrouve quelque « consistance, et ne nous serait pas indifférent, si les « cours de Vienne et de Berlin prenaient des partis « opposés dans la querelle que nous pourrions avoir « avec l'Angleterre. D'ailleurs un observateur vigi- « lant peut être informé en Pologne des changemens « de système que voudrait nous cacher la Russie.

« Le tableau rapide que j'ai tracé de nos périls « et de nos ressources exigerait ensuite des instruc- « tions de détail dont il est inutile de faire men- « tion, mais qui, toutes, doivent être conformes à « l'esprit du plan dont j'ai cru nécessaire de donner « l'aperçu. Le Roi doit promptement prendre un « parti, et son ministère peut penser qu'en cas de

Digitized by Google

« guerre, d'orages, et de malheurs, la nation lui « demandera compte de chaque pas qui n'aura pas « été fait, de chaque minute qui n'aura pas été « employée. »

Nous avons vu que la nature des choses et la force des conjonctures avaient, à tout moment, appelé l'attention de l'Assemblée nationale sur les embarras des finances. L'ébranlement d'une révolution si profonde avait eu les conséquences que de tels événemens ont toujours amenées, et amèneront toujours. Tandis que, pour se venger de la révolution, ses ennemis s'efforçaient, au dehors, de susciter l'étranger contre elle, au dedans, de la déshonorer, ne pouvant la vaincre, ils trouvaient dans leurs propres antagonistes, leurs plus utiles auxiliaires; audacieux, avides, n'ayant rien à perdre, croyant avoir tout à gagner dans le désordre, des hommes d'intrigue et d'exécution, comme le peuple qu'ils jetaient, à leur suite, dans les orages politiques, avaient effrayé les capitalistes, qui nourrissent l'industrie et le commerce. Le numéraire oisif avait été exporté ou caché, sa circulation avait cessé, pour ainsi dire; les efforts tentés pour la ranimer, en fabriquant des espèces avec des métaux recueillis de toutes parts, avaient eu un effet contraire, et telles étaient, par exemple, les fontes de bijoux et de vaisselle qui faisaient dire

Digitized by Google

à Mirabeau : « Je ne m'apitoie pas aisément sur « la faïence des grands, ou la vaisselle des rois; « mais je pense comme les préopinans, par une « raison différente, c'est qu'on ne porte pas un plat « d'argent à la Monnaie qui ne soit aussitôt en cir- « culation à Londres (1). »

Ainsi, le signe convenu de tous les échanges, l'argent manquait à l'incalculable commerce des consommations de Paris (2). Pouvait-on s'en passer? non sans doute : y avait-il un moyen de le ramener forcément? pas davantage. Il fallait donc, à défaut de cette monnaie de convention, et en attendant son retour, créer une autre monnaie, de convention aussi, pour relever l'industrie et le commerce d'une prostration tous les jours plus alar-

(1) Séance du 22 septembre 1789. Nous trouvons le développement qui suit dans les fragmens autographes d'un discours manuscrit : « Les écus qu'on fera de cette vaisselle « passeront à l'étranger par une raison très-simple. La caisse « d'escompte ne voulant ni payer, ni suspendre, on se sert « de l'escompte et de ses billets pour faciliter les réalisations « d'effets publics, et les billets servent souvent à acheter très- « chèrement des lettres de change sur l'étranger. Je connais « tel banquier qui a lui-même réalisé ses billets de caisse. La « vaisselle du Roi et toute autre vaisselle passera donc en « écus chez l'étranger pour payer les lettres de change que « d'avides banquiers fournissent. »

(2) Depuis long-temps les publicistes exprimaient à cet égard des inquiétudes dont Rabaut-Saint-Etienne, notamment, parla à l'Assemblée dès le 7 mars 1790.

Digitized by Google

mante, pour leur rendre, avec leur sève nourricière, la vie et le mouvement.

A la vérité on avait cru que la vente progressive d'une grande quantité de domaines nationaux, ferait reparaître le numéraire enfoui; mais cette vente, ordonnée jusqu'à concurrence de 400 millions par le décret du 19 décembre 1789, ne pouvait pas s'opérer avec une célérité proportionnée aux besoins urgens du service public.

A la vérité encore, le même décret en avait, en quelque sorte, réalisé le prix, en le livrant à la caisse d'escompte, créancière de l'État, sous forme d'*assignations*, d'*assignats*, sur la *caisse de l'extraordinaire*, où devaient se concentrer les payemens faits par les acquéreurs; mais ce moyen de fournir à la caisse d'escompte une espèce de *titres nouvels* en remplacement des anciens, n'apportait aucune ressource aux besoins de la circulation.

A la vérité enfin, les municipalités, à l'exemple de celle de Paris, dont Bailly présenta les offres, avaient proposé d'acquérir de très-grandes parties de domaines nationaux, avec réserve de les vendre; et le décret du 17 mars 1790 avait accueilli cet expédient; mais, faute de pouvoir avancer le prix, elles avaient émis des *billets municipaux* destinés à payer les créances de l'État; et ce n'était là encore qu'une simple conversion de titres qui restaient concentrés dans les mains des porteurs,

Digitized by Google

ne circulaient pas, et ne pouvaient, en aucune façon, suppléer à l'excessive rareté du numéraire.

Il fallut donc songer à créer, non plus des titres, mais une *monnaie* ayant cours forcé ; et le premier essai fut tenté par le décret du 1er juin 1790, qui décida que les 400 millions d'assignats seraient subdivisés en douze cent mille billets (1).

Ce mode d'exécution fut bien accueilli, et d'autant mieux, qu'en faisant renaître la circulation, il promettait le quadruple avantage de réaliser le seul moyen praticable de libérer l'État de sa dette, considérablement grossie par la suppression d'une infinité d'offices, c'est-à-dire de favoriser la vente des biens nationaux, dont la nouvelle monnaie devait payer le prix ; de mettre ainsi en valeur d'immenses domaines en partie inertes et stériles, ou peu productifs, de les subdiviser à l'infini dans les mains fécondantes d'une multitude de petits propriétaires, et d'attacher ceux-ci à la révolution par les liens étroits et forts, par l'intime et toute puissante solidarité de l'intérêt personnel.

Ajoutons, pour repousser des accusations trop légèrement fondées sur les suites désastreuses d'une opération également sage et loyale, que la création des assignats, telle que l'entendaient leurs auteurs, n'avait rien qui fût en désaccord avec les plus sé-

(1) Savoir : 150 mille billets de 1,000 fr. ; 400 mille billets de 300 fr. ; et 650 mille billets de 200 fr.

Digitized by Google

vères conseils de la prudence, avec les exigences les plus austères de la bonne foi; car la valeur des assignats était solidement garantie par l'hypothèque des domaines nationaux, hypothèque renouvelée par chaque nouveau décret, inscrite sur chaque billet émis. Législativement fixée, l'émission ne devait qu'à peine atteindre le quart de la valeur du gage; et, au fur et à mesure de la vente de chaque domaine national, la loi ordonnait la destruction des assignats qui en avaient payé la valeur.

L'Assemblée nationale avait donc, comme nous l'avons dit, et par décret du 19 décembre 1789, mobilisé le prix d'un certain nombre de domaines royaux et ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de 400 millions; et les mesures d'exécution concertées avec Necker, et favorisées par son concours et son influence, semblaient préparer une complète réussite; du reste, Mirabeau n'avait pris aucune part à ce premier débat, ni à aucun des décrets d'exécution des 17 mars, 17 avril (1) et 1er juin 1790,

(1) Nous avons dit tout à l'heure quel était l'objet des décrets des 17 mars et 1er juin. Quant à celui du 17 avril, il réduisit à 3 pour 100 les intérêts de 5 pour 100 qui avaient été attachés aux assignats par le décret du 19 décembre 1789.

Le nouveau décret réitérait, d'ailleurs, au nom de l'État, l'engagement de n'employer le prix des ventes de domaines nationaux qu'à l'amortissement des assignats, et de brûler ceux-ci à mesure qu'ils rentreraient, après avoir servi à payer les domaines vendus.

Digitized by Google

opérations dont il avait été, disait-il, *étonné d'abord, et même effrayé* (1).

Un rapport sur la liquidation de la dette publique (2), et l'attente d'un Mémoire de Necker, opposé à une nouvelle émission d'assignats (3), quoiqu'il eût proposé la première le 6 mars, et que la seconde fût réclamée par le haut commerce de Paris et des principales villes du royaume, firent naître, le 27 août, l'occasion de revenir sur la question; et la circonstance était favorable, dans le sens des partisans de la mesure, puisque une première épreuve et l'expérience de plusieurs mois avaient déjà pu faire apprécier les effets de cette opération si grande et si hardie.

Mirabeau, cette fois, prit la parole. Il rappela qu'au milieu de tant de nécessités publiques, la restauration des finances était la plus impérieuse; qu'une première résolution de déclarer nationaux les biens ecclésiastiques, ensuite de les affecter à la garantie des assignats émis, avait produit d'heureux effets, en ramenant la confiance, et en ravivant les affaires.

(1) Ce sont les premiers mots de son discours du 27 août 1790.

(2) Le rapporteur, le marquis de Montesquiou, l'évaluait à 1,902,342,634 liv.

(3) A la vérité, son opposition était principalement fondée sur la supposition d'une émission de *dix-huit à dix-neuf cents millions*. (Voir son Mémoire lu dans la séance du 27 août 1790.)

Digitized by Google

Mais « ce n'était là qu'un remède passager, et « non une cure complète..... Le temps qui s'écoule « ramène assez promptement les mêmes besoins « et la même détresse ; et tant que nous n'établi- « rons pas, sur la base dont nous avons reconnu la « nécessité, une opération vaste, une grande me- « sure générale, qui nous mette au-dessus des évé- « nemens, nous en serons les jouets, et nous pé- « rirons de langueur dans la vaine crainte d'une « décision hardie, qui nous sorte de l'état où nous « nous trouvons.

« Qu'avez-vous pensé quand vous avez créé les assi- « gnats-monnaie ? qu'avez-vous dit à ceux dans la « main desquels vous faisiez passer ce gage de fidé- « lité ? vous avez pensé que la vente des biens sur « lesquels ce gage est assis, s'effectuerait incon- « testablement, quel qu'en fût le terme. Vous avez « dit aux porteurs d'assignats : voilà des fonds « territoriaux ; la nation engage son honneur et sa « bonne foi à les échanger en nature, ou à échan- « ger le produit de leur vente contre ces assignats « qui les représentent ; et si l'argent n'est lui-même « qu'une représentation des biens de la vie, vous « avez pu donner, et l'on a dû recevoir comme de « l'argent, cette représentation des propriétés ter- « ritoriales, qui sont la première des richesses.

« Il faut le dire à l'honneur de la nation, et de « la confiance qu'inspirent ses promesses ; il faut le

Digitized by Google

« dire à l'honneur des lumières qui se répandent « en France, et de l'esprit public qui naît de l'es- « prit de liberté : la doctrine des assignats-monnaie « est généralement entendue et admise parmi nos « concitoyens, telle qu'elle est professée dans « l'Assemblée nationale ; ils savent fort bien dis- « tinguer ce qu'on appelle ailleurs, et ce que nous « appelions jadis du *papier-monnaie* d'avec notre « papier territorial ; et les hommes de sens qui « sont patriotes, ne se laissent point égarer par des « équivoques, ou par de trompeuses subtilités.

« Je pense donc, après l'heureux essai que nous « avons fait, et en partant des lumières répandues « sur cette matière, je pense que nous ne devons « point changer de marche ni de système ; que « nous pouvons, que nous devons accomplir ce que « nous avons commencé ; que nous devons faire, « pour la libération de la dette nationale, une opé- « ration qui n'admette d'autre intermédiaire entre « la nation débitrice et ses créanciers, que la même « espèce de papier actuellement en circulation, « que ces mêmes assignats-monnaie, dont les fonds « nationaux et la nation entière garantissent le « payement. »

Mais, il ne faut être ni trop timide, ni trop hardi, d'autant qu'on ne connaît bien ni la quotité des ressources, ni celle de la dette.

Quant à celle-ci, elle se compose d'élémens con-

Digitized by Google

fus, qu'on peut diviser en deux classes distinctes. L'une comprend les contrats et des rentes quelconques, dont l'époque de remboursement n'est pas déterminée; l'autre, la dette qui, au contraire, est immédiatement exigible, et embrasse tout l'arriéré, et le remboursement des charges et offices récemment supprimés.

C'est cette spéciale partie de la dette qu'il importe d'acquitter sur-le-champ, à l'aide de ressources qui y soient exactement proportionnées, sans excédant, sans déficit. Une immense diffusion de valeurs disponibles s'ensuivra, et l'on verra la circulation se ranimer, les transactions redevenir actives, la richesse reparaître, « les affaires marcher vers un « rétablissement général; les esprits, agités par le « besoin ou par la crainte, reprendront leur calme; « quand l'industrie sera réveillée, quand les bras « trouveront de l'occupation, quand un ressort « énergique produira un mouvement nécessaire, « quand, enfin, la circulation des espèces, par des « moyens sages et faciles, atteindra les classes « les moins aisées de la société.

« Tout s'avance par l'ardeur et la constance in- « fatigables de vos travaux dans l'ouvrage de notre « constitution. Mais s'il faut que la constitution « soit achevée pour rétablir tout-à-fait l'ordre et la « prospérité, croyez aussi qu'un commencement « d'ordre et de prospérité n'est pas moins néces-

Digitized by Google

« saire pour la faire marcher à sa fin. Croyez qu'at-
« tendre tout d'elle, c'est la faire précéder de trop
« de hasards; c'est peut-être l'exposer à être ren-
« versée avant qu'elle ait atteint sa perfection.

« Eh! si vous aviez dans les mains un moyen
« simple et déjà éprouvé, de multiplier les défen-
« seurs de la révolution, de les unir par l'intérêt
« aux progrès de vos travaux; si, par quelque
« moyen, vous pouviez réchauffer en faveur de la
« constitution, ces âmes froides qui, n'apercevant
« dans les révolutions des gouvernemens que des ré-
« volutions de fortune, se demandent, *que per-*
« *drai-je? que gagnerai-je?* si vous pouviez même
« changer en amis et en soutiens de la constitu-
« tion, ses détracteurs et ses ennemis, cette multi-
« tude de personnes souffrantes, qui voient leur
« fortune comme ensevelie sous les ruines de l'an-
« cien gouvernement, et qui accusent le nouveau
« de leur détresse; si, dis-je, il existait un moyen
« de réparer tant de brèches, de concilier tant d'in-
« térêts, de réunir tant de vœux, ne trouveriez-vous
« pas que ce moyen joindrait de grands avantages
« à celui de faire face à nos besoins, et que la saine
« politique devrait s'empresser de l'accueillir?

« Or, considérez, je vous supplie, les assignats-
« monnaie sous ce point de vue: ne remplissent-ils
« pas éminemment cette condition? Vous hésiteriez
« à les adopter comme une mesure de finance, que

Digitized by Google

« vous devriez les embrasser comme un instrument « sûr et actif de la révolution. Partout où se placera « un assignat-monnaie, là sûrement reposera avec « lui un vœu secret pour le crédit des assignats, un « désir de leur solidité; partout où quelque partie « de ce gage public sera répandue, là se trouveront « des hommes qui voudront que la conversion de ce « gage soit effectuée, que les assignats soient échan- « gés contre des biens nationaux; et comme enfin « le sort de la constitution tient à la sûreté de cette « ressource, partout où se trouvera un porteur « d'assignats, vous compterez un défenseur néces- « saire de vos mesures, un créancier intéressé à « vos succès. »

. . . . . La nécessité d'indemniser immédiatement les titulaires des charges abolies ne repose pas seulement sur des motifs d'équité, il y a aussi des vues politiques dans le remboursement en lui-même, et dans cet emploi des assignats-monnaie « que le corps immense de la judicature « supprimée sera forcé de soutenir par intérêt, s'il « ne le fait par patriotisme. »

D'un autre côté, d'ailleurs, quelle différence de les rembourser en contrats, comme on le propose à tort (1), ce qui est non pas payer, mais reconsti-

(1) Cette proposition avait pour principal appui M. de Talleyrand.

Digitized by Google

tuer le dette, ou en assignats-monnaie! Si c'est en contrats, tout reste à Paris, en proie à l'agiotage qui enivrera ou dépouillera les porteurs de titres; si c'est en assignats, tout se dirige et se répartit sur les domaines nationaux, dont vous avez besoin de hausser la valeur, et d'activer la vente; or, où est notre but? « travaillons-nous pour créer un nouvel « ordre de grands propriétaires fonciers, qui donnent « plus au luxe qui est la ruine des campagnes, qu'à « l'art de fertiliser la terre, et d'étendre les bienfaits « de l'agriculture? ne travaillons-nous pas, au con- « traire, pour rétablir l'égalité par la liberté; pour « faire reverser sur les terres le produit des arts, « du commerce, de l'industrie laborieuse? pour « répartir, avec le plus d'égalité possible, les avan- « tages de la société et les dons de la nature; pour « mettre de petites possessions territoriales à la « portée des citoyens peu fortunés, comme nous « voudrions pouvoir en faire passer les fruits dans « les mains des plus indigens?

« Soyons donc conséquens à nos principes. Ces- « sons de regarder les capitales, comme si elles « formaient tout le royaume, et les capitalistes qui « les habitent, comme s'ils formaient le gros de la « nation; et dans la liquidation de la dette natio- « nale, préférons les moyens les mieux appropriés « à l'avantage du plus grand nombre, puisque « enfin c'est le plus grand nombre qui supporte

Digitized by Google

« la dette, et que c'est du fonds commun qu'elle « doit s'acquitter.

« J'insiste donc sur ce que l'intérêt des ci-devant « provinces, aujourd'hui les départemens, soit par- « ticulièrement consulté dans le parti que nous « allons prendre. J'insiste sur ce qu'on écarte tout « projet, dont la conséquence serait d'appeler les « capitalistes à l'invasion des biens nationaux, et « sur ce que les créanciers de l'État soient rem- « boursés, en suivant la juste distinction que j'ai « présentée. J'insiste sur ce que le remboursement « se fasse, sans aucune métamorphose arbitraire « des créances, mais au moyen du papier précieux « que nous pouvons délivrer; papier qui arrivera « aux biens nationaux, par sa destination naturelle, « après avoir fécondé dans son cours les différentes « branches d'industrie; papier qui ne commencera « point par tomber au hasard dans des mains plus « ou moins avides, mais qui sera livré d'abord à la « classe des créanciers les premiers en titre; papier « qui commencera son cours sous les auspices de « la justice, et qui le continuera comme un instru- « ment de bienfaisance publique. »

D'ailleurs, outre ces motifs, outre qu'une émis- sion d'assignats « est un étai moral et infaillible de « notre révolution, notre numéraire fictif étant fait « pour représenter le numéraire réel, et le repro- « duire, pouvons-nous douter que son abondance

Digitized by Google

« ne fasse tôt ou tard ce que ferait l'abondance d'es-
« pèces effectives ? je veux dire, d'élever le prix des
« effets publics, de libérer le propriétaire de ces
« effets des mains de son créancier qui les retient
« en nantissement, et qui dicte à son malheureux
« débiteur une loi ruineuse ; de faire baisser sensi-
« blement l'intérêt de l'argent, de faciliter les es-
« comptes, de multiplier les affaires, de remonter
« le crédit, et surtout de donner une plus grande
« valeur aux biens nationaux ?

« Quoi ! serait-il nécessaire de le dire ? on parle
« de vendre, et l'on ne fournirait au public aucun
« moyen d'acheter ! on veut faire sortir les affaires
« de leur stagnation ; et l'on semblerait ignorer
« qu'avec rien on ne fait rien ; on semblerait ignorer
« qu'il faut un principe de vie pour se mouvoir, pour
« agir, et pour reproduire ! certes ce serait vrai-
« ment là le chef-d'œuvre de l'invention, la pierre
« philosophale des finances, si, sans argent, et sans
« rien qui le remplace (1), sans crédit quelconque,
« au sein d'une inertie qui nous tue, nous trou-

(1) Necker, qui réprouvait une nouvelle émission d'assignats, ne proposait aucun autre moyen de suppléer à l'absence du numéraire ; et, au contraire, attendu les difficultés du recouvrement de l'impôt, aboli de fait dans plusieurs parties, et encore incomplétement organisé quant aux autres, il demandait à l'Assemblée un crédit de 200 millions pour subvenir aux services des derniers mois de l'année, et des premiers de la suivante.

Digitized by Google

« vions le moyen de revivifier tout à coup les affai-
« res, et de ressusciter, comme par enchantement,
« travail, industrie, commerce, abondance!

« Ce que nous pourrions attendre à peine d'un
« miracle, nous pouvons l'espérer de moyens assor-
« tis à notre but. C'est le numéraire qui crée le
« numéraire; c'est ce mobile de l'industrie, qui
« amène l'abondance; c'est le mouvement qui
« anime tout, qui répare tout; au lieu que la mi-
« sère est toujours misère, et qu'avec elle, sans
« courage, sans expédiens pour en sortir, il n'y a
« qu'une ruine entière à envisager. Jettez donc
« dans la société ce germe de vie qui lui manque,
« et vous verrez à quel degré de prospérité et de
« splendeur vous pourrez dans peu vous élever! »

« Combien, avec tout le zèle qui nous anime dans
« nos travaux, nous sommes néanmoins tardifs! com-
« bien nous laissons péricliter quelquefois la chose
« publique, faute de prendre une résolution pré-
« voyante, et de savoir devancer les événemens!
« c'est par les finances que l'ancienne machine a
« péri; c'était assez dire que la nouvelle ne pouvait
« se construire et se soutenir sans réparer incessam-
« ment les finances. C'est par ce même défaut de
« moyens, que nous avons éprouvé durant nos tra-
« vaux tant d'inquiétudes, de perplexités; et nous
« n'avons adopté encore, à cet égard, aucun plan,
« aucune marche sûre! nous nous sommes sauvés,

Digitized by Google

« il y a quelques mois, d'une crise terrible ; quatre « cents millions d'assignats ont comblé le précipice « qu'il fallait franchir, et nous ont fait respirer « jusqu'à ce jour. Voyons donc, considérons com- « ment cet éclair de bien-être s'est évanoui ; et s'il « faut conclure de l'état des choses que nous ne « devons plus user de cette ressource, que l'expé- « rience nous en a fait sentir les dangers ; ou plutôt, « s'il ne faut pas conclure que c'est encore là le port « du salut. »

La première création des assignats-monnaie a eu, quoique trop tardive, des effets rapidement salutaires, tels que l'abaissement de l'intérêt de l'argent, l'amélioration du change, l'accroissement des contributions patriotiques, résultats heureux qu'eût certainement augmentés une émission plus large, une fabrication plus prompte, surtout une division « en sommes assez faibles pour faire en- « trer les assignats dans les affaires de la partie la- « borieuse du peuple (1). »

Mais ces assignats sont, pour la plus grande partie, épars dans les départemens, et Paris en manque.

(1) Les moindres assignats de la première émission (décret du 17 juin 1790) étaient de *deux cents francs*, et tel avait été le vœu positif d'une pétition présentée le 6 mars à l'Assemblée par une députation de la municipalité. Mais les gros assignats étaient inutiles à la circulation de détail, et à l'im-

Digitized by Google

Craint-on d'en voir démesurément accroître la masse? est-ce par rapport aux affaires? « mais est-il « quelqu'un qui puisse nous dire quelles bornes on « doit mettre au numéraire, pour qu'il n'excède « pas, dans un royaume comme la France, les be- « soins de l'industrie manouvrière, de l'industrie « agricole, de l'industrie commerciale? est-il quel- « qu'un qui ait pu faire ce calcul, même dans l'an- « cien régime où tout était gêné, étranglé par les « priviléges, les prohibitions, les vexations de toute « espèce? à plus forte raison dans ce nouveau sys- « tème de liberté où le commerce, les arts, l'agri- « culture, doivent prendre un nouvel essor, et « demanderont, sans doute, pour s'alimenter, de « nouveaux moyens dont l'imagination ne peut « fixer l'étendue (1)! »

Est-ce par rapport à la mesure et à la solidité du gage des assignats, qu'on craindrait de les multiplier? mais ne sait-on pas que, quelle qu'en soit l'émission, l'emploi s'en fera successivement par

mense majorité des consommateurs. Ce ne fut toutefois que par décret du 10 octobre 1790 que la subdivision fut ordonnée en billets de 100, 90, 80, 70, 60 et 50 livres. Un autre décret du 6 mai 1791 prescrivit la fabrication d'assignats de 5 livres jusqu'à concurrence de 100 millions, en remplacement d'assignats de 2,000 et 1,000 livres supprimés, etc.

(1) Allusion à l'incalculable développement de fabrication, d'industrie et de commerce, que devait amener et amena, en effet, l'abolition des jurandes, maîtrises, monopoles, etc.

Digitized by Google

l'acquisition des biens nationaux; mais ne sait-on pas surtout que les assignats seront détruits, à mesure qu'ils rentreront au trésor?

Après plusieurs développemens, l'orateur examine diverses objections contre les assignats, auxquels, par exemple, on a imputé la rareté du numéraire. « Tant que la caisse d'escompte, » dit-il, « a fait honneur à ses engagemens, en payant ses « billets à vue, ces billets ont été plus recherchés « que l'argent même. Mais dès que nous l'avons vue « obtenir du gouvernement des titres d'infidélité, « sous le nom *d'arrêts de surséance*, la confiance « s'est ébranlée, l'argent s'est resserré, et les billets « ont perdu leur crédit. L'argent était déjà tellement rare, avant que les assignats fussent décrétés, « que les billets de caisse perdaient jusqu'à 5 et 6 « pour 100. Ce n'étaient donc pas alors les assignats « qui chassaient l'argent. Au contraire, ils l'ont « rappelé, à leur apparition, par un mouvement de « confiance.

« La rareté de l'argent tient donc à des circonstances étrangères qui frapperaient tout « autre expédient que les assignats, et auxquelles les assignats sont, de toutes les mesures, celle qui est la plus capable de résister. « Les sourdes manœuvres, les troubles publics, les « terreurs paniques, les délais du trésor dans ses « payemens, et l'anéantissement des affaires qui

Digitized by Google

« en est la suite, voilà la première cause de la « disparition de l'or, de la rareté du numéraire. « Détruira-t-on cette cause, en s'arrêtant dans l'é- « mission des assignats? n'est-il pas clair, au con- « traire, qu'en attendant l'entier retour de la « confiance, les assignats sont le seul moyen qui « puisse y suppléer, la rappeler même; et nous « donner à tous égards une sorte de sécurité?

« Si le difficile échange des assignats contre de « l'argent tenait à leur discrédit, je le demande : « pourquoi donc les assignats eux-mêmes partici- « pent-ils à la rareté du numéraire? Ils devraient « abonder sur la place, être offerts partout et pour « tout, si l'on était si pressé de s'en défaire. Mais « en tout lieu, au contraire, et en tout point, les « marchandises abondent, et ce sont les acheteurs « qui sont rares. Plaçons donc cette calomnie « contre les assignats, au rang de celles qu'on se « permet tous les jours contre la plus glorieuse des « révolutions, contre les réformes les plus néces- « saires, contre les plus sûrs amis de l'ordre public. « Sachons voir que bientôt cette unique et salu- « taire ressource de nos finances comptera à peu « près les mêmes partisans et les mêmes adversaires « que notre constitution; et, faute de principes « fermes, ou d'un courage éclairé sur cette matière, « ne faisons pas le jeu de nos ennemis, qui ne de- « manderaient pas mieux que de nous voir en-

Digitized by Google

« gouffrés dans les embarras, pour rire ensuite de « notre prudence meurtrière.

« Et, certes, c'est le besoin universel d'un in- « strument d'échange et de travail qui se fait sen- « tir ; c'est le besoin d'assignats pour l'homme d'af- « faires ; c'est le besoin d'argent monnayé pour « celui qui vit de monnaie et ne connaît qu'elle. « Tous se plaignent ; mais la classe malaisée et si « intéressante pousse des cris plus vifs, parce que « ses besoins sont plus poignans et ses passions plus « impétueuses. C'est donc cette classe qu'il s'agit « essentiellement de secourir. Le premier verse- « ment des assignats ne lui a pas encore fait sentir « ses bienfaits.

« Que conclure de là ? C'est que nos gros assi- « gnats, établis pour la partie spéculante de la so- « ciété, ne suffisent pas, et qu'il en faut aussi de « petits pour la partie travaillante. Il faut que notre « ressource pécuniaire entre dans les limites des « besoins. Il faut qu'une série d'assignats puisse « conduire de la somme de deux cents livres à la « somme d'un louis ; comme on descend d'un louis, « par une série d'espèces, à la dernière pièce de « monnaie. Alors la difficulté ne consistera plus « qu'à échanger un assignat de 24 livres contre des « espèces, c'est-à-dire qu'elle sera presque nulle. »

La discussion se prolongea et fut plusieurs fois ajournée par l'Assemblée, qu'embarrassait la vi-

Digitized by Google

vacité des opinions contraires, et la multiplicité de leurs argumens; dans les deux séances des 27 et 28 septembre, Mirabeau réitéra ses précédentes observations avec une habileté et une force de dialectique qui rendent ses deux discours infiniment remarquables; ils le sont même à tel point, que notre pensée avait été, d'abord, d'en rendre compte comme du premier et avec les mêmes développemens; mais nous avons considéré que ces discours constituent toute une nouvelle et régulière polémique, où la question est amplement traitée sous tous ses aspects, où des objections sans nombre sont rapportées et discutées; de sorte que l'analyse, même la plus sèche, déborderait de beaucoup les limites de notre cadre; nous sommes donc forcé d'abréger, et nous nous bornerons à dire que Mirabeau revint avec une extrême énergie sur la réalité et la loyauté d'un numéraire fictif garanti par une immense hypothèque, par une hypothèque bien supérieure, et par la faculté d'une immédiate conversion en immeubles; sur l'impossibilité de liquider autrement la dette, de restaurer autrement les finances, de rétablir autrement une circulation anéantie (1); sur la nécessité de calmer les créanciers inquiets, d'arracher leurs

(1) « Refuser d'émettre des assignats, ce n'est pas donner « des écus, et sans écus ni assignats, combien payera-t-on ? « comment vivra-t-on ? vaut-il mieux rester sans moyen de

Digitized by Google

créances à la voracité de l'agiotage, de libérer l'État de sa dette exigible, de manière à en répandre et féconder le capital, de diminuer les impôts de tout le montant des intérêts de ce capital, d'occuper et nourrir des populations désœuvrées et souffrantes, de donner lieu par la vente des domaines nationaux à une prodigieuse diffusion de fonds, à une subdivision indéfinie de propriétés, de fortifier ainsi la révolution par l'alliance et la solidarité de tous les intérêts privés, enfin de ranimer la confiance, le crédit, les affaires; Mirabeau, en terminant, proposa de décréter que la dette exigible serait remboursée en assignats-monnaie, applicables au payement des domaines nationaux; qu'il en serait en conséquence fabriqué pour 800 millions ajoutés aux 400 millions déjà émis; que les assignats seraient brûlés à mesure de leur rentrée au trésor; qu'il n'en pourrait être émis d'autres qu'en proportion de la valeur des domaines nationaux restés invendus, qu'en vertu d'un décret formel du Corps législatif, et à la condition qu'il n'y aurait jamais à la fois une circulation de plus de 1,200 millions d'assi-

« circulation que d'en créer un? » (*Courrier de Provence*, du 27 août 1790, n° 183, page 88, et n° 184, page 98.)

C'est à tort que Mérilhou a dit, page 99, que ce journal *cessa de paraître en juillet* 1790. Il n'a fini qu'au 30 septembre 1791, à la clôture de l'Assemblée constituante.

Digitized by Google

gnats (1). Telles furent les dispositions du décret rendu le 29 septembre 1790, à une majorité de 518 voix contre 423 (2).

Ajoutons en terminant que la longueur et la vivacité des débats ne firent qu'accroître la conviction qui avait dominé les premières irrésolutions

(1) On sait trop que, trois ans après, l'omnipotence des anarchistes qui avaient renversé la constitution et le trône, fit de cette sage et utile mesure un acte de démence politique; de ce moyen de libérer loyalement l'Etat, l'instrument d'une épouvantable banqueroute. A la vérité, un article de la loi fut exécuté, en ce sens que ce fut le seul Corps législatif qui ordonna les subséquentes fabrications d'assignats; mais l'autre article qui en limitait l'émission à 1,200 millions fut étrangement oublié, car les assignats devenus bien véritablement *papier-monnaie*, contre le vœu des fondateurs, furent mis en circulation jusqu'à concurrence de 49 milliards, y compris 2,400,000,000 de mandats.

(2) Voyant la tournure que prenait la discussion, Necker s'était retiré le 4 septembre 1790. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'ouvrage d'un historien, membre de l'Assemblée : « Quoique « Necker n'eût point été opposé à l'établissement d'un papier- « monnaie, qu'il n'eût cependant pas osé seul, cette mesure ren- « dait le ministre moins nécessaire. Quelques altercations avec « le comité des pensions avaient déjà altéré cette faveur pu- « blique qui l'avait toujours aidé. On cherchait depuis long- « temps à lui donner des dégoûts, et ses forces physiques et « morales semblaient s'affaisser sous le poids des affaires. « Chaque fois qu'il envoyait des Mémoires à l'Assemblée, ils « étaient encore accueillis, mais bientôt après ils étaient dé- « joués dans les détails de l'exécution ; sa haute probité et sa « réputation seules le soutenaient, mais semblaient l'avertir « qu'il était temps qu'il leur sacrifiât son existence politique. » (Emm. Toulongeon, tome 1er, page 123.)

Digitized by Google

de Mirabeau, et qu'il resta profondément persuadé des avantages divers de la grande mesure à laquelle il avait contribué plus que personne; la preuve de cette conviction est dans l'extrait suivant d'une lettre où l'on reconnaîtra la force et la justesse ordinaires des prévisions de l'orateur homme d'état :

« Vous trouverez réunis dans le même paquet « mes deux discours sur la mesure des assignats, « que j'ai fait passer, et que je compte au nombre « de mes principaux services. C'est vraiment là le « sceau de la révolution, j'espère que vous l'aper- « cevrez comme moi. Quant aux suites, leur suc- « cès est encore incalculable. La révolution peut « sans doute encore avorter au profit de l'anarchie; « mais certes elle ne rétrogradera jamais, du moins « en France, au profit du despotisme. Je dis *en* « *France*, car je sens bien qu'il n'en est pas de « même ailleurs; et je ne vois que trop que si nous « échouions dans notre patriotique entreprise, d'un « bout à l'autre de l'Europe, les Magnats se dé- « dommageraient cruellement des ménagemens « qu'ils se croient obligés de garder en ce moment « envers les peuples (1). »

L'importance et l'homogénéité de la question des assignats nous ayant forcé de réunir dans

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 524.
Et. Dumont (*Souvenirs*, page 284) dit que les discours de

Digitized by Google

notre compte-rendu, les discours prononcés par Mirabeau sur ce sujet, les 27 août, 27 et 28 septembre 1790, il faut que, remontant un peu en deçà de leur date, nous nous occupions un moment de questions qui furent traitées entre ces époques.

Le 19 juin 1790, s'était présenté pour la première fois, un incident qui fournit plus tard à Mirabeau, encore affligé d'ophthalmies, au point d'être forcé de porter un bandeau sur les yeux, l'occasion de plaider de nouveau en faveur d'un principe constitutionnel, ainsi que de la dignité de l'Assemblée (1),

Mirabeau furent faits par Reybaz « qui écrivait beaucoup « pour lui. »

Nos immenses papiers ne nous fournissent par une seule trace de cette coopération ; et en général, ne justifient presque en aucun point les assertions tant prodiguées par Et. Dumont ; assertions d'où il faudrait conclure que, si l'on ôtait à Mirabeau tout ce qu'ont fait pour lui le Génevois Dumont, le Génevois Clavière, le Génevois Reybaz, le Génevois Duroveray, il ne resterait plus rien à Mirabeau, orateur et législateur, excepté ses improvisations.

Mais que sont ces improvisations auprès des chefs-d'œuvre de ces quatre génies révélés par le livre posthume d'Et. Dumont, livre auquel on aurait dû adapter la dédicace du fameux Almanach de Rivarol : *Dis ignotis !*

(1) Elle devait avoir, disait-il avec raison, la prérogative *de déclarer un député jugeable, avant qu'il ne fût traduit devant aucune juridiction.* Mirabeau développa la même opinion dans les séances des 7, 18 et 23 août 1790, à l'occasion des poursuites dirigées contre l'abbé de Barmont, pour

Digitized by Google

et en même temps d'embrasser la cause de son frère le vicomte (1).

s'être prêté à l'évasion de M. Bonne de Savardin, accusé de crime de lèze-nation.

Mirabeau profita de la circonstance pour demander instamment que le comité chargé de rendre compte à l'Assemblée de la procédure du Châtelet, fît promptement son rapport.

(1) Cet épisode nous donne l'occasion, et peut-être nous impose l'obligation de présenter à nos lecteurs une Notice sur le vicomte de Mirabeau ; Notice que nous tracerons très-succinctement par la raison même qui nous a empêché de fondre, dans la vie privée de l'aîné, les détails que nous avons sur le cadet, et qui ne nous paraissent pas tous, à beaucoup près, de nature à être réclamés par l'histoire.

André-Boniface Louis, d'abord chevalier, puis vicomte de Mirabeau, était né au Bignon le 30 novembre 1754. Dans l'année suivante, son père le fit recevoir chevalier de Malte. On lui donna, comme à son frère, une éducation plus soignée qu'uniforme, d'abord dans la maison paternelle, puis aux *Barnabites* de Montargis, et enfin dans plusieurs pensions. Dès l'enfance, et surtout dans l'adolescence et dans la jeunesse, il montra la vivacité d'esprit, la fougue de tempérament, de caractère et de passions, qui étaient propres à sa famille. Autant et plus peut-être que son frère, il se donna beaucoup de torts, et commit beaucoup de fautes, mais il n'en fut jamais aussi sévèrement puni, soit que le père fût séduit par la beauté et les grâces caressantes de l'enfant, d'ailleurs chéri de son aïeule qui, au contraire, avait de l'aversion pour l'aîné, et qui exerçait un empire extraordinaire sur le marquis; soit que l'expérience eût éclairé celui-ci sur l'abus inutile et barbare des rigueurs paternelles.

En août 1772, Boniface fut placé dans le régiment où avait servi son frère, et s'y distingua plus par des indices d'aptitude militaire et de bravoure, que par une bonne conduite. En mai 1775, il était en congé à Paris, quand éclatè-

Digitized by Google

Colonel du régiment de Touraine, et informé que, à l'exemple de presque tous les autres, le

rent, aux environs, des troubles nés d'une factice disette de blés. Son père saisit cette occasion d'occuper l'activité turbulente du jeune chevalier, et il écrivait à ce sujet : « J'envoyai « d'abord Boniface, en casque et sabre, joindre le régiment « mestre de camp dragons ; en l'attendant, avec deux cama- « rades, il a sauvé Alfort, et les moulins de Charenton. « Apprenant que le feu gagnait le Sénonois, je l'ai envoyé au « Bignon. Il faut que l'enfant, qui ne manque ni d'audace, « ni d'industrie, gagne ses éperons ; et, du reste, s'il souffre « au service du bon ordre, je ne l'ai pas fait pour autre « chose (*). Boniface s'est parfaitement tiré d'affaire dans « les deux marchés à blé d'Égreville et de Cherroy, parce « qu'on lui a envoyé des dragons. Il a étendu son ressort, fait « rendre ou payer tout le blé, paré à tout, fait des affiches, « rendu compte aux officiers principaux, aux généraux, etc. ; « on lui a confié des troupes. En un mot, ces gens-là sont « étonnans quand ils ont de la besogne ; et, en vérité, le « labeur et le génie de ce drôle-là m'ont étonné (**). »

Au mois de juin suivant, le chevalier retourna à son régiment ; mais il se lassa bientôt du service; faute d'un avancement qu'il ne pouvait obtenir ni de sa conduite, toujours irrégulière, ni de sacrifices, auxquels sa famille se refusait. Le 24 septembre 1776, il alla à Malte pour y faire, sur les vaisseaux de l'ordre, le temps de navigation que les règlemens exigeaient. Mal vu par le grand-maître de Rohan, ennemi personnel du bailli, affectionné, au contraire, par tous les dignitaires qui formaient l'opposition, et par toute la jeunesse de l'ordre, le chevalier donna prise sur lui ; et, impliqué dans une orgie nocturne, à la suite de laquelle des étourdis avaient brisé les fanaux placés au-dessus des *ex voto*, et des statues de saints, exposés dans les rues de la ville, Boniface

(*) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 9 mai 1775.
(**) Lettre inédite du même au même, du 23 mai suivant.

Digitized by Google

corps s'insurgeait contre ses officiers, le vicomte avait couru à Perpignan; mais il avait en vain

fut long-temps emprisonné au fort de Vicozoli, puis renvoyé en France le 15 avril 1778.

Le 28 juin suivant, nommé enfin capitaine, il alla rejoindre son régiment à Belle-Isle-en-Mer. Quoique malade, il partit le 3 février 1780 sur un des vaisseaux de l'escadre du comte de Guichen, et assista aux trois glorieux combats des 17 avril, 15 et 19 mai, ainsi qu'aux deux attaques infructueuses de Sainte-Lucie. Débarqué au Fort-Royal de la Martinique, il faillit périr dans trois rechutes d'une maladie endémique qui tua quatre capitaines, autant de lieutenans, et près de trois cents soldats de son régiment; souffrant encore, et une seconde fois blessé, il dut repartir, ainsi que nous l'apprend une de ses lettres : « Nous venons de recevoir l'ordre d'em-« barquer, hommes, armes, et magasins de toute espèce. « Nous ignorons absolument notre destination. M. de Gui-« chen, après avoir opéré sa jonction avec la flotte espagnole, « et avoir fait mouiller le convoi de cette nation à la Guade-« loupe, est venu ici avec dix de leurs vaisseaux de guerre, faire « vivres, eau et rafraîchissemens. Il a produit un ordre du « Roi qui l'autorisait à prendre deux mille hommes des troupes « de cette colonie. Le bonheur, à cet égard, est tombé sur « le régiment d'Enghien et sur le nôtre; et nous allons, dit-« on, avec une partie d'une des légions de Lauzun, former « une brigade sous les ordres de M. de Saint-Simon, fait « tout récemment maréchal de camp. Quelques-uns nous des-« tinent comme auxiliaires dans l'armée espagnole, pour la « conquête de la Jamaïque. Puissent-ils dire vrai (*)! »

Le chevalier servit en qualité d'aide-major général de la division à laquelle appartenait le régiment; il montra partout une valeur qui allait jusqu'à la témérité, et qui excitait l'admiration des troupes, d'autant qu'elles le virent plusieurs

(*) Lettre inédite du chevalier, depuis vicomte de Mirabeau, à Mme du Saillant, sa sœur, du 10 juin 1780.

Digitized by Google

compté sur son influence personnelle, et les soldats, dans le député impopulaire, avaient mé-

fois se rejeter au milieu du feu pour aller chercher, à tout risque, ses moindres soldats blessés; il se distingua aux combats d'Yorck-Town, sous les ordres de Lafayette et Rochambeau; à Saint-Eustache, sous le commandement de Bouillé. Peu après, un biscaïen lui déchira la cuisse au combat de Brimston-Hil ou Saint-Christophe, où il ne voulut toutefois quitter le champ de bataille qu'après le rembarquement des ennemis vaincus, quoique trois fois plus nombreux que les vainqueurs. Conjointement avec M. de Livarot, le chevalier fut envoyé en France pour rendre compte des événemens. Arrivé le 28 mars 1782, il fut bien accueilli à la cour, et nommé colonel du régiment de Touraine. Il repartit tout de suite pour s'embarquer à Rochefort, où il fut retenu longtemps par sa blessure rouverte, et ensuite par des vents contraires. A peine en mer, il fit naufrage le 6 août; aussi son père écrivait-il à ce sujet: « Tu connaîtras et sentiras mieux « que moi les horreurs de ces trois ou quatre jours, et je « trouve que ce pauvre diable gagne assez bien ses éperons. « Il est bizarre qu'on l'ait jadis refusé dans la marine, pour « lui faire faire ensuite tant de campagnes de mer; car, outre « le triple combat de Guichen, il était à celui de M. de Grasse « à la Chesapeak, et finalement un naufrage avec toutes ses « horreurs et ruines, chose que bien des marins de trente ans « de service n'ont pas éprouvée..... On a de la force d'âme « dans notre race, quand on n'est pas bâtard. Je t'avouerai « que je n'ai senti que la manière mâle dont il termine sa « lettre, le sentiment de dire qu'il est de notre race et sorte, « et de dire je ne l'avais fait que pour cela, et payer en vo« lonté et services à sa patrie les distinctions de son état. Je « n'aurai que trop le temps de songer avec quoi faire flèche « pour le soutenir; mais, au fait, quand ils voudront être « comme cela, ils m'auront la moelle (*). »

(*) Lettre inédite du marquis au bailli de Mirabeau, du 17 août 1782.

Digitized by Google

connu le colonel affectionné; désespéré de l'inutilité des efforts qu'il avait faits avec autant de

Enfin, rembarqué au mois de septembre, le chevalier faillit encore périr dans un nouveau naufrage, près de Madère; arrivé en Amérique, il ne cessa qu'à la paix de combattre pour la cause de l'indépendance, et acquit le renom d'un des officiers les plus valeureux et les plus habiles de cette armée auxiliaire, si faible par le nombre, si puissante par la constance et le courage, à qui le Nouveau-Monde doit son affranchissement et sa régénération.

Revenu en France, le vicomte de Mirabeau, assidûment attaché à ses devoirs militaires, entouré d'estime, et fondé à compter sur un rapide et brillant avancement, n'en était pas moins dans une pénible situation domestique, à cause des dettes que lui avaient fait contracter son naturel très-dissipateur, son emploi militaire, ses maladies, ses blessures, ses naufrages, et toutes les vicissitudes d'une vie orageuse; dettes que son père ne voulait pas acquitter, car s'il ne persécuta pas le cadet comme l'aîné, il ne fut guère plus libéral envers l'un qu'avec l'autre. A la vérité, l'âge du vicomte, sa date d'inscription dans l'ordre de Malte, et l'éclat de ses services, semblaient devoir lui procurer prochainement *une commanderie.* Mais, malgré cette expectative si séduisante pour sa mauvaise fortune, malgré l'attente et les instances de sa famille, il avait toujours refusé de faire *ses vœux.* Il y était moins disposé que jamais; il écouta, au contraire, les propositions de mariage qui lui étaient faites de divers côtés; et, après une négociation qui se compliqua assez longtemps de débats pécuniaires, il épousa, le 8 juillet 1788, *très-haute et très-puissante dame Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, chanoinesse, comtesse de l'Argentière, dame de Saint-Antoine, etc., etc., fille du feu comte de Robien, mestre de camp de cavalerie, procureur général syndic des États de Bretagne, et de Jeanne-Claudine-le-Prestre de Châteaugiron, sa veuve.*

Digitized by Google

courage que d'opiniâtreté, n'ayant pu ramener à la subordination qu'environ trois cents soldats qui,

Nous n'étendrons pas davantage cette Notice. On sait que le vicomte de Mirabeau fut nommé député aux États-généraux, par la noblesse de la sénéchaussée de Limoges, capitale de la province où la marquise de Mirabeau, sa mère, avait des domaines considérables; que, dès le premier jour jusqu'au dernier, bien différent de presque tous les autres officiers qui avaient fait avec lui la guerre d'Amérique, dominé par une conviction toute chevaleresque, toujours inflexible et intraitable, parce qu'elle était également conséquente et courageuse, il embrassa les principes les plus exagérés de l'aristocratie; on sait qu'il s'opposa de toutes ses forces à la réunion des Ordres, jusqu'à briser publiquement son épée, en s'écriant *qu'un gentilhomme n'en avait plus besoin, puisque le Roi ne voulait plus être Roi.* On sait que ne pouvant, faute d'études, de travail, d'empire sur lui-même, servir son parti à la tribune (*), il ne cessa de harceler le côté gauche, et souvent son frère directement, par les sarcasmes les plus amers (**), par des saillies

(*) Tel est pourtant l'aveuglement incroyable de l'esprit de parti, que Bertrand de Molleville a écrit en parlant du vicomte de Mirabeau : « qu'il avait plus d'esprit et de talent naturel, *mais moins d'instruction que son frère aîné.* » Tome 3, page 199.

Malgré ses préventions invétérées, le marquis de Mirabeau était plus juste, si l'on en croit une anecdote que Cazalès a racontée à M. Frochot en 1804, en notre présence. Le vicomte avait composé un discours qu'il se proposait de lire à la tribune; il en soumit le manuscrit à son père qui penchait plus vers ses opinions que vers celles de Mirabeau. Le marquis renvoya le discours avec une apostille conçue en ces termes, à peu près : « Quand on a un frère comme le vôtre aux « États-généraux, et qu'on est vous, on laisse parler son frère, et l'on « garde le silence. »

(**) Le bailli de Mirabeau avait recommandé au comte de ne pas laisser les dissentimens politiques dégénérer en mésintelligences de famille. Voici ce que Mirabeau lui répondit à cet égard : « Les conseils « par lesquels vous avez daigné terminer votre lettre, m'ont pénétré tout « à la fois de reconnaissance et de respect. Ce ne sera pas en vain que

Digitized by Google

loin de pouvoir maîtriser le reste du régiment, ne devaient pas tarder à en suivre l'exemple, il était re-

énergiques et spirituelles, dont le cynisme s'expliquait parfois, surtout dans les séances du soir, par des oublis de tempérance. On sait enfin qu'après la scène de Perpignan, après s'être expliqué devant l'Assemblée, le 27 juin, avec beaucoup de modération et de noblesse (*), il envoya sa démission, le 27 août 1790, et que, de l'autre côté du Rhin, il leva une légion d'émigrés qui, sous ses ordres, et signalant à son exemple une bravoure furieuse et désespérée, fit sur la rive gauche une guerre d'escarmouches aussi sanglante qu'inutile.

Avant d'avoir atteint sa trente-huitième année, le vicomte de Mirabeau mourut à Fribourg (en Brisgaw), le 15 septembre 1792. L'acte de décès indique une *apoplexie*, et cette cause de mort fut énoncée très-plausiblement d'après la complexion pléthorique du vicomte, dont l'obésité était telle qu'avant trente ans il pesait plus de deux cents livres.

Néanmoins, quelques personnes ont dit qu'il avait succombé à la suite d'un duel, genre de combat dans lequel il était en effet malheureux, car, sans compter quelques querelles de garnison, il fut en Amérique blessé quatre fois en un mois, dans quatre *rencontres;* et tel fut aussi l'événement de son combat avec M. de Latour-Maubourg, pendant la session même de l'Assemblée nationale.

Voici un autre récit que nous croyons vrai, parce que nous le tenons de Mme du Saillant :

« je me rappellerai votre précieux exemple et celui de mon vénérable « père. Le défaut de concorde domestique m'a assez causé de maux pour « que je doive sentir tout le prix de l'union fraternelle ; et je me croirais « bien malheureux, si je pouvais prévoir que jamais aucune diversité « d'opinion fût capable de diminuer et d'affaiblir le tendre attachement « que j'ai pour le second neveu de mon oncle. » (Lettre inédite, déjà citée, de Mirabeau au bailli de Mirabeau, du 25 octobre 1789.)

On sait que Mirabeau a fidèlement rempli cette promesse.

(*) Voir notamment le n° 180 du *Journal de Paris*, du mardi 29 juin 1790, page 725.

Digitized by Google

parti furieux, emportant les *cravates* des drapeaux. Cette bizarre et téméraire vengeance avait exaspéré la troupe et la population, au point de compromettre la sûreté du maire, le marquis d'Aguylar, chez qui le colonel s'était logé, et avait pris les drapeaux, et qui fut traîné à la citadelle par le régiment tout entier, puis retenu comme ôtage; le vicomte, poursuivi rapidement, avait été arrêté à Castelnaudary. Après avoir entendu le rapport des faits, l'Assemblée, le 18 juin 1790, avait fait prier le Roi de donner des soins à la sûreté du vicomte. Le 19, Mirabeau rappela le célèbre décret

Après avoir, avec des peines et des dépenses infinies, enrôlé jusqu'à près de trois mille hommes dans *sa légion*, le vicomte en avait vu le cadre plusieurs fois rompu par la défection de quelques officiers, et l'embauchage d'un grand nombre de soldats, attirés par le cardinal de Rohan qui, de son côté, levait des troupes. Le caractère ardent et l'enthousiasme passionné du vicomte avaient été profondément aigris par ces circonstances; de terribles scènes s'en étaient suivies; entre autres actes violens, il avait chassé un officier qui revint, porteur d'une recommandation quelque peu impérative du prince de Condé. Le vicomte malade, quoique non alité, refusait de le recevoir. Voyant sa porte forcée, il devint furieux, saisit son épée, et, en courant, s'enferra de part en part dans celle de l'officier qui s'était mis sur la défensive, pour se donner le temps de s'expliquer, sans avoir, d'ailleurs, l'intention de combattre son fougueux colonel.

Le prince d'Esterhazy fit rendre au corps du vicomte les honneurs funéraires décernés aux *feld-maréchaux*, et il fut inhumé près de Salsbach, sur le lieu même où Turenne avait été tué le 27 juillet 1675.

Digitized by Google

du 23 juin 1789 qui, disait-il, était une *égide sacrée*. Il ajoutait : Sans doute les députés sont justiciables des tribunaux comme les plus simples citoyens, car les hommes qui ont détruit toute espèce de priviléges, n'ont point voulu, et n'auraient pu réserver pour eux-mêmes celui de l'impunité; « mais un « de vos membres ne peut être traduit devant au- « cune juridiction, que vous ne l'ayez jugé, ou dé- « claré jugeable; ce n'est pas à l'aurore de la liberté « que vous pourriez craindre qu'un de vos décrets « fût méconnu. Je demande donc que l'Assemblée « nationale dise simplement qu'elle rappelle aux « municipalités le décret qui prononce l'inviola- « bilité de ses membres, et qu'elle décrète que « M. de Mirabeau le jeune viendra immédiate- « ment lui rendre compte de sa conduite. »

Quelques jours après, le 27 juin, Mirabeau demanda et obtint que son frère fût admis à s'expliquer *à la tribune*, et non *à la barre*. Quand le vicomte eut parlé, l'examen fut remis à un comité qui, le 28 août, proposa de décréter qu'il y avait lieu à accusation et au renvoi de l'accusé devant un conseil de guerre. Le vicomte, alors, avait donné sa démission et quitté la France. Mirabeau n'en combattit pas moins les conclusions du comité : « Si « vous ne regardez cette affaire que d'un côté, dit- « il, vous la verrez toujours à travers le miroir in- « fidèle des passions. On vous a entretenus d'une

Digitized by Google

« déchirure de drapeaux, à propos d'enlèvement « de *cravates*..... Mais le régiment de Touraine, « connu par ses services distingués, surtout en « Amérique, en est revenu avec des drapeaux si « déchirés par le feu de l'ennemi qu'il était impos- « sible de les déchirer encore. . . . . .

« Si, dans cette affaire, je ne puis porter la « parole comme juge, je la porterai, du moins, « comme avocat de mon frère; comme examina- « teur, à mon tour, de la conduite du régiment. »

La discussion fut ajournée. Mirabeau, dans la séance du 2 septembre, reconnut que son frère avait intérêt « à ce que sa cause fût jugée par un « conseil de guerre qui déciderait, avec équité, « jusqu'à quel point l'agresseur peut accuser la con- « duite de l'offensé; et, quel est l'agresseur, d'un « régiment rebelle, ou d'un colonel qui veut le « maintenir dans le devoir ? » Mais Mirabeau sou- tint qu'à raison de la démission donnée par son frère, celui-ci n'était plus justiciable de l'Assem- blée, et qu'ainsi elle devait écarter les conclusions du rapport. Néanmoins le décret d'accusation fut porté séance tenante.

Le 6 septembre 1790, l'Assemblée avait décidé que le pouvoir électoral serait exercé pendant deux ans par les électeurs nommés dans les assemblées de canton.

Digitized by Google

Mirabeau, le lendemain, demanda qu'une addition fût faite à ce décret :

De même, dit-il, que le gouvernement purement monarchique périt par le despotisme, les cabales et les factions ruinent le gouvernement représentatif. La brigue loyale qui n'a en vue que le bien public, dégénère trop souvent en vénales intrigues; « lorsqu'une influence quelconque « s'exerce sur des suffrages, les choix populaires « paraissent libres, mais ils ne sont ni libres ni « purs; ils ne sont plus le fruit de ce premier mou- « vement de l'âme qui ne se porte que sur le mé- « rite et la vertu. » Capable de ravir à un peuple sa propre souveraineté, cette influence serait surtout à craindre pour celui qui n'est pas exempt de cet esprit de parti « qui se nourrit de petites in- « trigues, de cet esprit de rivalité qui inspire des « cabales, de cet esprit de présomption ambitieuse « qui porte à rechercher toutes les places sans les « mériter. » Et quand les élections sont viciées, le peuple, dégoûté « de ses propres choix, parce « qu'ils ne sont plus son ouvrage, ou se décourage « ou méprise les lois ; alors naissent les factions, et « les officiers publics ne sont plus que les hommes « d'un parti; alors s'introduit la plus dangereuse « des aristocraties, celle des hommes ardens contre « les citoyens paisibles, et la carrière de l'admi- « nistration n'est plus qu'une arène périlleuse;

Digitized by Google

« alors le droit d'être flatté, de se laisser acheter « et corrompre une fois chaque année, est le seul « fruit, le fruit perfide que le peuple retire de sa « liberté. »

Or, cette fatale influence de l'esprit d'intrigue s'est déjà fait sentir, et il faut en craindre de plus pernicieuses conséquences.

Ainsi il importerait d'éviter que les électeurs, surtout permanens, et formant un corps, ne fissent de choix qu'entre eux; que, dans les cas d'élections importantes, des coalitions de voix ne s'organisassent; et que, des minorités s'alliant entre elles, « des hommes intrigans, ne parvinssent, sans être « véritablement portés par l'opinion publique, à « obtenir ainsi frauduleusement une trompeuse « majorité, ne déjouassent ainsi leurs rivaux, et « ne prissent la place du véritable citoyen qui ne « connaît pas ce genre d'agiotage, ou qui s'y re- « fuse. »

Le moyen de prévenir ces inconvéniens, disait Mirabeau dans ses conclusions, c'est, en respectant les droits acquis des électeurs déjà nommés, et en fonctions, de décider qu'à l'avenir les électeurs, pendant leurs deux années d'exercice, ne pourront être nommés, ni par conséquent se nommer eux-mêmes, à un autre emploi.

Ajoutons que cette proposition, si sage dans les circonstances, renvoyée d'abord au comité de con-

Digitized by Google

stitution, fut ensuite écartée par l'Assemblée qui s'abusait de plus en plus sur les progrès, cependant visibles, de l'esprit d'intrigue et de démagogie.

Mais d'autant plus désireux d'épurer les élections, qu'il considérait de bons choix comme le moyen assuré de rétablir l'ordre public menacé à tout moment, Mirabeau en parlait au Roi en même temps qu'à l'Assemblée, et cette circonstance nous amène à rendre compte ici de *Notes* qui s'en rapprochent par le sujet et par la date.

Il expose à diverses reprises les périls qui résultent, d'un côté, de l'influence incessante et subversive des clubs, de l'exaltation populaire, de la désorganisation de l'armée, de l'impossibilité de percevoir la plus grande partie des impôts, du bouleversement des finances, de la crainte d'une banqueroute, de la misère des peuples, des fermens de la guerre civile que ferait éclater le premier signal d'hostilités venues du dehors, et le succès des coupables manœuvres de l'émigration; d'un autre côté, de l'incohérence et de la contradiction d'une partie des articles constitutionnels, de l'incapacité des ministres, des continuelles tergiversations du Roi, dont elles font, à tort, suspecter la sincérité.

C'est principalement sur la Reine que Mirabeau compte pour sauver la monarchie. Comme tout le monde, dit-il, il a long-temps méconnu son âme

Digitized by Google

française et son caractère héroïque. A présent qu'il les connaît, à présent qu'elle a adopté les principes auxquels il a dévoué toute sa vie, sur lesquels à aucun prix il ne voudrait jamais transiger, et pour lesquels il combattait spontanément dans l'Assemblée, comme auparavant au dehors, il est heureux d'y rallier la Reine. La conviction et le courage de Mirabeau se fortifient par l'accord de son inclination et de ses devoirs. La Reine sait quelle est la gravité des circonstances; mais elle a en elle-même, bien plus encore que dans son rang et dans les ressources qui lui restent, de quoi s'élever au-dessus. Sans doute, dit-il, « *le moment pourrait venir où « il faudrait voir ce que peuvent*, A CHEVAL, *une « femme et un enfant; ce sont pour la Reine de « familières traditions de famille.* » Mais tous les moyens praticables doivent être tentés pour éviter un éclat dangereux. Il importe donc que la Reine use de son ascendant sur son époux, et qu'elle n'en laisse plus prendre à qui que ce soit. Il faut qu'elle l'empêche de regretter un passé désormais irréparable; de songer à ressusciter des institutions mortes, d'essayer de revenir sur des sacrifices consommés, de marchander des concessions irrévocables, car aucun effort humain ne peut plus renverser les bases constitutionnelles, et il y aurait autant de démence que de perfidie à le tenter. Il importe que la Reine persuade au Roi qu'il doit enfin embrasser un

Digitized by Google

rôle actif, car les choses étant changées, il faut changer la manière de gouverner; qu'il ne peut plus réussir à rien qu'en s'aidant de la sympathie publique; qu'il doit, par une conduite franche et habile, arrêter l'opinion sur la pente insensible où tant de fautes l'entraînent peu à peu en l'éloignant de la monarchie; qu'il doit ramener cette opinion publique en lui donnant des chefs bien choisis dans les hommes influens des localités; en s'occupant beaucoup des élections, puisque tout, à l'avenir, doit se faire par voie d'élection; enfin, en s'attachant au sentiment national et en se l'attachant; c'est, ajoute Mirabeau, à Paris qu'il faut travailler l'opinion, mais bien plus encore, s'il est possible, dans les départemens, beaucoup moins anarchistes, beaucoup plus monarchiques que Paris, et où la révolution a peine à s'établir, à cause des collisions de l'ancien et du nouveau régime, à cause des conflits d'attributions, à cause du désaccord des districts avec les départemens qui n'en veulent pas, et des communes qui ne veulent pas non plus de districts, et qui ont la force matérielle; enfin, dit encore Mirabeau, il faut toujours avoir en vue *la Révision de la constitution*, car là, et là seulement, sont les moyens de consolider les bonnes lois, de rectifier les mauvaises, de faire celles qui manquent; en un mot, de retrancher de la constitution les idées républicaines qui en font un code d'anarchie, et d'y

Digitized by Google

mettre le Roi à sa place, comme on y a mis la nation.

Nous ne rapporterons qu'en peu de mots, et comme une apologie également piquante et péremptoire, la substance des explications que Mirabeau donna, le 11 septembre, à l'Assemblée, à propos d'un rapport concernant M. Trouard de Riolles, détenu en vertu d'un décret du 29 juillet, comme accusé d'être un instrument de menées contre-révolutionnaires, et qu'on s'efforçait de présenter comme un agent de Mirabeau; celui-ci démontra sans peine qu'en aucun cas il n'aurait pu donner confiance à un homme sans nom, sans crédit, sans consistance et même sans opinion. Il termina en ces termes sa justification facile : « Depuis « long-temps mes torts et mes services, mes mal- « heurs et mes succès, m'ont également appelé à « la cause de la liberté; depuis le donjon de Vin- « cennes et les différens forts du royaume où je « n'avais pas élu domicile, mais où j'ai été arrêté « par différens motifs, il serait difficile de citer un « fait, un écrit, un discours de moi qui ne mon- « trât pas un grand et énergique amour de la li- « berté. J'ai vu cinquante-quatre lettres de cachet « dans ma famille; oui, messieurs, cinquante- « quatre, et j'en ai eu dix-sept pour ma part : ainsi « vous voyez que j'ai été partagé en aîné de Nor-

Digitized by Google

« mandie. Si cet amour de la liberté m'a procuré « de grandes jouissances, il m'a donné aussi de « grandes peines et de grands tourmens. Quoi qu'il « en soit, ma position est assez singulière; la se- « maine prochaine, à ce que le comité me fait espé- « rer, on fera un rapport d'une affaire où je joue le « rôle d'un conspirateur factieux; aujourd'hui on « m'accuse comme un conspirateur contre-révolu- « tionnaire. Permettez que je demande la division. « Conspiration pour conspiration, procédure pour « procédure; s'il le faut même, supplice pour sup- « plice, permettez du moins que je sois un martyr « révolutionnaire. »

Un décret du même jour ordonna une information judiciaire contre M. Trouard de Riolles.

Les événemens des 5 et 6 octobre 1789 avaient fait le sujet d'une information judiciaire confiée au Châtelet de Paris, à qui l'Assemblée avait attribué la poursuite des crimes de *lèze-nation*, délégation temporaire qu'elle maintint expressément quand elle sut qu'il informait contre plusieurs députés (1). Une députation de ce tribunal avait, le 7 août 1790, apporté la procédure instruite sans l'accompagner

(1) Ce fut seulement le 25 octobre que l'Assemblée retira au Châtelet l'attribution qu'elle lui avait donnée. Dès le 2, elle avait statué qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre les députés inculpés.

Digitized by Google

de conclusions définitives, mais en avouant que plusieurs dépositions inculpaient le duc d'Orléans et Mirabeau. Celui-ci fit décréter par l'Assemblée, le 31 août, que la procédure serait imprimée, et que le comité des rapports rendrait compte des charges portées sur les deux députés indiqués; l'Assemblée, d'ailleurs, n'entendant pas arrêter le cours de la procédure à l'égard des autres accusés. Le comité fit enfin son rapport le 30 septembre 1790; les conclusions tendirent à déclarer qu'il n'y avait lieu à accusation contre aucun des deux députés; et Mirabeau saisit cette fois l'occasion de s'expliquer sur des calomnies qu'il n'avait pu relever publiquement jusqu'alors.

Beaucoup de contemporains, et quelques-uns même qui ne croyaient pas Mirabeau tout-à-fait étranger aux événemens des 5 et 6 octobre, se sont étonnés des enquêtes judiciaires dirigées contre lui, en considérant qu'il y aurait eu de la part du Roi une singulière inconséquence à faire poursuivre, d'un côté, un homme à qui, d'un autre côté, malgré d'anciens griefs et des répugnances amères et profondes, il donnait des preuves de la plus haute confiance, puisqu'il réclamait ses conseils et ses directions.

Nous n'avons pas, il faut l'avouer, de quoi expliquer cette singulière énigme, si ce n'est par la supposition, d'ailleurs très-probable, que le

Digitized by Google

Châtelet reçut ses instructions, non pas du Roi, mais uniquement de la cour, et des ministres avec qui Mirabeau n'eut et n'aurait jamais voulu avoir aucun rapport (1), et qui, en toute occasion, sont fort maltraités dans ses Mémoires et ses Notes toujours directement adressées au Roi ou à la Reine, et plus souvent à celle-ci.

Ce qui, du reste, outre la vraisemblance naturelle, autorise notre conjecture, c'est ce fait remarquable que dans les Notes de Mirabeau écrites depuis le 15 mai 1790 jusqu'à la fin de septembre suivant, il n'y a pas un seul mot qui s'applique au sujet de la procédure, comme si tout, à cet égard, avait été une fois pour toute expliqué et entendu entre les correspondans.

Ajoutons que notre supposition est encore justifiée par le ton violent du discours qui ne peut véritablement pas s'adresser au monarque; tant il diffère des Notes, quelles que soient, d'ailleurs, la liberté et la fermeté de leur langage, assez âpre parfois quand Mirabeau s'aperçoit, ce qui arrive souvent, que ses conseils n'ont pas été suivis.

Quoi qu'il en soit, nous passons à la séance du 2 octobre 1790. Contre notre usage nous rapporterons le texte entier du discours, pour ne pas

(1) Sauf le seul comte de Montmorin avec qui Mirabeau ne renoua tout-à-fait qu'en décembre 1790 une ancienne liaison depuis long-temps rompue.

Digitized by Google

manquer une occasion, comme disait Mirabeau, de détruire complétement la plus atroce des calomnies qui ont été dirigées sur lui, c'est-à-dire l'accusation d'une complicité dans les attentats des 5 et 6 octobre. Et nous prenons ce parti d'autant plus volontiers, qu'aucun des argumens et des faits contenus dans le discours n'ayant été contestés d'une manière plausible depuis quarante-cinq ans, il est permis de les présenter comme irrévocablement admis par l'histoire (1).

« Ce n'est pas pour me défendre que je monte « à cette tribune; objet d'inculpations ridicules, « dont aucune n'est prouvée, et qui n'établiraient « rien contre moi lorsque chacune d'elles le serait, « je ne me regarde point comme accusé; car si je « croyais qu'un seul homme de sens (j'excepte le « petit nombre d'ennemis dont je tiens à honneur « les outrages), pût me croire accusable, je ne me « défendrais pas dans cette Assemblée. Je voudrais « être jugé, et votre juridiction se bornant à dé- « cider si je dois ou ne dois pas être soumis à un « jugement, il ne me resterait qu'une demande à « faire à votre justice, et qu'une grâce à solliciter

(1) En nous expliquant ailleurs (tome 6, page 348) sur la prétendue participation de Mirabeau aux événemens des 5 et 6 octobre, nous avons prouvé par son propre témoignage, que son discours, tel qu'on l'a imprimé et qu'on va le lire, ne donne qu'une faible idée de celui qu'il prononça en effet.

Digitized by Google

« de votre bienveillance, ce serait un tribunal.

« Mais je ne puis pas douter de votre opinion ; « et si je me présente ici, c'est pour ne pas man- « quer une occasion solennelle d'éclaircir des faits, « que mon profond mépris pour les libelles, et mon « insouciance trop grande peut-être pour les bruits « calomnieux, ne m'ont jamais permis d'attaquer « hors de cette Assemblée ; faits qui, cependant, ac- « crédités par la malveillance, pourraient faire rejail- « lir sur ceux qui croiront devoir m'absoudre je ne « sais quels soupçons de partialité. Ce que j'ai dé- « daigné, quand il ne s'agissait que de moi, je « dois le scruter de près, quand on m'attaque au « sein de l'Assemblée nationale, et comme en fai- « sant partie.

« Les éclaircissemens que je vais donner, tout « simples qu'ils vous paraîtront sans doute, puis- « que mes témoins sont dans cette Assemblée, et « mes argumens dans la série des combinaisons les « plus communes, offrent pourtant à mon esprit, « je dois le dire, une assez grande difficulté.

« Ce n'est pas de réprimer le juste ressentiment « qui oppresse mon cœur depuis une année, et que « l'on force enfin à s'exhaler. Dans cette affaire le « mépris est à côté de la haine ; il l'émousse, il l'a- « mortit ; et quelle âme serait assez abjecte pour que « l'occasion de pardonner ne lui semblât pas une « jouissance !

Digitized by Google

« Ce n'est pas même la difficulté de parler des « tempêtes d'une juste révolution, sans rappeler « que, si le trône a des torts à excuser, la clémence « nationale a eu des complots à mettre en oubli; « car puisqu'au sein de l'Assemblée, le Roi est « venu adopter notre orageuse révolution, cette « volonté magnanime, en faisant disparaître à ja- « mais les apparences déplorables que des con- « seillers pervers avaient données jusqu'alors au « premier citoyen de l'empire, n'a-t-elle pas égale- « ment effacé les apparences plus fausses que les « ennemis du bien public voulaient trouver dans « les mouvemens populaires, et que la procédure « du Châtelet semble avoir eu pour premier objet « de raviver?

« Non, la véritable difficulté du sujet est tout « entière dans l'histoire même de la procédure; « elle est profondément odieuse, cette histoire. « Les fastes du crime offrent peu d'exemples d'une « scélératesse tout à la fois si éhontée et si mal « habile. Le temps le saura; mais ce secret hideux « ne peut être révélé aujourd'hui sans produire de « grands troubles. Ceux qui ont suscité la procé- « dure du Châtelet ont fait cette horrible combi- « naison, que si le succès leur échappait, ils trou- « veraient dans le patriotisme même de celui qu'ils « voulaient immoler, le garant de leur impunité; « ils ont senti que l'esprit public de l'offensé tour-

Digitized by Google

« nerait à sa ruine, ou sauverait l'offenseur..... Il « est bien dur de laisser ainsi aux machinateurs « une partie du salaire sur lequel ils ont compté! « mais la patrie commande ce sacrifice; et certes, « elle a droit encore à de plus grands.

« Je ne vous parlerai donc que des faits qui me « sont purement personnels; je les isolerai de tout « ce qui les environne, je renonce à les éclaircir au- « trement qu'en eux-mêmes, et par eux-mêmes; « je renonce, aujourd'hui du moins, à examiner les « contradictions de la procédure et ses variantes, « ses épisodes et ses obscurités, ses superfluités et « ses réticences; les craintes qu'elle a données aux « amis de la liberté, et les espérances qu'elle a « prodiguées à ses ennemis; son but secret et sa « marche apparente; ses succès d'un moment et « ses succès dans l'avenir; les frayeurs qu'on a « voulu inspirer au trône; peut-être la reconnais- « sance que l'on a voulu en obtenir. Je n'exami- « nerai pas la conduite, les discours, le silence, « les mouvemens, le repos d'aucun acteur de cette « grande et tragique scène; je me contenterai de « discuter les trois principales imputations qui « me sont faites, et de donner le mot d'une « énigme dont votre comité a cru devoir garder « le secret, mais qu'il est de mon honneur de « divulguer.

« Si j'étais forcé de saisir l'ensemble de la pro-

Digitized by Google

« cédure, lorsqu'il me suffit d'en déchirer quelques « lambeaux; s'il me fallait organiser un grand tra- « vail pour une facile défense, j'établirais d'abord « que s'agissant contre moi d'une accusation de « complicité, et cette prétendue complicité n'étant « point relative aux excès individuels qu'on a pu « commettre, mais à la cause de ces excès, on doit « prouver contre moi qu'il existe un premier mo- « teur dans cette affaire; que le moteur est celui « contre lequel la procédure est principalement « dirigée, et que je suis son complice. Mais comme « on n'a point employé contre moi cette marche « dans l'accusation, je ne suis pas non plus obligé « de la suivre pour me défendre. Il me suffira d'exa- « miner les témoins tels qu'ils sont; les charges, « telles qu'on me les oppose, et j'aurai tout dit, « lorsque j'aurai discuté trois faits principaux, puis- « que la triple malignité des accusateurs, des té- « moins et des juges n'a pu ni en fournir, ni en « recueillir davantage.

« On m'accuse d'avoir parcouru les rangs du ré- « giment de Flandre, le sabre à la main..... c'est- « à-dire, qu'on m'accuse d'un grand ridicule. Les « témoins auraient pu le rendre d'autant plus pi- « quant que, né parmi les patriciens, et cependant « député par ce qu'on appelait alors le *Tiers-* « *état*, je m'étais toujours fait un devoir religieux « de porter le costume qui me rappelait l'honneur

Digitized by Google

« d'un tel choix (1). Or, certainement l'allure d'un « député en habit noir, en chapeau rond, en cra- « vate et en manteau, se promenant à cinq heures « du soir, un sabre nu à la main, dans un régi- « ment, méritait de trouver une place parmi les « caricatures d'une telle procédure. J'observe néan- « moins qu'on peut bien être ridicule sans cesser « d'être innocent. J'observe que l'action de porter « un sabre à la main, ne serait ni un crime de lèze- « majesté, ni un crime de lèze-nation. Ainsi, tout « pesé, tout examiné, la déposition de M. de Valfond « n'a rien de vraiment fâcheux que pour M. de Ga- « maches, qui se trouve légalement et véhémente- « ment soupçonné d'être fort laid, puisqu'il me « ressemble.

« Mais voici une preuve plus positive que M. de

(1) Cette assertion est parfaitement vraie; et Mirabeau persista à conserver l'habit du Tiers-état long-temps après que la plupart de ses collègues l'avaient quitté, tellement que tous les contemporains survivans peuvent attester qu'il fut le dernier à le porter. Nos lecteurs nous pardonneront d'ajouter ici un très-petit détail que nous tenons de MM. Frochot, Pellenc et de Comps qui, tantôt l'un, tantôt l'autre, accompagnaient toujours Mirabeau à l'Assemblée; il ne s'y présenta qu'*une seule fois* en redingote, et sans frisure; c'était le 18 juin 1790, jour où, comme on l'a vu ci-dessus, page 87, fut fait, immédiatement après la lecture du procès-verbal, c'est-à-dire de très-bonne heure, le rapport relatif à l'arrestation du vicomte à Castelnaudary. Mirabeau sortit aussitôt après, et ne revint que vêtu de son costume ordinaire.

Digitized by Google

« Valfond a au moins la vue basse : j'ai dans cette « Assemblée un ami intime, et que, malgré cette « amitié connue, personne n'osera taxer de dé- « loyauté ni de mensonge, M. de Lamarck. J'ai « passé l'après-midi tout entière du 5 octobre « chez lui, en tête à tête avec lui, les yeux fixés « sur des cartes géographiques, à reconnaître des « positions alors très-intéressantes pour les pro- « vinces belgiques. Ce travail, qui absorbait toute « son attention et qui attirait toute la mienne, nous « occupa jusqu'au moment où M. de Lamarck me « conduisit à l'Assemblée nationale, d'où il me « ramena chez moi.

« Mais dans cette soirée il est un fait remarquable « sur lequel j'atteste encore M. de Lamarck ; c'est « qu'ayant à peine employé trois minutes à dire « quelques mots sur les circonstances du moment, « sur le siége de Versailles qui devait être fait par « les amazones si redoutables dont parle le Châtelet; « et considérant la funeste probabilité que des con- « seillers pervers contraindraient le roi à se rendre « à Metz, je lui dis : *La dynastie est perdue si « Monsieur ne reste pas, et ne prend pas les rênes « du gouvernement.* Nous convînmes des moyens « d'avoir sur-le-champ une audience du prince, si le « départ du roi s'exécutait. C'est ainsi que je com- « mençais mon rôle de complice, et que je me « préparais à faire M. d'Orléans lieutenant-général

Digitized by Google

« du royaume! Vous trouverez peut-être ces faits « plus probans et plus certains que mon costume « de Charles XII.

« On me reproche d'avoir tenu à M. Mounier ce « propos : *Eh ! qui vous dit que nous ne vou-* « *lons pas un roi ? Mais qu'importe que ce soit* « *Louis XVI ou Louis XVII ?*

« Ici j'observerai que le rapporteur, dont on vous « a dénoncé la partialité pour les accusés, est ce- « pendant loin, je ne dis pas de m'être favorable, « mais d'être exact, mais d'être juste. C'est unique- « ment parce que M. Mounier ne confirme pas ce « propos par sa déposition, que M. le rapporteur « ne s'y arrête pas. *J'ai frémi*, dit-il, *j'ai frémi* « *en lisant, et je me suis dit :* « *Si ce propos a été* « *tenu, il y a un complot, il y a un coupable ;* « *heureusement M. Mounier n'en parle pas.* »

« Eh bien ! messieurs, avec toute la mesure que « me commande mon estime pour M. Chabroud et « pour son rapport, je soutiens qu'il a mal raisonné. « Ce propos, que je déclare ne pas me rappeler, « est tel que tout citoyen pourrait s'en honorer ; et « non-seulement il est justifiable à l'époque où on « le place, mais il est bon en soi, mais il est loua- « ble; et si M. le rapporteur l'eût analysé avec sa « sagacité ordinaire, il n'aurait pas eu besoin, pour « faire disparaître le prétendu délit, de se convain- « cre qu'il était imaginaire. Supposez un royaliste

Digitized by Google

« tempéré, et repoussant toute idée que le mo-
« narque pût courir un danger chez une nation
« qui professe en quelque sorte le culte du gou-
« vernement monarchique; trouveriez-vous étrange
« que l'ami du trône et de la liberté, voyant l'ho-
« rizon se rembrunir, jugeant mieux que l'enthou-
« siaste la tendance de l'opinion, l'accélération des
« circonstances, les dangers d'une insurrection, et
« voulant arracher son concitoyen, trop conciliant,
« a une périlleuse sécurité, lui dît : *Eh! qui vous*
« *nie que le Français soit monarchiste? Qui*
« *vous conteste que la France n'ait besoin d'un*
« *roi, et ne veuille un roi? mais Louis XVII*
« *sera roi comme Louis XVI, et si l'on parvient*
« *à persuader à la nation que Louis XVI est*
« *fauteur et complice des excès qui ont lassé sa*
« *patience, elle invoquera un Louis XVII.* Le
« zélateur de la liberté aurait prononcé ces paroles
« avec d'autant plus d'énergie qu'il eût mieux connu
« son interlocuteur, et les relations qui pourraient
« rendre son discours plus efficace; verriez-vous en
« lui un conspirateur, un mauvais citoyen, ou
« même un mauvais raisonneur? Cette supposition
« serait bien simple; elle serait adaptée aux per-
« sonnages et aux circonstances. Tirez-en du moins
« cette circonstance, qu'un discours ne prouve ja-
« mais rien par lui-même; qu'il tire tout son carac-
« tère, toute sa force de l'avant-propos, de l'avant-

Digitized by Google

« scène, de la nature du moment, de l'espèce des « interlocuteurs; en un mot, d'une foule de nuances « fugitives qu'il faut déterminer avant que de l'ap- « précier, d'en conclure.

« Puisque j'en suis à M. Mounier, j'expliquerai « un autre fait que, dans le compte qu'il en a rendu « lui-même, il a conté à son désavantage.

« Il présidait le 5 octobre l'Assemblée nationale, « au moment, où l'on discutait l'acceptation pure, « ou simple, ou modifiée, de la déclaration des « droits. J'allai vers lui, dit-on, je l'engageai à « supposer une indisposition, et à lever la séance « sous ce frivole prétexte..... J'ignorais sans doute « alors que l'indisposition d'un président appelle « son prédécesseur; j'ignorais qu'il n'est au pouvoir « d'aucun homme d'arrêter à son gré le cours d'une « de vos plus sérieuses délibérations..... Voici le « fait dans son exactitude et sa simplicité :

« Dans la matinée du 5 octobre, je fus averti « que la fermentation de Paris redoublait; je n'a- « vais pas besoin d'en connaître les détails pour y « croire : un augure qui ne trompe jamais, la na- « ture des choses, me l'indiquait. Je m'approchai « de M. Mounier, je lui dis : *Mounier, Paris mar- « che sur nous. — Je n'en sais rien. — Croyez- « moi, ou ne me croyez pas, peu m'importe;* « *mais Paris, vous dis-je, marche sur nous.* « *Trouvez-vous mal : montez au château, don-*

Digitized by Google

« *nez-leur cet avis : dites, si vous voulez, que*
« *vous le tenez de moi, j'y consens ; mais faites*
« *cesser cette controverse scandaleuse ; le temps*
« *presse, il n'y a pas un moment à perdre.*

« *Paris marche sur nous ?* répondit Mounier :
« *Eh ! bien, tant mieux, nous en serons plus tôt*
« *république.* » Si l'on se rappelle les préventions
« et la bile noire qui agitaient Mounier; si l'on se
« souvient qu'il voyait en moi le boute-feu de
« Paris, on trouvera que ce mot, qui a plus de
« caractère que le pauvre fugitif n'en a montré de-
« puis, lui fait honneur. Je ne l'ai revu que dans
« l'Assemblée nationale, qu'il a désertée ainsi que
« le royaume, peu de jours après. Je ne lui ai ja-
« mais reparlé, et je ne sais où il a pris que je lui
« ai écrit un billet, le 6 à trois heures du matin,
« pour lever la séance; il ne m'en reste pas l'idée
« la plus légère. Rien, au reste, n'est plus oiseux
« ni plus indifférent.

« J'en viens à la troisième inculpation dont je
« suis l'objet, et c'est ici que j'ai promis le mot de
« l'énigme : j'ai conseillé, dit-on, à M. d'Orléans,
« de ne point partir pour l'Angleterre. Eh bien,
« qu'en veut-on conclure? Je tiens à honneur de
« lui avoir, non pas donné (car je ne lui ai pas
« parlé), mais fait donner ce conseil. J'apprends,
« par la notoriété publique, qu'après une conver-
« sation entre M. d'Orléans et M. de Lafayette,

Digitized by Google

« très-impérieuse d'une part et très-résignée de « l'autre, le premier vient d'accepter la mission, « ou plutôt de recevoir la loi de partir pour l'An- « gleterre. Au même instant, les suites d'une telle « démarche se présentent à mon esprit. Inquiéter « les amis de la liberté, répandre des nuages sur « les causes de la révolution, fournir un nouveau « prétexte aux mécontens, isoler de plus en plus le « Roi, semer au dedans et au dehors du royaume « de nouveaux germes de défiance; voilà les effets « que ce départ précipité et que cette condamnation « sans accusation devaient produire. Elle laissait sur- « tout sans rival l'homme à qui le hasard des événe- « mens venait de donner une nouvelle dictature; « l'homme qui, dans ce moment, disposait au sein « de la liberté d'une police plus active que celle de « l'ancien régime; l'homme qui, par cette police, « venait de recueillir un corps d'accusation sans « accuser; l'homme qui, en imposant à M. d'Or- « léans la loi de partir, au lieu de le faire juger et « condamner, s'il était coupable, éludait ouverte- « ment par cela seul l'inviolabilité des membres de « l'Assemblée. Mon parti fut pris dans l'instant; je « dis à M. de Biron, avec qui je n'ai jamais eu de « relations politiques, mais qui a toujours eu toute « mon estime, et dont j'ai reçu plusieurs fois des « services d'amitié : *M. d'Orléans va quitter sans « jugement le poste que ses commettans lui ont*

Digitized by Google

« *confié ; s'il obéit, je dénonce son départ, et je* « *m'y oppose ; s'il reste, s'il fait connaître la main* « *invisible qui veut l'éloigner, je dénonce l'auto-* « *rité qui prend la place de celle des lois ; qu'il* « *choisisse entre cette alternative.* M. de Biron me « répondit par des sentimens chevaleresques, et je « m'y étais attendu. M. d'Orléans, instruit de ma « résolution, promet de suivre mes conseils, mais « dès le lendemain je reçois dans l'assemblée un « billet de M. de Biron, et non de M. d'Orléans, « comme le suppose la procédure ; ce billet portait « le crêpe de sa douleur, et m'annonçait le départ « du prince. Mais lorsque l'amitié se bornait à « souffrir, il était permis à l'homme public de s'in- « digner. Une secousse d'humeur, ou plutôt de « colère civique, me fit tenir sur-le-champ un pro- « pos, que M. le rapporteur, pour avoir le droit « de taxer d'indiscret, aurait dû faire connaître. « Qu'on le trouve, si l'on veut, insolent ; mais « qu'on avoue du moins, puisqu'il ne suppose même « aucune relation, qu'il exclut toute idée de com- « plicité. Je le tins sur celui dont la conduite jus- « qu'alors m'avait paru exempte de reproches, « mais dont le départ était à mes yeux plus qu'une « faute. Voilà ce fait éclairci ; et M. de Lafayette « peut en certifier tous les détails, qui lui sont tous « parfaitement connus. Qu'à présent celui qui osera, « je ne dirai pas m'en faire un crime, mais me re-

Digitized by Google

« fuser son approbation; celui qui osera soutenir « que le conseil que je donnais n'était pas con- « forme à mes devoirs, utile à la chose publique et « fait pour m'honorer; que celui-là se lève et m'ac- « cuse. Mon opinion, sans doute, lui est indiffé- « rente, mais je déclare que je ne puis me défendre « du plus profond mépris pour lui.

« Ainsi disparaissent ces inculpations atroces, « ces calomnies effrénées qui plaçaient au nombre « des conspirateurs les plus dangereux, au nombre « des criminels les plus exécrables, un homme qui « a la conscience d'avoir toujours voulu être utile à « son pays, et de ne lui avoir pas été toujours inu- « tile. Ainsi s'évanouit ce secret si tard découvert, « qu'un tribunal, au moment de terminer sa car- « rière, est venu vous dévoiler avec tant de certi- « tude et de complaisance. Qu'importe à présent « que je discute ou je dédaigne cette foule de « ouï-dires contradictoires, de fables absurdes, de « rapprochemens insidieux, que renferme encore « la procédure? Qu'importe, par exemple, que « j'explique cette série de confidences que M. de « Virieu suppose avoir reçues de moi, et qu'il ré- « vèle avec tant de loyauté? Il est étrange, ce M. de « Virieu; mais fut-il donc jamais un zélateur si « fervent de la révolution actuelle; s'est-il, en « aucun temps, montré l'ami si sincère de la con- « stitution, qu'un homme dont on a tout dit, ex-

Digitized by Google

« cepté qu'il soit une bête, l'ait pris ainsi pour son « confident ?

« Je ne parle point ici pour amuser la malignité « publique, pour attiser des haines, pour faire naître « de nouvelles divisions. Personne ne sait mieux « que moi que le salut de tout et de tous est dans « l'harmonie sociale et dans l'anéantissement de « tout esprit de parti ; mais je ne puis m'empê- « cher d'ajouter que c'est un triste moyen d'obtenir « cette réunion des esprits, qui seule manque à « l'achèvement de notre ouvrage, que de susciter « d'infâmes procédures, de changer la science judi- « ciaire en arme offensive, et de justifier ce genre de « combat par des principes qui feraient horreur à « des esclaves. Je vous demande la permission de « me résumer.

« La procédure ne me désigne que comme com- « plice; il n'y a donc aucune accusation contre « moi, s'il n'y a point de charge de complicité.

« La procédure ne me désigne comme com- « plice d'aucun excès individuel, mais seulement « d'un prétendu moteur principal. Il n'y a donc « point d'accusation contre moi, si l'on ne prouve « pas d'abord qu'il y a eu un premier moteur; « si l'on ne démontre pas que les prétendues « charges de complicité qui me regardent étaient « un rôle secondaire lié au rôle principal ; si l'on « n'établit pas que ma conduite a été l'un des prin-

Digitized by Google

« cipes de l'action, du mouvement, de l'explosion « dont on recherche les causes.

« Enfin, la procédure ne me désigne pas seule- « ment comme le complice d'un moteur général, « mais comme le complice d'un tel. Il n'y a donc « point d'accusation contre moi, si l'on ne prouve « pas tout à la fois et que ce moteur est le principal « coupable, et que les charges dont je suis l'objet « lui sont relatives, annoncent un plan commun « dépendant des mêmes causes, et capable de pro- « duire les mêmes effets.

« Or, rien de tout ce qu'il serait indispensable « de prouver n'est prouvé.

« Je ne veux pas examiner si les événemens sur « lesquels on a informé sont des malheurs ou des « crimes; si ces crimes sont l'effet d'un complot, « ou de l'imprudence ou du hasard; et si la sup- « position d'un principal moteur ne les rendrait « pas cent fois plus inexplicables. Il me suffit de « vous rappeler que parmi les faits qu'on veut « mettre à ma charge, les uns, antérieurs ou posté- « rieurs de plusieurs mois aux événemens, ne peu- « vent leur être liés que par la logique des tyrans ou « de leurs suppôts; et que les autres faits qui ont « concouru avec l'époque même de la procédure, « ne sont évidemment ni cause, ni effet, n'ont eu, « n'ont pu avoir aucune influence, sont exclusifs du « rôle d'agent, de moteur ou de complice; et qu'à

Digitized by Google

« moins de me supposer du nombre des coupables « par la seule volonté, on n'essaie pas même de « dire que j'aie été chargé d'aucune action au de- « hors, d'aucune impulsion, d'aucun mouvement..... « Ma prétendue complicité est donc une chimère.

« Il me suffit encore de vous faire observer que « les charges que l'on m'oppose, bien loin de me « donner des relations avec le principal moteur « désigné, me donneraient des rapports entière- « ment inverses; que, dans la dénonciation du *re-* « *pas fraternel*, que je n'eus pas seul la prétendue « imprudence d'appeler une orgie, je ne fus que « l'auxiliaire de deux de mes collègues qui avaient « pris la parole avant moi (1); que si j'avais parcouru « les rangs du régiment de Flandre, je n'aurais « fait, d'après la procédure elle-même, que suivre « l'exemple d'une foule de membres de cette As- « semblée; que si le propos : *qu'importe que ce* « *soit Louis XVII*, était vrai, outre que je ne sup- « posais pas un changement de dynastie, mes idées, « constatées par un membre de cette Assemblée, « dans le cas possible d'un régent, ne se portaient « que sur le frère du Roi.

(1) Pétion et Grégoire. Mirabeau aurait pu ajouter qu'il les blâma, car ses premiers mots furent ceux-ci : « Je commence « par déclarer que je regarde comme souverainement impo- « litique la dénonciation qui vient d'être provoquée. » (Séance du 5 octobre 1789.)

Digitized by Google

« Quelle est donc cette grande part que l'on « suppose que j'ai prise aux événemens qui font le « sujet de la procédure ? Où sont les preuves de la « complicité que l'on me reproche ? Quel est le « crime à propos duquel on puisse dire de moi : *il « en est l'auteur ou la cause ?*

« Mais je viens d'emprunter le langage d'un ac- « cusé, lorsque je ne devrais prendre que celui « d'un accusateur.....

« Quelle est cette procédure, dont l'information « n'a pu être achevée, dont tous les ressorts n'ont « pu être combinés que dans une année entière; « qui, prise en apparence sur un crime de lèze- « majesté, se trouve entre les mains d'un tribunal « incompétent, qui n'est souverain que pour les « crimes de lèze-nation ? Quelle est cette procédure « qui, menaçant vingt personnes différentes dans « l'espace d'une année, tantôt abandonnée et tantôt « reprise, selon l'intérêt et les vues, les craintes ou « les espérances de ses machinateurs, n'a été, pen- « dant si long-temps, qu'une arme de l'intrigue, « qu'un glaive suspendu sur la tête de ceux que l'on « voulait perdre ou effrayer, ou désunir ou rap- « procher; qui, enfin, n'a vu le jour, après avoir « parcouru les mers, qu'au moment où l'un des « accusés (1) n'a pas cru à la dictature qui le retenait « en exil, ou l'a dédaignée ?

(1) Le duc d'Orléans, alors revenu de Londres.

Digitized by Google

« Quelle est cette procédure prise sur des délits « individuels dont on n'informe pas, et dont on « veut cependant rechercher les causes éloignées, « sans répandre aucune lumière sur leurs causes « prochaines ? Quelle est cette procédure dont tous « les événemens s'expliquent sans complot, et qui « n'a cependant pour base qu'un complot; dont le « premier but a été de cacher des fautes réelles, « et de les remplacer par des crimes imaginaires; « que l'amour-propre seul a dirigée d'abord, que « la haine a depuis acérée, dont l'esprit de parti « s'est emparé après, dont le pouvoir ministériel « s'est ensuite saisi, et qui, recevant ainsi tour à « tour plusieurs sortes d'influences, a fini par pren- « dre la forme d'une protestation insidieuse et « contre vos décrets, et contre la liberté de l'ac- « ceptation du Roi, et contre son voyage à Paris, « et contre la sagesse de vos délibérations, et contre « l'amour de la nation pour le monarque ?

« Quelle est cette procédure que les ennemis les « plus acharnés de la révolution n'auraient pas « mieux dirigée s'ils en avaient été les seuls auteurs, « comme ils en ont été presque les seuls instru- « mens; qui tendait à attiser le plus redoutable « esprit de parti, et dans le sein de cette Assem- « blée, en opposant les témoins aux juges; et dans « tout le royaume, en calomniant les intentions de « la capitale auprès des provinces, et dans chaque

Digitized by Google

« ville, en faisant détester une liberté qui avait pu « compromettre les jours du monarque; et dans « toute l'Europe, en y peignant la situation d'un « roi libre sous les fausses couleurs d'un roi captif, « persécuté; en y peignant cette auguste Assem- « blée comme une assemblée de factieux ?

« Oui, le secret de cette infernale procédure « est enfin découvert; il est là tout entier, il est « dans l'intérêt de ceux dont les témoignages et « les calomnies en ont formé le tissu; il est dans « les ressources qu'il a fournies aux ennemis de « la révolution, il est....., dans le cœur des ju- « ges, tel qu'il sera bientôt buriné dans l'histoire, « par la plus juste et la plus implacable ven- « geance ! »

Nous n'ajouterons qu'un mot; personne alors, personne depuis n'a réfuté ce langage violent, n'a relevé cet éclatant défi; personne n'a, au nom de la conscience publique, et, dans l'intérêt de l'histoire, interjeté appel contre le décret du 2 octob qui déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre le duc d'Orléans, et contre Mirabeau; nous en concluons que celui-ci, le seul dont nous ayions à nous occuper, est tout-à-fait innocent des crimes des 5 et 6 octobre. Sans doute les haines politiques pourront encore dire le contraire, mais il faudra qu'elles exhument et produisent des preuves, jus-

Digitized by Google

qu'à présent refusées à l'histoire, car le temps est venu où l'on ne croit plus l'accusation suffisante pour prouver l'accusation (1).

L'ordre des dates nous présente ici un des extraits que nous avons faits des Notes secrètes de Mirabeau, et qui prouvent péremptoirement qu'il resta toujours ferme, loyal et conséquent, en continuant son double rôle, en apparence contradictoire, de chef de l'opposition constitutionnelle, et de conseiller occulte du roi.

(1) C'est pourtant la seule espèce de preuve que deux modernes historiens, MM. E. Labaume et Ch. Lacretelle, aient fournie contre Mirabeau, à propos des 5 et 6 octobre. Le second (tome 7, page 213), prend les accusations, comme si elles étaient démontrées; comme si l'Assemblée et l'histoire n'en avaient pas fait justice; et puis, quarante pages plus loin, sans s'apercevoir qu'il se condamne lui-même, l'historien avoue que *cette mention serait aujourd'hui cruelle!*

Un écrivain qui avouait plus franchement ses affections et ses haines, et qui a su concilier noblement la passion et la bonne foi, le marquis de Ferrières, témoin oculaire, rend compte en ces termes de l'effet produit par ce discours dans lequel *le talent de Mirabeau l'abandonna*, si l'on en croit M. Ch. Lacretelle (tome 8, page 83): « Mirabeau descend « de la tribune, au bruit des plus vifs et des plus nombreux « applaudissemens, qui l'accompagnent jusqu'à sa place, et « se prolongent long-temps après qu'il y est assis. Les no- « bles, les évêques, les témoins, honteux, embarrassés, sem- « blaient avoir changé de rôle, et d'accusateurs se trouver « accusés. Tous demeurèrent dans un morne silence. » (*Mémoires du marquis de Ferrières*, tome 2, page 181.)

Digitized by Google

Le ministre comte de la Luzerne avait signalé à l'Assemblée la conduite tenue à Brest par les équipages de la marine qui, après beaucoup de manifestations séditieuses, s'insurgèrent ouvertement contre leurs officiers; les journaux et les clubs avaient fait grand bruit de cet incident, qui n'était que le renouvellement, sur un point, des actes d'insubordination militaire qui se multipliaient dans toutes les garnisons, pour ainsi dire, notamment près des frontières, en Roussillon, en Flandre, en Alsace, en Lorraine, et qui avaient éclaté principalement à Nancy, où l'emploi rigoureux de la force avait, au prix de beaucoup sang répandu, fait naguère prévaloir l'autorité du général, le marquis de Bouillé, dont l'Assemblée, décidée par beaucoup d'opinions imposantes, et notamment par celle de Lafayette, avait approuvé la conduite. Cette décision avait excité la plus terrible fermentation dans Paris. A la voix des clubs, un attroupement, qu'on évaluait à plus de 50 mille individus, s'était porté sur l'Assemblée, pour exiger l'expulsion du ministère; informé que les comités rapporteurs se proposaient de déclarer que les ministres avaient perdu la confiance de la nation et de réclamer leur renvoi, le Roi conçut l'étrange idée d'inviter l'Assemblée à en nommer d'autres elle-même; un projet de discours en ce sens fut demandé à Bergasse, qui, à ce qu'il paraît,

Digitized by Google

était un autre confident secret de Louis XVI; des indiscrétions révélèrent ce projet à Mirabeau qui, dans des Notes récentes, avait donné des conseils également sages et vigoureux à propos de la dénonciation tumultuaire dirigée contres les ministres; il écrivit énergiquement à la Reine; il lui représenta qu'on suggérait au monarque une inepte imprudence; qu'à la vérité les ministres étaient également incapables et impopulaires; mais que, faire une pareille démarche auprès de l'Assemblée, c'était établir le précédent le plus dangereux, et violer la constitution pour se donner le plaisir d'abdiquer et d'anéantir le pouvoir exécutif. « Où en sommes-« nous, » écrivait-il au comte de Lamarck à l'occasion du même sujet, « où en sommes-nous, si l'on « va chercher des conseils dans le baquet mesmé-« rique, et sur le trépied de l'illumination (1)? »

Mirabeau ne s'en tint pas à cette Note, et nous verrons tout à l'heure qne la question constitutionnelle qu'il avait déjà traitée ailleurs, lui fournit le sujet d'un nouveau travail plus spécial et plus étendu; mais nous devons auparavant employer quelques mots au récit de l'incident qui eut lieu le surlendemain de la séance du 19 octobre 1790.

L'Assemblée avait, ce jour-là, rejeté à une faible

(1) On sait que Bergasse fut un des plus fanatiques apôtres de Mesmer.

Digitized by Google

majorité (1) celle des conclusions des quatre comités qui tendait à faire prononcer un blâme parlementaire et solennel contre les ministres; mais, conformément à l'autre conclusion, il avait été statué, le 22, que le pavillon tricolore remplacerait à bord des vaisseaux de l'État le pavillon blanc, car celui-ci flottait encore un an après les scènes d'octobre 1789 (2)!

Quand le moment de discuter cet article fut venu le 21, il souleva tout le côté droit, et Mirabeau combattit les opposans avec une patriotique indignation,

(1) 405 voix contre 340. Le 10 novembre, Bailly, après deux refus, fut obligé de conduire à la barre une députation chargée de présenter, au nom des quarante-huit sections, une adresse qui requérait l'Assemblée de demander l'expulsion du ministère, d'organiser une haute cour nationale, d'y traduire les ministres, etc. L'adresse fut lue par Danton, le digne porte-voix des clubs qui essayaient ainsi une manœuvre anarchique dont ils firent ensuite un fréquent et désastreux usage. Le président répondit en termes vagues à cette démarche qui, probablement, influa sur la retraite presque immédiate des ministres dénoncés.

(2) Le même décret décidait que des cravates tricolores seraient substituées aux cravattes blanches qui garnissaient encore les drapeaux et les étendards de la plupart des régimens.

C'est pour avoir multiplié avec tant d'imprudence les preuves d'une secrète antipathie contre les couleurs nationales, devenues un symbole sacré aux yeux du peuple, que le pouvoir exécutif suscita les écarts les plus dangereux des passions démagogiques; nous pourrions dire leurs manifestations les plus folles, témoin la loi du 21 septembre 1793 qui obligea toutes les femmes *à porter la cocarde tricolore*.

Digitized by Google

avec une vigueur toute révolutionnaire, dont l'expression fut d'autant plus véhémente, qu'il voulait que sa voix retentît de la tribune même jusqu'au monarque, et lui fît comprendre combien il y avait de danger pour le trône et pour ses insensés partisans dans une opposition qu'interpréteraient les anarchistes, et, d'après eux, les passions populaires déjà si exaltées (1).

Non content de s'être ainsi expliqué publiquement, dans des termes qui rappelaient ses plus violens discours, Mirabeau répondit le soir même avec beaucoup d'aigreur à un ami d'ailleurs très-cher, qui lui reprochait, non sans raison peut-être, comme Cicéron à Caton, de parler devant le peuple, et de manière à l'enflammer, d'abstractions qu'il ne pouvait comprendre (2) : bien plus il adressa sur-le-champ au Roi une

(1) Qu'on juge des influences exercées sur les masses, d'après ces déclamations de l'*Orateur du peuple* (Fréron) : « L'Assemblée nationale a donc décidé que les ministres se- « raient conservés dans leurs fonctions ! malheur aux mem- « bres apostats de la cause du peuple ! il va opposer son « redoutable *veto* à leur stupide et oppressive décision ! l'in- « surrection ne peut manquer de s'allumer de la manière la « plus terrible ; quand on foule aux pieds les vœux d'un « peuple d'une manière aussi dérisoire, on doit s'attendre « que, révolté d'un si grand déni de justice, il ne tient à « rien qu'il ne prenne les armes pour se la faire lui-même. »

(2) *Nam Catonem nostrum non tu amas plus, quam ego : sed tamen ille, optimo animo utens, et summa fide,*

Digitized by Google

Note dans laquelle il demandait un éclatant désaveu, pour satisfaire à l'opinion publique, et à lui-même qui semblait mettre à ce prix la continuation de ses conseils; le Roi ne répondit qu'assez faiblement à cette interpellation pressante; mais on sait que l'Assemblée accueillit comme elle le devait les rodomontades du côté droit, et qu'elle se fit justice, ainsi qu'à Mirabeau qui avait été, à cette occasion, grièvement insulté par un député (1) dont on demanda l'arrestation, et qui, bien que défendu par l'offensé lui-même, dont le dédain était habituellement la seule vengeance, fut châtié par *les arrêts* prononcés pour trois jours (2).

Nous avons dit que la dénonciation faite contre le ministère par les comités avait déterminé Mira-

nocet interdum reipublicæ. Dicit enim, tamquam in Platonis πολιτεία, *non tamquam in Romuli fœce, sententiam.* M.-T. Cic. Epist. ad Att., lib. II, epist. 1.

(1) M. de Guilhermy, député de la sénéchaussée de Castelnaudary.

(2) Quelques jours après, le 30, Mirabeau parla dans le même sens, à propos des manifestations contre-révolutionnaires hasardées à Béfort par des officiers des régimens Royal-Liégeois et Lauzun, hussards. Il dit, à cette occasion : « Il est fort pressant d'apprendre à ceux qui ont osé, na- « guère, traiter les couleurs nationales de *hochets*, de leur « apprendre, dis-je, que les révolutions ne sont pas des jeux « d'enfans. » Le même jour un décret décida que les prévenus seraient arrêtés et mis en jugement; mais ils furent ensuite déchargés d'accusation par un décret du 20 janvier 1791.

Digitized by Google

beau à revenir encore une fois sur la grande question constitutionnelle de savoir si les députés pourraient ou ne pourraient pas devenir ministres, si les ministres seraient admis dans l'Assemblée ou en seraient exclus; question qui l'avait pour ainsi dire continuellement préoccupé, à cause de sa conviction de législateur, et aussi, sans doute, à cause de ses calculs d'ambition.

Le jour même du décret qui avait rejeté les premières conclusions de Menou, Mirabeau écrivit en ces termes à un ami : « Je finis par un mot « sur notre situation du moment. Quatre comités « réunis pour l'affaire de Brest ont proposé hier à « l'Assemblée de déclarer au Roi que son ministère « n'a pas la confiance de la nation. Cette mesure va « avoir l'effet inévitable, soit dans un sens, soit « dans l'autre, de faire renvoyer tout ce bétail; « mais l'Assemblée, acharnée à soutenir le décret « absurde qui défend à tout membre de la législa- « ture de prendre une place d'administration, in- « terdit par cela seul au Roi tout bon choix, et « toute unité entre le bras et la volonté. Voilà la « crise du moment : puisse la guerre ne pas la rem- « brunir (1) ! »

C'est donc pour essayer de faire abolir ce décret que Mirabeau prépara un nouveau travail qui est

(1) *Lettres à Mauvillon*, page 528. 19 octobre 1790.

Digitized by Google

resté jusqu'à présent tout-à-fait inconnu, et dont la place est naturellement ici.

A propos de ses inutiles efforts, tentés les 6 et 7 novembre 1789, pour faire déclarer les députés éligibles au ministère, et pour faire siéger les ministres dans l'Assemblée, nous avons dit qu'il avait considéré le décret rendu comme une grande et funeste erreur politique. Aussi s'était-il constamment efforcé d'en combattre les inconvéniens, d'abord en s'opiniâtrant à le faire abroger par l'Assemblée, et ensuite en combinant quelques mesures réparatrices dans des plans qu'il avait conçus pour améliorer et affermir la constitution menacée par l'anarchie, que Mirabeau allait abattre quand sa mort acheva de la déchaîner.

Bientôt nous rendrons compte de ces combinaisons. Quant à présent, nous nous déterminons à publier le discours qui avait été préparé vers la fin d'octobre 1790, pour porter une seconde fois la question devant l'Assemblée, discours qui, selon nous, est évidemment l'œuvre de Mirabeau, quoique la mise au net ne soit pas de son écriture, mais seulement de la main d'un de ses secrétaires.

« Si dans le code auguste que vous préparez à la « France pour la régénérer, il s'était glissé une loi « assez pernicieuse pour écarter du timon des af- « faires publiques les hommes les plus capables de

Digitized by Google

« les conduire, assez absurde pour priver les pre-
« miers agens de l'autorité des moyens d'instruction
« et de confiance indispensables à leur ministère,
« assez impolitique pour détruire l'unité et la force
« du gouvernement, assez funeste enfin pour com-
« promettre le succès de vos sublimes opérations et
« le salut de l'État, ne serait-il pas permis, que
« dis-je, ne serait-il pas ordonné à un citoyen, à
« un membre de votre Assemblée, qui discernerait
« les conséquences fatales d'une pareille loi, de vous
« la dénoncer, et de vous en faire connaître le dan-
« ger formidable?

« Eh bien, cette loi malfaisante existe parmi vos
« lois tutélaires, et je viens aujourd'hui m'acquitter
« du devoir embarrassant, mais sacré, de l'accu-
« ser devant votre sagesse, bien convaincu que
« quand vous l'aurez de nouveau examinée, vous
« ne balancerez pas un instant à l'abolir.

« Vous me devinez, sans doute, je veux parler
« de votre décret du 7 novembre 1789, qui défend
« aux membres de l'Assemblée d'accepter aucune
« place ministérielle, et j'offre de vous démontrer
« que ce funeste décret est une des principales
« causes des troubles publics sans cesse renaissans,
« et de tous les maux qui nous menacent encore.

« Daignez donc, au nom de la patrie, au nom
« de votre propre gloire, m'accorder dans cette oc-
« casion délicate quelques instans de votre plus sé-

Digitized by Google

« rieuse attention ; aucun des grands objets sur les-
« quels vous avez encore à prononcer ne mérite de
« votre part un examen plus, approfondi ni une
« discussion plus prompte.

« Mais, avant d'entamer cette question impor-
« tante, abordons l'indispensable préliminaire qui
« prouve la nécessité de la résoudre, jetons un
« coup d'œil sur la situation actuelle du royaume ;
« nous avons des maux à guérir, montrons-en cou-
« rageusement les causes pour en indiquer ensuite
« courageusement les remèdes.

« Certes, on sait assez que je ne suis pas de ces
« hommes qui, par pusillanimité ou par calcul,
« vont publiant sans cesse, dans leur désespoir in-
« civique, que tout est perdu par la révolution,
« que la monarchie est détruite, que l'anarchie et
« la misère doivent inévitablement nous dévorer,
« et que l'empire français est irrémissiblement re-
« tranché de la balance du monde. La France, je ne
« l'ignore pas, a encore intactes toutes ses richesses
« naturelles, et, plus que jamais, elle va développer
« les ressources de son industrie ; je sais que la
« destruction des abus de tout genre qui la mi-
« naient, va lui donner une vigueur dont les prin-
« cipes existans en elle, et refoulés jusqu'à présent,
« ne se seraient pas développés sans vous. Je sais
« que le monarque n'a jamais été aussi puissant et
« révéré, au milieu de l'ancien servage universel,

Digitized by Google

« qu'il le sera à la tête d'une nation libre et éclairée, « qui s'honore elle-même dans le chef qu'elle s'est « choisi; je sais qu'elle reprendra facilement et « bientôt dans le monde politique la juste consi- « dération qui sera due à sa sagesse et à sa puis- « sance; nul de vous ne doute moins que moi de « la solidité qu'aura votre magnifique ouvrage « quand il sera dignement achevé; et peut-être y « ai-je assez contribué par mon zèle et par mes « efforts, pour que personne ne doive me croire « capable de le calomnier.

« Mais je ne peux me le dissimuler (et il n'y « a pas de zélé patriote qui ne le dise tous les « jours), on voit encore quelque chose de louche « dans la physionomie générale de nos affaires; « un embarras marqué se manifeste dans le jeu « de tous les ressorts publics; une dangereuse « inquiétude circule encore parmi nous; les mé- « fiances succèdent aux méfiances, et le gouver- « nement ne peut faire un pas sans éprouver « une réaction; vos plus belles conceptions sont « plus admirées qu'exécutées; les nouveaux fonc- « tionnaires publics marchent lentement et péni- « blement dans un chemin à peine frayé, et plutôt « tracé qu'aplani; des doutes funestes se répandent « et s'accréditent sur la solidité de vos plus impor- « tantes institutions, avant même qu'elles soient « consommées : les nouvelles lois, insuffisamment

Digitized by Google

« éprouvées par l'usage, n'inspirent point encore « aux bons citoyens cette pleine sécurité ni ce « profond respect qui ne pourront naître que de la « conviction, de l'expérience, et sans lesquels le « plus beau code n'est guère plus qu'un rêve philo- « sophique; elles n'inspirent point encore aux mé- « chans cette terreur salutaire qui sert de frein aux « passions, et qui réprime jusqu'aux intentions cri- « minelles.

« Nos colonies éprouvent à leur tour les agita- « tions par lesquelles nous avons passé, et peuvent « en ressentir de plus violentes encore. Le dirai-je? « le dehors de l'empire n'est pas plus rassurant que « le dedans. Vous le savez, une grande puissance « rivale fait d'immenses préparatifs de guerre, dont « l'objet peu connu nous a déjà obligés à des dé- « marches de précaution, et dont les effets ulté- « rieurs pourraient contrarier nos plus justes me- « sures. Nos rapports avec les autres puissances « sont ou dérangés, ou mal assurés, ou mal surveil- « lés; enfin, tout est encore, sinon à refaire, au « moins à consolider dans notre existence politi- « que, et il n'y a aucun point qui ne puisse être « exposé aux plus graves secousses, si vous n'y « pourvoyez par tous les moyens que la sagesse « peut vous suggérer.

« Or, je n'en connais pas de plus puissant ni de « plus urgent à employer que de faire cesser le dé-

Digitized by Google

« faut d'harmonie qui a existé jusqu'ici entre votre « Assemblée et les ministres du Roi, et je crois « impossible d'y parvenir tant que subsistera le dé- « cret dont je viens provoquer la révocation.

« Car, que l'on se rappelle toutes les traverses « qu'a rencontrées notre nouvel esprit public de- « puis sa naissance, et l'on verra que c'est le défaut « d'harmonie dont je parle qui, principalement, a « entretenu ces méfiances, a suscité dans toutes « les parties du royaume tant de scènes sanglantes, « dont nous n'avons guère pu que gémir, a empê- « ché ou retardé notre complète régénération.

« En effet, n'est-ce pas le défaut d'harmonie « qui nécessita la terrible explosion du 14 juillet, « journée à jamais mémorable pour le patriotisme, « et à jamais décisive pour notre liberté, mais dont « un ministère patriote nous aurait épargné les « sublimes horreurs, en cédant justement et à l'a- « vance, à l'opinion publique, l'éternelle souve- « raine des souverains du monde?

« N'est-ce pas ce défaut d'harmonie qui fut une « des premières causes des affreuses tragédies des « 5 et 6 octobre, et qui a, sinon enfanté, du moins « nourri cette insensée procédure lancée contre « le patriotisme jusque dans son sanctuaire?

« N'est-ce pas le défaut d'harmonie qui, depuis « si long-temps, nous fait flotter au hasard loin de « l'ancre de la constitution, cet inébranlable point

Digitized by Google

« d'appui dont nous ne devons jamais nous écarter;
« et, par exemple, n'avons-nous pas, à la fois, né-
« gligé et violé notre devoir, lorsque, au lieu de
« nous occuper uniquement de perfectionner et
« d'achever ce grand pacte politique, non-seule-
« ment nous l'avons interrompu, mais encore nous
« en avons méconnu les principes, pour nous jeter
« sans cesse dans mille détails de pure administra-
« tion, que nous aurions, sans doute, laissés aux
« agens de l'autorité, si nous avions pu les croire
« animés du même esprit que nous?

« C'est le même défaut d'harmonie, n'en doutez
« pas, qui seul peut faire concevoir à nos ennemis
« intérieurs et extérieurs l'espérance bien ou mal
« fondée de profiter de nos discordes pour se venger
« de leurs disgrâces.

« C'est le même défaut d'harmonie, enfin, que
« nous étions appelés à faire cesser, en montrant
« constamment que la nation ne pouvait jamais
« reconnaître, pour ministres du Roi, que des mi-
« nistres vraiment patriotes, des ministres vraiment
« nationaux, des ministres qui méritassent toute
« la confiance de l'opinion publique, par leur apti-
« tude et leur application à faire exécuter les lois.

« C'est cependant ce même défaut d'harmonie
« que votre décret a perpétué, et pour ainsi dire
« consacré, en fermant la porte du ministère aux
« hommes les mieux pénétrés de l'esprit de vos

Digitized by Google

« lois, les mieux investis de la confiance publi-
« que, les seuls capables de marcher de front et de
« concert avec vous.

« Aussi qu'est-il arrivé depuis ce décret que j'ai
« osé appeler, que j'appelle inconséquent et dan-
« gereux? tandis que dans la nation tout chan-
« geait, ou du moins tendait à une régénération
« prochaine, les ministres comme leurs agens, les
« principes comme les individus, sont toujours
« restés les mêmes, malgré le besoin instant de les
« renouveler; il s'est établi une sorte de désunion
« légale, entre la volonté législative qui ordonne,
« et le pouvoir chargé d'exécuter; la nation a été
« tourmentée d'un inévitable et perpétuel conflit
« entre vos lois les plus importantes, et les moyens
« employés pour les appliquer.

« En effet, jetons encore un regard sur le passé,
« et nous y verrons des preuves sans nombre de ce
« que j'avance.

« Il y a un an, bientôt, des commissaires furent
« envoyés au nom du Roi dans les provinces pour
« diriger la formation des nouveaux corps admi-
« nistratifs; il importait, sans doute, que ces apôtres
« de la constitution fussent choisis parmi les patrio-
« tes les plus distingués par leur zèle et par leurs
« lumières; et cependant les ministres ne manquè-
« rent pas d'envoyer, autant qu'ils purent, des
« hommes d'un patriotisme ignoré ou douteux;

Digitized by Google

« même des hommes connus par leur attachement « à des principes surannés, et qui ne doivent plus « être ceux du gouvernement.

« Voyez quant au dehors : nos ambassadeurs « auprès des puissances avaient été choisis sous le « règne des courtisans, dans cette classe privilégiée « à laquelle étaient réservés tous les honneurs; et « aujourd'hui encore, la nation ne voit dans les « interprêtes extérieurs de ses sentimens que des « ennemis de ses intérêts; et les ministres ont laissé « subsister dans leur entier ces derniers vestiges de « l'aristocratie, comme pour démentir le nouveau « système par le choix même de ses organes.

« Mille projets vrais ou faux de contre-révolu- « tion ont sans cesse alarmé les bons citoyens, et « les ministres ont été, sur de suffisantes présomp- « tions, accusés de les avoir conçus ou favorisés.

« Des cours de justice follement audacieuses se « sont permis contre vos décrets des arrêtés dont « le scandale surpasse encore, s'il est possible, la « culpabilité; et les ministres, en les dénonçant « avec lenteur, avec mollesse, n'ont pu persuader à « la nation qu'ils n'étaient pas les complices et les « appuis des coupables.

« Un livre (1) existait dans le plus secret réduit « de la cour, teint du sang du peuple, dans lequel

(1) *Le livre rouge.*

Digitized by Google

« les causes les plus criantes de notre épuisement « étaient consignées, et les noms de nos plus fu- « nestes vampires conservés pour être dévoués à « l'exécration publique, et les ministres l'ont opi- « niâtrément caché, astucieusement déguisé, im- « pudemment défendu.

« L'armée a été ébranlée dans toutes ses parties, « ou par des suggestions perverses, ou par des mé- « contentemens réels, et les ministres n'ont su ni « diriger ou régénérer les chefs, ni calmer les sol- « dats, ni prévenir le mal, ni y remédier; les « soupçons se sont succédé, les troubles ont été « croissans, le sang a coulé à grands flots, et votre « Assemblée a été forcée de voter des actions de « grâce pour une catastrophe devenue nécessaire, « mais qui a plongé les bons citoyens dans le deuil « et la consternation (1).

« Voilà où nous a conduits la séparation incon- « séquente des premiers agens du pouvoir exécu- « tif et des représentans de la nation. Oui, je suis « forcé de le répéter, les malheurs qui ont accom- « pagné les premiers temps de notre révolution, « ceux dont nous avons été successivement assaillis « jusqu'ici, ceux dont nous sommes menacés en- « core, n'ont eu et ne pourront avoir de cause plus « directe et plus certaine.

(1) L'événement de Nancy.

Digitized by Google

« Cette vérité doit frapper tous les esprits par « son évidence ; elle sort tellement des faits, que je « pourrais borner à ce bref résumé l'examen du « décret du 7 novembre ; mais dans une question « qui n'a point encore été suffisamment discutée ; « dans une question où je n'ignore pas que j'ai « contre moi les préjugés des plus zélés patriotes, « et, qui pis est, les passions des divers partis, « je crois vous devoir quelque chose de plus : je « continue donc, et je vais tâcher de vous démon- « trer, par une analyse exacte et rigoureuse, que « pour l'avenir comme pour le passé votre décret « serait une cause essentiellement génératrice d'a- « narchie et de discorde, car il est tout-à-fait « destructif de la constitution dont l'établissement « vous occupe :

« 1° Parce qu'il porte atteinte au droit de la « nation ;

« 2° Parce qu'il empêche l'accomplissement du « premier devoir du monarque ; et parce qu'il « gêne, dans l'exercice des leurs, et les ministres « et l'Assemblée.

« Ici je réclame plus que jamais votre indul- « gente attention ; la discussion que j'entreprends « est, je le sens, peu attrayante de sa nature, mais « j'espère que l'on me pardonnera son aridité en « faveur de son importance.

« Je dis donc d'abord que votre décret porte

Digitized by Google

« atteinte au droit de la nation, à son droit « le plus précieux, celui d'influer directement « ou indirectement sur le choix des ministres du « Roi.

« Or, je ne crois pas que personne puisse con- « tester ce droit à la nation. Il n'est évidemment « qu'une conséquence de son droit primitif et « imprescriptible de n'être gouvernée que par « qui et comme elle veut; de ce droit que vous « avez reconnu et consacré le premier comme la « base principale de l'édifice élevé par vous à la « liberté, de ce même droit qui vous a investis de « tous les pouvoirs nécessaires à la régénération de « l'ordre public, de ce même droit que vous avez « mis en action en instituant les nouveaux corps « administratifs et les nouveaux tribunaux; de ce « droit, enfin, qui doit être votre règle invariable « jusqu'au terme de la carrière que vous parcourez, « à travers le tortueux dédale des préjugés et des « passions.

« Et qu'on ne s'imagine pas que la nation ait « aliéné ce droit précieux, en se soumettant à un « chef héréditaire; elle en a seulement modifié « l'exercice en continuant de le diriger. Elle ne « pouvait, sans s'exposer fréquemment aux plus « violentes convulsions, confier le pouvoir exécutif « suprême à un chef *électif;* elle ne pouvait ni « nommer elle-même directement les ministres du

Digitized by Google

« Roi, sans retomber dans les mêmes inconvéniens, « ni abandonner entièrement et sans correctif cette « nomination au caprice d'un chef héréditaire, sans « se soumettre à un vrai despotisme légal ; pour « parer à tout elle a laissé au Roi la faculté illi- « mitée de se choisir lui-même ses ministres ; mais « elle a pourvu en même temps, *par la respon-* « *sabilité ministérielle*, et par le libre dévelop- « pement de l'opinion publique, à ce que le « Roi ne pût en choisir, ou du moins en garder « aucun qui ne méritât réellement la confiance « nationale.

« Et voyez jusqu'où vont les sages précautions « de la liberté ; car si, d'un côté, la constitution « rend inamovible l'office d'un roi et sa personne « inviolable, et si elle l'autorise à choisir pour « ses ministres qui il trouve bon, elle le soumet, « en même temps, à ne faire aucun acte de sa « puissance exécutive sans qu'une main ministérielle « lui imprime le caractère légal, afin que l'incon- « duite du gouvernement ne puisse jamais être « sans caution, ni son injustice rester sans répara- « tion, même sans répression. N'est-ce pas mon- « trer clairement qu'elle n'a pas entendu émanciper « les premiers agens de l'autorité, et qu'elle veut, « au contraire, les retenir toujours sous son in- « fluence et dans sa dépendance ?

« Et d'ailleurs, la constitution pourrait-elle faire

Digitized by Google

« autrement sans compromettre par imprudence, « par imprévoyance, nos plus chers intérêts?

« A quoi servirait, en effet, d'avoir de bonnes « lois, si ceux qui tiennent en main le principal « ressort de l'exécution, n'étaient pas animés du « même esprit qui les a dictées? si, au contraire, ils « pouvaient conspirer contre elles impunément, « avec les moyens mêmes dont ils sont armés pour « les défendre? ne sait-on pas que les lois n'ont de « véritable effet sur les citoyens qu'au moment de « leur exécution, et par la manière dont elles sont « appliquées; et que les magistrats sont, pour ainsi « dire, la loi vivante et agissante? ne sait-on pas « que la loi écrite est toujours moins prévoyante « que la fraude n'est ingénieuse, et que les ma- « gistrats sont, dans une multitude de cas, les « suppléans nécessaires des législateurs? ne sait-on « pas que les sociétés ont toujours moins souffert « par le manque de bonnes lois, que par les vices « ou l'impéritie de leurs conducteurs, et que c'est « par les dépositaires de l'autorité que les droits des « nations ont toujours été le plus cruellement vio- « lés? croirait-on que nos ministres manquassent « d'occasions et de moyens pour miner et pour dé- « truire la constitution la mieux affermie? et que « sera-ce dans une constitution à peine formée, et « dont toutes les pièces sont encore mal unies, et « cimentées faiblement?

Digitized by Google

« Et, en vérité, s'il importe à la nation de se « choisir elle-même ses juges, ses administrateurs, « ses représentans, lui importerait-il moins d'in- « fluer efficacement sur le choix des premiers agens « du pouvoir exécutif; de ces magistrats essentiels « dont la constitution a voulu entourer le monar- « que, pour éclairer et diriger tous ses pas; de ces « magistrats redoutables, spécialement chargés de « la force publique, dont tous les faisceaux doivent « se réunir dans leurs mains, et de la distribution « des grâces dont ils doivent garder et administrer « la source précieuse? non, sans doute, le rôle des « ministres est trop intéressant, leur pouvoir est « trop dangereux, pour que la nation soit indiffé- « rente sur le choix qu'on en peut faire.

« Mais j'ai honte de m'appesantir sur des vérités « aussi triviales; passons donc aux moyens que peut « avoir la nation d'exercer son droit d'influer uti- « lement sur ce choix décisif.

« Or je soutiens : 1° que son principal moyen « selon l'esprit de notre constitution, c'est le plein « acquiescement de l'opinion publique, la pre- « mière et la plus utile de toutes les puissances, « quand elle est bien réglée et bien manifestée; « 2° que votre décret du 7 novembre tend à dé- « ranger, à énerver, à comprimer cette légitime et « salutaire influence de l'opinion publique.

« Il est évident, comme je l'ai déjà dit, que la

Digitized by Google

« nation ne pourrait elle-même nommer directe-
« ment les ministres du Roi, sans anéantir absolu-
« ment la monarchie héréditaire, et sans tomber
« dans tous les inconvéniens de la monarchie élec-
« tive; ni les faire ou laisser nommer par ses re-
« présentans, sans se mettre dans une entière
« dépendance de l'Assemblée devenue un nouveau
« corps électoral, qui, dès lors ne trouverait plus
« nulle part dans l'État, de contre-poids à sa puis-
« sance, et qui serait, par le fait, le despote le
« plus absolu.

« Et cependant il faut, qui oserait le nier ? que
« la nation exerce son influence souveraine sur le
« choix des ministres; il faut qu'elle puisse main-
« tenir tous les pouvoirs délégués dans une juste
« dépendance; il le faut, oui sans doute, mais
« comment? c'est par l'action, c'est par le res-
« sort de l'opinion publique, dont on ne peut
« jamais empêcher ou devancer le développe-
« ment, sans porter à la liberté l'atteinte la plus
« dangereuse.

« Or, je le demande, où l'opinion publique peut-
« elle mieux se manifester que dans l'Assemblée
« nationale ? dans ce centre qui réunit les pensées
« et les intérêts, les sentimens et les lumières du
« royaume; où nos hommes d'état pourront-ils
« mieux se former et se faire apprécier, que dans
« ces épreuves publiques de savoir et de patrio-

Digitized by Google

« tisme, où la rivalité aiguise les talens, démêle « les intentions, fixe des bornes sévères aux suc- « cès, et où le peuple est mis à portée de juger « lui-même, et à l'avance, ses amis et ses en- « nemis?

« C'est là, cependant, et là seulement, que votre « décret du 7 novembre défend au monarque de « chercher, de reconnaître et de choisir les minis- « tres que l'opinion générale vient y marquer du « sceau de son estime; n'est-ce pas contrarier « évidemment cette opinion générale, ou, pour « mieux dire, n'est-ce pas donner un démenti « formel à la nation, quand les hommes spéciale- « ment chargés par elle d'exprimer sa volonté « souveraine, quand les hommes qui, dans cette « auguste mission, viennent achever de prouver « leurs talens et leur civisme, sont par cela même « exclus de l'emploi difficile et redoutable qui en « exige le plus?

« Et qu'on daigne réfléchir sur une conséquence « également funeste et forcée qu'aurait une irré- « vocable incompatibilité prononcée entre l'office « de représentant de la nation, et celui de ministre « du Roi : ne s'en suivrait-il pas nécessairement « une de ces deux choses : ou les sujets les plus « capables, forcés d'opter, dans la carrière des « affaires publiques, entre la perspective flatteuse, « mais matériellement stérile, de représenter la

Digitized by Google

« nation, et la chance plus profitable de devenir « ministre du Roi, abandonneraient les routes ci- « viques qui pourraient les mener à l'Assemblée « nationale, ce qui priverait la nation de ses plus « habiles défenseurs; ou s'ils étaient assez grands « pour préférer, à tout autre avantage, l'honneur de « la représenter, la conséquence nécessaire serait « que les places ministérielles, inaccessibles aux « hommes véritablement nationaux, aux hommes « de conviction et de désintéressement, aux hom- « mes pour qui la gloriole et la fortune ne sont « rien, pour qui la patrie et la gloire sont tout, « deviendraient, par suite, la proie d'intrigans sans « capacité, ou du moins sans vertus vraiment civi- « ques, qui ne pourraient jamais avoir la confiance « de la nation?

« Ainsi, je le répète, votre décret du 7 novembre « dernier, en réprouvant comme principaux agens « de l'exécution des lois ceux que la nation a choisis « comme les plus aptes à les faire, ceux que « des discussions solennelles ont éprouvés comme « les plus habiles à les entendre, ceux que l'œil « public peut désigner comme les plus incapables « de les violer, ce décret, dis-je, détruit sans né- « cessité le principal, si ce n'est le seul moyen qu'a « la nation de reconnaître, de juger, et d'indiquer « à l'avance les ministres les plus dignes de sa con- « fiance, et la prive évidemment de la participa-

Digitized by Google

« tion qu'elle doit avoir dans le choix de ces im-
« portans fonctionnaires.

« Mais outre que votre décret blesse ce droit
« précieux de la nation, il empêche encore l'ac-
« complissement du premier devoir du monarque,
« et c'est ici le lieu de développer la seconde
« des propositions que j'ai à démontrer devant
« nous.

« Évidemment le devoir du Roi est de choisir
« pour ses ministres les hommes que l'opinion pu-
« blique lui désigne comme les plus propres à l'é-
« clairer, et à le seconder dans la tâche difficile qui
« lui est imposée. On peut même soutenir qu'il n'y
« a pas pour lui d'obligation plus étroite, car, en
« y manquant, il manque à son premier serment,
« celui d'employer toutes ses lumières comme toute
« sa puissance à l'exécution des lois; il manque à
« la nation qui, comme nous l'avons dit, ne peut
« trouver de remède à l'inévitable nécessité d'un
« chef héréditaire, que dans l'utile expédient d'ap-
« peler nécessairement auprès de lui les hommes
« les plus capables de le suppléer; il manque à
« sa propre satisfaction, à sa propre sûreté, à sa
« propre gloire qui ne peuvent jamais se fonder
« plus solidement que sur les talens et les vertus
« des agens supérieurs de son autorité.

« Or, votre décret contrarie cette obligation es-
« sentielle en limitant contre l'intérêt du monarque

Digitized by Google

« sa faculté de choisir pour ses ministres qui il « trouve bon ; car une telle faculté, pour avoir son « entier effet, cet effet en vue duquel elle a été ac- « cordée, doit être nécessairement illimitée, c'est- « à-dire n'avoir d'autres bornes que les intérêts de la « sûreté, de la prospérité, de la gloire de la nation.

« Et véritablement le choix du Roi devant par- « dessus tout être basé sur la confiance, et cette con- « fiance devant être libre de se placer là où l'opi- « nion publique montre le plus de talens et de « vertus, exclure certaine classe de citoyens de « cette élection, ce serait, à moins qu'ils n'en fus- « sent véritablement indignes, dérouter évidem- « ment la confiance du Roi, gêner son indispen- « sable liberté, et lui prescrire souvent des choix « tout opposés à sa conviction et à l'intérêt na- « tional.

« Et dans quelle catégorie votre décret lui dé- « fend-il de choisir les dépositaires de sa confiance? « dans l'élite même des hommes à qui elle doit de « préférence s'attacher; dans l'enceinte même où « viennent se préparer ou se composer vos lois, et « hors de laquelle le monarque ne peut guère es- « pérer de trouver ni autant de facilité à les en- « tendre, ni autant de zèle à les faire exécuter, ni « autant de crédit public, et de sympathie natio- « nale en faveur du choix quelconque qu'il pourrait « faire.

Digitized by Google

« Où faudrait-il donc qu'il recourût? cherche-
« rait-il encore ses ministres dans la tourbe affamée
« de ses courtisans; parmi ces ambitieux, fanfarons
« autant qu'égoïstes et incapables, qui se croient
« versés dans l'art social, parce qu'ils sont familiers
« avec les ruses de l'intrigue, et qui n'aperçoivent
« dans un poste éminent que les charmes du pou-
« voir, et de faciles moyens de fortune? les longs
« malheurs de la France, et les fautes sans nombre
« dans lesquelles ces prétendus hommes d'état ont
« engagé le monarque, lui ont, sans doute, assez
« appris que ce n'est pas au milieu d'eux qu'il doit
« chercher les vrais amis du peuple et les agens de
« l'autorité.

« Irait-il, franchissant l'enceinte empoisonnée de
« sa cour, et parcourant tous les coins du royaume,
« demander, aux diverses classes des citoyens,
« des hommes capables de l'assister dans ses pé-
« nibles fonctions? Sans doute, tel homme orga-
« nisé de manière à être un habile ministre peut
« être recélé dans la retraite la plus obscure; mais
« comment le Roi pourrait-il se flatter de le dé-
« couvrir? et s'il avait ce bonheur, comment l'in-
« vestirait-il tout de suite de la confiance publique,
« l'indispensable talisman d'un administrateur,
« dans quelque gouvernement que ce soit? quelle
« que fût la réalité du mérite, serait-il cru s'il
« devait être deviné? s'il était inconnu, serait-il

Digitized by Google

« utile? les hommes et les circonstances lui don-
« neraient-ils le temps de se faire connaître? enfin,
« à défaut d'une préalable renommée et de précé-
« dentes épreuves, cette heureuse découverte ne
« serait-elle pas long-temps encore infructueuse
« pour le monarque et pour la France?

« Enfin, le Roi chercherait-il ses ministres chez
« les étrangers, accusant ainsi sa nation, qui sait
« aujourd'hui faire ses lois, de ne produire per-
« sonne qui puisse en diriger l'exécution? sans
« doute, nous ne méritons, ni nous cet affront cruel,
« ni le Roi cette chance déplorable, et j'espère que
« nous n'y serons jamais réduits; mais si une pa-
« reille circonstance pouvait se rencontrer, quel
« serait l'homme assez intrépide pour venir pren-
« dre le gouvernail dans un vaisseau encore battu
« de la tempête, et dont l'équipage ordonnerait la
« manœuvre sans vouloir presque s'entendre avec
« le pilote? l'heureux Pitt, lui-même, ne l'oserait
« certainement pas!

« Dans cet état de choses, supposons (et cette sup-
« position n'est peut-être pas très-déplacée) que
« les ministres actuels ne pouvant plus convenir
« aux circonstances, le Roi fût forcé de les congé-
« dier; ou bien que, suivant l'exemple récent de
« M. Necker, ils quittassent d'eux-mêmes leur
« poste, par lassitude ou par dépit, et que le mi-
« nistère devînt entièrement vacant; je vous le de-

Digitized by Google

« mande, comment le Roi pourrait-il s'y prendre « pour remplir ses obligations, et faire un choix « digne du moment? placé dans une anxiété fu- « neste, ne serait-il pas exposé à recevoir le « conseil inepte ou pervers de s'adresser à votre « Assemblée, puisque c'est elle qui seule a fait « naître cette anxiété par son décret prohibitif, et « qui seule peut la faire cesser?

« Or, dans ce cas, que feriez-vous? vous déci- « deriez-vous à indiquer vous-mêmes au Roi les « ministres qu'il pourrait choisir? mais, outre « que vous sortiriez alors du cercle légitime de « vos suprêmes fonctions, ne tomberiez-vous pas « dans les embarras dont vous voudriez sauver « le monarque? et trouveriez-vous plus aisément « que lui les pilotes qu'il faudrait appeler au « gouvernail? repousseriez-vous la demande du « Roi, et consacreriez-vous, par un refus absolu « de vous rétracter, une sorte d'interrègne aussi fâ- « cheux qu'inoui? mais, dans ce cas, quelle serait « l'opinion de la nation, notre vraie souveraine? « croyez-vous qu'elle laissât tranquillement le pou- « voir exécutif dans cette inconcevable interdiction? « croyez-vous qu'elle voudrait un chef sans vouloir, « en même temps, lui fournir les moyens de rem- « plir ses augustes fonctions? croyez-vous...? Mais je « m'arrête...; tant de suppositions étranges m'épou- « vantent, et font, sans doute, frémir votre sagesse.

Digitized by Google

« Telles sont, cependant, les fatales conséquences d'un décret qui gêne le Roi dans le choix « de ses ministres, et qui limite en lui une faculté « dont l'exercice ne doit avoir de bornes que celles « qui seraient posées par la loi du bien public, « supérieure à tous les pouvoirs et à toutes les « lois. »

Nous croyons inutile de rapporter ici la conclusion, très-développée, de ce discours inédit; et sans prétendre anticiper sur les réflexions qu'il suggérera à nos lecteurs, nous demanderons si, dans cette discussion pleine de force et de franchise, il faut voir la duplicité embarrassée d'un apostat politique, ou le ferme accomplissement d'un devoir de patriote; si l'on y sent les étroites combinaisons de l'intérêt personnel, ou si l'on y aperçoit les larges vues de l'homme d'état; si enfin ce n'est pas chose admirable que cette lumineuse prévision qui, au milieu des contradictions les plus habiles comme des oppositions les plus passionnées, saisissait et fixait si long-temps d'avance un principe sur lequel il n'y a plus de contestation possible aujourd'hui.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE VIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIII.

L'ordre des dates présente ici un fragment inédit que nous ne saurions lier à aucun travail ou projet qui nous soit connu, mais nous le transcrirons néanmoins, ne fût-ce que comme une suite de réflexions qui prouvent, de nouveau, la justesse et l'étendue des vues de Mirabeau sur la politique extérieure.

« La politique européenne est stationnaire, ou « du moins boiteuse, aussi long-temps que la « France est un chaos. Car de deux choses l'une :

Digitized by Google

« ou de ce chaos, il sortira une création, ou il n'en « restera que des débris.

« Si des débris, voilà que tous les voisins de la « France les convoitent, et que tous leurs projets « antérieurs à une révolution si inattendue, du « moins dans ses résultats, sont entièrement déran- « gés; une nouvelle politique naît; de nouvelles « combinaisons se forment; et la destruction de « l'Empire français opère nécessairement la trans- « formation de l'Empire germanique, par exemple.

« Si, de la rotation tous les jours plus accélérée « des événemens français, il sort une création, ce « qui ne peut être douteux pour personne, c'est « toute autre chose.

« Ou les voisins ne résisteront pas à la tentation « de profiter, pendant les premiers momens d'é- « branlement, de la faiblesse intérieure de la « France, pour en cerner les bordures, ou ils « auront la sage précaution de mettre entre eux et « ce pays une épaisse barrière, jusqu'à ce que l'or- « ganisation sociale, ayant bien repris son assiette, « ait recréé de nouveaux rapports politiques et « commerciaux entre ce beau centre de l'Europe et « sa circonférence.

« Dans ce premier cas, les voisins avides cour- « ront risque d'opérer leur propre désorganisa- « tion. Car, et ceci est digne de remarque, autant « la révolution française rallie la majorité des na-

Digitized by Google

« tions autour des autorités légitimes, dans les pays « passablement constitués et paisiblement orga- « nisés, autant elle a mis en péril les gouverne- « mens arbitraires et purement despotiques, ou « seulement ceux qui ont éprouvé récemment de « grandes contradictions.

« Ainsi, l'exemple de la révolution française ne « produira en Angleterre qu'un plus grand respect « pour les lois, une plus grande rigidité de dis- « cipline et de hiérarchie sociale.

« Mais dans les Provinces bataves où la fièvre a « été coupée trop court, dans les Provinces bel- « giques qui ont des habitudes et des opinions in- « quiètes et séditieuses, si l'on ne se hâte pas de « décider la partie par un coup imposant, de ré- « chauffer les vœux des propriétaires pour la tran- « quillité et la sécurité, en leur rendant un « gouvernement sage et ferme; dans les Cantons « helvétiques, si les aristocraties ne redoublent « pas de sagesse et de fermeté, et surtout ne se « coalisent pas avec le Corps germanique; dans les « superbes provinces de l'Allemagne qui avoisi- « nent le Rhin, si l'on ne se hâte pas de resserrer « le nœud fédéral, d'étayer partout ce bâtiment « gothique, et même d'en refaire, mais sur les « anciennes proportions, quelques parties; il y « aura des secousses incalculables, et la pre- « mière engendrera des conséquences sans nom-

Digitized by Google

« bre, dont on ne peut assigner ni l'étendue ni le « terme.

« Dans le second cas, l'on court moins de « chances extraordinaires, et assurément aussi « moins de risques; mais il importe d'autant plus « aux princes habiles d'observer les affaires de la « France, qu'ils s'abstiendront davantage de se « mêler de ses affaires; Burke a dit *que la « France n'offrait plus au politique qu'un grand « vide* : Burke a dit une grande sottise, car ce vide « est un volcan dont on ne saurait, sans impru- « dence, perdre de vue un moment ni les agita- « tions souterraines, ni les prochaines éruptions. »

Nous passerons vite sur deux incidens sans importance.

Le 6 novembre 1790, Mirabeau fut insulté de nouveau en pleine séance, à l'occasion d'une plainte indirecte qu'une députation de Corses, chargés d'offrir à l'Assemblée les hommages du corps électoral, exprimait contre deux députés dont l'un, l'abbé Peretti, avait répandu une lettre séditieuse que Mirabeau lut à la tribune (1); et

(1) Le même jour, 6 novembre, dans la séance du soir, Mirabeau parut à la barre de l'Assemblée, comme porteur d'une adresse qu'il avait rédigée, et par laquelle *la Société des amis de la constitution* demandait que la salle du *Jeu-de-Paume* fût déclarée monument national, et religieusement conservée dans l'état où elle était. S'agissant d'une ques-

Digitized by Google

le 13, au sujet de l'émeute partielle qui suivit le duel de Ch. de Lameth avec le duc de Castries (1); irrité par des outrages auxquels il répondit, cette seule fois, avec un emportement non moins blâmable (2), Mirabeau s'exprima dans des termes très-violens sur la témérité de quelques députés du côté droit, dont les desseins contre-révolutionnaires se manifestaient non-seulement par des manœuvres de tout genre, publiques ou secrètes, mais encore par des provocations et des voies de fait qui obligeaient les députés populaires à contenir sans cesse le peuple qu'on les accusait d'exciter.

Nous avons présentement à rendre compte d'un discours que Mirabeau prononça le 27 novembre 1790 sur une question qui, après, lui suggéra

tion simplement épisodique, nous ne croyons pas devoir mentionner davantage, ni encore moins transcrire cette adresse qui est insérée au nº 214 du *Courrier de Provence*, page 296 à 299.

(1) On sait que l'hôtel de Castries fut saccagé le 12 novembre 1790.

(2) Un des plus fougueux députés du côté droit, le marquis de Foucault, s'était écrié : *M. de Mirabeau m'accable toujours d'ironies!* Mirabeau répondit avec une brutalité dont, avant ni depuis, il n'a jamais donné un autre exemple à la tribune : *Puisque vous n'aimez pas l'ironie, je vous lance le plus profond mépris!*

Dans la même séance, l'Assemblée décida que le député Roy, qui avait été la cause principale du tumulte, serait détenu pendant trois jours à l'Abbaye.

Digitized by Google

un de ses plus beaux travaux oratoires, un de ceux qui prouvent le mieux qu'en se liant secrètement au Roi pour abattre l'anarchie, en donnant ses soins principaux à l'affermissement du trône constitutionnel, Mirabeau était bien loin de songer à revenir sur aucun des sacrifices antérieurs; et que, au contraire, il voulait courageusement les réaliser jusque dans leurs dernières conséquences, en tout ce qu'exigeaient le bien public et l'irrévocable accomplissement de la révolution.

A la suite des décrets qui avaient mis les biens du clergé à la disposition de l'État, des troubles avaient éclaté dans diverses provinces, et les protestations les plus factieuses, précédées et suivies de voies de fait, étaient venues, notamment les 20 avril et 2 mai 1790, de la part d'un très-grand nombre de catholiques de Nîmes et d'Uzès (1).

Alors, l'Assemblée avait voulu s'occuper de l'organisation du clergé, et les travaux préparatoires avaient été faits dans un comité où des hommes, d'ailleurs modérés et prudens, avaient subi l'ascendant de plusieurs députés dont les opinions étaient mélangées des vieux ressentimens du jansénisme, de la dureté qui lui est propre, et de

(1) Les principaux signataires de la protestation du 20 avril 1790 furent mandés à la barre de l'Assemblée, par décret du 17 juin.

Digitized by Google

l'ardeur brusque des réformateurs qui, après avoir été long-temps dominés, dominent à leur tour.

Après les plus violens débats, l'Assemblée avait rendu le 12 juillet 1790, sur *la constitution civile du clergé*, un décret dont nous n'avons point parlé à sa date, parce que Mirabeau n'y prit aucune part.

Était-ce par suite d'empêchement? on peut le croire, parce que, pendant la première moitié de la discussion, il était retenu par de douloureuses ophtalmies qui faillirent lui faire perdre la vue; et, dans ce cas, il faudrait regretter que l'homme, dont la sagesse politique égalait presque toujours l'éloquence, n'ait pas été à portée de faire réduire ce décret à ce qu'exigeait la force des choses, et d'en faire disparaître tout ce qui était dangereux sans être indispensable.

Était-ce, au contraire, conviction favorable aux principes et à l'ensemble du décret, comme on peut, jusqu'à un certain point, l'inférer des actes et des discours postérieurs de Mirabeau, qui voulait assez franchement compléter la révolution, pour ne reculer devant aucune mesure vraiment nécessaire, si hardie et tranchante qu'elle fût? en ce cas, l'histoire doit lui faire sa part de la responsabilité des conséquences du décret du 12 juillet, même des effets bien pires des décrets subséquens, et ce n'est pas nous qui essaierons de le défendre à ce sujet.

Digitized by Google

Ces conséquences, en effet, furent graves et funestes, car il faut considérer comme la plus directe de toutes, le schisme qui divisa bientôt l'Église, qui réalisa les sinistres desseins des ennemis de la révolution, qui fournit aux anarchistes le principal prétexte de leurs plus atroces cruautés, qui voua à la misère, à l'exil et à la mort un clergé vénérable, en très-grande majorité, par ses lumières et par ses vertus; qui ensanglanta et ruina des provinces florissantes, et qui enfin jeta dans tous les délires furieux des guerres de religion des esprits naguère paisibles, et même presque indifférens « car n'est-ce « pas la compression d'une persécution exécrable « qui a rendu au fanatisme le ressort que l'égalité « religieuse avait détendu à jamais (1)? »

Il faut donc s'affliger profondément de l'erreur passionnée qui empêcha l'Assemblée de prévoir ces conséquences terribles : « l'incohérence des termes « aurait pu seule l'avertir. Que pouvaient avoir de « commun le civil et le clergé? si c'était une cor- « poration admise, il fallait donc *une constitution* « pour toutes les corporations, et si l'on n'en ad- « mettait aucune, le clergé ne pouvait être reconnu « comme tel; c'était lui donner une place marquée

(1) Voir l'admirable lettre de Lafayette à M. d'Hennings, bailli de Ploen, à la fin de l'ouvrage intitulé : *Louis-Philippe et la constitution de* 1830, par B. Sarrans le jeune. Paris, Thoisnier Desplaces, tome 2, page 427.

Digitized by Google

« dans l'ordre politique; c'était lui donner des lois « qui n'étaient pas celles de tous; c'était lui recon- « naître des droits qui n'étaient pas ceux de tous; « c'était surtout consacrer encore sa hiérarchie dont « les premiers degrés étaient la souveraineté; aussi, « dès les premières discussions, d'Éprémesnil de- « manda le recours à la puissance spirituelle, et « menaça d'un schisme; on passa outre sans lui « répondre (1). »

Sous le titre de *Constitution civile du clergé*, le décret du 12 juillet 1790 détruisait presque toutes les anciennes institutions ecclésiastiques; ainsi le titre d'archevêque était aboli, le nombre des évêchés, et leur circonscription territoriale, autrefois si inégale et si variée (2), étaient réduits de manière qu'il n'y eût plus qu'un siége épiscopal par département; les traitemens étaient uniformes et en-

(1) Emm. Toulongeon, tome 1, page 126.

(2) « Comment aurait-on laissé subsister des diocèses de « quatorze cents paroisses, et des diocèses de vingt paroi- « ses ? » (Instruction de l'Assemblée nationale sur la constitution civile du clergé.)

« Comment souffrir que certains évêchés embrassassent « quinze cents lieues carrées, tandis que d'autres n'en embras- « saient que vingt; que certaines cures eussent dix lieues de cir- « conférence, et que d'autres comptassent à peine quinze feux; « que beaucoup de curés eussent à peine 700 livres, tandis « qu'auprès d'eux il existait des bénéficiers qui comptaient « 10 à 15,000 livres de revenus? » (M. A. Thiers, tome 1, page 239.)

Digitized by Google

core larges, mais fort réduits ; au fur et à mesure des vacances, les évêques et les curés ne devaient plus être nommés que par *élection populaire*, comme dans la primitive église, où les fidèles choisissaient naturellement les candidats les plus renommés par la piété, par la science, tandis que, plus tard, l'élection royale ne s'était trop souvent arrêtée que sur les plus accrédités. Tous les titulaires élus devaient, avant la consécration, prêter serment de fidélité à la nation, au Roi et à la loi ; du reste, le décret abolissait les canonicats, prébendes, demi-prébendes, chapelles, chapellenies, chapitres, prieurés, abbayes, couvens, et autres établissemens ou offices, les uns qui étaient abusifs, les autres qui n'étaient qu'inutiles ; et quant aux séminaires auxquels on ne pouvait pas faire le même reproche, la loi n'en conservait qu'un seul par chaque évêché.

En vain les défenseurs des anciennes institutions du clergé avaient présenté toutes ces mesures comme autant d'usurpations de l'autorité civile, laquelle, disaient-ils, n'avait rien à voir dans la hiérarchie ecclésiastique fondée par Jésus-Christ, de qui les apôtres avaient directement reçu l'ordination qu'ils avaient transmise aux évêques, et ceux-ci aux curés ; en vain leur opposition avait-elle été soutenue par l'appui secret du Roi, par l'alliance déclarée d'une partie considé-

Digitized by Google

rable de l'Assemblée..... toute résistance était devenue inutile.

Louis XVI, après une première et passive résistance, avait accordé sa sanction, différée de semaine en semaine jusqu'au 24 août; et comme ses opinions, habituellement indécises, mais toujours religieuses, répugnaient à des mesures si hardies, pour essayer d'atténuer les résultats prévus, il s'était timidement adressé au pape Pie VI; on avait espéré une réponse favorable, d'après la tolérance que le vertueux pontife avait naguère montrée en présence des innovations non moins hardies de Joseph II. Cependant le pape insinua d'abord et signifia ensuite un refus menaçant (1), évidemment suscité par les évêques français, dont il avait provoqué l'avis. Ceux-ci voulaient s'épargner une lutte ouverte, et recouraient à une sourde opposition, capable de produire les mêmes effets. Ils étaient convenus entre eux que nulle part l'exécution du décret ne serait volontaire; que le clergé resterait

(1) Le pape disait à cette occasion : « Que sa majesté ne croie « pas qu'un corps purement politique puisse changer la doc- « trine et la discipline universelles de l'Église, ni statuer sur « l'élection des évêques, sur la suppression des siéges épisco- « paux; qu'il ne hasarde point son salut éternel, ni celui « de ses peuples, en donnant une approbation précipitée qui « scandaliserait toute la catholicité. Si le Roi a pu renoncer « aux droits de sa couronne, il ne peut sacrifier par aucune « considération ce qu'il doit à Dieu et à l'Église, dont il est « le fils aîné. »

Digitized by Google

inactif devant les injonctions administratives; qu'il en référerait hautement au souverain pontife; qu'en attendant, forcés d'acquiescer à une élimination temporelle, les évêques supprimés ne s'en réputeraient pas moins investis, comme par le passé, de leurs pouvoirs spirituels, et continueraient d'entretenir les cours d'études dans les séminaires; que si quelques évêques conservés étaient contraints d'exercer leur juridiction sur des diocèses ou parties de diocèses retranchés, ils se déclareraient seulement administrateurs provisoires, et simples vicaires des évêques dépossédés, etc.

Quelques prélats toutefois, moins occupés de leurs intérêts personnels que de ceux de la religion, avaient senti le danger que pourrait attirer sur elle une résistance, soit publique, soit cachée, qui n'admettrait de composition d'aucun genre. Un d'eux, le sage et bienfaisant Boisgelin, archevêque d'Aix, avait supplié le pape d'approuver la nouvelle circonscription décrétée, et avait fait espérer qu'en échange de cette concession, l'Assemblée pourrait revenir sur quelques-unes des dispositions du décret qui blessaient le plus les intérêts temporels du clergé : mais ils ne furent pas secondés par d'autres évêques, en plus grand nombre, qui avaient moins de lumières, moins de prudence, moins de cet esprit de conciliation qui sied toujours si bien à l'Église, et qui lui était si nécessaire devant

Digitized by Google

l'esprit régnant de réformes et d'innovations; ces derniers évêques prévalurent auprès du pape, et toute transaction fut rejetée.

Les conséquences naturelles s'en étaient suivies. De tous côtés des prêtres, de très-bonne foi fanatiques et séditieux, ne cessaient d'abuser de leur ascendant sur les populations que l'abolition de la dîme avait long-temps attachées à la révolution, mais qui, peu à peu, prêtaient l'oreille à leurs pasteurs; ceux-ci les exhortaient assidûment à faire la guerre aux nouvelles institutions fondées par l'Assemblée, sinon avec une prudence assez attentive, du moins avec autant de persévérance que de courage; naturellement la constitution civile du clergé avait mis le comble aux ressentimens du parti sacerdotal, et, chaque jour, la coalition avait pris plus d'unité, d'activité, de consistance. Son principal point d'appui était, au sein de l'Assemblée même, dans l'accord des prélats et des ecclésiastiques influens qui en faisaient partie. Par un Mémoire véhément, publié sous le titre d'*Exposition de principes*, ils avaient excité le peuple à désobéir aux lois décrétées; en outre, selon leur politique accoutumée, ils avaient, de nouveau, appelé à leur secours Rome qui se préparait à fulminer des bulles incendiaires; entre autres plaintes venues de tous côtés, le directoire du département de la Loire-Inférieure avait for-

Digitized by Google

mellement signalé l'évêque de Nantes à l'Assemblée; l'examen de l'*Exposition de principes* et l'ensemble des dénonciations furent renvoyés à quatre comités réunis; et, le 26 novembre, le député Voidel fit en leur nom un rapport, à la suite duquel eurent lieu de violens débats.

Le lendemain, Mirabeau prit la parole; il commença par conjurer l'Assemblée de soutenir de tout son pouvoir la religion dont les plus grands dangers, dit-il, vinrent toujours des passions et des fautes de ses propres ministres

« On veut que vous cessiez d'être prudens et jus-
« tes; qu'après avoir réglé le dehors de la religion,
« vous en attaquiez le fond; que vous fouliez aux
« pieds la foi de vos pères; que vous anéantissiez
« un culte dont vous avez lié la destinée à celle
« de l'Empire.

« Ainsi réputés ennemis de la religion, » vous verrez soulever contre vous la piété des peuples; et quels sont les promoteurs de ce soulèvement funeste? ce sont vos propres collègues; pourquoi faut-il voir en eux « les organes d'une résistance
« qui, fût-elle nécessaire, aurait toujours ses incon-
« véniens? pourquoi faut-il que ce soit du fond de
« ce sanctuaire même de la loi, que des voix s'élè-
« vent pour la ruine de la loi? n'était-ce pas là une
« commission délicate et terrible, dont la prudence
« voulait qu'on choisit les instrumens au dehors du

Digitized by Google

« Corps législatif, et dans une classe d'hommes li-
« bres des ménagemens et des bienséances que la
« nation impose aux dépositaires de sa confiance
« et de son autorité? ce ténébreux phénomène ne
« s'explique que par la détermination prise depuis
« long-temps de faire haïr des persécuteurs du
« christianisme dans les fondateurs de la liberté,
« et de réveiller contre vous l'ancien et infernal
« génie des fureurs sacrées. Un tel dessein demande
« des agens suscités du milieu de vous. Il résulte
« de là un signal solennel de scission qui ranime
« toutes les espérances; et qui, sans les vertus per-
« sonnelles du prince que vous avez appelé le res-
« taurateur de la liberté française, promettrait au
« despotisme abattu, des forces pour briser son
« tombeau, et pour relever son trône. . . . . .

« Pour démêler ce caractère faux et perfide
« qu'on s'est vainement efforcé de couvrir de tous
« les voiles d'une raison modérée, et d'une religion
« sage et tranquille, il vous suffira de remarquer
« les paroles qui terminent cette étrange exposi-
« tion : *Nous pensons que notre premier devoir*
« *est d'attendre avec confiance la réponse du*
« *successeur de saint Pierre qui, placé dans le*
« *centre de l'unité catholique et de la commu-*
« *nion, doit être l'interprète et l'organe du vœu*
« *de l'église universelle.* »

Mais, puisque le clergé français veut absolu-

Digitized by Google

ment voir son souverain ailleurs qu'en France, pourquoi prévenir le jugement de Rome « qui doit « apparemment armer la France catholique contre « la France libre? n'est-ce pas là publier qu'on sait « à l'avance, parce qu'on l'a dictée, une réponse à « laquelle on veut attacher les destins de cet em- « pire? n'est-ce pas laisser transpirer la connivence « établie entre le clergé français et le clergé romain, « pour combiner des manœuvres de contre-révolu- « tion, et déconcerter, par la perspective sinistre « d'un schisme, la force qui nous a soutenus jus- « qu'ici contre tant d'orages?.....

« Jamais l'incrédulité systématique n'ourdit de « manœuvres, ni si dangereuses, ni si profondé- « ment destructives de tous les principes du chris- « tianisme; et jamais impie n'en a plus habilement « tenté la ruine.....

« Voilà pourtant ce que font les évêques députés « à l'Assemblée nationale; ils veulent charger la « religion du soin de vous punir, et de les venger. « Ils savent à quels dangers ils l'exposent; mais « ils en ont fait le sacrifice. Ils sont résolus à lui « faire courir tous les hasards de ce choc terrible, « et à la voir s'écrouler sur ses antiques et augustes « fondemens, pourvu qu'en tombant, elle enve- « loppe dans ses ruines vos lois et la liberté.

« . . . . . On vous reproche de rétrécir l'an- « cienne juridiction de l'église, et de méconnaître

Digitized by Google

« la nécessité et l'étendue d'un pouvoir *qu'elle* « *exerçait sous les empereurs païens, et dans les* « *temps de persécutions.* »

Mais qu'était alors la religion catholique? ni reconnue, ni reçue, ni payée par l'état, elle était hors de l'administration, hors du régime social. Faut-il donc s'étonner « que le sacerdoce pût, en ce « temps, régler, sans exciter nulle sensation, ces « limites et ces démarcations diocésaines qui ne si- « gnifiaient, alors, que le partage des soins apostoli- « ques, et qui ne compliquaient et n'embarrassaient « en rien la distribution des provinces romaines?

« Alors, la religion n'était que soufferte. » Quelle eût été la joie de ses ministres, si sa destinée eût été liée à celle de l'État...? « et c'est au moment où « vous la rendez inséparable de celle de la nation, « où vous l'incorporez à l'existence de ce grand « empire, où vous consacrez à la perpétuité de son « règne et de son culte la plus solide portion de la « substance de l'État, c'est ce moment où vous la « faites si glorieusement intervenir dans cette su- « blime division du plus beau royaume de l'univers, « et où, plantant le signe auguste du christianisme « sur la cime de tous les départemens de la France, « vous confessez à la face de toutes les nations et « de tous les siècles, que Dieu est aussi nécessaire « que la liberté au peuple français...; c'est ce mo- « ment que nos évêques ont choisi pour vous dé-

Digitized by Google

« noncer comme violateurs des droits de la reli-
« gion, pour vous prêter le caractère des anciens
« persécuteurs du christianisme, pour vous im-
« puter, par conséquent, le crime d'avoir voulu
« tarir la dernière ressource de l'ordre public,
« éteindre le dernier espoir de la vertu malheu-
« reuse!

« . . . . Mais on cherche à insinuer que la re-
« ligion est perdue, si c'est le choix du peuple qui
« décerne les places ecclésiastiques..... Cependant
« nos évêques savent, comme toute la France, à
« quels odieux abus la plupart d'entre eux sont re-
« devables du caractère qu'ils déploient mainte-
« nant avec tant de témérité contre la sagesse de
« vos lois; certes, il en est plusieurs qui au-
« raient trop à rougir de voir se dérouler au grand
« jour les obscures, les indécentes intrigues qui
« ont déterminé leur vocation à l'épiscopat; et
« le clergé, dans sa conscience, ne peut pas se
« dissimuler ce qu'était l'administration *de la*
« *feuille des bénéfices*. Je ne veux pas remuer
« ici cette source impure, ni retracer l'iniquité
« scandaleuse et publique qui repoussait loin des
« dignités du sanctuaire, la portion saine et labo-
« rieuse de l'ordre ecclésiastique; qui faisait ruis-
« seler, dans le sein de l'oisivité et de l'ignorance,
« tous les trésors de la religion et des pauvres, et
« qui couronnait de la tiare sacrée des fronts cou-

Digitized by Google

« verts du mépris public, et flétris de l'empreinte « de tous les vices. Mais je dirai que des prélats « d'une création aussi anti-canonique, des prélats « entrés dans le bercail du troupeau du Seigneur, « par une porte aussi profane, sont les véritables « *intrus* que la religion réprouve, et qu'ils ne peu- « vent, sans blesser toute pudeur, condamner la « loi qui leur assigne pour successeurs, ceux qui « obtiendront l'estime toujours impartiale et pure « de leurs concitoyens.

« *Qui ne sait,* » dit-on, « *à quel point la forme « qu'on propose pour les élections est contraire « aux règles anciennes ; et n'y a-t-il pas des dé- « partemens où l'on ne compte pas un ecclésias- « tique parmi les électeurs?*..... Vous deviez donc « bien frémir, ô vous qui brûlez de tant de zèle « pour la restauration de l'ancienne discipline, « lorsque, sous l'ancien régime, le clergé se mê- « lait si peu du choix des premiers pasteurs, et « qu'un ministre vendu aux volontés et aux capri- « ces de ce qu'il y eut jamais de plus pervers et de « plus dissolu autour du trône, distribuait, en mer- « cenaire, les honneurs et les richesses de l'église « de France, au commandement des mêmes op- « presseurs qui se jouaient des larmes du peuple, « et qui trafiquaient impunément du bonheur et « du malheur des hommes! pourquoi donc ne vit- « on jamais sortir des assemblées du clergé, ni do-

Digitized by Google

« léances, ni réclamations, ni remontrances contre « un abus qui tuait si visiblement la religion dans « ses plus intimes élémens, et qui corrompait si « scandaleusement toutes les sources de la morale?

« Non, on ne veut pas sincèrement l'ordre et la « justice; on ne veut que brouiller et bouleverser. « On n'est irrité que de la force de la digue que « vous avez opposée au torrent des passions sacer- « dotales! on cherche à paralyser la constitution de « l'État, pour faire revivre l'ancienne constitution « du clergé; on aspire à faire évanouir tous vos « travaux dans les longueurs et la continuité des « interruptions qu'on y apporte, et à voir toutes nos « scènes politiques se dénouer dans les horreurs « d'une guerre religieuse.

« D'ailleurs, l'influence de l'ancien clergé sur les « élections ecclésiastiques n'a point d'autre origine « que le respect et la confiance du peuple. Vous sa- « vez, prélats qui m'entendez, vous savez qu'il ne « tient qu'à vous de vous faire adorer des hommes, « et de devenir les oracles de tous leurs conseils; « ressemblez à vos anciens prédécesseurs, et vous « verrez bientôt le peuple ressembler aux anciens « fidèles, et ne vouloir rien faire sans ses pasteurs.

« Examinons cependant, au fond, la question « considérée en elle-même, parce qu'enfin il entre « peut-être de la vraie religion dans toutes ces ré- « flexions et toutes ces inquiétudes théologiques; et

Digitized by Google

« qu'autant nous devons de sévérité à l'esprit de « mécontentement et de murmure, autant nous « devons de patience, de discussion et d'exhortation « aux doutes des âmes timorées.

« Le prétexte politique de cette espèce d'insur- « rection sacerdotale, c'est que la même puissance « qui a changé l'ancienne distribution du royaume, « ne pouvait rien changer à l'ancienne démarca- « tion des diocèses, sans le concert de la puissance « spirituelle. Ils disent que le Corps législatif « n'ayant nul caractère pour restreindre ou pour « étendre la juridiction des évêques, ceux-ci ont « besoin d'une institution nouvelle, pour se re- « mettre au cours de leurs fonctions. »

Mirabeau soutient que les évêques reçoivent leur juridiction immédiate de Dieu même; que l'essence de cette divine délégation est de n'être circonscrite ni restreinte par aucune limite; qu'en effet, « un caractère divin qui perdrait son exis- « tence au delà d'une circonférence donnée, serait « un caractère illusoire et chimérique; » qu'ainsi la répartition des pouvoirs de l'Église n'est pas une institution divine, mais bien un arrangement humain; qu'ainsi la circonscription diocésaine est purement temporelle, et que, par conséquent, ce droit a pu être revendiqué, a pu être exercé par le pouvoir législatif.

« Sans doute, le bon ordre a voulu que la dé-

Digitized by Google

« marcation des diocèses une fois déterminée, « chaque évêque se renfermât dans les limites « de son église. Mais que, à force de voir cette « discipline s'observer, les théologiens se soient « avisés d'enseigner que la juridiction d'un évêque « se mesure sur l'étendue de son territoire diocé- « sain, et que hors de là il est dépouillé de toute « puissance et de toute autorité spirituelle, c'est là « une absurde erreur qui n'a pu naître que de « l'entier oubli des principes élémentaires de la « constitution de l'Église.

« Sans rechercher en quoi consiste la supériorité « du souverain pontife, il est évident qu'il n'a pas « une juridiction spécifiquement différente de celle « d'un autre évêque : car la papauté n'est point un « ordre hiérarchique : on n'est pas *ordonné* ni *sacré* « pape. Or, une plus grande juridiction spirituelle, « possédée de ce droit *divin*, ne se peut conférer « que par une *ordination* spéciale, parce qu'une « plus grande juridiction suppose l'impression d'un « caractère plus éminent, et la collation d'un plus « haut et plus parfait sacerdoce. La primauté du « pape n'est donc qu'une supériorité extérieure et « dont l'institution n'a pour but que d'assigner, au « corps des pasteurs, un point de ralliement et un « centre d'unité. La primauté de saint Pierre ne « lui attribuait pas une puissance d'une autre espèce « que celle qui appartenait aux autres apôtres, et

Digitized by Google

« n'empêchait pas que chacun de ses collègues ne « fût, comme lui, l'instituteur de l'univers, et le « pasteur né du genre humain. Voilà une règle sûre « pour déterminer le rapport à maintenir entre nos « évêques et le souverain pontife. . . . . .

Mais ces feintes sollicitudes sur les droits de l'Église ne sont que des prétextes. « Les vrais amis « de la constitution et de la liberté ne peuvent se « dissimuler que nos pasteurs et nos prêtres per- « sévèrent à composer une classe à part, et mettent « au nombre des devoirs de leur état, l'étude des « mesures qui peuvent arrêter la révolution. Ce « sont des prêtres qui rédigent et font circuler les « feuilles les plus fécondes en explosions frénéti- « ques contre vos travaux ; et ces prêtres sont sou- « tenus de toute la prélature aristocratique : on « exalte leur dévoûment aux anciens abus, comme « l'héroïsme du zèle apostolique ; on les honore « comme les réclamateurs imperturbables des « droits de Dieu et des rois; on les encense, on « les canonise comme les *Ambroises* et les *Atha-* « *nases* de leur siècle. . . . . .

« Pontifes qui partagez avec nous l'honneur de « représenter ici la nation française, à Dieu ne « plaise que j'attire sur vous, ni sur vos collègues « restés dans leurs églises, des reproches qui vous « compromettraient aux yeux d'un peuple, dont « le respect et la confiance sont nécessaires au suc-

Digitized by Google

« cès de vos augustes fonctions. Mais après cette « dernière éruption d'une inquiétude qui menace « tout, pouvons-nous croire que vous ne prêtez « ni votre appui, ni votre suffrage aux écrivains « anti-constitutionnels qui décrient la liberté, au « nom de l'Évangile, et qui ne visent à rien moins « qu'à présenter la révolution sous les couleurs « d'une œuvre impie et sacrilége ? Et quand vous « vous seriez bornés au silence de la neutralité et « de l'indifférence, ce silence n'eût-il pas déjà été « lui-même un scandale public? Des premiers « pasteurs peuvent-ils se taire dans ces grandes « crises où le peuple a un si pressant besoin d'en- « tendre la voix de ses guides, de recevoir de leur « bouche des conseils de paix et de sagesse ? Oui, « j'étais déjà profondément scandalisé de ne pas « voir l'épiscopat français adresser à ses ouailles de « fréquentes et fortes instructions pastorales sur « les devoirs actuels des citoyens, sur la nécessité « de la subordination, sur les avantages à venir « de la liberté, sur l'horreur du crime de tous ces « esprits perturbateurs et malveillans qui médi- « tent des contre-révolutions à exécuter dans le « sang de leurs concitoyens. J'étais scandalisé de « ne pas voir des mandemens civiques se répandre « dans toutes les parties de ce royaume, porter « jusqu'à ses extrémités les plus reculées, des « maximes et des leçons conformes à l'esprit d'une

Digitized by Google

« révolution qui trouve sa sanction dans les prin-
« cipes et dans les plus familiers élémens du chris-
« tianisme. J'étais enfin scandalisé et indigné de
« voir des pasteurs inférieurs affecter la même in-
« différence, écarter de leurs instructions publi-
« ques tout ce qui pourrait affermir le peuple dans
« l'amour de son nouveau régime, laisser plutôt
« transpirer les principes favorables à la résurrec-
« tion de l'ancien despotisme, et se permettre sou-
« vent des réticences perfides..... Je m'arrête pour
« éviter des inductions trop fâcheuses.

« Prélats et pasteurs, je ne possède pas plus
« qu'un autre mortel le don de prophétie, mais
« j'ai quelque connaissance du caractère des hom-
« mes et de la marche des choses. Or, savez-vous
« ce qui arrivera, si les ecclésiastiques, persévérant
« à se refuser à l'esprit de la liberté, viennent
« enfin à faire désespérer de leur conversion à la
« constitution, et par conséquent, de leur aptitude
« à être citoyens? L'indignation publique, montée
« à son comble, ne pourra plus souffrir que la con-
« duite des hommes demeure confiée aux ennemis
« de leur prospérité; et ce qui serait peut-être en-
« core aujourd'hui une motion violente, ne tar-
« dera pas à acquérir le caractère d'une mesure
« raisonnable, sage et commandée par la nécessité
« d'achever le salut de l'État. On proposera à l'As-
« semblée nationale, comme l'unique moyen de

Digitized by Google

« nettoyer le sein de la nation de tout l'ancien le-
« vain qui voudrait se refiltrer dans ses organes,
« on proposera de décréter la vacance universelle
« des places ecclésiastiques conférées sous l'ancien
« régime, pour les soumettre toutes à l'élection
« des départemens, pour mettre le peuple à portée
« de se donner des pasteurs dignes de sa confiance,
« et de pouvoir chérir dans les apôtres de la reli-
« gion, les amis de sa délivrance et de sa liberté. »

Mais pour prévenir, s'il est possible, la nécessité d'une telle mesure, il importe que l'Assemblée prenne en sérieuse considération les inconvéniens qui résultent : 1° du droit attribué aux évêques et aux curés, de choisir, à leur gré, les coopérateurs dont ils s'aident dans le ministère ecclésiastique, d'où suit pour eux « la facilité de renforcer leur influence « anti-civique, et la certitude qu'incessamment le « petit nombre de prêtres dévoués à la révolution, « qui sont employés dans les diocèses, et dans les « paroisses, se trouveront sans fonctions et sans « existence, et que les consciences et les opinions « n'auront plus pour guides que des fanatiques et « des contre-révolutionnaires; » 2° de l'ascendant du confessionnal « sur les opinions et sur les mœurs « publiques, ascendant d'autant plus dangereux, « que seul il peut se dérober à la surveillance de « l'autorité, et que la loi ne saurait imposer au-
« cune responsabilité à ceux qui l'exercent; sortes de

Digitized by Google

« tribunaux sacrés, qu'une autorité, sans doute ir-
« réfragable et divine, a érigés dans l'enceinte de
« nos temples, mais où je ne saurais voir autre
« chose que les trônes d'une puissance cachée et
« adverse, qui ne croira jamais remplir sa destinée,
« qu'autant qu'elle fera servir ses invisibles res-
« sources à miner sourdement les fondemens de la
« constitution ; 3° de la multitude étonnante des
« prêtres qui a toujours été croissante jusqu'à nos
« jours, et dont un tiers aurait suffi aux besoins
« réels du ministère ecclésiastique. »

Après ces développemens, Mirabeau se résume en proposant à l'Assemblée de déclarer déchu tout évêque convaincu d'avoir recouru au Saint-Siége pour se faire investir de l'autorité épiscopale ;

De décréter la vacance du siége de tout évêque qui aurait demandé au pape « de nouvelles insti-
« tutions canoniques, sur ce que la nouvelle dé-
« marcation des diocèses lui attribuerait des ouailles
« qui n'étaient pas auparavant soumises à sa juri-
« diction ;

« De frapper également de déchéance l'évêque
« qui refuserait la confirmation canonique aux
« évêques ou curés nouvellement élus ;

« De retirer le traitement à tout ecclésiastique
« qui aurait fait ou souscrit des déclarations ou
« protestations contre les décrets de l'Assemblée
« nationale, acceptés et sanctionnés par le Roi ;

Digitized by Google

« De poursuivre comme coupable de crime de « lèse-nation, tout ecclésiastique qui, soit dans « des mandemens ou lettres pastorales, soit dans « des discours, instructions ou prônes, se permet- « trait de décrier les lois ou la révolution;

« De décider que les vicaires ne pourront être « choisis que parmi les ecclésiastiques élus par les « départemens ou les districts;

« De déclarer que nul ne pourra exercer le « ministère de la confession, sans avoir préala- « blement prêté le serment civique devant la mu- « nicipalité;

« Et attendu l'excessive surabondance du nom- « bre des prêtres, surtout depuis l'ouverture des « cloîtres, de déclarer que le cours des ordina- « tions sera suspendu pour tous ceux qui ne sont « pas engagés dans les ordres sacrés, jusqu'à ce « qu'il en soit autrement ordonné d'après les « instructions et recommandations adressées au « Corps législatif, par les directoires des départe- « mens (1). »

Ce ne fut malheureusement pas cet esprit de modération qui prévalut dans l'Assemblée; Pétion et surtout Camus, soutinrent que des mesures

(1) Quelle que soit l'importance de ce discours, et quoiqu'il paraisse devoir être plus naturellement attribué à un travail réfléchi qu'à une inspiration soudaine, on peut croire qu'il fut improvisé, si l'on considère qu'il fut prononcé le

Digitized by Google

beaucoup plus sévères étaient indispensables, et le tort de celles qui furent prises ne sera pas attribué à Mirabeau et à ses co-opinans, par qui voudra comparer ses conclusions avec le dispositif de la loi qui fut rendue séance tenante, et dont voici l'analyse :

« Tous les ecclésiastiques en exercice, prélats, « curés, vicaires, supérieurs, directeurs, profes- « seurs de séminaires, etc., *sont tenus de prêter* « *le serment civique* dans les délais rigoureux ;

« Les députés ecclésiastiques sont tenus de prêter « le serment en présence de l'Assemblée, et dans « le délai de huitaine ;

« Tous refusans sont réputés démissionnaires ;

« Tous ecclésiastiques qui, après avoir prêté le « serment, refuseraient d'obéir aux décrets sanc- « tionnés, qui formeraient ou susciteraient des op- « positions, seront privés de leur traitement, pour- « suivis comme rebelles, déchus de leurs droits de « citoyens actifs, et incapables d'aucune fonction « publique ;

« Tous ecclésiastiques restés en fonctions, qui « voudraient exercer sans avoir prêté le serment,

lendemain même du rapport, et si l'on en juge aussi par cette phrase du *Courrier de Provence* devenu, à l'époque dont il s'agit, beaucoup plus hostile que favorable à Mirabeau : « La plupart des moyens de M. Voidel se retrouvent « dans l'éloquent discours de M. Mirabeau, *qu'il a fait* « *dans la tribune*, et que nous imprimons en entier. » N° 224, page 429.

Digitized by Google

« tous titulaires d'offices supprimés qui voudraient « continuer leur exercice, seront poursuivis comme « perturbateurs du repos public (1). »

C'est ici qu'il convient de placer un travail jusqu'à présent inédit dont Mirabeau s'occupa pour compléter la réformation ecclésiastique, et qui, selon nous, doit compter, sinon parmi ses grands morceaux d'éloquence, du moins au nombre de ceux que recommandent la logique, l'enchaînement, l'art de la discussion. Quels que soient les mérites de la forme, le fond pourra déplaire à des opinions respectables, car il s'agit d'un discours que Mirabeau avait préparé pour établir la nécessité d'abolir le célibat *forcé* des prêtres, et d'autoriser *le mariage* de ceux qui voudraient profiter de la loi. Quoi qu'on puisse dire de la question

(1) Malgré les instances impératives de l'Assemblée, excitée par Camus, l'acceptation royale fut différée jusqu'au 26 décembre, et le Roi ne l'accorda qu'après une espèce de manifestation populaire qu'on supposa suscitée pour donner au monarque l'apparence de la contrainte. Il semble qu'une pareille feinte n'était pas nécessaire, même à la faiblesse qui croyait devoir se ménager une si triste ressource, et que les seuls excès de la presse impunie auraient suffi pour montrer où en étaient la liberté comme la dignité du Roi. Entre autres, Marat, par exemple, lui écrivait le lendemain même de cette acceptation : « Soyez votre propre juge, et dites-nous, « si vous en avez le courage, si un roi tel que vous mérite « d'autres noms que ceux d'automate stupide ou de perfide « trompeur ? »

Digitized by Google

morale et religieuse, nous pensons que la question politique a une grande importance et qu'elle est fort habilement développée dans le projet de discours qu'on va lire. Mirabeau toutefois le garda en portefeuille, à cause des circonstances qui suivirent, pour ne pas échauffer davantage le clergé contre l'Assemblée, et l'Assemblée contre le clergé; pour ne pas ajouter un nouveau sujet de débats à tant d'autres questions irritantes; enfin pour attendre des conjonctures plus favorables.

Nous croyons, du reste, que cette initiative hardie qui était chez Mirabeau l'effet d'une opinion dès long-temps arrêtée, et non d'une combinaison de parti, démontrera, avec mille autres preuves, qu'en se livrant aux projets de restauration monarchique, qui l'occupaient beaucoup à cette époque, il était bien loin d'abandonner ses principes si hardiment réformateurs; qu'au contraire, il les soutenait plus hautement que jamais; qu'il s'efforçait de leur prêter l'appui de sa position nouvelle; qu'il employait entièrement, en leur faveur, l'influence que lui donnait cette position, influence qu'il accroissait par toutes sortes de voies (1), parce qu'elle était

(1) On le vit en effet, dans l'intervalle de quelques semaines, réunir (et sans doute provoquer) les nombreux suffrages qui le portèrent à la présidence de la *Société des amis de la constitution*, au commandement d'un bataillon de la garde nationale, à la place d'administrateur du département, à la présidence de l'Assemblée nationale, etc.

Digitized by Google

le moyen principal, comme l'indispensable condition du succès; et qu'enfin en prêtant secours à la royauté défaillante, il ne sacrifiait aucune de ses convictions au pieux monarque qui aurait exigé la suppression du discours *sur le mariage des prêtres*, s'il avait pu commander à Mirabeau; ou qui, du moins, aurait demandé cette suppression, s'il n'avait eu la certitude d'un refus.

Nous allons donc transcrire ce discours, ainsi que les notes savantes qui l'accompagnent, et que nous placerons, en appendice, à la fin du présent volume; des trois minutes que nous possédons, et qui, écrites par deux copistes qu'occupait habituellement Mirabeau, sont surchargées des corrections autographes de celui-ci, nous choisissons le texte qui nous paraît le plus travaillé, et qui, selon toute apparence, devait être porté à la tribune.

« La France vous doit la réforme de la consti-
« tution ecclésiastique, grande et difficile opéra-
« tion que la sagesse même ne peut tenter qu'à des
« époques excessivement rares. Vous avez rendu
« à la nation des biens trop souvent détournés
« de leur destination primitive et véritable. Vous
« lui avez rendu des milliers d'hommes que des
« engagemens téméraires en séparaient, quoiqu'elle
« les nourrît dans son sein; mais vous ne les lui
« avez pas encore restitués *citoyens*. En détermi-

Digitized by Google

« nant le nombre des officiers du culte, leur sa-
« laire, l'étendue de leurs emplois, vous les avez
« soumis plutôt que liés à notre nouvelle consti-
« tution; vous les avez remis dans le monde; mais
« non dans l'État; et vous n'auriez pas assez fait
« pour la religion, ni pour la patrie, si votre ou-
« vrage n'était pas couronné par une loi que vous
« avez déjà méditée, par une loi dont l'effet serait
« de délivrer à jamais de la chaîne du célibat les
« ecclésiastiques qui ne voudraient plus la porter.

« Ma proposition ne renferme rien que vous ne
« puissiez, rien que vous ne deviez accorder; rien
« qui ne soit à la fois licite en soi-même, impor-
« tant par son objet, nécessaire à votre ouvrage.
« Par quels timides motifs nous dissimulerions-
« nous que nous désirons cette loi? que nous la
« croyons indispensable? qu'il resterait sans elle
« quelque chose d'hétérogène dans la constitution?
« qu'enfin, il ne s'agit ici que d'un objet lié au ré-
« gime civil, intimement uni aux plus grands in-
« térêts de la nation, et dont l'ambition seule et
« l'ignorance ont pu faire une loi de discipline ec-
« clésiastique?

« S'il existe deux pouvoirs, l'un sur les esprits,
« l'autre sur les personnes, je ne vous proposerai
« pas de les confondre, mais de les mettre en
« harmonie. J'entrerai donc sur-le-champ dans la
« question sans ces formes inventées pour faire

Digitized by Google

« parvenir la vérité aux oreilles des faibles ou des « tyrans.

« Quelle est l'intention fondamentale de notre « constitution ? de rendre tous leurs droits à tous les « hommes qui voudront participer à ses avantages, « et de les soumettre à tous les devoirs qui sont une « suite de ces droits; car des droits sans devoirs, et « des devoirs sans droits sont une égale injustice, « une égale absurdité, et un dangereux vice d'or- « ganisation dans l'ordre social.

« Or la constitution française doit-elle donc de- « meurer si imparfaite, que sous son empire on « puisse trouver encore des individus qui jouiront « des bienfaits de la patrie, sans appartenir à la « patrie? qui seront protégés par les mêmes lois « que les vrais citoyens, et qui seront dispensés des « plus essentielles de ces lois? qui, à la face des « hommes, pourront, que dis-je? devront abjurer « la qualité d'hommes; et qui, toujours stériles « parmi les abeilles de la ruche politique, essaie- « ront de réaliser une théorie que la nature com- « bat sans cesse, que la société ne peut reconnaître « sans se détruire?

« Ne craignez pas d'être encore accusés ici de « menacer la religion. Ceux qui prétendraient « maintenir le célibat *obligé* des prêtres en soute- « nant qu'il est irrévocablement commandé par les « principes de cette religion sainte, substitueraient

Digitized by Google

« d'une manière impie les fantaisies des hommes « aux commandemens du ciel. Il suffit d'un coup « d'œil sur toute l'organisation de la nature, pour « voir quelle a été la véritable volonté du Créateur; « lui-même a donné le précepte du mariage; il a « frappé de réprobation jusqu'à la stérilité invo- « lontaire; et ce sont les hommes qui ont osé lutter « contre Dieu, en opposant une loi dénaturée et « cruelle à cette loi de paix et d'amour, base pri- « mitive, principe divin de la société.

« Mais si le mariage a fondé la société, elle ne « peut se conserver que par le mariage; il appartient « donc à la politique autant qu'à la religion: elles « ont un but commun, l'union, la multiplication, « le bonheur des hommes.

« Qu'est-ce en effet que le mariage? un contrat « civil dont toutes les conséquences se rapportent à « la société, et qui, dans toutes, est du domaine des « lois civiles.

« De quelle manière, à quelle fin l'église inter- « vient-elle dans le mariage? elle le bénit, elle y « ajoute la forme religieuse que nous appelons *sa-* « *crement*; mais cette sainte cérémonie, extérieure « au contrat matrimonial, ne saurait en constituer « l'essence. C'est assez pour la religion de pro- « clamer le mariage, de lui donner un caractère « de publicité, de marquer du sceau de l'honneur « et de la décence la co-habitation des deux époux,

Digitized by Google

« déjà liés par leur contrat; et si elle solennise « ainsi leur union, c'est surtout pour la donner « en exemple, pour couvrir de fleurs cette inévi- « table chaîne qui lie les deux sexes à la nature « comme à la société.

« La religion conseille donc, commande donc « le mariage qu'elle consacre; et cependant les mi- « nistres de cette religion le fuient, le combattent, « l'avilissent! qui ne voit que ces ministres ne sont « pas ici les organes de la religion, mais plutôt les « esclaves de quelque autre doctrine moins pure, « de quelque autre puissance moins légitime?

« En effet, que nous en cherchions la preuve « dans les principes ou dans l'histoire, elle sera « facile et manifeste: nous verrons le législateur « suprême créer deux sexes, les douer d'un attrait « et de facultés réciproques, et les destiner à son « admirable système de la succession perpétuelle « des êtres. Quand la révélation ne nous aurait « point appris que le Créateur a formellement « énoncé l'ordre de *croître* et de *multiplier*, « l'examen le plus simple ferait apercevoir ce but « jusque dans les moindres parties de son œuvre « même.

« Mais c'est surtout dans l'état de société que « l'intention de la Providence est visible : qu'au- « rait produit un assemblage d'individus uni- « quement rapprochés par les besoins ou le ca-

Digitized by Google

« price? une union d'un moment qu'eût détruit « le moment d'après le même caprice ou l'assou- « vissement du besoin. Ce n'est pas une telle « union, passagère, et souvent infructueuse, qui « aurait fondé solidiment la société; elle ne pou- « vait être durablement instituée que par le ma- « riage, par l'agglomération et l'extension des fa- « milles, par l'esprit de sollicitude, de prévoyance, « de conservation qui n'est propre qu'à la famille, « et jamais à l'individu isolé; par la règle d'abord « naturelle et instinctive, ensuite conventionnelle « et légale des successions. Or, dans une popula- « tion sans ordre, toujours prête à périr, il n'y « aurait ni successions, ni propriété, ni société.

« Aussi, voyons-nous les peuples anciens qui « n'étaient pas encore éclairés par le christianisme, « flétrir déjà le célibat comme un vice public, et « le poursuivre par la censure, même par des lois. « Le code chrétien fourmille de lois qui comman- « dent le mariage; presque tous les apôtres, et « nommément saint Pierre (1) que nous regardons « comme le premier pontife de Rome, presque « tous les ministres qui lui succèdent à l'autel, « le plus grand nombre des professeurs de la sainte « doctrine, des pères de l'Église, sont liés par « le mariage, ou exhortent les prêtres à se ma-

(1) Voir la Note A, à l'Appendice.

Digitized by Google

« rier. Aucune loi ne distingue ceux-ci des autres « fidèles, la religion aurait repoussé la foi, elle se « serait contredite elle-même si elle avait repoussé, « si elle avait contredit la nature.

« Toute la réforme qu'apporta le fondateur du « christianisme dans le mariage, c'est de l'avoir « borné à la possession d'une seule femme, en « proscrivant ainsi les maximes de la polygamie « orientale, dont l'objet n'est certainement pas « de multiplier les fruits du mariage, mais bien « les racines du despotisme, en attachant beau- « coup d'individus à un seul homme.

« Il est inutile de parcourir les premiers siècles « de l'Église : on n'y apercevrait que ces mêmes « règles, ces mêmes exemples, ces mêmes mœurs, « qui (1), unissant les prêtres à la religion et à la po- « litique de tous les états, ajoutaient à leurs titres « de pères, d'époux, de citoyens, l'honneur des « vertus particulières au sacerdoce. Si des maximes « favorables au célibat s'y laissent quelquefois « apercevoir, elles ne reposent que sur des opi- « nions individuelles, sans autorité ; tellement « que dans les *canons apostoliques* qui renferment « la discipline des trois premiers siècles de l'Église, « il est défendu à tout évêque, prêtre ou diacre de « *se séparer de sa femme, sous prétexte de piété.*

(1) Voir la Note B, à l'Appendice.

Digitized by Google

« Mais le poison des passions humaines attaqua « cette religion si pure : elle en fut défigurée jus- « qu'au point de n'être pas reconnaissable aux yeux « des fidèles. L'hérésie infecta l'Église; des idées « mystiques et subtiles succédèrent à la touchante « simplicité des vérités évangéliques; des pratiques « superstitieuses déshonorèrent le culte; l'ambition « favorisa des illusions désolantes ou absurdes, « telles que la fin prochaine du monde, le renon- « cement universel à soi-même, l'espoir d'un nou- « veau royaume terrestre, et le renouvellement de « toutes choses! que pouvait-il en résulter, sinon « des mœurs effrénées dans les uns, une conduite « hypocrite dans les autres, tous les maux de l'i- « gnorance, et la soumission sans bornes des es- « prits?

« C'est dans ces circonstances que des pontifes « défendaient le mariage aux ecclésiastiques, après « leur ordination, en admettant néanmoins dans « les ordres ceux qui seraient mariés (1). Voilà la « première atteinte portée, avec quelque solennité, « à la pleine liberté des chrétiens voués au sacer- « doce.

« Peu de temps après, Sirice, pontife de Rome (2), « voulut introduire ouvertement le célibat; mais « il ne fut secondé par aucun concile; il échoua

(1) Voir la Note C, à l'Appendice.
(2) De 385 à 399. Voir la Note D, à l'Appendice.

Digitized by Google

« contre cette prédiction de saint Paul, le plus « sévère des apôtres : *Quelques-uns se révolteront « contre la foi; ils se livreront à l'esprit d'erreur « et à la doctrine du démon, en enseignant des « mensonges par hypocrisie, et défendant de se « marier.*

« Sept siècles entiers s'écoulent, durant lesquels « le célibat sacerdotal parut toujours un vice dans « la religion, et dans la société; à peine trouve- « rions-nous durant ce période quelques prêtres « célibataires, séduits par la politique de Rome; « mais point de règle universellement consentie. « La continence forcée aurait offensé trop direc- « tement les mœurs et les devoirs publics.

« Observons seulement dans ce même intervalle, « que le gouvernement de l'Église se détache des « autres gouvernemens, se particularise, et que s'il « retient encore la promulgation de ses lois anti- « sociales, ce n'est que par ménagement et par ar- « tifice : pour parvenir à l'abolition du mariage « régulier des prêtres, on le voit, dans ses mons- « trueux calculs, encourager ceux-ci à des unions « licencieuses; il creuse des sentiers perfides où s'é- « garent les fidèles, dans la recherche d'une per- « fection imaginaire. On n'ôte pas leurs femmes aux « prêtres, mais on leur permet de ne pas vivre avec « elles, on le leur recommande; on favorise le pen- « chant trop naturel de l'inconstance en multipliant

Digitized by Google

« les causes de séparation; et l'on borne avec « adresse les raisons qui peuvent légitimer les « secondes noces des ecclésiastiques. On permet « à ceux qui ne sont pas mariés de s'unir à ce « qu'on appelle de saintes amies, nommées *Aga-* « *pètes* (1), en nombre tel qu'il choque évidemment « la pudeur sociale; on encourage l'hymen avec des « femmes qui n'ont pas le droit de s'en honorer; « on se porte, en un mot, à un excès intolérable « pour ériger en loi un autre excès; et c'est après « avoir ainsi dégradé les mœurs jusqu'au scan- « dale (2), que l'on arrive discrètement à l'époque « qui vit éclore cette règle dont l'objet apparent « était de rétablir l'ordre et la décence, mais qui « cachait des motifs pervers, et des prétentions « effrayantes.

« Alors, le tonnerre pontifical gronde. La loi di- « vine et humaine est méconnue; on brave de toutes « parts la juridiction séculière; l'injonction absolue « du célibat est prononcée dans toute sa rigueur con- « tre les ministres de l'autel romain. Les moindres « peines contre les réfractaires sont la déposition, « la privation des bénéfices. On accorde aux évêques « le droit de vendre les femmes des clercs; les « diacres et sous-diacres souillés par le mariage, « sont condamnés ainsi que leurs femmes aux fers,

(1) Voir la Note E, à l'Appendice.
(2) Voir la Note F, à l'Appendice.

Digitized by Google

« à la honte; leurs enfans sont déclarés inhabiles à « succéder à leurs biens, et *esclaves de l'Église* par « leur naissance.

« Esclaves de l'Église!..... ici sans doute l'on « pourrait exiger que je produisisse des preuves: « tant d'inconséquence barbare et d'orgueil féroce « se conçoivent difficilement. Mais qui, parmi les « hommes studieux, ne connaît pas les troisième, « huitième et neuvième conciles de Tolède? qui ne « connaît pas Grégoire VII et son siècle? d'un « côté une si profonde ignorance, un nuage d'erreurs « et de superstitions si épais et si répandu; de « l'autre un homme si subtil et d'une ambition si « audacieuse, que les peuples semblaient faits pour « un tel pontife, le pontife pour de tels peuples; « que tous ensemble paraissaient conjurés contre « la nature et la religion..... voilà l'époque où le « célibat des prêtres a été principalement admis et « consacré!

« Il est vrai que l'histoire pourrait nous offrir « quelques consolations, en nous montrant l'Église « grecque, dont toutes les décisions annoncent la « crainte d'outrager le mariage ordonné et béni de « Dieu. Cependant c'est ici, c'est dans la rivalité de « Rome et Byzance que j'aperçois ce germe d'une « domination qui ne pouvait croître et se propager « que par le célibat. Il fallait opposer de fausses « lueurs à la lumière de la vérité, le charme trom-

Digitized by Google

« peur *du mieux* à la simple jouissance du *bien*,
« en un mot, des superstitions à des sentimens.

« Bientôt l'ambition de gouverner l'Église grec-
« que, ne suffit plus à l'Église de Rome. C'était une
« domination purement temporelle qu'il s'agissait
« d'étendre : il fallait à Rome des milices qui ne
« dépendissent d'aucune autre puissance, et qui la
« servissent partout : il fallait par là même que
« cette milice ecclésiastique n'eût ni patrie ni atta-
« chement. La loi du célibat entrait dans ce vaste
« projet comme un point de tactique élémentaire.
« De là, tant d'efforts et d'adresse pour en déguiser
« le but, et parvenir à en cimenter l'établissement,
« avant même que ce but pût être aperçu. Aussi,
« voyons-nous que la plupart des princes qui vin-
« rent ensuite à l'entrevoir, s'empressèrent de lier
« leur intérêt à celui du colosse pontifical. Des rois
« de Hongrie, de Pologne, de Naples et d'Espagne
« prêtèrent les premiers leur concours à cette am-
« bition menaçante; d'autres la secondèrent par
« leur timidité, par leur silence. L'Europe com-
« mençait à lire, tous les écrits furent dictés par
« l'organe de la mysticité; toutes les insinuations,
« toutes les doctrines tendirent à encourager de
« fausses vertus. Appelés à la liberté par la vie cé-
« libataire, à la fortune par la perspective des *bé-*
« *néfices*, à la puissance, par les distinctions et les
« souveraines influences de leur état, les prêtres

Digitized by Google

« désormais ne surent plus, ne purent plus résister, « et ils s'engagèrent à servir Romè et ses projets.

« Tels sont les vrais motifs de l'établissement « du célibat des prêtres.

« Mais vous allez voir l'Église elle-même dé- « masquer sa politique, en déchirant ce voile que « je soulevais seulement.

« A l'époque du concile de Trente, l'opinion « générale, scandalisée et fatiguée des désordres « du célibat, fait entendre des plaintes contre une « loi qui choque également la nature et la morale, « les vrais intérêts et la dignité des ministres du « culte; le roi de France, l'empereur Ferdinand, « le duc de Bavière (1), le cardinal de Lorraine, « en demandent à ce concile l'abrogation qui avait « été déjà réclamée par d'autres rois, d'autres em- « pereurs, des cardinaux, des papes même (2). « On informe Pie IV que le mariage des prêtres « est l'objet des délibérations du concile : aussitôt « il lance ses légats, et les arme de toute sa co- « lère. On croirait qu'il va s'autoriser de la né- « cessité, des mœurs, des précédens canons ou « de l'Évangile; non : voici ce qu'il présente aux « évêques pour règle de leur jugement dans cette « question : *Ne voyez-vous pas que l'introduction*

(1) Voir la Note G, à l'Appendice.
(2) Voir la Note H, à l'Appendice.

Digitized by Google

« *du mariage, parmi le clergé, tournera toute* « *l'affection des prêtres vers leur famille, les liera* « *par là même à leur patrie, et les détachera de la* « *dépendance du Saint-Siége* (1)? *Une femme,* » ajoute le cardinal Carpi « *des enfans, sont des* « *espèces d'ôtages qui répondent aux princes de* « *l'obéissance des prêtres. Marier les prêtres, c'est* « *confiner le pape dans Rome* (2).

« Je crois que devant une assemblée de citoyens, « il n'est pas possible de mieux plaider pour le ma- « riage des prêtres, que ce pape et ce cardinal ne « viennent de le faire en voulant plaider pour le « célibat.

« Voilà donc à quoi se réduit cette question, his- « toriquement envisagée. Les partisans du célibat « des prêtres nous citent quelques opinions parti- « culières, quelques décrétales, quelques articles « de conciles, dont l'Église gallicane n'admet pas « même tous les points de discipline; et nous, en « faveur du mariage des prêtres, nous citons les li- « vres saints eux-mêmes, la doctrine évangélique, « l'exemple des apôtres, celui de saint Pierre le « chef des pontifes, l'histoire de la primitive église, « mille exemples postérieurs, des réclamations sans « nombre de princes, d'évêques, de peuples, de-

(1) *Fra Paolo*, page 656.
(2) *Ibid.*, page 441.

Digitized by Google

« puis que le célibat a prévalu ; enfin la corruption « des siècles de débordemens et de scandales.

« Quoi ! l'Église a pu dire à une classe nom- « breuse de citoyens, à ceux qu'elle destinait par- « ticulièrement à être l'exemple du monde : *C'est « en vain que la nature vous impose l'obligation « de perpétuer votre existence dans vos descen- « dans, qu'elle vous y sollicite par la loi la plus « générale, la plus impérieuse ; c'est en vain que « la religion vous appelle à l'union conjugale par « les préceptes, les exemples, les autorités ; c'est « en vain que la société, d'accord avec la religion « et la nature, vous presse de former cet honora- « ble, ce vertueux lien : n'importe, nous vous in- « terdisons comme profane ce que la nature, la « religion, la société, appellent sacré ; nous vous « isolons du monde civil ; vous serez saints à « notre manière : vous vivrez dans la société, mais « vous n'y vivrez pas pour elle ; vous n'y serez « unis qu'à nous ; votre sainteté sera une abné- « gation de la qualité d'homme ; votre état, une « violation du premier devoir social !*

« Ce n'est pas cette étrange théorie qui nous « privera du droit évident de prononcer sur les « questions relatives au contrat civil, appelé ma- « riage. Nous séparerons le célibat ecclésiastique « des dogmes, et de la morale chrétienne, et de tous « les objets sacrés de la foi ; nous n'y reconnaîtrons

Digitized by Google

« qu'un arbitraire de discipline extérieure; ou « plutôt (car je ne dois point par une réti- « cence timide priver mon sujet et vous d'une « grande vérité), nous ne verrons, dans le célibat « ordonné aux prêtres, qu'un attentat contre les « droits de l'homme et du citoyen, qu'une entre- « prise contre les lois civiles, qu'une usurpation « du pouvoir législatif, à qui seul il appartient de « déterminer un point si intimement lié à tout le « système social.

« Ainsi ces injonctions du célibat, qu'elles aient « été prononcées soit par des conciles français, soit « par des conciles étrangers, sont également con- « traires à tous les principes, et nulles pour nous.

« De quoi s'agit-il donc ici? il s'agit d'investir « ou plutôt de réinvestir le pouvoir législatif du « droit de résoudre une question qui le regarde, « et qui ne regarde que lui. De quoi s'agit-il? « d'user du droit que vous avez déjà exercé quand « vous avez rappelé à l'état civil les religieux liés « par des règles qui n'étaient pas les vôtres, em- « prisonnés dans des tombeaux creusés par des « mains étrangères. Cette Assemblée voit déjà l'in- « time rapport qui existe entre les vœux monas- « tiques et le célibat des prêtres. Ce célibat n'est « lui-même qu'un vœu bien moins tolérable pour « la société que les institutions monastiques, puis- « que, enfin, c'est dans les cloîtres que s'ensevelis-

Digitized by Google

« sent les maux attachés à la discipline barbare « qu'on y observe ; au lieu que c'est dans la société « que se répand la contagion des mauvaises mœurs « dont le célibat est une source.

« Je dis donc que la libération des vœux mo- « nastiques ne doit être, dans vos principes et dans « le plan de vos travaux, qu'un prélude à la libé- « ration du vœu forcé de célibat, auquel le même « pouvoir despotique avait soumis les prêtres. Vous « avez ouvert ces portes, brisé ces murs qui rece- « laient tant de victimes de leur propre témérité et « d'une institution anti-sociale ; mais vous ne les avez « pas entièrement rendues à la société et à elles-mê- « mes. Faites tomber ces entraves de l'esprit, ces « chaînes de l'opinion, cette servitude morale qui « isole dans la société ceux que vous y avez rap- « pelés, et qui demeurent encore plus étrangers à « l'ordre social par les rapports qui leur manquent, « qu'ils ne lui appartiennent par la liberté qu'ils « ont recouvrée.

« Je vais plus loin, je soutiens que ce serait aux « dépens de l'ordre public que les religieux ren- « treraient dans la société, si vous ne leviez pas le « dernier obstacle qui les empêche de s'unir à « elle par toute espèce de pacte honnête et légitime. « Représentez-vous des milliers de religieux sortis « en peu de temps des cloîtres, répandus soudain « dans le monde ; considérez que cette foule de cé-

Digitized by Google

« libataires, dont beaucoup sont jeunes ou dans la « force de l'âge, vont être frappés de mille objets « nouveaux, en proie à mille tentations qu'ils n'ont « point été appelés à combattre. N'est-il pas à « craindre que l'on ne voie paraître au grand jour « plus de désordres éclatans que la malignité même « n'en a peint de cachés au fond des cloîtres?

« C'est à vous à prévenir ces désordres. Beaucoup « de religieux ne vous demandaient pas de les ar- « racher à leurs retraites, de frapper leurs sens de « séductions inconnues, de les environner de tenta- « tions et de piéges. Vous avez été décidés par des « raisons supérieures; mais vous devez garantir ceux « que vous avez exposés sans leur aveu. Vous le « devez à eux, vous le devez à la société, à qui « vous n'avez pas voulu faire un présent funeste; « vous le devez aux mœurs, à la vertu dont vous « êtes les premiers protecteurs; vous le devez enfin « à vous-mêmes. La sainte institution du mariage « se présente à vous comme un remède aux maux « qui existent, comme un préservatif contre ceux « qu'il faut redouter, et c'est par vos mains que la « société doit ouvrir aux hommes nouveaux que « vous lui rendez, un abri contre des passions qui « pourraient troubler les familles, qui décrieraient « votre ouvrage, et déshonoreraient la religion.

« Voilà pour les mœurs, pour l'honnêteté pu- « blique; mais calculez, je vous prie, tous les au-

Digitized by Google

« tres biens que vous produirez en supprimant le « célibat forcé des prêtres.

« Est-ce donc une chose indifférente pour un em- « pire qu'une nouvelle source de population? est-il « indifférent pour lui que deux cent mille citoyens « puissent se marier ou ne le puissent pas? qu'un « nombre proportionné de femmes trouvent un « établissement honnête ? que des familles innom- « brables naissent et se propagent? est-il indiffé- « rent au royaume que cette nouvelle population « prenne naissance dans une profession dont la tem- « pérance d'âme et de corps, la continence, la pureté « de mœurs, la probité, en un mot la morale prati- « que, sont les bases nécessaires, dans un état qui « est loin de la richesse et de l'indigence, dans cette « médiocrité où se trouvent la sève et la vigueur du « genre humain ? c'est là que l'éducation, secondée « du bon exemple, doit être la plus saine, la plus « morale; c'est là que se doit préparer, loin des « villes surtout, et dans les campagnes, une géné- « ration meilleure, un nouveau peuple de citoyens « dont l'âme se trouve naturellement à la hauteur « de notre constitution; et qui soient les patrons « et les défenseurs, les dépositaires et les gardiens « de cette liberté nationale à laquelle ils devront « leur émancipation civile et politique.

« Les bons exemples, les bonnes leçons que « peut donner à son troupeau un curé célibataire

Digitized by Google

« ne sont-ils pas perfectionnés, multipliés, s'il « est lié par le mariage? un père de famille ne « sera-t-il pas plus respecté, n'aura-t-il pas une « mission plus imposante qu'un prêtre isolé, « qui ne tient à aucun nœud civil, qui ne repré- « sente que lui-même? de quel poids les leçons « d'un époux fidèle, doux, vertueux, ne seront- « elles pas auprès des époux qu'il faut rapprocher? « quel ascendant n'auront pas les avis d'un père « sur d'autres pères, pour l'éducation de leur fa- « mille? quel ton de nature, de vérité, ne pren- « dront pas les instructions d'un ministre du culte « qui, toujours environné des siens, s'instruit lui- « même dans l'art d'enseigner, de persuader, par « une expérience de toutes les heures? quels avan- « tages n'a pas un tel homme sur celui qui, vivant « dans sa maison solitaire, ne parle que d'après « ses livres, dont la morale n'est point en action, « et qui ne peut joindre l'exemple au précepte?

« Oublierai-je un point capital? c'est que si un « mariage bien uni double l'existence, comme on « l'a dit, le mariage d'un pasteur double en quel- « que sorte ses services : la compagne de sa vie « partage ses soins, ses devoirs. Elle le supplée, « elle le remplace dans une multitude d'actes de « bienfaisance; et souvent les conseils, les secours « qu'elle donne, elle seule peut les donner.

« Le bien germe donc partout dans le rétablis-

Digitized by Google

« sement que je vous propose ; mais je dois fixer « vos regards sur un des plus grands avantages qui « en résulteront pour l'État, pour notre constitu- « tion et pour le clergé lui-même ; je veux parler « de ces nouveaux rapports qui le lieront à la patrie « par le mariage, qui l'intéresseront à la liberté « publique, qui le feront travailler à son affer- « missement.

« Oui, il en est temps ; la politique de l'Église « doit enfin se confondre dans la politique de l'É- « tat ; nous n'avons qu'un centre commun, il faut « que tous les rayons y aboutissent. Les ministres « de nos autels sont nés Français ; c'est au bien « de la France que doivent se rapporter tous leurs « sentimens politiques, tous leurs intérêts tem- « porels. Les prêtres n'étaient jadis que les ser- « viteurs de l'Église ; faisons-en aujourd'hui les « vrais serviteurs de la patrie. On peut servir à la « fois Dieu et la nation. J'ose dire plus : c'est en « la servant qu'on sert la divinité comme elle veut « être servie. Cette religion vaut mieux que celle « de Pie IV et de Grégoire VII.

« Vous avez fait entrer dans la constitution, « comme des élémens nécessaires, plusieurs chan- « gemens dans l'organisation ecclésiastique ; faites « plus : amenez l'esprit ecclésiastique à souscrire, « par intérêt même, à ces changemens ; accom- « modez-le à la nouvelle constitution. Placez le

Digitized by Google

« clergé dans une position telle que chacun de ses « membres soit plus satisfait de ce qu'il y gagnera « comme citoyen qu'il ne sera mécontent de ce « qu'il y perdra comme prêtre. Le mariage rem- « plira ces conditions ; il fera de l'ecclésiastique « un homme aussi nouveau que votre constitution « même, qui prendra d'autres penchans, d'autres « habitudes, d'autres vues, d'autres affections ; qui « aidera par la morale à cimenter toutes les parties « d'une constitution dépourvue, sans cela, de son « appui le plus nécessaire.

« Vous avez voulu que les biens nationaux, ad- « ministrés ci-devant par les ecclésiastiques, eus- « sent un usage vraiment national. Eh bien ! ce « n'est pas assez d'avoir ôté ce vaste domaine « des mains de ses anciens régisseurs ; il faut en- « core en détacher leur cœur et leurs espérances. « Il faut fondre leurs regrets dans la perspective « d'un avenir plus riant qui les dédommage. Il « faut que chacun d'eux puisse se dire : *Main-* « *tenant que je suis époux, que je suis père,* « *que je suis membre du corps social, ce n'est* « *pas à mon préjudice qu'on a aliéné cette ri-* « *chesse ; c'est pour moi : je suis citoyen, j'ai ma* « *part dans la fortune publique ; mes enfans, ma* « *postérité, en jouiront : bénissons la patrie, bé-* « *nissons ses libérateurs !*

« Ainsi, ce décret que je vous propose, est com-

Digitized by Google

« mandé par vos autres décrets ; il en remplit le « vide, il en accomplit l'exécution ; et la seule dif- « ficulté de quelque force qu'on ait jamais faite « contre le mariage du clergé, vous l'avez détruite « vous-mêmes en rendant ses biens à la nation.

« Ne disait-on pas, en effet : *Si les prêtres se « marient, les bénéfices deviendront héréditaires ; « les biens de l'Église, les biens du pauvre seront « le patrimoine de leur famille ; c'est sur le re- « venu de ces biens qu'ils établiront leurs fils, « qu'ils doteront leurs filles. Tout le reste sera « négligé.*

« Or, la nation vient de disposer de ces biens, « et la difficulté n'a plus d'objet.

« . . . . . Mais j'entends les apologistes du « célibat vanter cette vie solitaire, comme un état « de perfection plus digne d'un prêtre. Eh bien ! je « leur réponds : si vous êtes plus sages que l'auteur « de la nature, dont la volonté la plus visible est la « reproduction illimitée, indéfinie, votre sagesse « ne nous convient pas : la pureté est nécessaire « sans doute, mais vous ne devez pas la placer « ailleurs que les autres fidèles, à qui la religion « permet les mêmes espérances qu'à vous. Cette « pureté, pour être méritoire, devait être libre « comme toutes les autres vertus ; vous ne devez pas « la forcer par l'autorité.

« Quoi ! le célibat que les législateurs ont tous

Digitized by Google

« réprouvé comme un symptôme et une source de « corruption, comme un signe de décadence des « mœurs sociales, vous le regarderiez, prêtres, « comme un état d'excellence et de sainteté? Ah! « soyez seulement parfaits comme les apôtres, « comme saint Pierre, comme les premiers évê- « ques : devenez comme eux *maris d'une seule « femme;* c'est toute la perfection que le Ciel et la « terre vous demandent.

« N'avez-vous embrassé l'état célibataire que « comme une distinction qui vous honorât parmi « les autres serviteurs du Ciel? vous vous êtes trom- « pés. Le célibat n'est pas moins contraire au but « de la religion qu'à celui des sociétés; trop sou- « vent il imprime un caractère d'immoralité à ceux « qui le pratiquent, aussi le célibat ne fut en aucun « temps honoré que par le préjugé. Vous recon- « naissez l'empire sacré de la nature, puisque, tout « en alliant le célibat avec la prêtrise, vous exigez « du prêtre toutes les qualités physiques qui font « l'homme : or, si la nature vous parle, vous invite, « votre système de désobéissance n'est-il pas une ré- « bellion, un crime contre elle? et si vous lui cédez « sous le masque, quel nom mérite cette impos- « ture qui vous donne les faux honneurs d'une « fausse perfection?

« Quant à votre serment, envers qui vous en- « gage-t-il? est-ce envers nous qui vous deman-

Digitized by Google

« dons le contraire de ce que vous avez juré? vou-
« lez-vous nous appartenir, ou non? dans la morale
« la plus sévère, un serment n'est obligatoire qu'au-
« tant qu'il a été libre, et qu'il porte sur des choses
« justes, utiles, convenables. Si vous aviez commis
« un crime par serment, vous auriez commis deux
« crimes. Vous avez juré d'être sans descendance;
« vous avez donc juré contre la nature, la religion
« et la société? vous avez fait ce serment aux pieds
« d'un homme, et vous vous croiriez liés à lui contre
« tous les hommes?..... La société dira à l'individu
« rebelle aux lois sociales : *Je te repousse, parce*
« *que, dans l'extravagance de ton imagination,*
« *tu oses transformer en vertu le crime de ta nul-*
« *lité.* » La religion lui dira : « *Puisque tu as*
« *voulu créer des vertus qui ne sont ni du Ciel*
« *ni de la terre, cherche donc un domaine pour*
« *ta divinité chimérique!*

« Mais on objectera peut-être que les soucis tem-
« porels détourneront les prêtres des occupations de
« leur saint ministère? — Ne dirait-on pas que les
« prêtres d'aujourd'hui n'ont aucun souci terrestre;
« qu'ils écartent, qu'ils dédaignent toute distraction
« mondaine et tout soin temporel? parlons vrai :
« leurs soins, leurs distractions ne feront que changer
« d'objets; ces soins en seront plus satisfaisans, plus
« édifians, plus utiles. Les ecclésiastiques devien-
« dront plus laborieux. Le mariage est l'école la

Digitized by Google

« plus sûre de l'ordre, de la bonté, de l'humanité, « qui sont des qualités bien autrement nécessaires « que l'instruction et le talent : mais l'instruction « s'y trouve naturellement purifiée, elle devient « plus douce et plus raisonnée, plus éloquente et « plus générale. Parcourez les églises étrangères; « vous y verrez des pasteurs mariés partager sage- « ment leur temps entre leurs fonctions spiri- « tuelles et l'éducation de leur famille. Tout s'al- « lie, rien ne souffre; leur vie est douce, et tous « leurs devoirs sont bien remplis, ceux de la fa- « mille, et ceux de l'agrégation sociale, comme « ceux du sacerdoce.

« J'entends objecter encore la modicité des pen- « sions ecclésiastiques. Mais, n'aurez-vous pas, au « contraire, beaucoup fait pour la fortune même « du clergé, quand vous l'aurez admis au mariage? « Par l'abus des lois, et en attendant que vous les « réformiez (1), on ne verra plus des pères faire « des parts si inégales dans leur famille, en vouer « une partie à la stérilité, et accumuler sur l'autre « toute la fortune, pour flatter l'orgueil de leur « nom : un père, en destinant son fils à l'église,

(1) Mirabeau ne parlait pas seulement des lois anciennes qui refusaient ou contrariaient l'égalité du partage des successions. En effet, dans l'intérêt des droits acquis, des lois récentes avaient laissé subsister l'exhérédation des religieux, libérés naguère, que Mirabeau avait en vue, autant et plus que d'autres,

Digitized by Google

« verra en lui un chef de famille, ayant des droits « à un égal partage des biens domestiques. Qui « sait même si cette considération n'amènera pas « un changement heureux pour les mœurs, pour « l'éducation privée? s'il n'en résultera pas plus de « justice dans la répartition des soins paternels, « plus de fraternité entre les rejetons d'une même « famille?

« Sans doute aussi, vous ne défendrez pas à l'é- « pouse destinée à faire le bonheur d'un homme « d'église de joindre aux vertus conjugales les « faveurs de la fortune. Vous ne défendrez pas aux « parens d'un bon curé, père de famille, de le « compter alors pour quelque chose dans leur suc- « cession, d'envisager en lui sa postérité.

« Un autre avantage se présente et me paraît « un objet de considération qui n'est pas indigne « de vos regards. Vous allez, par le mariage des « prêtres, ouvrir dans l'intérêt de l'éducation gé- « nérale ces sources purifiées dont je parlais tout « à l'heure. Vous préserverez nos jeunes rejetons

en proposant l'abolition du célibat forcé. Par exemple, le décret du 20 février 1790 avait déclaré « les religieux sortis « de leurs maisons, incapables de successions, » et ne leur permettait de recevoir, « par donations entrevifs et testamen- « taires, » que de simples avantages viagers; et le décret du 19 mars suivant ne les avait relevés de cette incapacité que dans le cas où « ils ne se trouveraient en concours qu'avec « le fisc, » sur qui la préférence leur était donnée.

Digitized by Google

« de ces maisons d'enseignement prétendu, qui sont « plutôt des lieux de pénitence et d'affliction ; vous « les affranchirez de ces lois trop souvent tyranni- « ques, de cette sèche indifférence, de cet égoïsme « sombre qu'ils rencontrent dans presque tous les éta- « blissemens célibataires. Il faut à de faibles enfans « les soins et la vue de ce sexe qui sourit dès les pre- « miers instans à leur existence, comme à leur bon- « heur. Il faut à de faibles oreilles des voix paternel- « les, adoucies par l'amour d'une compagne et par « l'habitude de régler la famille. Il faut à de faibles « yeux des exemples de simplicité et d'union qu'on « ne voit que dans les mariages réguliers ; et à de « jeunes esprits des leçons aimables, des devoirs qui « soient recommandés plutôt qu'exigés, un travail « qui ne soit suspendu que par des exercices naturels « pris dans une douce fraternité, sous la tutelle, « avec l'encouragement de deux époux, qui se re- « garderont non-seulement comme des chefs de « famille, mais comme des bienfaiteurs de la patrie.

« Enfin, l'Église a forcé les prêtres au célibat; « nous ne proposons pas, à Dieu ne plaise! de les « forcer au mariage, mais seulement de leur per- « mettre le mariage. Chacun d'eux consultera son « goût, sa fortune, ses circonstances, ses ressour- « ces..... ; et quand il serait possible, après cette « génération, que la plus grande partie des eccléé- « siastiques préférât un célibat volontaire, ce qui

Digitized by Google

« n'arrivera sûrement pas, vous auriez rendu néan-
« moins un service signalé aux autres prêtres,
« vous auriez beaucoup fait pour la patrie, en les
« délivrant du célibat forcé.

« J'espère donc que nous touchons au moment
« où la prêtrise ne sera plus un obstacle au ma-
« riage. Vous allez séparer dès à présent cette
« importante question des autres questions d'é-
« tat civil qui vous seront soumises dans leur
« temps, et sur lesquelles vous n'exercerez pas
« moins vos droits; vous ne porterez pas moins
« sur celles-là que sur celle-ci les méditations de
« vos esprits dévoués aux intérêts d'une sage li-
« berté.

« Vous ne souffrirez pas, sans doute, qu'un pou-
« voir spirituel qui relève du dehors vienne décider
« du sort de vos familles, qu'il puisse prononcer
« pour vous, pour vos enfans, pour la société, quel
« citoyen peut se marier, quel citoyen ne le peut
« pas; qu'il dispose ainsi en souverain de notre lé-
« gislation civile.

« Maintenant, qu'il me soit permis de me placer
« par la pensée dans les premiers temps de l'Église,
« de supposer que je vois assemblés dans ce lieu
« tous ceux qui en ont été les premiers fondateurs,
« les premiers soutiens, les premiers ornemens.
« Comment croyez-vous qu'ils résoudraient la ques-
« tion que je vous présente? ils la jugeraient, sans

Digitized by Google

« doute, comme ils l'ont déjà jugée, et d'autant « plus qu'ils verraient leur opinion et leur senti- « ment justifiés par les leçons et l'expérience de « dix-sept siècles. Eh bien! vous l'avez cette expé- « rience : faites ici ce que la religion ferait elle- « même : levez les obstacles que la superstition et « la politique ont placés sur la route de la vertu et « du bonheur. Des hommes sont venus; ils ont dit « à une partie du genre humain : *Nous vous frap-* « *pons de stérilité.* Vous êtes venus aussi; vous lui « direz : *Nous vous rendons les droits de l'homme* « *qu'on vous a ravis; nous vous rendons à un état* « *légitime; nous vous rendons à la dignité de ci-* « *toyens.*

« Ainsi l'Assemblée nationale de France ne fera « que consacrer le vœu d'une multitude de sages, « d'hommes éclairés et pieux, d'un grand nombre « de rois, d'empereurs, de princes ecclésiastiques « de tous les pays et de tous les temps, qui ont fait « entendre jusqu'à nos jours leurs réclamations. Ce « qu'une suprématie entreprenante a osé chez nous, « et contre nous, pour son intérêt particulier, vous « l'oserez pour le bien de votre pays, pour l'hon- « neur et la prospérité de la France qui vous sont « confiés; vous l'oserez pour le bon ordre social, « pour l'amélioration des mœurs, pour l'affermisse- « ment de la constitution; et si l'on a jadis dégradé « la religion, en la faisant l'instrument d'une poli-

Digitized by Google

« tique artificieuse, c'est à vous, en suivant les vues « d'une politique franche et libérale, de servir, de « restaurer, à la fois, et la religion et la patrie (1). »

Mirabeau suivait avec constance son rôle réparateur, sans trop le montrer, sans trop le cacher; de concert avec lui, ses amis politiques lui préparaient les moyens de varier et de fortifier son influence, dont l'emploi était une de ses combinaisons les plus sûres; c'est ainsi que pendant qu'on négociait auprès des constitutionnels de toutes les nuances sa nomination prochaine à la présidence de l'Assemblée nationale, il se fit ou se laissa nommer, le 30 novembre 1790, président de la *Société des amis de la constitution.*

Il profita de cette occasion pour parler *d'ordre public* dans la réunion où ce langage était le plus nécessaire et pouvait être le plus utile. « Le droit, » dit-il, « qu'ont les citoyens de se réunir pour ma- « nifester leurs pensées, sans troubler l'ordre pu- « blic, est un des bienfaits les plus précieux de la « liberté, comme il en est le plus constant appui..... « Les grandes assemblées font naître l'opinion pu-

(1) Voir les Notes à l'Appendice, à la fin du présent volume. Nous ne connaissons d'acte de l'Assemblée constituante relatif au mariage des individus appartenant à l'ordre ecclésiastique que le décret du 6 janvier 1791 qui prive de leur traitement les chanoinesses qui se marient, et le décret du 12 septembre suivant qui révoque le premier.

Digitized by Google

« blique, cette première législatrice des empires;
« et l'opinion, quand elle n'est pas l'ouvrage d'un
« parti, et qu'elle est universelle comme la raison,
« est la seule garde incorruptible des bonnes lois...
« Déjà tous les Français sont auxiliaires de la li-
« berté, il ne reste plus qu'à les rendre tous en-
« nemis de la licence, et auxiliaires de l'ordre et
« de la paix (1).

Un tel langage tenu en tel lieu devait y déplaire sans doute, et le mécontentement éclata lorsque Mirabeau voulut employer son autorité de président à réprimer le blâme public d'une loi rendue; il s'agissait de la disposition qui n'admettait au service des gardes nationales que les seuls *citoyens actifs*. Voici sur cet incident une relation dont l'auteur loue Mirabeau, en croyant l'accuser :
« Qui pourrait ne pas partager la sainte indi-
« gnation que Robespierre fit éclater le soir aux
« Jacobins dans un discours admirable? les applau-
« plaudissemens dont il fut couvert, si forte cen-
« sure du décret du matin, parurent alarmer Mi-
« rabeau président des jacobins. Il osa rappeler
« Robespierre à l'ordre, en disant qu'il n'était
« permis à personne de parler contre un décret
« rendu. Cette interruption excita un grand sou-
« lèvement dans l'Assemblée, déjà indignée de ce

(1) *Journal des amis de la constitution*, n° 2, pages 94 et 95.

Digitized by Google

« qu'on prétendait dépouiller les citoyens non ac-
« tifs du droit de porter l'uniforme. Y a-t-il rien
« de plus tyrannique que le silence que Mirabeau
« impose à Robespierre et la raison qu'il en allé-
« guait.....? Le silence que n'avaient pu obtenir la
« sonnette et le geste théâtral de Mirabeau, le bras
« en écharpe de Charles Lameth parvint à le ra-
« mener. Il monta à la tribune, où, tout en louant
« Robespierre de son amour pour le peuple, et en
« l'appelant son ami très-cher, il le colaphysa un
« peu rudement, et prétendit, comme M. le pré-
« sident, qu'on n'avait pas le droit de faire le
« procès à un décret, sanctionné ou non, etc. (1). »

Nous bornerons ici cette sorte de narration épisodique pour rentrer dans la suite des travaux législatifs de Mirabeau.

L'ordre des dates nous présente une question de finances, sur laquelle il exprima plusieurs fois, non pas à la tribune, mais par l'organe de la presse, une opinion dont la justesse a été prouvée par une multitude de discussions et de solutions subséquentes.

Une proposition faite pour la première fois, en août 1789, ramenée par un incident deux mois plus tard, en octobre, renouvelée un an après, tendait à soumettre les rentiers à des *retenues* re-

(1) Camille Desmoulins, *Révolutions*, etc.

Digitized by Google

présentatives des contributions, tant directes qu'indirectes, supportées par les autres propriétés, et par leurs produits.

Faute d'avoir pu s'expliquer dans l'Assemblée, Mirabeau traita une première fois la question dans le *Courrier de Provence* (n° 25, page 21); il soutint qu'innover une telle charge contre les rentiers, ce serait leur faire une banqueroute partielle; il établit que les impôts des deux sortes, simplement *avancés* par le propriétaire ou le producteur, étaient, en réalité, acquittés par les consommateurs, dont les rentiers font partie; qu'ainsi imposer la rente, ce serait faire payer un second impôt au porteur; ce serait violer le contrat par lequel l'État emprunteur avait promis des arrérages nets; « tandis que les engagemens des nations « envers les particuliers sont du même genre, ont « la même force, entraînent les mêmes obligations, « et de plus strictes encore, que ceux des particu- « liers entre eux. »

Le principe soutenu par Mirabeau avait alors été adopté; il eut, le 7 octobre suivant, l'occasion de le défendre encore, en quelques mots, et la décision fut la même; enfin le débat se renouvela le 24 octobre 1790, en l'absence de Mirabeau malade; dès le lendemain, il réclama dans le *Moniteur*; il se disposa à soutenir la discussion prochaine; mais son tour de parole n'étant pas encore

Digitized by Google

arrivé, lorsque fut rendu, le 4 décembre 1790, le décret conforme à son opinion; il crut devoir, par la publication du discours qu'il avait préparé, faire connaître toutes les raisons contraires, selon lui, à une mesure trois fois proposée, et qui pouvait l'être encore par la suite.

La discussion cette fois est beaucoup plus développée, et ce beau discours est à tous égards digne de Mirabeau. Mais, en raison de la matière et de nos limites, nous ne pouvons guère en donner qu'une simple analyse, appuyée d'un petit nombre de citations.

L'orateur considère l'État, représenté par l'Assemblée, sous deux rapports différens. Sans doute, la nation, faisant des lois pour elle-même, peut s'imposer des lois; mais comme débitrice, elle n'en peut pas imposer à ses créanciers. « Cependant « nous voyons ici qu'on abuse de cette double qua- « lité réunie dans la nation; d'un côté elle doit, « de l'autre elle impose; il a paru facile et com- « mode qu'elle imposât ce qu'elle doit; mais de ce « qu'une chose est à notre portée, de ce qu'elle est « aisée à exécuter, il ne s'ensuit pas qu'elle soit « juste et convenable; souvent même cette facilité « ne fait que rendre l'injustice d'autant plus cho- « quante, et c'est précisément le cas dont il s'agit. »

Au lieu de nous prêter leur argent, les rentiers pouvaient le placer dans l'industrie, dans le com-

Digitized by Google

merce, dans les fonds étrangers; est-ce parce qu'ils nous ont préférés que nous voudrons retenir une partie de leurs arrérages sous prétexte d'impôt?

Mais la condition inverse a été stipulée dans nos contrats d'emprunts, pouvons-nous, devons-nous les violer?

Quelle atteinte ne porterions-nous pas, d'ailleurs, au crédit « dont toute la force est dans une « inviolable fidélité! » Ne savons-nous plus quels sont « les incalculables avantages qui résultent du « maintien sévère des engagemens de l'État, et du « crédit indestructible qui en est la suite? »

Il est vrai que le crédit aussi a ses adversaires; mais l'ignorance seule peut méconnaître l'avantage qu'il y a à en tenir les ressources en réserve pour les cas de besoins pressans à satisfaire, d'utiles établissemens à créer, de guerre juste à soutenir.

On dit encore que les emprunts ont été faits à des conditions onéreuses; mais ce ne sont pas les prêteurs qui ont offert, c'est l'État qui a demandé; « en un mot, c'est un traité conclu; les créanciers « ont livré leur argent, ils ont rempli les conditions qui leur ont été imposées; c'est maintenant « au débiteur à remplir les siennes, il ne peut y « manquer sans violer sa foi. »

D'ailleurs dans les débats ordinaires de ce genre, si l'emprunteur dénonce l'usure, c'est le juge qui

Digitized by Google

décide entre des parties, libres de s'expliquer et de se défendre; mais ici ce serait l'emprunteur qui jugerait sa propre cause!

« Serait-ce parce que les rentes paraissent trop « avantageuses aux créanciers, trop onéreuses à « l'État, qu'on prétendrait les réduire par cette « étrange imposition ? mais ceux qui connaissent la « matière des rentes savent qu'il en a été créé à tout « prix, selon l'intérêt variable de l'argent, et se- « lon les circonstances qui rendaient les emprunts « plus ou moins faciles. Si quelquefois des effets « royaux tombés en discrédit sont entrés en paye- « ment des constitutions de rentes, si quelquefois « des spéculateurs ont acquis à bas prix des rentes « que le mauvais état de nos affaires avaient avi- « lies, ce qui s'est perdu d'un côté s'est gagné de « l'autre; ces fonds ont changé plusieurs fois de « mains; tout cela est fort étranger aux engage- « mens de l'État; et il n'y aurait pas moins de « bassesse que d'injustice à un débiteur de s'auto- « riser, pour réduire sa dette, des diverses chances « que son propre discrédit aurait fait naître. »

Développant ce qu'il avait dit ailleurs sur le véritable impôt que paye le rentier, par cela seul qu'il est consommateur des objets imposés, c'est-à-dire, de tout ce que produit la propriété foncière, Mirabeau ajoute cette juste distinction : « Quand les « terres s'achètent, quand elles se transmettent par

Digitized by Google

« les partages, on compte sur la taxe qu'elles payent,
« et c'est déduction faite de cette taxe qu'on évalue
« leur revenu et le capital qu'elles représentent; de
« sorte qu'il est vrai de dire que les impositions
« territoriales sont bien plutôt à la charge des fonds
« que des propriétaires; mais en fait de rentes,
« si, tout-à-coup, arbitrairement, contre la foi des
« conventions, vous les taxez, vous altérerez évi-
« demment le titre de leur création; vous aug-
« menterez le prix d'achat de tout le capital d'une
« rente égale à l'impôt. »

D'ailleurs, quelle différence de la terre que le temps améliore toujours, par l'effet de la cause même qui détériore les rentes, c'est-à-dire par l'accroissement du prix des choses nécessaires à la vie!

En outre, les rentiers ne sont pas les seuls créanciers de l'État; pourquoi proposer d'imposer ceux-ci, alors qu'on ne songe pas à imposer les autres? alors qu'on n'oserait pas imposer les capitalistes qui sont aussi des rentiers, puisqu'ils vivent des arrérages que leur payent leurs propres débiteurs? et si l'on est retenu par la crainte de bouleverser toutes les existences, pourquoi n'accablerions-nous que nos prêteurs? et si, pour être conséquens, nous atteignons tout le monde, « nous voilà livrés aux re-
« cherches les plus inquisitoriales sur les fortunes
« des individus, et sur l'emploi de leurs capitaux.

Digitized by Google

« Il est impossible d'éluder ces conséquences. La « nation n'a pas plus de droits sur les fonds placés « entre ses mains, que hors de ses mains; que dis-je? « elle a de plus, dans le premier cas, les règles de « la pudeur publique à observer, puisque les fonds « de ses créanciers sont en sa puissance.

« Mais, en supposant qu'à la manière des des- « potes, nous prissions ainsi de l'argent partout où « les citoyens de l'empire n'auraient pas su le dé- « rober à nos regards, quel droit du moins avons- « nous sur la fortune des étrangers qui nous ont « donné leur confiance; » de ces étrangers qui sont porteurs d'une grande partie de nos titres de créances, que nous avons appelés à notre secours comme les régnicoles, à qui nous avons fait les mêmes conditions; de ces étrangers qui n'ont jamais fait une retenue sur les intérêts de leurs propres dettes?

A la vérité, il y aurait un moyen d'alléger la dette publique, sans créer une inique contribution, c'est-à-dire « l'impôt le plus violent, le plus tor- « tionnaire qu'il fût possible d'imaginer; » ce serait de proposer aux créanciers de consentir à une retenue; mais, s'ils refusaient, il faudrait pouvoir leur offrir un remboursement instantané de leur créance.

On ne cesse de vanter les propriétaires et de honnir les capitalistes; « mais les moindres lu-

Digitized by Google

« mières, en économie générale, ne prouvent-elles « pas que toute la richesse des nations se divise en « biens fonds et en capitaux; que, puisqu'il faut, « pour la prospérité publique, un commerce, des « industries, des arts, il faut du numéraire qui les « alimente; que, pour qu'il y ait des produits ruraux « et industriels, il faut qu'il y ait des acheteurs qui « en consomment? La moindre réflexion ne nous « découvre-t-elle pas que la culture même ne peut « exister sans les avances pécuniaires; que, réprou- « ver les capitalistes, comme inutiles à la société, « c'est s'emporter follement contre les instrumens « mêmes du travail; c'est vouloir frapper à la fois « de stérilité, et la terre, et l'industrie, et les arts? »

Que l'on songe à des faits qui ne sont que trop récens et trop connus. Quand l'État obéré a réduit ou retenu les rentes, toute fabrication, tout commerce, toute consommation, n'ont-ils pas immédiatement langui aux dépens des hommes sans nombre qui vivent si l'argent abonde, qui meurent s'il tarit? Et quelle consommation que celle de huit cent mille rentiers!

Mais d'ailleurs que l'Assemblée décide ce qu'elle doit faire d'après ce qu'elle a fait. Elle a déclaré ses décrets irrévocables; et un de ses premiers décrets (17 juin 1789), rendu en présence de la contre-révolution menaçante, a mis les créanciers de l'État sous la sauve-garde de l'honneur français;

Digitized by Google

ce décret, elle l'a renouvelé le 13 juillet, entre les soulèvemens du peuple et les baïonnettes du despotisme; avec ce décret, le 27 août suivant, elle a terrassé la banqueroute imminente, en déclarant que, *dans aucun cas, sous aucun prétexte, il ne sera fait aucune retenue ni réduction quelconque sur aucune des parties de la dette publique.....*; et aujourd'hui on voudrait faire décréter le contraire..... « O mépris de soi-même et de sa « parole! ô conduite qui déshonorerait un gouver- « nement vieilli, endurci dans les extorsions! Non! « une pareille indignité ne souillera point la li- « berté à son aurore! elle est généreuse cette li- « berté, elle est loyale, elle est fidèle; ses projets « sont grands, élevés, et ses moyens ne sauraient « être méprisables! »

Non, l'Assemblée ne se laissera pas tromper par de fallacieuses illusions, par des conseils dangereux. « Vous vous souviendrez que si Louis XVI avait « voulu combler le vide de nos finances par ces « vils moyens, nous gémirions peut-être encore « dans les fers honteux du despotisme, et vous « ne souillerez point cette époque de gloire et de « liberté par une mesure que la probité du Roi lui « défendit sous l'ancien régime.....

« Et à qui voudrions-nous laisser l'honneur de « cette noble détermination? Dans quelle législa- « ture existera-t-il un sentiment plus vif des vrais

Digitized by Google

« principes, plus d'ardeur pour les soutenir, les « éterniser ?

« Posons donc pour la nation, pour les généra- « tions futures la base profonde d'un crédit inde- « structible, comme nous avons posé celle de la « liberté; faisons d'un principe d'ordre, de régu- « larité, de morale en fait de finances, une loi « constitutive de cet empire; et que des obligations « inviolables en elles-mêmes soient mises par nos « mains à l'abri de toutes vicissitudes des opinions « et des circonstances. »

Le comité des monnaies avait présenté à l'Assemblée, le 12 décembre 1790, un rapport dont les conclusions tendaient à la fabrication de vingt-cinq millions de petite monnaie, partie d'argent, partie de billon, et partie de cuivre. Mirabeau prit part au débat, mais son esprit généralisateur se trouvait à l'étroit dans la question ainsi circonscrite, et qu'on ne lui permit pas d'élargir. En conséquence, il fit imprimer et distribuer un discours et un projet de décret qu'il avait préparés, et auxquels il joignit, sous le titre d'*observations préliminaires*, de *notes*, et d'*observations particulières*, une discussion fort animée de plusieurs écrits que la matière et les circonstances avaient suggérés.

Habitué à n'insister longuement sur les travaux oratoires de Mirabeau, qu'en ce qui concerne les

Digitized by Google

faits importans, et les grandes théories constitutionnelles, nous ne devons pas nous arrêter beaucoup sur cette question simplement administrative; et nous ne donnerons qu'une analyse fort courte, et presque sans citations, du discours *sur la constitution monétaire.*

Mirabeau commence par exposer les inconvéniens principaux de l'état de choses alors existant. Il soutient que les nouvelles institutions ne comportent plus le mystérieux régime qui avait été jadis établi pour assurer aux rois la liberté de consommer les falsifications immorales et ruineuses que l'histoire leur reproche justement. Il soutient que la fortune publique n'a, sous aucun rapport, assez de garanties dans la fabrication actuelle des monnaies, fabrication organisée de telle sorte que les directeurs peuvent être, ou ruinés par d'injustes exigences, ou enrichis par de coupables collusions de la part de leurs surveillans malhabilement institués. Il prouve que cette fabrication est trop dispendieuse, le personnel des employés trop nombreux, les hôtels des monnaies trop multipliés, et trop impropres à leur destination; il blâme le mauvais choix des légendes et, surtout, l'imperfection des types, indignes, dit-il, de l'état des arts en France, et qu'il importe d'autant plus de ramener à de pures et belles formes, que l'imitation en deviendra ainsi plus difficile aux faux monnayeurs

Digitized by Google

que favorise, au contraire, la défectuosité des emblêmes et autres accessoires : « Quel est, dit-il, le « sujet de nos empreintes ? d'un côté la tête du « prince, de l'autre des fleurs de lys ! ensuite des « légendes dans la langue des Romains ! Nous Fran- « çais, nous ne nous servons pas de notre langue « pour nos monnaies ! Nous, Français, nous ne « savons mettre sur nos monnaies que trois fleurs « de lys, une couronne et des branches d'arbre ! « Nous avons opéré une glorieuse révolution, et « nous ne saurions pas faire une monnaie natio- « nale !

« J'ouvre nos savans monétaires, et je vois que « la monnaie n'était pas seulement autrefois la « mesure de tout ce qui peut se vendre, mais « qu'elle servait encore de recueil historique, de- « puis qu'on avait fait choix, pour les espèces mo- « nétaires, de métaux dont la matière susceptible « d'empreinte pouvait devenir monument. Je con- « sidère nos anciennes monnaies; et je vois que « Théodebert, Clotaire, Gunthram, Dagobert, « Charlemagne, ont fait frapper des monnaies histo- « riques. Je consulte nos annales, je vois une foule « de faits dignes d'être transmis à la postérité par « des monumens métalliques ! Et l'on a préféré à « l'honneur national la perpétuelle et chétive image « de trois fleurs de lys !.»

Mirabeau insiste sur la nécessité de revenir à une

Digitized by Google

exacte et rigoureuse proportion entre la valeur intrinsèque de la monnaie, et sa valeur nominale. « Nos lois monétaires, sur la fabrication, veulent, « dit-il, que nos espèces aient une valeur de cours « supérieure à celle de la matière; aussi les étran- « gers ne les reçoivent-ils que sur le pied de leur « valeur intrinsèque; de sorte que l'étranger qui a « fait perdre au Français sur nos espèces, y ga- « gne lorsqu'il les renvoie en France; ainsi nos « monnaies sont désavantageuses aux Français, « pour qui elles sont spécialement faites, et « elles sont avantageuses à l'étranger qui ne les « possède qu'accidentellement, et momentané- « ment. »

Il blâme l'abondance de la monnaie de *billon* : « c'est, » dit-il, « la monnaie la plus impolitique, en « ce que : 1° elle cause une grande déperdition d'ar- « gent; en ce que : 2° un faux monnayeur, avec « moins de vingt sous, contrefera ce que vous met- « tez dans le commerce pour douze livres : or, c'est « un bénéfice de 1,100 pour 100. »

Mirabeau appuyait la proposition de M. de Talleyrand de faire de la basse monnaie avec le métal des cloches des établissemens conventuels supprimés.

« J'ajoute qu'ayant une masse considérable de « matière dans vos cloches, vous devez en employer « une partie en fabrication d'espèces : et si l'on nous

Digitized by Google

« dit que nos basses espèces devant être de cuivre, « le métal des cloches composé de cuivre et d'étain « ne pourrait pas leur convenir ; nous répondrons « qu'il n'est pas nécessaire que cette sorte de signe « soit de cuivre pur. S'il faut à l'évidence le secours « de l'exemple, nous citerons pour modèle une « monnaie de la Chine qui est d'un métal composé « de six parties de cuivre et de quatre parties de « plomb. »

Il insistait avec force sur l'établissement de la division décimale :

« Nos monnaies ne pèchent pas seulement par « l'empreinte, elles sont encore incommodes dans « leurs valeurs numériques.

« Sans contredit, une addition, une multiplica- « tion, une division, sont les opérations de calcul « les plus ordinaires dans le commerce : sans con- « tredit aussi l'addition, la multiplication et la « division par le calcul décimal sont les règles les « plus faciles à exécuter. Les Chinois ont senti cette « vérité, car ils ont divisé leur *lyang* en dix mas, « le mas en dix condorines, la condorine en dix « caches ; et ils ont choisi le nombre *cent* pour base « du calcul qui doit faire connaître le degré de fin « de l'argent ou de l'or. Il est d'autres pays où la « division de la toise est en dix pieds, le pied en « dix pouces, le pouce en dix lignes, et la ligne en « dix points.

Digitized by Google

« La nature semble nous avoir indiqué ce nombre « décimal ; en effet, si je veux donner l'idée du « nombre cinquante à un sourd ou à un homme « trop éloigné pour qu'il puisse m'entendre, les « dix doigts de mes mains en feront l'office ; « en sorte qu'on peut dire que nos mains sont « les types de l'arithmétique naturelle. Cette « idée n'est pas nouvelle, car je viens de trouver « dans Garrault l'explication d'une arithmétique « manuelle ; et l'abbé de l'Épée, en composant « sa grammaire manuelle pour les sourds et les « muets, s'est servi d'une arithmétique du même « genre.

« Il paraît qu'on est d'accord qu'une monnaie « de 10, 20 et 50 livres serait d'un usage plus « commode et plus facile que des monnaies de 6, « 12, 24 et 48 livres ; que même des monnaies « de 10 et 20 sols seraient plus commodes que « nos pièces de 12 et 24 sols. Au reste, ce n'est « pas là la seule bizarrerie de nos calculs moné- « taires. Comment, par exemple, le commerce « se fait-il, en France, par livre, sol et denier, « sans que nous ayons aucune monnaie d'une livre, « d'un denier ? Il faut une opération combinée « pour payer 7, 8, 10, 11, 13, 14 livres, tandis « qu'avec des monnaies d'une livre, le paiement « se ferait sans le plus petit embarras. Si l'on est « d'accord sur le système décimal, on le sera sur

Digitized by Google

« la monnaie d'une livre; nos pièces de 20 sols « seront alors des pièces d'une livre (1). »

Enfin, Mirabeau proposait de décréter, en forme de code monétaire, un ensemble fort développé, une suite peut-être trop étendue de dispositions, à la fois, et assez confusément législatives, pénales,

(1) Nous possédons un autre discours préparé par Mirabeau, sur les Notes de M. Beyerlé, ancien conseiller à la cour des Monnaies de Nancy; discours qui n'a pas, que nous sachions, été imprimé, mais que nous ne transcrirons, ni même n'extrairons pas, à cause des motifs qui nous font abréger la discussion principale.

Nous mentionnons ce discours inédit seulement pour faire remarquer que Mirabeau, qui savait prévoir tout, avait deviné les objections qui ont fait renoncer, après une première épreuve, à la fabrication des pièces de 15 sols : « M. Demeu- « niers, dit-il, « propose des pièces de 5, 10, 15 et 20 sols ; je « suis de son avis pour les pièces de 5, 10 et 20 sols ; mais j'ob- « serve que celles de 15 sols sont inutiles, et que c'est un vice « monétaire de trop multiplier les sous-divisions. En effet, la « pièce de 10 sols étant le double de celle de 5 sols, la main en « saisira la différence par le seul volume de la pièce. Il en sera « de même de la pièce de 20 sols relativement à celle de 10 sols ; « mais l'usage d'une pièce de 15 sols exigera plus et trop « d'attention. La différence de volume, d'épaisseur ou de « largeur, ne représentant que le quart de la valeur, échap- « pera au contact, en même temps que les empreintes, in- « scriptions ou légendes à la vue, après une certaine circula- « tion; la distinction sera donc trop difficile pour une infinité « de personnes, et principalement pour la classe qui recevra « et fera circuler le plus de ces pièces; c'est-à-dire pour la « classe où il n'y a que trop de personnes qui ne savent « pas lire. »

Digitized by Google

fiscales, administratives, dont l'effet devait être de régler d'une manière uniforme le titre, la valeur, le poids, l'empreinte des monnaies; d'en confier l'administration à une direction générale, composée de membres soumis à l'élection, comme presque tous les agens monétaires; direction qui aurait eu, en même temps, la surveillance de toutes les monnayages du royaume, la haute régie des mines de métaux précieux, des établissemens de numismatique, des cabinets de médailles et d'histoire naturelle métallurgique, et des cours de docimasie, la discussion et l'apurement des comptes, etc.; du reste, l'Assemblée ne s'occupa à fond de la matière qu'après la mort de Mirabeau (1).

Nous sommes obligé de tendre rapidement au terme de notre long travail, et d'écarter par conséquent certaines questions, soit parce qu'elles sont secondaires, soit parce que Mirabeau ne les a pas traitées avec des développemens tels, que sa biographie doive nécessairement en rendre compte.

Nous nous bornerons donc à une simple analyse de la proposition qu'il fit, le 13 décembre, au sujet des offices ministériels nécessaires devant les tribunaux, pour l'instruction des affaires, pour la défense, etc.

(1) Voir les décrets des 3 avril, 21 mai, 30 août 1791, etc.

Digitized by Google

D'un côté, l'Assemblée continuait la reconstruction totale de l'ordre judiciaire.

D'un autre côté, les principes de la constitution prohibaient dorénavant toute vénalité, toute hérédité des charges; et le législateur devait, par conséquent, s'occuper de celles qui étaient en exercice, devait en renouveler le titre, et les mettre en harmonie avec les institutions décrétées.

Enfin, il importait de réduire le nombre des charges, parce que la matière des procès devait être désormais considérablement amoindrie, par l'abolition des droits féodaux, par celle des redevances ecclésiastiques, par la simplification déjà fort avancée des lois sur la procédure civile et criminelle, par la reconnaissance solennelle, quoique tardive, du droit de défense personnelle, par l'institution récente des justices de paix, etc.

Dès lors la mesure qui se présentait le plus naturellement à l'esprit, était une suppression générale et une réinstitution générale des offices existans; suppression qui était un bienfait pour beaucoup de titulaires, puisqu'elle leur procurait le remboursement de charges désormais oisives et stériles; reconstitution qui offrait à tous les autres les moyens de continuer leur profession, et aux plaideurs l'entremise indispensable des officiers préposés à l'instruction des affaires.

La discussion des mesures à prendre à cet égard,

Digitized by Google

d'après le rapport d'une commission, eut lieu dans les séances des 15 au 18 décembre 1790. Mirabeau n'y prit part que pour présenter un projet de décret par lequel il proposait :

1° De supprimer tous les offices ministériels établis près des anciens tribunaux (sauf remboursement en cas d'abolition définitive);

2° D'établir près des tribunaux de districts des *hommes de loi*, en nombre réglé, chargés d'instruire les procès, de défendre, etc. ;

3° D'autoriser la *défense officieuse*, mais dans ce cas gratuite, par tout citoyen quelconque ;

4° De confier provisoirement les fonctions d'hommes de loi aux procureurs qui exerçaient précédemment devant les parlemens, conseils supérieurs, bailliages, sénéchaussées et autres juridictions royales ordinaires, à charge par ces procureurs de déclarer dans un délai de trois mois leur intention d'exercer, et de désigner le tribunal auquel ils s'attacheront ;

5° De rembourser les offices des refusans ;

6° De fixer le nombre des officiers exerçant devant chaque tribunal, et d'éliminer par la voie du sort les candidats qui se seraient fait inscrire en nombre supérieur, et qui, dans ce cas, pourraient se destiner à un autre ressort ;

7° De procéder par voie d'élection dans les cas où le nombre fixé ne serait pas rempli par les candidats qui se seraient présentés.

Digitized by Google

« Je désire », disait Mirabeau en se résumant, « qu'on puisse concilier plus nettement le bienfait « de la suppression des offices, la liberté de défendre « officieusement, le respect pour la propriété des « titulaires, la grande considération de ne pas oc- « casioner un bouleversement inutile, l'accéléra- « tion de l'exercice des nouveaux tribunaux et la « diminution des indemnités; je le désire; mais, « avant de rejeter un décret qui a de grands et « nombreux suffrages, il faut examiner. »

Ces propositions furent en partie adoptées par l'Assemblée qui, le 18 décembre, institua des *avoués*, offices auxquels pouvaient prétendre toutes personnes attachées à l'ancienne judicature; mais elle ajourna la fixation des nombres locaux, et les règles de nomination ultérieure.

Nous abrégerons de même en ce qui concerne un rapport que Mirabeau fit le 20 décembre. La ville d'Aix venait d'être encore désolée par des scènes de violence entre des partisans exaltés de la révolution et ce qu'ils appelaient des *aristocrates*, auxquels s'étaient joints des officiers de garnison influens sur leurs troupes. Après le départ de celles-ci, la populace avait forcé les portes de la prison, et massacré trois infortunés (1) prévenus d'avoir été

(1) MM. Paschalis, Laroque et Guiraud qui furent pendus aux arbres du Cours.

Digitized by Google

agresseurs, ou provocateurs des agressions, mais que l'autorité n'avait enfermés que pour les mettre en sûreté, et non pour les punir. Organe d'une commission composée des députés des trois départemens de la Provence, Mirabeau proposa de solliciter du Roi l'envoi à Aix d'un corps de troupes et de trois commissaires civils; le décret fut rendu en ce sens.

Trois jours après un passe-port fut accordé, sur sa demande, à Mirabeau, qui se proposait d'aller à Aix pour employer sa toute puissante influence à la pacification des esprits (1). Il est probable qu'il avait aussi le projet de se réunir à la comtesse de Mirabeau, qui avait cédé aux démarches de son mari, et surtout de sa belle-sœur, Mme du Saillant; mais l'imminence des délibérations et même des événemens qui se préparaient, les instances des amis de Mirabeau et celles de la *Société des amis de la constitution* (depuis des Jacobins), qu'il présidait alors, le firent renoncer à un dessein dont l'accomplissement devint plus tard impossible.

Quel qu'eût été d'abord l'éclat des résistances de la prélature et de la portion très-nombreuse du clergé

(1) Marat prétendit que Mirabeau ne songeait à s'éloigner que pour aller se joindre *aux conspirateurs de Turin*.

Digitized by Google

inférieur qui s'était attaché à sa cause, c'est à peu près en silence que les opposans avaient trouvé le moyen d'éluder les articles 21 et 38 du décret du 12 juillet 1790, qui prescrivait le serment, mais seulement en principe, et comme une obligation des prélats et curés qui seraient élus plus tard. Les titulaires en exercice s'étaient dispensés d'obéir au décret beaucoup plus général et impératif du 27 novembre, qui n'atteignait plus seulement les *élus*, mais encore *tous les prêtres en exercice;* et qui, à peine pour eux d'être présumés démissionnaires, et comme tels déchus et remplacés, exigeait que le serment fût prêté dans la huitaine par ceux qui seraient présens, dans un mois par ceux qui résideraient dans d'autres parties du royaume et dans deux mois par ceux qui seraient dehors.

Les délais les plus prolongés étaient à leur terme, et le moment était venu pour les prêtres de prêter ou refuser le serment de *garder fidélité à la nation, à la loi, au Roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le Roi.*

En considérant les circonstances si rapides, et si fatales à tous égards, qui s'ensuivirent, il est permis de regretter que l'Assemblée, loin d'adoucir les effets du décret peut-être trop précipité du 12 juillet, ait rendu celui du 27 novembre, en se laissant entraîner par le dur jansénisme de quel-

Digitized by Google

ques députés, sans calculer les résultats violens de cette mesure dont le moindre inconvénient aurait été d'être inutile, car le devoir civil d'obéissance et de fidélité naissant de *la loi*, n'avait pas besoin de l'appui dangereux *du serment* (1).

Mais la faute, car à notre avis c'en était une capitale, avait été commise; et pour qui voudra en juger impartialement les terribles suites, la ques-

(1) « On commit à la fois plusieurs fautes, et contre la « justice qui ne voulait pas que l'on gênât les opinions reli- « gieuses, et contre la raison qui ne voulait pas que l'on s'oc- « cupât de matières religieuses, surtout contre la politique. « Le clergé, dépouillé de ses biens temporels, n'excitait aucun « intérêt. Les abus en étaient connus depuis long-temps; « toutes ses réclamations n'étaient, aux yeux du public, que « des regrets qu'il ne partageait pas. Mais dès qu'un motif « sur-humain fut mis à la place de l'intérêt, tous les scrupu- « les, vrais ou simulés, s'y réunirent, tous les mécontente- « mens prirent fait et cause, et l'on donna un signe de rallie- « ment aux partis qui, jusqu'alors, n'en avaient pas. La « religion devint pour les uns un motif, pour les autres un « prétexte, et pour tous un étendard. » (Emm. Toulongeon, tome 1, page 156.)

L'Assemblée se montra encore plus sévère deux mois après, puisque, le 12 mars 1791, elle ordonna « la confection des « listes des ecclésiastiques qui ont prêté ou refusé de prêter le « serment. »

Mais il faut remarquer que quelques jours après, au contraire, elle rétrograda d'un pas, en décrétant le 18 mars que les places et offices « seraient conservés aux ecclésiastiques « qui auraient prêté serment, après les délais, mais avant « la réélection. »

Digitized by Google

tion est de savoir si la cause existant, les conséquences pouvaient être évitées.

Nous penchons pour l'affirmative ; parce que les esprits sages, soit qu'ils eussent cédé au premier entraînement, soit qu'ils s'en fussent défendus, étaient désormais en état de comprendre, dans toute sa sinistre portée, l'abus que les passions ne manqueraient pas de faire du décret du 27 novembre 1790. Ils pouvaient donc essayer de ramener à eux une majorité à laquelle ils auraient persuadé de n'exiger le serment que de la part des futurs élus, comme l'avait voulu le premier décret; et de livrer à leurs réflexions, de laisser à leur liberté les prêtres en exercice, oubli dont Mirabeau donnait l'habile exemple, puisque après s'être tu, quatre mois auparavant, sur le principe du serment, il ne dit pas un mot du serment de fait, dans son véhément discours du 27 novembre que nous avons rapporté (1).

Mais pour qu'une telle tactique de la part des hommes prévoyans eût été praticable, il aurait fallu que de récentes conjonctures n'eussent pas envenimé la question qui se traitait, et amené, par

(1) Il ne parla du serment que dans les articles du projet de décret qu'il proposait; et il n'en imposait l'obligation qu'aux seuls confesseurs, parce que, disait-il, « le ministère, « privé de la confession qui peut être si utile au progrès ci- « vique et constitutionnel, par la force et la continuité de son « influence sur les habitudes humaines, et par son ascendant

Digitized by Google

l'influence de l'inflexible Camus, une conclusion si différente de celle que proposait Mirabeau; il aurait fallu que le clergé lui-même eût aidé ses protecteurs à défendre sa cause, se fût associé à leur modération et à leur prudence; au contraire, ses violences, et celles de ses alliés, ses recours à Rome, ses excitations à la guerre civile, ne pouvaient que renverser tout projet et tout espoir de transaction, que justifier la rigueur du décret du 12 juillet, qu'appeler de nouvelles rigueurs, que donner raison aux députés persécuteurs contre les députés concilians, que mettre la partie sage de l'Assemblée aux prises avec les clubs anarchiques et les passions subversives..... Il est donc permis de dire que les malheurs de l'Église et les traitemens atroces que souffrirent ses ministres, furent l'ouvrage du clergé lui-même, tout autant que celui du fatal décret; ajoutons que la suite ne le prouva que trop, car ce furent de nouvelles séditions locales, toujours soulevées par

« sur les opinions et sur les mœurs publiques, peut aussi « devenir un foyer d'anti-patriotisme. »

Depuis, quand l'obligation du serment eut été renouvelée dans les termes les plus absolus, et avec injonction d'obéir instantanément dans l'Assemblée même, Mirabeau, qui ne pouvait plus que céder devant la chose irrévocablement jugée, s'exprima encore à ce sujet avec beaucoup de modération, dans la séance du 1er janvier 1791, comme on va le voir tout à l'heure.

Digitized by Google

les résistances et les provocations des prêtres, qui motivèrent le décret proscripteur du 29 novembre 1791 (1), rendu par l'Assemblée législative; et cependant elle n'avait pas besoin d'être excitée dans son élan révolutionnaire, puisque, en présence du schisme religieux, au dedans, et des menaces du dehors, suscitées par l'émigration, on la vit, dès son début, refuser au Roi le titre de *majesté;* déclarer qu'à défaut de rentrer en France les émigrés seraient réputés conspirateurs, soumis au sequestre de leurs biens, punissables de mort; enfin violer deux lois solennelles, celle des assignats, en renversant les limites légales où devait s'arrêter l'émission, en ordonnant des créations démesurées qui en consommèrent le discrédit (2),

(1) Ce décret refuse le payement de tous traitemens, pensions, etc., aux prêtres qui n'auront point prêté le serment; ordonne la formation et la publication des listes de leurs noms; les déclare suspects, et les place sous la surveillance des autorités; les exile des lieux où se manifestent des troubles; les punit d'une et deux années d'emprisonnement en cas de désobéissance; ordonne aux procureurs-généraux syndics de signaler les prêtres accusés de prévarication *ou négligence;* renvoie les listes, procès-verbaux, dénonciations, au comité de législation, *pour en faire un rapport général, et mettre le Corps législatif à portée de prendre parti, afin d'extirper la rébellion qui se déguise sous le prétexte d'une prétendue dissidence dans l'exercice du culte catholique.*

(2) Le jour où l'Assemblée législative entra en session, le 1er octobre 1791, on avait déjà brûlé pour 284 millions d'assignats. Il n'en restait donc plus que pour 916 millions. Au

Digitized by Google

et la loi qui défendait l'agression, en déclarant la guerre à l'Autriche ou plutôt à l'Europe, malgré la résistance des jacobins eux-mêmes et de Robespierre à leur tête.

Revenons au serment : bien loin de s'effrayer de son décret du 27 novembre, l'Assemblée avait impatiemment calculé le retard de la sanction royale ; un nouveau décret du 23 décembre l'avait demandée, et enfin obtenue trois jours après; du reste, il n'y avait qu'un très-petit nombre de prêtres qui eût prêté serment; l'abbé Grégoire prit la parole, le 1er janvier 1791, pour solliciter les ecclésiastiques-députés de donner l'exemple; il protesta que l'Assemblée n'avait pas eu l'intention de s'immiscer dans le spirituel ; Mirabeau s'attacha à éclaircir cette distinction ; à son tour il soutint que l'Assemblée n'avait pas entendu *exiger un serment*, mais seulement décider que le refus du serment serait incompatible avec l'exercice des fonctions ; il dénonça une affiche où étaient qualifiés *perturbateurs du repos public*, les prêtres qui refuseraient le serment; il déclara qu'une pareille imputation était également hors des inten-

bout d'un mois (1er novembre), elle en créait pour 290 millions ; le 17 décembre suivant, elle en émettait une pareille somme ; enfin les assignats en circulation montaient le 30 avril 1792 à 1,900 millions, le 31 août à 2 milliards 200 millions, le 27 novembre à 3 milliards, etc.

Digitized by Google

tions et des pouvoirs de l'Assemblée; d'autant que le refus du serment, accompagné d'une démission immédiate, était un acte licite, et même respectable; il ajouta que ceux-là seuls mériteraient le blâme, qui n'obéiraient pas à la loi, après lui avoir prêté serment, ou qui, sans s'y soumettre, prétendraient conserver, malgré la loi, l'exercice de leurs fonctions.

La discussion continuant, l'Assemblée, sur la proposition de Barnave, décréta le 4, contre l'avis de Mirabeau (1) et de plusieurs autres, que le serment serait, séance tenante, demandé aux ecclésiastiques-députés, qui ne l'avaient pas prêté encore. Quelques-uns obtempérèrent purement et simplement (2), d'autres avec des restrictions; d'autres refusèrent courageusement. Le plus grand nombre garda le silence. Après une seconde interpellation générale, l'Assemblée décréta, sur la proposition encore de Barnave, que le Roi serait prié d'exécuter le décret du 27 novembre 1790, en faisant pourvoir au remplacement des évêques dont les siéges vaqueraient par suite du refus de serment.

(1) Emm. Toulongeon, tome 1, page 155.

(2) « Tous ceux qui prêtèrent le serment ce jour-là sentirent qu'ils avaient fait une sorte de schisme civil et temporel; et n'ayant plus rien à attendre de leur corps, ils pressèrent la mesure impolitique d'un serment obligé qui les réunissait aux dissidens, ou qui les mettait dans leurs places en cas de refus. » (Emm. Toulongeon, tome 1, p. 155.)

Digitized by Google

L'effet de cette disposition de la loi devait être de laisser vacans une multitude de siéges et d'offices ecclésiastiques; et, en même temps, les dispositions du décret du 12 juillet 1790 ayant réglé des phases convenablement prolongées pour l'avancement des prêtres de grade en grade, il pouvait devenir très-difficile de remplir tous les vides qu'allait présenter le cadre de la hiérarchie ecclésiastique.

Mirabeau voulut aplanir cette grave difficulté; et, dans la même séance du 4 janvier 1791, il s'exprima ainsi à propos d'une question épisodique : « Dans cette conjoncture grave et pressante, » dit-il, « où l'esprit inconstitutionnel de la majorité de nos « prélats, et d'un grand nombre de pasteurs inférieurs, vient de nécessiter la vacance de tant de « siéges et d'offices ecclésiastiques, je crois devoir « appeler un instant l'attention de l'Assemblée sur « quelques considérations et quelques mesures qui « m'ont paru mériter d'être pesées dans sa justice « et dans sa sagesse.

« Premièrement, il n'est aucun citoyen sage qui « ne regardât une longue interruption du ministère « religieux comme l'affaiblissement d'un ressort « très-nécessaire au zèle patriotique des peuples. Ce « silence de la religion, il ne serait que trop facile « aux ennemis de la constitution et de la liberté d'en « abuser, pour tourner l'opinion publique contre « la révolution. Vous verriez bientôt le fanatisme

Digitized by Google

« s'agiter en tout sens, pour présenter la suspension « des enseignemens et des consolations évangéli- « ques, comme la mort du christianisme, comme « la préparation du renversement des sanctuaires, « comme le crime d'une constitution impie, qui « acheverait bientôt de détruire l'église et son sa- « cerdoce.

« Secondement, sans examiner plus en détail « cette situation des choses sous son aspect poli- « tique, vous serez touchés de la nécessité urgente « et indispensable d'assurer à un peuple, dont vous « êtes les libérateurs et les pères, l'exercice et la « jouissance de sa foi, de son culte et de ses espé- « rances. Il a un droit sacré et journalier à toutes « les consolations et à tous les secours de la religion. « Il serait trop douloureux pour vous d'apprendre « qu'au milieu de vos cités, la portion chrétienne « de ceux qui les habitent, cherche en vain autour « d'elle son pontife, son guide, son pasteur; et que, « dans les campagnes, l'agriculteur agonisant est « forcé de descendre au tombeau, privé de la dou- « ceur, si chère à sa piété naïve, d'avoir vu la re- « ligion bénir son dernier soupir. »

En troisième lieu, continuait l'orateur, la loi veut que, pour être éligible, un ecclésiastique ait rempli, pendant quinze ans, les fonctions du ministère dans le diocèse, s'il s'agit d'un évêché, et dans le district, s'il s'agit d'une cure; il faut donc

Digitized by Google

que les délais mesurés, s'il s'agit d'une succession graduelle et lente, excessifs, s'il faut pourvoir simultanément à un très-grand nombre des vacances, soient abrégés dans les conjonctures actuelles, pour que le service du culte ne soit pas suspendu dans beaucoup d'endroits, au risque des conséquences de tout genre qui pourraient s'ensuivre. Mirabeau concluait en proposant de déclarer éligible soit aux évêchés, soit aux cures, soit aux vicariats, tout Français, prêtre, qui aurait exercé le ministère pendant cinq années, dans quelque département que ce fût. Le 7, l'Assemblée adopta cette proposition (1).

Après avoir ainsi statué sur les conditions nouvelles de l'éligibilité aux évêchés et aux cures, l'Assemblée décida qu'un projet d'adresse aux départemens, sur la *constitution civile du clergé*, lui serait présenté par son comité; celui-ci, sachant que Mirabeau avait rédigé un projet d'adresse, se l'appropria, et l'auteur en fit lecture le 14 janvier 1791, au milieu d'une foule d'oppositions passionnées qui en empêchèrent l'adoption (2).

(1) Le décret du 12 juillet 1790, voulait que l'évêque eût été dix ans curé ou quinze ans vicaire; le curé devait avoir exercé cinq ans le vicariat.

(2) L'Assemblée décréta *une instruction* dans la séance du 20 janvier. Pour trouver prétexte d'écarter l'adresse de Mirabeau, on dit que le style n'en était pas assez simple, et que les idées en étaient trop métaphysiques.

Digitized by Google

Ce grand travail nous paraît tout-à-fait digne de Mirabeau par l'habileté du dialecticien, par l'onction pénétrante du philosophe, par la sagesse de l'homme d'état, par l'éloquence de l'orateur. Nous y trouvons d'ailleurs mille preuves de cette constance et de cette fermeté de principes qui laissaient au secret conseiller du Roi toute la chaleur et l'indépendance du réformateur politique. Mais cette célèbre adresse est très-connue, son étendue est considérable, nos limites nous interdisent des développemens oratoires qui les déborderaient, et qui feraient de notre biographie un recueil à peine abrégé des discours de Mirabeau, si nous voulions insérer textuellement tous ceux qui sont marqués du cachet d'une haute supériorité ; ces motifs nous déterminent à laisser à l'écart le morceau dont il s'agit, et que nous ne pourrions sans scrupule réduire à une sèche et froide analyse (1).

Mais, par la raison contraire, nous devons dérober à l'oubli quelques passages, du moins, d'une lettre écrite vers la même époque, et dans un de ces accès

(1) Cadet Gassicourt, page 30, et Ét. Dumont (*Souvenirs*, page 362) disent que *les discours* (ils ont sans doute voulu dire *l'adresse*) sur la constitution civile du clergé, furent l'ouvrage de l'abbé Lamourette. Sans avoir de quoi détruire précisément cette assertion qui, comme toutes les autres du même genre, est également difficile à prouver et à démentir, nous croyons que Mirabeau a pu, en effet, emprunter des

Digitized by Google

de découragement et de pessimisme où Mirabeau tombait quelquefois. Rien ne peut mieux que cette citation justifier la persuasion où nous sommes que, tout en concédant aux circonstances ce qu'il était impossible de leur refuser, Mirabeau ne partageait pas l'erreur de l'Assemblée sur la portée de plusieurs de ses décrets, notamment de ceux qui concernaient le serment ecclésiastique ; qu'il s'effrayait de leurs suites trop probables et déjà même fort apparentes; et qu'il les unissait dans sa pensée aux périls qu'il voulait conjurer, aux maux qu'il voulait guérir par l'exécution des plans qu'il méditait sans cesse, et dont il entrevoyait l'accomplissement dans un avenir prochain.

« Voilà une plaie toute nouvelle, mais la plus « envenimée de toutes, qui va ajouter encore un « foyer de gangrène à tous ceux qui rongent, cor- « rodent et dissolvent le corps politique ; nous nous « étions fait un roi-effigie, sans pouvoir ; et un « Corps législatif qui administre, qui informe, qui

faits et des citations, mais que toute la partie oratoire porte son empreinte plutôt que celle de l'abbé Lamourette dont le style avait peu de couleur et d'énergie.

Du reste, il nous semble que les malheurs de cet ecclésiastique, qui expia des actes de faiblesse par des actes de charité courageuse, et par une mort édifiante, auraient dû préserver sa mémoire des sarcasmes d'Et. Dumont qui, comme tous les palinodistes, traite durement les opinions qu'il a désertées.

Digitized by Google

« juge, qui récompense, qui punit, qui fait tout,
« excepté ce qu'il doit faire. A présent nous arran-
« geons le schisme religieux à côté du schisme poli-
« que; nous n'avions pas assez de résistances, nous
« en suscitons à plaisir; de dangers, nous évoquons
« le pire de tous; d'embarras, nous soulevons le
« plus inextricable; c'est de quoi amener la fin de
« tout, si l'Assemblée ne se lasse pas bientôt d'o-
« béir aux anarchistes.

« En vérité Cicéron semblait parler pour nous
« quand il disait : La république périt par un genre
« de maladie qui est sans exemple. Le gouverne-
« ment présent attire l'improbation, les plaintes,
« les murmures de tout le monde; il n'y a pas une
« opinion de quelque valeur qui varie sur ce point;
« on en parle tout haut; on en gémit ouvertement,
« et toutefois personne n'apporte aucun remède aux
« maux qui nous pressent; il est vrai que la résis-
« tance pourrait bien attirer un carnage général,
« mais aussi je ne vois pas à quoi se terminera la
« facilité que nous avons de céder, sinon à la perte
« de toutes choses (1). »

Quelques mesures équivoques, et surtout les dispositions notoirement menaçantes de plusieurs

(1) Lettre de Mirabeau, du 27 janvier 1791. La minute ne porte pas de suscription.

Le dernier paragraphe est la traduction, faite de mémoire,

Digitized by Google

puissances voisines, inspiraient des inquiétudes qui motivèrent la réunion des comités diplomatique, militaire, et des recherches. A cette occasion, Alex. de Lameth proposa à l'Assemblée un plan qui tendait à organiser un système général des forces militaires de la France; et Mirabeau, le 28 janvier 1791, au nom des trois comités, vint présenter un projet assorti aux conjonctures.

Jetant un coup d'œil sur les états limitrophes, il montra la cour de Turin, quoiqu'elle servît de refuge aux princes fugitifs, « peu disposée à sacrifier « une utile alliance à des haines ou domestiques « ou étrangères, et à séparer sa politique de sa po- « sition. La Suisse libre, la Suisse fidèle aux traités, « et presque française, bien éloignée de fournir « ni des armes ni des soldats au despotisme qu'elle « a terrassé; l'Autriche trop inquiète sur ses acqui- « sitions récentes pour guerroyer au dehors, au « risque de bouleverser son intérieur. Les émigrés « tout-à-fait impuissans dans leur haine parricide; « l'Angleterre avec laquelle il faudrait poser, dès « à présent, les grandes bases d'une éternelle fra-

du passage suivant : *Nunc quidem novo quodam morbo civitas moritur; ut, cum omnes ea, quæ sunt acta, improbent, querantur, doleant, varietas in re nulla sit, aperteque loquantur, et jam clare gemant; tamen medicina nulla afferatur. Neque enim resisti sine internecione posse arbitramur: nec videmus, qui finis cedendi, præter exitium, futurus sit.* M.-T. Cic. epist. ad Att., lib. II, epist. 20.

Digitized by Google

« ternité, ce qui serait l'acte profond d'une politi-
« que vertueuse et rare; l'Angleterre qu'il faut
« considérer à part à cause de sa position politique;
« et parce que là les résolutions ne peuvent pas être
« décidées par les seuls ministres, sans l'assenti-
« ment et la voix de la nation; de cette nation
« qui s'est réjouie quand nous avons proclamé la
« grande chartre de l'humanité retrouvée dans les
« décombres de la Bastille; sympathie bien natu-
« relle puisque les Anglais savent que tous les peu-
« ples libres doivent former entre eux une société
« d'assurance contre les tyrans.

« Ce n'est donc pas, » ajoutait Mirabeau, « une
« guerre ouverte que je crains; les embarras de
« leurs finances, l'habileté de leurs ministres, la
« générosité de la nation, les hommes éclairés
« qu'elle possède en grand nombre, me rassurent
« contre des entreprises directes; mais des manœu-
« vres sourdes, des moyens secrets pour exciter la dé-
« sunion, pour balancer les partis, pour les déjouer
« l'un par l'autre, pour s'opposer à notre prospé-
« rité. Voilà ce qu'on pourrait redouter de quel-
« ques politiques malveillans; ils pourraient espérer,
« en favorisant la discorde, en prolongeant nos
« combats politiques, en laissant de l'espoir aux
« mécontens, de nous voir peu à peu tomber dans
« un dégoût égal du despotisme et de la liberté,
« désespérer de nous-mêmes, nous consumer len-

Digitized by Google

« tement, nous éteindre dans un marasme poli-
« tique..... Telle pourrait être la politique insi-
« dieuse du cabinet sans la participation et même
« à l'insu du peuple anglais. Mais cette politique
« est si basse qu'on ne peut l'imputer qu'à des en-
« nemis de l'humanité; si étroite qu'elle ne peut
« convenir qu'à des hommes très-vulgaires, et si
« connue que de nos jours elle est peu redoutable. .
« . . . . . .

« Ce n'est donc pas au dehors que sont les dan-
« gers; c'est plutôt à l'intérieur, et parce que les
« bons citoyens, ne comptant pas assez sur eux-
« mêmes, exagèrent, jusqu'au découragement, les
« craintes que leur inspirent, pour la révolution,
« ses ennemis déclarés qui l'attaquent, ses aveugles
« et faux amis qui la compromettent.

« Ne doit-on pas, en effet, regarder comme une
« des causes des alarmes populaires, cette défiance
« exagérée qui depuis long-temps agite tous les
« esprits, qui retarde le moment de la paix, aigrit
« les maux, et devient une source d'anarchie,
« quand elle cesse d'être utile à la liberté? Nous
« craignons des ennemis au dehors, et nous ou-
« blions celui qui ravage l'intérieur du royaume.
« Presque partout, les fonctionnaires publics, choi-
« sis par le peuple, sont à leur poste; ses droits
« sont donc exercés, il lui reste à remplir ses de-
« voirs. Qu'en surveillant ses mandataires, il les

Digitized by Google

« honore de sa confiance, et que la force turbulente « de la multitude cède à la puissance plus calme « de la loi. Alors, jusqu'au signal du danger, « donné par le fonctionnaire public, le citoyen « dira : *l'on veille pour moi;* car ce n'est point la « véritable liberté qui a de vaines terreurs, elle « se respecte assez pour ne rien trouver de redou- « table. »

Cependant si les craintes sont exagérées surtout quant au dehors, elles ne sont pas tout-à-fait dépourvues de fondement, car il y a eu des menaces, des enrôlemens, des préparatifs assez publics du côté de la Savoie.

Il convient donc : 1° de préparer les gardes nationales et l'armée pour le service que pourrait exiger ultérieurement l'état de guerre; 2° d'envoyer des troupes sur divers points du royaume qui pourraient être menacés; 3° de se mettre en mesure de placer des amis de la révolution dans les postes diplomatiques qu'occupent aujourd'hui ses ennemis notoires.

Du reste, ne craignez pas l'effet de ces mesures sur nos voisins. « Notre politique est franche et nous « nous en faisons gloire; mais tant que la conduite « des autres gouvernemens sera environnée de « nuages, qui pourra nous blâmer de prendre des « précautions capables de maintenir la paix? non, « une guerre injuste ne peut pas être le crime d'un

Digitized by Google

« peuple qui, le premier, a gravé, dans le code de « ses lois, sa renonciation à toute conquête. Une « attaque n'est point à craindre de la part de « ceux qui désireraient plutôt effacer les limites de « tous les empires, pour ne former du genre « humain qu'une seule famille, qui voudraient « élever un autel à la paix, sur le monceau de tous « les instrumens de destruction qui couvrent et « souillent l'Europe, et ne garder que contre les « tyrans des armes consacrées par la noble con- « quête de la liberté (1). »

Les conclusions de Mirabeau furent adoptées par le décret du même jour, 28 janvier.

Le 29 janvier 1791, l'ordre du jour amenait, après une suspension de plusieurs semaines (2), une

(1) Étienne Dumont (*Souvenirs*, page 258) dit que Mirabeau le pria « de composer la partie de ce discours relative « à l'Angleterre, et de frapper fort sur le livre de Burke « contre la révolution française..... Le discours fut très- « bien reçu, et particulièrement en ce qui concernait l'Angle- « terre et Burke. »

Nous ne comprenons pas cette nouvelle jactance d'Et. Dumont, car dans le discours, et tout le monde peut s'en assurer, il n'y a que trois lignes fort simples sur Burke qu'il fallait *frapper fort*.

(2) Le 23 avril 1790, l'Assemblée avait demandé un rapport sur le monopole des tabacs; elle en avait commencé la discussion le 13 septembre, l'avait reprise le 16 novembre, et l'avait ajournée le 26.

Digitized by Google

question d'impôt très-importante. Le comité des finances avait proposé : 1° d'affranchir la culture du tabac des anciennes prohibitions fiscales, en n'assujettissant la fabrication et le débit qu'à un simple droit *de licence* ; 2° de ne permettre l'introduction qu'*en feuilles* seulement du tabac importé du dehors, en le grevant d'ailleurs d'un droit d'importation de 50 livres par quintal, droit exorbitant, puisqu'il aurait été double de la valeur intrinsèque de la matière ; 3° d'établir pour la fabrication et le débit une régie nationale qui aurait été en concurrence avec les établissemens particuliers.

Mirabeau, on le sait, était, en théorie, partisan de la parfaite liberté de l'industrie, et à plus forte raison de la plus nécessaire et de la plus féconde de toutes, la culture et le commerce des produits de la terre ; mais, dans cette circonstance, des motifs graves devaient modifier ses principes, car une si haute raison n'en pouvait pas avoir d'absolus ; il lui fallait songer aux besoins financiers de l'État, dont les revenus diminuaient chaque jour, quelques-uns devenus impossibles, tous les autres amoindris, contestés, et d'un recouvrement fort difficile ; il fallait concilier les intérêts de la nation entière avec ceux des consommateurs de tabac, en nombre assez faible, surtout alors, par rapport au reste de la population ; il fallait reconnaître que, supprimer

Digitized by Google

entièrement cette sorte d'impôt, c'était alléger certains regnicoles pour surcharger tous les autres.

C'est sur ces bases que Mirabeau régla son opinion. Il reconnut d'abord que le produit des tabacs était indispensable comme revenu, « et cet impôt « le meilleur des mauvais impôts. » Il examina ensuite : 1° si la culture devait être libre, alors qu'en même temps la matière serait, comme on le proposait, assujettie à un droit de fabrication; 2° s'il convenait de permettre l'importation du tabac étranger, *en feuilles*, moyennant la taxe proposée de 50 livres par quintal; 3° si les deux impôts de fabrication et d'importation seraient compatibles avec la liberté de la culture, et les véritables intérêts du commerce français, considéré non-seulement dans une de ses branches, mais encore dans les rapports étendus et variés, dont l'ensemble doit occuper la pensée du législateur; 4° s'il conviendrait de maintenir une régie publique, en concurrence avec les fabriques particulières; 5° si les produits sur lesquels on comptait seraient suffisamment en proportion des besoins publics.

Il s'attacha à démontrer l'inconséquence que présentait l'idée d'une culture illimitée, et à la fois d'une fabrication restreinte par des taxes; il soutint que, quelles que fussent les mesures administratives, les inquisitions de police, les dispositions pénales, il y aurait impossibilité d'atteindre les fa-

Digitized by Google

briques illicites et le commerce interlope ; — que les tabacs indigènes ne pouvant, à cause de leur qualité mauvaise, ou du moins insuffisante, se passer du mélange de ceux de l'Amérique, il arriverait toutefois que celle-ci cesserait ses importations, et peut-être même ses cultures, déjà fort diminuées, plutôt que de supporter un énorme droit d'introduction, et d'abaisser en même temps les prix en proportion de celui où la libre culture, et une immense production, feraient descendre les tabacs d'Europe; — que ce ne serait point là le seul dommage qu'éprouverait la France, en voyant rompre ces sortes de rapports établis entre elle et l'Amérique avec qui, au contraire, il en faudrait nouer de tous les genres, dommage certain et considérable, du reste, car « pour une nation, le plus sûr moyen « de s'appauvrir est de ne rien acheter, parce que « c'est le moyen de ne pas vendre ; » — qu'en effet, la France, privée de tabacs bruts étrangers, ou réduite à les payer à des prix excessifs, parce qu'elle ne les recevrait plus de première main, perdrait désormais les bénéfices qu'elle avait coutume de faire, en exportant, après fabrication, ces mêmes tabacs, exportations qui cesseraient, quand, faute de mélanges, ses tabacs resteraient privés de la qualité qui les faisait rechercher ; — qu'enfin la culture serait « nuisible à l'agriculture en général, et con- « traire à l'intérêt des provinces qui s'y adonneraient.

Digitized by Google

« Mais comment concilier la prohibition de la « culture avec les principes de la constitution, avec « la liberté des citoyens? Je réponds que c'est le « prix excessif de l'impôt qui invite aujourd'hui à « la contrebande, qui nécessite les contraintes, les « visites, etc. Diminuez le prix, et la contrebande « sera moins suivie, et par conséquent plus facile « à réprimer, et votre impôt vous produira 30 mil- « lions, et l'exportation du tabac préparé sera beau- « coup plus considérable..... Cette partie de votre « code pénal prescrit des peines atroces, abolissez « ces peines, et réformez votre code. Quatre pro- « vinces étaient à même de faire des versemens « frauduleux, détruisez ces priviléges. Que les vi- « sites domiciliaires ne soient permises qu'en cas « de grands approvisionnemens, et qu'un officier « civil les autorise toujours par sa présence... Dans « tous les cas, ce qui importe véritablement à l'État, « c'est qu'un impôt volontaire ne soit pas remplacé « par un impôt onéreux qui aggraverait la charge « de ceux que le peuple supporte déjà avec peine. « Quel impôt pouvez-vous proposer qui soit moins « onéreux que celui du tabac? Il n'atteint qu'une « petite partie de citoyens, il ne frappe pas les den- « rées de première nécessité; il n'a pas, comme les « autres impôts de consommation, l'inconvénient « de peser sur le chef de famille qui a le plus d'en- « fans, c'est-à-dire, en raison inverse de ses moyens.

Digitized by Google

« Pourriez-vous trouver une imposition aussi douce,
« aussi équitable?

« Mais, dit-on, si cet impôt pouvait être sup-
« primé sans remplacement.....? Prenez garde que
« c'est là une hypothèse chimérique, et que nous
« avons absolument besoin de ce remplacement.
« N'avez-vous pas d'autres impositions à diminuer
« pour rendre aux campagnes les capitaux que le
« despotisme leur avait enlevés.....? Les barrières
« étant établies aux frontières, les frais de l'im-
« pôt du tabac sont déjà payés; si vous détruisez
« les droits de régie, l'Angleterre fera dans le
« royaume, pendant plusieurs années, des verse-
« mens qui nous priveront du produit de la cul-
« ture de cette plante parasite; on voudrait nous
« faire subir cette funeste conséquence..... L'assem-
« blée nationale a décrété l'égalité des hommes,
« mais elle n'a pas encore décrété l'égalité des
« plantes, etc. »

Mirabeau proposait, en concluant, de décréter que le droit exclusif de fabrication, vente et débit de tabac serait réservé à la nation, et le produit au trésor, qui le recueillerait par ses préposés, sans entremise d'une régie intéressée; que le prix du tabac serait baissé de 4 francs à 48 sols la livre; que l'importation du tabac étranger serait permise, *en feuilles*, à charge d'entrepôt tout-à-fait gratuit; que l'importation du tabac, *en poudre*, serait pro-

Digitized by Google

hibée comme précédemment; que la culture du tabac en France serait permise, mais seulement jusqu'en 1796; qu'une loi répressive de la contrebande serait incessamment rédigée et décrétée; que provisoirement l'amende, autrefois fixée à 1,000 fr., serait réduite de moitié; qu'à défaut de payement, les poursuites seraient exercées par toutes les voies civiles, mais sans que l'amende pût être convertie en aucune peine afflictive; et que le Roi serait prié de donner des ordres pour faire sortir de prison les fraudeurs de tabac, détenus pour sûreté et dans l'attente du payement des amendes prononcées contre eux.

Les propositions de Mirabeau ne prévalurent qu'en partie (1). Du reste, nous n'étendrons pas davantage cette analyse, non que nous méconnaissions l'importance de la question (car celle-là, loin d'être surannée comme d'autres sur lesquelles nous avons passé rapidement, est, on peut le dire, encore vivace, et d'un intérêt à la fois actuel et permanent); mais, parce qu'il ne nous paraît pas possible de donner une idée plus nette

(1) L'importation du tabac en poudre fut prohibée, et celle du tabac en feuilles permise, moyennant un droit d'entrée de 25 livres par quintal pour tous les importateurs, réduit à 18 livres 15 sols pour les navires français apportant des tabacs américains. (Décret du 12 mars 1791.) La culture, la fabrication et le débit furent déclarés libres, etc. (Décret du 18 mars suivant.)

Digitized by Google

du discours de Mirabeau, tel qu'il est imprimé, d'après les sténographes qui l'ont évidemment bouleversé.

A la vérité nous avons, en manuscrit chargé de corrections, un autre travail qu'il avait fait préparer, et qui est resté inédit, sans doute parce que Mirabeau ne put pas prendre part à la suite de la discussion qui continua pendant sa présidence. Ce second discours nous paraît contenir des aperçus très-intéressans sur la question, et notamment sur les réciproques intérêts commerciaux et politiques qui existaient entre l'Amérique et la France, et que Mirabeau recommandait vivement à l'Assemblée nationale. Ce motif nous détermine à insérer ici la partie corrélative du manuscrit dont nous parlons, et qui, nous en avons l'espoir, intéressera nos lecteurs, en leur rappelant en quelques mots, à propos d'une autre matière, plusieurs des larges théories du discours sur la traite des nègres.

« Je l'ai déjà dit, et je dois encore m'expli-
« quer à ce sujet : il m'est impossible de voir sans
« un grand étonnement que le comité d'imposi-
« tions, dans son projet de décret sur l'impôt du
« tabac, considérant la France presque comme
« isolée, n'ait point examiné l'effet des combinai-
« sons proposées sur nos rapports commerciaux et
« politiques avec les États-Unis. Il ne pouvait ce-
« pendant ignorer que le tabac est un des articles

Digitized by Google

« les plus considérables de notre commerce avec « l'Amérique du nord.

« Mais ce que le comité d'impositions n'a pas « fait, le comité diplomatique doit le faire. Il doit « rechercher :

« 1° Quels sont et quels doivent être nos rapports « avec les Américains libres;

« 2° Si le plan du comité ne tend pas à renverser « entièrement ces rapports.

« Nous avons rendu la liberté aux Américains; « et il est vrai de dire que si c'est pour obéir au « vœu de la France et du Roi, c'est plus aussi peut- « être pour suivre des calculs particuliers, que la « politique du ministère a contribué à bannir de l'A- « mérique ce despotisme qu'il continuait cependant « d'exercer sur son propre pays; mais cette politique « a, jusqu'à présent, empêché la France de recueillir « les fruits du service signalé qu'elle avait rendu « aux Américains. Nos visirs craignaient qu'il ne « se formât des communications trop intimes entre « un peuple affranchi, et celui qu'ils voulaient re- « tenir dans l'esclavage. Ils ont cherché en consé- « quence à entourer le commerce réciproque des « deux nations d'entraves qui en gênassent le déve- « loppement.

« Mais la Providence a déjoué ces misérables « calculs. La liberté, transportée par nous en Amé- « rique, a franchi une seconde fois l'Océan, et a

Digitized by Google

« établi son empire dans nos foyers. Il nous est donc « enfin donné de ne suivre que ses lois dans les « rapports nouveaux que nous voulons, que nous « devons établir avec nos frères les Américains « libres.

« Qui de nous ne voit ici les avantages évidens « qui ne peuvent manquer d'en résulter, d'abord « pour consolider notre glorieuse révolution ? « nous avons enseigné aux Américains à vaincre « leurs tyrans; nous devons apprendre d'eux l'art « de conserver notre liberté par une bonne con- « stitution, par des mœurs simples, et par les « habitudes de l'égalité : ces habitudes sont pro- « fondément gravées chez eux; nous les acqué- « rons à peine : une liaison intime avec ce peuple « heureux et sage ne peut donc que les affermir.

« Aux yeux des philosophes et des politiques, « qui voyent dans la morale seule la conservation « des gouvernemens libres, cette considération « doit être du plus grand poids, mais elle ne suffira « pas, sans doute, pour ceux qui cherchent encore « l'intérêt national dans leurs liaisons avec les « nations étrangères, et qui soumettent ces liaisons « aux légitimes calculs de la science du gouver- « nement.

« A ceux-là même, il est facile de prouver qu'il « est du plus grand intérêt pour la France de se « lier étroitement avec les états unis d'Amérique.

Digitized by Google

« Ils lui offrent, en effet, un marché qui ne peut « que devenir de plus en plus vaste, de plus en « plus profitable pour ses manufactures.

« Là ses vins, si agréables, si salutaires, si « peu chers, doivent bientôt écarter la concur- « rence des vins épais, brûlans et coûteux de l'Es- « pagne et du Portugal. Là ses eaux-de-vie doi- « vent faire éteindre ces distilleries nombreuses qui « fabriquent un poison lent sous le nom de *rhum*. « Là ses huiles, ses olives, ses fruits secs; là ses soie- « ries, son horlogerie, etc., n'ont point à craindre la « concurrence de l'Angleterre, si redoutable en ce « qui concerne beaucoup d'autres articles. Là nos « draps seront recherchés, quand la bonne foi « constante régnera dans tous les envois de nos « négocians, et fera oublier ces infidélités cou- « pables de quelques intrigans qui, à une épo- « que critique, ont abusé du besoin des Amé- « ricains pour les inonder chèrement de nos « rebuts (1); quand encore la multiplication de nos « troupeaux et l'amélioration de leur tenue ren- « dront nos laines plus abondantes, meilleures et « moins chères. Là, nos sels, délivrés enfin de ces « règlemens fiscaux qui les emprisonnaient sans uti- « lité dans nos marais salans, trouveront la plus

(1) Allusions aux mauvaises fournitures faites aux Américains, pendant la guerre de l'indépendance, par quelques spéculateurs, au nombre desquels était Beaumarchais.

Digitized by Google

« vaste consommation : en un mot, si vous voulez « juger du commerce d'importations qu'il est pos- « sible de faire dans les États-Unis par deux ou trois « faits, je vous rappellerai que ces importations « qui, en 1773, étaient de 72 millions, sont montées « maintenant à près de 100 millions. Je vous rap- « pellerai que les États-Unis consomment à présent « plus de 30 millions de livres de sucre; et ce fait « doit vous donner une idée de l'aisance qui règne « dans ce pays, surtout si vous rapprochez cet exem- « ple de celui de la France qui, avec une population « huit fois plus considérable, ne consomme guère « qu'un million de quintaux de cette substance.

« Quels immenses avantages ne devons-nous « donc pas trouver dans nos liaisons commer- « ciales avec un peuple dont la liberté assure « l'aisance, dont l'aisance multiplie les consomma- « tions, dont la population croissante avec une « rapidité dont nous ne pouvons nous faire une « idée dans notre Europe épuisée, double tous les « vingt ans ?

« Mais ce ne sont pas simplement les treize États- « Unis que vous aurez à vêtir de vos draps, à cou- « vrir de vos toiles, à abreuver de vos vins; un « autre empire qui se prépare au delà de ces fa- « meuses montagnes des Allegany (1), vous promet

(1) Ou chaîne des Apalaches.

Digitized by Google

« un nouveau marché dont la durée ne peut se « mesurer que sur des siècles. C'est dans cet em- « pire de l'ouest que se porte la population la plus « active, la plus florissante des États-Unis; c'est là « que vont naître des besoins sans cesse renaissans « que de vieilles contrées peuvent seules satisfaire « à bon marché, parce que ce bon marché dépend « de l'excédant des productions sur les consomma- « tions, et que l'inverse existera long-temps en « Amérique, en sorte que nous pouvons assurer « que long-temps l'Europe aura à manufacturer « pour les Américains.

« *Que nous donnent-ils en échange?* s'écrie- « t-on; il semble, à entendre cette question, que « les États-Unis n'offrent qu'un sol stérile, lors- « qu'ils prodiguent les productions les plus abon- « dantes, les plus variées, les plus nécessaires à la « France; ces questionneurs oublient que, l'année « dernière, au milieu de ces convulsions qu'excita « le despotisme expirant, au milieu de la famine « que l'impéritie nous avait préparée (car je ne veux « pas croire à la trahison), nous avons été nourris « de blés américains. Ces questionneurs oublient « que ce tabac, dont la France fait une consom- « mation si prodigieuse, croît dans les plaines du « Maryland et de la Virginie; ils oublient que cette « morue qui couvre nos marchés, est pêchée, ap- « portée par des vaisseaux américains; qu'une

Digitized by Google

« grande partie de cette huile qui nous éclaire,
« ou qui rend des services si variés à plusieurs
« de nos arts, est encore le produit de l'industrie
« américaine; ils oublient que ces peaux, ces
« fourrures dont le commerce, autrefois si floris-
« sant en France, est tombé, grâce à une foule
« d'impérities ministérielles, dans les mains des
« Anglais, va bientôt tomber forcément dans
« celles des Américains libres, appelés par la
« nature des choses à l'exploitation presque ex-
« clusive de cette branche de commerce; ils ou-
« blient enfin que la nature a réservé les vastes et
« superbes forêts d'Amérique pour compenser les
« ravages que nos besoins, notre cupidité, notre
« imprévoyance ont faits dans les forêts de l'Eu-
« rope; ils oublient qu'avant peu la plupart de
« nos vaisseaux doivent s'y construire; ils oublient
« enfin que ces précieuses forêts renferment en-
« core dans leur sein une grande partie de ces
« munitions navales qui s'exploitent en Europe
« d'une manière si vorace et si coûteuse; qu'en-
« fin elles renferment l'arbre le plus précieux,
« puisqu'il semble être un instrument secret
« destiné par la Providence à étancher le sang
« et les larmes des esclaves, que notre avarice
« arrache à leur patrie pour les enfouir tout vivans
« dans le tombeau de nos îles : je parle ici de l'é-
« *rable à sucre*, si multiplié sur toute la surface

Digitized by Google

« de l'Amérique libre, dont les sucs égalent en « saveur et en délicatesse ceux de la canne à « sucre, et dont les produits ont, cette année « même, affranchi la Pensylvanie de la moitié du « tribut qu'elle paye à nos îles pour le sucre de « canne qu'elle en reçoit.

« Je vous le demande ici, entourés de tant de be- « soins, même sur notre sol si fécond, privés des « matières premières que la nature nous a refusées, « ne pouvant les acquérir qu'en les achetant aux « puissances européennes qui, pour favoriser leurs « manufactures, écrasent de prohibitions les pro- « duits des nôtres, qui veulent de l'or, et toujours « de l'or; n'est-il pas avantageux d'abandonner « leurs marchés pour nous lier avec un peuple « neuf, sans manufactures, que la nature des « choses prive de la faculté d'en élever de long- « temps?

« Car, malgré la rapidité avec laquelle la popula- « tion s'accroît dans les États-Unis, la terre fertile « y offrira pendant des siècles de faciles défriche- « mens qui en éloigneront la domesticité et la mi- « sère, et par conséquent le bon marché de la main- « d'œuvre.

« Eh! combien d'hommes, d'un autre côté, sont « occupés et nourris par les pêcheries si abondantes « de Terre-Neuve, et par la pêche hardie de la ba- « leine, que les Américains poursuivent mainte-

Digitized by Google

« nant par delà le cap Horn; et par cette autre « pêche, non moins lucrative, au fond de la Cali- « fornie, qu'ils partagent paisiblement avec les An- « glais? combien d'hommes emploie ce commerce « des Indes orientales, qui, par sa position et « d'autres circonstances, appelle bien mieux les « spéculateurs de l'Amérique que ceux de l'Eu- « rope; ces Américains dont le début a dû faire « rougir les meilleurs navigateurs de l'ancien « monde, quand leurs nouveaux émules ont bravé « la loi servile des *Mouçons* à laquelle la ma- « rine européenne avait toujours superstitieuse- « ment obéi.

« Ah! qui, en contemplant l'activité, l'indu- « strie, l'aisance et les avantages du sol et des côtes « dont jouissent les Américains; qui, dis-je, pour- « rait ne pas sentir que nous devons nous hâter de « former avec eux les liaisons les plus étroites, « soit en politique, soit en commerce? qui n'y est « pas excité en se rappelant qu'une véritable affec- « tion, que la reconnaissance, nous les attachent, et « que jamais aucun peuple n'a porté si loin cette « fraternité uuiverselle qui ne voit dans tous les « hommes que des amis, qui ne veut point de con- « quêtes, point de sang, qui ne veut que la paix, « la paix avec tous? enfin, quel homme vraiment « politique n'y est pas entraîné en pensant que, si « nous ne prenons des mesures très-promptes, si

Digitized by Google

« nous ne disputons ce marché à la vigilance, à « l'activité des Anglais, nous le perdons inévita- « blement?

« Eh bien! cette perte est assurée si vous adoptez « le plan d'impôt sur le tabac tel qu'il vous est « proposé par votre comité, etc. »

Digitized by Google

LIVRE IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

IX.

Le 18 janvier 1791, Mirabeau, qui demeurait à la Chaussée-d'Antin, fut nommé chef du bataillon local de la garde nationale (1). Nous insérerons ici la lettre d'avis de cette élection, et la réponse :

« Notre bataillon était assemblé pour la nomi-« nation d'un commandant; il ne pouvait être « choisi que parmi les volontaires. On apprend que « vous êtes enrôlé. On se rappelle que vous êtes le « père et le créateur des gardes nationales; aussitôt

(1) Marat dit, dans le n° 420 de l'*Ami du peuple*, que cette élection fut faite *par les mouchards du maire et du général.*

Digitized by Google

« un vœu unanime vous porte à la place de com-
« mandant.

« Oui, vous nous commanderez; vous nous gui-
« derez, vous nous soutiendrez dans le chemin de
« l'honneur et de la liberté...; vous nous présiderez
« aussi. (Il y a long-temps que la présidence vous
« est due!)

« Puisse le choix libre de vos concitoyens vous
« dédommager de l'oubli trop long de tant de ser-
« vices rendus à la patrie! Puisse l'hommage sin-
« cère de vos camarades payer ces élans sublimes
« de génie et de patriotisme, qui ont sauvé la na-
« tion et la liberté dans les crises les plus orageuses
« de la révolution! Puissent-ils vous venger de la
« méchanceté de tant d'hommes pervers acharnés
« à persécuter le mérite!

« Recevez l'acte de votre nomination. Soyez notre
« commandant sans cesser d'être notre camarade.
« Nous serons vos défenseurs et vos amis. »

Voici la réponse de Mirabeau :

« Votre camarade accepte le grade de votre com-
« mandant. Il vous a paru plus propre à le remplir
« qu'il ne le croit lui-même. Mais un citoyen n'est
« jamais quitte envers la patrie. Nous avons tous
« fait notre apprentissage, et je vais faire le mien.
« Je dois seulement, pour commencer mes nou-
« veaux rapports avec vous par ceux de la confiance
« et de l'amitié, vous soumettre une observation dont

Digitized by Google

« je vous ferai vous-mêmes les juges. La place dont « vous m'honorez ne me rend pas sans doute iné- « ligible aux fonctions administratives que, par « mon goût personnel, je serais peut-être plus « capable de remplir; j'accepte donc, car dans « mes principes, un individu n'a pas même le « droit de refuser le poste où ses concitoyens lui « ordonnent de se placer. Mais si j'étais appelé à « d'autres fonctions, l'incompatibilité soit de fait, « soit légale, qu'il pourrait y avoir entre deux places « également honorables, me forçant alors d'opter « et de prendre ma conscience pour juge, je ne « voudrais pas que vous pussiez regarder le choix « que je ferais de la place à laquelle je me croirais « moins inhabile, comme une désertion de celle « que vous venez de m'accorder. Je consentirais à « ne point opter moi-même, mais vous opte- « riez pour moi; et, appelé parmi vous avec tant de « bonté, je ne vous quitterais sûrement qu'avec « votre suffrage. Au témoignage de votre amitié, « vous avez ajouté des éloges auxquels j'aurais « mieux répondu si je les avais mieux mérités. Je « n'ai fait que mon devoir, et la société ne me doit « rien. La calomnie est un prix que mes efforts ont « obtenu. Si j'avais besoin d'être consolé, les faveurs « de mes concitoyens y suffiraient mille fois. Mais « je n'ai connu que l'envie de servir, et jamais « celle des récompenses. »

Digitized by Google

Quelque flatteuse que fût cette distinction, Mirabeau en ambitionnait bien plus une autre qu'il allait recevoir, et qu'il estimait, avec raison, la plus glorieuse de toutes celles qu'un citoyen peut obtenir.

A la fin de janvier 1791, il fut nommé président de l'Assemblée nationale; et si l'on considère que le vingt-unième mois de la session était arrivé, et que quarante-deux présidens, dont huit deux fois réélus (1), avaient précédé l'illustre orateur; il sera évident qu'il faut chercher dans des causes particulières et des motifs personnels, de quoi expliquer le retard d'une pareille promotion.

En effet quand, jusqu'alors, il s'était agi d'autres candidats, le côté gauche, pour faire prévaloir les siens, ce qui arriva toujours, avait voté en masse, pour ainsi dire, sans que le côté droit pût ou voulût les exclure. Mais quand les amis de Mirabeau avaient essayé de le porter à la présidence, on avait vu le côté gauche se diviser : une opposition s'était formée de beaucoup de membres qui, les uns sans comprendre, les autres, parce qu'ils comprenaient fort bien les plans restaurateurs et monarchiques de Mirabeau, s'attachèrent constamment à le combat-

(1) MM. de Clermont-Tonnerre, Freteau, l'abbé depuis duc de Montesquiou, Thouret, de Bonnay, Emmery, Bureaux de Pusy, d'André. — Ces deux derniers furent trois fois présidens de l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

tre, et surtout à le calomnier. Le côté droit, profitant de cette scission, s'était, à chaque occasion, joint tout entier à ses adversaires les plus acharnés; et c'est seulement ainsi que peut s'expliquer le singulier spectacle d'un grand corps politique qui, pendant près de deux années consécutives, plaça toujours à sa tête des hommes que distinguait à peine un talent du second ordre; tandis qu'il s'opiniâtra à refuser ses suffrages au puissant orateur qui, depuis le premier jusqu'au dernier jour, avait toujours éclairé, toujours passionné, et souvent dirigé l'Assemblée nationale.

Cette fois, l'acte de tardive justice fut, comme l'avaient été tant d'injustes exclusions, l'effet d'une combinaison d'intrigues, d'une transaction entre les partis. Les meneurs du côté droit se laissèrent enfin persuader qu'il était temps de joindre la confiance due aux intentions de Mirabeau, à l'admiration qu'arrachait son génie; à leur tour, les hommes influens de l'extrême gauche furent avertis que leur patron, Adrien Duport, ne monterait au fauteuil, qu'à la condition d'y être précédé par Mirabeau; les constitutionnels des deux côtés votèrent pour celui-ci (1), et ainsi se consomma, le samedi 29 jan-

(1) Quelques jours auparavant la même combinaison avait donné à Mirabeau, le 15 janvier, 149 voix, et le 3, 178, c'est-à-dire trois de moins que la majorité, le nombre des votans étant de 361.

Digitized by Google

vier, l'événement, à la fois si simple et si extraordinaire, d'une présidence qui devait laisser de longs souvenirs, et par la manière neuve, originale, imposante dont elle fut remplie, et par l'unanime admiration de tous les partis, qui cette seule fois furent d'accord à louer le président, et par l'irréparable malheur qui suivit de si près.

« Jamais cette place ne fut aussi bien remplie. « Il y montra des talens tout nouveaux; il y mit « un ordre et une netteté de travail dont on n'avait « point d'idée : il écartait les accessoires; d'un mot « il éclaircissait la question, d'un mot il apaisait le « tumulte. Ses ménagemens pour tous les partis, « le respect qu'il montrait toujours à l'Assemblée, « la précision de ses discours, les réponses aux dif- « férentes députations qui venaient à la barre, ré- « ponses, soit improvisées, soit préparées, toujours « faites avec dignité et avec grâce, satisfaisantes, « même dans les refus; en un mot, son activité, « son impartialité et sa présence d'esprit ajoutèrent « à sa réputation et à son éclat dans une place qui « avait été l'écueil de la plupart de ses prédéces- « seurs. Il avait eu l'art de paraître le premier, et « de fixer l'attention générale sur lui, lors même « que, ne pouvant plus parler à la tribune, il sem- « blait être déchu de sa plus belle prérogative. « Quelques-uns de ses ennemis et de ses envieux « qui l'avaient choisi pour l'effacer, pour le réduire

Digitized by Google

« au silence, eurent le chagrin d'avoir ajouté un « nouveau fleuron à sa gloire (1). »

Outre la direction des débats où Mirabeau montra, comme vient de le dire un de ses juges les moins bienveillans, une admirable netteté d'esprit et une dignité vraiment majestueuse (2), outre la lucidité des résumés que ses prédécesseurs avaient négligés (3), on a cité ses réponses à plusieurs adresses et députations, notamment à celle des auteurs lyriques qui, le 3 février, proposèrent un règlement projeté dans l'intérêt des théâtres et de l'art théâtral; à celle de la municipalité de Paris, qui, le 8 février, sollicitait le payement de ses

(1) Et. Dumont (*Souvenirs*, page 264).

(2) Il n'y aurait pas eu de la dignité, mais une grossière arrogance dans l'apostrophe que Montgaillard (t. 2, p. 299) prête à Mirabeau en lui faisant dire à un officier du Roi : « Je vous ordonne d'aller dire sur-le-champ au Roi que le « président des représentans de la nation française est ici. »

Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que l'historien ajoute : « Le monarque n'oublia jamais ce manque de respect envers « sa personne, et de là vint la répugnance qu'il montra lors- « qu'il fut question de l'élever au ministère. »

Ainsi, Montgaillard oublie : 1° la date de la scène qu'il invente (février 1791); 2° la résolution du 7 novembre 1789 et le décret subséquent, qui prononçaient l'incompatibilité des fonctions de ministre et de député.

(3) Il tenait les matériaux de ses résumés de M. Frochot, dont l'esprit net et méthodique était essentiellement propre à ce genre de travail. Du 1er au 15 février, on a entendu plusieurs fois Mirabeau dire : « N'est-il pas vrai que Frochot « et moi nous ne présidons pas mal? »

Digitized by Google

créances sur l'État, et réclamait contre la surcharge et l'illégalité de ses taxes d'octroi; à celle des *Quinze-Vingts*, qui dénonçaient l'administration déprédatrice du cardinal de Rohan; à celle d'une *société des inventions et découvertes*, qui exposait le but de son institution.

Le 10 février, à la séance du soir, Mirabeau était assez malade d'une fièvre opiniâtre et d'une grave ophtalmie pour n'avoir pas pu présider le matin (1); il eut à répondre à une députation de quakers qui demandaient la permission de pratiquer leur religion en France, et d'y constater eux-mêmes leur état civil, selon les formes tolérées en Amérique et en Angleterre.

La réponse de Mirabeau fut digne d'un philosophe, d'un homme d'état, du président d'une grande assemblée politique.

« Les quakers, qui ont fui les persécuteurs et les « tyrans, ne pouvaient s'adresser qu'avec confiance « aux législateurs qui, les premiers, ont réduit en « lois les droits de l'homme; et la France régéné- « rée, la France au sein de la paix, dont elle re- « commandera toujours l'inviolable respect, et

(1) « Je l'ai vu, pendant qu'il était président, se faire ap- « pliquer des sangsues dans l'intervalle de la séance du matin « à celle du soir, et se rendre à l'Assemblée le cou enveloppé « de linges, pour étancher les restes du sang. » (Et. Dumont, *Souvenirs*, page 266.)

Digitized by Google

« qu'elle désire à toutes les autres nations, peut « devenir aussi une heureuse Pensylvanie.

« Comme système philanthropique, vos prin- « cipes obtiennent notre admiration; ils nous rap- « pellent que le premier berceau de chaque société « fut une famille réunie par ses mœurs, par ses af- « fections et par ses besoins. Eh! sans doute les prin- « cipes les plus sublimes seraient ceux qui, créant « une seconde fois, pour ainsi dire, l'espèce hu- « maine, la rapprocheraient de cette première et « vertueuse origine.

« L'examen de vos doctrines, considérées comme « des opinions, ne nous regarde point. Nous avons « prononcé. Il est une propriété qu'aucun homme « ne voudrait mettre en commun, les mouvemens « de son âme, l'élan de sa pensée; ce domaine « sacré place l'homme dans une hiérarchie plus « relevée que l'état social. Citoyen, il adopte une « forme de gouvernement; être pensant, il n'a de « patrie que l'univers. Comme système religieux, « vos doctrines ne seront donc point l'objet de nos « délibérations, car les rapports de chaque homme « avec l'Être d'en haut sont indépendans de toute « institution politique; entre Dieu et le cœur de cha- « que homme, quel gouvernement oserait être l'in- « termédiaire? Comme maximes sociales, vos récla- « mations doivent être soumises à la discussion du « Corps législatif. Il examinera si la forme que

Digitized by Google

« vous observez pour constater les naissances et les « mariages, donne assez d'authenticité à cette « filiation de l'espèce humaine, que la distinction « des propriétés rend indispensable, indépendam- « ment des bonnes mœurs; il discutera si une dé- « claration, dont la fausseté serait soumise aux « peines établies contre les faux témoins et les par- « jures, ne serait pas un véritable faux serment.

« Estimables citoyens, vous vous trompez; vous « l'avez déjà prêté ce serment civique que tout « homme digne d'être libre a plutôt regardé comme « une jouissance que comme un devoir. Vous n'a- « vez pas pris Dieu à témoin, mais vous avez attesté « votre conscience, et une conscience pure n'est- « elle pas un ciel sans nuage? cette partie de « l'homme n'est-elle pas un rayon de la divinité? « vous dites encore qu'un article de votre religion « vous défend de prendre les armes et de tuer, « sous quelque prétexte que ce soit : c'est sans « doute un beau principe philosophique que celui « qui donne, en quelque sorte, ce culte à l'hu- « manité. Mais prenez garde que la défense de « soi-même et de ses semblables, ne soit aussi un « devoir religieux. Vous auriez donc succombé sous « les tyrans? Puisque nous avons conquis la liberté « pour vous et pour nous, pourquoi refuseriez- « vous de la conserver? vos frères de la Pensylvanie, « s'ils avaient été moins éloignés des sauvages, au-

Digitized by Google

« raient-ils laissé égorger leurs femmes, leurs enfans « et leurs vieillards, plutôt que de repousser la « violence? et les stupides tyrans, les conquérans « féroces, ne sont-ils pas aussi des sauvages?

« L'Assemblée discutera toutes vos demandes « dans sa sagesse; et si jamais je rencontre un « quaker, je lui dirai : Mon frère, si tu as le droit « d'être libre, tu as le droit d'empêcher qu'on ne « te fasse esclave. Puisque tu aimes ton semblable, « ne le laisse pas égorger par la tyrannie, ce serait « le tuer toi-même. Tu veux la paix, eh bien! « c'est la faiblesse qui appelle la guerre; une ré- « sistance générale serait la paix universelle. »

Le 14 février, une députation de docteurs agrégés demandait l'abolition du règlement qui, depuis plus d'un siècle, leur défendait l'enseignement des lois, et attribuait aux seuls professeurs de la faculté de droit le privilége d'enseigner le droit public. Mirabeau saisit cette occasion de signaler, comme président de l'Assemblée nationale, sa haine de citoyen contre tous les monopoles, ses vœux et ses projets de publiciste pour l'amélioration des lois :

« C'est, » dit-il, « parmi les maîtres éclairés de « l'art que les productions humaines trouvent leurs « meilleurs juges; sous ce point de vue notre nou- « velle constitution mérite une estime particulière

Digitized by Google

« de la part des jurisconsultes, comme elle a des « droits à votre attachement, à titre de citoyens. « L'Assemblée nationale reçoit avec intérêt l'expres- « sion de vos sentimens à ce double égard. Nous « approchons de l'instant où la plus grande partie « du droit public et privé qui nous a régis jusqu'à « ce jour, sera mêlée dans ces vastes ruines dont « nous nous voyons environnés. Il ne restera plus « guère à notre usage, de l'ancienne jurisprudence, « que ces vérités éternelles qui, prises dans la nature « de l'homme et de la société, voyent tout changer « autour d'elles, sans jamais changer elles-mêmes, « et qui sont le principe de toute régénération du- « rable. Le droit naturel a été le tronc primitif de « toutes les tiges de cette science générale qu'on « appelle *droit*. Mais des branches parasites ont « fini par étouffer l'arbre. Il a fallu les abattre, il « faudra descendre jusqu'aux racines pour faire pous- « ser partout des rejetons sains et vigoureux. Beau- « coup de choses sont faites sur cette matière, beau- « coup d'autres sont à faire encore; notre droit parti- « culier n'exige pas de moindres réformes que notre « droit public n'en a éprouvé. Nous avons déjà fourni « une assez ample matière à l'enseignement général. « Hommes de loi, vous êtes désignés par votre état « même, pour faire connaître et chérir nos lois. La « justice a toujours eu pour tous les peuples quel- « que chose de sacré; il faut qu'elle soit sacrée aussi

Digitized by Google

« pour les rois, qui délèguent le pouvoir judiciaire,
« mais qui ne doivent ni l'exercer, ni exercer sur
« lui aucune domination, ni même aucune in-
« fluence (1). Nous venons d'élever partout de nou-
« veaux temples en l'honneur de la justice. Vous êtes
« comme les prêtres de ces temples, vous en en-
« seignerez le culte, vous en écarterez les fausses
« doctrines, vous empêcherez que la religion de la
« justice ne se souille avec le temps par des cou-
« tumes insensées, par des interprétations infidèles.
« — Avant toutes les facultés du royaume, il exis-
« tait une grande faculté, celle de la réunion de
« tous les citoyens qui, chacun dans leurs divers
« genres, ont le droit de donner essor à leurs ta-

(1) Ce que disait ici Mirabeau assis sur le fauteuil (parallèle tout au moins au trône) de la présidence d'une législature dont la brusque et dominatrice omnipotence était sans exemple dans l'histoire, il l'avait dit treize ans plus tôt entre les quatre murs d'une étroite prison : « La distribution de la justice « n'est le droit du souverain que parce que le corps social lui « a délégué tout son pouvoir pour l'exécution des lois. Ainsi « ce droit n'est et ne peut être que celui d'ériger des cours « de justice pour l'administrer dans tous les cas possibles en « son nom, qui n'est autre que la nation prise collectivement, « selon les lois admises dans cette société. Car il serait ab- « surde et impossible que le souverain exerçât personnelle- « ment le pouvoir judiciaire dans les affaires civiles, et in- « juste et même tyrannique qu'il jugeât dans les affaires cri- « minelles, puisqu'il est partie publique dans tous les délits, « comme préposé par le corps social pour les poursuivre. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 187.)

Digitized by Google

« lens, et de se rendre utiles à leur patrie. Si l'es-
« prit des corporations a été de tout resserrer, de
« tout arrêter, celui de la constitution actuelle est
« de tout développer, de tout étendre : elle s'ap-
« plique à rouvrir les canaux qui peuvent rendre
« libre et facile toute espèce d'utile communica-
« tion, et surtout celle de l'esprit et de la pensée.
« — Ne doutez point que cette Assemblée ne con-
« sidère votre demande dans ses rapports avec les
« principes de liberté et de sagesse qui l'ont di-
« rigée jusqu'à présent (1). »

Un très-petit fait qui devint un assez grand événement, et qui, à toute autre époque, aurait passé inaperçu, excitait alors une défiance et une irritation générales.

Depuis long-temps des projets de fuite prochaine de la part du Roi avaient été chaque matin annoncés par des journaux qui, en haine de la royauté, s'efforçaient de compromettre le monarque par la sorte de supposition qui devait lui nuire le plus dans l'esprit du peuple; tactique aussi habile que perfide, car pendant qu'ils reprochaient un pareil dessein au Roi, comme la per-

(1) La mort de Mirabeau suivit de si près, que sa signature ne fut pas apposée sur les procès-verbaux des séances qu'il avait présidées. Un décret du 7 juin dut y pouvoir, en chargeant le président d'alors (Dauchy) de remplir cette formalité.

Digitized by Google

manente et criminelle préoccupation de sa pensée, ils ne cessaient en l'outrageant et en le menaçant, avec un redoublement quotidien d'audace et de fureur, de le pousser par le découragement, par la colère, par la terreur, à prendre le parti désespéré d'une évasion (1).

Les sinistres rumeurs répandues à ce sujet avaient pris plus de consistance au commencement de février 1791, parce qu'on savait qu'un voyage en Italie était projeté par les tantes du Roi, *Mesdames;* projet fort naturel, il faut le dire, car, malgré la solitude où elles vivaient, uniquement occupées d'actes de bienfaisance et de piété, ces princesses sexagénaires étaient, comme tout le reste de la famille royale, en butte aux insultes et aux dénonciations des journaux; et déjà elles voyaient venir l'époque où, de même que le Roi, elles seraient forcées de chasser les prêtres de leur choix qui avaient refusé le serment, et de recourir au

(1) Nous rapporterons un seul exemple pris dans les *Annales patriotiques* de Carra pour prouver que les suppositions les plus folles ne coûtaient rien aux anarchistes, pourvu qu'ils abusassent le peuple. Tout en prédisant une évasion *furtive*, le N° du 1er février parle « des écuries du Roi et des « gardes-du-corps à Versailles, où se trouvaient au delà de « sept cents chevaux toujours sellés, bridés, et prêts à partir « au moindre signal; et de plusieurs voitures du Roi sur les- « quelles on chargeait de très-grandes vaches de cuir, bien « remplies, et dont les armes, peintes sur les panneaux, étaient « presque entièrement effacées. »

Digitized by Google

ministère d'ecclésiastiques qui, en le prêtant, s'étaient attirés la réprobation du plus grand nombre des fidèles timorés, et les censures de l'Église.

A l'occasion de ce projet de voyage, Mirabeau avait adressé une Note au Roi; il lui avait représenté les dangers de la prévention populaire, et les inconvéniens que pourrait avoir le départ des princesses; en effet, disait-il, elles peuvent être arrêtées : si c'est loin, il y a de quoi remuer toute la France; si c'est près, la sédition en les ramenant peut arriver jusqu'au château même, car quel indice, quel présage, la malveillance ne peut-elle pas attacher à cette tentative d'émigration?

Soit que les représentations de Mirabeau n'eussent pas été comprises, soit que le faible Louis XVI n'eût pas su, dans cette circonstance comme dans bien d'autres, prendre une résolution ferme, et la faire prévaloir sur les obsessions domestiques, *Mesdames* étaient parties le 18 février, après s'être procuré deux passeports signés, l'un par le Roi et par son ministre des affaires étrangères, l'autre par la municipalité de Paris; mais celle de la petite ville de Moret essaya de retenir les voyageuses; leur escorte de trente-trois dragons força le passage; le même empêchement se renouvela à Arnay-le-Duc (1), non de la part de la municipalité,

(1) Le 20 février 1791.

Digitized by Google

qui permettait la sortie, mais de la part du peuple, qui s'y opposa; enfin la question de savoir si le départ serait permis ou empêché, fut soumise à l'Assemblée nationale par les deux municipalités, et par les princesses elles-mêmes (1).

Le 14 février, à propos des rumeurs qu'avait excitées ce voyage, où l'on croyait voir un indice de la prochaine évasion du Roi, toute la population parisienne s'était émue, l'insurrection la plus violente avait été sur le point d'éclater aux abords et dans les cours des Tuileries, et n'avait cédé qu'à une vigoureuse démonstration de la garde nationale (2).

(1) Voici leur lettre : « Parties de Bellevue avec un passe-« port du Roi et une délibération de la municipalité de Pa-« ris, qui constate le droit qu'a tout citoyen de traverser le « royaume, nous avons été arrêtées à Arnay-le-Duc, malgré « le district et la municipalité. Nous n'avons pas pris de passe-« port de l'Assemblée nationale, mais elle a déclaré par un « décret qu'elle ne donnerait de passe-ports qu'à ses mem-« bres..... Nous ne voulons être et nous ne sommes, d'après « la loi, que des citoyennes.....

« Nous sommes avec respect, Monsieur le président, vos « très-humbles et très-obéissantes servantes, etc. »

(2) Comment le peuple, qui n'écoutait que les clubs, et qui ne lisait que leurs journaux, n'aurait-il pas été soulevé par ces paroles de Marat : « Il faut garder ces béguines « (Mesdames) en ôtage, et il faut donner triple garde au reste « de la famille..... Observez bien, citoyens, que les tantes « du Roi laisseraient trois millions de dettes, et qu'elles em-« porteraient douze millions en or, qu'elles ont accaparés en « payant jusqu'à vingt-neuf livres chaque louis : observez « encore qu'elles doivent emmener avec elles le Dauphin,

Digitized by Google

La commune de Paris avait demandé qu'un décret fût rendu relativement à la résidence de la famille royale. Mirabeau, encore president, avait à cette occasion dirigé vers le Roi un hommage consolateur, en disant : « Ne croyez pas, quelle « que soit la conduite de ceux qui l'entourent, que « le monarque qui répare les fautes des rois, puisse « jamais être isolé. Un grand peuple est devenu sa « famille; son nom, joint à celui de la nation et « de la loi, est prononcé dans tous nos sermens; « et un ordre durable assurera tout à la fois son « bonheur et sa puissance. »

Le 24 février, tout en blâmant avec force le chef d'escorte qui avait violé les défenses de la municipalité de Moret, Mirabeau proposa l'ordre du jour; mais le débat continua par suite de l'insistance des autorités d'Arnay-le-Duc; Mirabeau revint sur la même conclusion; ce n'est ici, continua-t-il, qu'une question de fait, puisqu'il n'y a pas de loi préexistante dont on puisse alléguer la violation; et « ce que l'Assemblée « statuera demain ou après, ne décidera pas si « *Mesdames* ont aujourd'hui le droit de voyager. « Aucune loi ne les en empêche; l'Assemblée a

« et qu'on laissera aux Tuileries un enfant de même âge et « de même figure, qu'on élève depuis dix-huit mois avec lui « pour consommer ce rapt prémédité. » (*Ami du peuple*, n° 371.)

Digitized by Google

« été instruite de ce voyage, et elle n'y a pas mis « d'obstacle; il faut bien que la municipalité de « Paris ait pensé ainsi, puisqu'elle n'a pas demandé « l'exécution d'une ancienne loi, mais une loi nou- « velle. . . . . »

« Mais, » ajoutait-il, « à défaut de loi, on parle « du *salut du peuple*... Le salut du peuple n'est pas « intéressé à ce que *Mesdames* couchent trois ou « quatre jours de plus en route. Leur voyage est « peut-être un mouvement d'imprudence, mais il « ne porte aucune atteinte à la loi. Tous les bons « citoyens, sans doute, doivent, dans les circon- « stances qui nous pressent, rester à leur poste, et « montrer leur attachement au chef de la nation. « *Mesdames* ont fait une chose imprudente, im- « politique, mais non illégale : il n'y a donc pas « lieu à délibérer; et, puisqu'il y a eu empêche- « ment à l'exécution de la loi, il faut renvoyer au « suprême exécuteur de la loi. Pourquoi l'Assem- « blée se chargerait-elle d'une responsabilité qui « n'est pas la sienne? Je soutiens qu'il est de sa sa- « gesse, de sa politique, si un corps aussi puissant « peut avoir de la politique, de renvoyer cette af- « faire au pouvoir exécutif. »

Cette proposition fut, non pas dans la forme, mais au fond, adoptée par décret du même jour, qui défendit à la municipalité d'Arnay-le-Duc de s'opposer au voyage des tantes du Roi.

Digitized by Google

Mais le fait du départ des princesses avait vivement éveillé la sollicitude de l'Assemblée.

D'un côté, on présentait un projet de loi sur *la résidence des fonctionnaires publics*; et, après un orageux débat, influencé par les manifestations du dehors (1), on donna la priorité à un autre projet qui avait été demandé, pour mettre un terme aux émigrations.

Le comité de constitution avait cru d'abord pouvoir proposer des mesures prohibitives; mais, tout en cédant à l'obligation de les présenter à l'Assemblée, le rapporteur, Chapelier, avait hautement avoué l'impossibilité de les concilier avec les principes de la constitution (2). Des membres insistaient néanmoins; le 28, Mirabeau, se citant, contre sa

(1) Nous donnerons encore un exemple de ces déclamations incendiaires qui tenaient pour ainsi dire le peuple en état de fièvre et d'émeute permanentes : « Il s'agit de savoir ce « que doit faire une nation rentrée dans ses droits, lorsque ses « anciens maîtres, auxquels elle a daigné conserver la cou- « ronne, deviennent ses plus mortels ennemis, lorsque leur « chef est à la tête des conspirateurs qui machinent sans cesse « pour la remettre aux fers; lorsque sa femme, sœur d'un tyran « qui est en armes sur la frontière de l'État, ne soupire qu'a- « près le moment de se baigner dans le sang des Français; lors- « que son frère et ses cousins sont à la tête d'une légion de fu- « gitifs conjurés contre leur patrie, et d'une armée de bandits « qu'ils ont enrôlés pour venir fondre sur le royaume et mas- « sacrer les amis de la liberté. » (Marat, 28 février 1791.)

(2) A cette occasion, Camille Desmoulins appelait l'intègre Chapelier *l'opprobre de la Bretagne*.

Digitized by Google

coutume, lut les véhémentes adjurations que, dans sa *lettre à Frédéric-Guillaume II*, il avait jadis écrites contre les défenses d'expatriation, et que nous avons rapportées ailleurs, en rendant compte de cet ouvrage (1); ensuite, « considérant qu'une « loi sur les émigrans est inconciliable avec les « principes de la constitution, » il pressa l'Assemblée de déclarer qu'elle ne voulait pas entendre la lecture d'un tel projet de loi, et qu'elle passait à l'ordre du jour, « sans préjudice de l'exécution « des décrets précédemment portés sur les person- « nes qui ont des pensions ou traitemens payés « par la nation, et qui sont hors du royaume. »

Quoique la majorité de l'Assemblée acquiesçât évidemment à cet avis, quelques membres, irrités par les manœuvres hostiles de l'émigration, s'opiniâtraient pour qu'une loi fût rendue. Mirabeau reprit la parole : « La formation de la loi, » dit-il, « ou sa proposition, ne peut se concilier avec « les excès du zèle; ce n'est pas l'indignation, c'est « la réflexion qui doit faire les lois. L'Assemblée « nationale n'a pas fait au comité de constitution « le même honneur que les Athéniens firent à Aris- « tide, qu'ils laissèrent juge de la moralité de son « projet.

« Mais le frémissement qui s'est fait entendre à

(1) Tome 4 des présens Mémoires, page 359.

Digitized by Google

« la lecture du projet du comité, a montré que « vous étiez aussi bons juges de cette moralité qu'A- « ristide, et que vous aviez bien fait de vous en ré- « server la juridiction. Je ne ferai pas au comité « l'injure de démontrer que sa loi est digne d'être « placée dans le code de Dracon, mais elle ne « pourra jamais entrer parmi les décrets de l'As- « semblée nationale de France. Ce que j'entrepren- « drai de démontrer, c'est que la barbarie de la loi « qu'on vous propose est la plus haute preuve de « l'impraticabilité d'une loi sur l'émigration; . . . « . . . . . s'il est des circonstances où des me- « sures de police soient indispensablement néces- « saires, même contre les principes, même contre « les lois reçues, c'est le délit de la nécessité; et « comme la société peut, pour sa conservation, « tout ce qu'elle veut, cette mesure de police peut « être prise par le Corps législatif; et lorsqu'elle a « reçu la sanction du contrôleur de la loi, du chef « suprême de la police sociale, elle est aussi obli- « gatoire que toute autre. Mais entre une mesure « de police et une loi, la distance est immense. La « loi sur les émigrations est, je vous le répète, une « chose hors de votre puissance, parce qu'elle est « impraticable; et il est hors de votre sagesse de « faire une loi qu'il serait impossible de faire exécu- « ter, même en anarchisant toutes les parties de « l'empire. Il est prouvé par l'expérience de tous

Digitized by Google

« les temps, qu'avec l'exécution la plus despotique, « la plus concentrée dans les mains des Busiris, « une pareille loi n'a jamais été exécutée, parce « qu'elle est inexécutable. Une mesure de police « est sans doute en votre puissance : reste à savoir « s'il est de votre devoir de la prononcer, c'est-à- « dire, si elle est utile, si vous voulez retenir les « citoyens dans l'empire, autrement que par le bé- « néfice des lois, que par le bienfait de la liberté; « car, de ce que vous pouvez prendre cette me- « sure, il n'est pas dit que vous deviez le faire : « mais je n'entreprendrai pas de le prouver; je « m'écarterais alors de la question : elle consiste à « savoir si le projet du comité doit être mis en déli- « bération, et je le nie... Je déclare que je me croi- « rais délié de tout serment de fidélité envers ceux « qui auraient l'infamie de nommer une commis- « sion dictatoriale. » Interrompu par des clameurs, Mirabeau s'écria : « La popularité que j'ai ambi- « tionnée, et dont j'ai eu l'honneur de jouir comme « un autre, n'est pas un faible roseau. C'est dans la « terre que je veux enfoncer ses racines sur l'im- « perturbable base de la raison et de la liberté. Si « vous faites une loi contre les émigrans, je jure de « n'y obéir jamais ! »

Cette séance, une des plus orageuses de la session, marqua, plus qu'aucune autre, la séparation profonde qui existait entre une majorité conserva-

Digitized by Google

trice et une minorité faible dans l'Assemblée, mais forte au dehors par son patronage anarchique, mais audacieuse, et qui s'élançait, qui s'efforçait de précipiter la monarchie vers un but inconnu, ou qui plutôt voulait à tout prix se saisir d'un pouvoir dont, quand elle l'eut obtenu, elle ne sut user ni pour restaurer ni pour achever de détruire (1).

La majorité, depuis quelque temps, reconnaissait Mirabeau pour son chef; et à aucune époque l'ascendant de celui-ci ne fut plus marqué, ne donna plus d'espérances aux constitutionnels, n'inspira plus de rage aux factieux. Quelques jours avant, le 25 février, il leur avait jeté, du haut de la tribune, cette menaçante profession de foi : « Notre serment de « fidélité au Roi constitutionnel est dans la consti- « tution; je dis qu'il est profondément injurieux « de mettre en doute notre respect pour ce serment. « Telle est ma déclaration non équivoque, et pour « laquelle je lutterai avec tout le monde en éner- « gie, bien décidé que je suis à combattre toute « espèce de factieux qui voudraient porter atteinte « aux principes de la monarchie, dans quelque

(1) Nous parlons de l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, si promptement débordée par son propre parti dans l'Assemblée législative qui, par exemple, en ce qui concerne l'émigration, adopta bien vite le projet de loi que la Constituante avait repoussé avec une espèce d'horreur.

Digitized by Google

« système que ce soit, dans quelque partie du « royaume qu'ils puissent se montrer..... Telle est « ma déclaration, qui renferme tous les lieux, tous « les temps, tous les systèmes, toutes les personnes, « toutes les sectes.... »

Jamais l'expression solennelle de cette résolution intrépide n'avait été plus nécessaire, et Mirabeau en proportionnait l'éclatante manifestation au besoin qu'avaient les hommes sages et conservateurs d'un centre autour duquel ils pussent se rallier pour faire face à l'anarchie.

En effet, elle se montrait chaque jour plus à découvert : par exemple, le matin même du 28, et pendant la séance de l'Assemblée, une scène de désordre s'était passée, et Marat en rendit compte en ces termes : « Le perfide Motier (Lafayette) « avait, dès la veille, envoyé ses émissaires au fau- « bourg Saint-Antoine pour en soulever les habi- « tans, pour les engager par mille insinuations à se « porter à Vincennes et à en démolir le donjon. » Mais pourquoi cette suggestion atroce? Pour favoriser le projet d'organiser un mouvement aux Tuileries, « car vers le milieu de la nuit les conjurés « devaient faire enivrer la garde, poignarder les « sentinelles et enlever la famille royale. » C'est ainsi que Marat représente l'échauffourée qui eut lieu le soir au château, où, en arrivant de Vin-

Digitized by Google

cennes, Lafayette accourut, parce qu'il s'y était formé une réunion de courtisans armés, qu'on qualifia *chevaliers du poignard*. Il se borna à les désarmer et à les exclure, au grand regret de Marat, qui disait à cette occasion : « Il semblait que le ciel « eût pris à tâche de rassembler le noir essaim des « conspirateurs sous le fer des grenadiers soldés; « ils avaient droit de les massacrer, et ils le pou- « vaient impunément. Les véritables amis de la « liberté déploreront toujours qu'ils aient laissé « échapper une occasion aussi favorable, qui ne se « trouvera jamais : l'Ami du peuple surtout en est « inconsolable (1). »

Nous n'étendrons pas plus loin cette digression, et nous acheverons en peu de mots ce qui nous reste à dire sur l'orageuse journée du 28 février, qui, à si peu de distance, offrit à Mirabeau une nouvelle occasion de proclamer la résistance très-publique que, sans aucun ménagement désormais, il voulait opposer aux démagogues. C'est dans cette séance que fut enfin nettement repoussé tout projet de loi sur l'émigration (2); la minorité,

(1) *Ami du peuple*, n° 394. Nous ajouterons que les imprudens royalistes que Marat vouait ainsi aux poignards des assassins, n'avaient apparemment pas les intentions qu'on leur supposa, puisque, faute de preuves et même d'indices, ils furent élargis le 12 mars, ce qui mit le comble à la rage des clubistes et de leurs journaux.

(2) Après la mort de Mirabeau, comme de son vivant, l'As-

Digitized by Google

comme nous l'avons dit, fit d'incroyables efforts pour dominer l'Assemblée par le tumulte, ne pouvant la persuader par la raison, ni l'entraîner par la conviction; et c'est dans cette circonstance que Mirabeau lança ces paroles célèbres : *Silence aux trente voix!* qui terrassèrent les opposans, mais qui furent probablement son arrêt de mort (1)!

Cependant s'ils furent muets dans l'Assemblée nationale, ils prirent leur revanche le soir même au club des Jacobins, dont la séance fut si animée

semblée nationale, tout en blâmant vivement les émigrés, s'abstint de sévir contre eux. Seulement par décrets des 9 juillet et 1er août 1791, elle imposa une triple contribution à ceux qui ne rentreraient pas dans le délai d'un mois; et encore se hâta-t-elle d'abolir expressément cette mesure de rigueur, par le décret d'amnistie du 14 septembre 1791, rendu à propos de l'achèvement de la constitution, et de l'acceptation du Roi, ainsi que de son serment.

(1) Mirabeau en jugea ainsi; et nous affirmons que le soir de cette séance, il le dit dans les mêmes termes à sa sœur, Mme du Saillant.

Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires de Tilly* (Paris, 1828, tome 3, page 124) : « Mirabeau (quoi qu'on en dise) était « mort empoisonné..... Moins de deux jours après celui où « il annonça à la tribune qu'il allait combattre les factieux et « les démasquer, il se sentit atteint *d'une langueur* qu'il dit « à une femme de ma connaissance *ne pouvoir définir.* »

Les hommes qui savaient le plus de gré à Mirabeau de ses principes monarchiques ne le jugeaient pas mieux que les hommes qui les lui reprochaient comme une apostasie. Ainsi par exemple, le comte Louis de Bouillé n'a aperçu que dans ces seules séances des 25 et 28 février, le rôle conser-

Digitized by Google

que Camille Desmoulins en parla en ces termes : « O la belle, la magnifique, l'immortelle séance « que celle des jacobins, le 28 février! comme « l'Assemblée nationale déshonora le peuple fran- « çais, et comme les jacobins l'honorèrent le même « jour (1)! »

Ce fut là, en effet, que Duport et Alex. de Lameth vinrent se venger de l'apostrophe attérante de Mirabeau. Ils n'eurent pas même l'habileté de déguiser leur motif, car quoique l'ordre du jour amenât la question d'une loi sur l'émigration, ils n'en parlèrent que secondairement. Duport reprocha à Mirabeau l'orgueil et le despotisme de sa *dictature parlementaire;* il le présenta comme complice de Lafayette et du ministère, qui, disaient les jacobins, organisaient des émeutes pour se donner l'occasion de déclamer contre les factieux; il se plaignit qu'on indiquât la Société des jacobins comme leur métropole; il en fit une pompeuse apologie qui, après lui, fut convertie en un solennel panégyrique par Alex. de Lameth. Celui-ci, à son tour, attaqua Mirabeau avec encore plus de

vateur et monarchique de Mirabeau : « La mort, » dit M. de Bouillé, » vint l'arrêter *au premier pas* qu'il avait fait, en « dénonçant les vingt-trois factieux avec cette impétueuse « éloquence qui lui était naturelle. » (*Mémoires du comte Louis de Bouillé, sur le départ du roi Louis XVI au mois* de juin 1791, etc. Paris, Baudouin, 1823, page 56.)

(1) *Révolutions de France et du Brabant*, n° 67, 1791.

Digitized by Google

violence, par des suppositions et des injures, et non par des faits, mais en lui reprochant ses votes opposés aux *intérêts nationaux*, et par exemple ses opinions monarchiques sur le *veto*, sur le droit de paix et de guerre, etc.

Mirabeau avait été averti de l'espèce de complot ourdi pour achever de compromettre sa popularité, et il avait résolu d'y faire face avec sa vigueur habituelle, comptant d'ailleurs sur l'effet de sa présence, car « les *tracassiers* jacobins qui formaient « un état dans l'état, et qui rivalisaient quelquefois « avec l'Assemblée nationale, quoique gouvernés « alternativement par les Lameth, par Robespierre, par Pétion, se laissaient presque toujours « entraîner par Mirabeau, quand il voulait bien « condescendre à se montrer à leur tribune; mais il « le faisait rarement, et avait autant de mépris que « de jalousie contre cette dangereuse faction (1). »

Mirabeau assistait donc à la séance. Malgré les menaces et les insultes qui l'environnaient, il combattit séparément chacun de ses accusateurs; il leur répondit qu'il y avait deux sortes de *dictatures*, celle de l'intrigue et de l'audace, et celle de la raison et du talent; il ajouta que si ceux qui n'avaient pu établir ou garder la première, ne savaient pas s'emparer de la seconde, ils ne devaient

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 257.

Digitized by Google

s'en prendre qu'à eux-mêmes. S'attachant ensuite au prétexte dont se servaient les assaillans, il leur demanda pourquoi ils avaient déplacé la lutte, au lieu de la soutenir dans l'Assemblée même, où ils n'avaient pas pris la parole, pour défendre à la fois leur propre cause, et la question politique, contre lui et contre la majorité; il leur demanda s'ils croyaient bien comprendre la liberté en présentant des dissidences d'opinions comme des crimes; s'ils croyaient bien comprendre le gouvernement représentatif en calomniant les majorités absentes, au lieu de les combattre en présence, en désertant la discussion de la loi débattue pour flétrir après la loi décrétée..... Enfin, il défendit noblement Lafayette, il arracha de bruyans applaudissemens au club orageux qui l'avait reçu en accusé, ou plutôt en coupable, et il en sortit pour n'y plus rentrer.

Dès le lendemain, 1er mars, Mirabeau reparut à l'Assemblée, non comme député, mais comme membre et organe du directoire du département de Paris, où il était entré par élection avec le duc Alexandre de la Rochefoucauld et l'abbé Sieyes, et *l'élixir de* 1789, comme disait Camille Desmoulins qui, dès long-temps, avait abandonné les principes de 1789 pour anticiper sur ceux de 1793. Cette fois encore, Mirabeau proclama la nécessité

Digitized by Google

d'assurer la distinction, la séparation, l'indépendance des pouvoirs, le rétablissement de l'ordre public, l'affermissement des institutions constitutionnelles; l'amélioration de la cité, la prospérité et la splendeur de l'État. Dans la même qualité, il harangua aussi le Roi, et nous rapportons textuellement ces deux allocutions, dont la seconde est peu connue (1), parce qu'elles prouvent la profondeur et la justesse des prévisions de cet esprit pénétrant, qui lisait dans l'avenir l'accomplissement des préoccupations et des vœux de toute sa vie, c'est-à-dire les résultats assurés, quoique temporairement compromis, parce qu'en mourant il leur manqua, des travaux auxquels il avait pris une part si active et si glorieuse.

« Le corps électoral du département de Paris a « terminé ses élections, et l'administration s'est or- « ganisée. Nous sommes les enfans de la loi, c'est « aux législateurs que nous devons notre premier « hommage.

« Il est maintenant complet ce système général « d'administration, qui, sur toute la surface de « l'empire, donne des interprètes aux pétitions du « peuple, des organes aux lois, des mandataires

(1) On ne la trouve, à notre connaissance, que dans le *Courrier de Provence*, tome 13, n° 278, page 459 à 460. Nous copions la transcription qui suit sur la minute qui est en notre possession.

Digitized by Google

« à chaque département et à chaque cité, des in-
« termédiaires à la collection des citoyens. Pen-
« dant quelques instans, au milieu de l'appareil
« d'une grande création, et quand toutes les an-
« ciennes institutions renversées n'offraient plus que
« les ruines de vingt siècles, la France ne pouvait
« que présenter l'image d'un véritable chaos; il
« disparaît, un ordre durable lui succède, les
« postes sont fixés, les places remplies, les droits
« déterminés. Nous avons échappé à cette mort
« qui atteint les empires comme les individus.
« Vous n'avez pas seulement reculé la durée de
« notre société politique, vous avez recréé son
« existence; c'est au sein même de la tempête qui
« allait l'engloutir, que vous avez refait à neuf le
« vaisseau de l'État. Il peut maintenant sans péril
« se frayer une nouvelle route à de grandes des-
« tinées.

« Nous partageons, comme Français, la gloire
« de vos travaux, mais comme officiers publics,
« nous ne nous occuperons que de nos fonctions.

« Le Corps législatif et le monarque sont les re-
« présentans du peuple, et nous, nous n'en som-
« mes que les mandataires. Le monarque est l'ex-
« térieur de la loi : nous sommes les organes du
« monarque dans l'exécution de la loi. Ces diffé-
« rens rapports déterminent tous nos devoirs.

« Nous ne pouvons point exprimer la volonté du

Digitized by Google

« peuple, nous ne pouvons que vous transmettre « ses besoins, ses vœux, ses espérances. Comme la « lumière se répand d'un seul foyer sur l'univers, « la loi sortant toute formée du Corps législatif et « du monarque, ne trouve plus que des sujets : « nous la recevons du chef de l'empire, et en la « faisant exécuter, nous devons les premiers l'exem- « ple de l'obéissance.

« Nous placerons surtout, au nombre de nos « devoirs, nos soins pour la tranquillité publique. « De tous les débris des anciennes institutions et « des anciens abus, s'est formée une lie infecte, « un levain corrupteur, que des hommes pervers « remuent sans cesse pour en développer tous les « poisons. Ce sont des factieux qui, pour renverser « la constitution, persuadent au peuple qu'il doit « agir par lui-même, comme s'il était sans lois, « sans magistrats; nous démasquerons ces coupa- « bles ennemis de son repos, et nous apprendrons « au peuple que si la plus importante de nos fonc- « tions est de veiller à sa sûreté, son poste est celui « du travail, secondé par la paix de l'industrie « active, et des vertus domestiques et sociales. »

Voici présentement le texte du discours que Mirabeau adressa au Roi au nom du département de Paris :

« Sire, l'organisation du département de Paris

Digitized by Google

« vient d'augmenter le nombre des fonctionnaires « publics qui vous sont subordonnés, comme au « chef suprême de l'exécution des lois. Préposés « par la constitution pour vous aider en ce qui les « concerne, ces intermédiaires serviront encore à « entretenir l'amour des peuples pour le monar- « que, et à le lui reporter plus intimement. Il fal- « lait des instrumens et des organes au pouvoir; la « nation, en les choisissant, n'a fait qu'ajouter le « concours efficace de l'affection, de la confiance à « la force de la royauté, qu'elle regarde comme « son plus riche domaine, et comme le plus ferme « rempart de la liberté publique.

« Il n'y a de véritable puissance que dans la réu- « nion de toutes les forces de l'empire vers un seul « but, et de gouvernement durable que celui où la « loi conserve dans son exécution toute l'énergie de « la volonté générale qui l'a formée. Le trône avait « un éclat trompeur, il a maintenant des bases iné- « branlables.

« Un grand arbre couvre de son ombre une large « surface; ses racines profondes s'étendent au loin, « s'entrelacent à des rochers éternels; pour l'abat- « tre il faut bouleverser la terre; telle est, Sire, « l'image de la royauté dans la constitution que « vous avez acceptée, et qui chaque jour va se per- « fectionner et s'achever sous vos auspices.

« Il n'est aucune section du peuple qui n'ait ses

Digitized by Google

« administrateurs, ses juges, sa force publique, et « pour ainsi dire sa portion de vie politique et de « mouvement. Chacun de ces points est lié au pou- « voir exécutif suprême, sous des formes différentes ; « c'est toujours la même autorité qui se reproduit. « Elle sera indestructible comme les élémens dont « elle est formée ; la royauté était renfermée dans « l'enceinte d'un palais, elle couvrira désormais « tout le royaume. »

Le 3 mars 1791, l'abbé Gouttes, rapporteur des comités réunis des finances et de la mendicité, proposait en leur nom de donner la sanction législative à l'établissement de *la caisse Lafarge*, établissement dont sans doute les résultats n'ont pas répondu aux promesses prodiguées, aux espérances conçues, mais qui a fait naître d'utiles institutions aujourd'hui florissantes.

Le discours que Mirabeau prononça à ce sujet présente à notre avis les aperçus de la philanthropie la plus prévoyante, la plus ingénieuse, et semble le programme des beaux établissemens de caisses d'épargnes, qui depuis quelques années sont assidûment propagées par des âmes nobles, par de hautes intelligences, et dont le progrès, heureusement marqué chaque jour, doit avoir une incalculable influence sur l'amélioration morale et matérielle du peuple.

Digitized by Google

« Vos comités trouvent une foule d'avantages « dans l'adoption du projet de M. Lafarge : il en est « un dont ils ne vous parlent point, c'est qu'un « pareil établissement, rappelant sans cesse à la « classe indigente de la société les ressources de l'é- « conomie, lui en inspirera le goût, lui en fera « connaître les bienfaits, et en quelque sorte les « miracles. J'appellerais volontiers l'économie la « seconde providence du genre humain. La nature, « qui s'épuiserait par les jouissances, se perpétue « par des reproductions. Faites que la subsistance « même du pauvre ne se consomme pas tout en- « tière; obtenez de lui, non par des lois, mais par « la toute-puissance de l'exemple, qu'il se dérobe « temporairement une très-petite portion de son « travail pour la confier à la reproduction du temps, « et par cela seul vous doublerez les ressources de « l'espèce humaine. Qui doute que la mendicité, « ce redoutable ennemi des nations et des lois, ne « fût détruite par de simples règles de police éco- « nomique? qui doute que le travail de l'homme « dans sa vigueur ne pût le nourrir dans sa vieil- « lesse? puisque la mendicité est presque la même « chez les peuples les plus riches, et parmi les na- « tions les plus pauvres, ce n'est donc pas dans « l'inégalité des fortunes qu'il faut en chercher la « véritable cause, elle est tout entière dans l'im- « prévoyance de l'avenir, dans la corruption des

Digitized by Google

« mœurs, et surtout dans cette consommation « continuelle sans remplacement, qui changerait « toutes les terres en déserts, si la nature n'était pas « plus sage que l'homme.

« M. Lafarge appelle son projet *tontine via-* « *gère et d'amortissement*. Je voudrais qu'il l'eût « appelé, *caisse des épargnes*, *caisse des pau-* « *vres*, ou *caisse de bienfaisance*; ce titre aurait « mieux fait connaître au pauvre ses besoins, et « au riche ses devoirs. Assez de fortunes ont été « amoncelées par l'avarice, en accumulant des in- « térêts, en échangeant des privations pour des ri- « chesses; il faut apprendre aussi à la classe indi- « gente le moyen de se préparer un plus doux « avenir. Une pension de 45 livres (1) serait un « grand bienfait pour les habitans des campagnes; « cette somme est presque le salaire du travail « d'une année entière. Une pension de 1,000 livres, « de 1,000 écus, serait la fortune de la famille la « plus nombreuse. Quelle émulation ce prix dé- « cerné à l'économie ne serait-il pas capable d'y « exciter? Partout le peuple est à portée de faire « quelques épargnes; mais il n'a nulle part la pos- « sibilité de les faire fructifier. Qui voudrait se « charger chaque jour du denier de la veuve? Sup- « posons même qu'un fils pour son père, ou qu'un

(1) Tel devait être, après quinze ans au plus, le produit d'un versement quotidien de 6 deniers, annuel de 9 livres.

Digitized by Google

« père pour son fils, voulussent retrancher six de-
« niers par jour du travail que cette économie leur
« rendrait plus doux : dans quelles mains dépose-
« raient-ils la modique somme de 9 livres à la
« fin de chaque année? Quelle serait même l'ac-
« croissement de cette somme, si elle ne produi-
« sait que de simples intérêts? L'esprit d'économie
« jusque aujourd'hui était donc, sinon presque im-
« possible, du moins assez stérile dans les classes
« indigentes : il n'en sera pas de même lorsqu'une
« caisse des épargnes aura réalisé les vœux des bons
« citoyens.

« En vous parlant des avantages de l'esprit d'éco-
« nomie, comment passer sous silence les bonnes
« mœurs qui en sont le premier bienfait? La pau-
« vreté se concilie avec toutes les vertus; mais à la
« pauvreté succède l'indigence, la mendicité; et
« combien cet état douloureux n'est-il pas voisin de
« la plus dangereuse corruption! Tout se tient dans
« l'ordre moral. Le travail est le pain nourricier
« des grandes nations. L'économie, jointe au tra-
« vail, leur donne des mœurs; les fruits de cette
« économie les rendent heureuses : et n'est-ce point
« là le but de toutes les lois?

« Mais craindriez-vous de diminuer la sub-
« sistance du pauvre par des sacrifices même vo-
« lontaires, que son état semble ne pouvoir sup-
« porter? Que vous connaîtriez mal les effets de

Digitized by Google

« l'esprit d'économie! Il double le travail, parce « qu'il en fait mieux sentir le prix; il augmente les « forces avec le courage... D'ailleurs comptez-vous « pour rien l'invitation que vous allez faire aux ri- « ches? Et lorsque vous autorisez une caisse des pau- « vres, à qui donc prescrivez-vous de la remplir? « Non, j'en atteste tous ceux qui ont vu de près les « ravages de la misère, les pauvres ne seront pas les « seuls à s'intéresser à cette caisse bienfaisante, qui « ne va récéler des épargnes ou des aumônes que « pour les multiplier. Une nouvelle carrière s'ouvre « à la bienfaisance, comme une nouvelle chance se- « courable à la pauvreté. En est-il de plus favora- « ble? elle embrasse l'avenir, elle est accordée au « malheur, elle a pour base l'espérance. Il ne nous « reste qu'à donner un exemple, qui sans doute « aura des imitateurs; j'ajouterai au projet de dé- « cret proposé par vos comités, qu'il sera prélevé « par le trésor public, cinq jours du traitement de « chaque député pour former douze cents actions « sur la tête de douze cents familles pauvres qui « seront indiquées, savoir, quatorze par chaque « directoire des quatre-vingt-trois départemens, et « trente-huit par la municipalité de Paris (1). »

On a vu tout à l'heure que Mirabeau avait été nommé membre du directoire du département de

(1) Le projet soutenu par l'abbé Gouttes, Mirabeau, Fou-

Digitized by Google

la Seine. Prit-il une part active aux travaux de cette administration à laquelle il appartint si peu de temps, et à une époque où il était absorbé par tant de travaux divers? Nous l'ignorons, et nous n'avons pu nous procurer aucune notion positive à ce sujet, ni dans les nombreux papiers, ni dans les dépôts publics où l'on ne trouve aucun registre des délibérations du département. Toutefois, quelques Notes informes nous prouvent que, dans les premiers jours de mars, Mirabeau rechercha des moyens d'obvier aux graves embarras administratifs que faisaient déjà pressentir les coalitions d'ouvriers qui occupèrent la municipalité deux mois après (1). Le seul document que nous puissions donner ici, c'est l'ébauche, copiée sur sa minute

cault, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, et combattu par Buzot et Robespierre, fut rejeté dans la même séance du 3 mars. Au sujet de la proposition de faire, en faveur des pauvres un prélèvement de *cinq jours du traitement de chaque député*, Robespierre disait : « Toute motion tendant « à détourner de sa destination le salaire des représentans de « la nation n'est point un secours accordé aux malheureux ; « c'est l'anéantissement d'un des principes protecteurs de la « liberté publique. Faites attention que cette bienfaisance « serait tout entière au préjudice du peuple. »

On conçoit facilement que Mirabeau dédaigna de répondre à de telles déclamations.

(1) Le 5 mai 1791, cinq cents ouvriers du pont Louis XVI envoyèrent à la municipalité une députation, par laquelle ils demandaient que le prix de leurs journées fût porté de 30 à 36 sous. Bailly répondit en blâmant les coalitions d'ouvriers,

Digitized by Google

autographe, d'un projet, daté du 7 mars 1791, qu'il destinait à ses collègues du département, et qui avait pour objet de diminuer, au profit de la ville de Paris, la dépense excessive des ateliers de charité formés en vertu des décrets des 30 mai, 6 juin, 16 et 30 décembre 1790; décrets dont l'effet avait été de dénaturer les inconvéniens de la mendicité, au lieu d'y remédier :

« 1° Diminuer immédiatement de 3 sols par jour « et par tête, le salaire des ouvriers de tous les ate- « liers municipaux;

« 2° Employer sur-le-champ cette économie à « des distributions de riz, de pommes-de-terre, etc., « dans des réfectoires publics, aux vieillards, aux « infirmes et aux enfans; réfectoires qui ne rassem- « bleront jamais plus de deux cents personnes;

« 3° Retenir progressivement un denier par jour « sur la paye des ouvriers desdits ateliers, jusqu'à « ce qu'elle se trouve réduite à 12 sols;

« 4° Offrir par un avis, dans les papiers publics, « aux départemens, aux districts et aux entrepre- « neurs quelconques qui voudront prendre des ou- « vriers dans lesdits ateliers, une prime journalière

et en déclarant que l'autorité n'avait pas le droit d'intervenir entre eux et les personnes qui les employaient. Néanmoins, le 25 du même mois, le corps municipal décida que les tailleurs de pierre employés aux travaux des quais, ports et trottoirs de la ville recevraient 42 sous par jour au lieu de 36.

Digitized by Google

« de 4 sols par individu, laquelle prime aura lieu « pour trois mois par tête d'ouvrier qui aura été « appelé d'ici au 15 avril, et pour deux mois seule- « ment après cette époque ;

« 5° Demander à l'Assemblée nationale d'indi- « quer un jour auquel les diverses députations se- « ront tenues de donner des renseignemens sur les « travaux qui peuvent occuper des ouvriers dans « leurs départemens respectifs ;

« 6° Publier un arrêté qui motive les précédentes « mesures, et qui fasse sentir le danger et l'immo- « ralité de l'aumône proprement dite (1). »

Le 21 mars, Mirabeau prononça un discours étendu sur *les mines*. Mais comme la discussion le ramena plus tard à la tribune avec des idées et des conclusions modifiées, nous comprendrons ses deux discours dans une même analyse ; et nous présenterons d'abord ici l'opinion qu'il prononça relativement au cas éventuel *de la régence*, question qui fut traitée dans les séances des 22, 23, 24 et 25 mars 1791.

Les principaux problèmes à résoudre, étaient ceux-ci :

(1) Ce morceau peut être considéré comme inédit, car il n'a encore été inséré que dans l'*Isographie des hommes célèbres* (Paris, A. Mesnier, 1828, 1830), qui en a donné le *fac simile* calqué sur notre minute.

Digitized by Google

La régence devait-elle être *héréditaire* ou *élective*?

En supposant que le roi mineur n'eût point de parens constitutionnellement éligibles à la régence, serait-elle déférée *par la législature* ou *par un corps électoral*?

A quel âge le roi mineur entrerait-il au conseil?

Tous les efforts, soit secrets, soit patens de Mirabeau, tendaient à organiser dans la nation comme dans l'Assemblée une puissante majorité qui, par celle-ci, ou par l'entremise d'une seconde législature, perfectionnât la constitution en l'achevant, et la purgeât de tous les levains d'anarchie qui éclataient pour ainsi dire chaque jour, et qu'y avaient introduits les circonstances, ainsi que les préventions et les passions.

C'est sans doute dans cette œuvre décisive de révision et de perfectionnement que Mirabeau aurait voulu fondre la grave question constitutionnelle *de la régence*; aussi en demanda-t-il d'abord l'ajournement. Ne pouvant l'obtenir, il voulait, du moins, qu'on se bornât à décider si la régence serait héréditaire ou élective, question capitale, et dans laquelle on voyait les esprits dériver au rebours de leurs opinions habituelles, puisque l'éligibilité était proposée par des hommes tels que l'abbé Maury et le républicain Pétion; tandis que Barnave et Cazalès soutenaient l'avis du comité qui voulait déférer la régence au plus proche parent

Digitized by Google

du roi mineur, c'est-à-dire, la rendre héréditaire, comme la royauté elle-même.

Il est évident que Mirabeau était au fond du premier avis, quoiqu'il votât pour les conclusions du comité, et cette évidence résulte de la différence qu'il y a entre l'habile développement qu'il fit des motifs qui appuyaient l'éligibilité, et le sec laconisme de ses conclusions en faveur du système contraire, système qui prévalut.

Nous n'essayerons pas d'expliquer cette contradiction, peut-être plus apparente que réelle, dont il serait possible que l'apparence dût être attribuée à la faute des sténographes qui auraient mal recueilli des discours improvisés, et dans la transcription desquels un examen attentif découvre, en effet, des incohérences et des lacunes. Mais nous ferons seulement remarquer l'énergie des principes libéraux qui animent le discours dont nous allons donner l'analyse, appuyée de citations.

Mirabeau alléguant avec force l'exemple de l'Angleterre, où la régence est élective, soutint donc que l'élection du régent ne pouvait avoir les inconvéniens et les dangers qu'aurait eus l'élection d'un roi, et qu'on avait voulu éviter en rendant le trône héréditaire. Dès lors « si ces inconvéniens « ne se retrouvent pas dans l'élection très-circon- « scrite du régent, pourquoi chercher à les éviter « en nous donnant ceux de l'hérédité? pourquoi

Digitized by Google

« prendre un régent des mains du hasard ? » Accueilli par des marques de défaveur, il ajoutait : « Je répondrai en homme que les battemens de « mains n'étonnent pas plus que les murmures, « que je respecte les objections fortes, et que j'es- « time même les objections spécieuses, parce « qu'elles contraignent à se replier sur soi-même et « à penser; mais j'observe que l'Assemblée n'ayant « rien statué encore sur l'inviolabilité du régent, « sur la différence ou l'identité des fonctions, des « droits et des devoirs attribués à la régence et à la « royauté, on ne peut pas dire que l'identité de la « régence et de la royauté force à rendre celle-là « héréditaire comme celle-ci. Pour ce qui est de la « crise dont on vous a fait un effrayant tableau, en « cas d'élection, je réponds qu'elle existe pour tou- « tes les régences, pour toutes les minorités. C'est « toujours une grande crise politique que la vacance « du trône, que la minorité d'un prince; mais d'a- « bord on ne peut pas l'éviter, et ensuite elle est « peu redoutable dans un gouvernement bien con- « stitué. . . . . .

« Eh ! ne croyez pas que quand une constitution « est faite, et bien faite, on puisse tirer un grand et « surtout un durable parti d'une crise momenta- « née; soyez sûrs qu'en ce genre, comme en tout « autre, on ne recueille pas autre chose que ce « qu'on a semé. Pendant que je parlais et que j'ex-

Digitized by Google

« primais mes premières idées sur la régence, j'ai « entendu dire avec cette indubitabilité charmante, « à laquelle je suis dès long-temps apprivoisé : *cela « est absurde, cela est extravagant, cela n'est pas « proposable*..... Eh bien ! je déclare que dans cette « assemblée je connais de très-bons citoyens, des « esprits très-éclairés, qui ont de grands doutes « sur la question, et qui s'apprêtent à soutenir l'é- « lection de la régence. J'en conclus que la ques- « tion doit être posée ainsi qu'elle a besoin d'être « discutée, et que, quand on propose une chose « quelconque, avant de dire : *c'est absurde, c'est « extravagant, c'est improposable*, il faut y avoir « bien réfléchi, ce qui, en tout état de cause, ne « gâte rien. »

Ces observations fixèrent enfin la question, jusqu'alors flottante, et le lendemain Mirabeau reparut à la tribune.

« La régence, » dit-il, « sera-t-elle héréditaire, « ou élective ? ou plutôt (car un régent ne succède « à rien, ainsi l'expression *régence héréditaire* est « impropre), la régence sera-t-elle fixée d'une « manière invariable, ou déterminera-t-on seule- « ment le mode qui doit former la régence ? telle « est la véritable question dans laquelle je me suis « aperçu, ainsi qu'en maintes occasions, que beau- « coup d'hommes prenaient leur horizon pour les « bornes du monde. Je vais chercher s'il n'est pas

Digitized by Google

« quelques aspects nouveaux, sous lesquels on la « peut considérer, s'il est vrai que, dans toutes les « hypothèses, elle intéresse la sûreté de la mo- « narchie, et peut altérer la régularité du gouver- « nement; si un bon constitutionnaire ne doit pas « voir que cette question n'a qu'une importance « factice, émanée de nos vieilles idées de l'ancien « régime; qu'enfin il est assez indifférent qu'un « régent soit bon ou mauvais, ce qui simplifierait « beaucoup la question.

« Il y a d'abord un grand aspect sous lequel la « question n'a été ni vue ni présentée.

« Plusieurs philosophes, méditant sur la royauté, « ont considéré la monarchie héréditaire, comme « l'oblation d'une famille à la liberté publique; « tout doit être libre dans l'État, excepté cette fa- « mille. Le gouffre de l'anarchie est creusé par « l'ambition et les factieux; Décius s'y précipite; « le gouffre se referme : voilà l'emblême de la « royauté dans cette théorie.

« Dans un premier système, l'indivisibilité du « privilége auquel tous sont appelés, et qui sépare « la famille royale entière de la nation, conduirait « à dire que c'est à cette famille à nommer le ré- « gent. Le droit du plus proche parent n'a lieu « qu'à la mort du roi; alors il s'agit de le rempla- « cer : au lieu que, dans le cas de la régence, il ne « s'agit pas de remplacer le roi puisqu'il existe,

Digitized by Google

« quoique enfant, mais de remplacer la royauté, « et ce cas est bien différent de l'autre. La royauté « est à la famille, c'est à la famille à la faire exer- « cer. Les grands mots ne changent rien à la nature « des choses, et la régence, après tout, n'est qu'une « tutelle.

« Dans un second système, on pourrait obliger « chaque roi à nommer lui-même le régent, aus- « sitôt qu'il aurait un enfant mâle, ou même aussi- « tôt que la reine serait enceinte. On préviendrait « par là, en partie, les mouvemens du hasard, et « ceux de l'élection, et l'opinion publique ferait « appeler le plus digne. Notre histoire offre plu- « sieurs exemples de régens désignés par les rois; « mais ceux-ci ne disposaient de la régence que par « testament, voilà le vice : c'est pendant leur vie « qu'ils devraient y nommer.

« Dans un troisième système, en admettant que « le régent élu pourra être périodiquement con- « servé ou remplacé (car on n'élit que pour bien « choisir), ou préviendrait une foule d'inconvéniens.

« N'est-il donc aucun mode d'élections qui en « soit exempt? les a-t-on épuisés? est-il bien sûr « que la véritable élection du peuple soit sujette « aux mêmes inconvéniens que celle d'une poignée « d'aristocrates? et croit-on avoir fait une compa- « raison raisonnable, en assimilant, par exemple, « les élections de la Pologne, de cette république

Digitized by Google

« où cent mille gentilshommes, tous électeurs et « éligibles, asservissent cinq à six millions d'escla- « ves, à celles que l'on pourrait disposer et déter- « miner dans un empire couvert de vingt-quatre « millions d'hommes libres, armés pour faire res- « pecter leur volonté contre les factions intérieures « et extérieures? ..... Je pourrais citer cent autres « modes, et encore traiter la question d'un conseil « de régence mis en parallèle d'un régent.

« Mais tout ceci n'est pas la question; considé- « rons-la en soi, dans ses rapports avec la nation, « avec le Roi, avec la constitution. Le hasard donne « les rois, et il y aurait bien des lieux communs « plus ou moins ronflans à débiter ici. Faisons seu- « lement deux observations un peu plus substan- « tielles. Le hasard sera souvent tellement aveugle, « qu'on regrettera de ne pouvoir le corriger par l'é- « lection. Je n'aurais qu'à supposer deux malheurs « pour me faire entendre : voudrions-nous avoir « pour régent l'homme faible, ou coupable, ou « trompé, qui serait alors appelé par la loi (1)?

« Ce n'est pas tout, prenons garde que la régence « peut être un règne de dix-neuf ans, c'est-à-dire « un assez long règne; que lorsqu'un roi viendra à « peine de naître, le parent le plus proche sera peut-

(1) Le comte d'Artois, chef de l'émigration, alors occupé à organiser la coalition de Pilnitz, c'est-à-dire au dedans la guerre civile, au dehors l'invasion étrangère.

Digitized by Google

« être dans la vieillesse, peut-être dans une enfance « non moins inactive que celle du roi, et qu'il est ridi- « cule, entre deux enfans, de ne pas vouloir choisir « un homme. La Providence donne des rois faibles, « ignorans, ou même méchans; mais, si nous avons « un mauvais régent, c'est nous qui l'aurons voulu. « Voilà pour la nation. Voyons pour le roi, qui est « l'homme de la nation, et qu'ainsi elle doit dou- « blement protéger. Veut-on consulter le passé? « notre histoire future sera certainement moins « orageuse que celle de cette ancienne monarchie, « où tous les pouvoirs étaient confondus. Cepen- « dant plusieurs circonstances semblables peuvent « encore se reproduire. Or, dans combien de cas « n'aurait-il pas été dangereux que le parent le « plus proche de la couronne eût été régent? quand « on n'examine pas la question de fort près, on « est d'abord frappé de cette idée : puisque le pa- « rent le plus proche pourrait être roi, pourquoi « ne serait-il pas régent? mais voici entre ces deux « cas une différence très-sensible; un roi n'a d'autres « rapports qu'avec le peuple, et c'est par ces rapports « seulement qu'il doit être jugé. Un régent, au « contraire, quoiqu'il ne soit pas chargé de la garde « du roi mineur, a mille rapports avec lui, et il « peut être son ennemi; il peut avoir été celui de « son père. On a dit qu'un régent, soutenu de la « faveur populaire, qui l'aurait choisi, pourrait dé-

Digitized by Google

« trôner le roi. Prenez garde que cette objection « ne soit encore plus forte contre le parent le plus « proche. Le premier ne pourrait réussir qu'en « changeant la forme du gouvernement : il aurait « contre lui la saine partie de la nation, et tous les « autres membres de la famille royale. Le second, « au contraire, pour régner, même en vertu de la « loi, il lui suffirait d'un crime obscur à faire com- « mettre, et il n'aurait plus à craindre de concur- « rens..... Qu'importe que la garde du roi ne lui « soit pas confiée, a-t-il plus d'un pas à franchir?

« Mais voici d'autres objections tirées de la na- « ture même de notre constitution. La véritable « théorie du gouvernement ne conduit-elle pas à « l'élection de la régence? quand un roi est mineur, « la royauté ne cesse pas, elle devient inactive; elle « s'arrête comme une montre qui a perdu son « mouvement. C'est à l'auteur de la montre à lui « rédonner son mouvement. Plus on creuse le sys- « tème d'élection, et plus on le trouve conforme « aux véritables principes. Un régent n'est qu'un « fonctionnaire public; . . . . . un « régent n'est réellement autre chose qu'un premier « ministre irrévocable pendant un certain temps; « car, pendant la régence, tout se fait au nom du « roi : or, quand un roi mineur ne peut pas choi- « sir son ministre, à qui est-ce à le choisir, si ce « n'est au Corps législatif? L'ordre des idées con-

Digitized by Google

« duit donc à ce résultat, et par conséquent au sys-
« tème d'élection . . . . . .

« . . . . . Ne serait-il pas aussi très-
« utile de démontrer à cette famille placée pour
« ainsi dire en dehors de la société, que son privi-
« lége n'est pas tellement immuable, que l'applica-
« tion ne dépende quelquefois de la volonté natio-
« nale? Cette famille pourrait même s'améliorer
« sous ce rapport, car chaque règne pouvant offrir
« à quelqu'un de ses membres une royauté pas-
« sagère, tous chercheraient à s'y préparer, à s'en
« rendre dignes, tous ménageraient l'opinion pu-
« blique et apprendraient les devoirs des rois. Il
« me semble aussi que l'élection pour la régence
« rappellerait à certaines époques la véritable
« source de la royauté. Et il est bon que ni les
« rois, ni les peuples ne l'oublient.

« Le système de l'élection est donc très-conve-
« nable, et même très-plausible, très-favorable,
« avec quelque légèreté qu'on l'ait traité dans un
« premier aperçu.

« Mais cette question, sous le point de vue élec-
« tif, a un grand désavantage à être traitée pour
« nous et parmi nous. Assouplis et presque incor-
« porés à la royauté héréditaire par la plus longue
« des habitudes, nous l'avons reconnue comme
« préexistante à la constitution, nous n'avons pas
« même tourné notre pensée à un mode d'élection,

Digitized by Google

« parce que nous n'en avions pas besoin. Mais, « certes, de ce que la solution de ce problême ne « nous est pas nécessaire, il ne s'ensuit pas qu'il soit « insoluble.

« Eh! pourquoi transporterait-on dans une in- « stitution qui n'entraînerait pas les inconvéniens « avoués des élections, les inconvéniens incontes- « tables de l'hérédité?

« Mais il est temps de vous faire remarquer la « source commune de toutes les erreurs sur cette « matière, et notamment de l'importance exagérée « que l'on attache aux diverses opinions qui vous « ont été soumises. On voit toujours dans un roi, « dans un régent, ce qu'ils étaient: celui-là l'agent « presque unique de tous les biens et de tous les « maux d'une grande nation, durant un long « règne; celui-ci un roi absolu pendant plusieurs « années. Rien de tout cela n'est plus, ne peut « plus être; là où une constitution existe, là où la « liberté publique est établie sur de bonnes lois, « et sur le respect de ces lois, un roi n'est plus « que leur exécuteur suprême, sans cesse ré- « primé comme protégé par elles, sans cesse sur- « veillé comme soutenu par la multitude des bons « citoyens qui font la force publique. Là aussi un « régent qui ne l'est que pour un nombre d'années « déterminé, n'est au fond qu'un ministre princi- « pal, sous des formes plus relevées et plus au-

Digitized by Google

« gustes. Il y a là sans doute de quoi faire des in-
« trigues, mais il en existe bien, et il en existera
« toujours, même pour des places de commis de
« bureaux; mais il n'y a pas de quoi nourrir des
« factions. Lorsqu'on fait sonner ce mot, en pa-
« reille occasion, on pense aux Orléans, aux Bour-
« gogne sous Charles VII; aux Montmorenci, aux
« Condé, et aux Guise, sous François II; mais l'on
« ne pense pas que là où il n'y a plus de roi absolu,
« un régent ne peut plus être un roi absolu. »

On sait que la constitution du 3 septembre 1791 (tit. III, chap. 2, sect. 2) déféra la régence au plus proche parent du roi mineur (jusqu'à dix-huit ans); prononça l'exclusion des femmes; décida qu'à défaut d'un parent légalement capable, la régence serait conférée par une élection à deux degrés, etc.

Nous avons dit que le 20 mars avait commencé la discussion d'un projet de décret sur *les mines*, sujet qui, comme tant d'autres dont s'occupa Mirabeau, était si parfaitement étranger à ses études, qu'on ne peut concevoir qu'il y ait donné quelque attention, au milieu de tant de travaux de tout genre, de négociations et de débats, secrets ou publics, dans l'Assemblée et ailleurs. Mais que n'atteignait pas cette immense portée d'esprit à qui suffisaient, dans l'occasion, quelques notions fournies

Digitized by Google

par des hommes spéciaux, pour se trouver à l'aise dans toute matière nouvelle, et pour la traiter avec la supériorité du génie (1)!

Trois questions étaient à résoudre :

Les mines devaient-elles appartenir à l'État, ou aux propriétaires du sol supérieur?

Les mines devaient-elles être exploitées par les propriétaires de la surface, ou par des compagnies élues du gouvernement?

Les anciennes concessions de mines devaient-elles être maintenues ou abolies?

Un rapport fait au nom des comités d'agriculture et de commerce avait posé en principe que les mines devaient être considérées comme propriétés publiques, en ce sens que la nation en disposerait, sauf à donner aux propriétaires de la surface la préférence pour l'exploitation, sauf aussi la révision des droits des anciens concessionnaires. Cette opinion avait été combattue, et Mirabeau lui prêta, le 21 mars, l'appui de sa conviction et de sa puissante dialectique.

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 163, dit : « Mirabeau se « faisait rapporteur du comité sur les mines, sans avoir la « première teinture de cette science. » Ici la mémoire de l'écrivain a été, comme dans d'autres occasions, trompée par son besoin de dénigrer Mirabeau. Le rapporteur, non pas du *comité des mines*, qui n'existait pas, mais du comité d'agriculture et de commerce, était Regnauld d'Épercy, député du bailliage de Dôle, département du Jura.

Digitized by Google

« Si, » dit-il, « en déclarant que les mines sont « à la disposition nationale, le comité veut dire « par là que la nation a le droit de veiller à ce « qu'elles soient exploitées; qu'elle doit les concé- « der quand le propriétaire du sol ne les exploite « pas; qu'il est impossible sur ce point de s'en rap- « porter uniquement à l'intérêt des propriétaires « des surfaces, et de subir toutes les conséquences de « leur paresse, de leur ignorance, ou de la faiblesse « de leurs moyens; dans ce sens, j'adopte en entier « le système du comité.

« Je me suis fait à moi-même les questions « suivantes : Est-il probable que les mines se- « ront mises en valeur, si l'on déclare qu'elles « font partie de la propriété du sol? Est-il possi- « ble que toutes les mines soient exploitées par de « simples propriétaires? Causerait-on un préjudice « réel aux possesseurs de la surface, en décla- « rant que les mines sont des propriétés publi- « ques, dans ce sens que c'est à la nation à en « concéder l'exploitation, de manière que les pro- « priétaires du sol aient la préférence, quand ils « la réclameront comme ils auraient dû l'avoir « dans tous les temps? On ne me dira pas que ces « questions sont inutiles, car c'est comme si je de- « mandais : Est-il avantageux d'avoir des mines? et « quand on les a, faut-il les laisser sans produit? »

Pour savoir, d'abord, si la propriété est atteinte

Digitized by Google

ou respectée par le projet de décret, voyons ce qu'il accorde, soit directement, soit indirectement aux propriétaires.

En premier lieu, toutes les mines ne seraient pas indistinctement déclarées propriétés publiques. Le propriétaire de la surface resterait en possession absolue, exclusive, et sans partage, non-seulement de toutes *les carrières*, mais encore des mines qui, « vu leur position, peuvent être facilement exploi- « tées par tout le monde, c'est-à-dire les mines su- « perficielles de transport ou d'alluvions, ce qui « comprend presque toutes les mines de fer, et une « grande partie de celles de charbon, dans les pro- « vinces où elles sont par couches horizontales, et « rapprochées de la surface. »

Secondement, toutes les concessions qui n'avaient pour objet que des mines *superficielles* seraient abrogées, et le propriétaire rentrerait dans ses droits.

Troisièmement, une pareille abrogation annulerait les concessions qui s'appliquaient à des mines déjà découvertes, et en exploitation réglée dans le fonds d'autrui.

« En quatrième lieu, je vois encore que, pour « toutes les nouvelles concessions de mines qu'on « déclarerait nationales, les propriétaires du sol se- « raient préférés à tous autres concurrens. Or, d'a- « près cela, je ne conçois pas de quelle importance « il serait d'examiner la question abstraite de la

Digitized by Google

« propriété. Quel que soit le droit d'un possesseur, « il faut ou qu'il exploite, ou qu'il laisse exploiter. « Son véritable droit de propriété est exercé par la « préférence.

« Enfin, même dans le cas où le propriétaire ne « voudrait pas exploiter, le projet de loi lui accorde « l'indemnité la plus forte pour tous les dommages « qu'on lui aura causés. . . . . .

« Que manque-t-il donc à l'intérêt des propriétaires dans une loi qui les ménage avec tant de « soins ? je voudrais l'apprendre des propriétaires « mêmes. Que demandez-vous? leur dirais-je. Sont-« ce les mines abondantes, les mines qui sont « presque indivisibles de votre sol, et que vous « pouvez facilement exploiter? le projet de loi vous « les accorde.

« Regrettez-vous ce fer, ce charbon que vous ne « laisseriez pas enfoui, parce qu'il est à votre portée ? vous pouvez l'extraire, la loi vous le permet; « et les concessions ne mettent aucun obstacle à « vos droits.

« Avez-vous découvert des mines, même profondes, dans votre sol ? aviez-vous commencé à « les exploiter lorsque le gouvernement vous en « dépouilla ? rentrez dans votre propriété ; ces usurpations sont anéanties.

« Verriez-vous avec peine qu'un autre profitât des « richesses minérales que recèle votre propriété ?

Digitized by Google

« vous serez préféré; mais exploitez vous-même, et « ne privez pas la société d'une production qui lui « est indispensable; n'enlevez pas aux manufactures « leur aliment le plus nécessaire.

« Ne voulez-vous pas exploiter, ou ne le pouvez-« vous pas? vous n'éprouverez donc aucune perte. « Même dans ce cas, l'homme industrieux qui vous « remplacera, sera forcé d'acheter la partie de la « surface dans laquelle il viendra déranger votre « exploitation purement agricole et superficielle. »

Mais, dit-on, la liberté du propriétaire de la superficie ne sera entière que s'il veut exploiter les mines qu'elle recouvre; car, s'il s'y refuse, « il sera « forcé de céder la partie de son sol qui sera néces-« saire à leur exploitation.

« Je soutiens d'abord qu'il serait absurde de re-« garder comme une violation du droit de propriété « l'obligation qu'on imposerait au propriétaire du « sol d'en céder une partie pour l'exploitation d'une « mine. La nécessité de cette mesure n'est point « particulière au projet du comité; elle est com-« mune à tous les systèmes; il faudrait également « l'adopter si l'on déclarait que toutes les mines « sont une dépendance du sol, ou si on les accor-« dait au premier occupant. Une mine répond « presque toujours aux surfaces d'une foule de pro-« priétés; on la découvre par un puits, c'est souvent « par un autre et par plusieurs autres qu'il faut l'ex-

Digitized by Google

« traire. Admettriez-vous donc de la part d'un pro-
« priétaire un refus que rien ne pourrait forcer? Il
« serait dès lors impossible d'exploiter les mines.
« Laisseriez-vous la possibilité du refus pour que
« le propriétaire eût le droit de vendre son con-
« sentement à plus haut prix? mais pourquoi la
« loi ne fixerait-elle pas ce prix, puisqu'il s'agit de
« l'utilité publique? n'en use-t-on pas ainsi pour
« les rues, les chemins et les canaux? Ce n'est
« donc pas dans cet article que la propriété est
« violée. »

Mais, dit-on encore, les propriétaires de la surface ne pourront pas se mettre en possession des mines profondes dont jouissent ceux qui les ont découvertes.

D'abord, prenez garde qu'ici, de même, il y a propriété; en effet on viendrait à « déclarer
« aujourd'hui que toutes les mines sont des pro-
« priétés privées, et font partie du sol, qu'il
« faudrait encore respecter des droits acquis,
« respecter un contrat qui a enrichi la société,
« alimenté nos manufactures, doublé nos pro-
« ductions, diminué l'importation des étrangers,
« et ranimé l'industrie dans plusieurs provinces;
« il faudrait le respecter, parce que le gain qu'il
« a procuré, a été le fruit de beaucoup de ris-
« ques et de très-grands sacrifices. Certainement,
« si l'on entend par droit de propriété le droit de

Digitized by Google

« s'emparer d'une mine exploitée par ceux qui « l'ont découverte, de récolter à la place de celui « qui a semé, de ruiner à son profit quiconque a « mis des capitaux immenses à ce genre de cul- « ture, alors le droit de propriété est violé; mais il « n'est aucun de nous qui n'appelât cette usurpation « un brigandage.

« Admet-on le système du *premier occupant*? « ceux qui ont trouvé sont les premiers occupans. « N'admet-on pour propriétaires des mines que les « propriétaires du sol? Je voudrais que l'on me dît « à qui appartiendra une mine de deux lieues « de rayon, exploitée par quatre mille ouvriers, et « qui répond à la surface de deux mille proprié- « taires. En fera-t-on le partage entre tous les pos- « sesseurs du sol? ils n'y auraient pas un droit égal. « La donnera-t-on à trois ou à quatre possesseurs « privilégiés dans les terrains desquels les puits se « trouvent ouverts? mais souvent le filon n'est pas « sous la surface de ces terrains. Achèteront-ils des « ateliers de plusieurs millions? Comment, dans « quelle proportion chacun y contribuera-t-il? per- « mettra-t-on à chacun d'eux de faire de nouvelles « ouvertures? il faudra donc renouveler toutes les « dépenses, lorsqu'elles sont toutes faites. D'ailleurs, « prenez garde, un immense édifice est caché sous « la terre; le moindre travail mal combiné peut, « dans un instant, ou tout renverser, ou tout sub-

Digitized by Google

« merger. Il faudrait donc, dans tous les systèmes, « conserver de pareils concessionnaires. »

Enfin, comment pourrait-on dire que la propriété individuelle serait violée, quand, avant toute concession, la préférence serait offerte au propriétaire de la surface, de sorte que ce ne serait qu'à son refus qu'elle pourrait être accordée à d'autres ?

Ainsi, ce n'est pas un droit de propriété qu'il s'agit de reconnaître à la nation ; nous ne voulons lui donner que le droit de concéder.

Et il faut bien le lui donner; car, si le propriétaire refusant d'exploiter, nul ne pouvait être mis à sa place, les mines seraient perdues pour l'État ; et cependant leur exploitation est non-seulement d'utilité, mais encore de nécessité publique.

Remarquons, en passant, la différence qui existe entre les produits dont la terre est couverte à sa surface, et ceux qu'elle recèle dans son sein.

Pour recueillir les premiers, il ne faut qu'un travail peu difficile et peu dispendieux, sans incertitudes décourageantes, sans essais ruineux, sans dangers graves; aussi ne voit-on pas le propriétaire les délaisser, d'autant qu'outre ses besoins qui le sollicitent, il faut aussi qu'il paye les impôts.

Quant aux produits souterrains, pour les recueillir, outre des travaux compliqués et des peines infinies, il faut d'énormes frais qui le plus souvent empêchent le propriétaire du sol de s'en occuper,

Digitized by Google

d'autant que, à l'égard de ceux-là, les impôts ne stimulent pas sa sollicitude.

Est-il bien vrai, d'ailleurs, que les mines « sont « essentiellement des propriétés privées, dépen- « dantes de la surface qui les couvre ? je dis que la « société n'a fait une propriété du sol, qu'à la « charge de la culture, et sous ce rapport, le sol ne « s'entend que de la surface. Je dis que dans la « formation de la société, on n'a pu regarder, « comme propriété, que les objets dont la société « pouvait alors garantir la conservation. Or, com- « ment aurait-on empêché qu'à 1,200 pieds au- « dessous d'un propriétaire, d'autres que lui « n'exploitassent la mine qu'il aurait prétendu lui « appartenir ? Je dis que si l'intérêt commun et la « justice sont les deux fondemens de la propriété, « l'intérêt commun ni la justice n'exigent pas que « les mines soient des accessoires de la surface. Je « dis que l'intérieur de la terre n'est pas susceptible « d'un partage ; que les mines, par leur position « profonde et irrégulière, le sont encore moins ; « que, quant à la surface, l'intérêt de la société « est que les propriétés soient divisées ; que dans « l'intérieur de la terre il faudrait, au contraire, « les réunir ; et qu'ainsi la législation serait absurde « qui admettrait deux sortes de propriétés comme « accessoires l'une de l'autre, et dont l'une serait inu- « tile, par cela seul qu'elle aurait l'autre pour base

Digitized by Google

« et pour mesure. Je dis que l'idée d'être maître d'un « torrent et d'une rivière qui répond sous la terre à « la surface de nos champs, me paraît aussi singu- « lière que celle d'empêcher le passage d'un ballon « dans l'air, qui répond aussi, à coup sûr, au sol « d'une propriété particulière.....

« . . . . . Examinons maintenant, et ceci « vaudra mieux pour la législation des mines « qu'une théorie purement métaphysique, exami- « nons si le système, par lequel on déclarerait que « les mines sont une propriété accessoire du sol, « n'en serait pas la ruine totale :

« On ne peut nier que les mines doivent être « exploitées dans leur ensemble. Or, par cela seul, « on ne gagnerait rien à les déclarer des propriétés « privées; car il faudrait presque toujours que tous « les maîtres d'un sol très-vaste pussent et voulus- « sent y concourir, sans quoi cette propriété de cha- « cun ne serait réellement celle de personne. Quel- « les que soient nos lois sur cette matière, nous ne « changerons certainement pas celles de la nature. « Or, n'est-il pas évident qu'à chaque pas la re- « cherche d'une mine force à s'écarter des règles « ordinaires des propriétés? Une mine n'est pas « exploitable avec une seule ouverture. Je creuse « un puits dans mon fonds; à peine ai-je une lueur « d'espérance, que déjà je suis sous le fonds d'au- « trui. Si celui-ci ne me permet pas de faire une

Digitized by Google

« autre ouverture, il faut que je renonce à mes « travaux : s'il est forcé de me l'accorder, il est « donc vrai que le droit de propriété doit céder à « l'utilité publique.

« Indépendamment de cette première difficulté, « comment concevoir qu'un propriétaire du sol « puisse toujours se livrer à toutes les dépenses de ce « genre d'industrie? Sait-on bien ce que c'est que « d'exploiter une mine? Creuser des puits, les soute- « nir, et en repousser sans cesse les eaux; percer des « galeries à travers des rochers, et en prévenir l'af- « faissement; placer partout des échafaudages et des « étais coûteux; établir des machines, des pompes à « feu, des ventilateurs; faire pour tous ces travaux « des dépenses ruineuses, les risquer pour des essais « souvent infructueux, les continuer pour qu'ils ne « soient pas inutiles, et avoir des fonds suffisans « pour une grande quantité d'ouvriers..... S'il s'agit « de mines métalliques, établir des fourneaux, « fondre la mine, y consumer des forêts entières; « joindre enfin un crédit nécessaire pour se procu- « rer de grands capitaux, à la connaissance la plus « profonde d'un art qui exige le secours de presque « toutes les sciences..... Est-ce là ce qu'on peut at- « tendre des propriétaires isolés? Un trop grand « nombre d'entre eux n'ont pas même des res- « sources suffisantes pour cultiver la surface de leur « sol, comment en auraient-ils pour se livrer à des

Digitized by Google

« entreprises si périlleusement aléatoires? veut-on « qu'ils vendent la surface de leurs propriétés pour « se procurer les moyens d'en sonder les profon- « deurs? »

A l'appui de cette argumentation, l'orateur donne des détails curieux sur les travaux et les dépenses, montant à plus de 25 millions, qui ont été faits depuis vingt-deux ans, pour la recherche et l'ouverture des mines d'Anzin.

D'ailleurs, ajoute-t-il, l'expérience prouve également que l'exploitation privée des mines « ne « sert qu'à les rendre inutiles ou à les détruire. « Négligence dans leur recherche, erreurs funestes « dans leur exploitation, dissensions entre les pro- « priétaires, dévastations; fruit de l'ignorance, aban- « don total par défaut de moyens : voilà tous les « effets que l'absolue liberté d'exploitation a tou- « jours produits, lorsque notre législation a voulu « s'en rapprocher de trop près.

« . . . . Je ne sais ce qu'on peut répondre à ces « objections. Dira-t-on que les propriétaires forme- « ront une société? Mais réuniront-ils tout à la fois « leur sol et leur fortune? *leur sol?* il faudrait « souvent, pour exploiter une mine de deux lieues « de rayon, réunir deux mille propriétaires; et « quelle serait la proportion de leur intérêt? com- « ment un si grand nombre d'associés agiraient-ils « de concert? *leur fortune?* mais presque tou-

Digitized by Google

« jours elle serait insuffisante ; il est des mines dont « l'entreprise a coûté dix fois plus que la valeur « totale du sol qui les couvre. La réunion était « possible sous l'ancien régime : qu'on cite un seul « exemple où plusieurs propriétaires se soient réu- « nis. N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il y a plus « d'entreprises de ce genre où l'on s'est ruiné, que « de celles où les fonds sont rentrés. Ces revers « importent peu, dira-t-on, lorsqu'ils frappent sur « des capitalistes ; car leurs fonds n'ont fait que « passer dans d'autres mains, et la société a gagné « même à des tentatives infructueuses ; mais n'est-il « pas contraire à l'intérêt public que les proprié- « taires du sol s'appauvrissent?

« Dira-t-on que des compagnies de mineurs « achèteront toutes les surfaces des terres qu'ils « voudront exploiter, et deviendront ainsi proprié- « taires? Je demande si la réunion d'un si grand « nombre de propriétés serait facile, et si elle se- « rait utile dans les principes de notre nouvelle « constitution. D'ailleurs, peut-on espérer qu'une « compagnie, qui a des avances si considérables à « faire avant de découvrir ce qui peut-être n'existe « pas, ajoutera à toutes les chances qui sont contre « elle, celle des achats d'immeubles, qui seraient « une source de nouvelles pertes?

« Dira-t-on qu'il y aura un plus grand nombre de « petites exploitations, ce qui tiendra lieu des entre-

Digitized by Google

« prises plus considérables? Mais on a déjà observé « que l'exploitation d'une mine ne peut pas être « divisée comme la culture d'un champ. Les frais « sont moindres dans les grandes entreprises, et « la matière de la mine peut être vendue à plus « bas prix. Quand on a fait de grandes dépenses, « on suit un filon jusqu'à son épuisement : la quan- « tité des matières extraites est donc plus considé- « rable; et, sous ce nouveau rapport, le prix en « est moindre. Deux mille propriétaires feront « deux mille puits pour une exploitation qu'une « compagnie aurait faite avec quatre. Les premiers « n'emploieront que des hommes pour tous les « travaux; celle-ci y suppléera par des machines...

« . . . . . Il me reste à parler des an- « ciens concessionnaires, et j'adopte, en le modi- « fiant, le plan du comité. Je confirme seulement « les concessions des mines qui n'ont pas été don- « nées dans un état préexistant d'exploitation, et « qu'il a fallu découvrir.

« Le droit de pareils concessionnaires devrait être « conservé, quand même, en principe général, les « mines seraient déclarées des propriétés privées, à « plus forte raison doit-il l'être, si le système des « concessions est adopté. Un véritable contrat existe « entre ces concessionnaires et l'ancien gouverne- « ment, et ce contrat n'est point un don ni un pri- « vilége. C'était, si l'on veut, un bail, et vous avez

Digitized by Google

« conservé les baux à ferme des propriétés que vous « avez déclarées nationales. L'utilité publique exi- « geait que les mines fussent exploitées. Le roi ne « cédait pas un terrain, il le désignait; il donnait « un droit dont les mineurs n'auraient pas eu be- « soin dans le système *du premier occupant;* il était « alors important de n'être point contrarié par les « seigneurs de fief, qui, dans quelques provinces, « prétendaient avoir aussi un droit sur les mines; « et puisque les concessions pouvaient seules con- « server ce genre d'industrie, il serait évidemment « injuste de punir ceux qui, en s'y livrant avec « bonne foi, avec courage, ont en même temps « servi leur pays.

« En effet, que leur a-t-on donné? un droit « dont personne n'usait, un champ plus fertile en « espérances qu'en succès, et souvent la faculté de « se ruiner. Ces privilégiés, si l'on veut les ap- « peler ainsi, ne nuisaient à personne. On leur di « sait : consacrez vos capitaux à telle entreprise, « faites des recherches, courez-en tous les risques, « semez de l'or dans l'intérieur de la terre, et pro- « portionnez vos avances à la durée des récoltes que « vous pouvez espérer : jusqu'alors on ne s'empa- « rera pas du fruit de vos travaux. Ce privilége, si « c'en est un, est d'une singulière espèce. Ces hom- « mes ont été utiles, ils ont alimenté nos manu- « factures, agrandi notre commerce, conservé notre

Digitized by Google

« numéraire. Doit-on les dépouiller ? mais le pour-
« rait-on sans injustice ? ils n'auraient point de con-
« cession, qu'ils auraient pour titre leurs travaux,
« leurs dépenses et leurs services. Et par qui les
« ferait-on remplacer ? serait-ce par d'autres con-
« cessionnaires ? Mais, quoi ! nous regardons comme
« une injustice de l'ancien gouvernement d'avoir
« concédé à des favoris des mines exploitées, pour
« en dépouiller les propriétaires, et nous pourrions
« imiter une telle conduite ! seraient-ils remplacés
« par les propriétaires du sol ? et comment divi-
« serait-on ces richesses préparées par d'autres
« mains ? comment distribuerait-on ces immenses
« ateliers, qui ne peuvent être conservés que par
« l'exploitation la plus régulière ? ne voit-on pas
« qu'un seul mois d'interruption dans les travaux,
« détruirait les machines, disperserait les ouvriers,
« et ferait perdre jusqu'à la trace des mines ? »

La discussion sur les mines, commencée les 20 et 21 mars, fut reprise le 27, et Mirabeau, quoique mourant (1), fut obligé de faire des efforts surnaturels, pour soutenir les propositions qu'il avait exposées le 21. « Ce serait, » dit-il, « une absurdité

(1) On sait que cinq jours après il n'existait plus.
En allant à la séance du 27, il entra chez le comte de Lamarck, et y resta plus d'une heure étendu sur un canapé, dans une espèce d'évanouissement d'où il ne sortit qu'à l'aide de boissons cordiales.

Digitized by Google

« de prétendre que les mines sont à la disposition « de la nation, dans le sens qu'elle peut ou les « vendre ou les faire administrer pour son compte, « ou les régir à l'instar des biens domaniaux, ou les « concéder arbitrairement. Personne n'a proposé « cela; il était donc inutile de le combattre. Le « système que je soutiens a des bases bien diffé- « rentes; il est fondé sur le principe que la nation a « droit à l'exploitation des mines; qu'ayant le plus « grand intérêt à cette exploitation, elle a le droit « d'exiger qu'on exploite réellement, qu'on exploite « bien, et qu'elle doit prendre, par conséquent, des « mesures pour ne pas courir, sur cet objet devenu « de première nécessité, toutes les chances de la né- « gligence ou du hasard. Si l'on niait ce principe, il « serait facile de l'établir; mais les propriétaires du « Forez en conviennent ainsi que moi. Nous ne dis- « putons que sur les conséquences. Les propriétaires « du Forez prétendent que ce principe est conservé, « en décrétant que les mines seront sous la surveil- « lance de la nation; mais il est évident que cette « disposition ne pourvoirait pas suffisamment à l'in- « térêt public. Ce n'est point assez de surveiller les « mines qui seront exploitées, il faut encore qu'on « puisse provoquer en quelque sorte l'exploitation « de celles qui seront négligées : or, ce droit excède « celui d'une simple surveillance. Les propriétaires « du Forez l'ont très-bien senti; aussi proposent-ils

Digitized by Google

« de décréter qu'indépendamment de cette surveil-
« lance, la nation pourra concéder les mines dans
« certains cas : or, c'est précisément dans ce point
« que se trouve le véritable germe du principe de
« cette matière.

« Si la nation peut et doit concéder les mines
« dans certains cas, ce n'est plus là surveiller les
« mines, c'est réellement en disposer. On ne peut
« point concéder ce qui n'est pas à notre disposi-
« tion ; on ne peut pas garantir ce que l'on concède,
« si l'on n'y a point un certain droit. On verra
« bientôt que les propriétaires du Forez arrivent
« aux mêmes résultats que moi; mais avec cette
« différence que tous les articles de leur projet de
« décret contrarient le principe qu'ils veulent po-
« ser; au lieu que dans le mien je n'ai besoin de
« proposer aucune exception; et qu'un seul prin-
« cipe amène toutes les conséquences. Voici la dé-
« duction de mon système : La nation a droit à
« l'exploitation des mines; donc si les mines ne
« sont pas exploitées, la nation doit en provoquer
« l'exploitation. Elle ne peut la provoquer utile-
« ment, si elle n'a pas le droit de concéder une
« mine que le propriétaire du sol refusera d'ex-
« ploiter; et cette concession serait illusoire, si la
« nation n'avait pas le droit de la garantir. Si la
« nation peut et doit concéder les mines, les mines,
« sous ce rapport, et dans ce sens, sont donc à la

Digitized by Google

« disposition nationale. Mais comme elle ne peut « les concéder qu'en vertu de son droit à leur ex- « ploitation, il s'ensuit : 1° que le propriétaire ex- « ploitant doit être maintenu, car l'intérêt public « est alors satisfait, et par là l'on prévient pour « l'avenir toutes les iniquités dont s'était souillé « l'ancien régime; 2° que le propriétaire qui veut « exploiter doit être préféré, car c'est le proprié- « taire du sol qui est, en quelque sorte, débiteur « envers la société, de l'exploitation de la mine « qui est à sa portée; 3° qu'il est inutile de con- « céder les mines dont l'exploitation est facile, qui « sont peu profondes et par couches horizontales, « car, pour ces mines, la nation doit s'en rapporter « à l'intérêt du propriétaire, et l'on n'a pas besoin « de provoquer ce qui est facile à exécuter. »

Nous n'étendrons pas davantage les extraits de cette discussion dans laquelle Mirabeau ne parla pas tout d'un trait, car il occupa à cinq reprises la tribune, luttant ainsi pour la dernière fois contre une opposition très-animée, et contre les souffrances qu'il éprouvait, souffrances telles « qu'il se sentit « frappé décidément à mort (1). » Avant de quitter l'Assemblée où il ne devait plus reparaître, il se

(1) *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau l'aîné*, par P.-J.-G. Cabanis; inséré à la suite de l'ouvrage intitulé : *Du degré de certitude de la médecine.* Paris, Crapart, etc., an XI (1803), page 257.

Digitized by Google

résuma par un projet de décret, en sept articles, qui devinrent les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 15 de la loi du 12 juillet 1791.

Avant de passer au dénoûment du grand drame de la vie politique de Mirabeau, et pour n'en pas interrompre le récit, nous devons rendre compte du dernier de ses travaux législatifs, du discours qui sortit en quelque sorte de sa tombe, et qui fit revivre un moment sa parole dans l'Assemblée où son souvenir régna toujours.

L'article 11 du titre 2 de la loi du 15 mars 1790, avait, pour l'avenir, aboli en principe les droits d'aînesse et de masculinité, et les inégalités de partages des successions; mais cette abrogation des lois et coutumes féodales n'atteignait pas assez explicitement les lois civiles; aussi le 21 novembre 1790, le comité de constitution avait, par l'organe du savant Merlin de Douai, proposé un projet de décret sur les successions, en ligne directe, et Mirabeau alors demanda que le décret abolît « les « inégalités rivées dans la société par les substitu- « tions; moyen, » disait-il, « de porter la hache au « pied de l'arbre dont on a élagué quelques bran- « ches parasites, en y laissant toujours les racines « voraces. »

A la fin de mars 1791, l'ordre du jour amenait ce projet de loi, et Mirabeau avait préparé sur ce

Digitized by Google

sujet un discours que l'on considère justement comme un de ses travaux les plus dignes de ses principes, de sa haute raison, et de son talent.

Ce discours étant plutôt une suite d'argumentations habiles et sages, qu'une œuvre proprement oratoire, nous n'en présenterons que l'analyse, mélangée de quelques citations :

Vous avez détruit la féodalité, vous la poursuivez aujourd'hui dans ses effets, et vous allez comprendre parmi vos réformes ces lois injustes que nos coutumes ont introduites dans les successions.

Mais ce ne sont pas seulement nos lois, ce sont nos esprits et nos habitudes qui sont entachés des principes et des vices de la féodalité. Vous devez donc aussi porter vos regards sur les dispositions purement volontaires qui en sont l'effet.

« Voilà donc la question fondamentale qui se « présente : la loi doit-elle admettre chez nous la « libre disposition des biens, en ligne directe ? c'est-« à-dire, un père ou une mère, un aïeul ou une « aïeule doivent-ils avoir le droit de disposer à leur « gré de leur fortune, par contrat ou par testament, « et d'établir ainsi l'inégalité dans la possession « héréditaire des biens domestiques? »

Ce n'est pas de la nature, c'est de la société que le citoyen tient le droit de disposer de ses propriétés pour le temps où il ne sera plus; « et c'est « par là que la matière que nous traitons est liée

Digitized by Google

« aux lois politiques. Nous pouvons donc regarder « le droit de propriété, tel que nous l'exerçons, « comme une création sociale; les lois ne protégent « pas seulement, ne maintiennent pas seulement « la propriété, elles la font naître, en quelque sorte; « elles la déterminent, elles lui donnent l'étendue « et le rang qu'elle occupe dans les droits du « citoyen. »

Mais le droit indéfini de disposer après soi, n'est pas la conséquence nécessaire de cette consécration sociale de la propriété. La société qui protége les intérêts particuliers, doit se protéger elle-même; aussi, dans tous les temps, on la voit apporter des restrictions légales à l'exercice des droits privés; les anciens eux-mêmes, sachant ou prévoyant les abus des partialités paternelles, refusaient aux chefs de famille le droit de tester; « Solon voulut que « tout fût réglé dans les successions, en ligne di- « recte, par les lois de la république, et rien par « la volonté des citoyens. »

Il est donc vrai de dire que la société peut « re- « fuser à ses membees, dans tel ou tel cas, la faveur « de disposer arbitrairement de leur fortune; le « même pouvoir qui fixe les règles testamentai- « res, et annulle les testamens, quand ces règles « ont été violées, peut interdire en certaines cir- « constances les testamens mêmes, ou en limiter « étroitement les dispositions; il peut déterminer

Digitized by Google

« par sa volonté souveraine un ordre constant et « régulier dans les successions et les partages. »

Or, la question est de savoir si ce que la loi peut faire, elle doit le faire ; s'il convient, par exemple, qu'elle permette à un père de choisir entre ses enfans des héritiers privilégiés.

Les lois romaines le permettent, à la vérité, ces lois qui « dans les siècles de ténèbres ont été notre « seule lumière. Mais dans un siècle de lumières « les anciens flambeaux pâlissent. Ils ne servent « qu'à embarrasser la vue, ou même à retarder nos « pas dans la route de la vérité. »

D'ailleurs, sont-elles conformes à nos mœurs, « ces lois où la servitude filiale découlait de l'es- « clavage autorisé par la loi même ? où un chef de « famille pouvait non-seulement déshériter tous ses « enfans, mais les vendre ? où la crainte repoussant « le fils du sein paternel, éteignait ces doux rap- « ports, flétrissait ces tendres sentimens que la na- « ture fait naître, et qui sont les premiers rudimens « de la vertu ? »

Sont-elles encore conformes à nos mœurs, ces lois nées à la fois du droit romain et de la féodalité, « qui, dans les enfans d'un même père, « créaient, quelquefois en dépit de lui, un riche et « des pauvres, un protecteur hautain et d'obscurs « subordonnés ? Lois corruptrices qui semaient les « haines là où la nature avait placé la fraternité,

Digitized by Google

« et qui devenaient complices de mille désordres, « si pourtant il n'est pas plus vrai de dire qu'elles « les faisaient naître ! »

Ce n'est plus que de la raison et de la nature que nous devons désormais recevoir des leçons; « or, que nous dit cette nature dans la matière que « nous discutons? si elle a établi l'égalité d'homme « à homme, à plus forte raison l'a-t-elle établie de « frère à frère; et cette égalité entre les enfans « d'une même famille, ne doit-elle pas être mieux « reconnue encore, et plus respectée par ceux qui « leur ont donné la naissance? »

Ainsi, le premier principe à poser, c'est que le partage doit être égal entre les enfans quand le père meurt *ab intestat.*

« Mais il ne suffirait pas d'avoir détruit jusque « dans ses derniers vestiges, ce reste impur des lois « féodales; il faut retenir, par de sages statuts, les « passions aveugles qui n'auraient pas des effets « moins pernicieux que ces lois mêmes. »

« Eh quoi ! n'est-ce pas assez, pour la société, « des caprices et des passions des vivans? Nous « faut-il encore subir leurs caprices, leurs passions, « quand ils ne sont plus? N'est-ce pas assez que la « société soit actuellement chargée de toutes les « conséquences résultant du despotisme testamen- « taire, depuis un temps immémorial jusqu'à ce « jour? Faut-il que nous lui préparions encore

Digitized by Google

« tout ce que les testateurs futurs peuvent y ajouter « de maux par leurs dernières volontés, trop sou- « vent bizarres, dénaturées même ? N'avons-nous « pas vu une foule de ces testamens, où respiraient « tantôt l'orgueil, tantôt la vengeance; ici un in- « juste éloignement, là une prédilection aveugle ? « L'ancienne loi casse les testamens appelés *ab* « *irato;* mais tous ces testamens qu'on pourrait « appeler *à decepto*, *à moroso*, *ab imbecilli*, « *à delirante*, *à superbo*, l'ancienne loi ne les « casse point, ne peut les casser. Combien n'y « a-t-il pas de ces actes, signifiés aux vivans par « les morts, où la folie semble le disputer à la « passion ? où le testateur fait de telles dispositions « de sa fortune qu'il n'eût osé de son vivant en « faire confidence à personne; des dispositions « telles, en un mot, qu'il a eu besoin, pour se les « permettre, de se détacher entièrement de sa mé- « moire, et de penser que le tombeau serait son « abri contre les reproches ! »

Non, les principes de notre constitution, « où « tout est ramené au grand et admirable principe « de l'égalité politique, sont inconciliables avec une « loi qui permettrait à un père, à une mère, d'ou- « blier à l'égard de leurs enfans ces principes sacrés « de l'égalité naturelle; avec une loi qui favorise- « rait des distinctions que tout chez nous réprouve « désormais, et qui accroîtrait ainsi, dans la so-

Digitized by Google

« ciété, ces disproportions résultantes de la diver-
« sité des talens et de l'industrie, au lieu de la cor-
« riger par l'égale division des biens domestiques. »

« Le concours de la loi et de l'opinion a détruit
« chez nous cette prépondérance générale, que les
« noms et les titres s'étaient arrogée trop long-
« temps; ce respect, cette admiration pour des chi-
« mères ont fui devant la dignité de l'homme et
« du citoyen; rien ne serait plus propre à faire
« repousser des rejetons à cette vanité ensevelie,
« que de laisser subsister des usages testamentaires
« qui la favorisent; de cultiver en quelque sorte
« par les lois ce fonds trop fertile d'inégalité dans
« les fortunes. »

D'ailleurs, les victimes de l'orgueil de famille et de la partialité paternelle trouvaient jadis, « dans
« les ordres religieux, les *bénéfices*, les couvens,
« les places de faveur; de ces deux maux, l'un
« servait en quelque sorte de remède à l'autre; au-
« jourd'hui, grâce à la sagesse courageuse de l'As-
« semblée, ces lieux d'abusif refuge sont fermés, mais
« aussi il ne faut plus d'opprimés qui les récla-
« ment! Si, d'un côté, les spéculations de l'intérêt
« ne peuvent plus souiller nos autels, que, de l'au-
« tre, des enfans réprouvés par leurs propres pères
« n'aient plus à regretter ces ressources justement
« proscrites! »

Mais quel argument, en faveur d'un projet de

Digitized by Google

loi de justice et d'égalité, ne peut-on pas tirer de l'amélioration qu'elle apportera dans les familles! « Ce sont les pères, sans doute, qui ont fait ces lois « testamentaires; mais, en les faisant, ils n'ont « pensé qu'à leur pouvoir, et ils ont oublié leur « paternité. Ils en ont été punis, en faisant naître « dans le cœur de leurs enfans, à la place des sen- « timens doux et sincères, de ce penchant naturel « d'amour, de respect et de gratitude, des motifs « de crainte et des vues secrètes d'intérêt. Ils en « ont été punis, en préparant quelquefois les déré- « glemens et le malheur de ces favoris de leur va- « nité.

« Et les enfans entre eux? Je demande si l'inéga- « lité du sort qui les attend, n'est pas d'avance une « source de jalousie, de haine, ou tout au moins « d'indifférence domestiques; et si ces tristes et « naturels effets ne se prolongent pas souvent dans « la société, de manière à diviser pour toujours « les branches d'une même famille? Or, le bon- « heur de la société se compose en plus grande « partie d'affections privées; c'est dans les foyers « domestiques que se forment les sentimens et les « habitudes qui décident de la félicité publique. »

Combien d'autres conséquences, d'ailleurs! que d'ignobles et scandaleux débats judiciaires! que de désordres, même dans l'intérieur de la famille, même dans l'éducation, résultent « de l'inégalité

Digitized by Google

« de partage qui appelle l'inégalité des soins pa-
« ternels, même des sentimens et de la tendresse! »
Quel profit en tire le fils privilégié qui, bien que pourvu d'une éducation plus recherchée, ne sent nul besoin de mériter, puisque son sort est tout fait « pour l'indépendance et pour l'oisiveté; et « quant au reste de la famille, vouée en quelque « sorte à l'obscurité, son éducation ne se ressent- « elle pas de la destinée qu'on lui prépare? c'est « ainsi que tout se corrompt sous l'influence des « mauvaises lois. . . . . .

« Si l'on vous dit que la nature est une puis- « sance protectrice, qui combattra suffisamment « dans l'âme d'un père l'injustice, la dureté, la par- « tialité envers ses enfans, je répondrai par le fatal « pervertissement dont cette faible nature est trop « susceptible; je répondrai par des exemples qui « ne sont que trop éclatans et trop nombreux, et « j'ajouterai que ce n'est pas aux lois à favoriser « les passions dont l'influence est si étendue et si « funeste; que ce n'est pas aux lois à permettre que « les préjugés, les fantaisies, les injustices d'un « homme, dans le temps même où il n'est plus, « puissent prévaloir sur les intérêts de la généra- « tion présente et ceux de la postérité.

« Mais quoi! dira-t-on, un fils sage et respectueux « ne pourra-t-il pas être distingué, par le testament « de son père, d'un fils rebelle et sans conduite?

Digitized by Google

« Ne hasardons pas ce sophisme trop commun,
« de supposer, dans un renouvellement de choses,
« tous les vices qui naissaient de l'ancien régime;
« et de croire nécessaires, dans l'état de force et de
« santé, les mêmes mesures, les mêmes préserva-
« tifs que dans l'état de faiblesse et de maladie.
« En créant de meilleures lois, en instituant une
« éducation vraiment nationale, en rappelant par-
« tout l'égalité, en rendant l'estime publique né-
« cessaire, que ne faisons-nous pas pour les bon-
« nes mœurs, et pour en inspirer le goût au jeune
« âge!

« Mais, dira-t-on encore, les pères ne pourront-
« ils pas également éluder l'intention de la loi, par
« des dons arbitraires faits, de leur vivant, aux
« objets de leur prédilection?

« Quand la loi a tout fait en faveur du bon ordre,
« on ne peut pas s'en prendre à elle si les hommes
« sont encore plus adroits pour l'éluder, qu'elle n'est
« puissante pour les contenir; mais, dans un gou-
« vernement libre, osons croire à l'amour des lois,
« et à leur empire sur le cœur de l'homme; osons
« croire qu'un bon citoyen rougira de transgresser,
« dans le sein même de sa famille, des lois équi-
« tables et morales, et qu'il ne se permettra pas,
« pendant sa vie, des préférences injustes, qui lui
« sont interdites après sa mort. Enfin, il y a tou-
« jours une grande différence entre l'état de choses

Digitized by Google

« où le mal est permis, même favorisé par la loi,
« et celui où il est commis malgré la loi même.

« Croyez-le, l'éducation domestique, pour être
« bonne, doit être fondée sur des principes d'exacte
« justice, de douceur et d'égalité. Moins les lois
« accorderont au despotisme paternel, plus il res-
« tera de force au sentiment et à la raison. Dites
« aux pères que leur principal empire doit être
« resserré dans l'autorité de leurs vertus, dans la
« sagesse de leurs leçons, et les témoignages de
« leur tendresse. Faites-leur sentir que ce sera là
« désormais leur première puissance domestique :
« et vous verrez qu'ils seront d'autant plus excités
« à faire usage de ces douces armes, à les rendre
« sûres et irrésistibles; ainsi l'union, les soins ré-
« ciproques, l'amour fraternel et filial, s'enrichi-
« ront de tout ce qu'aura perdu l'esprit de domi-
« nation et d'intérêt. Il n'existera plus alors qu'une
« sorte d'enfans privilégiés, d'enfans qui recueil-
« leront ce qu'il y a de plus précieux dans l'héri-
« tage de leurs pères; ce seront ceux qui empor-
« teront le plus de fruit de la bonne éducation
« qu'ils auront reçue. »

Mirabeau proposait en concluant de fixer législativement l'ordre et le partage des successions en ligne directe; d'interdire aux ascendans, envers leurs descendans, et *vice versâ*, toutes substitutions et fidéi-commis, ainsi que toutes dispositions

Digitized by Google

tendantes à rompre l'égalité des partages; celles qui préexisteraient, ne devant conserver d'effet que dans un degré et pour une seule mutation. Enfin d'assurer ainsi aux héritiers les neuf dixièmes de la succession, un dixième seulement restant à la disposition du testateur. (Le comité proposait le quart.)

Ce discours est le dernier des travaux législatifs de Mirabeau (1). A la vérité on a essayé de lui attribuer un *Travail sur l'éducation publique, trouvé dans ses papiers*, et imprimé en 1791, par Cabanis (in-8°, 206 pages); mais personne n'a jamais douté que ce ne fût l'ouvrage de l'éditeur lui-même, qui est partout reconnaissable par ses idées républicaines, par sa métaphysique un peu subtile parfois, et qui n'a pris nulle part la moindre peine pour déguiser les formes de son propre style, et pour imiter la manière bien moins correcte, bien moins élégante de l'orateur, homme d'état. Cette considération, le témoignage unanime des amis et collaborateurs de Mirabeau, et notre conviction, d'accord avec celle du public, nous déterminent à ne rien ajouter à cette simple mention de l'ouvrage, composé de quatre discours, et d'autant de projets

(1) On a dit qu'il avait fort avancé un grand travail sur *les gardes nationales;* mais personne n'en a pu trouver aucune trace.

Digitized by Google

de lois ([1]) qui, malgré un mérite fort recommandable, n'auraient certainement été ni adoptés par Mirabeau, ni acceptés par l'Assemblée nationale.

Mais si nous n'avons plus de discours à transcrire ou analyser, il nous reste à rendre compte des dernières relations de Mirabeau avec le Roi, et du Mémoire dont nous avons parlé ailleurs (t. VII, page 294), mémoire qui contient le développement du projet de restauration que Mirabeau voulait exécuter, non pas, comme on l'a dit, par une *contre-révolution*, mais par une *contre-constitution* ([2]).

Ce Mémoire, à la vérité, est de près de trois mois antérieur aux derniers travaux législatifs; mais c'est afin de ne pas interrompre la suite de ceux-ci, que nous l'avons renvoyé au présent chapitre, et pour terminer la seconde partie de la biographie de Mirabeau, par celui de ses travaux qui, à notre avis, résume le mieux ses principes et ses plans politiques.

Avant de le présenter, nous devons dire quel-

([1]) 1° *De l'instruction publique et de l'organisation du corps enseignant*; 2° *des fêtes publiques, civiles et militaires*; 3° *de l'établissement d'un lycée national*; 4° *de l'éducation de l'héritier présomptif de la couronne.*

([2]) C'est l'expression même par laquelle Lafayette définissait le plan de Mirabeau. (Voir la lettre au bailli de Ploen, déjà citée.)

Digitized by Google

ques mots des Notes que Mirabeau adressait fréquemment au Roi, plus souvent à la Reine, et dont nous avons déjà donné plusieurs extraits.

Il y revient à intervalles sur le projet de faire recouvrer au monarque une partie, au moins, de sa liberté, par quelques déplacemens temporaires, et notamment par un voyage à Fontainebleau, annoncé tout naturellement à l'Assemblée, et protégé par une escorte prise dans la seule garde nationale. Il dissuade la Reine du dessein périlleux de rappeler les gardes-du-corps, et l'avertit souvent de s'observer dans des discours et des démarches qui font soupçonner en elle des arrière-pensées auxquelles il ne croit pas.

Il lui parle sans cesse des émigrés qu'il peint, en général, ainsi que leurs chefs en particulier, non-seulement comme de faux et dangereux partisans du monarque, mais encore comme les ennemis de son autorité, et de l'influence de la Reine.

Remarquons, en passant, que Marie-Antoinette ne les jugeait pas plus favorablement, comme le prouve ce passage d'une lettre secrète : « Vous connaissez par vous-même les mauvais propos et les « mauvaises intentions des émigrans. Les lâches, « après nous avoir abandonnés, veulent exiger que « seuls nous nous exposions, et seuls nous servions « tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du « Roi; je crois leur cœur et leurs intentions purs;

Digitized by Google

« mais ils sont entourés et menés par des ambi-
« tieux qui les perdront, après nous avoir perdus
« les premiers (1). »

Leur succès, dit Mirabeau, fût-il possible, ils ne s'en serviraient que contre le monarque qu'ils feignent d'adorer. Le temps n'est plus, Dieu merci, où ils pourraient essayer de faire cloître le Roi, de répudier et d'exiler la Reine, pour les punir d'avoir déserté la monarchie absolue; mais le Roi et la Reine ne pourraient plus régner que pour le compte de l'émigration, tant qu'elle leur permettrait de régner.

Remarquons encore que la Reine se souvenait sans doute de ces remontrances frappantes, quand elle écrivait à une autre date : « Si même ils (les
« émigrés) avaient un avantage réel, nous retombe-
« rions sous leurs agens dans un esclavage nouveau,
« et pis que le premier, puisque, ayant l'air de leur
« devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous
« en tirer (2). »

D'ailleurs, continue Mirabeau, que peut une poignée de révoltés contre l'esprit du siècle, contre le vœu d'une nation tout entière, contre une révolution irrévocablement accomplie? Alors même

(1) Lettre de Marie-Antoinette à son frère, l'empereur Léopold, du 21 août 1791. (Voir la *Revue rétrospective*, 2e série, nº 3, page 465.)

(2) Voir *ibid.*, lettre du 16 août 1791, page 460.

Digitized by Google

qu'ils parviendraient à susciter contre nous les princes étrangers, leurs armées ne seraient-elles pas le lendemain englouties par la terre de la liberté, ou rappelées bientôt par les rois, réduits à s'en servir pour défendre leur propre despotisme contre leurs sujets soulevés à notre exemple? Non! l'émigration ne peut pas faire rétrograder des événemens consommés, détruire des conséquences assurées pour un avenir indéfini; mais elle peut compromettre le Roi, elle le compromet, elle l'expose; elle peut le perdre, elle le perdra, si la Reine ne sauve son auguste époux, elle-même, et la royauté, et leur dynastie; c'est donc de ce côté que doivent se porter tous les efforts de la Reine; c'est elle qui doit décider le Roi à se prononcer de cœur et de bouche, de volonté et de fait contre l'émigration, et à diriger en ce sens, non-seulement toutes ses manifestations publiques qu'il ne saurait trop multiplier, mais encore toutes ses correspondances secrètes, s'il en a.

Telles sont les exhortations répétées dans toutes les Notes adressées à la Reine, et qui sont, en général, écrites avec beaucoup plus de force et de liberté que les autres.

Mais il faut avouer qu'on y trouve de fréquentes preuves de découragement. Toujours rempli d'un sentiment de zèle et de dévoûment exprimé dans les termes les plus énergiques, toujours mul-

Digitized by Google

tipliant, avec une persévérance et un courage admirables, les conseils et les projets empreints du patriotisme et à la fois du monarchisme le plus pur, Mirabeau, évidemment, n'est pas écouté ou n'est pas cru. Jamais il ne se plaint de la méfiance de ses illustres correspondans, mais souvent il s'inquiète de leur incrédulité, de leur irrésolution, de leur inaction, de l'affaissement dont rien ne peut les faire sortir. Il revient plusieurs fois sur les desseins factieux des chefs du côté gauche de l'Assemblée, tels que les Lameth, qui intriguent auprès de la garde soldée, et même de la garde nationale, dont l'aîné convoite le commandement (1); tels encore que Duport, Pétion, Barnave, qui « poussent à la « république, » quoique le dernier, déjà consulté par le Roi, semble disposé à le servir (2). Mirabeau parle souvent de l'Assemblée nationale que de légitimes défiances ont entraînée au delà de ses intentions primitives; il la blâme quelquefois avec aigreur, il faut l'avouer; du reste il reconnaît que ses services sont injustement méconnus par les opinions exagérées dans les deux sens extrêmes; car,

(1) Voir le *Moniteur*, 1790, nos 149 et 152. Mais il faut reconnaître que Charles de Lameth écrivit deux fois, au mois d'octobre 1790, dans les journaux, pour démentir les bruits publics à cet égard.

(2) On voit qu'il n'est pas exact de dire, comme on l'a toujours soutenu, que c'est seulement après le retour de Varennes que le Roi et la Reine reçurent les conseils de Barnave.

Digitized by Google

dit-il, naguère applaudie de tout le parti national, quand elle a détruit les abus et les priviléges, elle est calomniée depuis qu'elle établit des impôts, des pénalités, et qu'elle défend aux départemens de correspondre politiquement entre eux.

Enfin, il revient souvent sur l'extrême licence de la presse; il s'en indigne et s'en effraie, quoiqu'il ne propose jamais de la faire taire, soit par la corruption, soit par la force. Mais il fait remarquer l'influence qu'elle exerce, provocante quant aux masses, dissolvante quant aux pouvoirs institués, subversive quant à l'ordre public. Il relève, fait par fait, les progrès de l'anarchie; il la montre mesurant et essayant partout, et principalement à Paris, ses forces croissantes en proportion du décroissement de celles des autorités constituées, c'est-à-dire du gouvernement et de la municipalité, qui était aussi un pouvoir exécutif, non moins haï et bravé, outragé et calomnié que l'autre; il développe avec la vigueur d'expression qui lui est propre le tableau des effrayantes circonstances qui faisaient dire à Lafayette lui-même quand il se portait, trop tard, dénonciateur des jacobins : « Comment tarderais-je plus long-temps « à remplir ce devoir, lorsque chaque jour affaiblit « les autorités constituées, substitue l'esprit d'un « parti à la volonté du peuple; lorsque l'audace « des agitateurs impose silence aux citoyens paisi-

Digitized by Google

« bles, écarte les hommes utiles, et lorsque le dé-
« voûment sectaire tient lieu des vertus publiques
« et privées (1). » Enfin Mirabeau conclut de ses vé-
« hémentes démonstrations qu'il faut refouler le torrent qui romprait bientôt toutes les digues, déjà ébranlées; qu'il faut relever l'autorité plus qu'à demi abattue; qu'il faut la régénérer en perfectionnant la constitution; et tel est l'objet d'un dernier et volumineux Mémoire, rédigé à la fin de décembre 1790, et dont nous avons présentement à nous occuper.

Peut-être, pour bien apprécier la gravité et l'étendue des dangers publics qu'il fallait conjurer, conviendrait-il de montrer ici, par un résumé, ce qui, à cette époque, et après dix-huit mois de législature, restait non pas de puissance et d'éclat à un trône naguère le premier du monde, mais de simple liberté et de sûreté personnelles au Roi qui avait assemblé cette législature; à ce Roi qui, après avoir donné l'exemple, jusqu'alors inouï dans son rang, des vertus les plus pures et les plus populaires, les plus bienfaisantes et les plus désintéressées, avait sinon devancé, du moins rempli les vœux d'améliorations que les besoins du peuple, et l'esprit du siècle exprimaient autour de lui.

(1) Lettre de Lafayette à l'Assemblée législative, du 16 juin 1792. Voir l'ouvrage intitulé : *Lafayette et la révolution de* 1830, etc.; par B. Sarrans le jeune, tome 1, page 40.

Digitized by Google

Mais un tel tableau, dont les développemens exigeraient de larges proportions, serait plus douloureux qu'utile; et puisque l'idée du Mémoire dont il s'agit fut suggérée par le besoin d'opposer un plan de conservation aux efforts destructeurs qui se multipliaient de toutes parts, puisque leurs manifestations principales étaient dans les violences de la presse, il nous suffira, ce semble, de montrer ces incroyables violences dans deux ou trois exemples contemporains, pour en tirer l'introduction la plus naturelle au grand Mémoire dont nous allons rendre compte.

Voici donc comment, entre autres, s'exprimait Marat dans le même temps; et faisons d'abord remarquer, d'un côté, que cette fois s'il était exaspéré ce n'était point par une résistance royale, puisqu'il écrivait le lendemain de l'acceptation du décret sur le serment des prêtres; et d'un autre côté, que ce langage ne date ni de 1793, ni même des jours qui précédèrent ou suivirent le 20 juin ou le 10 août 1792, mais bien de la fin de décembre 1790.

« La nation, » dit-il à Louis XVI, « se confie de « nouveau à votre parole, et elle prend acte de vos « protestations, pour juger de votre bonne foi, de « la sincérité de vos sermens, par le zèle que vous « déployerez pour assurer le châtiment des prélats « qui oseraient encore se montrer rebelles au dé- « cret que vous venez d'accepter, qui oseraient en-

Digitized by Google

« core refuser ou violer le serment civique que l'on « doit exiger d'eux. Si un seul échappait, par votre « négligence à le faire arrêter et livrer aux tribu- « naux, vous passeriez, Sire, pour un ennemi de « la liberté publique, pour un perfide conspira- « teur, pour le plus lâche des parjures, pour un « prince sans honneur, sans pudeur, pour le der- « nier des hommes,..... »

D'un autre côté, et toujours à la même date, le *Journal des révolutions de Paris* recommandait l'organisation d'un corps de *tyrannicides*, pour mettre en action « ce certain droit des gens exercé « avec tant d'héroïsme par Harmodius et Aristo- « giton, par Scévole et les deux Brutus. » Il s'écriait : « Citoyens! arrêtez un instant vos regards « sur cette institution, digne d'un grand peuple, « jaloux de conserver la liberté qu'il a conquise. . « . . . . . Un bataillon de cent jeunes « enthousiastes de la liberté, avoués par la nation, « et liés entre eux par le serment solennel d'im- « moler à leurs risques et périls le premier tyran, « ou ses principaux agens qui s'éleveraient contre « la patrie, offrirait un spectacle bien plus frap- « pant, et serait susceptible de rendre de bien « plus grands services à l'espèce humaine, qu'une « armée de quatre millions de confédérés; . . . . « . . . . . la légion sacrée des *tyrannicides*, « une fois organisée, comme elle doit l'être, nos

Digitized by Google

« quatre millions de citoyens armés pourraient se « dispenser désormais de sacrifier leurs travaux do- « mestiques aux exercices du Champ-de-Mars. Cent « patriotes au-dessus des événemens sont assez « pour soutenir et défendre les droits de vingt-cinq « millions d'hommes; cent *tyrannicides*, *patriâ* « *jubente*, feront face sans peine, à tous nos en- « nemis du dedans et du dehors. Mais cette poignée « d'hommes doit être, pour ainsi dire, la quintes- « sence de la nation. Cette troupe sainte n'admet « pas de demi-patriotes; il les faut tous du carac- « tère de ce jeune citoyen qui, le 14 juillet 1789, « sur les degrés de la maison commune, d'une « main montre à ses concitoyens la lettre accusa- « trice surprise à Flesselles; et de l'autre, armée « d'un pistolet, met à mort le traître (1). »

Écoutons enfin Marat déplorant la misère qui, dit-il, a forcé des vainqueurs de la Bastille a servir *l'infâme Motier* (Lafayette) contre le peuple, lors d'une émeute au faubourg Saint-Antoine (17 décembre) : « Ici tout mon sang bouillonne dans « mes veines contre les prétendus pères de la « patrie, ces hommes sans sentimens, sans pro- «bité, qui ont prodigué des millions aux frères « du Roi, dangereux ennemis de la patrie, et qui « n'ont rien fait pour ses infortunés libérateurs;

(1) *Révolutions de Paris*, nº 74, du 4 au 11 décembre 1790, page 445 à 448.

Digitized by Google

« qui se sont emparés des biens de l'Église pour « payer le faste, les folies, les dilapidations de la « cour, et qui n'en ont pas restitué une obole aux « pauvres, auxquels toute la masse appartient ; qui « viennent d'abandonner quatre-vingts millions aux « agens fripons du monarque, etc.

« Mes chers amis, dont l'indigence n'est le fruit « ni des vices, ni de la fainéantise, vous avez droit « à la vie comme Louis XVI, et tous les heureux « du siècle. Non, l'héritier du trône n'a pas le droit « de dîner quand vous manquez de pain. Ras- « semblez-vous donc *en corps d'armée*, présentez- « vous à l'Assemblée nationale, et demandez à « l'instant qu'on vous assigne de quoi subsister « sur les biens nationaux qui vous appartiennent à « beaucoup plus juste titre qu'aux sangsues de « l'État; demandez que la contribution patriotique « soit appliquée à faire un sort aux indigens du « royaume; l'État n'en a pas besoin, et, sans cela, « elle irait s'engloutir dans les coffres du Roi, pour « reforger les fers de la nation. Si l'on vous refuse « de vous accorder de prompts secours, rassem- « blez-vous en force; joignez-vous à l'armée, le « moment est venu où elle peut entendre ce lan- « gage; partagez-vous les terres et les richesses des « scélérats qui ont enfoui leur or pour vous ré- « duire par la faim à rentrer sous le joug. Oui, je « le dis dans la sincérité de mon âme, dussiez-vous

Digitized by Google

« les dépouiller entièrement à leur tour, mieux « vaudrait cent fois que le royaume fût boule- « versé totalement, d'un bout à l'autre, que si « dix millions d'hommes étaient réduits à périr « de faim (1). »

Il nous serait trop facile de multiplier de pareilles citations, et l'on conçoit combien elles abonderaient, d'après ces seuls titres sommaires des numéros de l'époque : *Besoin urgent d'une insurrection générale telle que celle du 14 juillet* (n° 303 de l'Ami du peuple); *nécessité d'un soulèvement général* (n° 304); *révolte du Roi contre la constitution; trahison de son conseil et de ses agens, prête à être consommée par la ruine de la nation* (n° 305); LE TOCSIN (n° 318); *guerre civile inévitable, prédite cent fois depuis quinze mois par l'Ami du peuple* (n° 319), etc. Nous nous bornerons à rappeler que ces sortes de provocations étaient chaque jour répétées et chaque jour envenimées dans les clubs et dans les assemblées de districts, où abondait toute la population oisive et turbulente.

Revenons à notre sujet : Le 25 décembre 1790, Mirabeau rendit compte à la Reine d'une offre de coalition qu'il avait reçue de Talon et Duquesnoy de la part du ministre Montmorin, et à laquelle il

(1) *L'Ami du peuple*, n° 306.

Digitized by Google

ne voulait pas acquiescer sans le consentement de cette princesse. Il la supplia d'accorder de la confiance « à ce ministre honnête homme, qui a celle « du Roi, mais à qui la Reine a toujours montré « de la froideur, même de l'éloignement, parce « qu'elle lui a reproché son opposition loyale et « sensée à la faute capitale du 23 juin, le vœu pu- « blic qui, après le 14 juillet, l'a rappelé au mi- « nistère, et son engoûment pour Necker, dont il « est depuis long-temps désabusé. » Cette disposition de la Reine empêche Montmorin de lui rendre tous les services qu'elle pourrait recevoir de son dévoûment passionné; Mirabeau la conjure de ne pas le repousser davantage. Il y a lieu de croire qu'il la persuada.

Nous le supposons, du moins, d'après un grand Mémoire que Mirabeau présenta à la Reine quelques jours après, et dont Montmorin eut connaissance; Mémoire qui est le dernier et le plus important des travaux secrets dont nous avons à rendre compte.

Nous en donnerons une analyse très-exacte sans l'interrompre par des réflexions. Nous essayerons ensuite d'en résumer les combinaisons, et de donner un aperçu du rôle que Mirabeau se serait personnellement réservé dans l'exécution.

Mirabeau commence par exposer qu'un plan sys-

Digitized by Google

tématique peut seul réussir, et qu'il faut à la Reine pour le comprendre, comme il a fallu à l'auteur pour le tracer, la connaissance du but, des obstacles, et des moyens de les surmonter.

Il faut gouverner avec les ressources qui restent au pouvoir exécutif; multiplier ses points de contact avec tout le royaume, faire sentir la présence et la nécessité de l'autorité; voilà les premières mesures.

Il faut, en même temps, s'attacher à lever des obstacles graves et nombreux.

Ces obstacles sont :

1° L'indécision du Roi;

2° Les préventions dirigées contre la Reine;

3° La démagogie frénétique de Paris;

4° Sa garde nationale;

5° L'irritabilité de l'Assemblée;

6° Le peu de prise qu'elle offre vu sa grande masse;

7° L'insurmontable impopularité d'une de ses sections;

8° Le choix prématuré, et non assez réfléchi, des palliatifs que prépare son comité de révision;

9° L'impossibilité de se servir utilement d'une grande partie des mécontens, qui ont des intérêts entièrement opposés entre eux;

10° La direction que prend visiblement l'opinion publique, vers l'esprit du parti;

Digitized by Google

11° La certitude d'exciter une conflagration universelle, si l'on employait des moyens trop brusques et trop rigoureux;

12° Par dessus tout, le régime déjà bien ou mal établi partout, partout en mouvement, et l'impossiblité d'obtenir un succès réel, et surtout durable, sans rétrograder, c'est-à-dire sans améliorer, même sans abolir plusieurs des décrets rendus, et sans les remplacer par des lois aussi libérales, mais plus monarchiques.

Examinons un à un ces divers obstacles, et voyons, dit Mirabeau, ce qui serait à faire pour les surmonter.

Quant à l'indécision du Roi, c'est un des pires dangers, il n'y a que l'influence de la Reine, l'exemple et l'ascendant de son généreux courage qui puissent y pourvoir.

Quant à l'impopularité de la Reine, résultant de préventions si injustement accumulées sur elle, il importe que cette princesse se fasse connaître mieux, qu'elle se montre davantage en public; que, sans accroître ses œuvres de bienfaisance qui excèdent déjà ses moyens, elle ne les tienne plus secrètes, et qu'au contraire elle les laisse apercevoir; qu'elle visite avec le Roi, les grands ateliers, les travaux publics, les hôpitaux, etc.

Quant à l'état de Paris, cette ville, il faut le dire, est incurablement démagogique. Jamais plus de

Digitized by Google

principes incendiaires ne furent réunis dans un même foyer. — Les journalistes; — les pamphlétaires; — les étrangers qui apportent en France la turbulence et l'esprit de désordre qui les a fait chasser de leur pays; — les fanatiques de l'ancienne cour; — les ennemis du nouvel ordre de choses; — la populace accoutumée à de criminels succès; — la terreur lâche des propriétaires, des rentiers, des hommes modérés : — voilà mille causes de ruine. Paris connaît sa force; il l'a exercée sur l'armée, sur le Roi, sur les ministres, sur l'Assemblée; il l'exerce sur chaque département individuellement. — Paris est la dernière ville du royaume où renaîtront l'ordre et la paix (1).

Il importe donc de profiter habilement de l'esprit bien meilleur des provinces; peut-être même faut-il leur faire désirer que la seconde législature soit placée ailleurs, de manière que sa propre indépendance et celle du Roi soient mieux assurées (2).

(1) C'était la conviction des *Girondins* qui songèrent, comme Mirabeau, à s'aider des départemens contre la démagogie de Paris, quand ils virent que la *Montagne* menaçait leur sûreté, et renversait leurs combinaisons loyales et généreuses, mais tardives et chimériques.

Du reste, ce rapprochement ne se rapporte qu'à leurs projets antérieurs au 31 mai; car quant aux desseins des Girondins qui, après cette journée, s'enfuirent dans les départemens, leurs mesures défensives devaient amener la guerre civile; et ce terrible moyen n'entra jamais dans les plans de Mirabeau.

(2) Sans revenir ici sur ce que nous avons dit précédemment

Digitized by Google

Quant à la garde nationale, elle-même est un obstacle au rétablissement de l'ordre. Elle est trop nombreuse pour prendre un esprit de corps; trop unie à la population pour lui résister; trop forte pour ne pas entraîner le pouvoir royal; trop faible pour dominer une grande insurrection.

(t. VII, page 358) du projet de transférer patemment le Roi et le gouvernement à Rouen, nous remarquerons que Mirabeau se borne à l'aperçu qu'on vient de lire, et ne parle en aucune façon d'un nouveau projet de déplacer le Roi; par exemple, « de le conduire à Compiègne, *au milieu des régimens dont M. de Bouillé se croyait sûr* » (Voir Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, page 403); projet supposé avant et depuis par plusieurs autres biographes, et dont M. A. Bailleul (*Examen critique*, etc., tome 1, page 372) dit, avec raison : « On peut être certain qu'un projet aussi « stupide n'est jamais entré dans la tête de Mirabeau; il n'y « avait que des courtisans, et les plus sots des courtisans, qui « pouvaient concevoir de pareilles chimères. »

Le général Lafayette lui-même a commis la même erreur dans sa lettre au bailli de Ploen, en disant : « Son plan de « CONTRE-CONSTITUTION avait pour base l'évasion du Roi, « justifiée par une émeute de commande, et appuyée par « une armée aux ordres de Bouillé. » (Page 434 de l'ouvrage déjà cité de M. B. Sarrans le jeune.)

Lafayette n'a pas fait attention que s'il y avait eu de la réalité dans le projet qu'il attribuait au Roi et à Mirabeau, ils n'auraient pas eu besoin de chercher un prétexte dans une *émeute de commande*, et ils auraient profité des véritables et sinistres émeutes que firent naître, coup sur coup, la question du renvoi des ministres (19 octobre 1790), le saccage de l'hôtel de Castries (12 novembre suivant), le départ de *Mesdames*, tantes du Roi (14 février 1791), l'échauffourée de Vincennes, *la soirée des poignards* (28 février 1791), etc., etc.

Digitized by Google

Il pourrait donc y avoir beaucoup d'utilité à lui donner pour contre-poids dans un sens, pour auxiliaire dans un autre, une maison militaire très-populairement formée, sans mélange d'aucune troupe étrangère, d'aucun individu étranger; et si l'on exécutait ce projet, qui exigerait de mûres et profondes réflexions, il importerait de faire concourir les départemens à la composition de la garde du Roi.

Quant à l'Assemblée, quelque système qu'on suive à son égard (car il y en a deux, comme on va l'établir), il ne faut plus retomber dans la déplorable faute qu'on n'a que trop commise, c'est-à-dire l'irriter, en soutenant contre elle, ouvertement ou secrètement, soit les attaques directes, soit les intempestives résistances de la noblesse, du clergé, des contre-révolutionnaires.

Mais il ne faut pas craindre de lui rompre en visière, quand elle empiète sur la prérogative constitutionnelle du Roi; lorsqu'elle usurpe sur le pouvoir exécutif, lorsqu'elle administre, ce qui lui arrive sans cesse (1), lorsqu'elle refuse de faire con-

(1) « Chaque jour les affaires éventuelles et accessoires détournaient de l'objet principal. L'Assemblée se livrait aux « soins de l'administration journalière, qui n'auraient pas « dû être de sa compétence, et cela beaucoup par nécessité, « mais bien aussi par goût; l'autorité à exercer, surtout à « l'essai, porte avec elle un charme auquel l'humanité ne « résiste pas. » (Emm. Toulongeon, tome 1, page 99.)

Digitized by Google

corder des décrets contradictoires, d'en éclaircir d'obscurs, d'en abroger d'absurdes, d'en donner de nécessaires. — Voilà la bonne guerre : — avoir toujours raison.

Du reste, il est désormais presque aussi périlleux qu'inutile de songer à la diriger, car elle n'est plus dirigeable, grâce à l'habitude qu'elle a prise d'agir, comme le peuple qu'elle représente, par des mouvemens toujours brusques, toujours passionnés, toujours précipités; il faut plutôt, dans l'intérêt de la nation et du trône, intérêt qu'après tout on doit préférer à celui de l'Assemblée, il faut la laisser se compromettre, et peut-être même, dans certaines circonstances, l'y aider.

Il faut, surtout, et c'est encore parler de l'Assemblée, c'est-à-dire, de son stupide et funeste côté droit, il faut avoir grande attention à n'accepter aucun concours de la noblesse et du clergé, dont le discrédit irréparable ne peut faire que des alliés dangereux.

Il faut combattre vigoureusement le projet de Lafayette, qui veut borner la constitution aux principes qu'on a décrétés, et faire déclarer toutes les conséquences purement réglementaires.

En effet, plusieurs principes sont vicieux dans cette constitution influencée et faite par des passions ; et rendre ces principes immuables, c'est éterniser le mal, c'est tout perdre.

Digitized by Google

Il faut laisser intacte la question de *ratification*.

Il faut s'opposer aux simples palliatifs que proposera le *Comité de révision*, car, au point où en sont les choses, c'est refouler un principe de mort qui devient incurable au dedans, tandis qu'on peut encore le guérir si on le laisse, ou si on l'appelle à l'extérieur.

Quant aux mécontens, dont le nombre est si considérable, il semble, au premier coup d'œil, qu'il serait possible d'en tirer parti; mais un examen attentif suffit pour voir que leurs intérêts étant diamétralement opposés, il n'y a pas de concert utile à en attendre, du moins en masse.

Quelques-uns, seulement, peuvent être employés dans une œuvre de restauration; ce sont ceux-là qui veulent, à la fois, la liberté et un gouvernement monarchique; qui redoutent l'anarchie à l'égal du despotisme, qui louent l'Assemblée d'avoir détruit une foule d'abus, et qui la blâment d'avoir désorganisé tout l'empire, retenu tous les pouvoirs, annihilé l'autorité royale. Ces mécontens, ou plutôt ces *dissidens-là*, il faut les appeler à soi : le reste n'est qu'inutile et dangereux; et il faut avoir grand soin de s'en séparer absolument.

Il y a un autre obstacle dans l'opinion publique, qui devient esprit de parti. On se passionne; les uns veulent tout, les autres rien. On ne peut plus

Digitized by Google

raisonner. Il faut se défendre de toutes les exagérations.

C'en serait une que de pousser à bout l'Assemblée, il ne faut lutter avec elle que de raison, de sagesse, de patriotisme, de prévoyance, de popularité.

L'ordre de choses établi présente une autre difficulté : il ne suffit déjà plus de le corriger, il faut le renverser en partie, si l'on veut relever l'autorité royale d'une manière permanente. La constitution a ses défauts de préventions, de précipitation, d'inconséquence. Elle est un mélange confus de démocratie, d'aristocratie, de monarchie; mais on a pris des deux premières ce qu'elles ont de mauvais, on a détruit la troisième; c'est à ces vices qu'il faut pourvoir.

Y pourvoir? oui, sans doute. — Mais non en revenant sur les bases générales. En ce genre, tout effort rétrograde serait absurde et criminel; tout succès impossible; ce qui est conquis est sacré, est inviolable. — Mais il faut tendre à une meilleure constitution.

L'autorité royale est le domaine du peuple; c'est dans son intérêt qu'on l'établit, qu'on la dote; c'est lui qu'on blesse quand on cherche à la renverser.

Ainsi, les délégués du peuple le trompent, le desservent s'ils fortifient démesurément le Corps légis-

Digitized by Google

latif aux dépens de la royauté; combattre ou plutôt détruire la royauté, en admettant la royauté, c'est préparer, par la constitution même, une seconde révolution; c'est bouleverser le royaume; c'est appeler l'invasion étrangère; c'est exposer la France à un démembrement; c'est ménager à coup sûr le retour du despotisme, et celui-là serait bien plus dur et bien plus ignominieux que celui qu'elle a renversé.

Ainsi, tout ce qui est fait en ce sens est à abroger.

Tout ce qui est dans le sens sainement constitutionnel est à conserver : — voilà pour la constitution.

Quant aux destructions de priviléges, exemptions pécuniaires, féodalités, fiefs, impôts inégaux et désastreux, corps de province, pays d'état, parlemens, abus du clergé, des maîtrises, des jurandes, etc., toutes ces abolitions, également utiles à la nation et au monarque, sont consommées, heureusement consommées, et pour toujours; vouloir y revenir, ce serait vouloir faire lever le soleil à l'occident.

Il en est de même de l'unité de l'assiette de l'impôt; des principes populaires de l'administration; de la liberté (sans licence) de la presse; de la liberté des cultes; de la responsabilité des agens du pouvoir; de l'admissibilité de tous à tout; de l'empêchement des grâces abusives; de la grande

Digitized by Google

surveillance des fonds publics; tout cela est fait, bien fait; tout cela est acquis à la nation, acquis au Roi, qu'on se garde de l'oublier, imprescriptiblement acquis.

Tout cela étant si bien, pourquoi, cependant, ces déviations qui menacent de tout compromettre?

Elles ont été l'effet de circonstances particulières :

Irritée par la résistance, alarmée par la révolte des privilégiés, et par les visibles partialités de la cour, l'Assemblée ne s'est pas contentée d'abolir les anciens abus, et d'en rendre le retour impossible; de trop justes méfiances l'ont entraînée fort au delà du terme où ses propres intentions et la raison d'état devaient l'arrêter. Deux grandes et funestes erreurs s'en sont suivies : 1° l'abaissement du pouvoir royal qu'il ne fallait que limiter sagement; 2° l'exagération de l'influence du peuple, qu'il fallait rendre libre et non souverain; car, s'il l'est en principe, il ne peut pas l'être en fait.

C'est là qu'est le danger; il faut conserver rigoureusement ce que l'Assemblée a fait de bien; mais il faut détruire ce qui est mauvais et périlleux.

Présentement, où sont les moyens d'y parvenir?

Ils sont dans la révision promise des articles constitutionnels (1), dans une révision non pas superficielle, mais profonde.

(1) L'infortuné Louis XVI était bien pénétré de cette vé-

Digitized by Google

Et comment opérer cette révision, de manière à la rendre salutaire et libératrice?

En la dirigeant par l'influence légale, qui peut être et doit être exercée sur le Corps législatif.

Mais quel Corps législatif?

Faut-il corriger la constitution par l'Assemblée actuelle, ou par une seconde législature?

Dans le premier cas, faut-il se borner à y porter l'Assemblée, et n'agir qu'immédiatement sur elle?

Ou faut-il la faire provoquer par les départemens?

Dans le second cas, et s'il faut s'adresser à une seconde législature, que faire de l'Assemblée nationale?

Faut-il la ménager ou l'attaquer? la faire rétrograder ou la pousser en avant?

Faut-il lui faire adopter certains décrets en vue de la seconde législature? en empêcher d'autres,

rité, et faisait allusion aux projets de Mirabeau, quand il disait dans la déclaration du 20 juin 1791, laissée lors de son départ pour Varennes : « Les gens sages de l'Assemblée con-« naissaient qu'il est plus aisé de détruire un gouvernement, « que d'en reconstruire un sur des bases toutes différentes. « Ils avaient plusieurs fois senti la nécessité, lors de la révi-« sion des décrets, de donner une force d'action et de réaction « nécessaire à tout gouvernement. Ils reconnaissaient aussi « l'utilité d'inspirer la confiance pour ce gouvernement, et « pour les lois qui doivent assurer la prospérité et l'état de « chacun. »

Digitized by Google

dans lesquels cette seconde législature trouverait un obstacle à l'accomplissement de sa mission?

Si l'on ne veut pas se servir de l'Assemblée actuelle, il faut la regarder comme le plus sérieux des empêchemens à surmonter; car, outre les arrière-pensées, et les vues ambitieuses de quelques-uns des chefs de ses diverses sections, l'amour-propre de l'Assemblée suffirait seul pour l'empêcher de composer sur son ouvrage, et de reconnaître ses erreurs.

Mais il pourrait arriver qu'elle rendît un décret qui fixât, à un terme assigné et lointain, la tenue d'*une Assemblée constituante*? Là serait un obstacle capital, parce que le mal s'aggraverait par la durée, tandis que le remède s'affaiblirait par le retard. Il faudrait donc aviser aux moyens d'éviter un tel contre-temps, et, par exemple, établir des relations avec quelques chefs d'opinion.

Et, si l'on ne pouvait pas éluder la discussion sur la nature du pouvoir qu'aurait la seconde législature, il faudrait embrasser un système approprié aux circonstances; un système qui, faisant dépendre d'une certaine combinaison de suffrages électoraux, la formation décrétée, en principe, et non à temps fixé, facultative et non obligée, d'un pouvoir constituant, permettrait, du moins, d'obtenir, pour la session prochaine, un choix d'hommes assortis à cette grande destination.

Digitized by Google

Mais l'Assemblée nationale veut-elle, comme il n'y a que trop lieu de le craindre, faire « une loi « fondamentale et sacrée de l'irrévocabilité de ses « erreurs? »

Dans ce cas, le moyen le plus sûr de la combattre, c'est de préparer graduellement le patriotisme même à lui résister.

Ainsi il faudrait faire ouvrir tous les yeux sur les erreurs constitutionnelles qui sont commises, sur celles qui se préparent; laisser l'Assemblée continuer ses usurpations, l'y exciter peut-être, pour en rendre la réparation plus facile en la rendant plus nécessaire.

Par suite, il arriverait que l'opinion publique dissoudrait en quelque sorte l'Assemblée, avant le terme même de sa session.

Et alors la seconde législature, convoquée le plus tôt possible par le Roi, serait considérée comme un grand bienfait; et le complément d'un tel succès serait que la session fût finie quelque temps avant que la deuxième législature fût prête à prendre sa place.

Mais, pour tirer d'elle tout ce qu'il est permis d'en attendre, il faudrait que cette seconde législature eût la volonté et le pouvoir de corriger la constitution.

Pour préparer ce résultat décisif, il faudrait s'assurer de grands moyens d'influence.

Digitized by Google

Cette influence, il faudrait l'exercer sur l'opinion publique, sur les patriotes qui ont de la raison, de la prudence, du talent, et par eux sur la capitale, sur les provinces, sur les assemblées administratives, sur les assemblées électorales.

En cela, il faudrait avoir quatre objets en vue :

1° Que chaque assemblée électorale sût bien qu'elle concourra à former un pouvoir constituant, quels que soient les décrets rendus; car il s'agit ici de la vie ou de la mort de l'État, et le corps électoral, c'est-à-dire le peuple, aurait bien le droit de dire qu'il veut une constitution, alors même que l'Assemblée défunte lui aurait dit d'attendre encore;

2° Que chaque assemblée électorale provoquât l'abrogation des décrets désorganisateurs;

3° Qu'elle n'envoyât à la seconde législature que des hommes sages et patriotes;

4° Qu'elle laissât le Roi libre de choisir le lieu où siégerait l'Assemblée constituante, en excluant Paris, dont la funeste influence a causé toutes les déviations de la première Assemblée.

Si l'on obtenait cela, tout serait sauvé.

Voilà les aperçus généraux. Venons aux détails :

J'ai dit qu'il faut beaucoup réformer dans la constitution;

Que cette réforme ne peut être faite que par le

Digitized by Google

Corps législatif; c'est-à-dire par l'Assemblée actuelle ou par une seconde Assemblée; celle-ci, dans ce cas, préparée pour l'usage qu'on en voudra faire.

Mais, ne manquera-t-on pas de dire, *n'y a-t-il pas un troisième moyen? ne serait-il pas possible de corriger la constitution, par une simple proclamation royale, ou un acte quelconque du pouvoir exécutif?*

Non, non! mille fois non!

Quelles que fussent les circonstances, les formes, les préparations, ce serait tout manquer; l'intention, le mérite, le bienfait, tout serait méconnu, tout serait perdu : rien au monde n'empêcherait ces conséquences : « Rien n'est à faire, rien n'est « à tenter, si l'on n'est pas convaincu de cette « vérité.

« Les dispositions du 23 juin, proposées comme « *vœu du monarque*, auraient mis le royaume à « ses pieds. — D'où vient qu'elles n'excitèrent que « la colère et la terreur? c'est qu'elles furent im- « posées comme *une loi* (1). »

Ainsi donc, rien à faire par le pouvoir exécutif seul; il n'y a que la législature qui puisse opérer utilement.

Ici revient la question de savoir si c'est à l'As-

(1) Mounier lui-même a écrit : « La séance du 23 juin est « certainement une des causes qui avaient préparé l'anarchie « qui déchirait la France. »

Digitized by Google

semblée actuelle qu'il faut demander de corriger la constitution? ou si c'est à la prochaine législature?

Voyons d'abord : 1° ce qu'on veut obtenir ; 2° ce qu'on peut espérer de l'Assemblée actuelle :

Si l'on ne voulait que de simples palliatifs, probablement elle les accorderait.

Mais le but ne serait pas atteint.

L'Assemblée a créé une royauté sans pouvoir, sans action, sans influence, en l'admettant dans la théorie, en l'oubliant dans la pratique.

Il faut donc une réformation très-étendue ; et il y a tout lieu de croire que l'Assemblée n'y consentirait pas, dans l'état persistant de ses préoccupations défiantes, et surtout dans la crainte de perdre la popularité, dont le désir effréné a contribué à l'entraîner dans les fautes commises. — Ses chefs, surtout, y verraient leur cause personnelle.— Pour obtenir la majorité nécessaire, il faudrait appeler à soi la section discréditée et impopulaire, ce côté droit si fougueux, si inconséquent, qui, s'il a un but, n'a cessé d'aller contre son but, et qui marcherait encore à rebours.

Les maux de l'État s'en accroîtraient. La majorité ne serait jamais celle de la nation, et qu'en résulterait-il? l'Assemblée serait sans doute renversée, car que ne peut-on pas supposer de l'état d'incandescence et d'emportement où sont parvenus les esprits? et par le fait même de ce renversement, la

Digitized by Google

prochaine législature serait composée des factieux les plus exaspérés de cette minorité qui aurait résisté, et qui, accrue de tout ce qu'il y a d'esprits pervers et forcenés dans les clubs, et sur les tréteaux du Palais-Royal, serait devenue une irrésistible majorité.

Mais, en supposant même que, sans rechercher l'inutile et dangereuse alliance du côté droit de l'Assemblée actuelle, on pût agir avec la majorité patriote, lier étroitement en faisceau ce qui est divisé, réunir ses membres épars, on ne pourrait pas en obtenir une complète réformation, parce que l'œuvre est longue et difficile; parce que les hommes tièdes ou faibles (et il y en a quatre cents dans l'Assemblée) sont au bout de leur courage, harassés, n'aspirant qu'au repos; parce qu'enfin ce qui reste de session, désormais possible, ne suffirait pas à préparer l'opinion publique au changement que doit subir la constitution.

Cependant, pour se rallier cette opinion publique, ne pourrait-on pas, toujours dans la même hypothèse, seconder et même contraindre l'Assemblée, par des pétitions venues des départemens?

Ce moyen serait prématuré.

En effet, la démagogie n'est pas, sans doute, effrénée, accréditée, et compacte dans les départemens comme à Paris; mais, peu de corps admi-

Digitized by Google

nistratifs oseraient aujourd'hui s'expliquer avec courage; il faut préparer habilement les esprits; il faut du temps, de la mesure, de l'adresse.

De toutes ces considérations réunies, je conclus que la révision ne peut pas être faite par l'Assemblée actuelle.

Mais quelle conduite tenir dans cette Assemblée, tant qu'elle subsiste?

Car, si l'on ne peut pas l'employer à la réforme, au moins, faut-il obtenir qu'elle ne s'y oppose pas.

Quels obstacles peut-elle y apporter?

Quels moyens de succès en peut-on attendre?

Elle peut susciter trois sortes d'obstacles:

Elle peut décréter que la constitution ne sera pas soumise à la ratification nationale.

Ou qu'il n'y aura de pouvoir ratificateur ou constituant qu'à telle époque déterminée, la constitution subsistant jusque-là, telle qu'elle est.

Enfin, l'Assemblée à qui ses fautes ont fait perdre une grande partie de son crédit, en peut recouvrer un tel, que son ouvrage ne puisse plus absolument être modifié.

J'ai toujours redouté d'amener dans l'Assemblée la question de *ratification*. Non, sans doute, qu'il ne soit facile d'établir que l'Assemblée ne peut s'y soustraire; mais il faut craindre le peuple, à qui l'on peut persuader que le parti contre-révolutionnaire a là ses dernières espérances. Écartons donc la ques-

Digitized by Google

tion de ratification, jusqu'à ce que les esprits aient été amenés à la bien comprendre.

On peut, au contraire, sans préparations extraordinaires et sans péril, évoquer *une Assemblée constituante*, en soutenant que la première Assemblée n'en avait pas les pouvoirs; qu'elle est restée formée des *trois Ordres*, même après l'abolition des Ordres; que ses mandats étaient incomplets et ambigus; qu'ils ont reçu, *ipso facto*, une extension que les députés n'ont tenue que des circonstances, et de l'adhésion indélibérée du royaume; qu'enfin, tandis que l'Assemblée était arrêtée par des refus de sanction royale pour des actes de simple législation, elle n'aurait été contrôlée ni retenue par aucun pouvoir dans la confection des lois fondamentales; d'où cette étrange anomalie que des lois *d'administration* auraient été plus soigneusement élaborées que des lois *constitutionnelles*; et que la sagesse des lois ordinaires aurait été mieux assurée que celle des lois constitutives de l'État!

Voilà ce qui motiverait solidement la formation d'une Assemblée *constituante*, et cette formation serait favorisée par les hommes influens de chaque localité, qui auraient des droits à la députation, et l'espoir d'y parvenir.

Ainsi, en supposant que l'opinion publique sondée, ou plutôt dirigée adroitement, y fût favorable,

Digitized by Google

il faudrait étendre, fortifier, éclairer cette opinion publique; et quand on aurait tout sujet de confiance à cet égard, on pourrait aborder avec succès la question de *ratification* dans l'Assemblée actuelle, dût-on y échouer, ce qui la décréditerait, car elle se donnerait par son refus un tort d'amour-propre et d'égoïsme, d'orgueil et de témérité, et elle aurait contre elle tous les hommes sages, et toutes les ambitions généreuses.

Passons à l'obstacle que j'ai prévu, dans le cas où l'Assemblée actuelle, sans refuser la formation ultérieure d'un pouvoir constituant, en renverrait l'institution et l'exercice à des époques déterminées, mais lointaines. C'est ici qu'il faut redoubler d'attention.

Dans mon système, il faudrait faire décréter que chaque législature aurait le pouvoir constituant, comme en Angleterre; car pourquoi le peuple serait-il limité dans son droit de se constituer?

Ou, tout au moins, il faudrait faire rejeter le système des ajournemens à des époques déterminées; et faire décréter un mode de députation qui fît dépendre la formation d'un pouvoir constituant de l'expresse et spéciale volonté des assemblées électorales.

Alors, on employerait tous les moyens d'influence pour faire donner ce pouvoir à la prochaine législature.

Digitized by Google

Le troisième obstacle, c'est l'accroissement du crédit et de l'influence de l'Assemblée actuelle. Mais comme, par une raison contraire, son discrédit peut favoriser la réformation des décrets désorganisateurs, je ne parlerai des moyens de surmonter cette difficulté qu'en considérant les rapports sous lesquels cette Assemblée peut être utile.

Elle peut l'être de trois manières :

Mais il faut ici se bien pénétrer de l'importance du but, pour s'absoudre soi-même du choix des moyens.

Ainsi, la réformation constitutionnelle ne pouvant pas être obtenue de l'Assemblée actuelle, cette Assemblée, même à son insu, faciliterait le succès de ce plan libérateur :

Si l'on parvenait à obtenir d'elle certains décrets ;

Si quelques-uns de ses chefs pouvaient être ralliés au projet de régénérer la constitution ;

Si l'Assemblée perdait le reste de sa popularité, déjà si affaiblie ;

Ainsi, par exemple, quant au premier moyen, on verrait s'il ne serait pas à propos de lui faire rendre un décret (à quoi me réduit l'excès du mal! mais que m'importe la gloire, si l'État doit périr?), un décret, dis-je, portant qu'*aucun député ne pourrait être réélu*. On justifierait cette disposition transitoire par le motif plausible que *nul ne peut être*

Digitized by Google

juge et partie, et l'on bornerait le principe à la composition du prochain corps constituant.

Ce décret passerait, parce que beaucoup plus de députés sont sûrs de n'être pas réélus, qu'il n'y en a d'assurés du contraire; et l'on écarterait ainsi ceux des hommes les plus forts dont la force est dangereuse; ainsi que les hommes les plus intraitables et les plus ardens, levain plus que suffisant pour perpétuer l'esprit de la première Assemblée, si le principe contraire, c'est-à-dire si le principe de la rééligibilité pouvait les appeler dans la seconde.

Si l'on pouvait se dispenser de demander un tel décret, ou si on ne l'obtenait pas, on tâcherait de faire décider que les députés ne pourraient être élus que dans les départemens de leur domicile. Ceci encore, je l'avoue, est contraire aux principes, et je m'en excuse par les mêmes nécessités (1); mais on dirait que ce sera là, surtout, que les connaissances locales sont indispensables; le vrai motif c'est que, à moins d'une pareille disposition, il n'y aura pas un démagogue, pas un folliculaire, pas un factieux, qui ne puisse espérer d'être nommé membre de la se-

(1) Mirabeau était, en effet, obligé de s'excuser de cette combinaison hypothétique, car il avait soutenu la proposition contraire devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 18 novembre 1789.

Digitized by Google

conde législature; on verra les Marat, les Desmoulins, les Linguet, les Danton, l'emporter sur les plus honnêtes citoyens (1). Tel homme ne serait pas élu dans son département qui le sera dans un grand nombre d'autres.

Le deuxième moyen, ce serait l'affiliation de quelques chefs de l'Assemblée actuelle au plan de réformation. On pourrait leur faire espérer que le ministère leur sera bientôt ouvert par l'abrogation du décret insensé qui ne permet pas de choisir les ministres parmi des députés, sans qu'ils cessent d'être députés.

Le discrédit de l'Assemblée est le troisième moyen, car l'influence royale sur la seconde législature serait en raison de l'impopularité où la première serait tombée.

Or, il faut préparer ce discrédit (qu'on songe toujours au but, pour excuser les moyens); il faut, dis-je, tendre à ce discrédit, car on se trompe si l'on n'est pas convaincu que l'esprit de l'Assemblée actuelle est, même contre les intentions de sa majo-

(1) Mirabeau ne devinait que trop juste; car quels furent, par exemple, les députés de Paris à la Convention? Robespierre, Danton, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud de Varennes, Camille Desmoulins, Marat, Legendre, Fabre d'Églantine, etc. Le seul Legendre était né à Paris; les autres étaient venus d'Arras, d'Arcis-sur-Aube, de Lyon, de Montargis, de La Rochelle, de Guise, de Neufchâtel (Suisse), de Carcassonne, etc.

Digitized by Google

rité effective, inconciliable avec toute réforme vraiment efficace de la constitution.

Ainsi, entre autres combinaisons, on pourrait lui laisser rendre tous les décrets qui peuvent tendre à augmenter le mécontentement des intérêts locaux et particuliers; à multiplier les exceptions faites en faveur de Paris; à diminuer le pouvoir, et accroître la dépendance des municipalités rurales; à changer l'organisation de celles des villes; à restreindre l'action des Départemens. On pourrait encore faire adresser à l'Assemblée les pétitions dont on prévoirait le rejet; ne point contrarier sa disposition à s'appesantir sur les objets minutieux; lui faire présenter des propositions populaires, par la minorité, non pas aristocratique, mais sage et modérée; prolonger la session jusqu'à ce que les abus du nouvel ordre judiciaire et la difficulté d'asseoir l'impôt, fussent encore plus généralement connus; lui faire hautement part, chaque jour, de l'embarras d'exécuter ses lois, et lui dire de les expliquer elle-même; enfin, dans le même temps, ne négliger aucune occasion de populariser le Roi et la Reine.

Faire faire la guerre à l'Assemblée par les ministres du Roi; c'est là ce qu'il y a de plus efficace. Par ces mots, *faire la guerre*, j'entends qu'ils recueillent et qu'ils apportent incessamment des faits patens et incontestables (ils abondent partout), des faits, dis-je, d'où l'évidence fasse sortir les incon-

Digitized by Google

véniens des nouvelles lois, mauvaises ou incohérentes, ou inintelligibles, ou inapplicables, qui, au milieu d'un code immense de lois, laissent le royaume sans lois; et que tout cela se publie d'une manière très-mesurée, très-claire, et à la portée de toutes les intelligences.

J'ai dit qu'il ne fallait négliger aucune occasion de populariser le Roi et la Reine. On les juge mal, parce qu'on ne les voit pas, qu'on ne les entend pas; parce qu'on ignore qu'ils ont à eux, en eux, de bons sentimens, de bonnes intentions; parce qu'on les confond avec le parti qui se dit le leur, et qui n'est que celui de ses propres passions; parti dont les adeptes sont les uns, aveugles et sourds, les autres, insensés ou pervers. Il faut que le Roi et la Reine se montrent souvent en public; qu'ils se promènent à pied dans les lieux les plus fréquentés; qu'ils assistent à des revues, ou, plutôt, que le Roi les passe; qu'ils paraissent à des séances de l'Assemblée, dans la loge du président; qu'ils visitent les hospices, les hôpitaux, les grands ateliers, qu'ils y répandent des bienfaits; qu'en un mot, ils se mêlent continuellement avec le public. Voilà la vraie représentation! Elle a ses dégoûts? mille cris d'amour couvriront quelques basses injures : elle a quelques dangers? mais, d'abord, qu'on se persuade bien qu'un coup de fusil est le moindre des dangers qui menacent. Ensuite, la

Digitized by Google

sympathie publique est le vrai moyen de conjurer les périls; et quelques brigands, dont on s'effraie beaucoup trop, disparaîtraient tout à l'heure, si des milliers d'honnêtes gens, isolés aujourd'hui faute d'un point de ralliement, groupaient l'irrésistible force de leur nombre et de leur loyal patriotisme autour d'un roi qui viendrait se montrer, que dis-je? se livrer à eux!

Il reste à traiter ce qui concerne la révision des décrets constitutionnels, confiée à une seconde législature.

Il faut ici considérer deux actions du pouvoir exécutif, l'une directe, l'autre indirecte.

Quant à l'action directe, j'ai dit qu'il importait qu'un intervalle de temps séparât la seconde législature de la première, pour éviter l'influence malfaisante d'un contact trop prochain.

Il faudra donc faire, dans cet intervalle, des proclamations très-populaires, et, en même temps, raviver, dans la main du pouvoir exécutif, les moyens d'action et de répression qui lui sont laissés, c'est-à-dire qu'il faudra bien se garder d'agir comme les ministres qui, par lâcheté n'ont pas osé, ou par duplicité n'ont pas voulu, ou par incapacité n'ont pas su s'en servir; peut-être préoccupés, d'ailleurs, de l'inepte espoir d'en obtenir l'accroissement, en en montrant l'insuffisance.

Digitized by Google

Il faudra donc, je le répète, exercer le pouvoir tel qu'on l'a, le faire sentir, afin de marquer par l'ordre et le repos l'absence de l'Assemblée, sous laquelle l'un et l'autre ont été troublés.

On se sera efforcé, en prenant une initiative très-populaire, devant l'Assemblée qui n'aura pu refuser sans se dépopulariser, on se sera efforcé, dis-je, de faire décréter que les députés s'adresseront à leurs commettans, pour leur rendre compte des opinions émises dans l'Assemblée.

De là, une grande et paisible controverse publique, qu'on aura soin de diriger habilement; de là, un prétexte tout-à-fait naturel de laisser quelque intervalle entre les deux sessions.

C'est dans cet intervalle, qu'après avoir obtenu en faveur de la seconde législature le pouvoir d'améliorer les lois constitutionnelles, il faudra agir pour qu'elle en ait la volonté, et pour qu'elle apporte dans l'accomplissement de cette volonté une vigoureuse résolution de conserver les conquêtes consommées, qu'il faut nécessairement retenir; et un courageux esprit de réforme, capable d'extirper de la constitution tous les fermens d'anarchie qu'elle recèle.

Mais, comment être assuré que la seconde législature aura cette double volonté? aura les moyens de l'accomplir? C'est en influant avec gradation, mais avec force, sur la véritable opinion publique,

Digitized by Google

et sur les chefs qui la dirigent, sur les corps électoraux qui la représentent, sur le peuple qui les inspire.

Cette influence, il faut l'exercer par des correspondances, des publications, des démarches.

Des correspondances, pour recevoir des informations sur la disposition des esprits, sur les vœux du plus grand nombre, sur le choix des hommes à employer, sur les moyens de les mettre en œuvre. Des correspondances, pour transmettre et multiplier les instructions et les directions nécessaires.

Des publications, pour éclairer les patriotes trompés, pour démentir ou combattre les démagogues; pour faire connaître les défauts de la constitution, dangereux à elle-même; pour populariser les idées d'une réforme, à défaut de laquelle la liberté même manquerait de garanties.

Des démarches, pour attacher au projet de restauration des hommes considérables par leurs talens, leur caractère, leur patriotisme, qu'on sait profondément persuadés du besoin d'une révision réformatrice, disposés à s'y associer; et qui exerceraient l'influence la plus salutaire, soit dans les corps électoraux, soit dans la seconde législature; tels sont, entre autres, MM. de Bonnay, l'abbé de Montesquiou, Cazalès pour le côté droit; de Talleyrand, de Clermont-Tonnerre, d'André, Em-

Digitized by Google

mery, Chapelier, Thouret, Barnave et Mirabeau pour le côté gauche (1).

C'est ici que s'arrête le développement systématique du grand Mémoire dont nous avions à présenter l'analyse, et qui contient, en outre, quelques

(1) Voilà, sans addition ni retranchement, tous les noms qui sont indiqués dans le Mémoire; et cependant Bertrand de Molleville (voir tome 4 de son ouvrage, page 174 à 181), qui se prétend si bien informé, qui dit l'avoir lu, ne peut citer aucun nom, et n'indique, d'une manière d'abord conjecturale, ensuite affirmative, que Malouet, dont le Mémoire ne dit pas un mot. Il raconte qu'en pleine séance du 1er février 1791 (pendant que Mirabeau présidait l'Assemblée nationale), il proposa, *par billet non cacheté*, un rendez-vous chez Montmorin, à Malouet, qui montra le billet à ses voisins, *à qui il demanda le plus grand secret*; Bertrand de Molleville ajoute que la conférence qui eut lieu, le 3 février, chez le ministre, devait avoir pour objet la communication et la discussion du plan de restauration conçu par Mirabeau; et que tout se réduisit cependant à une longue dissertation que celui-ci subit de la part de Malouet, qui ne vit de moyen de salut pour la monarchie que dans l'abolition du décret qui avait annulé les mandats, impératifs et autres!

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire! »

Heureusement pour la mémoire de Malouet, ses preuves sont ailleurs, en fait de talent et de courage; nous ne dirons pas d'adresse et d'habileté, car il en manqua souvent, de manière à nuire beaucoup à la cause qu'il voulait servir. On a cité comme exemple marquant le beau discours qu'il prononça le 29 août 1791, à propos de la révision de la constitution; discours qui ne fut qu'une protestation éloquente et stérile, comme l'orateur lui-même s'y était attendu, si l'on en juge par ses conclusions; car celles-ci, présentées de la sorte, et

Digitized by Google

indications sur des manœuvres de police politique auxquelles nous ne nous arrêterons pas. On peut juger de l'importance que Mirabeau attachait à ses combinaisons par la lettre que nous allons transcrire, d'après la minute, et qui est probablement adressée au comte de Lamarck, pour être, selon toute apparence, mise sous les yeux de la Reine :

« Voilà, cher comte, les deux premières parties. « Il faut qu'*elle* soit avisée : 1° que le M. (Mont- « morin) les connaît pour les avoir entendues, et

en telle occurrence, ne pouvaient qu'être mortellement nuisibles à la cause royale, sans aucune chance de succès : aussi rompirent-elles sur-le-champ l'alliance passagère qui, pour le salut du trône et de la constitution, avait été contractée entre les royalistes et les constitutionnels, alliance aussitôt abandonnée que conclue par ceux-ci, à qui le discours de Malouet donna de la défiance sur les véritables intentions de son parti ; et de l'inquiétude sur le danger de s'y lier, même pour l'entreprise temporaire et circonscrite *de la révision.*

Bertrand de Molleville, au surplus, n'est pas le seul qui suppose Mirabeau assez léger pour publier ainsi celui de ses projets qui exigeait le secret le plus profond. Dumouriez (tome 2, page 101) dit aussi que, dès « une première confé- « rence, Mirabeau lui découvrit tous ses projets, lui dit qu'il « voulait sous peu de jours faire une grande réforme et un « changement total dans le corps diplomatique, et lui montra « sa liste. Dumouriez y fit quelques changemens qu'il agréa, « en lui offrant l'ambassade de Russie, etc. »

Comment de tels hommes qui reconnaissent justement à Mirabeau une profonde habileté (ce dernier va même jusqu'à employer le mot de *scélératesse*, page 100), peuvent-ils lui attribuer sérieusement de pareilles inepties?

Digitized by Google

« qu'il en est extrêmement content; mais qu'il ne « les a pas encore, qu'il ne possédera le manuscrit « que quand *elle* le trouvera bon; qu'*elle* l'aura, « *elle*, partie par partie; et qu'ainsi, pour peu « qu'elle veuille s'en pénétrer, elle aura beaucoup « d'avance sur le M. (Montmorin); 2° qu'il faut « absolument que ce projet devienne *sien*, et que « nous n'avons plus que cette ressource; 3° que « la plus grande marque de dévoûment que je « pusse donner était de fournir un plan, dans les « circonstances où nous sommes; et qu'en le four- « nissant, je dois dire que très-peu de momens en- « core, et tous seront inexécutables; et il ne sera « plus même possible d'en faire un; 4° qu'ainsi l'on « ne doit pas traiter ce Mémoire comme on a fait « de tant de Notes dont, après tout, il n'est guère « que le résumé et l'application, et que l'on n'a peut- « être lues qu'avec l'intérêt de la curiosité; 5° mais « qu'on doit se dire : voilà un système et un but; « celui-là ou un autre, ces moyens-là ou d'autres; « mais il faut commencer, tout à l'heure commen- « cer, et ne plus dévier, car autrement, nous n'a- « vons plus d'espoir de salut, et nous périssons. « Cela est, mon ami, cela est vrai, à un point qu'il « est impossible de le leur exagérer; et j'en suis « pénétré, parce qu'enfin je n'ai jamais sondé si « profondément l'abîme, qu'en méditant ce Mé- « moire. »

Digitized by Google

Nous n'avons rien trouvé qui y fît suite dans les documens dont nous avons eu connaissance; nous essayerons d'y suppléer, d'après des Notes et des fragmens informes qui sont en notre possession, et d'après le témoignage des intimes confidens de Mirabeau que nous avons consultés.

On vient de voir que son plan n'était pas, comme l'ont dit quelques écrivains (1), repoussés, il est vrai, par la conviction publique, d'enlever le Roi, de le placer au milieu d'une armée, d'abolir tous les décrets de l'Assemblée, de la déclarer inhabile à les rendre, factieuse et usurpatrice, de la dissoudre sur la provocation suscitée des provinces, de faire proclamer par le Roi une constitution basée sur les *cahiers*, une autre déclaration du 23 juin, en un mot, de faire une contre-révolution (2).

L'exécution du plan de Mirabeau, tel que nous l'avons succinctement esquissé, aurait fait élire une nouvelle Assemblée, sur la composition de laquelle il aurait, comme on vient de le voir, influé con-

(1) Bertrand de Molleville, tome 4, pages 172 et 230; le marquis de Bouillé, page 199; Peuchet, tome 4, pages 27, 222, 235, 237, etc., etc.

(2) Et. Dumont, lui-même, a répété ces calomnieux mensonges. (*Souvenirs*, page 207 à 209.) Il est vrai que, cent pages plus loin, il dit : « On lui attribue, à cette « époque, un projet de contre-révolution : je l'ignore. » (Page 312.)

Digitized by Google

sidérablement par les correspondances qui mettaient un grand nombre de départemens à sa disposition. Nous disons *un grand nombre* parce qu'il est avéré que, quelque temps avant sa mort, il pouvait compter sur trente-six : et pour concevoir combien ce cercle d'influences tutélaires se serait élargi, il suffit de considérer qu'un an après, malgré l'abandon de son plan, malgré l'inhabileté, malgré le défaut d'accord et de crédit des conseillers royaux qui lui succédèrent, malgré la faute capitale de la fuite du Roi, malgré la domination terrifiante des anarchistes, l'esprit de conservation, l'esprit monarchique se trouva encore si répandu en France, que SOIXANTE-QUINZE administrations départementales (toutes électives) acquiescèrent hautement à la fameuse lettre du 16 juin 1792, par laquelle Lafayette dénonçait les jacobins à l'Assemblée législative, la rappelait à ses sermens, et l'adjurait de défendre le trône, le monarque et la constitution.

Ainsi, nous le répétons, la vaste influence de Mirabeau aurait présidé à la composition d'une seconde Assemblée.

L'œuvre expresse de celle-ci aurait été la révision des articles constitutionnels; et c'est dans cette révision que Mirabeau mettait toutes ses espérances, c'est là qu'il devait montrer son patriotisme, son dévoûment, son génie, c'est là

Digitized by Google

qu'il comptait trouver sa gloire et son immortalité.

Aussitôt que l'Assemblée aurait été réunie, le Roi s'y serait présenté pour ouvrir la seconde session constituante et législative.

Privé de l'initiative des présentations de loi, et n'ayant que le droit de faire des propositions, d'exprimer des avis, il aurait commencé par s'associer hautement et franchement avec l'Assemblée; par protester de son respect pour les principes fondamentaux posés naguère; par renouveler son acquiescement libre et solennel aux réformations consommées. D'un côté, il aurait indiqué, comme possibles et désirables, plusieurs accroissemens de droits et de garanties populaires (1); d'un autre côté, il aurait démontré la nécessité de marquer plus nettement la séparation des deux pouvoirs législatif et exécutif; de renfermer le premier dans sa destination précise, et de le débarrasser de quelques attributions administratives, étrangères, inutiles et onéreuses à un corps qui délibère, autant qu'indispensables à un gouvernement qui agit; d'accorder plus d'indépendance, d'action, de force, de dignité au pouvoir exécutif, à qui ces élémens de vie avaient été inconsidérément refusés; de donner à la liberté

(1) On peut supposer que cette habile combinaison, suggérée par Mirabeau, revint à la pensée de Louis XVI après son retour de Varennes. Voir Ferrières, tome 2, page 503.

Digitized by Google

le moyen de se préserver de ses propres excès, en obtenant de la loi des armes défensives contre l'anarchie.

C'est ainsi, aurait ajouté le Roi, que nous achèverons notre tâche commune, car il ne suffit pas de proclamer de nobles et sages principes, il faut les mettre en action; de faire des lois libérales, il faut qu'elles soient exécutables; de créer des institutions tutélaires, il faut les consolider; de décréter la liberté de tous, il faut à chacun son droit et sa sûreté avec sa liberté; c'est ainsi que nous assurerons le repos et le bonheur de la France, que nous la rendrons chère à ses enfans, respectable aux autres nations, formidable à ses ennemis; c'est ainsi que nous rappellerons à nous les membres épars et dissidens de la famille; et que, prêts à les accueillir, s'ils reviennent pour être, comme nous, sujets de la loi, nous serons aussi en état de les repousser s'ils ne veulent pas se rallier à notre coalition de bonne foi et de patriotisme; prêts à les combattre s'ils persistent dans leur rébellion, si, surtout, faisant partager à d'autres leur aveuglement et leurs projets parricides, ils lancent sur nous l'étranger, contre qui nous nous lèverons tous ensemble, et au devant de qui nous irons, s'il le faut.

Cette grande profession de foi, conçue dans des termes propres à mettre en évidence la loyauté du monarque, aurait été accueillie par cette confiance

Digitized by Google

et cet enthousiasme qu'inspira encore long-temps la royauté, et dont on vit un si frappant exemple quand, le 4 février 1790, Louis XVI, inquiet des rumeurs publiques excitées par le procès de Favras, vint avec un touchant abandon s'expliquer devant l'Assemblée nationale (1); occasion heureuse et solennelle d'une réconciliation trop passagère, qui s'évanouit bientôt devant de nouveaux sujets de défiances respectives.

Plus tard, et dans l'hypothèse dont nous parlons, une semblable démarche du Roi, enfin fixé dans un habile système de conduite, aurait produit un effet pareil, mais bien plus durable, et tout-à-fait décisif. Aussitôt que le monarque aurait cessé de parler, des orateurs choisis parmi les députés également dévoués à la liberté et au trône, auraient demandé que le message du Roi fût pris en considération; et, quand la discussion aurait été ouverte, et les esprits disposés au dedans comme au dehors, par les préparatifs les plus prudens et les mieux calculés, Mirabeau, qui pouvait parler de liberté sans faire craindre l'anarchie, et de pouvoir royal sans faire craindre le despotisme, Mirabeau et ses alliés, c'est-à-dire les députés les plus accrédités et les plus influens du parti constitutionnel, au-

(1) Voir le discours du Roi et l'effet qu'il produisit dans tous les historiens, et notamment dans les *Mémoires de Ferrières*, tome 1, page 397.

Digitized by Google

raient fait une suite de propositions, et prononcé une suite de discours qui, secondés par les paroles, les démarches et le concours actif de tout ce que les deux côtés de l'Assemblée comptaient d'hommes sages, patriotes et considérables, auraient amené, une à une, toutes les améliorations dont les anciens décrets étaient susceptibles, et dont l'accomplissement devait consommer l'œuvre de la régénération constitutionnelle.

Nous ne serons assurément pas assez téméraire pour essayer de suppléer les discours dont le puissant orateur a emporté le secret; mais il nous semble qu'il aurait commencé par rendre un hommage éclatant au zèle, au courage, aux lumières de la première Assemblée; que, examinant les décrets rendus, il aurait fait une distinction entre le plus grand nombre, et quelques-uns; qu'il aurait demandé pour les premiers une consécration irrévocable, fondée sur la reconnaissance, le respect et l'obéissance de la nation; nous pensons que, quant aux autres, il aurait exposé avec fermeté, quoique avec des ménagemens délicats, leurs effets déjà constatés par l'expérience; qu'il aurait établi que ces décrets, peut-être sages et nécessaires quand ils avaient été rendus, en haine d'une aristocratie hostile et puissante, en défiance d'un roi indécis et partial, ne pouvaient plus convenir quand l'une était en fuite ou terrassée, et l'autre

Digitized by Google

franchement rallié à la cause nationale ; que, dès lors, ces décrets étaient devenus imprudens et dangereux, contraires, en fait, à l'intention des législateurs, nuisibles aux résultats voulus. Alors Mirabeau aurait montré la confusion et, par suite, l'insuffisance des pouvoirs réguliers ; les continuelles atteintes portées à l'ordre public et à la paix intérieure ; l'irritation générale des opinions, l'emportement des partis, les progrès d'une anarchie formidable, appelant et précédant la république, à laquelle personne n'avait songé dans l'origine, et qui fut comme une fatale nécessité des circonstances (1) ; enfin les dangers dont était menacé dans sa sûreté, dans sa fortune, dans sa dignité, dans sa gloire, un État placé, par sa position et son étendue, par la fécondité variée de son sol et le génie de ses habitans, à la tête d'une civilisation visiblement progressive.

En un mot, tout-à-fait rassuré sur le Roi, parce

(1) Rien de plus juste, selon nous, que cet aperçu exprimé dans la *Notice sur l'Assemblée législative*, par M. Odilon Barrot, page 111 : « Pour qui examine avec quelque attention la série d'incidens par lesquels les choses furent à cette « époque amenées en France jusqu'à l'abolition de la royauté, « reste la conviction que cette abolition fut plutôt une réaction de colère et de peur, que l'œuvre du calcul et de « la préméditation ; plutôt un moyen désespéré de salut, « une espèce de défi jeté à des ennemis, que le résultat « d'une révolution consommée dans les opinions et dans les « mœurs. »

Digitized by Google

qu'il l'aurait irrésistiblement maîtrisé, et voyant tous les périls et tous les malheurs de la France dans les défauts de sa constitution, Mirabeau aurait conjuré l'Assemblée d'y remédier par des modifications successives, qu'avec le parti conservateur, groupé autour de lui, il aurait proposées, défendues, obtenues; et au premier rang desquelles aurait été l'établissement par la constitution, mais après la constitution, de deux Chambres; institution tellement nécessaire dans un gouvernement représentatif, qu'aucune république n'a pu s'en passer; et que Mirabeau considérait, alors, comme le complément obligé de la constitution, comme la garantie indispensable au pouvoir exécutif pour le soustraire aux dangers fréquens ou plutôt continuels de l'exercice du *veto*, arme qui, pour le monarque, est un instrument de suicide, plutôt que de défense, s'il est seul à s'en servir; et qui, au contraire, ne lui est qu'utile et jamais funeste, quand deux Chambres peuvent se l'opposer réciproquement.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE X.

Digitized by Google

Digitized by Google

X.

Nous devons présentement rendre compte des derniers momens de la vie intime et de la vie publique dont nous avons laborieusement tracé le tableau; et nous n'aurons, à cet égard, d'autre soin à prendre que de nous restreindre dans de justes bornes, parce que ce grand événement a été narré jusque dans ses moindres détails par le témoin le mieux informé et le plus digne de confiance, le sage, savant et vertueux Cabanis, dont la relation a été plusieurs fois imprimée (1).

(1) Pierre-Jean-Georges Cabanis était né en 1757 à Cosnac

Digitized by Google

Nous nous approprierons, en commençant, son préambule qui semble avoir été écrit pour nous-même :

« En prenant la plume pour décrire les der-
« niers momens de l'homme extraordinaire que la
« France entière pleure avec moi, je n'ai pas be-
« soin de solliciter l'indulgence publique pour le
« désordre d'un récit trop cruel à mon cœur. Dé-
« positaire et gardien d'une vie si précieuse à la
« patrie; admirateur passionné de cette réunion
« si rare de talens divers; poursuivi par les souve-
« nirs chéris, mais douloureux de l'amitié la plus
« tendre et la plus noble; l'âme encore émue des
« scènes sublimes qui ont accompagné cette grande
« catastrophe; exigerait-on de moi de les repro-

en Saintonge. Il fut d'abord connu par quelques heureux essais de poésie, et par ses liaisons avec Thomas, Roucher, Condillac, Turgot, Franklin, Jefferson, Condorcet, etc. Il fut nommé professeur d'hygiène aux écoles centrales (1795), et de clinique à l'École-de-Médecine (1796). Il fit partie, en 1797, du conseil des Cinq-cents, en 1798 de l'Institut, et en 1800 du Sénat conservateur. Une mort prématurée enleva, le 5 mai 1808, cet homme justement célèbre, de qui Ginguené a dit, avec raison, qu'il fut « un des hommes de « nos jours qui ont réuni au plus haut degré les qualités « éminentes de l'esprit, les vertus de l'âme, la noblesse du « caractère et l'exquise bonté du cœur. »

Outre l'ouvrage déjà cité, *Du degré de certitude de la médecine*, Cabanis a publié un grand Traité philosophique *sur les rapports du physique et du moral de l'homme*, livre qui est le principal titre de gloire de l'auteur.

Digitized by Google

« duire sans trouble, et avec cette méthode d'ex-
« position qui ne peut être que l'ouvrage du calme
« et du recueillement (1)? »

Nous avons dit (tome IV, page 485), qu'au commencement de février 1788, Mirabeau avait essuyé une terrible maladie, qu'il qualifie lui-même de *choléra-morbus* (2). La violence du mal exigea un traitement brusque; vingt-deux palettes de sang furent tirées au malade dans l'espace de deux jours (3); ses forces, jusqu'alors intactes, malgré les vicissitudes d'une vie si orageuse, en reçurent une atteinte désormais irréparable; « et « comme il le disait lui-même, cette époque fut « pour lui le passage de l'été à l'automne (4). »

En janvier 1789, pendant les rudes travaux et les agitations morales qu'imposèrent à Mirabeau les événemens de Marseille et d'Aix, sa santé et ses yeux souffrirent beaucoup; à l'ouverture de l'Assemblée nationale, il était affecté d'un ictère qui disparut, mais que suivirent plusieurs indispositions toujours négligées, et qui n'interrompi-

(1) *Journal de la maladie et de la mort de H.-G. Riqueti Mirabeau*; par P.-J.-G. Cabanis : morceau inséré à la suite de l'ouvrage intitulé : *Du degré de certitude de la médecine.* Paris, Crapart, an XI, page 231.

(2) *Lettres à Mauvillon*, page 330.

(3) *Ibid., ibid.*

(4) Cabanis, etc., page 239.

Digitized by Google

rent jamais, ni ses démarches de chef de parti, ni ses méditations d'homme d'état, ni ses travaux d'orateur; car « il traita plusieurs questions im- « portantes dans de véritables accès de fièvre; et « les profondes combinaisons de son esprit ne s'en « ressentaient pas plus que la vigueur de son élo- « quence (1). »

Le déplacement de l'Assemblée ajouta aux causes d'altération d'une santé déjà fort compromise; la salle de l'Archevêché était mal disposée pour sa destination et très-insalubre; il en fut ensuite de même de la salle du Manége qui « a long- « temps manqué de cheminées pour l'évacuation « de l'air corrompu, et de tuyaux inférieurs pour « son renouvellement. Les membres les plus ro- « buste de l'Assemblée se ressentaient du passage « subit d'un local vaste et bien aéré, dont la « belle saison avait permis, d'ailleurs, de laisser « toujours les ouvertures libres, à ces salles hu- « mides, étroites, où l'hiver forçait de tenir habi- « tuellement de grands poëles allumés, et de « clore avec soin les portes et les fenêtres; il est « difficile de respirer un air plus insalubre; l'es- « tomac et les yeux en étaient principalement af- « fectés; les ophtalmies et les larmoyemens furent « épidémiques, non-seulement parmi les dépu-

(1) Cabanis, page 235.

Digitized by Google

« tés, mais encore parmi les spectateurs curieux « qui suivaient leurs séances avec quelque assi- « duité (1). »

Par suite, Mirabeau fut, à diverses reprises, affecté d'ophtalmies tenaces, et plusieurs fois on le vit siéger avec un bandeau sur les yeux; ses habitudes privées avaient d'ailleurs changé totalement; jusque-là il avait pris beaucoup d'exercice, faisant de longues courses à pied, se livrant avec plaisir à l'équitation, à l'escrime, à la natation, quand la saison le permettait : « Du moment que l'Assem- « blée eut ouvert ses séances, il n'en fut plus de « même. A dater de cette époque, le seul exer- « cice de Mirabeau consistait dans le trajet de sa « demeure à la salle, et même, depuis la transla- « tion de l'Assemblée à Paris, il ne faisait guère « ce court chemin qu'en voiture; or voilà la seule « chose qu'il eût changée dans son genre de vie; « il n'avait pas voulu sentir que, dès lors, il n'était « plus le même homme, et qu'il ne lui était plus « permis de hasarder ce dont il n'avait plus le « moyen de réparer les inconvéniens, ou de pré- « venir les suites fâcheuses. L'attachement des per- « sonnes auxquelles il avait donné son cœur, ses « espérances et ses projets de travail, la noble am- « bition dont il était animé, l'amour de la gloire,

(1) Cabanis, etc., page 236.

Digitized by Google

« l'image même du bien qu'il pouvait faire à ses « semblables ; rien n'arrêtait dans ses désirs cet « homme impétueux, qui se sentait immortel par « trop de points pour se croire sujet aux lois com- « munes des infirmités et de la mort. Pourquoi « faut-il donc que de si rares talens, cette hau- « teur d'âme, cette énergie et cette susceptibilité « tiennent au même principe qui produit les gran- « des erreurs ? pourquoi des hommes divins à tant « de titres, ne le sont-ils point encore par la sa- « gesse qui les conserverait à l'humanité (1) ?... Mais « gardez-vous, lecteur, de croire aux calomnies « répandues sur Mirabeau. Aucune de ces habi- « tudes dont on est obligé de se déguiser la honte « à soi-même n'était faite pour lui, il avait tous les « goûts passionnés, il n'en avait aucun qui fût « avilissant : il ruinait ses forces, il ne dégradait « jamais son cœur (2). »

Indépendamment des fréquentes secousses fébriles et des ophtalmies réitérées, « ses entrailles « s'étaient affaiblies. Il y éprouvait souvent des « douleurs sourdes. Ses jambes s'engorgeaient de

(1) M. Pellenc reprochant un jour à Mirabeau l'abus qu'il faisait de ses forces, lui appliquait ce mot de Quintilien : *Summi enim sunt, homines tamen*. Mirabeau lui répondit : « Vous avez raison, mais il n'y a pas long-temps ; car na- « guère encore, j'avais plus de vie que dix hommes qui en « ont assez. »

(2) Cabanis, etc, pages 248 et suivantes.

Digitized by Google

« temps en temps; les bras et la poitrine étaient « attaqués par intervalles d'un rhumatisme vague, « qui n'occasionait pas des souffrances aiguës, mais « qui ne se terminait aussi par aucune crise com- « plète. » D'autres fois, « le gonflement passager « des jambes, des oppressions, des crispations dia- « phragmatiques, des malaises douloureux de l'o- « rifice supérieur de l'estomac (1), » affectaient tout à coup et vivement Mirabeau, tellement que « l'homme le plus robuste était devenu susceptible « d'être remué par les plus faibles impressions,..... « ses muscles restaient toujours ceux d'un Hercule, « ses nerfs étaient presque ceux d'une femme déli- « cate et vaporeuse (2). »

Un symptôme singulier se joignait à ces divers indices. « L'état physiologique de Mirabeau pré- « sentait un phénomène remarquable. Ses cheveux, « naturellement bouclés, se prêtaient à merveille « à la frisure lorsqu'il était bien portant: dans « l'état de maladie, et même dans des incommo- « dités légères, leurs ondulations s'effaçaient en « quelque sorte; et, de leur racine à leur pointe, « ils devenaient d'une mollesse sensible à la main. « Aussi, quand je m'informais de sa santé, mes « premières questions à son valet de chambre rou- « laient sur ce phénomène, et ce n'étaient pas celles

(1) Cabanis, etc., page 238. (2) *Ibid.*, page 251.

Digitized by Google

« auxquelles j'attachais le moins d'importance (1). »

Peu de temps après sa présidence, qui avait redoublé ses prodigieuses fatigues corporelles et morales, « il avait éprouvé, pour s'être penché préci- « pitamment, de vives angoisses précordiales, au « point de tomber presque en faiblesse (2). » Au commencement de la seconde quinzaine de mars il avait fait, contre sa coutume, un repas de nuit, et à la suite il s'était laissé aller à un oubli, sinon de tempérance, du moins de continence, qui ne fut pas, quoi qu'on ait dit, la cause de la catastrophe subséquente, mais qui ajouta visiblement à l'état d'indisposition où se trouvait depuis quelque temps Mirabeau (3). « Aussi sa constitution conti- « nuait de dépérir; toute l'habitude du corps était « devenue languissante et lourde; les forces avaient « décliné rapidement; la couleur du visage était « mauvaise; l'estomac ne digérait plus avec la « même activité, l'âme commençait à se livrer à la « mélancolie, et l'esprit au découragement (4). »

Ses amis les plus intimes nous ont plusieurs fois

(1) Cabanis, etc., page 254.

(2) *Ibid.*, page 252.

(3) Le *Journal des apôtres* avait publié une relation cynique du souper auquel Cabanis fait allusion à la page 255. Cette relation fut parodiée d'une manière très-spirituelle et très-mordante dans un pamphlet intitulé : *Orgie et testament de Mirabeau.* Paris, 1791, in-8° de 31 pages.

(4) Cabanis, etc., page 243.

Digitized by Google

répété qu'*il demandait à tout le monde des épitaphes* (1). Un jour, quittant Mme du Saillant et ses filles, toutes remarquables par leur beauté, il dit, en embrassant la troisième (2), dont la fraîcheur avait un éclat extraordinaire : « C'est la Mort « qui embrasse le Printemps. »

Ces pressentimens éclatèrent surtout lors du départ d'Ét. Dumont, qui, au commencement de février, alla à Genève. « Quand nous nous quittâ- « mes il m'embrassa avec une émotion que je ne « lui avais jamais vue. Je mourrai à la peine, mon « bon ami, me dit-il, nous ne nous reverrons peut- « être pas. Quand je ne serai plus, on saura ce que « je valais. Les malheurs que j'ai arrêtés fondront « de toutes parts sur la France ; cette faction cri- « minelle qui tremble devant moi n'aura plus de « frein. Je n'ai sous les yeux que des prophéties de « malheur. Ah ! mon ami, que nous avions raison « quand nous avons voulu, dès le commencement, « empêcher les Communes de se déclarer *Assem-* « *blée nationale !* C'est là l'origine du mal. Depuis « qu'ils ont remporté cette victoire, ils n'ont cessé « de s'en montrer indignes..... Ils ont voulu gou-

(1) Il avait toujours eu le pressentiment d'une fin prématurée. Par exemple, il écrivait à Sophie : « Il est très-proba- « ble que j'ai déjà franchi plus de la moitié de ma carrière. » (*Lettres originales de Vincennes*, tome 3, page 143.)

(2) Aujourd'hui Mme la comtesse Charles de Lasteyrie.

Digitized by Google

« verner le Roi au lieu de gouverner par lui ; mais « bientôt ce ne sera plus ni eux ni lui qui gouver- « neront ; une vile faction les dominera tous, et « couvrira la France d'horreurs (1). »

Ainsi Mirabeau était dès long-temps préoccupé du sentiment pénible d'une fin prématurée : « L'i- « dée d'une mort prochaine et les préparatifs de ce « dernier passage avaient remplacé les projets des « plus grands travaux et les espérances d'une am- « bition qui sentait ses forces, et qui n'aspirait à « se trouver sur un grand théâtre, que pour ré- « pandre d'incalculables bienfaits sur l'espèce hu- « maine; enfin les jouissances mêmes de la gloire, « dont cette imagination passionnée avait toujours « fait son idole, ne s'offraient plus à elle avec les « mêmes couleurs et le même charme (2). »

Ces funestes symptômes frappaient l'entourage de Mirabeau, et surtout l'excellente Mme du Saillant, sa confidente, sa protectrice, sa consolatrice de tous les temps, et qui, alors, se dévouait plus que jamais à son frère dont elle épiait les rares momens de loisir, pour s'occuper de tous ses intérêts.

Elle s'inquiétait surtout de sa santé, d'autant plus qu'une sorte de rupture, dans laquelle le tort avait été du côté de Mirabeau, l'avait sé-

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 267.
(2) Cabanis, *Journal*, etc., page 244.

Digitized by Google

paré depuis deux ans d'un savant et affectionné médecin, le docteur Baignères, qui, pendant huit années de soins, avait appris à bien connaître son tempérament, et qui lui avait sauvé la vie en février 1788 (1); Mirabeau, depuis, avait reçu des conseils utiles de deux autres docteurs, MM. Jaubert et Chevetel, alors absens (2). Une liaison récente, mais fort étroite, s'était formée entre Mirabeau et Cabanis, plus jeune, plus homme de lettres, plus brillant que les

(1) Outre l'obligation imposée à l'auteur de dire tout ce qui est à sa connaissance, il a cru devoir rendre ici un juste hommage à la mémoire de son oncle maternel, Jean-Baptiste Baignères, docteur régent des deux facultés de médecine de Paris et de Montpellier, un des hommes les plus estimés de son temps et de sa profession. Ce savant respectable, dont la modestie et la délicatesse égalaient le désintéressement, est mort, le 30 mai 1801, à l'âge de 38 ans.

Absorbé par la pratique de son art, le docteur Baignères n'a laissé entier qu'un des ouvrages dont il avait projeté la publication. Ce livre, écrit en 1770, est un *Traité des maladies des femmes enceintes, des femmes en couche, et des enfans nouveau-nés, précédé du mécanisme des accouchemens, rédigé sur les leçons d'Antoine Petit, conjointement avec le citoyen Perral.* Paris, Baudouin, an VIII, 2 volumes in-8°.

Le docteur Baignères a été aussi un des collaborateurs du *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier.

(2) M. Jaubert était le frère de l'avocat d'Aix, qui avait défendu Mirabeau dans le procès en séparation.

M. Chevetel accompagnait le duc de Lauzun dans la visite de quelques places fortes, et ne revint qu'à la fin de mars.

Digitized by Google

trois autres. Fasciné par les séductions d'un esprit ingénieux, d'une philosophie bienveillante, d'une élocution heureuse, d'une vaste érudition littéraire, Mirabeau voyait dans Cabanis un savant médecin, parce qu'il aimait son caractère et sa conversation ; et il le préférait aux praticiens les plus habiles, parce qu'il avait plus d'éloquence et d'amabilité qu'eux. Aussi, Mme du Saillant avait échoué dans ses nombreuses tentatives pour déterminer son frère à réclamer d'autres secours ; et c'était en vain que plusieurs lettres de Mme de Nehra avaient pressé Mirabeau de rappeler le docteur Baignères, qui n'attendait pour accourir qu'un mot, non pas de prière, mais de consentement.

On vient de voir que Cabanis attribuait tant de sinistres symptômes au dépérissement d'une complexion naguère encore si forte.

Mais une autre conviction alarmait la famille. L'entourage de Mirabeau le croyait incessamment menacé par des attentats soit cachés, soit à force ouverte. D'un côté des avertissemens venus de différentes personnes, notamment du loyal Cazalès (1), avaient déterminé Mme du Saillant à commettre son fils pour que, bien armé, à l'insu de son oncle,

(1) Cazalès et Mirabeau se rencontraient souvent chez Mme d'Arragon ; ils y discutaient sans cesse, mais avec la plus parfaite urbanité ; et lorsque le débat s'échauffait, l'un d'eux disait à l'autre, en souriant : *c'est assez ; nous continuerons à la tribune.*

Digitized by Google

Digitized by Google

je n'ai jamais trompé personne, bien que j'aye été trompé toute ma vie, et certes je ne commencerai pas par celle qui veut me rendre un si grand service. ni votre mari, ni même le malheureux qui n'a pas voulu, ne seront jamais compromis. je ne mets de suite contre le scélérat avéré lui même que le désir de connoître son instigateur, dont il est clair que les machinations peuvent envelopper plus que moi, qui, seul même, vaudrois mieux encore que d'être immolé par un tel crime. ~~[illegible]~~ ne saura rien, Frochot rien; Pezenna rien; Pellene lui même ne sait quelque chose que parceque vous lui en avez parlé la première.

Lith. de Delarue, rue [illegible]

Digitized by Google

et secrètement suivi de domestiques sûrs, il accompagnât Mirabeau, lorsque celui-ci partait tard pour aller à Argenteuil, les samedis de chaque semaine.

D'un autre côté, la famille était persuadée qu'on avait plusieurs fois tenté d'empoisonner Mirabeau, et il n'était pas lui-même éloigné de partager cette opinion, car il avait dit : « Si je croyais aux poisons « lents, je ne douterais pas que je ne fusse empoi- « sonné ; je me sens dépérir, je me sens consumer « à petit feu (1). »

Bien plus, il avait eu la connaissance certaine d'un projet d'assassinat, nous en jugeons par ce passage d'une lettre écrite par lui à une femme qui le lui avait révélé (2). « Je n'ai jamais trompé per- « sonne, bien que j'aie été trompé toute ma vie; « et certes, je ne commencerai pas par celle qui « veut me rendre un si grand service. Ni votre « mari, ni même le malheureux *qui n'a pas voulu*, « ne seront jamais compromis. Je ne mets de « suite contre le scélérat avéré, lui-même, qu'au « désir de connaître son instigateur, dont il est « clair que les machinations peuvent envelopper « plus que moi, qui, seul même, vaudrais mieux « encore que d'être immolé par un tel crime. « Comps ne saura rien, Frochot rien, Pellenc lui-

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 166.

(2) Ce billet, daté de janvier 1791, ne porte pas de suscription. — Nous en annexons ici le *fac simile*.

Digitized by Google

« même ne sait quelque chose que parce que vous « lui en avez parlé la première; mais je ne lui « dirai rien de plus, et je l'empêcherai de s'en oc- « cuper davantage (1). »

Constamment en garde contre les sinistres projets dont elle avait le soupçon, Mme du Saillant avait souvent fait jeter des présens de comestibles, de vins fins, de liqueurs envoyés par des personnes inconnues. MM. Frochot et Pellenc nous ont plusieurs fois affirmé qu'il leur était arrivé d'être fort incommodés pour avoir pris, l'un en novembre 1790, l'autre en décembre suivant, une tasse de café, destinée à Mirabeau (2). Mme du Saillant nous a cent fois attesté un fait semblable. Il est certain qu'au commencement de 1791, Mirabeau qui, bien qu'il ne mangeât guère que chez sa sœur et chez sa nièce, Mme d'Arragon, ne pouvait pas toujours refuser les autres invitations, avait pris et tint la résolution de ne souper hors de chez lui, qu'avec des crêmes, des gelées, ce qu'on appelait alors *du blanc-manger*. Enfin, nous tenons de

(1) La réponse est sur le billet; mais l'écriture nous en est inconnue; et personne n'a pu nous donner d'explication sur le fait qui en fait le sujet.

(2) Toute la famille, moins le vicomte, dînait ce jour-là chez Mirabeau, avec M. Pellenc. Pressé de retourner au travail, celui-ci se fit servir avant tout le monde le café. Il le trouva si mauvais qu'il fit renverser la cafetière, et il fut très-malade pendant plusieurs jours.

Digitized by Google

Mme du Saillant que, fort incommodé le lendemain d'un de ces soupés, il lui dit : *Tu avais raison, je le sens; ils me tiennent, ils m'auront.*

On a vu (1) que, six semaines avant sa mort, Mirabeau avait acquis le reste à courir du bail emphytéotique d'une assez jolie maison de campagne, appelée *le Marais*, et située près d'Argenteuil. « Il s'y rendait tous les samedis, tantôt pour « y passer le dimanche tout entier, tantôt pour « respirer seulement pendant quelques heures, « jouir de l'aspect d'un beau ciel, et surveiller des « travaux qui faisaient son amusement. Occuper « un grand nombre d'ouvriers lui paraissait un « véritable bienfait public (2); mais en même « temps, sa charité compatissante pourvoyait au

(1) Tome VII des présens Mémoires, page 350.

(2) Cabanis, etc., page 255.

« Au bout du jardin il élevait un temple à la liberté. La « statue de cette première divinité de son cœur devait s'ap- « puyer d'une main sur une colonne où l'on aurait gravé ces « mots : *Égalité des hommes;* de l'autre elle devait tenir « un glaive enveloppé dans le livre de la loi. Sa physionomie « aurait été sévère, mais calme. Ce n'était pas la liberté sou- « levant les peuples contre leurs oppresseurs qu'il voulait « peindre; cet emblème est celui de son enfance. Il voulait « donner une idée de sa maturité; il voulait faire sentir « qu'elle n'existe que par les lois; que leur exécution despo- « tique ne lui est pas moins essentielle que leur formation « populaire; et que son régime, comme il le dit lui-même « dans un de ses discours encore manuscrits, est peut-être « plus austère que les caprices des tyrans. » Cabanis, p. 262.

Digitized by Google

« sort du pauvre incapable de travail. En faisant « annoncer qu'on trouverait toujours dans sa mai- « son de l'ouvrage et de bons salaires, il avait au- « torisé le curé d'Argenteuil à tirer sur lui des « lettres de change en pain, viande, gros linge, etc., « pour les malades ou pour les nécessiteux inva- « lides (1).

« C'est dans cette campagne que, dans la nuit « du samedi au dimanche, 27 mars 1791, il fut « attaqué d'une nouvelle colique moins doulou- « reuse peut-être que les précédentes, mais com- « pliquée d'angoisses inexprimables, dont l'éloi- « gnement de tout secours aggravait encore les « sinistres impressions. Le lendemain, l'affaire des « mines se discutait à l'Assemblée; il avait parlé « à ce sujet une première fois (le 21 mars), et l'on « avait ordonné la publication de son discours. Ce- « pendant, il s'en fallait de beaucoup que son « opinion fût encore généralement adoptée; . . . « . . . . . il n'écouta donc ni les obser- « vations des personnes qu'il avait auprès de lui, « ni le sentiment profond et pénible dont toute « son existence était accablée; il vint à l'Assem- « blée nationale; et, pour la dernière fois, il y « parla à cinq reprises, et toujours avec la même « éloquence; c'était le chant du cygne. Il eut la

(1) Cabanis, etc., page 255.

Digitized by Google

« satisfaction de faire triompher une cause à la-
« quelle il tenait particulièrement par l'examen le
« plus scrupuleux, la conviction la plus entière (1), »
et aussi par un dévoûment d'amitié ; car cette cause intéressait fortement le comte de Lamarck, qui, ainsi que sa famille, avait une grande part dans la propriété des mines d'Anzin.

« Lachèze » (jeune médecin, ami de Cabanis),
« le rencontra sur la terrasse des Feuillans, où Mi-
« rabeau l'avait fait prier de passer au sortir de la
« séance. Mirabeau lui peignit sa situation physi-
« que, et l'effet accablant des derniers efforts qu'il
« venait de faire. Sa physionomie en disait bien
« davantage. — Vous vous tuez, lui dit Lachèze. —
« Peut-on faire moins, répondit-il, pour la justice,
« pour une si grande cause, et pour l'amitié?.....
« Une foule tumultueuse les entourait. Vingt per-
« sonnes voulaient parler d'affaires à Mirabeau.
« Les unes lui présentaient des mémoires; les au-
« tres lui demandaïent quelques minutes d'atten-
« tion ; arrachez-moi d'ici, » dit-il à Lachèze, « j'ai
« besoin de repos; et, si vous n'avez pas d'enga-
« gement pour la journée, faites-moi le plaisir de
« me suivre à la campagne (2). »

Mirabeau passa donc au Marais le reste du dimanche 27, et aussi une partie du lendemain;

(1) Cabanis, etc., page 256.
(2) *Ibid.*, page 257.

Digitized by Google

mais ses souffrances augmentant, il partit, et en revenant vers Paris, se croisa avec Cabanis qui l'allait chercher à Argenteuil; après avoir pris un bain dont l'effet parut calmer Mirabeau, il entra à la comédie italienne, mais il en fut presque aussitôt chassé par un redoublement terrible.

« Les anxiétés étaient très-grandes : le malade « eut beaucoup de peine à descendre de sa loge; « sa voiture ne se trouva pas au rendez-vous qu'il « avait marqué; il se traîna jusque chez lui, non « sans d'horribles souffrances, appuyé sur le bras « de Lachèze ; il éprouvait de violens frissons.

« Sa respiration était si gênée, qu'il semblait « près d'étouffer. Rien n'affaiblissait son courage, « rien ne diminuait sa patience; il s'occupait en- « core de ses amis malgré ses tourmens ; il craignait « de les incommoder ; il voulait éviter de faire une « scène, et c'est pour cela qu'il refusa constam- « ment d'entrer dans un café, pendant qu'on au- « rait fait chercher sa voiture. Les suffrages et « l'affection du public lui étaient infiniment pré- « cieux; mais, quoi qu'on ait pu penser et dire, « jamais homme ne rechercha moins les regards « dans les lieux fréquentés, et n'éprouva plus d'em- « barras de se trouver en spectacle (1). »

(1) Cabanis, etc., page 268.

Digitized by Google

Rien n'est plus vrai que cette révélation d'une nuance inconnue du caractère de Mirabeau.

Cependant on le vit dominer une fois sa répugnance naturelle à livrer sa personne au public, et nous rapporterons en preuve une anecdote qui variera un moment notre récit, sans trop le ralentir.

Mirabeau, un soir, arrivait au Théâtre-Français, pour assister à une représentation de la tragédie de Brutus, par Voltaire; et il s'était, selon son usage, caché aux quatrièmes loges, où il fut aperçu par le parterre, qui lui députa Camille Desmoulins, pour le prier de ne pas se dérober ainsi aux hommages du public. Depuis quelques instans Camille Desmoulins insistait sans réussir, en alléguant le vœu de ses bruyans mandataires qui, d'en bas, l'appuyaient en effet par leurs démonstrations énergiques. Tout à coup Mirabeau se ravise; il descend à l'amphithéâtre, où il est reçu par des acclamations unanimes; la pièce commence; et dès la seconde scène, au moment où l'acteur vient de prononcer ces deux vers :

. . . . . .

Et faire encor fleurir la liberté publique,
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique.

Mirabeau se lève, donne le signal des applaudissemens les plus enthousiastes, et fait ainsi connaître le seul motif qui l'eût décidé à laisser violer l'*incognito* dans lequel il se plaisait.

Digitized by Google

Nous reprenons le récit de Cabanis : « Après des « efforts incroyables, il arrive enfin chez lui dans « un état affreux. . . . . Je le trouvai « près de suffoquer, respirant avec la plus grande « peine, le visage gonflé par l'arrêt du sang dans le « poumon, le pouls intermittent et convulsif, les « extrémités froides, et faisant de vains efforts pour « retenir les plaintes que lui arrachait la douleur. « Sa physionomie portait déjà l'empreinte des ma- « ladies funestes. Jamais, au premier aspect, aucun « malade ne m'a paru si décidément frappé à « mort. Mon émotion qui fut extrême, et qu'il me « fut impossible de déguiser, lui fit trop sentir, « ainsi qu'aux personnes qui l'entouraient, ce que « je pensais de son état. Il me dit : — Mon ami, je « sens très-distinctement qu'il m'est impossible de « vivre plusieurs heures dans des anxiétés si dou- « loureuses; hâtez-vous, cela ne peut pas du- « rer (1). »

Cabanis employa donc sur-le-champ des moyens actifs qui eurent d'abord un plein succès. « La plus « cruelle et la plus dangereuse situation fit place « au bien-être le plus complet, à l'ensemble le plus « concordant de mouvemens critiques.

« Mirabeau, la tête pleine des plus grands pro- « jets; doué d'une activité dont il avait trouvé le

(1) Cabanis, etc., page 270.

Digitized by Google

« théâtre; jouissant de la vie autant et plus qu'au-
« cun autre mortel; placé dans des circonstances
« qui lui promettaient une immense carrière d'am-
« bition et de la gloire; chéri de quelques amis
« dignes de faire son bonheur; et le cœur plein lui-
« même de ces profondes affections, sans lesquelles
« on ignore les vrais biens accordés à la condition
« humaine, Mirabeau devait aimer à vivre; en
« mourant, il perdait plus qu'une vie.

« Le soir du mardi, ce mieux, ou plutôt ce calme
« plein se soutenant toujours, il se crut absolument
« hors de danger. Il témoignait doucement le plaisir
« qu'il éprouvait à revenir des portes du tombeau.
« Mais ce qui lui rendait sa résurrection plus chère,
« en quelque sorte, c'était de penser qu'il m'en
« était redevable. Ce sentiment entrait pour plus
« qu'on ne saurait croire dans la satisfaction tou-
« chante qu'il nous exprimait. — Ah! oui, disait-
« il, il est bien doux de devoir la vie à son ami!
« Je me livrais moi-même à ces idées fantastiques;
« j'écartais les impressions que j'avais reçues le
« matin, impressions qui, chez tout autre malade,
« m'auraient permis bien peu d'espérance. J'en
« croyais plutôt mon cœur et mes vœux que ma
« raison; et je faisais taire cet instinct médical
« dont les jugemens me décident toujours malgré
« moi.

« Un homme qui s'occupait tant des autres dans

Digitized by Google

« ses douleurs, ne les oublia pas quand elles furent « assoupies. Jugeant que Mme Helvétius devait être « inquiète de moi (1), il voulut absolument que j'al- « lasse la voir dans l'après-dîner; je lui dis que je « reviendrais passer la nuit auprès de lui. Ami, « dit-il, en me serrant la main, je n'ai pas le cou- « rage de vous refuser (2). »

Cependant ces motifs d'espérance ne se soutinrent que pendant quelques heures; dans la matinée du mercredi 30 mars, les symptômes reparurent avec violence; les mêmes moyens dérivatifs furent opposés; comme les accidens paraissaient se compliquer d'embarras dans l'estomac et les intestins, on essaya l'emploi très-mesuré des purgatifs; quelque amélioration fut encore obtenue, au milieu de la nuit, et sauf « l'intermittence et le ca- « ractère convulsif du pouls, les douleurs plus ou « moins fortes, et les anxiétés précordiales qui « avaient augmenté tour à tour, mais sans ordre

(1) Ce fait, si simple et si insignifiant, fournit à Peuchet l'occasion de montrer encore une fois son exactitude et sa mesure accoutumées. Il dit à ce sujet : « Mme Helvétius était « une belle femme, *jeune encore alors*, qui aimait les plai- « sirs, faisait du bien, et cultivait les lettres. Elle avait pour « Cabanis une affection et des égards particuliers, peut-être « intimes. » (Tome 4, page 284.) Or, la bienfaisante et vénérable Mme Helvétius, cette *femme jeune encore*, avait alors 72 ans, étant née en 1719 au château de Ligniville, en Lorraine.

(2) Cabanis, etc., page 275.

Digitized by Google

« fixe; » sauf aussi « la gêne de la respiration qui, « depuis le commencement de la maladie, n'avait « jamais été complétement libre, les autres ac- « cidens avaient disparu par intervalle (1).

« Dès le premier jour, la maladie de Mirabeau « était devenue un véritable intérêt public. Le « mardi soir (29), on accourait de tous côtés pour « savoir de ses nouvelles; l'idée qu'il avait couru « le plus grand péril commençait à faire sentir « combien cette tête était précieuse. Où trouver, « en effet, un autre homme qui pût rapprocher « un jour les différens partis, dans l'intérêt de la « chose publique, ou les contenir tous par l'ascen- « dant de son influence, autant que par celui de « ses talens?

« Sa porte ne cessa tous les jours d'être assiégée « par une suite nombreuse d'hommes de tout état, « de tout parti, de toute opinion. La rue se rem- « plissait déjà de peuple, et, dans tous les lieux « publics, les groupes ne s'entretenaient que de « cette maladie qu'on regardait, avec raison, « comme un très-grand événement. Les bulletins « se renouvelaient plusieurs fois dans la journée, « mais ils ne suffisaient pas à l'inquiétude univer- « selle. Dans l'intervalle de l'un à l'autre, il fallait « encore donner des nouvelles verbales; et sitôt

(1) Cabanis, etc., page 279 à 280.

Digitized by Google

« qu'ils paraissaient chez le portier, ils étaient en-
« levés avec une incroyable promptitude, et en si
« grand nombre qu'on prit enfin le parti de les
« faire imprimer. . . . . »

Ajoutons que le Roi s'associait à la sollicitude générale; que deux fois par jour, ostensiblement, et plus souvent en secret, il envoyait chercher des nouvelles de Mirabeau; et que les démagogues s'inquiétaient de l'effet qu'une telle communauté de sentimens pourrait produire sur le peuple. Nous avons la preuve de cette criminelle inquiétude, dans une phrase des *Révolutions de Paris* : « Sa-
« chons gré à Louis XVI de ne s'y être pas présenté
« lui-même, en personne; cette démarche l'eût fait
« idolâtrer, et eût causé une diversion fâcheuse
« pour le patriotisme (1). » Remarquons encore que le sens de cette phrase ne pouvait pas être douteux dans un journal qui, la veille, avait proposé un long projet de décret dont, pour faire un moment diversion à notre récit, nous donnerons quelques mots, en laissant à l'écart trois pages de *considérans* assortis :

« La nation supprime, abolit et annulle à ja-
« mais les titres de *roi*, *reine*, de *prince du sang*
« *royal*; ces mots cesseront d'avoir un sens dans
« la langue française.

(1) N° 91. Détails du 2 au 9 avril 1791, page 640.

Digitized by Google

« La nation ne reconnaît pour chef suprême de « l'Empire que le président de son Assemblée re- « présentative et permanente. — On ne pourra être « élu président avant sa cinquantième année, ni « pour plus d'un mois, ni plus d'une fois en sa vie. « — Une écharpe de laine blanche, passée autour « des reins, sera la seule marque distinctive de la « dignité de *président des Français*. — La liste « civile du président des Français consistera en un « appartement dans l'intérieur du palais de l'As- « semblée nationale. — Trône, sceptre, diadême, « couronne, bandeau royal, manteau royal, tous « ces hochets d'une vanité puérile seront déposés « au Garde-Meuble national, pour attester à nos « neveux la trop longue enfance de nos ancê- « tres (1). »

Nous reprenons la relation de Cabanis : « Le « soir (mercredi 30), la *Société des amis de la* « *constitution* envoya une députation, à la tête de « laquelle était M. Barnave. Le malade fut très- « touché de cette marque d'intérêt. . . . . « . . . . . Il entendit avec plaisir une phrase « obligeante de M. Barnave, qui lui fut rapportée « avec exactitude (2); mais lorsqu'on l'assura, quel-

(1) *Révolutions de Paris*, n° 90. Détails du 26 mars au 2 avril 1791, page 613 à 617.

(2) Barnave ne vit pas Mirabeau, et cette phrase en est la preuve : que faire dès lors du récit dramatique de

Digitized by Google

« ques heures après, qu'un membre de la même « société (1), représentant comme lui de la nation, « connu pour un des plus ardens patriotes, avait « refusé d'être de cette députation, son étonne- « ment fut presque aussi grand que celui des per- « sonnes qui l'environnaient : et je ne puis nier « qu'il n'ait dit ce mot dont trop de papiers publics « ont fait mention, que je ne répéterai point, et « sur lequel même je voudrais, par respect pour « un nom que l'amour de la liberté paraît consa- « crer encore, pouvoir jeter le voile de l'oubli (2). »

Nous avons dit que, « le mercredi soir (30 mars), « Mirabeau était passablement bien; les épispasti- « ques avaient produit beaucoup d'effet; les sueurs « baissaient, mais sans aggravation très-sensible « d'aucun symptôme; tous les couloirs étaient li-

M. P.-F. Tissot (tome 2, page 284)? « L'entrevue est dé- « chirante. Barnave, suffoqué de sanglots, serre dans ses « bras le grand tribun qui, tout en larmes, et les yeux « tournés vers le ciel, semble invoquer l'avenir en faveur « du généreux émule, qui se montrait si touché des souf- « frances et du péril d'un si redoutable adversaire. *Ah!* « disait-il, *il est bien permis de regretter la vie, quand* « *on quitte des amis tels que vous!* »

(1) Alexandre de Lameth. Peu de faits sont plus connus que celui-là. Peuchet n'en dit pas moins (tome 4, page 293) que le refusant était Pétion.

(2) Cabanis, etc., page 281 à 283. Le véritable mot est « celui-ci : Je savais bien qu'il était un factieux, mais je ne « savais pas qu'il fût un sot. »

Digitized by Google

« bres, et le pouls n'était pas mauvais. Cependant « la gêne de la respiration ne cessait jamais en- « tièrement même dans le temps le plus calme; « et, depuis quelques heures, elle paraissait avoir « augmenté.

« A minuit, je crus m'apercevoir, en le quit- « tant, qu'il se préparait un orage. Il y avait de la « concentration dans le pouls, et les inspirations « étaient plus pénibles et plus serrées; je recom- « mandai qu'à la moindre augmentation des acci- « dens, on vînt m'avertir sur l'heure.

« Le jour venait de poindre, quand je descendis « dans sa chambre; on me dit qu'il avait souffert « considérablement depuis trois heures, mais qu'il « n'avait pas voulu consentir à me laisser éveiller. « Le pouls reprenait par degrés le même caractère « que dans l'accès du lundi au mardi. Les dou- « leurs commençaient à déployer la même féro- « cité; enfin, les étouffemens, les spasmes, et tout « l'appareil effrayant qui les avait accompagnés « d'abord, revenaient à grands pas et présageaient « une cruelle journée. Je fis appeler M. Delarue « (chirurgien), et ensuite l'apothicaire qui était le « plus voisin, pour placer des sangsues à la poi- « trine. L'un et l'autre dormaient encore; mais le « dernier m'envoya des sangsues. Je les plaçai « moi-même. Elles mordirent mal. En attendant, « les spasmes et les douleurs faisaient de rapides

Digitized by Google

« progrès; ils étaient si forts, quand M. Delarue « arriva, que nous prîmes le parti de répéter la « saignée du pied, et l'application des sinapismes « cantharidés, de ranimer les vésicatoires qui « étaient placés aux jambes, et d'en placer de très- « larges aux cuisses. Immédiatement après, nous « fîmes donner, de demi-heure en demi-heure, « une pilule de six grains de musc, jusqu'à ce « que le malade en eût pris de trente à quarante « grains.

« Ce nouvel accès dura long-temps; il fut très- « grave; la physionomie y prit un aspect qu'elle « ne perdit plus; c'était celui de la mort, mais « d'une mort pleine de vie, si l'on peut se servir « de cette expression; malgré l'amélioration pro- « gressive du pouls; malgré la diminution des « étouffemens, des douleurs et des spasmes; mal- « gré la souplesse de la peau, et l'apparence si fa- « vorable de la sueur, il me fut impossible de voir « désormais Mirabeau vivant. Il sentit lui-même « qu'il n'était déjà plus. Et les assistans ont re- « marqué que lui et moi nous parlâmes toujours, « dès lors, de sa vie au passé, et de lui qui avait « été, mais qui avait cessé d'être.

« Jusque-là, son courage était resté dans les « bornes de la fermeté, de la résignation, de la « patience. A ce moment, il prit un caractère « plus imposant et plus élevé. L'aspect de sa fin

Digitized by Google

« qu'il voyait s'approcher donnait à ses pensées « quelque chose de plus grave, de plus profond, « de plus vaste; à ses sentimens, quelque chose de « plus affectueux, de plus abandonné, de plus « sublime. Tant qu'il avait espéré guérir, il avait « éloigné même ses amis pour laisser agir les re- « mèdes en paix, et ne troubler leur action par « aucune émotion vive. Quand il vit, ou plutôt « quand il sentit qu'il n'y avait plus d'espoir, il « voulut les voir sans cesse auprès de lui, sans « cesse converser avec eux, sans cesse tenir sa « main dans les leurs, et saisir ces derniers in- « stans pour rapprocher dans un court espace « toutes les jouissances, peut-être, qu'une longue « vie peut faire trouver dans l'amitié (1). »

Dès ce moment, Mirabeau fut à la fois isolé et entouré; isolé de tout ce qui n'était pas indispensable auprès de lui, même de son fils adoptif, dont la présence lui causait de trop poignantes émotions, et que, d'ailleurs, son enfance insouciante et bruyante devait éloigner du lit d'un mourant; entouré de Cabanis, de Frochot, de Pellenc, du comte de Lamarck, de M. de Comps, et de « la sœur que Mirabeau avait toujours ten- « drement aimée, Mme du Saillant, femme respec- « table, si digne de son affection, par la noblesse

(1) Cabanis, etc., page 284.

Digitized by Google

« de son caractère, et par cette bonté touchante « qui la rend vénérable et chère à tout ce qui l'ap- « proche (1). »

Mme du Saillant nous a bien des fois raconté, qu'obligée de descendre de voiture dès le boulevard, pour entrer dans la rue, dont des barrières interceptaient l'entrée, elle était aussitôt reconnue par le peuple, dont la foule pressée s'ouvrait pour lui faire passage jusqu'à la maison de Mirabeau.

« Cependant le danger étant très-pressant, et « ma responsabilité trop pénible pour mon cœur, « j'aurais désiré d'invoquer d'autres lumières, et « d'appeler de nouveaux secours. Mais le malade « avait montré d'une manière si décisive sa répu- « gnance pour tout autre médecin que Lachèze et « moi, il était même entré dans un accès de co- « lère si violent, quand on lui en avait parlé, que « je me résolus avec courage à prendre tout sur « moi, ... J'avais donc pris mon « parti sur tous les discours auxquels je devais être « en butte. Mais je ne pouvais le prendre sur le « sort du malade. Mme du Saillant et M. de La- « marck m'ayant invité plusieurs fois à demander

(1) Cabanis, etc., page 289.

Telles furent les seules personnes qui approchèrent Mirabeau à ses derniers momens, quoi qu'en disent Étienne Dumont (alors absent) dans ses *Souvenirs*, page 308, et Chaussard, page 63. M. de Talleyrand ne vit qu'une fois Mirabeau. Chamfort ne parut pas, ou ne fut pas reçu.

Digitized by Google

« un conseil, je leur proposai d'envoyer chercher « M. Antoine Petit. On fit partir sur-le-champ « pour Fontenay-aux-Roses; M. Delarue proposa « M. Jeanroi; on envoya chercher M. Jeanroi, « presque au même instant (1). »

M. Jeanroi ne fut pas reçu : « Je ne peindrai « pas l'emportement de Mirabeau, quand je lui « proposai de voir d'autres médecins; cet emporte- « ment fut extrême. Il refusa formellement ma « demande, et me dit : — Je ne vous empêche « point de faire ou de dire hors de ma chambre « tout ce qu'il vous plaira; mais qu'ils n'entrent « point ici, si vous ne voulez pas que je vous cause « le dernier chagrin. . . . . — Non, me dit-il, « d'une voix forte, je ne verrai personne : vous en « avez eu tous les inconvéniens; si je reviens à la « vie, vous en aurez tout le mérite; je veux que « vous en ayez toute la gloire. — Mirabeau, lui « répondis-je, voilà des mots qui me font plus de « mal que votre colère; voilà des considérations « dont je ne puis pas n'être point affligé mortelle- « ment. Il fut inflexible, il le fut encore, lorsque « M. Petit arriva, c'est-à-dire deux heures après. »

Cette première fois, M. Petit ne put pas voir le malade. « Je m'efforçai d'y suppléer par un ta- « bleau fidèle des accidens, et du traitement que

(1) Cabanis, etc., page 290.

Digitized by Google

« j'avais mis en usage. On a prétendu qu'il avait « désapprouvé la saignée, il est constant qu'il ne « désapprouva rien, absolument rien.

« En réfléchissant sur la maladie, je trouvais « qu'il y avait eu un grand accès dans la nuit du « samedi au dimanche (27 mars), un second dans « celle du lundi au mardi, un troisième dans celle « du mercredi au jeudi. Cette périodicité si mar- « quée, jointe à la marche anomale des symp- « tômes, et à leur caractère pernicieux, me fit « soupçonner une fièvre intermittente maligne, « cachée sous des apparences humorales et spas- « modiques. Je communiquai ma conjecture à « M. Petit; il la trouva fondée, et nous convînmes « d'essayer le quinquina, d'abord à faible dose, « et associé à de doux laxatifs, ensuite à dose « très-haute, si ces premiers essais faisaient expli- « quer plus clairement la nature, et si leurs résul- « tats nous confirmaient dans ce plan de traite- « ment (1). »

Cette tentative n'eut aucun succès, et Mirabeau dit à Cabanis : « Tu es un grand médecin; mais il « est un plus grand médecin que toi, l'auteur du « vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre et « féconde tout, du feu qui vivifie ou décompose « tout. »

(1) Cabanis, etc., page 293.

Digitized by Google

« Je lui avais dit la veille que son sort serait « décidé le samedi matin; il m'appelle, et me « serrant la main avec tendresse : vous avez raison, « mon ami, mon sort sera décidé demain dans la « matinée, je le sens. Il prononça ces mots avec « une sérénité touchante, et avec un accent qui « retentit encore dans mon cœur..... (1)

« Mirabeau avait vu l'émotion profonde de M. de « Lamarck; il l'avait vu pour la première fois « verser des larmes. C'est un spectacle bien tou- « chant, nous dit-il, que celui d'un homme calme « et froid, ne pouvant cacher qu'à demi une dou- « leur contre laquelle il s'arme vainement.

« Il recevait les soins les plus assidus et les plus « affectueux de son ami, M. Frochot. Personne, « disait-il, ne me remue avec autant d'adresse que « lui. Si j'en revenais, je ferais un bon mémoire « sur l'art de garde-malade. C'est lui qui m'en a « fourni les idées principales; il m'a aussi suggéré « celle de quelques procédés mécaniques qui me « paraissent devoir être avantageux.

« Il demandait à l'un de nous de lui soulever la « tête; je voudrais, ajouta-t-il, pouvoir te la laisser « en héritage (2).

« Il s'informait toujours de ce qui se passait à « l'Assemblée nationale. Il parlait des affaires de

(1) Cabanis, etc., page 296.
(2) C'est à M. Frochot que le mot a été dit.

Digitized by Google

« l'extérieur ; il s'occupait principalement des vues « cachées de l'Angleterre. Ce Pitt, me disait-il, est « le ministre des préparatifs. Il gouverne avec ce « dont il menace, plutôt qu'avec ce qu'il fait. *Si « j'eusse vécu*, je crois que je lui aurais donné du « chagrin.

« Je lui parlais de l'intérêt extraordinaire qu'on « prenait à sa maladie; de l'empressement avec « lequel le peuple demandait partout de ses nou- « velles, et venait en savoir à sa porte; de l'atten- « tion qu'on avait eue de barricader la rue au-dessus « et au-dessous de sa maison, afin que le bruit « des voitures de l'incommodât point. Ah ! oui, « sans doute, s'écria-t-il à ce récit, un peuple si « sensible et si bon est bien digne qu'on se dévoue « à son service, qu'on fasse tout pour établir et « consolider sa liberté ! Il m'était glorieux de lui « consacrer ma vie entière ; je sens qu'il m'est doux « de mourir au milieu de lui (1). »

Cabanis avait enfin obtenu la permission d'introduire le docteur Petit. Il revint le vendredi matin, 1er avril. « Il y avait déjà long-temps que le « pouls n'existait plus, quand M. Petit arriva. Déjà « même les bras et les mains étaient glacés. Cepen- « dant leur mouvement n'était pas affaibli, et la « force musculaire se soutenait d'une manière éton-

(1) Cabanis, etc., page 297.

Digitized by Google

« nante. Du reste, la respiration devenait plus « mauvaise de moment en moment, les spasmes et « les douleurs plus insupportables par intervalles, « la physionomie plus effrayante.

« Le malade reçut M. Petit avec sa grâce ordi- « naire. — Je vais, dit-il, parler avec franchise à « l'homme qui passe pour aimer le mieux ce ton. « J'ai toujours cru qu'on ne devait avoir pour mé- « decin que son ami. Voilà mon ami et mon mé- « decin. Il a ma tendresse entière et exclusive; « mais il est plein d'estime pour vos lumières, et « de respect pour votre caractère moral. Il m'a cité « de vous des traits qui prouvent qu'au milieu des « institutions sociales, et malgré la culture peu « commune que vous avez donnée à votre esprit, « vous êtes encore resté l'homme de la nature; j'ai « donc pensé qu'un pareil homme, si j'avais eu le « bonheur de le rencontrer, serait devenu mon ami. « Voilà, monsieur, ce qui m'a déterminé à vous « voir. M. Petit lui répondit que l'ami, dans la vé- « ritable acception du mot, était encore plus celui « qui aimait, que celui qui était aimé, et qu'à ce « titre il méritait d'être regardé comme l'ami de « M. de Mirabeau; que depuis long-temps il le « suivait des yeux dans son immortelle carrière, « et qu'il chérissait en lui la patrie, la liberté, la « constitution.

« Il examina très-attentivement le malade;

Digitized by Google

« celui-ci voulut savoir quel était son pronostic ; il « lui demanda la vérité franche, l'assurant qu'il « était fait pour l'entendre. *J'estime*, lui répondit « M. Petit, *que nous vous sauverons, mais je « n'en répondrais pas.*

« Nous nous retirâmes dans une pièce voisine. « — Le malade est perdu sans ressource, me « dit-il, faisons cependant ce que la circonstance « indique (1). Ces nouvelles tentatives firent repa- « raître encore une lueur d'espérance, mais elle « disparut bientôt.

« Après le départ de M. Petit, qui promit de « revenir le lendemain, je m'assis auprès du lit du « malade, commandant autant qu'il m'était possi- « ble à mon émotion. — Son mot est sévère, me « dit-il, je l'entends; vous êtes moins décidé; je « suis porté à juger comme lui; mais je me plais à « croire comme vous.

« Il avait toujours l'air d'espérer pour ménager « la tendresse de ses amis. L'après-dînée, il voulut « faire son testament. Il fit demander M. Demau- « tort, son notaire; et en attendant, il s'entretenait « avec M. Frochot des devoirs qu'il avait à remplir. « J'ai des dettes, lui disait-il, et je n'en connais « pas la quotité précise. Je ne connais pas mieux « la situation de ma fortune; cependant j'ai plu-

(1) Cabanis, etc., page 299.

Digitized by Google

« sieurs obligations impérieuses pour ma con-
« science, et chères à mon cœur. M. Frochot rap-
« porta ces paroles à M. de Lamarck, qui répondit :
« Allez lui dire que si sa succession ne suffit pas
« aux legs qu'il fera, j'adopte tous ceux que son
« amitié voudra bien me recommander. Il faut
« qu'il ait encore un bon moment.

« Mirabeau, digne de ce dévoûment généreux,
« en sentit tout le prix ; mais il n'en fut pas étonné ;
« il accepta comme un homme qui en aurait fait
« autant, et il en usa avec modération, mais sans
« réserve minutieuse (1).

« Cette nuit je ne le quittai point ; je me cou-
« chai sur une chaise longue, à côté de son lit. La
« poitrine se prenait de plus en plus, et le malaise
« était très-grand ; cependant son esprit avait une
« telle activité que les idées lui faisaient oublier
« les souffrances, et que le halètement de sa respi-
« ration n'était pour lui qu'un bruit incommode,
« qui le dérangeait dans ses méditations, sans beau-
« coup l'occuper d'ailleurs. Il provoquait sans cesse
« la conversation pour modérer le mouvement de
« sa tête, craignant que si ce mouvement croissait
« encore, il ne se transformât en véritable délire.
« Les pensées et les images se présentaient à lui
« avec une rapidité étonnante, jamais peut-être

(1) Cabanis, etc., page 302.

Digitized by Google

« son langage n'avait eu autant de précision, d'é-
« nergie et d'éclat.

« Aussitôt que le jour parut, il fit ouvrir ses fe-
« nêtres, et me dit d'une voix ferme, et d'un ton
« calme : — Mon ami, je mourrai aujourd'hui.
« Quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose
« à faire; c'est de se parfumer, de se couronner de
« fleurs (1), et de s'environner de musique, afin
« d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on
« ne réveille plus. Il appela son valet de chambre.
« — Allons, qu'on se prépare à me raser, à faire
« ma toilette tout entière (2). » Nous ajouterons qu'il fit pousser son lit près d'une fenêtre ouverte, pour contempler sur les arbres de son petit jardin les premiers indices de la feuillaison printanière. Le soleil brillait, il dit à M. Frochot : « Si ce n'est « pas là Dieu, c'est du moins son cousin germain. »

Ces mouvemens inquiétaient Cabanis. « Je lui « observai que son accès n'étant pas fini, le moin-
« dre mouvement serait trop préjudiciable, et qu'il
« pourrait le rendre mortel; au lieu que peut-être
« cet accès ne le serait pas, en gardant le repos
« nécessaire. *Il est mortel !* me répondit-il. Son
« valet de chambre avait été fort malade, le jour

(1) Mirabeau aimait beaucoup les fleurs, et en était toujours entouré; c'était véritablement le seul luxe de sa maison.

(2) Cabanis, etc., page 306.

Digitized by Google

« précédent. — Eh bien, mon pauvre Theis (1), « comment cela va-t-il aujourd'hui? — Ah! « monsieur, ah! mon cher maître, je voudrais « bien que vous fussiez à ma place. Le malade, « après un moment de réflexion, lui répliqua : « Tiens, je ne voudrais pas que tu fusses à la « mienne (2). »

Depuis le commencement de la maladie, la femme du fidèle Legrain avait passé les jours et les nuits auprès de Mirabeau, dont elle fut l'unique garde-malade, et qu'elle ne quitta pas un seul moment, quoiqu'elle fût enceinte et souffrante. « Henriette, » lui dit-il deux heures avant de mourir, « Henriette, tu es une bonne créa- « ture. Tu es près de faire un enfant, tu as risqué « d'en perdre un autre (3), et tu ne me quittes pas. « Tu te dois à ta famille, va-t-en, je le veux. » Il fut désobéi pour la première fois.

« Il me fit approcher de lui, et me tendant la

(1) C'est à tort que le nom du valet de chambre Theis est écrit *Teisch* par Cabanis, page 308; *Teutch* par Et. Dumont (*Souvenirs*, page 305); et *Tesch*, par le rédacteur de l'interrogatoire inséré au tome 9, page 254 *du procès de Louis XVI* (Paris, Debarle, an III de la république). Laporte l'appelle *Lesels* dans son rapport au Roi du 2 avril 1791. (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes*, etc., page 11.)

(2) Cabanis, etc., page 306.

(3) Dans le désordre où était la maison, cet enfant âgé de

« main : — Mon bon ami, me dit-il, je mourrai « dans quelques heures; donnez-moi votre parole « que vous ne me quitterez plus. Je veux finir avec « un sentiment doux. — Je lui répondis, en lais- « sant échapper des sanglots que je ne pouvais « plus retenir. — Point de faiblesse indigne de « vous et de moi, ajouta-t-il, c'est un moment « dont il faut que nous sachions jouir encore l'un « et l'autre. Donnez-moi de plus votre parole, que « vous ne me laisserez pas souffrir des douleurs « inutiles. Je veux pouvoir goûter sans mélange « la présence de tout ce qui m'est cher.

« Il demanda M. de Lamarck. Quand celui-ci « fut arrivé, le malade s'adressant à moi : — J'ai des « choses importantes à vous communiquer à tous « les deux. Vous voyez que j'ai beaucoup de peine « à parler : croyez-vous que je serai plus en état de « le faire dans un autre moment? Je lui répondis : « — Si vous êtes trop fatigué, reposez-vous. Mais « si vous le pouvez, parlez, dès ce moment même. « En effet, il baissait à vue d'œil.

« J'entends, me répondit-il; asseyez-vous donc « sur mon lit, vous ici, vous là. Alors, divisant

cinq ans s'était saisi d'un couteau de cuisine, et s'en était grièvement blessé en tombant dessus.

Ce fils de Legrain a dévoué son affection, et une grande partie de son travail au fils adoptif de Mirabeau; sa plume infatigable a plusieurs fois transcrit nos matériaux et notre manuscrit.

Digitized by Google

« en trois points ce qu'il avait à nous dire, il nous « parla près de trois quarts d'heure, d'abord sur « ses affaires particulières, ensuite sur les per- « sonnes chères qu'il laissait après lui; enfin, sur « l'état des affaires publiques. Il glissa rapidement « sur les premiers articles; il ne pesa que sur le « dernier.

« Quand il eut fini de parler avec nous, il fit « appeler M. Frochot; il lui prit les deux mains, « dont il mit l'une dans celle de M. de Lamarck, « et l'autre dans la mienne. — Je lègue, ajouta-t-il, « à votre amitié mon ami Frochot; vous avez vu « son tendre attachement pour moi; il mérite le « vôtre.

« Bientôt après, il perdit la parole; mais il ré- « pondait toujours par des signes aux marques d'a- « mitié que nous lui donnions. Nos moindres soins « le touchaient; il y souriait avec une sérénité et « une grâce touchantes. Quand nous penchions « notre visage sur le sien, il faisait de son côté des « efforts pour nous embrasser; et le mouvement « de ses lèvres nous avertissait de la douceur qu'il « trouvait dans nos caresses (1). »

Rien n'est plus attachant, sans doute, que ce récit dont la fidélité est indubitable, et dans lequel Cabanis n'a ni oublié, ni inventé une seule

(1) Cabanis, etc., page 308 et suivantes.

Digitized by Google

circonstance. On y voit avec admiration Mirabeau seul, par sa volonté, avec trois amis intimes, déployer, en mourant, la sensibilité la plus pénétrante et la plus noble; aussi un historien dit-il, avec raison, à ce sujet : « Il n'est que des âmes « supérieures et fortement trempées, qui puissent « ainsi triompher des douleurs les plus cruelles, et « de l'horreur naturelle de l'homme pour sa des- « truction. » Mais nous demanderons où le même auteur a pris de quoi écrire cette phrase peut-être trop académique? « *Comme le gladiateur de* « *Rome, Mirabeau prit une noble attitude pour* « *mourir devant le peuple. On peut trouver* « *quelque ostentation, quelque faste dans sa* « *mort*, etc. (1). »

A notre avis la magnanimité philosophique de Mirabeau mourant est énergiquement caractérisée par un passage de celui des journaux ultra-démocrates qui s'expliqua sur le compte de l'illustre malade avec le plus d'intérêt, de bienséance et de justice : « Chaque phrase tombée de ses lèvres ex- « pirantes décelait une âme étrangère, pour ainsi « dire, aux atteintes mortelles de son corps. On « eût dit que cet homme extraordinaire assistait à « sa propre dissolution, et qu'il n'était que le té- « moin de son trépas (2). »

(1) M. P.-F. Tissot, tome 2, page 283.
(2) *Révolutions de Paris*, n° 91, page 640.

Digitized by Google

Nous reprenons l'éloquent récit de Cabanis :

« Ses mains glacées restèrent dans les nôtres « pendant plus de trois heures; son agonie fut « calme pendant ce temps. Mais vers les huit heu- « res les douleurs se réveillèrent. Alors il me fit « signe de lui donner à boire. Je lui apportai suc- « cessivement de l'eau, du vin, de l'orangeade, je « lui offris même de la gelée. Il refusa tout, et fit « le mouvement d'un homme qui veut écrire. Nous « lui donnâmes une plume et du papier. Il écrivit « très-lisiblement *dormir*. Je fis semblant de ne « pas l'entendre. Il fit signe de lui rapporter le pa- « pier et la plume, et il écrivit : *Croyez-vous donc « que la mort, ou l'effet qui m'en rapprochera, « puisse produire un sentiment dangereux?* « Voyant que je n'adoptais pas sa demande, il « écrivit encore : *Tant qu'on a pu croire que « l'opium fixerait l'humeur, on a bien fait de « ne pas le donner; mais maintenant qu'il n'y a « plus de ressources que dans un phénomène in- « connu, pourquoi ne pas tenter ce phénomène; « et peut-on laisser mourir son ami sur la route « pendant plusieurs jours peut-être?*

« Les douleurs augmentaient de moment en « moment : elles étaient déjà si violentes qu'elles « devenaient causes accélératrices de la mort. Mon « devoir alors était de les modérer. Je formulai un « calmant; et je dis au malade que dans une mi-

Digitized by Google

« nute son vœu serait rempli. M. Petit arrive sur « ces entrefaites. Comme nous passions dans un « cabinet voisin, la douleur ranime tout à coup le « malade et lui rend la parole. Il me rappelle avec « force et me dit : — Jurez-moi que vous ne direz « point ce que vous allez faire. M. Petit approuva « le calmant, mais il préféra de donner dans de « l'eau simple le sirop diacode que j'avais ordonné « dans une eau distillée. L'apothicaire logeait dans « la même rue. Cependant, il fallait le temps d'al- « ler chez lui et d'en revenir. Les douleurs deve- « naient atroces. — On me trompe, dit à M. de « Lamarck le malheureux agonisant. — Non, l'on « ne vous trompe pas, le remède arrive, nous l'a- « vons tous vu ordonner. — Ah ! les médecins ! les « médecins ! reprit-il. Et se tournant vers moi avec « un air mêlé de colère et de tendresse : N'étiez- « vous pas mon médecin et mon ami ? Ne m'aviez- « vous pas promis de m'épargner les douleurs « d'une pareille mort ? Voulez-vous que j'emporte « le regret de vous avoir donné ma confiance ? — « Ces paroles, les dernières qu'il ait prononcées, « retentissent sans cesse à mon oreille. Il se tourna « sur le côté droit dans un mouvement convulsif; « et ses yeux s'étant élevés vers le ciel, il expira « dans nos bras vers les huit heures et demie. C'est « à peu près à la même heure que la veille, enten- « dant tirer des coups de canon, il s'était écrié,

Digitized by Google

« comme en sursaut, *sont-ce déjà les funérailles « d'Achille?...* (1) M. Petit, debout et pensif au « pied de son lit, nous dit : Il ne souffre plus (2). »

Nous n'ajouterons qu'un mot à ces détails touchans; c'est que jamais un grand homme mourant ne mérita mieux l'application de la belle parole de Lucain : *Seque probat moriens ;* c'est que la figure de Mirabeau conserva après sa mort l'empreinte des dernières impressions qu'il avait ressenties. A côté d'une seule trace de souffrance physique (3), on voit avec attendrissement le calme le plus noble, et le plus doux sourire sur ce visage qui semble endormi d'un sommeil plein de vie, et occupé d'un rêve agréable.

Avant de passer aux détails subséquens que Cabanis donne sur les causes de la mort, et sur les résultats de l'autopsie, nous devons compléter son récit en ce qui concerne les derniers entretiens de Mirabeau.

Cabanis s'est borné à citer le nom de M. de Talleyrand, et pourtant celui-ci passa plus de

(1) Lorsque ce mot célèbre fut redit à Robespierre, il en tira un favorable augure, et répondit : « Achille est mort; « Troie ne sera pas prise (Camille Desmoulins). »

(2) Cabanis, etc., page 308 à 312.

(3) Le masque, indéfiniment multiplié par le moulage, et que l'on trouve partout, présente une torsion sensible du nez.

Digitized by Google

deux heures, le 1er avril, auprès du lit de Mirabeau.

On sait qu'ils avaient été fort liés en 1787 et 1788, mais que le tort grave de la publication des lettres secrètement écrites de Berlin avait profondément blessé M. de Talleyrand, que ne purent ramener le repentir et les démarches de Mirabeau; pendant toute la durée de la session de l'Assemblée, la communauté des travaux, des principes, des dangers, et, sur beaucoup de points, des opinions, ne fut pourtant pas une cause de rapprochement, et c'est seulement à son dernier jour que Mirabeau devait revoir son ami.

Celui-ci vint spontanément (1). Leur entretien n'eut pas de témoin. On croit qu'après les épanchemens d'une affection long-temps comprimée, la politique occupa les deux illustres amis. Outre la remise du discours *sur l'inégalité des partages dans les successions en ligne directe* (2), on croit que Mirabeau, encore rempli de ses vastes pensées d'avenir, recommanda à M. de Talleyrand le

(1) On nous a assuré que les premiers mots de M. de Talleyrand furent ceux-ci : Une moitié de Paris reste en permanence à votre porte; j'y suis venu, comme l'autre moitié, trois fois par jour, pour avoir de vos nouvelles, en regrettant amèrement, chaque fois, de ne pouvoir pas la franchir.

(2) On sait que ce discours fut lu à l'Assemblée par M. de Talleyrand, le 2 avril, quelques heures après la mort de Mirabeau.

Digitized by Google

plan dont l'exécution, due, quarante ans après, à la persévérance, à l'habileté du profond diplomate, à l'autorité de son entremise et de son nom, sera le plus solide fondement de sa gloire, comme le plus éclatant de ses services, le plan d'une alliance systématique, d'une étroite alliance entre la France et l'Angleterre (1). Tout ce qu'on sait avec certitude, c'est que Mirabeau se montra fort touché de la visite de son ami, et déclara que l'affection dont il avait obtenu des preuves adoucissait ses derniers momens.

Nous ajouterons un seul fait qui nous a été affirmé par des témoins; c'est que Mirabeau voulant éviter l'alternative d'admettre ou de repousser l'assistance d'un prêtre, s'il en venait, comme il y avait tout lieu de le croire (et en effet le curé de Saint-Eustache se présenta), avait donné des ordres pour que, dans ce cas, on répondît, soit qu'il attendait l'évêque d'Autun, soit qu'il était avec lui, c'est-à-dire avec le supérieur ecclésiastique du prêtre de paroisse, quel qu'il fût, qui viendrait offrir son ministère.

Cabanis s'est pieusement attaché, non-seulement à montrer que Mirabeau déploya sur son lit de mort un courage digne de son génie, mais aussi à présenter ce génie encore armé de toute sa force de pensée et de prévision. Mais Cabanis a pour ainsi

(1) On a vu ci-dessus, page 250, ce qu'en disait Mirabeau à la tribune, le 28 janvier 1791.

Digitized by Google

dire nié ce mot célèbre, rapporté partout : « *J'em-*
« *porte dans mon cœur le deuil de la monarchie*
« *dont les débris vont être la proie des factieux.* »

Nous devons cependant contredire cette dénégation qui ne peut s'expliquer, si ce n'est par des motifs assez contradictoires. Cabanis aurait-il craint d'affliger le Roi par la relation, en quelque sorte officielle, d'une prédiction d'autant plus alarmante qu'elle n'était que trop justifiée par l'état des affaires? ou faut-il attribuer la dénégation au sentiment intime de Cabanis qui, tendant, comme on le sait, beaucoup plus vers la république que vers la monarchie, pouvait ne pas voir dans les ennemis de celle-ci *des factieux*? Quoi qu'il en soit, outre la concordance du mot contesté avec les pronostics récens que nous avons rapportés d'après Ét. Dumont (1), nous opposons à Cabanis une preuve irrécusable dans une lettre de M. Frochot, dont l'autographe est sous nos yeux : « Toutes les circonstances actuelles, tous les évé-
« nemens que l'on peut prévoir encore, et dont
« j'acquiers chaque jour des indices, me font re-
« gretter que M. Cabanis ait voilé le mot très-réel-
« lement prononcé : *J'emporte le deuil de la mo-*
« *narchie*, etc. »

Nous revenons présentement à la relation de

(1) Voir ci-dessus page 421 du présent volume.

Digitized by Google

Cabanis, en ce qui concerne les causes de la mort, et les résultats de l'autopsie.

« Le corps fut ouvert le lendemain dimanche « vers midi, en présence d'un nombre très-con- « sidérable de médecins et chirurgiens (1), » et aussi en présence de beaucoup de membres de divers districts de magistrats, de gardes nationaux, et enfin « des personnes nommées par le peuple « assemblé en grand nombre devant la maison (2). »

Nous remarquons une autre circonstance omise par Cabanis ; c'est que l'autopsie fut provoquée par un réquisitoire *de l'accusateur public* du premier arrondissement du département de Paris ; ce réquisitoire est motivé dans les termes suivans : « . . . . . La clameur publique et les regrets « universels du peuple ont annoncé la mort de « M. Riqueti l'aîné, ci-devant Mirabeau, décédé « cejourd'hui, à neuf heures trois quarts du matin. « La violence de la maladie, ses progrès rapides, « la promptitude de la mort, peut-être aussi les « craintes exagérées que la célébrité de M. Riqueti, « les services qu'il a rendus à la chose publique, et « le malheur des circonstances semblent justifier,

(1) Le procès-verbal imprimé en nomme quarante-quatre.

(2) *Procès-verbaux de l'ouverture et de l'embaumement du corps de M. de Mirabeau aîné, député à l'Assemblée nationale.* Paris, Prault, page 4. Ces délégués du peuple étaient au nombre de sept.

Digitized by Google

« jusqu'à un certain point, ont fait soupçonner que « la mort de M. Riqueti pouvait n'être pas natu- « relle. Pour vérifier le fait, ou pour détruire les « soupçons peut-être mal fondés, il est nécessaire « de procéder à l'ouverture et à la visite du ca- « davre, et de mettre toute la publicité et l'au- « thenticité possibles dans cette visite. A ces cau- « ses, etc. (1). »

Nous continuerons à extraire la relation de Cabanis : « Plusieurs médecins manifestèrent un « grand esprit de sagesse ; entre autres MM. Petit « et Vicq-d'Azyr dont les opinions font autorité « dans toutes les parties de la médecine, mais sur- « tout dans l'anatomie. L'estomac, le duodénum, « une grande partie du foie, le rein droit, le dia- « phragme et le péricarde offraient des traces « d'inflammation, ou plutôt, à mon avis, de con- « gestion sanguine. Le péricarde contenait une « quantité considérable d'une matière épaisse, jau- « nâtre, opaque. Des coagulations lymphatiques « recouvraient toute la surface extérieure du cœur, « à l'exception de sa pointe. La cavité de la poi- « trine contenait une petite quantité d'eau.

« Certainement l'état du cœur, et l'épanchement « dans lequel nageait cet organe, peuvent être re- « gardés comme mortels. Mais je crois, ainsi que

(1) Les procès-verbaux que nous venons de citer mentionnent aussi l'assistance de l'accusateur public.

Digitized by Google

« Lachèze, dont les lumières et les soins m'ont « beaucoup aidé dans le cours de la maladie, que « la mort a été déterminée immédiatement par « l'affection du diaphragme; et j'attribue toujours « cette affection, ainsi que celle du cœur, à l'hu- « meur rhumatismale, goutteuse, vague, que nous « en avions, dès le début, regardée comme la cause. « J'atteste avec candeur qu'en retrouvant la même « série de symptômes, je porterais encore le même « jugement, et que j'employerais les mêmes moyens « de curation (1). »

Plusieurs médecins, dit Cabanis, *manifestèrent un grand esprit de sagesse* lors de l'ouverture du corps. Cette phrase remarquable a une double application.

Elle se rapporte d'abord aux rumeurs publiques qui supposaient Mirabeau mort par suite d'empoisonnement, et non par suite de maladie naturelle; ensuite aux doutes que conçurent plusieurs médecins assistans, doutes dont l'expression faillit leur échapper, et qui furent brusquement refoulés par la prudence et peut-être aussi par la conviction du plus grand nombre.

Il y avait, en effet, dans le public un préjugé général et fort naturel, fondé sur la connaissance qu'on avait de la robuste constitution physique de

(1) Cabanis, etc., page 315.

Digitized by Google

Mirabeau, et sur les ressources infinies d'un tel tempérament et d'un tel âge.

D'ailleurs, ce préjugé était entretenu et fortifié par les manifestations très-publiques de la famille, qui croyait fermement au poison, et qui s'en expliquait sans aucune réticence; Mme du Saillant, entre autres, ne ménageait rien dans sa douleur désespérée; elle avait même exprimé sa conviction à Cabanis qui lui avait répondu : « Eh! qui donc « pourrait avoir intérêt à empoisonner votre frère? » et l'inconsolable sœur n'avait pas trouvé dans cette naïve question d'un homme de bien de quoi détruire les motifs de craintes que faisaient naître tant de haines politiques dont plus que personne elle avait le secret (1).

Quant aux médecins qui ne *manifestèrent* pas *le grand esprit de sagesse* dont parle Cabanis, il y en eut, en effet, plusieurs qui crurent apercevoir des traces de poison. Tels furent le docteur Chevetel déjà cité; M. Forestier, *maître en chirurgie*, député par le district de l'Observatoire; M. Paroisse, chirurgien major du bataillon des Capucins; MM. Larue et Couad, chirurgiens; M. Roudel, alors chirurgien major de la cavalerie de la garde

(1) M. Pellenc nous a affirmé qu'ayant un jour pressé Cabanis de questions, celui-ci lui répondit : « Le fait du « poison ne m'est pas prouvé, mais le contraire ne l'est pas « non plus. » .

Digitized by Google

nationale, depuis chirurgien en chef de l'hôpital des vétérans; M. Soupé, à cette époque chirurgien divisionnaire de la garde nationale, depuis chirurgien des prisons de Paris, et l'un des trois opérateurs qui concoururent principalement à l'ouverture du corps. Tous nous ont déclaré, à diverses époques, qu'ils avaient reconnu des traces indubitables de poison (1), quoique le procès-verbal n'eût constaté relativement à l'estomac qu'*une légère phlogose et quelques marques d'inflammation vers l'orifice du pylore, des taches livides, sans aucune trace d'érosion.* M. du Saillant, beau-frère de Mirabeau, et qui lui a survécu vingt-cinq ans, a, pendant tout le reste de sa vie, affirmé que dans le cours de l'opération il avait entendu distinctement le mot caractéristique et décisif d'*érosions*, comprimé sur-le-champ; et ce mot fut, en effet, prononcé par un jeune chirurgien, nommé tout à l'heure, M. Roudel, en présence d'un plus jeune confrère, devenu depuis justement célèbre, M. le baron Athanase Barbier (2) qui assistait à l'opération, à

(1) Parmi les personnes qui crurent au poison d'après les confidences, ou, si l'on veut, d'après les indiscrétions des médecins, nous citerons Chaussard qui dit, page 62 : « Il « mourut empoisonné, du moins c'est l'opinion générale et « celle de plusieurs officiers de santé. On a répandu qu'on « employa l'*acqua Tophana.* »

(2) Chirurgien en chef du Val-de-Grâce pendant trente-deux ans, l'un des plus savans et des plus habiles praticiens de Paris.

Digitized by Google

côté et comme premier prévôt du savant professeur Jean-Joseph Sue.

Nous le répétons, le terme d'*érosions* fut prononcé, et le docteur Ath. Barbier atteste encore que cette exclamation fut arrachée par une intime conviction qu'il partageait, et qu'il conserve. Mais J.-J. Sue imposa brusquement silence à ses deux élèves, en leur disant tout bas : *Il n'est pas empoisonné, il ne peut pas être empoisonné, entendez-vous, imprudens! voulez-vous faire égorger le Roi, la Reine, et l'Assemblée, et nous tous?* M. Roudel nous a déclaré de plus un fait que M. le baron Ath. Barbier se rappelle également, c'est que, ayant eu un moment sous la main l'estomac, évidemment corrodé et perforé par quelque substance vénéneuse d'ailleurs inaperçue (et l'on sait qu'il en est qui ne s'aperçoivent pas), il fut distrait par une question qui lui fit porter les yeux d'un autre côté; et, quand il se retourna après avoir répondu en peu de mots, voulant continuer son examen, il se trouva que le viscère avait disparu, sans qu'il lui ait été possible de le revoir.

Nous ajouterons que ce récit nous a été littéralement répété, il y a quelques années, par le professeur J.-J. Sue.

Nous n'avons assurément pas la prétention d'établir la réalité d'un empoisonnement, qui, n'ayant pas été prouvé alors, ne peut plus jamais l'être;

Digitized by Google

nous ne relèverons pas ce fait remarqué dans le temps, que le procès-verbal ne mentionne pas plus l'absence que la présence du poison; nous ne commenterons pas l'anecdote rapportée par Mme Campan, en ces termes : « Voici ce que j'ai entendu « dire à la Reine, par M. Vicq-d'Azyr, le jour « même de l'ouverture du cadavre; ce médecin « l'assura que le procès-verbal qui avait été fait « sur l'état des intestins, était aussi applicable à « une mort produite par les remèdes violens, que « par le poison. Il disait aussi que les gens de l'art « avaient été fidèles dans leur rapport, mais qu'il « était plus prudent de le conclure par la mort na- « turelle, puisque, dans l'état de crise où était la « France, un parti, innocent d'un tel crime, pour- « rait être victime de la vengeance publique (1). »

Nous nous bornerons à dire qu'à l'âge et avec la complexion qu'avait Mirabeau, il était en effet permis de trouver extraordinaire qu'une lésion provenant d'une humeur *rhumatismale*, *goutteuse*, *vague*, eût suffi en cinq jours à tuer un homme tel que lui; il ne faut pas en conclure du reste que, dans notre pensée, ce doute atteigne la science, et surtout le dévoûment du médecin; nous repoussons, au contraire, avec conviction, ce qu'alors on a dit et imprimé, sans preuve, de l'insuffisance de

(1) *Mémoires de Mme Campan*, tome 2, page 135.

Digitized by Google

Cabanis, savant théoricien, mais praticien peu exercé disait-on ; de ses incertitudes et de ses variations dans le traitement d'une maladie si grave (1); de l'inopportunité plus que dangereuse d'une double saignée; de l'espèce d'incurie et du retard qu'il opposa à la demande d'une consultation; du dissentiment qu'aurait manifesté le docteur Antoine Petit, sur la direction et les procédés du traitement; quant à ces deux derniers faits, nous remarquerons qu'ils sont déniés par Cabanis, dont on ne peut pas plus contester la véracité vertueuse, que sa tendresse passionnée pour son ami. Nous devons reconnaître que, quoi qu'il ait fait pour l'illustre malade, il était naturel que la douleur publique accusât l'homme de l'art qui n'avait pu empêcher le fatal événement. Enfin, nous ne posons pas,

(1) Et. Dumont, notamment, s'en est expliqué en ces termes : « Cabanis a donné le récit de la maladie et de son traitement ; « j'étais à Genève ; nos plus habiles médecins jugèrent, d'a- « près cet exposé même, que le médecin, dès le second jour, « avait perdu la tête ; la grandeur du fardeau l'avait étonné. « J'ai trouvé, deux ans après, que les médecins d'Edimbourg « en portaient le même jugement. Ils ne disent pas que le « traitement ait causé la mort ; mais ils disent qu'on n'a rien « fait pour le guérir ; en un mot, qu'on ne traita point la « maladie qu'il avait, et qui est clairement décrite dans l'ou- « vrage. Ils ont écarté toute idée de poison : et il n'y en avait « point d'apparence. C'était une inflammation dans les « entrailles occasionée par des excès. » (*Souvenirs*, pages 307 et 308.)

Digitized by Google

comme une certitude, le fait du poison, mais nous y croyons comme la famille, comme le plus grand nombre des contemporains; et nous sommes de même déterminé par cette considération que la mort de Mirabeau était nécessaire à ses ennemis.

Mais quels étaient-ils? . . . . . Ceux-là furent ses assassins qui firent unanimement éclater une joie féroce et délirante en présence du malheur qui mettait la France en deuil; ceux-là que sa mort délivrait du seul obstacle qui pût les empêcher désormais de renverser la constitution et le trône.

. . . . . *cui prodest scelus*
Is fecit.

L.-A. Seneca.

Pendant que Mirabeau luttait contre la mort, il se passait chez lui un fait grave dont Cabanis n'a point parlé.

Dans la journée du 1er avril le malade avait mandé, et quelque temps entretenu, tête à tête, son secrétaire intime, M. de Comps, dont nous avons fait mention ailleurs, et qui lui avait toujours donné des preuves de l'attachement le plus passionné (1). A la vivacité des effusions, à la so-

(1) Voici ce qu'en dit Laporte dans un rapport adressé au Roi le jour même : « Ce Comps est un jeune homme de « condition, ayant la tête fort chaude, et faisant des vers. « Mirabeau se l'était attaché depuis quatre ans, et l'aimait

Digitized by Google

lennité des recommandations et des adieux, le jeune homme avait reconnu la certitude d'une séparation prochaine (1).

Dans la nuit du même jour, vers quatre heures du matin, Mirabeau demanda qu'on allât chercher à l'étage supérieur son secrétaire, qui s'était retiré quelques momens auparavant; celui-ci était seul, et plongé dans un désespoir morne, dont l'affaissement était accru au dernier point après quatre

« beaucoup, parce que Comps s'était battu deux fois pour « lui, et était toujours prêt à mettre l'épée à la main pour « défendre son patron. » (*Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., n° 6, page 11).

(1) Nous rapporterons ici quelques mots d'explication tirés d'une lettre que M. de Comps fit insérer dans divers journaux, le 22 avril. Nous les copions sur le *Pacquebot* d'Etienne Jouy, et le *Postillon par Calais* de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely : « Depuis quatre ans je vivais auprès « de M. de Mirabeau ; j'y vivais comblé de ses bontés, ho- « noré de sa confiance intime; et ce, qui était tout pour « mon cœur, il me traitait comme son fils. Jusqu'à ses der- « niers momens, il n'a pas cessé de me donner des preuves « de sa plus tendre affection..... Quelques heures avant « sa mort, il me fit appeler. Il semblait que pour ajouter « à mes regrets, il eût réservé tout ce que son amitié avait « de plus touchant. Après m'avoir donné des consolations « désespérantes, il me fit part de ses dernières dispositions « en ma faveur. Ensuite, me serrant la main, il me dit avec « l'accent de la plus vive sensibilité : *Mon ami, j'ai bien « peu fait pour vous, mais le reste est dans mon cœur..... « Je ne mourrai pas tout entier pour vous ; je vous lègue « à mon bon ami Lamarck.* »

Digitized by Google

jours de veilles, de larmes et de complète inanition; en entendant frapper brusquement à sa porte au milieu de la nuit, il se persuade qu'on vient lui annoncer la mort de son bienfaiteur; sa stupeur se change en un délire furieux; il s'écrie, il s'agite sans ouvrir; il répète plusieurs fois : *oui, oui, à la vie et à la mort !* (1) Il laisse échapper les mots de *crime*, de *poison*; hélas! il n'en entendait pas d'autres depuis le commencement de la maladie; pendant qu'on l'appelle plus vivement encore, au lieu de répondre, il saisit un couteau-canif; il s'en frappe au col et à la poitrine, où il se fait cinq blessures; il tombe évanoui, couvert de sang, et ne revient à la vie qu'au moment où sa porte est enfoncée à coups de crosse de fusil, par des hommes de garde dont les domestiques étaient allés réclamer l'assistance (2).

Relevé à ce bruit, sa première pensée est un élan de probité; se croyant prêt à mourir, avant d'avoir été interpellé, avant d'avoir rouvert les yeux, il déclare qu'il n'a à lui, dans un meuble, que quelques effets de peu de valeur, dont il dispose

(1) Après avoir reçu la lettre que nous avons transcrite aux pages 234 et 235 du tome V, M. de Comps avait couru chez Mirabeau, et lui avait dit : *Entre nous, désormais, c'est à la vie et à la mort !*

(2) Depuis le second jour de la maladie, on avait établi dans le jardin un poste de cinquante grenadiers du bataillon de la Grange-Batelière, dont Mirabeau était commandant.

Digitized by Google

verbalement en faveur de sa famille; il ajoute qu'un portefeuille contenant pour 22,000 francs de billets, appartient à la *succession* de Mirabeau; qu'il ne veut vivre que le temps nécessaire pour en rendre compte. — Il ignorait que, douze heures auparavant, Mirabeau l'en avait expressément dispensé par cette clause textuelle de son testament, dicté la veille à quatre heures du soir : *Je donne et lègue au sieur de Comps, mon secrétaire, la somme de vingt mille francs une fois payée. Je veux qu'il ne puisse être recherché au sujet des recettes et dépenses qu'il a faites pour moi, mon intention étant qu'il en soit cru à sa déclaration sur sa position vis-à-vis de moi.*

Après avoir jeté ce peu de mots aux interpellateurs qui l'entouraient, M. de Comps retomba dans des alternatives de stupeur muette et de désespoir délirant; il fut long-temps sans pouvoir répondre aux questions réitérées de l'administrateur de la police, M. Maugis, qui avait été tout de suite appelé; car une pareille scène, dans un moment si critique et si solennel, ouvrait le champ à mille conjectures. Pendant qu'on pansait le blessé, qui s'évanouit plusieurs fois, M. Maugis recevait les témoignages et les récits de tous les gens de la maison; ranimé, après quelques heures, par des soins empressés, et rassuré par la présence d'un compatriote et d'un ami, Regnaud de Saint-

Digitized by Google

Jean-d'Angely, qu'on avait mandé exprès, l'infortuné jeune homme s'expliqua enfin, et avoua que la certitude d'avoir perdu Mirabeau, la conviction qu'il mourait empoisonné, une douleur déchirante, un égarement complet, l'avaient porté à l'acte désespéré qu'il venait de commettre (1).

L'illustre mourant, du reste, n'en eut pas connaissance; car, pendant l'enquête, qui se faisait à son insu, et avant que son malheureux ami se fût expliqué, Mirabeau avait rendu le dernier soupir.

La Providence avait permis que sa vie, si courte et si laborieuse, fût traversée par toutes les afflictions et tous les malheurs que les passions des hommes et les vicissitudes sociales peuvent attirer sur eux; elle avait aussi décidé que quelques-uns des plus illustres amis de Mirabeau resteraient après lui indifférens, sinon infidèles à sa mémoire; mais elle voulut que ses deux commensaux les plus ignorés, et les plus intimes à la fois, survécussent pour la défendre, pour la bénir, pour la glorifier;

(1) Regnaud de Saint-Jean-d'Angely disait alors que M. de Comps avait été frappé d'une *apoplexie morale*. Le 22 décembre 1812, en défendant avec courage M. le comte Frochot, cité devant le conseil d'état pour s'expliquer sur sa conduite lors de l'échauffourée du général Malet, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely employa le même mot d'*apoplexie morale* pour exprimer l'absorbante douleur que la nouvelle supposée de la mort de l'empereur avait causée au loyal et dévoué préfet de la Seine.

Digitized by Google

pour encourager et pour soutenir, pour éclairer et pour aider son biographe, qui parle ici. Nous avons perdu naguère l'un d'eux, mais l'autre vit encore; et nous avons dû rendre témoignage de sa pieuse fidélité, afin d'en faire le titre de gloire d'un noble vieillard; de M. de Comps pour qui, dans un âge plus fait, nous convertîmes en affection réfléchie, l'affection instinctive qui nous avait attaché à Mirabeau; de M. de Comps qui, dès notre enfance, nous donna en sentiment paternel ce qu'il avait voué d'amour filial au grand homme qu'il adore, et qu'il pleure après quarante-cinq ans, comme le premier jour.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur ce douloureux épisode; il occasiona beaucoup de rumeurs, même au dehors, fit naître toutes sortes de sinistres conjectures, et parvint jusqu'aux Tuileries. La preuve en est dans un rapport de Laporte au Roi, daté du 2 avril (1).

Le même rapport mentionne un fait que Cabanis n'a pas inséré dans sa narration : « Quoique « j'aie lieu de penser que Votre Majesté est instruite « de ce qui s'est passé dans les derniers instans de « M. de Mirabeau, je crois cependant devoir lui « rendre compte de ce qui est venu à ma connais- « sance par une voie sûre; je craignais que quelques

(1) Nous l'avons cité ci-dessus page 469.

Digitized by Google

« papiers ne fussent tombés dans des mains suspec-
« tes; et je me suis procuré ces renseignemens qui
« doivent ôter toute inquiétude, puisque M. le
« comte de Lamarck a été à portée d'enlever tous
« ceux qui pourraient intéresser Votre Majesté. . .
« . . . . . M. de Lamarck avait
« avec lui le sieur Pellenc lorsqu'il a ouvert le
« secrétaire de M. de Mirabeau (1). »

Quelques détails ont été révélés il y a sept ans sur ce dernier fait. Nous les puisons dans la Notice déjà citée (2) qui précède la lettre écrite par Mirabeau au Roi le 10 mai 1790 (3).

(1) N° 6 du *Recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif*, etc., pages 10 et 12.

Cette Note, adressée par Laporte au Roi, et trouvée dans l'*armoire de fer*, attira, comme de raison, l'attention de la *commission des douze*. M. de Comps, alors chargé d'une secrète mission diplomatique à Bruxelles, fut officieusement invité par le ministre des affaires étrangères, Lebrun, à venir à Paris, comme pour s'expliquer spontanément devant la commission. Mais elle avait déjà lancé un mandat d'amener contre M. de Comps. Il fut interrogé le 22 mars 1793, et, dans ses réponses franches et courageuses, il déclara, entre autres choses, que « dans tous ses travaux, Mirabeau ne « consultait que l'inspiration de son génie, et qu'il n'avait « pu entreprendre aucun genre de travail dont les résultats « auraient pu servir l'autorité royale aux dépens de la liberté « publique. » (Voir au tome 9, page 253 à 255 du *Procès de Louis XVI.*)

(2) Voir les présens Mémoires, tome VII, page 325.

(3) Insérée au tome VII, page 366 et suivantes des présens Mémoires.

Digitized by Google

« Quelque temps avant cette fin prématurée, « Mirabeau et le comte de Lamarck causaient en- « semble sur les morts célèbres dont l'antiquité « nous a transmis le récit. Mirabeau disserta long- « temps, avec beaucoup d'éloquence, sur le poi- « gnard de Lucrèce, sur la ciguë de Socrate, et « l'épée de Caton. Vous avez admirablement parlé, « lui dit le comte de Lamarck; mais ces grands « personnages étaient soutenus par de grandes pas- « sions; ils attachaient sur eux les regards de tout « un peuple, et pouvaient entendre d'avance les « éloges de la postérité. Je connais une mort dans « laquelle il entre peut-être encore plus de simpli- « cité, de force d'âme et de véritable grandeur. — « Laquelle donc? reprit Mirabeau. — C'est la mort « d'un pauvre soldat que la mitraille vient de mu- « tiler sur un champ de bataille; qu'on jette dans « une charrette dont chacun des cahots lui cause « d'horribles souffrances; qu'on abandonne dans « un hôpital où l'on ne saurait trouver un lambeau « de linge pour arrêter son sang, un verre d'eau « pour étancher sa soif; qui a vécu obscur, qui « meurt de même, loin de ses parens, sans amis, « sans consolations, sans secours..... et qui meurt « sans se plaindre. — Ah! s'écria Mirabeau, vous « pourriez bien avoir raison.

« Il avait exigé que toutes les lettres dont se « composerait sa correspondance lui fussent exac-

Digitized by Google

« tement remises. La cour avait rempli scrupu-
« leusement cette condition du traité; toutes ses
« lettres existaient dans son portefeuille. Quand
« les progrès du mal dont il mourut, ne laissè-
« rent plus aucun espoir, on trembla des suites
« que pourrait avoir la révélation d'un pareil mys-
« tère. M. le comte de Lamarck, en lui parlant de
« ses papiers, osa lui en proposer le sacrifice. —
« Que me demandez-vous! s'écria Mirabeau; vous
« voulez donc que je meure tout entier! quelques
« succès de tribune ont à peine effacé le souvenir
« de mes désordres; mais c'est là, dans ce porte-
« feuille, qu'est ma justification; là qu'est ma
« gloire; là qu'on aurait appris à connaître mes
« vues, mes plans, mon âme, mon génie; tout ce
« qui m'aurait montré comme je suis aux yeux de
« mes concitoyens; tout ce qui m'aurait grandi
« dans l'avenir; et vous en exigez le sacrifice!.....
« Le comte de Lamarck, qui savait à quel point
« son cœur était accessible aux sentimens géné-
« reux, lui représenta que, plus un pareil acte
« lui semblait pénible, plus il était digne de lui.
« — Voulez-vous, lui dit-il, tromper la confiance
« d'un Roi qui n'avait mis qu'en vous l'espoir de
« son salut? Ne serez-vous pas touché du sort de
« la Reine, de cette princesse dont vous honorez
« le caractère, et dont une imprudence pourrait
« si cruellement aggraver les malheurs? — Vous

Digitized by Google

« le voulez? dit Mirabeau, soyez satisfait. J'y con-
« sens : emportez, détruisez ces papiers. Et,
« comme le comte de Lamarck quittait la cham-
« bre, Mirabeau le rappela un moment, et lui
« dit : *Monsieur le connaisseur en belles morts,*
« *êtes-vous content?* »

L'exactitude de cette relation nous est garantie par un récit en tout semblable que nous avons entendu de la bouche même du prince Auguste d'Arenberg; les minutes des correspondances secrètes furent extraites, par M. de Comps, des papiers de Mirabeau, le vendredi 1er avril, à neuf heures du soir, et le lendemain, de grand matin, par M. Pellenc, qui en fit le triage, qui les divisa en liasses peu apparentes, et qui les porta, en diverses fois, chez le comte de Lamarck.

Nous avons encore à compléter le récit de Cabanis, en ce qui concerne la sympathie publique, dont Mirabeau fut entouré pendant sa rapide maladie. « Une foule immense se rassemblait chaque
« jour et à chaque heure devant sa porte; cette
« foule ne faisait pas le moindre bruit, dans la
« crainte de l'incommoder; elle se renouvelait plu-
« sieurs fois pendant le cours des vingt-quatre
« heures; et des individus de différentes classes se
« conduisaient tous avec les mêmes égards (1). »

(1) Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 405.

Digitized by Google

Ajoutons que le peuple fit fermer toutes les salles de spectacle (1), et qu'il alla jusqu'à disperser tumultuairement et de vive force, plusieurs lieux de réjouissances particulières (2).

Exalté par l'enthousiasme universel, un jeune homme offrit son sang pour opérer une transfu-

(1) Il en fut de même le jour des obsèques.

(2) Ce fait est constaté dans divers journaux, et, en outre, dans trois feuilles qui coururent alors. L'une intitulée : *L'ordre et la marche de l'enterrement de M. de Mirabeau* (Paris, Labarre, in-8° de huit pages), et qui contient l'itinéraire et le détail du convoi, raconte qu'un bal fort brillant se donnait aux Champs-Elysées; et que le peuple, qui croyait y voir l'indice d'une joie insultante pour le sentiment public, chassa les danseurs, et força les dames à se dépouiller des fleurs et des plumes qui ornaient leurs têtes, et à s'en aller à pied au milieu des huées.

On lit dans une autre feuille portant ce titre : *Détail exact des funérailles et de l'enterrement de M. de Mirabeau, avec l'ordre de la marche et le procès-verbal de l'ouverture de son corps* (Paris, de l'imprimerie patriotique, in-8° de huit pages) : « Les monarchiens ont eu l'effronterie de don-« ner, le jour du décès de Mirabeau, une fête chez Ruggieri, « où ils ont fait éclater leur joie ; et le peuple les a honteu-« sement expulsés. »

Enfin une troisième feuille, sans titre, contient cette relation : « Une société d'aristocrates, réunie chez Mme Hoquier, à « Argenteuil, s'est livrée à la joie, à la danse, en appre-« nant la nouvelle de la mort de Mirabeau. Le chapelain « des Carmélites du lieu conduisait cette orgie. Mais les ci-« toyens *sensibles* se sont saisis de ce dernier, et ont voulu « le pendre. Le maire l'a sauvé, et l'a fait conduire au dis-« trict de Saint-Germain. »

Digitized by Google

sion, si on la jugeait possible et salutaire (1). Le département et la municipalité s'imposèrent la loi de porter le deuil pendant huit jours; plusieurs autres corps administratifs imitèrent cet exemple (2). La Société des amis de la constitution délibéra, le dimanche 3 avril, qu'elle assisterait en corps aux obsèques; qu'elle porterait le deuil huit jours; qu'elle le reprendrait, chaque année, le 2 avril, qu'elle ferait exécuter en marbre le buste de Mirabeau; enfin, au moment où l'on apprenait

(1) « Après avoir reçu ses derniers soupirs, M. Petit et moi « nous étions descendus dans le jardin. Nous le parcourions « tristement, ayant à peine la force de nous dire quelques « paroles, quand je reçus une lettre conçue à peu près en ces « termes : *J'ai lu dans les papiers publics que la trans-« fusion du sang avait été exécutée avec succès en Angle-« terre, dans les maladies graves. Si, pour sauver M. de « Mirabeau, les médecins la jugeaient utile, j'offre une « partie de mon sang, et je l'offre de grand cœur. L'un et « l'autre sont purs.* — Au bas est une signature un peu dé-« guisée ; je crois que ce nom est Mornais ou Marnais. L'in-« dication de la demeure est rue Neuve-Saint-Eustache, n° 52. « Je ne fais aucune réflexion sur cette lettre. Il y a des traits « qu'on défigure en les louant. » (Cabanis, etc., page 314.)

(2) Tels furent le département de Seine-et-Oise (4 avril); celui de la Seine-Inférieure (7 avril); ceux de Seine-et-Marne et du Loiret (11 avril), etc., etc.

Le 3 mai, les autorités de la Corse rendirent des honneurs funèbres à la mémoire de Mirabeau. Tous les navires furent pavoisés de deuil. La *Société des amis de la constitution* d'Ajaccio plaça dans la salle de ses séances la statue de Mirabeau. (*Moniteur* du 29 mai 1791, n° 149.)

Digitized by Google

qu'il avait exprimé en mourant le désir d'être inhumé au Marais, à Argenteuil, *entre son aïeule et son père* (1), et qu'une députation des sections de Paris demandait que le corps fût déposé au

(1) Voici la clause du testament : « Je veux être inhumé « dans la chapelle de ma maison d'Argenteuil où je désire « que les cendres de mon père et de ma grand'mère soient « rapportées. »

Certainement ce vœu exprimé par Mirabeau, douze heures avant sa mort, est très-significatif pour qui se rappelle ce que nous avons affirmé de sa tendresse persistante pour un père qui l'avait si sévèrement traité.

Nous ne pouvons résister au désir d'en consigner ici, faute de place ailleurs, une autre preuve touchante.

Nous copions notre récit sur celui que nous a jadis écrit familièrement, dans une lettre, un homme aussi attrayant par la grâce et par la bonté, qu'éminent par le mérite, et respectable par sa pieuse fidélité à d'augustes infortunes, M. le comte Etienne Méjan, dont Mirabeau distingua et affectionna la jeunesse : « Il me souvient que dans les premiers « temps de l'Assemblée, le marquis fut indisposé. Le fils se « hâta d'aller le voir. Il en revint satisfait d'avoir trouvé son « malade guéri, et d'en avoir été bien reçu. C'était charme « de l'entendre raconter sa visite. Cependant, quelque cha- « leur qu'il mît à s'exprimer, ses auditeurs ne tardèrent pas « à s'apercevoir que ses joies n'avaient pas été complètes ; « pressé de questions, il répondit enfin avec une naïveté pleine « d'âme : *Eh bien, oui : une chose m'a fait de la peine. « Il m'a reconduit très-amicalement jusque dans la salle à « manger ; son dîner était servi, pourquoi ne m'a-t-il pas « dit de dîner avec lui?* — Pas moyen de lui faire entendre « que son père ne s'était interdit de lui faire cette invitation « que pour ne pas l'exposer à manquer une séance du soir. « Il demeura triste, et nous ne pûmes le distraire. »

Digitized by Google

Champ-de-Mars, sous l'autel de la patrie ; en ce moment, disons-nous, tous les contemporains de Mirabeau anticipant sur l'avenir, et se faisant pour lui la postérité même, s'il est permis de parler ainsi, préparaient au grand homme encore couché sur son lit de mort, un hommage national dont l'histoire ne présente pas d'exemple aussi éclatant.

Le 3 avril, le duc Alexandre de Larochefoucauld se présenta devant l'Assemblée, à la tête du département de Paris, qu'il présidait; il exposa que, « au milieu des regrets causés par une mort qui « pouvait être considérée comme une calamité « publique, » il convenait « de chercher dans ce « malheur même une grande leçon pour la posté- « rité; » il convenait « que le temple de la religion « devînt le temple de la patrie, que la tombe d'un « grand homme devînt l'autel de la liberté. » Le département demandait, en conséquence, que la nouvelle église de Sainte-Geneviève fût consacrée à la sépulture des grands hommes, et que Mirabeau y fût placé le premier (1).

Cette proposition, accueillie par l'immense ma-

(1) Ce projet ne fut pas, comme de raison, approuvé par tout le monde. Un architecte notamment, M. Vaudoyer, publia une demi-feuille d'impression (Paris, Didot, in-8°), dans laquelle il proposait de convertir en *une voie de l'honneur*, analogue à *la voie sacrée* des Romains, l'allée cen-

Digitized by Google

jorité de l'Assemblée, était néanmoins susceptible d'une discussion régulière, à laquelle Barnave, entre autres, s'opposa, parce que, dit-il, « elle « troublerait et dégraderait le sentiment profond « dont nous sommes pénétrés; » il fit donc déclarer par l'Assemblée que l'illustre mort « avait « mérité les honneurs qui seront décernés par la « nation aux grands hommes qui l'ont bien servie. » Le surplus du projet fut renvoyé au comité de constitution, pour faire un prompt rapport; Chapelier le présenta dès le lendemain, et le décret fut porté en ces termes :

« Art. 1er Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève

trale des Champs-Élysées, d'y placer les tombeaux des grands hommes de la France, en commençant par Mirabeau.

De son côté, un journaliste faisait une autre proposition : « Une chapelle élégante, enrichie de tout le luxe de l'archi- « tecture, assujettie d'ailleurs à la forme cruciale des fabri- « ques religieuses, l'église Sainte-Geneviève, ne porte point « du tout ce caractère de rudesse et de simplicité que nécessite « un monument funèbre. La rotonde qui devait servir de « douane aux barrières de Saint-Denis et de Saint-Martin, « remplirait beaucoup mieux l'intention des patriotes; ce « serait une satisfaction de l'injure faite au peuple par la « ferme générale, ce serait comme un trophée élevé sur les « ruines de la régie, en l'honneur de ceux qui nous ont « délivrés de ce fléau. On se contenterait alors d'inscrire « sur chacun des quatre frontons, cette inscription plus la- « conique et plus constitutionnelle que celle de M. Pastoret : « *Aux grands hommes de la patrie.* »

(*Révolutions de Paris*, n° 91, page 643.)

Digitized by Google

« sera destiné à réunir les cendres des grands hom-
« mes, à dater de l'époque de la liberté française.

« 2. Le Corps législatif décidera seul à quels
« hommes cet honneur sera décerné.

« 3. Honoré Riqueti Mirabeau est jugé digne de
« recevoir cet honneur.

« 4. La législature ne pourra pas décerner cet
« honneur à un de ses membres venant à décéder :
« il ne pourra être déféré que par la législature
« suivante.

« 5. Les exceptions qui pourront avoir lieu pour
« quelques grands hommes morts avant la révo-
« lution ne pourront être faites que par le Corps
« législatif.

« 6. Le directoire du département de Paris sera
« chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-
« Geneviève en état de remplir sa nouvelle destina-
« tion.

« Seront gravés au-dessus du fronton ces mots :
Aux grands hommes la patrie reconnaissante.

« 7. En attendant que la nouvelle église de
« Sainte-Geneviève soit prête, le corps de Riqueti
« Mirabeau sera déposé à côté des cendres de Des-
« cartes, dans le caveau de l'ancienne église de
« Sainte-Geneviève. »

Ajoutons qu'on ne remarqua dans l'Assemblée que trois voix opposantes, celles des députés d'Éprémesnil, de Montlosier et de Rochebrune.

Digitized by Google

La plupart des historiens et des auteurs de Mémoires qui ont écrit depuis quarante-quatre ans, se sont attachés à faire de pompeuses relations des honneurs funéraires qu'on rendit à Mirabeau, et qui furent tels, qu'aucun autre homme privé n'en avait jusqu'alors et n'en a depuis obtenu de pareils; exception caractéristique et qui s'explique très-naturellement, quand on songe que depuis les monarques jusqu'aux personnages les plus éminens dans la politique et l'administration, la judicature et la guerre, les sciences, les lettres et les arts, c'est le sentiment de famille de quelques-uns, c'est le devoir de profession ou de bienséance de quelques autres, c'est la curiosité du plus grand nombre qui forment les cortéges, tandis que c'était un peuple tout entier qui, après avoir erré de tous côtés pour savoir quel serait le véritable itinéraire des funérailles (1), se pressait au devant, autour ou à la suite du cercueil de Mirabeau. Du reste, nous ne

(1) Voilà ce qu'on lit à ce sujet dans un pamphlet très-haineux, intitulé : *Pompe funèbre de M. le comte de Mirabeau.* Paris, CIↃ.D.C.C.XCI, in-8° de huit pages : « Au « moment où j'écris, trois cent mille badauds de notre ré- « publique sont en mouvement, et parcourent une foule « de rues de notre vaste cité, pour aller voir descendre leur « idole au tombeau. Cette aveugle populace, énivrée d'un « esprit de liberté devenu la licence la plus effrénée, cette « populace trompée qui perd son argent à acheter des libel- « les, et son temps à les lire, qui meurt de faim et de misère,

Digitized by Google

transcrirons pas ces relations très-connues (1); et comme il nous semble qu'un ouvrage tel que le nôtre, essentiellement marqué d'un caractère de vérité simple, admet plus volontiers des actes officiels que des narrations épiques, nous nous bornerons à transcrire un acte ignoré, quoique public, auquel nous n'ajouterons que des notes succinctes, quand il nous paraîtra nécessaire de le compléter.

« a été toute la journée errante dans l'incertitude du lieu où « seraient déposés les mânes du moderne Clodius, etc. »

On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril n° 95 : « Sur « les boulevards, dans toute l'étendue du chemin, jusqu'à « Saint-Eustache, l'immense population de Paris semblait « se presser tout entière, à terre, aux fenêtres des maisons, « sur les toits, sur les arbres; jamais la mort n'attira tant « de spectateurs à un si magnifique et si lugubre spectacle.

On lit ailleurs : « La foule était immense; les balcons, « les terrasses, les toits des maisons, les arbres même, tout « était chargé de peuple; il n'arriva pas un seul acci- « dent, à peine une filouterie..... Le peuple se chargea « de la police, et il s'en acquitta de manière à servir de « leçon à nos municipes; il n'avait point eu de placards « pour se régler (il n'y eut point d'ordonnance affichée); « et, de plus, l'ordre de la marche variait dans plusieurs « papiers publiés le matin. La multitude ne s'en conduisit « pas plus mal; de son propre mouvement et de sa pleine « autorité, elle sut mettre les cochers à la raison. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, page 645.)

(1) Il en a été fait jusque sur le théâtre, car dans la scène VII de la pièce intitulée *Mirabeau aux Champs-Elysées*, par Mme Olympe de Gouges, pièce dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure, Mirabeau entend une longue description de ses propres funérailles.

Digitized by Google

Voici donc le texte du procès-verbal rédigé, le 4 avril, par le président et les commissaires de la section Grange-Batelière, sur le territoire de laquelle avait logé Mirabeau : « Nous..... nous sommes rendus..... rue de la Chaussée-d'Antin, au « devant de la maison de M. de Mirabeau, où nous « sommes restés jùsqu'au moment de la cérémonie, « et où nous avons été joints par le juge de paix de « la section, et M. Cérutti, électeur et membre du « département de Paris, chargé, par ses concitoyens de la section, de prononcer en l'église de « Saint-Eustache l'éloge funèbre de M. de Mirabeau.

« Sont survenus, M. Tronchet, président, et « MM. les membres de l'Assemblée nationale (1), « précédés de M. le commandant général (M. La- « fayette), et de l'état-major de la garde nationale, « et accompagnés d'un détachement de cavalerie et « d'infanterie; les membres de la Société des amis de « la constitution, marchant immédiatement après « l'Assemblée nationale (2); les membres du départe-

(1) Les députés de toutes les nuances d'opinion étaient en majorité immense, et un appel nominal avait été fait dans l'Assemblée, comme pour faire connaître les absens. — On sait par un épisode de la séance de l'Assemblée législative du 5 décembre 1792 que Pétion avait refusé d'assister aux funérailles de Mirabeau, *parce qu'il avait eu connaissance d'un plan de conspiration de sa main.* C'est Camille Desmoulins qui déclara ce fait.

(2) Ainsi l'audacieux club se constituait seconde Assemblée

Digitized by Google

« ment de Paris; plusieurs des ministres du Roi (1); « une députation du corps municipal; les membres « du corps électoral escortés aussi de détachemens; « une quantité de présidens et commissaires de « sections (2); ces derniers invités à la cérémonie « par lettres que nous leur avons écrites le jour « d'hier; et un grand nombre d'officiers et sous- « officiers et volontaires de la garde nationale pa- « risienne, députés par les bataillons, sont arrivés « dans ladite rue pour assister à ladite cérémonie; « le bataillon de la section de la Grange-Batelière, « s'y était aussi rendu pour la même cause avec « son drapeau, orné d'une couronne civique, et « pour la première fois d'une cravate dont M. de « Mirabeau lui avait fait présent depuis quinze « jours. Le clergé de la paroisse Saint-Eustache, et « les musiciens de la garde nationale se sont aussi « rendus dans ladite rue.

« La garde nationale a été chargée de maintenir

nationale, et prenait le pas sur le département même, et la municipalité!

(1) Tous étaient présens, excepté Duportail qui, par réciprocité, n'aimait pas Mirabeau, et qui s'absenta pour cause, ou sous prétexte de maladie. Il avait été nommé sur la proposition de Lafayette, et Mirabeau avait dit à cette occasion : « En attendant qu'ils puissent s'emparer du mi- « nistère, ils font garder les places par leurs valets. »

(2) Plusieurs municipalités des environs de Paris faisaient aussi, en corps, partie du cortége; ainsi que des députations de tous les corps d'états.

Digitized by Google

« le bon ordre dans la rue de la Chaussée-d'Antin « où la cérémonie avait attiré une quantité innom- « brable de peuple.

« L'Assemblée nationale, la Société des amis « de la constitution, les membres du département, « les ministres, le corps municipal, le corps élec- « toral, les présidens et commissaires de section, « ont été introduits dans la maison de Mme de « Montesson, qui l'avait laissée à la disposition de « M. du Saillant, beau-frère de M. de Mirabeau et « de sa famille, pour les recevoir.

« A cinq heures et demie du soir le cortége s'est « mis en marche; il était disposé de la manière « suivante :

« Un détachement de cavalerie ouvrant la mar- « che;

« Une députation des sapeurs et canonniers des soixante bataillons, et des vainqueurs de la Bastille;

« Une députation des invalides composée des « soldats les plus estropiés et marchant sur les « côtés;

« Une députation des soixante bataillons, pré- « cédée de l'état-major de la garde nationale, à la « tête duquel était M. de Lafayette, commandant « général;

« Une partie des Cent-Suisses et de la garde de « la prévôté de l'hôtel, mêlée avec ces députations;

« Une partie du clergé, les Suisses marchant

Digitized by Google

« avec ces députations, suivis des tambours et de « la musique militaire de la garde nationale ;

« Les membres du comité, le secrétaire-greffier, « le juge-de-paix de la section, et M. Cérutti ;

« M. le curé de la paroisse Saint-Eustache, ac- « compagné d'une partie du clergé et des enfans « bleus ;

« La compagnie du centre du bataillon avec son « drapeau, ayant à sa tête M. Derinau, capitaine « faisant les fonctions de commandant de bataillon ;

« Le corps de M. de Mirabeau, orné de la cou- « ronne civique et des attributs militaires, entouré « de grenadiers et fusiliers du bataillon, ayant les « armes basses ; il était porté par douze sergens « dudit bataillon, qui se sont fait honneur de se « charger d'un poids aussi glorieux ; les coins du « drap mortuaire portés par quatre de MM. les « députés à l'Assemblée nationale, nommés, ainsi « que M. de Mirabeau, par les communes de la « sénéchaussée d'Aix ;

« Le cœur orné d'une couronne de fleurs porté « à la suite du corps (1) ;

(1) Un corbillard, ainsi devenu inutile, faisait partie du convoi ; il était attelé de six chevaux drapés ; deux voitures à quatre chevaux aussi drapés, et beaucoup de voitures particulières marchaient à la suite. (*Détail des honneurs funèbres rendus hier au soir à M. de Mirabeau par la nation reconnaissante, avec les cérémonies qui ont eu*

Digitized by Google

« (Dans la suite de la marche et sur le boulevart « de la Chaussée-d'Antin la musique militaire a « été déplacée et chargée de marcher après le « corps) ;

lieu à Saint-Eustache et à Sainte-Geneviève. Paris, imprimerie patriotique, 1791, in-8° de huit pages.)

Même en sortant de l'Église Saint-Eustache, à dix heures du soir, « la garde nationale ne voulut pas abandonner le « glorieux fardeau qu'elle se fit un devoir de porter jusque « dans l'église Sainte-Geneviève. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, page 649.)

Le cœur de Mirabeau était porté par M. Dudouit-Lavillette que nous verrons plus tard se joindre à Vitry et à M. de Comps pour visiter et renouveler le cercueil de Mirabeau. Il se présenta le jour des obsèques pour prendre la place naturelle de M. de Comps, retenu au lit par ses blessures.

« Après le deuil, l'Assemblée nationale presque entière « précédée de son président qu'entouraient les douze huis- « siers de la chaîne, imprimait à ce cérémonial le caractère « le plus auguste. Il semblait, en la voyant, que tout le « peuple français des quatre-vingt-trois départemens assis- « tait en corps aux funérailles du plus éloquent des orateurs « de la liberté. Les vingt-cinq millions d'hommes qui com- « posent l'empire étaient pour ainsi dire tous là, pour rendre « les derniers devoirs à celui d'entre eux qui combattit avec « le plus de succès le fanatisme politique et religieux ; c'était « un grand hommage décerné au génie, comme par inspira- « tion. Louis XIV dans toute sa gloire n'obtint jamais de « pareils honneurs. C'est que ces honneurs ne se commandent « pas, ne s'achètent point. C'est que vis-à-vis de toute une « nation, un roi n'est qu'un individu borné dans ses moyens ; « c'est que les facultés du monarque le plus magnifique ne « sont rien, comparées à la toute-puissance du peuple recon- « naissant. (*Révolutions de Paris*, n° 91, pages 647 et 648.)

Digitized by Google

« La famille et les personnes portant le deuil de « M. de Mirabeau ;

« MM. le président et les membres de l'Assem- « blée nationale, précédés des huissiers, accom- « pagnés d'un détachement des bataillons des « vieillards et des enfans ;

« La société des amis de la constitution ;

« Plusieurs des ministres du Roi ;

« Les membres du département de Paris ;

« La députation de la municipalité, plusieurs « officiers municipaux des lieux circonvoisins ;

« Les juges des tribunaux ;

« Les électeurs ;

« Les présidens et commissaires députés des « quarante-sept autres sections, un grand nombre « de personnes et un détachement considérable « d'infanterie et de cavalerie fermant la marche ;

« Le surplus des volontaires du bataillon, et « plusieurs autres volontaires bordaient la haie.

« A huit heures du soir le cortége est arrivé dans « l'église de Saint-Eustache ; l'Assemblée nationale « s'est placée au chœur ainsi que le comité qui en- « vironnait l'autel ; le corps et le cœur de M. de « Mirabeau ont été déposés sur une estrade sur- « montée d'un dais ; sa famille s'est aussi placée « dans le chœur avec les ministres ; les autres corps « et membres qui assistaient à la cérémonie et le « clergé, ont rempli soit le chœur, soit la nef, et

Digitized by Google

« l'office funèbre a été célébré (1); l'extrait mor-
« tuaire de M. de Mirabeau a été rédigé, signé
« par M. le président et MM. les secrétaires de
« l'Assemblée nationale, par la famille, le prési-
« dent et quelques membres du comité.

(1) Cadet-Gassicourt dit que « Gossec composa, pour cette « triste cérémonie, des chants lugubres qui saisissaient d'hor- « reur et arrachaient des larmes. » (Page 31 de la deuxième édition de l'*Essai sur la vie*, etc.) « Ce fut à l'enterrement « de Mirabeau que l'on entendit pour la première fois, dans « un orchestre, et le *tam-tam* et l'imposante *trombone*. » (*Ibid.*, page 32.)

On lit dans le *Journal de Paris* du 5 avril : « La marche « si lente de ce convoi est devenue plus funèbre encore, lors- « que la nuit est tombée, et qu'on a entendu dans les ténè- « bres une musique lugubre dont les mesures, de distance « en distance, étaient frappées par un instrument qui imitait « un bruit de cloches. »

Voici le détail que fournissent les *Révolutions de Paris* (n° 91, pages 646 et 647) : « De distance en distance, le rou- « lement sourd et rare des tambours drapés de noir, inter- « rompait le silence morne de ces guerriers, tous frappés ainsi « que le peuple d'une impression qui ne s'effacera de long- « temps. Les prêtres étaient précédés d'un corps de musi- « ciens exécutant sur divers instrumens étrangers, naturalisés « depuis peu en France, une marche véritablement funèbre « et religieuse ; les notes, détachées l'une de l'autre, bri- « saient le cœur, arrachaient les entrailles et peignaient « d'avance la situation où l'on allait se trouver à la vue du « cercueil. Ici le peuple qui s'était permis de parler sur ce « qui lui passait sous les yeux, le peuple se tut. Toute son « âme se trouva dans ses yeux attachés, immobiles, sur le « drap mortuaire, voilant les restes d'un grand homme portés « par seize guerriers. »

Digitized by Google

« Les honneurs militaires ont été rendus à M. de « Mirabeau, en faisant plusieurs décharges de mous- « queterie dans l'église, et de pièces de canon étant « sur la place. La commotion qu'elles ont occa- « sionée, ou une balle oubliée dans un fusil a fait « tomber un éclat de corniche sur un des specta- « teurs qui a été blessé; ce qui a donné lieu à quel- « que tumulte; mais il a été apaisé prompte- « ment (1).

« Ensuite M. Cérutti, placé sur le premier degré « auprès de l'autel à droite, et à trois pas de distance « de M. le président de l'Assemblée nationale, qui « était lui-même entouré de MM. les secrétaires et « des huissiers, a prononcé l'éloge funèbre de M. de « Mirabeau. Il a été applaudi, et l'Assemblée na- « tionale en a ordonné l'impression par son impri- « meur, et l'insertion dans son procès-verbal de la « cérémonie.

« (1) Dans l'intérieur de l'église, et au milieu des cérémo- « nies, les gardes nationaux ont déchargé leurs armes dans un « salut militaire; et tel a été l'effet des retentissemens redou- « blés et prolongés par les voûtes du temple, qu'on eût cru « que le temple lui-même allait s'écrouler sur le cercueil. » (*Journal de Paris* du 5 avril 1791, n° 95.)

« La cérémonie fut terminée par une décharge imprudente « de plus de 20,000 mousquets. Plusieurs, chargés à balle, « firent éclater quelques fragmens de corniches, dont un « blessa assez grièvement une personne. On fut heureux d'en « être quitte pour cet accident. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, page 649.)

Digitized by Google

« Ces cérémonies finies, le cortége s'est remis en « marche pour se rendre à l'ancienne église de « Sainte-Geneviève, où le corps doit être inhumé. « Le cercueil a toujours été porté par douze sergens « du bataillon, qui n'a pas voulu souffrir qu'il fût « mis dans un corbillard; arrivés à Sainte-Gene- « vière, le clergé s'est trouvé dans la nef.

« L'Assemblée nationale entrée avec les corps « déjà nommés, et la famille et le clergé, M. le « curé de Saint-Eustache a présenté le corps et « le cœur de M. de Mirabeau. Le service a été « célébré, ensuite le corps a été porté et déposé dans « un caveau sous le cloître, en présence de M. le « président, de plusieurs membres de l'Assemblée « nationale, de la famille, de plusieurs autres per- « sonnes du cortége, et encore en présence des « président, secrétaires et membres du comité.

« A l'égard du cœur de M. de Mirabeau, il a été « reporté à la paroisse Saint-Eustache, accompagné « de M. le curé et de son clergé, pour y être dé- « posé jusqu'à nouvel ordre de la famille.

« Il a été observé que les boulevarts et toutes les « rues par lesquelles le cortége a passé, les fenê- « tres, maisons, les murs, même plusieurs arbres « du boulevart étaient garnis d'une quantité im- « mense de peuple, que la cérémonie, la réputa- « tion de Mirabeau, l'admiration publique pour « ses grands talens, et la douleur profonde qu'in-

Digitized by Google

« spirait sa perte avaient attiré, et qu'il n'y a eu au-
« cune confusion ni tumulte.

« De tout ce que dessus nous avons rédigé le
« présent procès-verbal que nous avons signé avec
« le secrétaire greffier de la section (1). »

Nous ne transcrirons pas l'oraison funèbre de Cérutti, morceau un peu déclamatoire, et par conséquent froid, auquel nous ne demanderons ultérieurement qu'une seule citation (1).

(1) Signé sur la minute reliée au registre des procès-verbaux du 17 janvier au 9 juillet 1791, déposé aux archives de la préfecture de police de la Seine, Lecomte, Boussebail, Auvray, Chauslay, Lhuillier, Mosnier, Naudet, Tessevaux, Lemoine, Maréchal, Finot, Brierre, Delafontaine, Langlois ci-devant Courcelle, Bouret président, et Beffara secrétaire-greffier de la section.

Pour ne plus revenir sur ce qui concerne les actes de l'autorité publique, nous mentionnerons seulement ici :

1° La délibération du 5 avril 1791 par laquelle le conseil général de la commune de Paris décida que la *rue de la Chaussée-d'Antin* recevrait désormais la dénomination de *rue Mirabeau*, et que le buste en marbre de Mirabeau serait placé dans la salle des séances du conseil général. (*Registres des délibérations*, etc., tome 6, pages 245 et 246.)

2° Le procès-verbal du 3 mai 1791 par lequel deux administrateurs de la municipalité, département des travaux publics, l'architecte de la ville, et le comité de la section de la Grange-Batelière, constatèrent le placement de huit inscriptions aux encoignures de la rue de Mirabeau. (Même volume des procès-verbaux, etc.)

(1) Nous possédons jusqu'à cinq éditions différentes de cet

Digitized by Google

Après lui, une foule d'imitateurs publièrent à l'envi des panégyriques de Mirabeau (1). Il en vint de tous côtés, dans des adresses envoyées à l'Assemblée; on en prononça dans presque toutes les sociétés populaires; quelques-uns retentirent dans les rues mêmes (2), jusque dans les églises; on

éloge funèbre, que l'orateur écrivit très-précipitamment, comme le dit la *Feuille villageoise* (n° 29), dont il était un des rédacteurs. « Prié par la section d'exprimer les regrets « publics, il obéit, et jetant sur le papier les premières idées « qu'inspirait la douleur générale, il composa à six heures « du matin, et prononça à huit heures du soir le discours « suivant. »

Aussi Cérutti dit-il dans son discours : « Braves citoyens « dont j'ai l'honneur d'être l'organe, pardonnez au style « abattu d'un écrit sorti avec tant de précipitation de ma « plume troublée. »

(1) Voici la proposition que Domergue fit dans son *Journal de la langue française* : « Un concours sera ouvert « aux orateurs et aux poëtes pour célébrer le grand homme « que la nation veut honorer. Le discours, la pièce de vers, « qui auront été trouvés les meilleurs par six hommes de let- « tres nommés par l'Assemblée législative, hors de son sein, « seront prononcés solennellement dans l'église de Sainte- « Geneviève, en présence de l'Assemblée nationale, du Roi, « des corps civiques et des citoyens. Le prix du vainqueur « sera une médaille d'or avec cette inscription : *Il a été « jugé par la nation digne de célébrer un grand homme.* » (N° du 9 avril 1791.)

(2) « Au deux bouts de la rue *H.-R. Mirabeau*, on voyait, « le dimanche et le lundi, jusqu'au moment des funérailles, « des groupes d'hommes, de femmes et d'enfans, le visage « tourné vers l'un d'entre eux, exhaussé sur la borne de la « maison du coin. C'était pour entendre un éloge funèbre

Digitized by Google

réunit les principaux dans un recueil spécial qui est bien loin d'être complet (1).

« de Mirabeau, accommodé à l'esprit de l'auditoire. Une at-
« tention presque religieuse régnait au milieu d'eux ; mal-
« heur au cocher imprudent qui n'eût point ralenti le pas
« de ses chevaux, en traversant ces groupes patriotiques!
« Dans le même temps, nos carrefours retentissaient de
« complaintes, mal rimées sans doute, mais le peuple y met-
« tait l'expression, et l'accent de la tristesse se trouvait dans
« toutes les bouches. » (*Révolutions de Paris*, n° 91, p. 645.)

(1) Ce volume in-12 contenant 142 pages. (Paris, L.-P. Couret, 1791), est intitulé : *Mirabeau jugé par ses amis et par ses ennemis.* On y trouve en effet plusieurs morceaux très-violens contre l'illustre mort. Voici les titres des dix-neuf pièces qui composent ce volume : 1° *Notice historique de M. de Mirabeau, lue au Lycée le 11 avril 1791*, par M. de Luchet ; 2° *Notice sur la mort de M. de Mirabeau, tirée du Journal de Paris*, n° 93, par M. Garat ; 3° *Eloge de M. de Mirabeau, tiré de* l'Assemblée nationale, *Journal de M. Perlet*, n° 606, par M. Lenoir ; 4° *Notice sur la mort de M. de Mirabeau, tirée de la Chronique de Paris*, n° 93, par M. Noël ; 5° *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Spectateur national*, n° 125, par M. de Charnois ; 6° *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Journal général*, n° 63, par M. de Fontenay ; 7° *Eloge funèbre de M de Mirabeau, tiré de l'Orateur du peuple*, n° 33, par Martel ; 8°. *Notice sur M. de Mirabeau, tirée du Supplément des Petites affiches de Paris*, par M. Ducray, co-rédacteur ; 9° *l'Ombre de Mirabeau aux Français libres* ; 10° *Oraison funèbre de Riqueti, tirée de l'Ami du peuple*, n° 419, par Marat ; 11° *Notice mortuaire sur M. de Mirabeau, tirée de la Famille villageoise*, n° 29 ; 12° *Eloge funèbre de M. de Mirabeau, prononcé le 4 avril 1791, jour de ses funérailles dans l'église de Saint-Eustache, et devant l'Assemblée nationale*, par M. Cérutti, administrateur du départe-

Digitized by Google

Des détails à ce sujet seraient assurément très-oiseux ; aussi nous garderons-nous bien d'en sur-

ment de Paris ; 13° *Notice sur M. de Mirabeau, tirée de l'Ami des patriotes, ou le Défenseur de la révolution*, n° 20 ; 14° *Nécrologie de M. de Mirabeau, tirée du Journal des mécontens*, n°s 35, 36 *et* 37 ; 15° *La mort de Mirabeau, poëme lu au Lycée du Palais-Royal, le* 11 *avril* 1791, *avec une préface et des notes renfermant des anecdotes qui lui sont relatives*, par A.-M. de Cubières ; 16° *Maladie et mort de M. de Mirabeau ; opinion de M. Malouet sur ce député, extrait du Mercure de France*, n° 15 ; 17° *Ode sur la mort de Mirabeau*, par Marie-Joseph de Chénier ; 18° *Complainte sur la mort de Mirabeau*, par Destournelles, officier de grenadiers volontaires ; 19° *Vers sur la mort de Mirabeau*, par M*** (Piévée).

Sans posséder, à beaucoup près, tous les écrits imprimés en l'honneur de Mirabeau, nous en avons sous les yeux vingt-trois autres, dont nous donnerons aussi les titres, pour les bibliographes qui seraient curieux de les connaître : 1° *Oraison funèbre de Mirabeau*, prononcée dans l'église cathédrale de Rouen, par le sieur Larcher, un des ouvriers des ateliers de secours, après le service fait au grand Mirabeau, par les ouvriers desdits ateliers ; 2° *Discours prononcé dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, au service célébré pour Honoré Riqueti Mirabeau, à l'invitation des ouvriers du Champs-de-Mars*, par l'abbé Audouin, vicaire de la paroisse ; 3° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans le vaisseau de l'église des ci-devant Carmes, par M. Barbat-Duclosel, membre de la Société des amis de la constitution, de Riom (Puy-de-Dôme), séante aux Carmes, imprimé par ordre et aux frais de la Société ; 4° *Eloge civique et funèbre d'Honoré Riqueti de Mirabeau*, prononcé par un membre de la Société fraternelle, séante aux Jacobins, rue Saint-Honoré,

Digitized by Google

charger notre texte, qui ne doit admettre que des élémens plus substantiels, au moment où nous allons

dans la séance du 10 avril de l'an II; 5°. *Eloge de Mirabeau*, prononcé le 8 mai 1791, à la cérémonie des honneurs funèbres rendus à sa mémoire, par la Société des amis de la constitution, les municipaux et la garde nationale de Sèves (*sic*), département de Seine-et-Oise, par M. Roguier, président de la Société, et grenadier volontaire dudit lieu; 6° *Eloge funèbre de Mirabeau*, prononcé le 22 mai 1791, à la cérémonie des hommages rendus à sa mémoire par la municipalité et la garde nationale de Meudon, département de Seine-et-Oise, par M. Goujon, membre de la Société des amis de la constitution, séante à Sèvres, et lu dans la séance du 27 mai 1791, sur la demande qui en a été faite à l'auteur; imprimé d'après l'arrêté unanime de la Société (*); 7° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti, ci-devant comte de Mirabeau*, prononcé au café Procope; 8° *Délibération de la paroisse de Mormant* (Loiret), *qui décide qu'une oraison funèbre de Mirabeau sera prononcée, et qu'à cette occasion un pain de dix livres sera donné à chaque famille pauvre de la communauté*; 9° *Extraits de mon journal, dédiés aux mânes de Mirabeau*, par Félix Faulcon, député à l'Assemblée nationale; 10° *Mandement de Jean-Baptiste Gobet, évêque de Lidda et de Paris* (**), *sur la mort*

(*) Nous avons lieu de croire que cet éloge funèbre, qui diffère, par quelque talent, de cette foule de morceaux insignifians, est l'ouvrage du fanatique et courageux Goujon, qui, sans avoir pris aucune part ux crimes des vaincus du 9 thermidor, se fit leur apologiste, voulut renverser la constitution de l'an III, et réorganiser le gouvernement sanguinaire de la terreur, fut un des chefs de l'insurrection du 1er prairial an III (20 mai 1795), fut condamné à mort par une commission militaire le 30 prairial (18 juin), avec Romme, Soubrany, Duquesnois, Duroy et Bourbotte, et comme eux se poignarda, pour échapper à l'exécution de la sentence; il avait à peine vingt-neuf ans.

(**) Jean-Baptiste-Joseph Gobet (ou Gobel, car la *Biographie universelle* le nomme ainsi) était depuis quelques jours seulement (27 mars

Digitized by Google

terminer notre ouvrage; mais nous devons faire quelques emprunts aux contemporains pour donner

d'Honoré Riqueti Mirabeau; 11° *Hommage à la mémoire d'Honoré Riqueti Mirabeau*, discours prononcé dans l'église paroissiale de Saint-François-d'Assise, le 14 avril 1791, par J.-L. Tallien, fondateur de la Société fraternelle séante aux Minimes, citoyen-soldat de la 2e compagnie des volontaires des Capucins du Marais; 12° *Eloge civique de Mirabeau*, par l'abbé Gaudin; 13° *Eloge civique et funèbre d'Honoré Riqueti, ci-devant comte de Mirabeau*, prononcé en l'église paroissiale de Saint-Philippe-du-Roule, le mardi 3 mai 1791, jour auquel les ouvriers des travaux de secours de l'atelier de la *Pologne*, sous l'inspection de MM. Herenberger et Dupont-l'Evesque, section du Roule, ont fait célébrer un service pour le repos de l'âme de M. de Mirabeau; par Madelaine, maître menuisier au Roule; 14° *Oraison funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcée dans l'église de Saint-Lazare, le 5 mai 1791, par Jacques Carré, professeur au collége d'Avallon; 15° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans la séance de la Société des amis de la constitution de Châlons, département de la Marne, par M.-C.-P.-N. Moignon, conseiller médecin ordinaire du Roi, membre de la Société des amis de la constitution séante à Châlons, de la Société de médecine de Paris, etc.; 16° *Discours prononcé par l'abbé Leroi*, dans

1791) installé comme métropolitain de Paris. Le 13 avril 1794, cet infortuné expia sur l'échafaud les erreurs de sa faiblesse. Il faut dire à sa louange que dans le Mandement dont nous parlons ici, il eut le courage de témoigner du respect pour son prédécesseur, le vertueux Leclerc de Juigné : « Aurions-nous pu prévoir, lorsqu'arrivé dans cette capitale, nous « allions modestement rendre nos hommages au pontife dont le peuple cé- « lébrait alors l'inépuisable bienfaisance, la douce vertu, et la charité « sans bornes, que le jour n'était pas éloigné où, devenu l'objet de la « fureur de ce même peuple qu'il avait nourri, votre évêque quitterait « en gémissant ses autels et sa patrie, etc. »

Digitized by Google

à nos lecteurs une idée de l'effet que la mort de Mirabeau continua de produire, après la première explosion des hommages publics.

Nous acceptons comme tels les anathèmes de la presse anarchique, dont les principaux organes, Fréron, Camille-Desmoulins et Marat, insultèrent la mémoire de Mirabeau avant que ses cendres fussent refroidies.

l'église Saint-Gervais, en présence de la municipalité, en faveur des travaux publics, pour le service de M. le ci-devant comte de Mirabeau; 17° *Eloge funèbre d'Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé le 2 mai 1791 devant la Société des amis de la constitution, établie à Châtillon-sur-Seine, par Ch. Lambert, citoyen de Belan, juge de paix du canton d'Autricourt, et membre de cette Société; 18° *Éloge de M. Honoré Riqueti Mirabeau*, prononcé dans la séance publique de la Société des amis de la constitution de Clermont-Ferrand, séante au Palais le 17 avril 1791, par M. Téallier, un des administrateurs composant le directoire du département du Puy-de-Dôme, et membre de ladite société; 19° *Discours prononcé dans la séance extraordinaire de la Société des amis de la constitution, jacobins de Strasbourg, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mirabeau, avec l'Extrait des registres de la Société du même jour, le 2 avril* 1792, *l'an IV de la liberté*; 20° *Eloge funèbre de Mirabeau*, prononcé à Piney le 15 juillet 1791, par Abraham Laffertey, administrateur de l'Aube; 21° *Procès-verbal et historique exact de ce qui s'est passé à Muret, au sujet de l'inauguration du buste de Mirabeau*, 27 juin 1791. (Ce buste était donné par Bonne-Carrère qui prononça trois discours insérés dans le procès-verbal dont la date coïncide avec le retour du Roi, arrêté à Varennes,

Digitized by Google

Voici, par exemple, ce qu'écrivait Marat dans son journal :

« Peuple ! rends grâces aux dieux ! ton plus re-
« doutable ennemi vient de succomber sous la faux
« de la Parque; Riqueti n'est plus, il tombe victime
« de ses nombreuses trahisons; victime de la bar-
« bare prévoyance de ses complices atroces, alar-
« més d'avoir vu flottant le dépositaire de leurs
« affreux secrets.

retour mentionné dans ce procès-verbal; 22° *Oraison funèbre de très-grand et très-illustre personnage, Honoré Riqueti, ci-devant comte de Mirabeau, surnommé le Père de la liberté, l'un des représentans du peuple français à la première législature*, composée par un prélat-citoyen, et prononcée le jour de ses funérailles, en présence des membres les plus distingués de l'Assemblée nationale, du département, de la municipalité et de l'armée parisienne, le 4 avril 1791 (*); 23° *Eloge funèbre* avec cette épigraphe : *Et fleverunt eum omnis populus..... planctu magno..... et dixerunt : quomodò cecidit potens qui salvum faciebat populum* (**).

(*) Quel est ce *prélat-citoyen* ? Nous l'ignorons, et nous n'avons rien trouvé qui nous mette sur sa trace, d'autant qu'aucune relation ne mentionne un évêque parlant solennellement devant le cortége, soit à Saint-Eustache, soit à Sainte-Geneviève. Tout ce que nous pouvons en dire c'est que l'ignorance manifeste de l'orateur, son mauvais style, l'incroyable incorrection de la typographie, et jusqu'à l'emploi du papier le plus grossier, feraient penser à une désignation pseudonyme et à une publication subreptice et furtive, s'il y avait eu alors une raison quelconque de cacher une telle œuvre, avouée, au moins quant aux motifs, par l'assentiment public.

(**) Cet éloge paraît avoir été lu dans une église de Lyon. Aucun indice ne révèle l'auteur.

Digitized by Google

« Frémis de leur fureur; et bénis la justice cé-
« leste. Mais que vois-je? des fourbes adroits
« dispersés dans les groupes, ont cherché à sur-
« prendre ta pitié; et, déjà, dupe de leurs faux
« discours, tu regrettes ce perfide comme le plus
« zélé de tes défenseurs; ils t'ont représenté sa
« mort comme une calamité publique, et tu le
« pleures, comme un héros qui s'est immolé pour
« toi, comme le sauveur de la patrie (1)!

« . . . . . Je ne m'arrête pas au ridicule
« qu'offre une assemblée d'hommes bas, rampans,
« vils et ineptes, se constituant juges d'immortalité.
« Comment des hommes couverts d'opprobre ont-
« ils le front de s'ériger en dispensateurs de la
« gloire? Comment ont-ils la bêtise de croire que
« la génération présente et les races futures souscri-
« ront à leurs arrêtés? Mais le moyen de ne pas se
« récrier en voyant des hommes qui, ne s'occupant
« qu'à trahir la patrie, prétendent distribuer des
« récompenses dues à ses défenseurs, et avoir seuls
« le droit d'ouvrir et de fermer le temple des vertus
« civiques? Il ne s'ouvrira pas pour eux et leurs
« pareils; jugez-en par leur début. Voilà donc un
« fourbe, un fripon, un traître, un conspirateur,
« à la tête des bienfaiteurs de l'humanité, des dé-
« fenseurs du citoyen opprimé, des martyrs de la
« liberté! Quel homme de bien voudrait que ses

(1) L'*Ami du peuple*, nº 419 (avril 1791).

Digitized by Google

« cendres reposassent dans le même lieu ? Cet hon-
« neur ne peut appartenir qu'à un Chapelier, un
« Demeunier, un Voidel, un Dandré, un Malouet,
« un Bouillé, un Motier (Lafayette).... Puisse le
« ciel propice à nos vœux le leur faire partager au
« plus tôt (1). »

Écoutons présentement un historien, ennemi aussi de Mirabeau, mais par des motifs tout contraires, et d'ailleurs loyal et véridique : « La mort
« de Mirabeau fut une perte irréparable pour le
« Roi, pour la monarchie, pour les aristocrates
« eux-mêmes, qui le craignaient et qu'il conte-
« nait. . . . . Personne n'osait s'emparer
« du sceptre que Mirabeau avait laissé vacant;
« ceux qui le jalousaient le plus, paraissaient les
« plus embarrassés. S'agitait-il une question im-
« portante ; tous les yeux se tournaient machinale-
« ment vers la place qu'occupait Mirabeau ; on
« semblait l'inviter à se rendre à la tribune, et
« attendre, pour se former une opinion, qu'il eût
« éclairé l'Assemblée (2). »

(1) L'*Ami du peuple*, n° 420 (avril 1791).

Entre autres manifestations du même parti, une *Adresse aux patriotes sur les funérailles d'Honoré Riqueti Mirabeau*, Adresse fort injurieuse à la mémoire de celui-ci, fut publiée par le club des Cordeliers. (De l'imprimerie du club, in-8° de six pages.)

(2) Ferrières, tome 2, page 312.

On sait par une tradition toujours subsistante combien

Digitized by Google

« On voyait souvent à la place de Mirabeau une « branche de chêne qui avait été déposée comme « un témoignage d'affection et de regret, par le « pieux souvenir de quelque ami de la liberté (1). »

De son côté, M. Ant. Bailleul s'exprime ainsi : « L'effet de la mort de Mirabeau fut terrible sur « tous les points de la France, tant on était con- « vaincu que lui seul était capable de diriger une « Assemblée qui se trouva désormais sans voiles « et sans gouvernail (2)..... Il est vrai qu'à « dater particulièrement de la mort de Mirabeau, « l'Assemblée constituante avait pris une physio- « nomie équivoque qu'on pouvait, en effet, com- « parer à une sorte de décrépitude. Bien des « personnes peuvent encore se souvenir de l'im-

Mirabeau occupait l'imagination du peuple, à qui le souvenir d'un tel homme donnait et donne encore l'idée d'une force gigantesque, applicable à tout, supérieure à tout.

Et. Dumont cite à ce sujet une piquante anecdote : « Nous « trouvâmes jusque dans les postillons une façon singulière « de témoigner leur admiration pour lui. — *Vous avez de « bien mauvais chevaux*, disions-nous à un garçon de poste, « entre Calais et Amiens. — *Oui*, dit-il, *mes deux chevaux « de trait sont mauvais, mais mon Mirabeau est excellent.* « Le cheval de charge, leur mallier, qui était au milieu, « était communément appelé *le Mirabeau*, comme celui qui « faisait le plus fort de l'ouvrage; et, pourvu que *le Mira- « beau* fût bon, ils ne s'embarrassaient pas des autres. » (*Souvenirs*, page 254.)

(1) M. P.-F. Tissot, tome 2, page 290.

(2) Ant. Bailleul, *Examen critique*, etc., tome 1, p. 372.

Digitized by Google

« pression qu'elles en ressentirent ; sa marche était « incertaine et titubante ; elle montrait de l'im- « patience où il fallait de l'énergie, et semblait « annoncer elle-même que le fardeau qu'elle por- « tait était au-dessus de ses forces (1). »

Nous trouvons des réflexions non moins frappantes dans deux écrits de Mme de Staël, dont la haute raison opposait sans cesse une sorte de sympathie politique à la haine héréditaire que lui inspirait Mirabeau; et nous transcrivons d'autant plus volontiers son jugement, que cette opposition même sert à le relever, à l'accréditer, et que, d'ailleurs, aucun autre écrivain, à notre avis, n'a peint Mirabeau avec des couleurs plus brillantes.

A propos « des honneurs rendus, pendant sa vie « et après sa mort, au véritable génie que possé- « dait Mirabeau, » Mme de Staël dit : « Je crois « que la majorité de la nation veut et voudra tou- « jours l'égalité et la liberté ; mais qu'elle désire « l'ordre, et croit que, pour le maintenir, l'auto- « rité légale et la force légitime d'un monarque « sont nécessaires.

« . . . . . Cet homme (Mirabeau) qui « brava souvent l'opinion publique, mais soutint « toujours la volonté générale, s'était mis depuis « quelque temps à la tête du vœu que je crois

(1) Ant. Bailleul, *Examen critique*, etc., tome 2, p. 36.

Digitized by Google

« celui du plus grand nombre ; à la tête de « ces amis de l'ordre et de la monarchie, non « moins défenseurs que les républicains des im- « mortelles bases de la constitution française, la « liberté et l'égalité. Il pouvait avoir des principes « modérés, celui qui les soutenait avec passion ; il « pouvait attaquer les factions, celui qui avait si « bien mérité le nom de révolutionnaire. . . . . « La terreur qui s'est emparée des esprits en ap- « prenant sa perte, annonçait-elle seulement l'ef- « froi qu'inspire la disparition d'un grand talent, « d'une puissante force de pensée, sur laquelle on « se reposait pour reculer les bornes de l'esprit « humain ? Non, cette terreur est surtout l'irrécu- « sable signe du vœu de la majorité de la nation ; « ces regrets sont donnés à l'homme qui, véritable « ami de la liberté, croyait que l'existence d'un roi « armé par la constitution d'une force suffisante « pour faire exécuter les lois, était nécessaire à la « France, et qui, depuis quelque temps, paraissait « vouloir se vouer à la défense de cette vérité. Les « esprits sages se reposaient sur son éloquence, et « les âmes faibles qui redoutent, par un instinct « secret, l'impression même que peuvent leur faire « les déclamations de ceux qu'elles ont dû croire « amis de la liberté, aimaient un homme assez « dévoué et assez intéressé au succès de la révolu- « tion pour qu'on pût l'entendre parler d'ordre,

Digitized by Google

« sans craindre qu'il ne voulût conduire au despo-
« tisme, et de sûreté pour tous, sans redouter qu'il
« n'aspirât à l'exception pour quelques-uns (1).

« . . . . . Tous les partis regrettaient alors
« Mirabeau. La cour se flattait de l'avoir gagné;
« les amis de la liberté comptaient néanmoins sur
« son secours; les uns se disaient qu'avec une telle
« hauteur de talent, il ne pouvait désirer l'anar-
« chie, puisqu'il n'avait pas besoin de la confusion
« pour être le premier; et les autres étaient cer-
« tains qu'il souhaitait des institutions libres, puis-
« que la valeur personnelle n'est à sa place que là
« où elles existent. Enfin, il mourut dans le mo-
« ment le plus brillant de sa carrière, et les larmes
« du peuple qui accompagnait son enterrement en
« rendirent la pompe très-touchante. C'était la pre-
« mière fois en France qu'un homme célèbre par
« ses écrits et par son éloquence recevait des hon-
« neurs qu'on n'accordait jadis qu'aux grands sei-
« gneurs, ou aux guerriers; le lendemain de sa
« mort personne, dans l'Assemblée constituante,
« ne regardait sans tristesse la place où Mirabeau
« avait coutume de s'asseoir. Le grand chêne était
« tombé, le reste ne se distinguait plus.

« Je me reproche d'exprimer ainsi des regrets
« pour un caractère peu digne d'estime; mais tant

(1) Mme de Staël, *Mélanges*. Paris, Treuttel, tome 17, page 323 à 326.

Digitized by Google

« d'esprit est si rare, et il est malheureusement si « probable qu'on ne verra rien de pareil dans le « cours de sa vie, qu'on ne peut s'empêcher de « soupirer lorsque la mort ferme ses portes d'airain « sur un homme naguère si éloquent, si animé, « enfin si fortement en possession de la vie (1)! »

Après de pareilles citations empruntées à des contemporains dont le témoignage reçoit une triple autorité de leurs opinions, de leur talent et de leur renommée, nous n'insisterons pas sur les autres manifestations des regrets publics; prose, vers (2), ouvrages dramatiques (3), représentés sur

(1) Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 406.

(2) On remarqua, dans le temps, ceux de M. J. Chénier et de M. Fiévée. Nous ne les rapportons point, parce qu'on les trouve partout.

(3) Trois auteurs mirent en scène Mirabeau peu de jours après sa mort.

Mme Olympe de Gouges fit représenter, le 15 avril 1791, par les *comédiens italiens ordinaires du Roi*, une pièce en un acte et en prose intitulée : *Mirabeau aux Champs-Elysées*. Ecrite dans des principes constitutionnels, mais sans talent, la pièce réussit peu, si l'on en juge par la préface, où l'auteur se plaint, notamment, « des femmes, si généreuses « pour leur sexe, desquelles on n'a pas aperçu un coup de « main à la première représentation de cette pièce. »

Le même théâtre donna, le 7 mai, avec plus de succès, un acte intitulé : *l'Ombre de Mirabeau*. L'auteur n'est pas nommé dans les journaux contemporains que nous avons consultés ; mais seulement dans les *Extraits du Journal de Felix Faulcon* (Paris, Cussac et Barrois, septembre

Digitized by Google

différens théâtres de Paris et de province, tableaux, portraits peints, véritables ou imaginaires (1),

1791) qui, page 101, attribue la pièce « à M. Jort (ci-devant « Baron). »

Enfin, J.-B. Pujoulx fit représenter, le 24 mai 1791, sur le théâtre de *Monsieur* (théâtre Feydeau), une comédie, aussi en un acte et en prose, dont le titre est : *Mirabeau à son lit de mort.* Les principaux personnages sont Mirabeau, MM. de Talleyrand, de Lamarck, de Comps, Frochot, Cabanis, le docteur Antoine Petit. La pièce eut un grand succès, et cependant elle ne fut pas imprimée. (Voir l'article Pujoulx dans la *Biographie universelle des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, etc., tome 17, page 151.)

De nos jours encore, en 1831, pendant une passagère épidémie de spéculations dramatiques sur les plus grands noms de l'histoire moderne, on a mis en scène Mirabeau dans quatre pièces dont voici les titres : 1° *Sophie et Mirabeau, comédie en deux actes mêlée de couplets, par MM. Réné et Théodore Anne* (théâtre du Vaudeville, le 8 septembre); 2° *Les deux Mirabeau*, vaudeville en un acte (théâtre de la Gaîté, 5 octobre); 3° *Mirabeau, mélodrame en quatre actes et en six tableaux, par MM. Gustave-Lemoine et Montigny* (Porte-Saint-Martin, 4 novembre); et 4° *Mirabeau, drame en cinq actes et en sept époques, par M. Bohain.* C'est le nom indiqué dans la *Gazette de France* du 5 novembre 1831, et dans le *Journal du Commerce* du surlendemain. (Odéon, 4 novembre.)

Les journaux n'ont reconnu de véritable talent que dans cette dernière des quatre pièces qui ont disparu après quelques représentations.

(1) De tant de portraits peints, deux seulement ont été faits d'après nature, tous deux sont de Boze, et en la possession de l'auteur de ces Mémoires; l'un, en buste, est peint au pastel; l'autre, à l'huile, en pied, de grandeur naturelle, a été gravé par Beisson; la gravure a été solennellement présentée,

Digitized by Google

sculptés (1), gravés (2), lithographiés; médail-

le 16 messidor an VI, au Conseil des anciens, par Lenoir-Laroche, et le 16 thermidor suivant, au Conseil des cinq-cents, par Cabanis. Malheureusement, dans la gravure de Beisson, estimable comme ouvrage d'art, la tête est peu ressemblante. Mais cette qualité se trouve complétement dans le portrait qui orne le présent volume, et qui a été gravé, d'après notre pastel de Boze, par Mme Adèle Ethiou, artiste aussi modeste qu'habile.

(1) Sauf un buste en marbre que possède l'auteur de ces Mémoires, et qui a été fait *ad vivum*, sauf aussi une copie en marbre de ce buste, laquelle appartient à M. S. Bérard, ancien député, tous les autres bustes, sans nombre, qui ont été exécutés en plâtre, en terre cuite, en marbre, en bronze, en porcelaine, etc., n'ont eu d'autre type que l'empreinte de la figure de Mirabeau, moulée après la mort; delà une sorte de flaccidité, d'affaissement et d'absence de vie que l'on remarque dans presque tous les reliefs obtenus par le seul moulage du *creux*.

Entre autres bustes, un fut sculpté dans une pierre provenant de la Bastille, et offert par *le patriote Palloi* à l'Assemblée législative, le 6 octobre 1791. Précédemment, le 15 mai 1791, le même Palloi avait présenté à la section de la Grange-Batelière, un médaillon en plâtre, représentant Mirabeau, incrusté dans une pierre de la Bastille.

Enfin, on compta parmi les œuvres de sculpture vouées à cette glorieuse mémoire deux figures que Talma fit modeler, en bas-relief, aux deux côtés de la fenêtre-milieu d'entresol de la petite maison mortuaire qui, comme nous l'avons dit, tome VII, page 350, appartenait à sa femme. L'exécution (due au statuaire Dupasquier) est bonne, et l'intention aussi, sans doute; mais il y a tant d'indécision et d'obscurité dans le choix, l'expression et les caractères iconologiques de ces figures, que l'allégorie en est véritablement inintelligible.

(2) Nous possédons de la main de divers graveurs plus de

Digitized by Google

les (1), allégories (2), tous les hommages imaginables furent rendus à la mémoire de Mirabeau.

Nous ne nous arrêterons un moment que sur un seul, le plus touchant de tous, parce qu'il fut tout-à-fait exempt d'intérêt personnel, d'ostentation et de publicité. Le 3 octobre 1791, la sépulture de Mirabeau fut visitée par trois de ses amis; affligés de l'état où était déjà le cercueil, ils en firent confection-

cinquante estampes dont la plupart ne présentent de Mirabeau que le nom.

(1) Huit médailles différentes (dont quatre en métal de cloche) furent fondues ou frappées en l'honneur de Mirabeau. On en trouve la description aux pages 148, 149, 150, 151, 251, 260 et 276 du tome 1 de l'*Histoire numismatique de la révolution française*, etc., par M. H***. Paris, Merlin, 1826.

Les médailles sont figurées sous les nos 206 à 210, planche 23; 365, planche 35; 375, planche 37; et 405, planche 39.

Il y a aussi une très-belle médaille de Mirabeau, gravée par M. Gatteaux fils, dans la *Galerie numismatique* entreprise, il y a quelques années, sous les auspices de M. S. Bérard, déjà cité, qui a conçu la pensée, et fait les premiers frais de cette collection toute nationale.

(2) Entre autres, une composition de Moreau le jeune, gravée par Masquelier, représente Mirabeau reçu aux Champs-Elysées par Franklin, qui le couronne de chêne, par J.-J. Rousseau, Montesquieu, Voltaire, Mably, Fénélon, etc.

Peuchet parle aussi, tome 4, page 333, d'un projet de monument; et, d'après la description qu'il en fait, il semblerait que l'auteur, M. Benoît de la Mothe, aurait simplement copié la composition allégorique du tombeau du maréchal de Saxe, par Pigalle.

Digitized by Google

ner un autre, et ils constatèrent ce soin pieux par une inscription sur parchemin, qu'ils fixèrent dans l'intérieur de la tombe, dont assurément ils ne pouvaient pas deviner la violation ultérieure. Voici le texte de cette inscription :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, dans « les jours de septembre, Jacques-Brice-François « de Comps, premier secrétaire, ami intime de « Mirabeau; Jean-François Vitry, qui aima ce « grand homme comme son frère; et Jean-Hipo- « lite Dudouit-Lavillette, qui lui a rendu les der- « niers devoirs (1), sont venus en pèlerinage à son « tombeau; ils ont trouvé le cercueil endommagé, « et, du consentement de M. de Lamarck, son « exécuteur testamentaire et son généreux ami, ils « ont ordonné ce nouveau cercueil, et l'ont fait « placer sous leurs yeux. A Paris, le trois octobre « mil sept cent quatre-vingt-onze. »

Signé J.-B.-F. DE COMPS, J.-F. VITRY, J.-H. DUDOUIT-LAVILLETTE.

Quelques jours après un hommage d'une autre sorte était rendu à Mirabeau, par M. Frochot, son exécuteur testamentaire; il se présenta, le

(1) Allusion au fait que nous avons rapporté ci-dessus à la page 491. M. Dudouit-Lavillette était secrétaire du marquis de Montalembert, lieutenant-général, auteur de plusieurs ouvrages sur l'attaque et la défense des places de guerre.

Digitized by Google

20 octobre, devant l'Assemblée législative. « Je « viens, » dit-il, « ajouter à tous les éloges, répon- « dre à toutes les calomnies, par ce seul mot : *Il* « *est mort insolvable*. Éloge inouï, mais précieux « dans cette occurrence; car il fallait encore que « pour Mirabeau, et pour Mirabeau seul, ce fût « un honneur de mourir dans cet état qui, pour « les autres hommes, appelle les malédictions sur « la tombe.

« Exécuteur de ses volontés dernières, je viens « demander, au nom de ses créanciers, que le « trésor acquitte les frais de sa pompe funèbre. Elle « fut digne du grand homme pleuré par son pays; « elle fut trop grande pour sa fortune, et peut-être « il n'est pas juste que des créanciers aient à gémir « de la célébrité de leur débiteur. »

« . . . . . C'est pour lui qu'ont été insti- « tuées en France les premières funérailles, ce « *funus collativum* des Romains, où le sénat as- « sistait en corps, et où la masse entière du peuple « venait accompagner les tristes dépouilles des « hommes qui l'avaient bien servi.

« Le sénat décernait ces honneurs, et le trésor « public en acquittait la dépense; souvent aussi le « peuple lui-même ordonnait l'appareil de cette « fête lugubre, et à l'instant il se cotisait pour la « rendre digne de l'ami qu'il avait perdu. *En re-* « *tournant dans nos foyers, après cette cérémo-*

Digitized by Google

« *nie*, » dit un ancien, « *nous en racontions les dé-*
« *tails à nos enfans, et ce récit faisait germer dans*
« *leurs âmes le saint amour de la vertu.*

« La France n'a pas voulu, sans doute, imiter
« à demi l'exemple des Romains; et lorsque le
« peuple de Paris disait : *Nous ne souffrirons pas*
« *que notre ami soit mort insolvable*, serait-il
« permis de penser qu'en ordonnant l'inhumation
« solennelle de Mirabeau, en assistant en corps à
« ses funérailles, les représentans du peuple n'aient
« pas entendu que ce deuil national fût une dé-
« pense publique ?

« Des collègues et des amis purent négliger dans
« ce fatal instant ce qu'exigeait le régularité des dé-
« cisions; mais ils ne craignirent pas de porter trop
« loin la reconnaissance.

« C'est à vous qu'il appartient de suppléer à ce
« silence; vous savez quel fut Mirabeau; vous avez
« vu le regret des peuples.

« Pour moi, je n'aurais pas été l'ami de cet
« homme célèbre; sa voix mourante ne m'aurait
« pas confié l'exécution de ses volontés dernières,
« que je remplirais encore, comme citoyen, le
« devoir dont je m'acquitte en ce moment. Le dé-
« cret que je sollicite honorera également et la
« patrie, et l'homme qu'elle a perdu; c'est moins
« un acte de générosité qu'un acte de justice; car
« si les dépenses funèbres sont la charge ordinaire

Digitized by Google

« de l'héritier, quel autre, avant le peuple, recueille « l'héritage d'un grand homme ? »

Nous ne pouvons mieux faire connaître le résultat de cette démarche que par une citation empruntée à un journal du temps : « Il est des faits « et des mots qui saisissent toutes les imaginations; « ceux-là ont produit dans l'Assemblée législative « une impression profonde; elle a décrété à l'in- « stant » (le 3 novembre) « que le trésor public « payerait les frais des funérailles de Mirabeau (1). »

Mais l'époque d'une réaction fort naturelle ne pouvait pas tarder; la mort de Mirabeau et la séparation, nous oserons dire le suicide de l'Assemblée constituante, avaient livré la révolution aux démagogues. Ceux qui proscrivaient le trône et la constitution de 1791, ne pouvaient point pardonner à la mémoire de l'homme d'état qui avait été l'habile et courageux défenseur de l'un et de l'autre, qui avait contenu, qui aurait étouffé l'anarchie.

Le 20 novembre 1792, des papiers, cachés par

(1) *Journal de Paris* du 21 octobre 1791, n° 294, p. 1197. Mme du Saillant qui envisageait la question sous un autre point de vue que M. Frochot, réclama avec quelque aigreur, le 23 octobre, dans le *Moniteur*, contre la déclaration solennelle d'insolvabilité. M. Frochot répondit sur le même ton le 7 novembre. Nous n'avons pas à nous arrêter davantage sur un tel incident.

Digitized by Google

le Roi, avaient été découverts aux Tuileries dans une armoire fermée par une porte de fer. Une commission nommée pour en rendre compte à la Convention, avait chargé du rapport le sombre républicain Ruhl, celui-là même qui provoqua le supplice du savant et vertueux maire de Strasbourg, Dietrich (1); qui brisa la sainte ampoule à Reims (2); qui demanda la démolition des châteaux (3); qui proposa d'incendier *provisoirement* tout ceux de l'électorat de Mayence (4); qui s'associa à la conspiration du 1er prairial an III (20 mai 1795), dont le but était de ramener le régime et la constitution de 1793; et qui, enfin, désespéré de voir la cause du terrorisme définitivement vaincue, se donna la mort pour ne pas survivre à la perte de ce qu'il appelait *la liberté* (5).

(1) 20 novembre 1792.

(2) *Moniteur* du 22 du premier mois de l'an II de la république, n° 22.

(3) *Moniteur* du 30 du premier mois de l'an II, n° 30.

(4) En d'autres termes, « de faire payer la rançon des « otages français détenus à Mayence, par le despote pa- « latin, ce vil scélérat embéguiné d'une mitre électorale; « et, sur son refus, d'incendier tous les grands bailliages qui « sont en nos mains, d'étendre cette mesure sur toutes les « terres et possessions des petits princes, comtes et nobles « d'empire; et de mettre *provisoirement* le feu à tous les « châteaux de ces contrées. » 11 pluviôse an II (30 janvier 1794), *Moniteur*, n° 131.

(5) 10 prairial an III (29 mai 1795).

Nous remarquerons comme une singularité que les trois

Digitized by Google

En rendant compte, le 5 décembre 1792, des papiers trouvés dans l'*armoire de fer*, Ruhl ne manqua pas de mentionner ceux où Mirabeau était nommé sans qu'il y eût d'ailleurs un seul mot de sa main, et dont nous avons parlé (t. VII, p. 287 à 289). Un député demanda que l'on retirât du Panthéon les cendres de Mirabeau. La Convention, ce jour-là, se borna à décider, non pas *que sa mémoire serait mise en arrestation*, comme le proposait Manuel, mais que sa statue serait voilée jusqu'à la présentation du rapport, dont, sur l'avis du même Manuel, le comité d'instruction publique fut chargé (1).

Enfin, onze mois après, le *quintidi* 5 frimaire an II (27 novembre 1793), M. J. Chénier apporta

biographies les plus répandues, qui parlent si souvent d'hommes très-obscurs, n'ont pas accordé de notice au conventionnel Ruhl.

(1) La Convention, du moins, voulait attendre un rapport; mais la populace qu'entraînaient des impulsions encore plus brusques, n'eut pas autant de patience, et le 9 décembre elle pendit le buste de Mirabeau en place de Grève. (*Moniteur* du 11.)

Ce fut pour Manuel l'occasion de demander à la Convention, le 24 décembre, que l'acte d'accusation contre la mémoire de Mirabeau fût rédigé sur-le-champ. Il annonça que cette grande mémoire serait défendue par M. Frochot.

Celui-ci, toutefois, ne se présenta pas lors du rapport ultérieur, empêché qu'il fut par la seule raison qui pût le retenir; il subissait le sort de ses plus illustres collègues survivans, il était en prison.

Digitized by Google

son rapport à la Convention ; il présenta comme démonstratifs les documens si vagues dont nous avons ailleurs donné l'analyse ; il rappela et incrimina les principes monarchiques que Mirabeau avait constamment soutenus, avant l'époque à laquelle on rattachait son *apostasie* ; il le montra ne songeant depuis « qu'à rebâtir le despotisme avec des « matériaux constitutionnels. » Il conclut en proposant « d'exclure Mirabeau du Panthéon français, » et le décret rendu, séance tenante, fut conçu en ces termes : « La Convention nationale, après « avoir entendu le rapport de son comité d'instruc- « tion publique, considérant qu'il n'y a point de « grand homme sans vertu, décrète que le corps « d'Honoré-Gabriel Riqueti Mirabeau sera retiré du « Panthéon français. — Le même jour que le corps « de Mirabeau sera retiré du Panthéon français, « celui de Marat (1) y sera transféré. »

Cependant près de dix mois s'étaient écoulés sans que le décret eût été mis à exécution, et dans cet intervalle s'était accomplie, par le grand événement du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), la

(1) Marat avait péri quatre mois auparavant, le 13 juillet 1793, poignardé par Charlotte Corday. Un décret du 24 brumaire an II (14 novembre 1793) avait, sur le rapport du peintre David, décerné à Marat les honneurs du Panthéon. A son tour, il en fut exclu en vertu d'un décret du 20 pluviôse an III (8 février 1795).

Digitized by Google

chute de Robespierre, et de ses principaux séides, à qui la mémoire de Mirabeau était si justement odieuse; mais ce n'était encore là que la victoire de quelques complices sur leur chef; ils n'avaient voulu que sauver leur vie; ils n'avaient frappé le bourreau de la France que parce qu'il allait être le leur; échappés à sa dictature sanguinaire, ils voulaient l'exercer pour leur compte; ils préparaient de nouvelles proscriptions aux vivans; ils ne pouvaient, dès lors, rétracter celle qu'ils avaient prononcée avec lui contre l'illustre mort; aussi vit-on, le 21 fructidor (7 septembre 1794), la Société des jacobins demander l'exécution du décret du 5 frimaire; le 26 fructidor (12 septembre 1794), la Convention nationale, sur le rapport de Léonard Bourdon, fixa l'époque au dernier jour des *sans culottides*, destiné à célébrer « les « victoires de la république, et les charmes de la « fraternité, etc.;» et l'exécution des deux décrets fut constatée par deux procès-verbaux que nous transcrivons littéralement et *figurativement* d'après la minute originale :

« L'an second de la république francaise une « et Indivisible, le cinquième jour sanculotide (21 septembre 1794), « trois heures après midy « en exécution du décret du 26 fructidor rendu « sur la fête de ce jour nous Silvain-Barnabé Lardy « commissaire de police de la section du Panthéon

Digitized by Google

« français accompagné des deux citoyens commis-
« saires de ladite section et du citoyen secrétaire-
« greffier de police avec nous soussigné nous nous
« sommes rendu au temple du Panthéon français
« ou étant le corthège de la fête arrivant et s'étant
« arrêté sur la place dudit Panthéon un des ci-
« toyens huissier de la Convention s'est avancé vers
« la porte d'entrée dudit Panthéon y à fait lecture
« du décres qui exclus d'yceluy les restes d'Honoré
« Riqueti Mirabeau qui aussitôt ont été porté dans
« un cerceuil de bois hors de l'enceinte dudit tem-
« ple et nous ayant été remis nous avons fait con-
« duire et déposer ledit cercueil dans le lieu or-
« dinaire des sépultures pour y demeurer a titre
« de dépôt jusqu'a nouvel ordre ce qui sera exé-
« cuté, et avons signé. »

Signé MORICHON, commissaire. SAGAULT, commissaire. LARDY. DESGRANGES, secrétaire-greffier.

« Et le trois desdits mois et an conformément
« à ce qu'il nous a été prescrit par les citoyens
« membres du comité d'instruction public les
« citoyens Garnier et Parot tous deux commis-
« saires civil de cette section se sont rendu au
« lieu du dépôt dudit cerceuil et ont fait dis-
« traire celuy de bois que nous avons fait dé-
« poser aux magasins dudit Panthéon ainsy

Digitized by Google

« qu'il résulte du reçu qu'en à donné le sieur « Soufflot ci-annexé, dans lequel s'est trouvé un « morceau de papier contenant le nom d'Em- « berville menuisier qui à fait ledit cercueil de « bois et un morceau de parchemin conçu en « ces termes *L'an mil sept cent quatre-vingt-* « *onze*, etc. (1), lesquelles pièces seront annexé « au présent pour le tout être envoyé au co- « mité d'instruction public avec expédition du « présent.

« Et à l'égard du cercueil de plomb, nous y « avons fait faire plusieurs trous pour l'évaporation, « d'après laquelle il sera avisé ce que de raison et « avons signé. »

Signé LARDY. DESGRANGES, secrétaire-greffier.

« Suit la teneure de l'épitaphe en cuivre rouge « étant sur ladite tombe : *Ci-gît Gabriel-Honoré* « *Riqueti Mirabeau, député à l'Assemblée na-* « *tionale, décédé le* 2 *avril* 1791, *âgé de quarante-* « *deux ans et un mois*. Requiescant (*sic*) in pace. »

Nous n'ajouterons à ces tristes détails que pour consigner ici un éclaircissement que personne, à notre connaissance, n'a jamais recherché. *Le lieu ordinaire des sépultures*, dont parle le premier

(1) C'était l'écrit signé de Comps, Vitry et Dudouit-Lavillette, que nous avons transcrit ci-dessus, page 514.

Digitized by Google

procès-verbal, est le cimetière *Sainte-Catherine*, contigu à l'ancien cimetière de *Clamart*, situé dans le faubourg Saint-Marcel (1). C'est là que le corps de Mirabeau fut porté, *pendant la nuit* (2), et inhumé vers le milieu de l'enceinte, sans aucune décoration ou indice tumulaire. Qui, en effet, s'en serait occupé? la piété publique? la terreur la refoulait au fond des âmes. Les parens de Mirabeau? le vénérable bailli venait de mourir (3), pénétré de la douleur et de l'horreur que lui causaient l'extinction de sa famille et les maux de sa patrie; la marquise de Mirabeau, et Mme du Saillant ainsi que ses filles étaient en prison. Enfin les amis de Mirabeau étaient dans l'impossibilité de protéger et même de marquer sa sépulture, car le comte de Lamarck et M. Pellenc avaient quitté la France; M. Frochot était détenu à Dijon; M. de Comps était proscrit et caché. . . . . .

Nous n'insisterons pas davantage sur les détails

(1) Entre les rues Fer-à-Moulin, des Francs-Bourgeois, des Fossés-Saint-Marcel et la place Scipion.

(2) Ce fait du dépôt nocturne nous a été attesté par le concierge qui était en fonctions lors de l'événement.

(3) Le bailli de Mirabeau mourut à Malte le 18 avril 1794. L'acte mortuaire indique ainsi la cause du décès : *ex cancere in digito pedis labefactatus*. C'était par suite d'une blessure qu'il avait reçue au combat de la Ciotat, en 1745, et dont il souffrit pendant cinquante ans. Le bailli était dans sa soixante-dix-septième année, et avait survécu à son frère et à ses deux neveux.

Digitized by Google

de ces scènes d'expulsion, épisode si naturellement placé dans un temps de délire furieux; bien loin de descendre à d'inutiles apologies, nous acceptons cet attentat sacrilége comme un honneur à défaut duquel la gloire de Mirabeau aurait été incomplète; puisque sans la justificative flétrissure que la Convention essaya d'infliger à sa mémoire, seul parmi les chefs constitutionnels de la révolution de 1789, seul parmi les fondateurs de notre liberté politique, il n'aurait été atteint ni dans sa personne ni dans son nom, à une époque où quelques-uns de ses plus illustres collègues languissaient dans l'exil, la prison et la misère, et où tous les autres mouraient sur l'échaffaud.

Nous n'insisterons pas non plus sur la réparation législative qui suivit de près. Le 16 thermidor an VI (30 juillet 1797), Lenoir-Laroche présenta au Conseil des anciens une épreuve du portrait en pied de Mirabeau (1), et prononça à cette occasion un discours où il rendait noblement justice à l'orateur et à l'homme d'état; Cabanis, le même jour, fit, devant le Conseil des cinq-cents, une pareille démarche, et son discours, moins développé que celui de son collègue, fut chaleureusement appuyé par Briot

(1) Ce portrait, gravé par Beisson, et fort répandu, est une œuvre d'art estimable, mais la tête manque de ressemblance. C'est celui dont nous avons parlé dans une Note précédente. (Voir à la page 512 du présent volume.)

Digitized by Google

qui s'écria : « Loin de justifier un nom dont la « gloire est le domaine des nations et de la posté- « rité, ce sont elles qui le jugeront et ordonne- « ront un jour à la France de reporter au Panthéon « son urne renversée, et d'offrir des sacrifices ex- « piatoires à ses mânes. » Ajoutons seulement que ces solennels hommages furent accueillis par l'assentiment sympathique des deux Assemblées; et que pas une voix n'osa s'élever pour les repousser, pour démentir la conscience publique qui s'y associait, pour renouveler les accusations naguère portées par l'anarchie contre son ennemi mortel.

Ici se termine notre tâche proprement narrative; et nous n'y ajouterons plus que des conclusions succinctes.

Nous pourrions peut-être nous borner à nous les emprunter à nous-même, car nous croyons avoir donné sur le caractère privé et sur le caractère politique de Mirabeau tous les détails d'où se déduit naturellement le résumé de sa double histoire.

Cependant le profond sentiment qui nous anime ne peut pas nous tenir lieu des observations intimes et des souvenirs personnels qui nous ont été interdits par notre âge. Nous sommes donc forcé, à la fin comme dans le cours de notre tâche, de recourir à Mirabeau lui-même, à ses familiers, à ses rivaux

Digitized by Google

et à ses adversaires, pour récapituler notre long travail en quelques traits concentrés que nous choisirons, sans nous inquiéter beaucoup des répétitions dont la rencontre, d'ailleurs à peu près inévitable, sera compensée par la variété et l'énergie du coloris.

Rassemblons d'abord, sur l'extérieur de Mirabeau, quelques esquisses éparses dans les écrits de plusieurs personnes qui l'ont vu.

« On remarquait surtout le comte de Mira-
« beau, » dit Mme de Staël, « et il était difficile de
« ne pas le regarder long-temps, quand on l'avait
« une fois aperçu; son immense chevelure le dis-
« tinguait entre tous. On eût dit que sa force en
« dépendait comme celle de Samson. Son visage
« empruntait de l'expression à sa laideur même;
« et toute sa personne donnait l'idée d'une puis-
« sance irrégulière, mais enfin d'une puissance
« telle qu'on se la représentait dans un tribun du
« peuple (1).

« Je vais décrire, » dit Dulaure, « la figure de
« Mirabeau. Sa stature était moyenne (2). Ses
« membres musclés, ses formes athlétiques, corres-
« pondaient à la force de son âme. Sa tête volu-
« mineuse, couverte d'une chevelure abondante;
« de plus son visage dont les ravages de la petite
« vérole avaient déformé les traits, constituaient sa

(1) *Considérations*, etc., tome 1, page 193.
(2) Cinq pieds quatre pouces. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

« laideur. Mais la largeur de son front, l'évase-
« ment de ses temporaux, signes du génie, son
« œil vif et perçant (1), la chaleur de son action,
« embellissaient sa figure, et lui composaient une
« physionomie éloquente qui subjuguait ses audi-
« teurs, et les disposait d'avance à soumettre leur
« opinion à la sienne (2).

« Il comptait parmi ses avantages son air ro-
« buste, sa grosseur, des traits fortement marqués,
« et criblés de petite vérole. *On ne connaît pas*, di-
« sait-il, *toute la puissance de ma laideur*, et cette
« laideur, il la croyait très-belle. Sa toilette était
« fort soignée. Il portait une énorme chevelure
« artistement arrangée, et qui augmentait le vo-
« lume de sa tête. *Quand je secoue*, disait-il, *ma*
« *terrible hure, il n'y a personne qui osât m'in-*
« *terrompre* (3). »

Nous avons obéi, peut-être trop obéi à la néces-sité qui nous était imposée de parler de la jeunesse de Mirabeau; nous avons dit que ses fautes et ses

(1) Ses yeux fort grands, avec de très-petites prunelles, étaient gris et faibles. Mme la duchesse d'Abrantès s'est avisée (*Mémoires*, tome 1, page 159) de parler des *petits yeux* de Mirabeau. C'est une découverte qui appartient exclusivement au spirituel auteur dont l'imagination est plus inventive que sa mémoire n'est fidèle. (*Note de l'Editeur.*)

(2) *Esquisses*, etc., page 407.

(3) Et. Dumont, *Souvenirs*, pages 282 et 283.

Digitized by Google

malheurs avaient été causés principalement par sa constitution morale, surtout par ce que nous appellerons encore une fois le fatal phénomène de son organisation physique, car on n'a des hommes extraordinaires qu'à des conditions, et avec des contrastes qu'il faut accepter; ensuite par sa position de famille, et par l'abus inconséquent autant qu'inhumain des rigueurs de son père, que Chaussard appelle énergiquement « l'autre Eurysthée de cet « autre Hercule. »

Nous n'essayerons donc, pas plus à présent que naguère, de justifier ses nombreux écarts de conduite : nous les expliquerons seulement par ces mêmes causes, et par une conséquence justement tirée des mœurs de l'époque, où les exemples des plus déplorables désordres domestiques descendaient des hautes classes, et même du trône, dans toutes les parties de la société; car l'explosion de la fougueuse jeunesse de Mirabeau correspond, dit avec raison Mérilhou, « à un temps où le mépris de la foi « conjugale et des devoirs domestiques signalaient « malheureusement une société en décadence, et « surtout la classe élevée à laquelle appartenait « Mirabeau. Il avait vingt-six ans; il ne sut pas se « soustraire à l'influence pernicieuse des exemples « qui l'assiégeaient de si près. Il partagea la cor- « ruption de son temps. Il l'a expiée par trois an- « nées de captivité; il en a parlé toute sa vie avec

Digitized by Google

« repentir; on peut, on doit le blâmer; mais on « n'a pas le droit de flétrir sa mémoire, parce qu'il « n'a pas été plus irréprochable que son siècle (1). »

Telle fut, pourtant, la cause principale du renom d'immoralité qui rendit si difficiles pour Mirabeau son entrée et ses premiers pas dans la carrière politique, et qui, pendant quelque temps, neutralisa en partie l'influence que ses talens de publiciste, d'orateur, d'homme d'état, devaient, dès le premier abord, lui donner dans l'Assemblée. « Il sentait si bien que s'il avait joui d'une « considération personnelle, toute la France au- « rait été à ses pieds, que, dans certains momens, « il aurait consenti à passer à travers les flammes « pour purifier le nom de Mirabeau. Je l'ai vu pleu- « rer, à demi suffoqué de douleur, en disant avec « amertume : — *J'expie bien cruellement les er-* « *reurs de ma jeunesse* (2). » Un autre mot, dans lequel il y a moins de personnalité et plus de patriotisme, a été souvent répété par Mirabeau : « Les « torts de ma jeunesse coûtent bien cher à la ré- « volution ! »

Il est vrai que ce reproche d'immoralité était moins une cause effective de défaveur qu'un prétexte saisi par la haine; car, comme le dit M. J.-Ch. Bailleul, « Mirabeau ne fut pas seulement considéré comme

(1) Page 206.
(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 286.

Digitized by Google

« un zélé partisan de la révolution, il en fut sur-
« nommé l'Hercule; comme tel, il eut pour en-
« nemis tous les ennemis de la révolution, et,
« comme homme supérieur, tous les gens à courte
« vue; la haine des uns inventait, l'amour-propre
« des autres accueillait tout ce qui pouvait nuire
« à sa réputation. » (Le judicieux écrivain aurait pu ajouter que le vulgaire s'avise rarement de réviser les jugemens de la malignité; qu'il trouve des idées toutes faites, et qu'il les adopte sans examen.) « Mais si Mirabeau eut de violens détrac-
« teurs, il eut aussi des partisans, des admirateurs,
« des enthousiastes; et, ce qui prouve bien plus en
« sa faveur, il eut, pour amis de cœur, des hommes
« connus pour être dignes de toute sorte d'estime;
« ses ennemis ne méritent, sous aucun rapport,
« la confiance qu'inspirent ses amis (1). »

Nous quittons cet aperçu pour ne pas anticiper sur le résumé du rôle public de Mirabeau, et nous revenons à son caractère privé.

Nous avons prouvé que, malgré sa violence naturelle, malgré l'empire d'un tempérament et d'un caractère presque toujours indomptables, il était facile et bon, confiant et généreux, adorateur des vertus qu'il n'avait point pratiquées, incapable d'envie, de haine, de rancune, de vengeance. Nous

(1) *Examen*, etc., tome 1, page 241.

Digitized by Google

n'en dirons pas autant de la vanité; car il est très-vrai que cet implacable ennemi des priviléges de fait, des abus vexatoires et tyranniques, ne l'était nullement des distinctions sociales; que, par exemple, il était fier de sa noblesse, et qu'il en reprit les signes extérieurs, alors que tout le monde les quittait (1).

Nous avons démontré que Mirabeau, comme homme de famille, était tout autre que ne l'a présenté la publication de l'odieux et mensonger recueil des lettres de Vincennes; en effet, malgré les torts domestiques, trop graves et trop multipliés, qui ont troublé et déconsidéré sa jeunesse, nous avons le droit de dire, parce que nous en avons fourni cent preuves, qu'il fut un fils tendre et res-

(1) Il ne faut pas croire toutefois que ce faible allât jusqu'au degré que suppose la prétendue anecdote empruntée à Mme de Staël (*Considérations*, tome 1, page 262), et plusieurs fois répétée, notamment par la *Biographie universelle, ancienne et moderne* (tome 29, page 108); par Peuchet (tome 4, page 379), etc., etc. : « Racontait-il la journée « de la Saint-Barthélemy, il avait soin d'ajouter : *l'amiral « de Coligny qui, par parenthèse, était mon cousin.* » Jamais cette puérile vanterie n'est échappée à Mirabeau, qui savait fort bien qu'aucune alliance n'avait existé entre sa famille et la maison de Chastillon, au-dessous de laquelle, du reste, il n'aurait pas placé la sienne. La preuve justificative de cette dernière dénégation est dans la généalogie fort exacte que Mirabeau a lui-même écrite. (Voir au tome I des présens Mémoires, page 9.)

Digitized by Google

pectueux; un époux affectionné et indulgent, quoiqu'à la fois jaloux et infidèle; un excellent frère; un amant volage sans doute, mais passionné et dévoué jusqu'à l'héroïsme; enfin, un des hommes en qui le sentiment de la paternité a été le plus tendre et le plus vif, un de ceux qui ont le mieux compris et pratiqué le culte de l'amitié.

« Ceux qui l'ont vu de près savent s'il ressemblait « aux peintures que la malveillance et l'envie fai- « saient de son caractère, et que la crédulité rece- « vait, sans discussion, de ces bouches cruelles qui, « pendant plus de quinze ans, le noircirent de fiel, « avec la plus opiniâtre persévérance. Ils savent s'il « fut jamais un homme plus sensible à l'amitié, « plus tendre envers ses amis, plus facile dans son « intérieur (1), plus aimable dans le commerce de

(1) Et. Dumont raconte à ce sujet deux anecdotes que nous rapporterons, parce qu'elles sont vraies et piquantes :

« Il était fort aimé de ses gens. J'allai avec lui à la Bas- « tille trois ou quatre jours après qu'elle eut été prise. Cette « visite fut pour Mirabeau une marche triomphale : la foule « qui couvrait les environs se rangeait à son approche ; on « lui jetait des vers et des fleurs ; on remplissait sa voiture « des livres et des manuscrits qui avaient été enlevés dans « les premiers jours. — Nous visitâmes la Bastille dans tous « les endroits accessibles : nous descendîmes dans un cachot « où l'on ne voulut point permettre au domestique d'entrer. « Le pauvre garçon se mit à fondre en larmes, me conjurant « d'avoir l'œil sur son maître qu'on pouvait tuer dans ces ca- « chots. L'idée de la Bastille réveillait dans l'esprit du peuple

Digitized by Google

« la vie, plus obligeant, plus incapable de soute-
« nir sans émotion l'aspect du malheur, plus véri-
« tablement enclin à la bienfaisance. Ils savent si
« le goût de la raison, l'attrait de la vertu, le sen-
« timent de la justice et de la rectitude n'étaient
« pas chez lui des penchans plus habituels peut-
« être que ses passions elles-mêmes (1).

« . . . . . Dans le public, on croyait Mi-

« les idées les plus sinistres ; le cadavre même du monstre lui « donnait encore des transes de peur. » (*Souvenirs*, page 303.)

Ce domestique si affectionné était Legrain dont nous avons parlé plusieurs fois.

« Mirabeau avait un valet de chambre nommé Teutch « (Theis), qui avait été contrebandier, et qui racontait des « prodiges de valeur, sans se douter qu'il y eût même de la « prouesse. *Ces flibustiers*, disait Mirabeau, *avilissent bien « le courage ; la plus grande intrépidité appartient aux « derniers des hommes.* Le service personnel durait long- « temps, car il était fort recherché dans sa toilette, et il l'égayait « quelquefois en donnant quelques coups de pied, quelques « coups de poing à Teutch qui les prenait pour des marques « d'amitié ; et quand son maître, trop occupé, passait quel- « ques jours sans lui donner de ces petites attentions, il « faisait son devoir tristement, et le temps lui durait beau- « coup : *Qu'avez-vous, Teutch ? vous êtes bien morne. — « Monsieur le comte me néglige tout-à-fait. — Comment ! « que voulez-vous dire ? — Monsieur le comte est si sérieux « avec moi depuis huit jours !* En sorte que, par bonté « d'âme, il fallait lui donner, de temps en temps, un grand « coup de poing au milieu de l'estomac, et s'il était renversé « par terre, il riait à gorge déployée. Son désespoir à sa mort « n'est pas concevable. » (*Souvenirs*, page 305.)

(1) Cabanis, etc., page 264.

Digitized by Google

« rabeau très-colère et très-vindicatif. L'impétuo-
« sité de ses goûts, et le caractère très-prononcé
« de ses opinions l'exposaient, il faut en convenir,
« à des violences de premier mouvement. Cepen-
« dant cet homme, si facilement irrité par les pro-
« vocations ou par les obstacles, était celui qui sa-
« vait le mieux maîtriser son âme; cet homme
« qui, sans doute, était susceptible de profonds
« ressentimens, puisqu'il avait beaucoup de dignité
« et d'énergie dans le caractère, sacrifia toujours
« ses passions personnelles au succès des affaires
« publiques. Dans les orages de l'Assemblée, ja-
« mais on ne l'a vu s'emporter de manière à perdre
« la liberté de son jugement et l'à-propos de ses
« ressources. Dans les occasions où l'on cherchait
« à le rapprocher des personnages qu'il aimait le
« moins, et où cela pouvait avoir, en effet, quel-
« que objet d'utilité générale, il n'a jamais opposé
« une résistance durable. Je l'ai vu, plus d'une fois,
« faire dans ce genre des sacrifices dont, en les ap-
« prouvant beaucoup, j'avoue que j'aurais difficile-
« ment été capable. Souvent, d'ailleurs, il décriait
« les opinions, il attaquait les démarches, il cen-
« surait les vues, sans que les personnes y fussent
« pour rien; et pour peu qu'on sût intéresser sa
« générosité, il n'était pas d'injure qu'on ne pût
« l'engager à mettre en oubli : je l'ai vu de très-
« près; je l'ai vu assez long-temps; je l'ai vu dans

Digitized by Google

« toutes les situations; et j'atteste que jamais il n'y « eut d'être moins haineux, moins capable d'une « vengeance méditée et suivie, moins capable de « faire sentir à ses ennemis l'ascendant de sa situa- « tion ou même celui de son talent (1).

« . . . . . Mais ce n'est point ici le lieu « de le peindre et de l'apprécier. Un jour viendra « où, plaçant dans le même tableau, sous les yeux « du public, les immortels ouvrages dont sa plume « a doté les lettres, la philosophie ou la morale; « les inappréciables services qu'il a rendus à sa « patrie; enfin l'histoire naïve de son cœur, de ses « pensées, de ses habitudes intimes, de ses rapports « particuliers avec les hommes, nous laisserons sans « crainte, au public, le soin de juger si la place « qu'il mérite comme bon n'équivaut pas à celle « qu'il obtient comme grand (2). »

Nous avons encore à présenter à nos lecteurs une nuance trop peu remarquée du caractère de cet homme que sa force portait à la violence, que l'adversité et les persécutions auraient pu rendre amer et dur; et qui, pourtant, malgré un fond de fierté aristocratique, montrait toujours la plus séduisante

(1) Cabanis, etc., pages 283 et 284.

(2) *Ibid.*, etc., pages 264 et 265. Malheureusement pour la mémoire de Mirabeau, Cabanis, mort subitement dans la force de l'âge, n'a pas eu le temps d'accomplir ce projet digne de son âme et de son esprit.

Digitized by Google

aménité de mœurs; écoutons encore à cet égard ses contemporains.

L'un d'eux, et des plus illustres, loin d'être attaché à Mirabeau par aucun lien de société, ou surtout d'opinions, était plutôt l'ami de ses ennemis; voici pourtant comme il s'exprime à son sujet : « Il était d'une société douce, d'un com-« merce aimable, et trouvait du plaisir à dire des « choses obligeantes ; je me souviens que pendant « qu'il était président de l'Assemblée nationale, « M. Tronchet, vieillard vénérable et déjà cassé, « lisait un rapport long et d'un médiocre intérêt. « On faisait du bruit; Mirabeau, pour le faire ces-« ser, dit, en agitant sa sonnette : *Messieurs, veuil-« lez vous rappeler que la poitrine de M. Tron-« chet n'est pas aussi forte que sa tête* (1). »

Un autre témoin que nous avons à citer était, au contraire, lié à Mirabeau par un sentiment d'amitié, qui céda plus tard à d'ingrates préoccupations, et à un orgueil injustement égoïste :

« Je n'ai connu, » dit Et. Dumont, « aucun « homme qui sût, quand il le voulait, se rendre « plus agréable et plus séduisant que Mirabeau. Il « était ce qu'on appelle bon compagnon dans toute « la signification du terme; complaisant, facile, « plein de gaîté, de ressource et de variété dans

(1) *Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis. Paris, 1813.

Digitized by Google

« l'esprit; il n'y avait pas moyen de se tenir avec « lui sur la réserve; il fallait en venir à la fami- « liarité, abandonner l'étiquette, les formes d'u- « sage, s'appeler simplement par son nom; quoi- « qu'il fût très-attaché à son titre de comte, et « qu'au fond du cœur il mît une grande impor- « tance à la noblesse, il avait assez d'esprit pour « distinguer les occasions où il fallait s'en préva- « loir, et pour se faire un mérite de l'abdication « volontaire qu'il en faisait. Les égards de politesse, « qu'on a comparés très-justement au coton et au « duvet qu'on place entre les vases pour les empê- « cher de se briser par leur choc, maintiennent « toujours une certaine distance, et empêchent, « pour ainsi dire, le contact des cœurs. Il n'en vou- « lait point. Son premier soin était d'écarter tous « ces obstacles, et la société intime avec lui avait « une sorte d'aspérité agréable, une sorte de cru- « dité d'expression plus apparente que réelle; et « l'on aurait pu y trouver toute la réalité de la « politesse et de la flatterie, sous les dehors de la « rudesse et quelquefois de la grossièreté. Après « les conversations du monde, plus ou moins céré- « monieuses, on trouvait un piquant nouveau dans « la sienne qui n'était point affadie par ces formes « banales (1). »

(1) *Souvenirs*, etc., page 12 à 14.
Cet homme si spirituel se plaisait à aiguiser, à faire valoir

Digitized by Google

Que manquait-il donc à ce caractère privé qui avait des côtés si intéressans et si nobles? C'est la modération, c'est la mesure : c'est l'absence des passions, ou la force de les vaincre, du moins de les contenir; ce qui a manqué à Mirabeau enfant, jeune homme, fils, époux, ce sont de bons traitemens, ce sont des proches capables de le comprendre, de tempérer, de calmer son imagination, de persuader doucement sa raison, de répondre à son cœur, de l'épanouir. C'est un heureux intérieur de famille qui lui a manqué; ce sont enfin et surtout, disons-le franchement, de bons principes religieux; ces principes tutélaires dont la raison la plus droite, dont la vertu la plus pure ne peuvent pas elles-mêmes se passer.

Ce n'est pas que nous admettions comme sa profession de foi, à cet égard, la théorie désespérante, et les blasphèmes horribles qui ont été ou interpolés ou aggravés dans deux passages du *Recueil de Vincennes*; nous trouvons, au contraire, dans cette correspondance, ainsi que dans plusieurs lettres inédites, l'expression d'une conviction véritable sur l'immortalité de l'âme, et nous avons besoin, ne fût-ce que pour nous-même, de consigner ici ces preuves consolantes :

l'esprit des autres. Aussi Chamfort disait-il à Vitry, leur ami commun : *Mirabeau est précisément le briquet qu'il faut à mon fusil.*

Digitized by Google

« Qu'elle est sublime cette idée, *l'immortalité* « *de l'âme !* sa source n'est pas dans cet orgueil ri- « sible qui s'essouffle follement à percer un avenir « que Dieu a couvert d'un impénétrable voile de « ténèbres (1). Son principe est dans une simplicité « de cœur, naïve et tendre. Celui qui, le premier, a « deviné ou plutôt senti l'immortalité de l'âme, « était sans doute une créature souffrante qui ne « pouvait pas supporter la pensée qu'elle ne rever- « rait jamais ce qui lui avait été cher..... *Jamais!* « *perdu pour jamais !* ces mots, en effet, brisent « l'âme ! elle a besoin de les repousser par une « conviction qu'elle reçoit sans la chercher, et que « la raison la plus sèche et la plus captieuse peut « ébranler parfois, mais non pas détruire.

Il ne me répond pas, mais peut-être il m'entend !

« Ces mots si touchans et si simples, proférés sur « l'urne cinéraire d'un ami, m'ont toujours paru « ce qu'on pouvait dire de plus éloquent en faveur « de l'immortalité de l'âme; et quand on ne trou- « verait à cette théorie qu'un attrait plutôt qu'une « évidence, cet attrait que je sens au fond du cœur

(1) Il y a ici un souvenir d'Horace :

Prudens futuri temporis exitum
Caliginosâ nocte premit Deus ;
Ridetque, si mortalia ultrà
Fas trepidat.

Digitized by Google

« est assez vif pour aimer et louer ceux qui admettent « ce dogme épurateur et consolateur. La poésie de « leur âme va mieux à la mienne que la logique de « la meilleure tête ; car, dans ce genre, après avoir « bien travaillé, elle ne fait guère que substituer « des difficultés à des disparates (1). »

Un autre extrait choisi dans un grand nombre, doit d'autant plus être considéré comme l'expression d'une conviction intime et profonde, qu'il est emprunté à une des lettres testamentaires que Mirabeau écrivit de Vincennes, au moment où il se croyait au terme de sa vie :

« Dieu ! Dieu puissant ! ah ! si j'ai nié ta provi- « dence, c'était pour n'être pas tenté de te croire « complice des méchans ! Tu sais si j'étais de bonne « foi : ta faible créature n'a pu t'offenser. Pourrais- « tu t'irriter contre elle, et la punir de la faiblesse « de son entendement (2) ? »

Ainsi, il n'est pas vrai que Mirabeau fût aveuglé par l'athéisme, quoique deux de ses biographes l'aient dit froidement, comme on avance l'assertion la plus indifférente ; mais il n'avait malheureusement que des aperçus très-superficiels, à moitié sentis, à moitié raisonnés, en matière de religion ; et pour se défendre contre tant de passions et d'entraîne-

(1) Lettre inédite de Mirabeau à Mme de Nehra ; de Londres, 18 mars 1785.

(2) *Lettres du donjon de Vincennes*, tome 4, page 302.

Digitized by Google

mens divers, il lui aurait fallu des principes solides qui ne lui furent pas inculqués, et qu'il n'eut pas le temps de puiser dans la droiture de son âme et dans la force de son esprit.

Les ennemis acharnés dont la haine avait besoin de noircir, sous tous les aspects, Mirabeau, qui, en réalité, avait plutôt des défauts de caractère que de véritables vices, l'ont accusé d'avarice et de cupidité. Rien n'est plus faux, nous l'affirmons d'après le témoignage unanime des personnes qui l'ont bien connu; jamais la soif des richesses n'atteignit ce caractère qu'exaltaient les passions les plus dominatrices, mais que les penchans ignobles et bas ne souillèrent en aucun temps. Mirabeau ignora toujours la valeur de l'argent, et à aucune époque de sa vie l'idée ne lui vint d'en amasser. Il en dépensa beaucoup sans doute; mais il s'en servit toujours sans compter, pour se livrer à une libéralité mélangée d'incurie, d'ostentation, et surtout de bienfaisance; pour satisfaire sans cesse, tout de suite, à tout prix, le goût à la fois impatient et passionné que lui inspiraient les objets d'art, quels qu'ils fussent, les tableaux, les sculptures, les estampes, les livres, les médailles, les pierres gravées, tous les objets d'une curiosité à la fois ingénieuse, délicate et savante; en un mot, Mirabeau était comme les enfans, sous ce rapport; il avait envie de tout, et ne savait pas se

Digitized by Google

refuser une fantaisie ; il semblait que l'argent fût un embarras pour lui, qu'il eût hâte de s'en défaire. Rien n'était plus plaisant, parfois, que ses débats avec M. de Comps, lequel, réservant des ressources pour satisfaire aux engagemens contractés, résistait aux interpellations impératives de l'illustre patron, bien moins sage que son jeune secrétaire, et qui ne voulait ni éprouver des refus, ni recevoir des comptes, où cependant le motif des refus aurait été d'autant plus facilement justifié, que cette étrange comptabilité présentait toujours du passif arriéré, et jamais d'actif en réserve (1).

Enfin on a violemment reproché à Mirabeau son ambition ; et ce reproche, certainement très-fondé, sinon quant aux motifs, du moins quant au fait

(1) M. de Comps, quand il s'agissait de comparer les moyens actuels aux engagemens, et de pourvoir à ceux-ci, ne recevait que cette seule réponse : *sauve-moi l'embarras des détails.*

Nous avons relevé ailleurs (tome VII, page 283 à 287 ; 349 à 352 des présens Mémoires) les mensonges qu'une aveugle haine ou une légèreté ignorante ont prodigués sur la prétendue fortune de Mirabeau. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de mettre ici en contradiction avec lui-même un homme qui, cependant, devait bien savoir à quoi s'en tenir.

Dans le cours de cinquante pages du même volume, Et. Dumont dit que Mirabeau avait *un train fastueux* (*Souvenirs*, page 244) ; qu'*un tribun du peuple qui faisait le Lucullus ne pouvait manquer de devenir suspect* (p. 231) ; et enfin que *les dépenses de sa maison n'étaient que le train d'un homme d'une opulence moyenne* (page 286).

Digitized by Google

même, nous amène à la partie de notre résumé qui doit traiter du caractère et du rôle politique de Mirabeau.

Il avait sans doute une vaste ambition ; mais elle était essentiellement noble ; elle avait pour principe le plus ardent patriotisme et la philanthro ie la plus pure.

Son ambition, nous l'avons toujours avoué, l'excitait à acquérir un grand pouvoir, à faire une haute fortune, à s'élancer au but où l'attendaient l'un et l'autre, et où il devait trouver la gloire à laquelle il se sentait destiné.

Mais que voulait-il faire de cette puissance, de cette fortune, de cette gloire? il voulait établir le gouvernement franchement représentatif, la liberté publique sous le frein de la loi, l'égalité devant la loi, le despotisme absolu mais unique de la loi; la force, l'indépendance, même la splendeur du pouvoir monarchique, co-créateur de la loi, mais toujours sujet de la loi. Il voulait, comme il l'a dit souvent, « guérir les Français de la su-« perstition de la monarchie, et y substituer son « culte. » Il voulait réaliser l'espérance qu'il avait, dès l'âge de vingt-trois ans, consignée dans l'*Essai sur le despotisme*, en disant : « Le vœu des hon-« nêtes gens, des vrais amis de l'humanité, serait « que la morale fût appliquée à la science du gou-

Digitized by Google

« vernement avec le même succès que l'algèbre l'a « été à la géométrie (1). »

Mirabeau était donc l'homme du peuple, mais aussi celui de la loi, celui de la monarchie; à aucune époque on ne vit en lui l'homme d'une coterie, d'une faction; ils les écouta toutes, ne voulut se lier à aucune; les domina et n'en fut jamais dominé (2).

Excepté le crime, tous les moyens lui furent bons pour parvenir à son but; les manifestations ouvertes comme les intrigues cachées; les agens d'élite, comme les plus obscurs instrumens; aussi, disait-on, et a-t-on reconnu que « tout dans la con- « duite de Mirabeau était d'un factieux, si on le « jugeait d'après l'esprit et l'intérêt des corps pri- « vilégiés (3); » mais que s'il était jugé d'après l'intérêt national, la conclusion était toute différente.

Quant à la mesure de capacité nécessaire pour embrasser un pareil rôle, il y avait long-temps qu'il l'avait acquise et prouvée, car il était fort de ses longues et solitaires études, de la vaste portée de son esprit, de sa connaissance du cœur humain et surtout des hommes politiques.

(1) J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 254.

(2) Il l'avait promis dès long-temps : « Vous avez raison de « croire que je ne serai jamais la dupe ni l'instrument d'un « parti..... Un parti! en est-il, pour qui se respecte, un autre « que celui de la nation? eh! quel prévaricateur assez lâche, « quand il peut s'honorer d'un tel client, penserait à prendre « un patron quelconque? » (*Lettres à Cérutti*, page 19.)

(3) J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 254.

Digitized by Google

Comme écrivain, on l'a jugé sévèrement de son temps, et depuis, et même à l'époque présente, où l'enthousiasme des partisans qui admirent tout dans ses talens trouve moins de contradicteurs que jamais.

Voici, par exemple, ce qu'a écrit, en dernier lieu, un homme de lettres qui sacrifie complétement Mirabeau écrivain à Mirabeau orateur, dont il exalte justement le génie : « Le style qu'il trouve « dans son écritoire est, en général, d'une forme « médiocre, pâteux, mal lié, mou aux extrémités « des phrases, sec d'ailleurs, se composant une « couleur terne avec des épithètes banales, pauvre en « images, ou n'offrant par places, et bien rarement « encore, que des mosaïques bizarres de métaphores « peu adhérentes entre elles. On sent, en le lisant, « que les idées de cet homme ne sont pas, comme « celles des grands prosateurs nés, faites de cette sub- « stance particulière qui se prête, souple et molle, « à toutes les ciselures de l'expression, qui s'insinue, « bouillante et liquide, dans tous les recoins du « moule où l'écrivain la verse, et se fige ensuite, « lave d'abord, granit après (1). »

Il nous serait facile d'appeler de ce jugement porté sur le style de Mirabeau, dans un style si différent; mais nous ne prendrons pas la peine su-

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo. Paris, Ad. Guyot et Urbain Canel, 1834, pages 61 et 62.

Digitized by Google

perflue de discuter sérieusement à ce sujet, nous aimons mieux présenter ici par opposition une autre appréciation plus simple dans la forme, et plus substantielle au fond, due à un jeune écrivain que son début (1) vient de placer à un rang fort élevé parmi les littérateurs et les philologues contemporains :

« Mirabeau apprend à mesure qu'il écrit, écrit « à mesure qu'il apprend; concevoir et produire « sont chez lui deux choses simultanées; en même « temps qu'il lit, il juge; en même temps qu'il juge, « il prend la plume; sa main court à la suite de « son esprit, ou son esprit à la suite de sa main; il « pense et écrit à tire-d'aile; mais il n'écrit que « parce qu'il ne peut pas parler. Tâchez de com- « prendre comment un homme né pour les luttes « de la parole, pour les longues improvisations, « pour rendre les idées en même temps et par le « même effort qu'il les reçoit; comment cet « homme, tour à tour emprisonné, exilé, ne trou- « vant dans toutes ces solitudes personne à qui « parler, n'ayant autour de lui que des murs sans « écho, ou des geôliers sans intelligence, cherche à « s'épancher sur ce papier, où semble s'entasser son « écriture, comme s'il craignait quelque jour d'en « manquer. Sa plume libre et déchaînée remplace

(1) M. Desiré Nisard, auteur de l'ouvrage intitulé : *Étude de mœurs et de critique sur les poëtes latins de la décadence*, deux volumes in-8°.

Digitized by Google

« sa parole interdite et mise sous les verroux. Voilà « pourquoi Mirabeau est écrivain comme on est « orateur; c'est l'orateur empêché, comprimé, qui « se soulage par la voie de l'écrivain. Son style est « précipité, abondant, peu coupé, comme sera « quelque jour sa parole; et il donne sa période « pleine et peu variée, comme il donnera sa phrase « oratoire, de toute l'haleine d'une vaste poitrine, « de la poitrine des Mirabeau. Il semble que tout « ce qu'il a écrit a été parlé; et qu'une main mal « cachée sténographiait à son insu ses allocutions « solitaires. Mirabeau n'est écrivain qu'en atten- « dant; vienne une révolution, une Assemblée, « une tribune, il jettera la plume pour prendre « la parole (1). »

Presque tout est vrai dans cette spirituelle appréciation du style de Mirabeau.

Nous reconnaîtrons donc volontiers ce fait incontestable qu'il fut presque toujours hâtif, et souvent négligé, incorrect, hasardé dans la forme, tantôt par incurie, tantôt et plus habituellement par système, et aussi par nature; car, outre la citation qui précède, il nous semble qu'on éclairerait la question par un autre aspect, en appliquant à Mirabeau ce que Laharpe a dit de Bossuet : « Si « dans ces admirables discours l'éloquence de l'o-

(1) Extrait du *National de* 1834, n° du 4 juillet 1834.

Digitized by Google

« rateur n'est pas toujours égale ; s'il paraît même « s'égarer quelquefois, il se fait pardonner ses écarts « par la hauteur immense à laquelle il s'élève ; on « sent que son génie a besoin de sa plus grande li- « berté pour se déployer dans toute sa vigueur, et « que les entraves d'un goût sévère, les détails d'une « correction minutieuse, et la sécheresse d'une com- « position *léchée* ne feraient qu'énerver cette élo- « quence brûlante et rapide. Son audacieuse indé- « pendance, qui semble repousser toutes les chaînes, « lui fait quelquefois négliger la noblesse même « des expressions ; heureuse négligence, puisqu'elle « anime et précipite cette marche vigoureuse où il « s'abandonne à toute la véhémence et l'énergie de « son âme. On croirait que la langue dont il se sert « n'a été créée que pour lui ; qu'en parlant même « celle des sauvages, il eût forcé l'admiration ; et « qu'il n'avait besoin que d'un moyen, quel qu'il « fût, pour faire passer dans l'âme de ses auditeurs, « toute la grandeur de ses idées. Les censeurs scru- « puleux et glacés, auxquels tant de beautés lais- « seraient assez de sang-froid pour apercevoir quel- « ques taches qui ne peuvent les déparer, méritent « la réponse que Bolingbroke faisait, dans un autre « sens, aux détracteurs de Marlborough : *C'est un* « *si grand homme que j'ai oublié ses vices* (1). »

(1) *Mélanges inédits de littérature* de J.-B. Laharpe.

Digitized by Google

Nous n'ajouterons rien à cette apologie, qui semble avoir été écrite pour Mirabeau, par un des juges les plus compétens en fait de style. Nous remarquerons seulement, en dehors de toute appréciation purement littéraire, que, indépendamment de la forme, il s'était montré tellement inattendu et hardi dans le fond, qu'il avait dit tant de vérités neuves, ou rajeuni tant de vérités vieillies, cachées, oubliées, qu'il avait pénétré si avant dans l'avenir, qu'il avait prouvé tant de persévérance et d'unité de vues, que, même comme simple écrivain, il avait acquis une autorité considérable, toute l'autorité d'un grand publiciste, et qu'il s'était d'avance préparé la première place sur la vaste scène politique qui allait s'ouvrir.

C'est seulement quand il y fut, que sa véritable mesure apparut au plus grand nombre des spectateurs du terrible drame, quoi qu'on puisse dire qu'il se montra bien plus modéré comme député que comme écrivain. Mais ceux qui ne virent en lui, ceux qui n'y voient encore qu'un très-grand orateur, ne comprennent que bien imparfaitement Mirabeau.

Son éloquence, sans doute, fut imposante, dominatrice, irrésistible; mais elle ne fut pas abso-

recueillis par J.-B. Salgues, pouvant servir de suite au *Cours de littérature*. Paris, Chaumerot, 1816, p. 183 et 184.

Digitized by Google

lument incomparable ; c'est la seule passion, c'est le seul besoin de recouvrer sa liberté, de défendre son honneur, de sauver sa tête, qui l'avaient fait éloquent à son insu ; d'études oratoires proprement dites, il n'en avait jamais été question dans son éducation irrégulière et tronquée ; aussi se vit-il pour ainsi dire rivalisé, comme orateur, par des hommes qui étaient bien loin d'avoir des facultés aussi puissantes ; de grands talens de tribune, presque égaux, se montrèrent près de lui, après lui ; quelques-uns furent aussi véhémens ; quelques-uns même furent plus diserts, peut-être.

Mais il avait ce qui est plus rare que la plus brillante éloquence ; c'est la vaste portée du véritable homme d'état ; c'est cette merveilleuse prévision qui ressemblait à un don surnaturel de prophétie ; c'est cette haute intelligence politique qui a tout su, tout devancé, tout deviné, qui a fait notre éducation constitutionnelle ; qui, d'un élan désordonné et révolutionnaire, a fait sortir une œuvre de raison et de stabilité (1) ; qui a pressenti, créé, dicté le gouvernement représentatif dont nous jouissons aujourd'hui, sans savoir assez, peut-être, ce qu'il a fallu d'efforts pour le conquérir, et à quelle distance on en était alors.

(1) *Et quod nunc ratio est, impetus antè fuit.*
OVID.

Digitized by Google

A l'appui de ce que nous disons de la prévision politique de Mirabeau, nous citerons un des écrivains qui, cependant, ont été le plus injustes envers lui, dans le fait et surtout dans l'intention.

« En cherchant le trait caractéristique de son « génie, je le trouve, après une longue réflexion, « dans la sagacité politique, dans la prévoyance « des événemens, dans la connaissance des hommes, « qu'il m'a paru posséder à un degré plus rare et « plus éminent que toutes les autres qualités de « l'esprit. Il laissait bien loin derrière lui, à cet « égard, les plus distingués de ses collègues. Il y a « des momens où il disait qu'il se sentait prophète, « et il semblait en effet qu'il avait des inspirations « de l'avenir. On ne le croyait pas, parce qu'on ne « voyait pas aussi loin que lui, et parce qu'on at- « tribuait souvent son chagrin à son amour-propre. « Mais je sais que dans le temps où il augurait le « plus mal de la monarchie, il avait la plus haute « idée des destinées futures de la nation. On voit « dans les lettres au major Mauvillon qu'il la croyait « capable de faire tête à toute l'Europe, et cette « correspondance renferme plusieurs passages sin- « guliers qui montrent l'étendue de son horizon « politique. En 1782, il rencontra à Neufchâtel « nos exilés de Genève, et il leur parla des États- « généraux de la France, comme d'un événement « qui ne pouvait pas manquer. *Je serai député et*

Digitized by Google

« *je rétablirai votre patrie.* Personne ne vit comme « lui toutes les suites de la séance royale, et ne pé- « nétra dans les vues du parti populaire des com- « munes. Je me rappelle deux discours vraiment « prophétiques, où il peignit toutes les conséquen- « ces de leur séparation d'avec le Roi. « *Vous aurez* « *des massacres*, » disait-il dans un de ces discours, « *vous aurez des boucheries, vous n'aurez pas* « *même l'exécrable honneur d'une guerre ci-* « *vile* (1). »

« . . . . . C'est par le même instinct de pé- « nétration qu'il démêlait l'esprit de l'Assemblée, « et qu'il embarrassait si souvent ses adversaires, « en révélant leur motif caché, en démasquant « ce qu'on voulait soustraire à tous les regards. Il « n'y avait, pour ainsi dire, point d'énigme poli- « tique pour lui. Il arrivait d'abord au secret « le plus intime, et sa sagacité seule lui valait « mieux qu'une multitude d'espions dans le camp « ennemi. J'ai cru souvent que ses jugemens sé- « vères n'étaient que l'effet de sa haine ou de sa « jalousie. Mais l'événement l'a justifié, et il n'y a « point d'homme marquant dans l'Assemblée dont « la conduite totale n'ait répondu à l'idée qu'il avait « d'eux (2). »

(1) Séance du 15 juin 1789. (Voir tome VII, page 68 des présens Mémoires.)

(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 290 à 293.

Digitized by Google

Ainsi, en Mirabeau, le publiciste et l'homme d'état sont peut-être supérieurs à l'homme de tribune, quoique celui-ci ait à certains égards fait oublier l'autre à force d'éclat et de prodiges.

Même en concentrant la gloire de Mirabeau dans sa seule éloquence, on n'a pas toujours bien saisi les divers caractères de celle-ci; on en a principalement remarqué la véhémence; mais il fallait reconnaître que, « à la magie de la parole, il joi- « gnait la puissance de la pensée (1). » Il fallait aussi remarquer l'imperturbable justesse de son esprit, sa raison lumineuse, son admirable sagacité, la force de sa logique, l'étendue de ses connaissances, son audace contre les obstacles; « un « coup d'œil prompt, un tact sûr, un art de démê- « ler immédiatement le véritable esprit de l'As- « semblée, et d'appliquer sa force tout entière au « point de résistance, sans l'user mal à propos sur « des accessoires. Personne n'a plus fait avec un « seul mot, personne n'a frappé le but avec plus « de précision, et n'a plus souvent entraîné l'opi- « nion générale, soit par une insinuation heu- « reuse, soit par un trait qui intimidait ses adver- « saires (2). »

Enfin il faut le reconnaître avec un de ses pa-

(1) Cérutti, *Oraison funèbre*, etc.
(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 277.

Digitized by Google

négyristes : « Il faisait reparaître avec force le « point disparu de la question, et sortir avec éclat « le point invisible du problème ; la conséquence « éloignée était rapprochée et aperçue ; le nœud « secret était découvert et saisi ; les raisonnemens, « pressés autour des objections, n'en laissaient échap- « per ni subsister aucune (1). » Enfin « l'enchaîne- « ment et la gradation savante de ses preuves, l'effet « bien calculé de ses allusions, l'art de reproduire « sous un jour nouveau la question qu'avaient déjà « envisagée de nombreux orateurs, un fonds d'a- « mertume, de causticité ; une habileté de dé- « ductions développée par de longues habitudes « polémiques ; et par dessus tout une action ora- « toire irrésistible lui assuraient la domination de « la parole (2). »

Mais on a dit qu'une partie de ces éloges qui embrassent tous les discours de Mirabeau pouvait être justement revendiquée par ses nombreux collaborateurs, « quoique, après sa mort, aucun d'eux « n'aurait pu écrire ce qu'il savait leur inspi- « rer (3). »

Fortifiée par les étranges vanteries d'un d'entre

(1) Cérutti, *Oraison funèbre*, etc. Ce passage a été copié par Cadet-Gassicourt, *Essai*, etc., page 35.

(2) *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. 29, page 110.

(3) Mme de Staël, *Considérations*, etc., tome 1, p. 264.

Digitized by Google

eux, Ét. Dumont, cette assertion exige un examen particulier.

Sans doute, Mirabeau eut des collaborateurs; la variété comme l'immensité de ses travaux législatifs, dans un espace de temps si resserré, explique suffisamment la nécessité d'une pareille adjonction; il ne s'en cachait pas, d'ailleurs, car si « exempt de cette petite jalousie de la médiocrité « qui veut tout faire, il employait les écrits des « autres, lorsqu'ils étaient propres à seconder ses « vues, il en abandonnait l'honneur à ceux qui les « lui avaient communiqués (1). Il savait l'art de « faire valoir ses amis, comme de se faire valoir « par eux; et il mettait une sorte d'orgueil généreux à les présenter sous les points de vue les plus « favorables (2). Il leur permettait de dire, *c'est « moi qui ai fait ce plan, qui ai dressé ce mémoire*, et les associait ainsi à ses triomphes dans « la tribune, en les y faisant, pour ainsi dire, « monter avec lui (3). »

Sa seule correspondance exigeait l'emploi de plusieurs secrétaires; et on peut se faire une idée de la masse et de l'importance de ce travail, par une anecdote dont nous garantissons la vérité.

Pendant les premiers jours de la tenue des États-

(1) Ferrières, tome 1, page 94.
(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 233.
(3) Ferrières, tome 4, page 94.

Digitized by Google

généraux, c'est-à-dire à une époque où il n'était connu que comme écrivain politique, et où il n'avait pas encore pris de rôle, ni par conséquent acquis d'influence dans l'Assemblée, il reçut un si grand nombre de lettres que le portier, hors d'état de faire l'avance des frais, dit au facteur d'apporter un mémoire; au bout de huit jours, ce bordereau montait à plus de 1,000 fr., et Mirabeau, à qui il fut présenté, écrivit au bas : « Je soussigné reconnais avoir reçu les lettres dont le montant est ci-dessus, *et je promets de n'en jamais rien payer.* » Le baron d'Ogny, intendant général des postes, alla porter au Roi cette singulière quittance; et depuis lors il ne fut plus question pour Mirabeau de *ports de lettres.*

Cette vaste correspondance, venue de tous les points du royaume, l'occupait beaucoup. Il faisait le triage de ce qui se liait au grand plan de combinaisons réparatrices, dont nous avons inséré l'analyse au IXe livre du présent volume; et il annotait ou faisait annoter par M. Pellenc le sens à donner aux réponses qui n'étaient jamais ni refusées ni retardées, quel que fût le correspondant. Tout le reste était remis, le plus souvent sans annotations, à M. de Comps; et comme la ponctualité de l'illustre correspondant, comme la netteté des solutions, comme l'importance toujours croissante de Mirabeau, homme parlementaire et politique, lui at-

Digitized by Google

tiraient chaque jour un plus grand nombre de communications de tout genre, il avait fini par placer dans sa double correspondance le principal levier de son influence politique, et il la comptait parmi les plus sûrs moyens de succès de ses plans régénérateurs (1).

(1) Pour donner une idée de la manière dont Mirabeau dirigeait sa correspondance, nous transcrirons ici une ancienne note de M. de Comps.

« Cette correspondance était immense, et cependant Mi-
« rabeau la lisait ou la parcourait tout entière. Elle se com-
« posait de lettres et de Mémoires fort étendus sur toutes les
« grandes questions qui s'agitaient à cette époque. Il vou-
« lait répondre à tout, et répondre avec une telle concision
« que la réponse fût écrite dans la seule première page, afin
« qu'il pût la lire en la signant. Sa prodigieuse mémoire lui
« rappelait quelquefois des lettres, même assez insignifiantes,
« auxquelles il n'avait pas été répondu ; il demandait la
« raison de ce silence, et disait que la politesse d'une réponse
« à toute lettre reçue était encore bien plus strictement com-
« mandée à l'homme public qu'à l'homme privé. Un jour il
« s'arrête au milieu de sa signature, et biffe la réponse qu'il
« avait sous les yeux : *J'en suis bien fâché, mon ami, mais*
« *je ne me répète pas. Voici une phrase qui est littérale-*
« *ment celle que j'écrivis, il y a trois mois à peu près, sur*
« *cette même question constitutionnelle ; l'idée qu'elle ex-*
« *prime est bonne, elle est juste, tenez-vous-y ; seulement*
« *donnez-lui une autre couleur.*

« Tout cela se disait, se faisait au milieu de trois ou quatre
« conversations diverses, et plus ou moins graves, engagées
« entre ses amis, et à chacune desquelles il prenait part,
« soit avec la grâce habituelle de son esprit, soit avec la
« haute perspicacité de son génie. »

Digitized by Google

Mais ce n'est pas seulement à cette sorte de travail qu'il employait quelques-unes des personnes qu'il s'était attachées, ou qui s'étaient attachées à lui, soit par affection soit par calcul.

Au nombre de celles-ci étaient Clavière, Duroveray et Ét. Dumont. Le premier jadis, pour des écrits de finances, avait fourni des renseignemens et même des Mémoires à Mirabeau, qui déclara publiquement le fait dans les ouvrages mêmes où il en tirait parti; pendant les premiers temps de l'Assemblée, Clavière apporta aussi quelques travaux politiques dont nous avons presque tous les manuscrits, et dont Mirabeau fit peu d'usage, non plus que de ceux de Duroveray, quoi qu'en dise Ét. Dumont : il n'en fut pas de même de celui-ci.

Il faut assurément réduire la part qu'il s'attribue dans les discours écrits de Mirabeau, tout en disant, comme involontairement : « Je pense qu'on « se plaît à diminuer la gloire d'un homme célè- « bre; il n'y a rien de si facile à faire que ces « sortes d'imputations, et rien de si difficile à ré- « futer (1). »

Mais il est certain que Mirabeau employa beaucoup, dans les premiers temps de l'Assemblée, la

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 256.

Voici le reste de ce passage où l'auteur s'est jugé très-sévèrement, sans s'en apercevoir : « Mais qu'importe d'ailleurs? « s'il sait mettre à contribution ses amis, s'il sait leur faire

Digitized by Google

plume à la fois méthodique et facile d'Ét. Dumont. Des quatre Génevois qui entouraient Mirabeau, celui-ci était incontestablement le plus recommandable par la dignité de ses mœurs, par l'aménité de son caractère, par la culture de son esprit, par la solidité de ses études, par une espèce d'onction de style due à d'anciens travaux de prédication.

Mirabeau avait pour Ét. Dumont un véritable attachement qui n'était guère payé de retour, si l'on en juge, nous ne dirons point par la publication posthume des *Souvenirs*, puisque cette publication n'est pas son fait personnel, mais par l'esprit et le ton général des fragmens que les éditeurs ont assemblés en corps d'ouvrage. Pour mettre les personnes, en très-grand nombre, qui l'ont lu, à portée de comparer les deux caractères, nous transcrirons ici la lettre d'adieu, inédite, que Mirabeau adressa le 5 février 1791, à Ét. Dumont, qui partait pour Genève. Rapprochée, surtout, de la scène d'adieu dont nous avons rendu compte d'après Ét. Dumont lui-même (1), cette lettre présente, à notre avis, trop d'intérêt pour que nous

« produire ce qu'ils n'auraient jamais fait sans lui, il en est « véritablement l'auteur. Ce genre de mérite n'appartient pas « à tout le monde; pourquoi est-il le seul qui sache em- « ployer des coadjuteurs? pourquoi les autres n'ont-ils pas « cette resssource? »

(1) Voir ci-dessus, page 421 du présent volume.

Digitized by Google

ne passions pas sans scrupule sur l'inconvénient (s'il y en a) de prolonger un moment l'épisode qui nous occupe.

« Vous l'avez quittée cette terre que vous de-
« viez affectionner d'autant plus que vous lui avez
« rendu des services plus grands et plus ignorés,
« pour en aborder une où je ne vous connais guère
« que des amis tièdes, et des ennemis pervers.....
« Allez, mon cher Dumont, car vous acquittez un
« grand et pénible devoir. Mes vœux vous suivent,
« non pas comme ceux d'Horace accompagnèrent
« Virgile, mais comme ceux d'un enfant de la
« liberté qui voit partir celui de ses défenseurs
« dont il estime davantage les vertus et les talens.
« Je ne sais quel sort nous attend, mon ami, et
« moi particulièrement qui, si je réussis, tâcherai
« de soutenir la difficile épreuve de la prospérité,
« comme Pison l'aurait soutenue (1). Mais quoi
« qu'il m'arrive, je sais que je serai toute ma vie
« solidaire de votre bonheur et de vos succès. Je

(1) Il y a ici, ce nous semble, une allusion à cette phrase du discours que Tacite prête à Galba, au moment où il s'associe Licinius Pison, subitement passé, pour cinq jours, de l'exil au partage de l'empire : *Fortunam adhuc tantùm adversam tulisti. Secundæ res acrioribus stimulis animos explorant : quia miseriæ tolerantur, felicitate corrumpimur. Fidem, libertatem, amicitiam, præcipua humani animi bona, tu quidem eâdem constantiâ retinebis, etc.* (Tacit. histor. lib. I, cap. 15.)

Digitized by Google

« sais que qui sera pour vous m'aura pour lui, que « qui sera contre vous m'aura contre lui. Je sais « que ceux qui espéreraient asservir ou seulement « dominer sous nos yeux, sur notre frontière, une « ville où tant d'hommes estimables ont étudié la « théorie de la liberté, pour en établir le culte, « une ville où j'ai connu personnellement d'excel- « lens hommes, et trouvé des coopérateurs qui ont « décuplé mes moyens et mes forces, sont des sa- « criléges insensés qui périraient dans leurs pro- « pres machinations. Dites, mon ami, dites à ceux « de vos compatriotes qui n'ont pas dans leurs cœurs « de raisons de ne pas vous croire, dites-leur qu'à « l'éternelle honte des ligues impies qui appellent « sur nous des catastrophes, et qui nous attireront « peut-être des orages, notre révolution est faite, « sauvée, complète, irrévocable; et que, quelle « que puisse être la destinée de ses auteurs, celle « de ses ennemis est d'être broyés sous le poids de « la force des choses, et de l'irrésistible mouvement « donné à l'esprit humain; dites-leur qu'il n'y a « plus que des têtes étroites, et des âmes desséchées « qui osent former des combinaisons ou des vœux « contraires; dites-leur, en un mot, que l'Assem- « blée nationale de France ne pourra rien, ou que « la patrie de Rousseau sera libre.

« Mais, mon ami, je vous répète ce que vous « savez aussi bien que moi, et vous n'avez guère

Digitized by Google

« plus le temps de lire des inutilités que moi d'en « écrire. Ma présidence, d'autant plus pénible « qu'elle jouit d'une plus grande faveur, et qu'elle « m'impose une assiduité plus superstitieuse, achève « de m'étouffer; et je suis obligé de finir en vous « disant que je compte que vous m'écrirez exacte- « ment, car je suis très-tendrement préoccupé de « vous, sans pourtant en être trop inquiet; mais « que vous ne recevrez de mes lettres que quand « vous en aurez besoin. *Vale et me ama.* »

Nous ne commenterons pas cette lettre si remarquable; nous ne relèverons pas le contraste qu'il y a entre ce langage d'affection et de dévoûment de la part d'un homme tel que Mirabeau, et l'abandon ingrat et dénaturé dont tout le livre d'Ét. Dumont, si malheureusement exhumé et révélé après lui, porte l'empreinte affligeante; mais quoique nous soyons, comme nous l'avons prouvé, fort peu désireux de nous mettre en scène, après avoir obéi au besoin de défendre et d'honorer la mémoire de Mirabeau, nous croyons devoir à celle d'Et. Dumont un récit qui, avec la circonstance de la publication *posthume*, achèvera de l'absoudre sinon du fait, du moins de l'intention.

Ét. Dumont fit un dernier voyage à Paris, en avril 1826. Informé de son arrivée, nous nous rappelâmes à son souvenir; il nous accueillit avec la bonté noble qui était dans son caractère; il com-

Digitized by Google

prit et approuva notre pieux dessein; pendant plusieurs jours, passés tout entiers auprès de nous, il examina et apprécia les matériaux que nous possédons. En nous quittant, il nous dit en propres termes : « J'ai fait, il y a trente ans, des Notes « qui vous paraîtront curieuses; je veux qu'elles « vous soient utiles, très-utiles; venez me voir « à Genève; j'en ferai le triage, et vous emporterez tout ce qui concerne Mirabeau. » Malheureusement des fonctions absorbantes et leurs devoirs irrésistibles nous enchaînaient alors; nous comptions sur l'avenir; nous ne pouvions pas prévoir la fin prochaine et subite d'un homme, à peine sexagénaire, dont la santé était aussi ferme que sa tête était forte : nous ajournâmes..... En faisant mention de nous, en 1799, Ét. Dumont ignorait disait-il, ce que nous étions devenu. Cette note a été imprimée, en 1832, dans ses *Souvenirs*, trois ans après sa mort; et cependant voici ce qu'il nous écrivait le 4 mai 1826 :

« Je vous réitère mes remercîmens, monsieur, « des deux manuscrits que vous me confiez (1). Ils « seront toujours à vos ordres. Mais je compte « tout-à-fait sur le plaisir de vous les remettre à

(1) C'étaient les manuscrits autographes d'un *Plan de l'histoire de Genève;* et d'un *Mémoire sur les rapports de douanes à établir entre la France et la Suisse.* Ces manuscrits auront dû se trouver dans les papiers d'Et. Dumont.

Digitized by Google

« vous-même, à Genève. Je vous renvoie l'original « de la lettre à M. de Vergennes (1). C'est ce qu'il « faut le moins exposer.

« Permettez-moi de finir sans cérémonie en « vous assurant de tout l'intérêt que vous m'avez « inspiré, et de ma disposition sincère à entrer dans « vos vues. Vous reconnaissez la signature de *vale* « *et me ama*; il est bien naturel que ce soit la « mienne avec le fils adoptif de mon ami. »

ET. DUMONT.

Cette preuve n'établit-elle pas, avec beaucoup d'autres, que Ét. Dumont n'avait pas revu ses *Souvenirs*, qu'au surplus il n'aurait certainement pas imprimés, du moins tels qu'on les a donnés au public (2)?

Ce n'est donc pas nous qui devons relever tout ce qu'il y a d'égoïsme vaniteux et dénigrant dans ce livre. Nous nous bornerons à présenter comme le jugement le plus équitable qu'on en puisse porter, à notre avis, cette saillie si originale et si spirituelle,

(1) C'est la belle lettre inédite que nous avons insérée au tome IV des présens Mémoires, page 114 à 139.

(2) La preuve du peu d'importance que Et. Dumont mettait à ses Notes est dans plusieurs passages, notamment dans celui-ci : « Je ne sais pourquoi j'ai écrit tout ce plat démêlé, « que je retrancherai si je trouve, dans la suite, que ces « souvenirs sont assez intéressans pour mériter que je leur « donne quelque attention. » (*Souvenirs*, page 125.)

Digitized by Google

si piquante et si énergique à la fois, lancée contre les éditeurs des *Souvenirs* plus encore que contre l'auteur, par un jeune écrivain bien plus capable que nous de résumer et de trancher une telle question : « Mirabeau montant à la tribune est déjà orateur. Sa vie passée, en bien ou « en mal, qu'importe ? le dénonce à l'attention des « hommes; mais enfin sa jeunesse le dénonce à l'at- « tention publique; il se trouve tout préparé aux « luttes oratoires par ses luttes continuelles, et déjà « si admirablement éloquentes, avec son père, « avec sa femme, avec les parens de sa maîtresse, « avec le lieutenant de police, avec les agioteurs, avec « l'opposition du Midi. Mirabeau empruntant son « éloquence à quelqu'un, Mirabeau tendant la « main au talent d'Et. Dumont, Mirabeau fait « orateur par les trois Génevois, Dumont, Duro- « veray et l'autre (1)! Mais, par le ciel, qui le « croirait ? Mirabeau n'était-il pas orateur avant « que personne le fût en France, et même à Ge- « nève, excepté Jean-Jacques Rousseau ! Mais « songez donc à cela, vous tous que Mirabeau a « volés, et qui criez : au voleur! quand Mirabeau

(1) *L'autre* est Clavière, aussi Génevois, où le ministre Reybaz (Etienne-Salomon), à qui Et. Dumont attribue plusieurs discours de Mirabeau, notamment ceux qui sont relatifs aux assignats, et celui qui a pour sujet le droit de tester, et qui fut lu à l'Assemblée nationale par M. de Talleyrand le jour même de la mort de Mirabeau.

Digitized by Google

« est mort, et quand vous-mêmes vous êtes morts,
« grands orateurs dont on n'a jamais parlé ! . . .
« . . . . . Lisez ses lettres du donjon :
« quoi qu'en dise M. Dumont, c'est de l'éloquence;
« lisez ses plaidoyers à M. Lenoir, c'est de l'élo-
« quence, n'est-ce pas ? et les supplications à son
« père, qui font un si touchant contraste avec les
« imprécations du premier temps ! n'est-ce pas de
« l'éloquence ? Et quand il est sorti du donjon, ses
« plaidoiries à Pontarlier quand il demande sa tête,
« et au parlement d'Aix quand il demande sa femme,
« n'est-ce pas de l'éloquence ? Une vive, entraînante,
« soudaine, sympathique éloquence; l'éloquence
« du cœur, de l'âme, des sens, de la colère, de l'a-
« mour, de la pitié ? où donc étiez-vous monsieur
« Dumont ? et vous monsieur Duroveray, et vous
« tous collaborateurs de Mirabeau ? Ils étaient à
« Genève, ils étaient en Russie, ils étaient en An-
« gleterre, loin de la France, loin de nos mœurs,
« loin de ce mouvement de décadence qui jetait la
« nation à sa ruine. Ils avaient pour eux, il est vrai,
« quelques notions d'économie politique, nouvelles
« alors, vieilles et rebattues aujourd'hui, et que
« Mirabeau leur a empruntées comme il emprun-
« tait un écu à un riche, sauf à donner dix louis à
« un plus pauvre que lui le lendemain !
« . . . . . Accusations banales !
« récriminations stupides ! On ne tient pas compte

Digitized by Google

« de ses maçons à l'architecte, et l'on inquiète le « génie sur ses manœuvres ! cela ne peut pas durer, « en vérité, surtout pour un homme tel que Mira- « beau, surtout pour une chose qu'on appelle élo- « quence ! L'éloquence, cette puissance toute per- « sonnelle ; ce mouvement spontané qui vient de « l'âme ; qui se fait jour, de lui-même, à travers « les passions de celui qui parle ; qui se démène à « ses haines ; qui se conduit par son amour : l'élo- « quence qui est l'homme bien plus qu'un livre, « bien plus qu'un drame ; l'éloquence dont la partie « écrite n'est que la moitié et la mauvaise moitié « encore ! L'éloquence qui se compose du geste, « du cri, de la voix, de l'âme, du cœur, du visage, « du regard ! Venez donc prendre quelque chose à « ce tonnerre qui éclate ! venez donc revendiquer « quelques-uns de ces éclairs qui tombent de la « tribune nationale ! Dites à la nation qui tremble « ou qui s'émeut à la voix de Mirabeau : ceci est « ma terreur ! cette force est ma force !... mensonge « insipide ! Pour nous, nous avons pitié de ces « hommes qui crient en fausset : c'est nous qui « sommes Mirabeau ! nous avons pitié de ces pul- « moniques qui grossissent leur voix et qui disent : « nous sommes Mirabeau ! — Citoyens ! si vous « avez du cœur, soufflez sur ces pâles figures, sur « ces étiques visages, sur ces imberbes visages, « qu'on vous donne pour le visage de Mirabeau !

Digitized by Google

« couvrez d'un bonnet de coton ces crânes chauves « qu'on veut vous faire admirer pour le crâne de « Mirabeau ! A de pareils amours - propres nous « devons toute notre pitié, et toute notre colère, « car nous avons encore empreinte dans notre cœur « l'âme du tribun qu'ils dépouillent, car nos pères « entendent encore sa formidable voix, car sa pa- « role puissante domine encore toutes les paroles « de nos Assemblées (1). »

De tous les collaborateurs de Mirabeau, celui dont on a le moins parlé, et qui fut pourtant le plus habile, le plus intime, le plus utile, c'est feu Jean-Joachim Pellenc.

Nous avons dit ailleurs (tome III, page 339), comment M. Pellenc se dévoua spontanément, en 1784, à la défense de Mirabeau, qui luttait seul à Aix contre la famille de sa femme, contre tout le barreau qu'elle s'était rallié, contre le parlement dont la partialité frappait tous les yeux. En 1789, lorsque Mirabeau arriva en Provence pour affronter une autre proscription, cette fois encore il vit accourir à lui son généreux partisan; sentant l'immense utilité qu'il pourrait tirer d'un

(1) Ce fragment si remarquable est extrait d'un article que nous aurions voulu pouvoir rapporter en entier, et qui a été inséré par M. Jules Janin dans le *Journal des Débats* du 21 avril 1832, sur les *Souvenirs* d'Et. Dumont.

Digitized by Google

tel dévoûment de la part d'un homme à qui, d'ailleurs, il connaissait la science d'un publiciste, et l'éloquence écrite et parlée d'un orateur du premier ordre; Mirabeau, aussitôt qu'il fut sûr de sa nomination, pressa M. Pellenc de l'accompagner à Paris; ses instances étaient restées sans effet, lorsqu'eut lieu un banquet d'adieux, offert par quarante jeunes patriotes, la plupart avocats, à Mirabeau. Là, plusieurs professions de foi furent échangées; chacun exposa ses conjectures sur les grands événemens qui se préparaient; prévoyant d'imprudentes résistances, Mirabeau en développa les conséquences inévitables; il effraya les convives par de sinistres présages; il déclara, en résumé, qu'il considérait la monarchie comme perdue, si l'on n'adoptait pas tout d'abord la constitution anglaise, sauf à la modifier plus tard, et si, dans cette première session, les États-généraux restaient assemblés plus d'un mois ou deux.

Les opinions et les sentimens ainsi exprimés par Mirabeau, dans cette circonstance, décidèrent M. Pellenc; il donna la promesse demandée, et qui fut réclamée dès le mois de juillet suivant; il arriva vers la fin de septembre, et vit, au premier coup d'œil, que l'entraînement général emportait fort loin du but convenu Mirabeau à la fois excité, d'ailleurs, par les républicains génevois, et doublement irrité par ses griefs personnels, et par la du-

Digitized by Google

plicité de la cour. M. Pellenc s'appliqua donc à écarter son illustre patron des voies de la sédition et de la violence (1). Ce fut, en quelque sorte, la condition de la collaboration accordée. Depuis ce moment ils ne se quittèrent plus. Mirabeau estimait au plus haut degré dans son ami le calme et la modération, le bon sens et la logique, la méthode et la science; à chaque occasion, ils s'entretenaient du prochain ordre du jour; ils examinaient s'il fallait y prendre part ou s'abstenir; dans quel sens, vers quel but, jusqu'à quel point il fallait aller. Mirabeau ensuite reportait ces sortes d'examens préparatoires devant un très-petit nombre d'hommes que réunissaient la même affection et la même confiance. Au dire unanime de ceux que nous avons connus, c'est là surtout que Mirabeau était le plus

(1) Nous copierons ici, sur une Note de M. Pellenc, une anecdote dont a parlé, d'après lui, mais sans détails, M. A. Thiers (tome I, page 187, Paris, 1828) : « Peu après mon arrivée, je sortis un soir avec Mirabeau pour aller à la Comédie. En chemin la conversation s'engage. — Je suis ici pour vous aider, que voulez-vous ? où allez-vous ? — Explications, débats. Je lui démontre que l'Assemblée s'égare ; que lui se laisse entraîner, et qu'il entraîne par delà son propre but. — Dialogue vif, pressé, coupé de courtes phrases, et de mots rapides, à la manière de Corneille. — Bref, sans entrer au théâtre, presqu'à la porte, et en piétinant sur un espace de dix pieds carrés, nous argumentons jusqu'à deux heures du matin ; et enfin nous rentrons au logis, avec plus d'idées arrêtées, de principes fixes et de bonnes résolutions. »

Digitized by Google

étonnant; c'est là que le cours de la discussion, les objections croisées, les contradictions vives et tenaces, les diverses excitations des interlocuteurs, le lançaient pour ainsi dire à sa hauteur véritable, et fort au-dessus de la portée qu'on lui a vue à la tribune même (1).

Nous n'entrerons pas dans le détail des nombreux travaux que M. Pellenc a faits pour Mirabeau, et la distinction en serait fort difficile, d'autant que celui-ci, après en avoir indiqué et souvent tracé le système et le plan, revenait parfois sur les détails, quoiqu'il avouât l'infériorité de son propre style, moins châtié, moins pur que celui de son habile auxiliaire.

(1) Nous rapporterons, comme corollaire de notre assertion, le reste d'une Note, déjà citée, de M. de Comps : « Oui, oui, il « est très-vrai que ceux qui n'ont entendu Mirabeau qu'à la « tribune n'ont jamais pu, et ne pourront jamais se faire une « idée exacte du charme irrésistible, du grandiose, de la « toute-puissance de cet homme admirable, lorsque, dégagé « des entraves que lui imposa souvent le désordre tumul- « tueux de l'Assemblée, et toujours son respect pour elle, il « s'abandonnait familièrement chez lui, entouré de quelques « amis, à tous les élans de sa pensée si forte, si riche, si « variée, si pittoresque! qu'il était magnifique, qu'il était « sublime alors !..... Mais comment dire, comment exprimer « à quel point il l'était? Mirabeau ne l'aurait peut-être pas « pu lui-même.....

« Hélas! l'ami qui trace ces lignes n'a jamais eu que des « larmes à offrir à sa mémoire! Adieu donc, adieu encore, « excellent grand homme! impérissable Mirabeau, adieu!

Digitized by Google

Mais, ce qui doit surtout nous interdire toute recherche à cet égard, c'est l'expresse défense que nous en avons mille fois reçue de M. Pellenc, qui, pendant vingt-cinq ans, nous a parlé de Mirabeau. Bien différent de ceux qui ont essayé de se faire un nom aux dépens de ce grand nom, cet homme supérieur, qui s'efforça toujours de cacher sa supériorité, ne permettait jamais qu'on lui parlât de sa participation aux travaux de son illustre patron; dans le culte profondément désintéressé qu'il avait voué à sa mémoire, il y avait à la fois l'inquiète et jalouse sollicitude d'un vieil ami, l'enthousiasme et l'exaltation d'un jeune sectaire. Toujours soigneux d'effacer, de sacrifier ce qui, dans le passé, pouvait attirer quelques louanges sur lui-même, son unique préoccupation était de les appeler sur Mirabeau. Pendant quarante-deux ans qu'il lui survécut, il ne se passa pas un seul jour sans qu'il y songeât, sans qu'il s'appliquât à défendre l'homme privé comme l'homme public; à justifier ses intentions; à démontrer la sagesse et la loyauté de ses desseins; à développer les chances de succès qui devaient couronner sa difficile et courageuse entreprise.....; et quand, au moment de la mort chrétienne qui termina cette longue vie de travail et de vertu, nous étions agenouillé près de l'ami vénérable qui avait eu pour nous la bonté d'un père; qui avait encouragé, facilité notre tra-

Digitized by Google

vail; qui nous avait prodigué ses souvenirs, ses conseils, ses secours; quand, disons-nous, au moment suprême, nous étions agenouillé près de son lit, nous avons entendu ses dernières paroles résumer toutes ses affections qui s'étaient partagées entre son ami, son fils et son Dieu (1)!

Il n'y a donc aucun doute à concevoir sur la réalité des emprunts assez nombreux faits par Mirabeau à quelques collaborateurs; mais il n'y a non plus aucune conclusion à en tirer contre la toute puissance de ce génie si original et si rare. Nous avons

(1) Né en 1750, M. Pellenc est mort le 11 mai 1833. Son digne fils était alors à Grenoble, en qualité de préfet de l'Isère, et avait tout récemment quitté son père, dont rien n'annonçait la fin prochaine.

Après la mort de Mirabeau, M. Pellenc passa en Angleterre, et y forma d'étroites liaisons avec plusieurs personnages considérables, tels que Fox, Wilberforce, S. Romilly, M. Brougham, etc. C'est sans aucun fondement qu'on a dit qu'il avait été secrétaire du ministre Pitt (*).

M. Pellenc fut depuis appelé en Autriche, et attaché à la chancellerie d'état, comme conseiller de l'empereur; il était fort lié avec le premier ministre baron de Thugutt, qui avait pour lui tant d'estime et d'affection qu'il ne pouvait s'en séparer. Nous avons entendu M. Pellenc raconter que ce ministre l'emmenait dans tous ses voyages, et que pendant dix ans il en a reçu, tous les matins, sans exception, une

(*) C'est aussi par erreur que Et. Dumont a dit (*Souvenirs*, page 227) que M. Pellenc « avait été employé dans les Pays-Bas par la famille « d'Arenberg. » M. Pellenc n'en a connu qu'un membre, le comte de Lamarck, et c'est seulement par Mirabeau qu'il l'a connu.

Digitized by Google

vu plusieurs fois son père lui reprocher (1), et nous avons nous-même relevé une disposition singulière de Mirabeau qui, bien que doué d'une grande facilité de produire, et d'une grande force de production, était naturellement enclin à rechercher les pensées d'autrui, et quelquefois à copier ce qu'il aurait beaucoup mieux fait lui-même; mais, outre cette circonstance, il faut considérer qu'au milieu des immenses préoccupations de son rôle politique, il aurait été impossible que, s'il n'eût eu des secours de tout genre, il eût traité dans le cabinet, et surtout à la tribune, les diverses et vastes questions de droit public, de constitution, de politique, d'administration même, qui se succédaient, ou plutôt qui surgissaient et se confondaient chaque jour. « Rien ne prouve mieux, » dit un de ses collègues, « la supériorité de cet « homme extraordinaire, que ce nombre d'écri- « vains distingués qui s'empressaient de lui prêter

lettre par laquelle le baron l'invitait à dîner. Cette singularité où la formaliste gravité germanique est empreinte, prouve le besoin que ressentait le ministre de jouir et de profiter de la conversation de M. Pellenc qui, en effet, était un des *causeurs* les plus abondans, les plus brillans et les plus solides qui furent jamais.

De 1809 à 1832, M. Pellenc père a été attaché, en France, comme publiciste, au ministère des affaires étrangères.

(1) Voir notamment au tome III, pages 270 et 271 des présens Mémoires.

Digitized by Google

« leur plume; les talens s'attachent au génie par « un attrait semblable à celui qui, dans la na- « ture, retient les satellites dans l'orbite des grands « astres (1). »

Du reste, ce sont surtout ses doctrines et ses principes, leur enchaînement et leur fixité, qui forment sa gloire d'homme d'état, dont aucun collaborateur n'aurait osé revendiquer une part, si ce n'est celui, peut-être, dont nous parlions tout à l'heure, et qui, s'il vivait encore, nous reprocherait sévèrement le peu que nous en avons dit.

La partie de la gloire de Mirabeau, à laquelle personne ne peut non plus rien retrancher, c'est

(1) *Souvenirs et portraits*, par le duc de Lévis.

Un homme qui avait eu quelque liaison avec Mirabeau s'expliquait ainsi sur cette question : « On a essayé d'affai- « blir sa réputation, en indiquant les coopérateurs qu'il « appelait. Ah! sans doute, le même homme ne connaît « pas parfaitement la traite des nègres et l'exploitation des « mines, le système monétaire et la constitution du clergé, « la théorie des finances et l'ordre des successions; mais, pour « ne pas consumer sur des recherches longues et pénibles un « temps qui ne lui appartenait plus, a-t-il moins conçu le plan « que ces recherches devaient développer? a-t-il moins fourni « les idées qui devaient conquérir les opinions? et s'il est le « créateur des moyens, qui osera lui disputer la propriété des « succès? Telle est la grande marche de l'envie, elle s'empare « de tout, et tout ne suffit pas à ses besoins dévorans. » (*Notice historique de M. de Mirabeau, lue au Lycée, le* 11 *avril* 1791, par M. de Luchet, page 8.)

Digitized by Google

l'ensemble de ses discours improvisés; là, il est tout seul, il est tout lui-même, du moins autant qu'il a été donné au public de le connaître; de même qu'il n'y a pas d'avocats dont le talent ne s'incline, dont la célébrité ne pâlisse devant les entraînantes plaidoiries de Vincennes, de Pontarlier, et d'Aix; de même, il n'y a pas d'orateur politique qui puisse montrer de telles merveilles d'improvisations.

Essayons de faire comprendre ce qu'il était à la tribune.

Nous avons fort peu usé dans notre long travail de l'attrait piquant des contrastes que nous auraient offerts tant de définitions aventurées, et de jugemens contradictoires, auxquels a donné lieu Mirabeau, dont tout le monde a voulu parler, à tort et à travers.

Nous dérogerons cette unique fois, et pour un moment, à notre système; et, loin de nous en faire un reproche, nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de mettre sous leurs yeux quelques curieux extraits empruntés à un jeune et fameux écrivain moderne qui, en peignant Mirabeau, a cru, de très-bonne foi, faire un portrait ressemblant.

« Dans ses captivités il lisait Tacite, il le dévo-
« rait, il s'en nourrissait, et quand il arriva à la
« tribune, en 1789, il avait encore la bouche pleine

Digitized by Google

« de cette moelle de lion; on s'en aperçut aux pre-
« mières paroles qu'il prononça (1).

« Mirabeau était l'homme de l'idée neuve, de
« l'illumination soudaine, de la proposition risquée;
« fougueux, échevelé, imprudent, toujours inat-
« tendu partout, choquant, blessant, renversant,
« n'obéissant qu'à lui-même, cherchant le succès,
« sans doute, mais après beaucoup d'autres choses,
« et aimant mieux encore être applaudi par ses pas-
« sions dans son cœur, que par le peuple dans les
« tribunes; bruyant, trouble, rapide, profond, ra-
« rement transparent, jamais guéable, et roulant
« pêle-mêle dans son écume toutes les idées de son
« époque souvent fort rudoyées par leur rencontre
« avec les siennes (2).

« . . . . . Libelles, pamphlets, calomnies,
« injures, interruptions, menaces, huées, éclats
« de rire, sifflets, n'étaient tout au plus que des
« cailloux jetés dans le courant de sa parole, qui ser-
« vaient par moment à la faire écumer. Voilà tout (3).

« . . . . . Mirabeau qui parle, c'est Mira-
« beau. Mirabeau qui parle, c'est l'eau qui coule,
« c'est le flot qui écume, c'est le feu qui étincelle,
« c'est l'oiseau qui vole, c'est une chose qui fait
« son bruit propre, c'est une nature qui accomplit

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, page 79.
(2) *Ibid.*, page 29.
(3) *Ibid.*, page 34.

Digitized by Google

« sa loi : Spectacle toujours sublime et harmo-
« nieux !

« Mirabeau à la tribune, tous ses contemporains
« sont unanimes sur ce point maintenant, c'est
« quelque chose de magnifique. Là il est bien lui,
« lui tout entier, lui tout puissant. Là plus de
« table, plus de papier, plus d'écritoire hérissée de
« plumes, plus de cabinet solitaire, plus de silence
« et de méditation; mais un marbre qu'on peut frap-
« per, un escalier qu'on peut monter en courant;
« une tribune, espèce de cage de cette sorte de
« bête fauve, où l'on peut aller et venir, marcher,
« s'arrêter, souffler, haleter, croiser ses bras, cris-
« per ses poings, peindre sa parole avec son geste,
« et illuminer une idée avec un coup d'œil (1).

« . . . . . Tout en lui était puissant. Son
« geste brusque et saccadé était plein d'empire.
« A la tribune, il avait un colossal mouvement
« d'épaules, comme l'éléphant qui porte sa tour
« armée en guerre. Lui il portait sa pensée. Sa voix,
« lors même qu'il ne jetait qu'un mot de son
« banc, avait un accent formidable et révolution-
« naire qu'on démêlait dans l'Assemblée comme
« le rugissement du lion dans la ménagerie. Sa
« chevelure, quand il secouait la tête, avait quel-

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, pages 62 et 63.

Digitized by Google

« que chose d'une crinière. Son sourcil remuait « tout, comme celui de Jupiter, *cuncta super-* « *cilio moventis*. Ses mains quelquefois sem- « blaient pétrir le marbre de la tribune. Tout son « visage, toute son attitude, toute sa personne « était bouffie d'un orgueil pléthorique qui avait « sa grandeur. Sa tête avait une laideur gran- « diose et fulgurante dont l'effet, par momens, « était électrique et terrible (1).

« . . . . . Quand on avait réussi à l'irri- « ter, quand on lui avait enfoncé dans le flanc « quelqu'une de ces pointes aiguës qui font bon- « dir l'orateur et le taureau, si c'était au milieu « d'un discours, par exemple, il quittait tout « sur-le-champ, il laissait là les idées entamées, « il s'inquiétait peu que la voûte de raisonne- « mens qu'il avait commencé à bâtir s'écroulât « derrière lui faute de couronnement, il aban- « donnait la question net, et se ruait tête baissée « sur l'incident. Alors, malheur à l'interrupteur ! « malheur au tauréador qui lui avait jeté la « vanderille ! Mirabeau fondait sur lui, le pre- « nait au ventre, l'enlevait en l'air, le fou- « lait aux pieds. Il allait et venait sur lui, il le « broyait, il le pilait. Il saisissait dans sa parole « l'homme tout entier, quel qu'il fût, grand ou

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, p. 64 et 65.

Digitized by Google

« petit, méchant ou nul, boue ou poussière,
« avec sa vie, avec son caractère, avec son am-
« bition, avec ses vices, avec ses ridicules; il
« n'omettait rien, il n'épargnait rien, il ne man-
« quait rien, il cognait désespérement son ennemi
« sur les angles de la tribune, il faisait trembler,
« il faisait rire, tout mot portait coup, toute phrase
« était flèche, il avait la furie au cœur, c'était ter-
« rible et superbe. C'était une colère lionne. Grand
« et puissant orateur, beau surtout dans ce mo-
« ment-là! C'est alors qu'il fallait voir comme il
« chassait au loin tous les nuages de la discussion.
« C'est alors qu'il fallait voir comment son souffle
« orageux faisait moutonner toutes les têtes de
« l'assemblée! Chose singulière! il ne raisonnait
« jamais mieux que dans l'emportement. L'irri-
« tation la plus violente, loin de disjoindre son
« éloquence dans les secousses qu'elle lui don-
« nait, dégageait en lui une sorte de logique
« supérieure, et il trouvait des argumens dans
« la fureur, comme un autre des métaphores.
« Soit qu'il fît rugir son sarcasme aux dents acé-
« rées sur le front pâle de Robespierre, ce re-
« doutable inconnu qui, deux ans plus tard,
« devait traiter les têtes comme Phocion les
« discours; soit qu'il mâchât avec rage les di-
« lemmes filandreux de l'abbé Maury, et qu'il
« les recrachât au côté droit, tordus, déchirés,

Digitized by Google

« disloqués, dévorés à demi et tout couverts de « l'écume de sa colère ; soit qu'il enfonçât les « ongles de son syllogisme dans la phrase molle « et flasque de l'avocat Target, il était grand « et magnifique, et il avait une sorte de majesté « formidable que ne dérangeaient pas ses bonds « les plus effrénés. Nos pères nous l'ont dit, qui « n'avait pas vu Mirabeau en colère, n'avait pas « vu Mirabeau. Dans la colère son génie faisait la « roue, etc. (1). »

Quittons présentement cette poésie toute moderne, pour descendre à la prose des contemporains, amis ou ennemis de Mirabeau.

« Mirabeau avait un grand mépris pour la fausse « chaleur, qu'il appelait *les tonnerres et les tempêtes de l'Opéra* : » c'est ainsi que s'exprime un des hommes qui l'ont vu de plus près, un homme qui, en qualité de journaliste, a le plus assidûment assisté aux séances de l'Assemblée nationale (2).

« A la tribune, il était immobile. Ceux qui « l'ont vu savent que les flots roulaient autour « de lui sans l'émouvoir, et que même il res- « tait maître de ses passions, au milieu de toutes « les injures (3); dans les momens les plus impé-

(1) *Étude sur Mirabeau*, par M. Victor Hugo, p. 69 à 71.

(2) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 281.

(3) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 277 : « Je me souviens « de l'avoir entendu prononcer un rapport sur la ville de

Digitized by Google

« tueux, le sentiment qui lui faisait appuyer sur « les mots, pour en exprimer la force, l'empê- « chait d'être rapide. Il avait un grand mépris pour « la volubilité française. Il n'a jamais perdu la gra- « vité d'un sénateur; et son défaut était peut-être « un peu d'apprêt et de prétention à son début (1).

« La voix de Mirabeau était pleine, mâle, so- « nore; elle remplissait l'oreille et la flattait; « toujours soutenue, mais flexible, il se faisait « entendre aussi bien en la baissant qu'en l'éle- « vant (2); il pouvait parcourir toutes les notes, et

« Marseille (22 janvier 1790). Chaque mot était interrompu, « de la part du côté droit, par des injures. Il entendait au- « tour de lui retentir les mots de menteur, de calomniateur, « d'assassin, de scélérat, et toute l'éloquence des halles. Il « s'arrête un moment, et s'adressant aux plus furieux d'une « voix mielleuse : *J'attends, messieurs, que ces aménités « soient épuisées*, et il continue tranquillement, comme si « on lui eût fait l'accueil le plus favorable. » (*Ibid.*, p. 278.)

(1) *Ibid.*, page 281.

Ce qui peut donner une idée du sang-froid imperturbable de Mirabeau, « ce qui est incroyable, c'est qu'on lui faisait « parvenir au pied de la tribune, et à la tribune même, de « petits billets au crayon; qu'il avait l'art de lire ces notes « tout en parlant, et de les introduire dans le corps de son « discours, avec la plus grande facilité. Garat le comparait à « ces charlatans qui déchirent un papier en vingt pièces, l'a- « valent aux yeux de tout le monde, et le font ressortir tout « entier. » (*Ibid.*, page 281.)

(2) M. Victor Hugo n'est pas, à cet égard, d'accord avec Et. Dumont : « M. de Mirabeau à la voix dure, sèche, « criarde, tonnant toujours, et ne parlant jamais (page 20). »

Digitized by Google

« prononçait les finales avec tant de soin, qu'on « ne perdait jamais ses derniers mots (1). Sa ma- « nière ordinaire était un peu traînante. Il com- « mençait avec quelque embarras, hésitait sou- « vent, mais de manière à exciter l'intérêt. On le « voyait, pour ainsi dire, chercher l'expression la « plus convenable, écarter, choisir, peser les ter- « mes, jusqu'à ce qu'il se fût animé, et que les « soufflets de la forge fussent en fonctions (2). »

« Figurez-vous, » dit M. J.-Ch. Bailleul, « un « homme d'une force prodigieuse, ayant devant « lui un énorme fardeau, qu'il veut faire avancer. « — Il y applique toute sa vigueur; on le voit au « déployement de ses membres, au gonflement de « ses muscles, à la contraction de toutes les par- « ties de son visage, au feu de ses regards. La ré- « sistance ne fait qu'irriter son courage; la fierté « de ses mouvemens prouve sa confiance dans le « succès; et le fardeau cède à ses efforts.

« Je crois, dans ce tableau, avoir tracé une « image assez fidèle de ce qu'était Mirabeau à la « tribune; c'était avec la conscience de ses forces « qu'il s'y présentait, mais plus encore avec la « conscience de ce que l'événement avait d'impo- « sant et de majestueux. Ce qu'il fallait détruire,

(1) Et. Dumont, *Souvenirs*, page 280.
(2) *Ibid.*, page 281.

Digitized by Google

« ce qu'il fallait créer, remplissait toute l'étendue « de sa pensée. C'est de ce foyer, où tant d'intérêts « venaient se combiner, où des conceptions, gages « de l'avenir, et des plans de conduite pour vaincre « les difficultés si multipliées, occupaient une place « égale; c'est de ce foyer, dis-je, qu'il faisait jail- « lir les traits dont l'effet était, ou de terminer « une discussion par l'accord des esprits qu'il avait « éclairés, ou de repousser une entreprise dange- « reuse et perfide. Mais ces traits, c'était Hercule « qui les lançait; l'*effort* que l'on remarquait an- « nonçait sa puissance, et non son embarras; il « parlait avec tous ses sens, parce que tous ses sens « étaient pénétrés de ce qu'il avait à dire; et la « lenteur avec laquelle il laissait quelquefois échap- « per ses paroles, ne refroidissait pas son discours, « parce qu'une chaleur concentrée et pourtant vi- « sible, je dirais presque palpable, soutenait son « action et pénétrait son auditoire (1). »

Écoutons un autre écrivain, collègue mais ennemi de Mirabeau : « Son éloquence rude, sau- « vage, mais rapide, animée, remplie de méta- « phores hardies, d'images gigantesques, maîtri- « sait les délibérations de l'Assemblée. Son style « dur, rocailleux, mais expressif, abondant, gon- « flé de mots sonores, semblable à un fort marteau

(1) J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 268 à 270.

Digitized by Google

« entre les mains d'un artiste habile, façonnait à « sa volonté des hommes qu'il ne s'agissait pas de « convaincre, qu'il fallait étourdir, snbjuguer. « Mirabeau leur imprimait toutes les formes, tous « les mouvemens, toutes les passions (1). »

Nous emprunterons encore le témoignage d'un homme qui avait été un moment l'adversaire de Mirabeau, et qui ne fut jamais son ami : « La raison « décisive était la figure dominante de ses tableaux ; « un coloris quelquefois rembruni, une expression « quelquefois illusionnaire ou démesurée, servait « à subjuguer la prévention, ou à réveiller la lé- « thargie. Il tuait ou ressuscitait à son gré les pas- « sions. Il s'adressait à elles pour obtenir ou leur « suffrage, ou leur silence. Le principe comman- « dait à l'orateur, et l'orateur commandait à l'As- « semblée. Un mot heureux, un coup de lumière, « faisait, pour ainsi dire, révolution dans les pen- « sées; il semblait tenir dans sa main tantôt le « prisme de Newton, tantôt la tête de Méduse (2). »

Terminons ces citations par les définitions éloquentes d'un écrivain qui, dans ses fréquentes variations, fut aussi souvent contraire que favorable à Mirabeau, mais dont l'opinion a, en matière de goût, une incontestable et décisive autorité : « Un

(1) Ferrières, tome 1, page 94.

(2) *Éloge funèbre de Mirabeau*, etc., par Cérutti, Paris, Desenne, 1791, page 8.

Digitized by Google

« de ses grands avantages, qui n'appartient qu'à « l'homme naturellement éloquent, c'est qu'il l'é- « tait sur-le-champ, dans toutes les circonstances, « et sur tous les sujets . . . . . De là tant de pa- « roles mémorables qu'on a retenues de lui, et qui « sortaient impétueusement de son âme, quand elle « était émue; de là aussi ces répliques victorieuses, « ces élans irrésistibles, qui emportaient d'emblée « la décision, quand il réfutait ses adversaires. « Comme il était alors préparé sur la discussion « dans laquelle il avait déjà fait entendre une opi- « nion méditée, les idées affluaient, parce qu'en « énonçant un avis, il avait prévu toutes les objec- « tions, et que, pour un bon raisonneur, les ré- « ponses aux objections sont toujours contenues « dans les principes. Joignez-y le mouvement de « réaction qui naît de la résistance : c'est alors qu'il « tonnait; que devenu plus fort par l'obstacle, armé « de sa conviction intérieure, bouillant de l'impa- « tience d'un esprit droit qui rencontre la déraison « sur son passage, il déployait une énergie renver- « sante, que sa voix remplissait l'Assemblée, que « ses gestes, ses regards, toute son action extérieure, « ébranlaient et soulevaient, pour ainsi dire, l'au- « ditoire entier; que l'enchaînement rapide de ses « raisonnemens, l'abondance d'expressions heureu- « ses et fortes qui se succédaient comme par inspi- « ration, la chaleur des mouvemens qui précipi-

Digitized by Google

« taient les phrases les unes sur les autres, l'éclat « des figures, qui chez lui étaient toujours des « pensées, faisaient véritablement de Mirabeau le « dominateur des hommes rassemblés. »

Plus loin, après avoir parlé du discours sur la banqueroute (26 septembre 1789), Laharpe dit : « Ceux qui ont étudié les immortels ora- « teurs de l'antiquité ne retrouvent-ils pas ici « le talent des Cicéron et des Démosthène, mais « plus particulièrement la manière de ce der- « nier? cette accumulation graduée de moyens, « de preuves et d'effets; cet art de s'insinuer d'a- « bord dans l'esprit des auditeurs en captivant « l'attention; de la redoubler par des suspensions « ménagées; de la frapper par de violentes se- « cousses? Mirabeau procède ici comme les grands « maîtres; il fait briller d'abord la lumière du rai- « sonnement, il subjugue la pensée; il fouille en- « suite plus avant, et va remuer les passions secrètes « jusqu'au fond de l'âme; l'intérêt, la crainte, l'es- « pérance, la honte, l'amour-propre, il frappe « partout; et quand il se sent le plus fort, voyez « alors comme il parle de haut, comme il domine, « comme il mêle l'ironie à l'indignation, comme « en récapitulant tous les motifs, il porte les der- « niers coups! C'est ainsi que l'on mène les hommes « par la parole; c'est par des morceaux de cette « force (et il en a beaucoup), qu'il a mérité le titre

Digitized by Google

« de Démosthène français. Il a eu peu de temps « pour l'acquérir et pour en jouir. On peut dire que « son existence entière a été renfermée dans l'es- « pace de deux années; mais ce peu de temps a « suffi pour lui en assurer une immortelle (1). »

Mirabeau a donc, comme philosophe, comme publiciste, comme orateur, comme homme d'état, conquis une gloire continuellement accrue, depuis un demi-siècle, par le temps qui en a détruit tant d'autres; des doutes peuvent encore subsister parmi les esprits rigoureux, ou trop profondément prévenus, sur son caractère, sur la mesure véritable, et la véritable nature des nombreux torts de sa jeunesse; sur les causes et les effets des vicissitudes qu'il a éprouvées dans la première partie de sa vie publique; sur les efforts qu'il a faits pour sortir de l'abaissement et de la pauvreté; sur les tendances primitives de son rôle politique, et sur les moyens qu'il a employés pour se mettre en saillie, pour s'agrandir et s'élever..... Mais quant aux hommes impartiaux qui ne repoussent pas l'évidence, il ne peut plus y avoir d'incertitude sur la supériorité des talens de Mirabeau, sur la constance et la

(1) *Mélanges inédits de littérature de J.-B. Laharpe, recueillis par J.-B. Salgues*, pouvant servir de suite au *Cours de littérature*. Paris, Chaumerot, 1810, page 293 à 296; 305 à 306.

Digitized by Google

loyauté de ses principes à la fois libéraux et conservateurs, constitutionnels et monarchiques; sur la sagesse et l'habileté de sa conduite, en un mot sur la religion politique qu'il professa dans toutes les positions, sans la changer ni la modifier jamais.

Un doute cependant reste sur une grande question, et ce doute qui ne peut pas s'appliquer aux intentions de Mirabeau, mais aux éventualités dont la seule Providence a le secret, est, nous l'avouons, fort naturel.

Les plans de restauration constitutionnelle qu'il avait conçus, mais seulement ébauchés dans leur exécution, auraient-ils réussi? Leur accomplissement aurait-il refoulé le débordement révolutionnaire, abattu l'anarchie, et relevé le trône? Mirabeau aurait-il donné à la France dès 1791 la véritable monarchie constitutionnelle dont elle jouit aujourd'hui, cet ordre dont tous les élémens créés, dès lors, ne devaient pourtant se rassembler et prendre vie, qu'après avoir été dispersés pendant vingt-cinq ans: d'abord, par une tyrannique et sanguinaire démocratie, où l'on vit s'entre-dévorer la Gironde, la Montagne, la Commune, les comités, le parti thermidorien, etc.; ensuite par une pentarchie sans talent et sans gloire; enfin, par le génie incarné de l'égoïsme royal, et du despotism emilitaire, par « Napoléon qui, après avoir « été long-temps victorieux, après avoir planté ses « étendards sur toutes les capitales, après avoir pen-

Digitized by Google

« dant dix années augmenté son pouvoir, et gagné « un royaume à chaque bataille (1), » a été détrôné au premier revers, non par six coalitions, mais par les élémens, par l'ivresse de la fortune, surtout par l'isolement où il s'était placé, c'est-à-dire par la défection de ce sentiment national qu'on vit si long-temps attaché à l'empereur ; et qui se retira de lui parce que « venu tard dans la révolution, il ne comprit « que son côté matériel et intéressé ; ne crut ni « aux besoins moraux qui l'avaient fait naître, ni « aux croyances qui l'avaient agitée, et qui, tôt ou « tard, devaient revenir et le perdre ; parce qu'en- « fin il aima mieux l'accomplissement de ses pro- « jets égoïstes, et se préféra tout seul à l'humanité « entière (2) ?. . . . . »

Nous croyons fermement que Mirabeau, s'il avait vécu deux ans de plus, aurait fait tout le bien qui était dans sa pensée, empêché tout le mal qu'on vit éclater après lui. Nous le croyons sans espérer un assentiment unanime, mais aussi sans craindre un démenti universel.

La principale condition, sans doute, du succès, ou plutôt la condition *sine quâ non*, aurait été le complet acquiescement, l'invariable et ferme concours du roi. Mais nous avons expliqué ailleurs (3)

(1) M. Mignet, tome 2, page 364. (2) *Ibid.*, p. 317.
(3) Tome VII des présens Mémoires, page 335 à 343.

Digitized by Google

comment il est permis de croire que Mirabeau l'aurait tout-à-fait dominé par la Reine. Nous avons la conviction que, dans cette loyale captation, il aurait trouvé l'accomplissement de la partie la plus difficile peut-être de ses plans (1); qu'il y aurait employé tout ce que l'organisation humaine comporte d'intelligence, de force, de volonté et de courage; qu'il aurait trouvé toutes les ressources imaginables dans ses calculs et ses combinaisons, dans ses intrigues et ses alliances, dans les circonstances qui se seraient présentées, et dans celles qu'il aurait fait naître; dans le temps et dans l'avenir.

Il faut se rappeler, d'ailleurs, ce qui arriva après le fatal voyage de Varennes, lorsque en présence de Brissot, de Manuel, de Danton, enfin des Jacobins évoquant hautement la république, toutes les subdivisions du côté gauche de l'Assemblée, moins deux ou trois républicains, tous les députés sages, reconnurent enfin le danger qu'ils s'étaient jusqu'alors plus ou moins déguisé; et sentirent

(1) C'est aussi l'avis d'un écrivain que nous avons fréquemment cité, parce qu'il est un des hommes qui connaissent le mieux la révolution, qui la font le mieux connaître, et qui ont le plus judicieusement apprécié Mirabeau : « Je « crois qu'un homme de cette portée eût pu régler les des- « tinées de l'Etat, s'il était parvenu à se rendre absolument « maître du Roi et de la cour, attendu qu'il eût mis en « harmonie la force populaire avec l'action de l'autorité. » (M. J.-Ch. Bailleul, *Examen critique*, etc. tome 1, p. 373.)

Digitized by Google

qu'il « serait désormais étrange de respecter des « brigands, parce qu'ils se disaient patriotes, et « de se croire libres, parce qu'une vingtaine de « mots républicains était cousue au plus infâme « système de tyrannie (1). »

Arrêtons-nous un moment sur un fait très-remarquable en lui-même, que l'histoire a déjà caractérisé, mais qui doit être surtout relevé par nous, parce que nul autre ne montre mieux la mesure véritable de Mirabeau, et ne peut être placé plus haut parmi les titres de sa gloire.

Ce que voulait alors toute la partie saine de l'Assemblée, Mirabeau l'avait long-temps voulu tout seul, en quelque sorte, et si hautement qu'aucune popularité autre que celle d'un homme à tel point exceptionnel et entraînant, n'aurait pu résister à de pareilles manifestations. Seul, dans le côté gauche, il avait déclaré que l'élément démocratique ayant reçu de la constitution assez, sinon trop de force et de garanties, il était temps d'écouter la prudence législative qui conseillait de donner autant de garanties et de force à l'élément monarchique. Long-temps cette doctrine avait eu le tort impardonnable d'être celle de Mirabeau. Il

(1) Ce sont les propres termes dont se sert Lafayette dans un billet transcrit par M. B. Sarrans jeune. Voir l'ouvrage intitulé : *Lafayette et la révolution de* 1830. Paris, Thoisnier-Desplaces, tome 1, page 70.

Digitized by Google

fallait, avait-on dit, être pervers, vénal, parjure, apostat pour la soutenir. Et, cependant, au moment même où disparaissait l'homme dont la supériorité avait donné tant d'ombrage, excité tant de jalousies et de haines, son système devenait sage, devenait pur; et ce qui, naguère, avait été la combinaison perfide de l'ambition, de la cupidité et du crime, n'était plus, tout à coup, que la vertueuse entreprise du civisme et de l'honneur.

Un tel contraste est assurément étrange; mais on le trouve tout entier dans l'évolution rapide qui, en quelques semaines, amena le *triumvirat* à embrasser la cause contre laquelle il avait si ardemment combattu Mirabeau; et ce furent, en effet, Duport, Barnave et Alex. de Lameth, qu'on vit mettre le plus de chaleur et de suite à organiser la coalition qui, si elle avait été bien dirigée, aurait encore pu sauver la constitution et le Roi.

Pour bien comprendre les vues et les moyens de cette coalition, il faut se rappeler l'intention évidemment monarchique de cette fraude, que nous appellerons pieuse, par laquelle, après l'événement de Varennes, l'Assemblée s'obstina à présenter comme un fait d'*enlèvement du Roi*, ce qui, de l'aveu public du monarque, était une évasion volontaire; il faut se rappeler la division que la catastrophe du Champ-de-Mars (17 juillet 1791), digne et visible programme des journées du 20 juin

Digitized by Google

et du 10 août 1792, avait jetée parmi les esprits ardens qui alors se partagèrent inégalement entre les deux camps opposés, les uns rangés du côté des clubs et des districts factieux, les autres, en très-grande majorité, du côté de la municipalité et de la garde nationale. Il faut calculer tout le parti qu'une direction aussi forte et aussi habile que celle de Mirabeau, aurait tiré de cette circonstance si favorable, qu'il aurait de longue main provoquée, et qui résultait alors de l'indécision des journaux démagogues, pour la première fois dissidens entre eux, du découragement, de l'effroi des *Cordeliers*, et de l'inaction passagère des *Jacobins*, affaiblis par la scission compacte des *Feuillans*, par la retraite de tous les députés, moins trois ou quatre.

Il faut surtout examiner ce qu'on pouvait faire, ce qu'on voulait faire par la *révision* qui, comme nous l'avons établi, était de toutes les combinaisons réparatrices de Mirabeau, le moyen sur lequel il comptait le plus; par cette *révision* qu'il voulait confier à une législature en quelque sorte spéciale, dont il préparait la formation par ses intelligences dans trente-six départemens, auxquels s'en seraient joints bien d'autres au moment opportun, puisque, plus tard, mais malheureusement trop tard, on en vit soixante-quinze adhérer à la publique et courageuse protestation de La-

Digitized by Google

fayette, du 16 juin 1792; par cette révision qui pouvait être véritablement restauratrice, comme le sentirent fort bien les anarchistes, puisque quand ils furent victorieux, un an après, ils égorgèrent tous les *réviseurs* qui ne s'étaient pas exilés.

Ajoutons une autre considération : la mort de Mirabeau renversa son projet d'une seconde législature, appelée et façonnée à la *révision*; celle-ci ne put être faite que par la première Assemblée qu'il y croyait impropre : et cependant l'essai qu'elle tenta prouve qu'il aurait pu s'en aider puissamment.

Il faut, en effet, reconnaître le dessein palpable qui, dans l'Assemblée nationale, avait présidé au choix des *réviseurs*, pris dès l'origine, et très-sciemment, dans l'élite des constitutionnels; il faut remarquer que quand sept membres leur furent adjoints, le 5 août 1791, on en choisit six dans cette même opinion; enfin, en considérant quels furent les athlètes du débat de la révision, il faut se demander ce que les trois seuls républicains qui osèrent s'y hasarder, Robespierre, Buzot et Pétion, auraient pu faire contre une coalition formée par Mirabeau, dirigée par Mirabeau, et composée d'hommes tous influens, tous entourés de partisans nombreux, qui voulurent *monarchiser* la révision; d'hommes tels que Thouret, Chapelier, Talleyrand, Emmery, Rabaud-Saint-

Digitized by Google

Etienne, Demeuniers, Duport, Barnave, Alex. de Lameth, même Sieyes (1) d'un coté; Malouet, d'André, Clermont-Tonnerre, Beaumetz de l'autre; accord soudain, inespéré, dans lequel on peut voir ce qui restait de ressources à la royauté, et l'emploi qu'en aurait pu faire un chef d'association dont les forces eussent été véritablement en rapport avec ce grand mouvement des esprits.

Mais indépendamment de toutes ces combinaisons lentes, mesurées, habiles que projetait Mirabeau, personne ne peut douter qu'il n'eût aidé la prudence par la vigueur; qu'après avoir su conquérir la liberté sur le despotisme, il n'eût su la défendre contre le pire des despotismes, l'anarchie; et que celle-ci n'aurait pas fait reculer, dans l'exercice d'un grand pouvoir, l'homme qui, treize ans plus tôt, écrivait du fond d'une prison rigoureuse : « Je dis et je soutiendrai « à toutes les puissances de la terre que les es- « claves sont aussi coupables que leurs tyrans; « et je ne sais si la liberté a plus à se plaindre « de ceux qui ont l'insolence de l'envahir, que

(1) Sieyes imprimait les 6 et 16 juillet, en réponse aux interpellations de Thomas Paine, « que le gouvernement ré- « publicain est insuffisant pour la liberté; que, dans toutes « les hypothèses, on est plus libre dans la monarchie que « dans la république; et que le gouvernement doit être cou- « ronné par un pouvoir exécutif, unique, irresponsable, « inviolable, héréditaire. »

Digitized by Google

« de l'imbécillité de ceux qui ne savent pas la « défendre (1)..... »

Quoi que l'on puisse, au surplus, penser de ces conjectures, ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Mirabeau n'aurait pas commis ou laissé commettre toutes les fautes qui, après lui, consommèrent si rapidement la ruine de la constitution et du trône, quand, en le perdant, la révolution EUT PERDU SA PROVIDENCE (2).

Est-ce de son gré, en effet, qu'aurait eu lieu la déclaration de Pavie (18 mai 1791), prélude funeste des conférences de Reishembach et de Mantoue, de la ligne de Pilnitz (27 août), et des armemens de Coblentz, et de la lettre impolitique de Léopold à l'Assemblée législative (3), et des manifestes délirans de Bouillé, de Brunswick, de Cobourg, et de l'invasion étrangère, et

(1) *Lettres originales de Vincennes*, tome 2, page 220.

(2) Cette belle expression est de Boissy-d'Anglas : « Il semble qu'à la mort de Mirabeau, la révolution ait perdu sa « providence, et qu'il ait emporté avec lui tout le bien qu'elle « pouvait produire. Dès ce moment, tous les partis semblent « n'avoir plus disputé entre eux que de fautes. » (Voir *Mirabeau et le cardinal de Retz*, tome 1, page lvij des *Discours et opinions de Mirabeau, précédés d'une notice historique sur sa vie*, par M. Barthe. Paris, Kleffer, 1820.)

(3) On sait que le modèle de cette lettre fut fourni par Duport et Barnave, qui faisaient ainsi menacer la France, et dénoncer les jacobins, leurs anciens alliés, leurs anciens séides, par l'empereur d'Autriche !

Digitized by Google

des soulèvemens du Languedoc et de la Bretagne, et enfin de cette suite de fautes irréparables par lesquelles les prétendus amis du Roi servirent la haine, accrurent la force, justifièrent la rage, assurèrent le triomphe de ses ennemis?

Est-ce du gré de Mirabeau qu'aurait eu lieu l'insensé voyage de Varennes, que seul, tout seul parmi les confidens de l'infortuné monarque (1), il avait si absolument interdit, et qui perdit tout, car « cette fuite donna à l'opinion une face tout-« à-fait nouvelle, effet qu'aucun tribun, aucun « talent n'eût jamais pu produire (2)? »

Et si au lieu d'une évasion à la frontière, dont le moindre indice aurait non-seulement rompu tout rapport entre le Roi et son conseiller, mais encore détruit toute sympathie de la part de celui-ci, si, disons-nous, le roi avait opéré un simple déplacement à l'intérieur, Mirabeau aurait-il permis l'imprudente déclaration laissée par Louis XVI à son départ, comme s'il eût été certain du succès; déclaration qui fut ensuite le texte fatal de toutes les accusations dirigées contre lui, et « une pièce de conviction à laquelle il n'y avait « rien à répondre (3)? »

(1) Necker lui-même ne s'y serait pas opposé, si l'on en croit Mme de Staël. (*Considérations*, etc., tome 1, p. 391.)
(2) M. J.-Ch. Bailleul, *Examen*, etc., tome 1, page 261.
(3) Ferrières, tome 2, page 426.

Digitized by Google

Et si, à défaut de prétexte tiré de la fuite vers Montmédi, un autre prétexte eût fait naître la plus immédiate de ses conséquences, c'est-à-dire, la scène sanglante du Champ-de-Mars, à propos de la factieuse pétition qui demandait la déchéance du Roi, Mirabeau eût-il, par la crainte des aristocrates abattus, ménagé les anarchistes déchaînés? eût-il laissé perdre la victoire que, ce jour-là même, la constitution remportait sur la république? victoire dont Lafayette sut jouir et non profiter (1)? eût-il commis la faute de reculer devant les Jacobins et les Cordeliers déconcertés par le décret qu'avait emporté l'éloquence de Barnave, appuyé par Lafayette (2), et qui, rendu malgré eux, malgré leur tentative d'émeute, déchargeait Louis XVI de toute accusation? Mirabeau eût-il laissé sans exécution le dé-

(1) *Cùm victoriâ posset uti, frui maluit* (Florus).

On sait trop que la proscription du général, l'assassinat judiciaire du vertueux Bailly, et tant de crimes subséquens, furent prétextés par cette application, pour ainsi dire unique, à Paris du moins, de la *loi martiale* que la Convention devait naturellement abroger, et qu'elle abolit, en effet, le 23 juin 1793.

(2) « Ce fut moi qui, dans la dernière séance, à l'appui « de l'éloquent discours de Barnave, demandai qu'on mît le « décret aux voix. » (*Lettre de Lafayette à M. d'Hennings, bailli de Ploen*, page 439 du tome 2 de l'ouvrage intitulé : *Louis-Philippe*, etc., par B. Sarrans jeune, Paris, 1834.)

Digitized by Google

cret du 29 septembre qui était dirigé contre eux? n'eût-il pas trouvé, pour fermer leur hideux repaire, la vigueur que d'autres avaient montrée avant lui, que d'autres montrèrent après (1)? n'eût-il pas, sur-le-champ, fait étouffer ces deux foyers d'anarchie par l'Assemblée, par la garde nationale, dont l'indignation, quoiqu'elle répondît à l'indignation universelle, fut si malheureusement inerte et stérile, faute d'impulsion de la part du pouvoir exécutif? Mirabeau aurait-il laissé en paix et en liberté les démolisseurs de la constitution, les prédicateurs du régicide, Danton, Camille Desmoulins, Marat, Brissot, Buzot, Rotondo, Hébert, Fabre-d'Églantine, Chaumette, Fréron, Gorsas, Carra, et tant d'autres? n'aurait-il pas su trouver dans leur retraite les deux premiers et Robespierre, qui se cachèrent au premier signe de vigueur de la part de l'autorité? enfin Mirabeau n'aurait-il pas su dire à l'Assemblée, plus tôt, plus à propos, d'une voix plus éclatante, soutenue d'une

(1) Sans insister sur la répression de plusieurs émeutes, telles que celles des 22 et 28 février, et 18 avril 1791, à l'occasion du départ de Mesdames, de l'attaque de Vincennes, du projet de voyage du Roi à Saint-Cloud, nous voulons parler de l'abolition du *Club monarchique* en janvier 1791; des *Jacobins*, en 1794, par les thermidoriens, et leur *Jeunesse dorée;* de la *Société du Panthéon, de la Réunion du Manége*, en 1796, par le Directoire, qui sut bien dissoudre même l'assemblée des *électeurs du Théâtre-Français*, etc.

Digitized by Google

action plus vigoureuse, ces belles paroles de Lafayette : « Que le règne des clubs, anéanti par « vous, fasse place au règne de la loi ; leurs « usurpations à l'exercice ferme et indépendant « des autorités constituées ; leurs maximes désor- « ganisatrices aux vrais principes de la liberté ; « leurs fureurs délirantes au courage calme et « constant d'une nation qui connaît ses droits « et les défend ; enfin leurs combinaisons sectai- « res aux véritables intérêts de la patrie, qui, « dans ce moment de danger, doit réunir tous « ceux pour qui son asservissement et sa ruine « ne sont pas les objets d'une atroce jouissance, « ou d'une infâme spéculation (1). »

D'un autre côté, Mirabeau aurait-il manqué à son système, au but de toutes ses combinaisons politiques, quand vint le moment de réviser la constitution, quand l'extrême gauche de l'Assemblée constituante fut devenue constitutionnelle, et le *triumvirat* chef des Feuillans? « lorsque les parti- « sans de l'ordre nouvellement établi se réunirent, « et renoncèrent à des dissidences qui n'avaient « pas été sans inconvénient pour leur cause, lors « même que l'Assemblée était toute-puissante ; et « qui devenaient périlleuses au moment où l'émi-

(1) Lettre adressée par Lafayette à l'Assemblée législative le 16 juin 1792. (Voir *Lafayette et la révolution de* 1830, par B. Sarrans jeune, tome 1, page 43.)

Digitized by Google

« gration la menaçait d'un côté, et la multitude de « l'autre (1)? » Mirabeau aurait-il laissé s'anéantir par une protestation vaine deux cent quatre-vingt-dix voix, qui ne voulurent pas s'unir à l'œuvre de régénération (2)? aurait-il manqué d'habileté ou de force, pour empêcher ou pour contraindre, faire taire ou faire parler les ineptes amis du Roi, qui, les uns par leur lâche égoïsme, les autres par leurs combinaisons machiavéliques (3), ceux-ci par leur résistance insensée, ceux-là par leur assistance maladroite, paralysèrent tant d'efforts réparateurs, sur le but desquels ils ne pouvaient cependant pas se méprendre? Mirabeau aurait-il laissé, à elle-même et sans appui, la coalition, projetée dans ses plans,

(1) M. A. F. Mignet, tome 2, page 197.

(2) Cette tactique à la fois puérile et désastreuse des protestations, n'était pas nouvelle. Une des plus remarquables avait été celle d'avril 1790, provoquée, comme depuis, par l'abbé Maury et par d'Eprémesnil, signée aussi dans l'église des Capucins, par un même nombre de deux cent quatre-vingt-dix opposans, que révoltait le refus de déclarer la religion catholique *religion de l'état*.

Que de fautes et de malheurs ne devait pas produire un tel aveuglement politique!

(3) On sait trop qu'il entrait dans certains calculs *de pousser tout au pire*. « Le parti des aristocrates, dont la résis- « tance avait été peu chevaleresque, adopta dès les premiers « temps l'acrimonieuse politique de préférer à l'ordre civique « la monarchie, aux lois utiles les mauvaises mesures, aux « choix politiques les choix avilissans ou dangereux. » (*Lettre de Lafayette à M. d'Hennings, bailli de Ploen*, p. 417.)

Digitized by Google

mais mal liée après lui, des constitutionnels de toutes nuances qui, unanimes sur le but, ne purent l'être sur les moyens; qui, par leurs relations mal cachées, par leur désaccord au moment décisif, n'excitèrent que des défiances (1)? Et cependant « en « examinant les discours des uns et des autres, on « y découvrait un fond d'indépendance et de reli- « gion constitutionnelles, qui nous manque aujour- « d'hui, et l'on était forcé d'y reconnaître que les « propositions les plus suspectes comme les plus « hostiles, en apparence, laissaient une liberté telle « que jamais un grand peuple n'en a possédé de « pareille, soit dans les siècles passés, soit dans les « temps modernes (2); en un mot, si Mirabeau eût

(1) Il avait été convenu entre Malouet et Barnave que le premier attaquerait la constitution avec une âpreté capable d'empêcher toute supposition d'un concert secret; et que Barnave, en défendant les points principaux, laisserait à découvert les dispositions dont la réforme convenue d'avance serait, après une résistance feinte, accordée par les voix coalisées.

Mais la manœuvre s'exécuta maladroitement; déjà les constitutionnels étaient découragés par la défection de la plus grande partie de leurs alliés présumés du côté droit, lorsque Malouet alla beaucoup trop loin. Chapelier crut que son parti était trahi, et qu'on le soupçonnerait de trahir, en le voyant abandonner des principes qu'il ne voulait pas déserter, mais seulement adoucir. Dès lors il fit ôter la parole à Malouet, et l'on vit avorter tout ce qu'on avait attendu d'utile de la révision constitutionnelle.

(2) M. P.-F. Tissot, tome 2, page 358.

Digitized by Google

« vécu, au lieu d'une révision insignifiante et ineffi-
« cace, parce qu'elle ne corrigea rien, l'Assemblée
« ne se fût-elle pas hâtée de rendre au pouvoir
« royal, qu'elle conservait, plus de force et d'in-
« tensité; et aux institutions, qu'elles avait créées,
« plus de cohérence et de liaison (1) ? »

Enfin, pour terminer cette énumération qu'il serait facile de développer, nous ne rencontrerons aucun doute quand nous affirmerons :

Que Mirabeau aurait pris toutes les mesures nécessaires pour composer une seconde législature favorable à ses vues restauratrices;

Que c'est seulement après avoir acquis toute certitude à cet égard, qu'il aurait laissé séparer la première Assemblée;

« Que, si Mirabeau eût vécu, l'Assemblée en se
« retirant, comme ayant fini la révolution, n'eût
« pas laissé subsister après elle, tous les instru-
« mens dont elle s'était servie alors qu'il n'avait
« fallu que détruire, et qu'il était si dangereux de
« conserver, alors qu'il ne fallait plus que mainte-
« nir (2); »

Que, s'il n'eût pas voulu ou pu empêcher Lafayette d'imiter l'Assemblée, en se retirant au moment où il fallait rester, s'il n'avait pu empêcher

(1) Boissy-d'Anglas, *Parallèle entre Mirabeau et le cardinal de Retz*, page lviij.
(2) *Idem*, *idem*.

Digitized by Google

le général d'abdiquer (le 8 octobre 1791) le commandement de la garde nationale, il l'aurait du moins placée sous les ordres d'un chef énergiquement constitutionnel, au lieu de la dissoudre, pour ainsi dire, au lieu de renverser la seule barrière qui contînt l'anarchie, qui défendît le trône et la constitution, c'est-à-dire de morceler entre six chefs égaux, la direction qui dès lors manqua d'unité, par conséquent de suite, d'ensemble, de force, et qui ne fut plus réorganisée que pour tomber entre les mains de l'émeutier en chef du faubourg Saint-Antoine, de Santerre;

Que Mirabeau, qui s'était entouré, *au département de Paris*, des plus purs constitutionnels, se serait efforcé de retenir le vertueux Bailly; et que, s'il n'avait pu vaincre sa résistance, s'il n'avait point favorisé la candidature municipale de Lafayette, il aurait, du moins, empêché le Roi de lui préférer le républicain Pétion, et de briguer en sa faveur quelques-unes des 6,708 voix, sur 10,632, qui conférèrent la formidable autorité de maire de Paris, au plus mortel ennemi du trône, à l'homme qui voulait mettre le gouvernement de l'État dans la municipalité de Paris, et qui, dès le premier jour, organisa les événemens des 20 juin et 10 août 1792;

Que Mirabeau n'eût pas laissé placer autour de

Digitized by Google

Pétion, Manuel comme procureur-syndic de la commune, Danton comme substitut; comme membres du conseil général, Tallien, Billaud de Varennes, et Robespierre, qui était en même temps accusateur public du tribunal criminel, dont Buzot était vice-président (1).....

Non, Mirabeau n'aurait pas commis, non, il n'aurait pas laissé commettre tant de fatales erreurs; il alliait, en politique, la raison qui observe, la prudence qui calcule, la sagacité qui devine, la fermeté qui décide, la volonté qui s'opiniâtre, l'audace qui ose, la vigueur qui agit, la ténacité qui persévère; il avait la haute intelligence et l'habileté consommée, l'indomptable courage et le vaste génie que réclament, qui maîtrisent de telles conjonctures; il aurait sauvé la constitution, le Roi et la France!

Ici se termine notre tâche. Trop faible d'instruction et de facultés pour y suffire pleinement; né trop tard pour avoir des souvenirs personnels; privé trop tôt des réviseurs naturels qui ont approuvé l'intention de notre entreprise, mais qui n'en ont pas

(1) On sait que cette nomination de Robespierre empêcha Ad. Duport lui-même d'accepter la place de président.

Digitized by Google

pu surveiller l'exécution, nous sommes resté trop au-dessous des exigences de notre propre sentiment, pour que nous puissions nous flatter d'avoir entièrement répondu au sentiment public et à ses exigences légitimes. Mais, du moins, nous avons recueilli les élémens authentiques, et posé les incontestables bases d'un meilleur travail; nous avons ôté tout crédit aux ignorantes et mensongères biographies qui ont précédé celle-ci. Mirabeau, désormais, ne peut plus être méconnu comme il l'a été; un tel homme trouvera dans l'avenir un historien digne de lui.....; bientôt, sans doute, l'oubli effacera le souvenir de l'obscur collecteur de tant de matériaux; cependant, il n'en aura pas moins sa récompense, la seule qu'il ait ambitionnée, car, employés par des mains plus habiles, ces matériaux composeront quelque jour un monument glorieux qui ne sera pas détruit, mais au contraire éternisé par le temps.

Mirabeau comptait sur le temps. La Providence, dans ses impénétrables desseins, avait abandonné aux fautes de Mirabeau des années de jeunesse saine et forte, dont trois furent absorbées tout entières par les tortures morales de Vincennes; depuis, elle lui mesura plus sévèrement la vie; elle n'accorda à sa régénération

Digitized by Google

que vingt-deux mois de virilité souffrante et maladive, pour suffire à des travaux surnaturels, pour montrer son génie dans tout son éclat; pour effacer son passé, pour s'immortaliser dans un avenir indéfini. Elle lui avait donné la volonté et la force, elle lui refusa le temps de restaurer et de sauver sa patrie..... Mais quelque brefs que fussent les jours de réparation obtenus, quelque douleur qu'il éprouvât en les voyant finir avant d'avoir pu les couronner par le plus assuré comme par le plus glorieux des triomphes, Mirabeau avait compris le pardon de la Providence et son bienfait; il se reposait sur elle, pour un monde meilleur; et, quant aux idées terrestres, dont les hommes de cette trempe ne peuvent jamais se détacher tout-à-fait, Mirabeau, répétons-le, confiait au temps son nom et sa mémoire, il comptait sur le temps, comme le prouve cette phrase touchante, dont le *fac simile* terminera notre ouvrage :

« Souvenez-vous que la seule dédicace qui nous « soit venue de l'antiquité, celle d'Eschyle, ne « porte que ces mots : Au temps. Eh bien! cette « dédicace est la devise de quiconque aime sincè- « rement, et avant tout, la gloire. Au temps : ils « auront beau faire : je serai moissonné jeune, et

Digitized by Google

« bientôt, ou le *temps* répondra pour moi, car « j'écris et j'écrirai pour le TEMPS et non pour les « partis. »

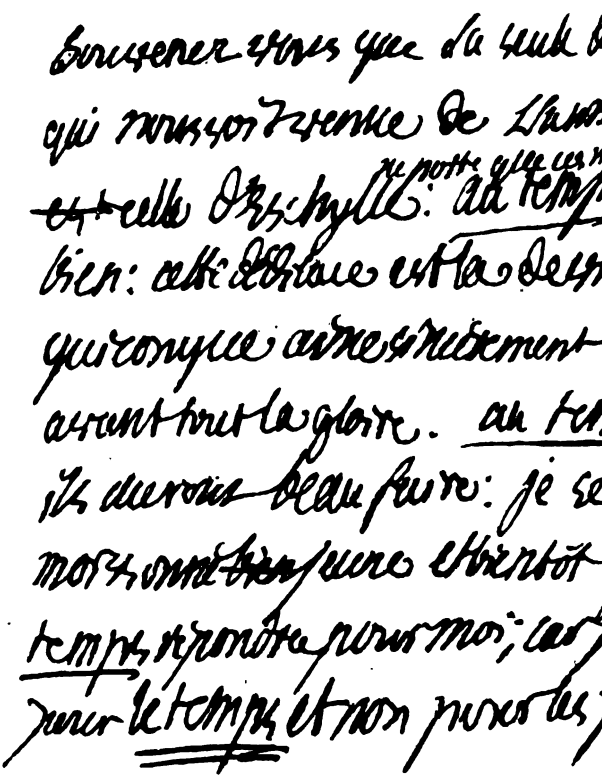

Digitized by Google

APPENDICE.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE DU LIVRE VIII.

NOTES DU DISCOURS SUR LE MARIAGE DES PRÊTRES.

(*Voir* ci-dessus, page 184.)

En rassemblant ces remarques, nous n'avons pas prétendu apprendre aux personnes instruites que les prêtres des premiers siècles de l'église étaient mariés. Mais notre dessein a été que personne ne l'ignorât; et que la portion du peuple qu'on était en possession de tromper, eût un préservatif contre sa crédulité. En tout, ces notes établissent deux vérités importantes : la première, c'est que les prêtres étaient mariés dans les premiers âges de la religion, et la seconde que de-

Digitized by Google

puis qu'on les a soumis à la loi du célibat, tous les pontifes véritablement attachés au maintien des mœurs sacerdotales, ont réclamé l'établissement du mariage.

(A). p. 189. *Et nommément saint Pierre.* — L'Écriture-Sainte parle de sa belle-mère; c'est-à-dire de la mère de sa femme (Math. VIII, 14) *Socrus*, comme porte la Vulgate; et saint Paul dit positivement que saint Pierre était marié aussi bien que les autres apôtres. (1, Corinth.. IX, 5.) La tradition témoigne même qu'il a eu des enfans, et entre autres une fille nommée *Pétronille*.

(B). p. 190. *Ces mêmes mœurs.* — Denis d'Alexandrie (Eusèb., *hist. eccl.*, L. VI, C. 34) fait mention d'un évêque nommé *Cheremon* qui, pendant la persécution de *Decius*, fut obligé de s'enfuir en Arabie avec sa femme. Un certain prêtre nommé *Cæcilius*, catéchiste de saint Cyprien, recommande, en mourant, sa femme et ses enfans à l'évêque. Saint Ambroise parle d'un prêtre ou d'un diacre, nommé *Agricola* qui, ayant souffert le martyre sous Dioclétien, laissa une veuve et des enfans. Voici l'éloge que saint Ambroise fait de cette veuve : « Elle n'a pas besoin de mes éloges, et « elle ne les ambitionne pas aussi. Elle a son témoi- « gnage dans ses bonnes œuvres, ayant, selon le com- « mandement de saint Paul, bien élevé, et encore « mieux instruit ses enfans. Telle était sa piété qu'elle « a plus regretté de voir dans son époux un ministre « enlevé aux autels, que de le perdre en qualité de

Digitized by Google

« mari et de père de ses enfans. » (Amb., *de exhort. virg.*, T. IV, p. 433; B. L. VII, C. 9.) Eusèbe parle encore d'un évêque nommé *Philée*, martyrisé sous Dioclétien, et que le juge exhortait à avoir pitié de sa femme et de ses enfans.

(C), p. 191. *Ceux qui seraient mariés.* — Le concile d'Ancyre en Galatie, tenu environ l'an 315, ordonne que « quand on recevra un diacre, s'il déclare qu'il « veut se marier, et qu'en effet il se marie après cette « déclaration, il demeurera dans le ministère sacré; « mais qu'il en sera exclus s'il se marie après avoir « promis la continence. »

Le concile de Néocésarée, en Cappadoce, assemblé vers le même temps, va plus loin; car il veut que l'on dépose un prêtre qui se mariera après avoir reçu les ordres.

Le concile d'Éliberi, en Espagne, convoqué avant le concile de Nicée, commande aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de s'abstenir de leurs femmes pendant qu'ils sont dans le ministère, ce qui paraît vouloir dire pendant qu'ils sont de rang ou de tour, à exercer le ministère.

Au concile de Nicée, en 325, on proposa de défendre aux évêques, aux prêtres, aux diacres, de demeurer avec les femmes qu'ils auraient épousées étant séculiers. Un évêque de la Thébaïde, nommé Paphnuce, non marié et d'une chasteté exemplaire, combattit pour la liberté du mariage et triompha. (Socrat., *hist. eccl.* L. I, C. 2; Sozom., *hist. eccl.* L. I, C. 23.) Il y

Digitized by Google

avait à ce concile, au rapport de d'Hermias Sozomène un évêque marié depuis long-temps, qui avait femme et enfans, sans qu'il fût jugé pour cela moins propre au ministère sacré. C'est Spyridion, évêque de Trimite en Chypre (Sozom., *ubi suprà*, C. 11.)

On a, sur la fin du IVe siècle, des exemples illustres de prélats mariés, comme Grégoire, évêque de Naziance, Grégoire de Nysse, etc., etc. Entre les exemples mémorables d'évêques mariés dans le Ve siècle, il faut compter saint Hilaire, évêque de Poitiers; au rapport de Venantius Fortunatus, il avait femme et enfans; Sidonius, évêque en Auvergne, sur la fin du Ve siècle; Synésius, élu évêque de Ptolémaïde de Cyrène par Théophile, patriarche d'Alexandrie. Synésius déclara publiquement avant son élection, qu'il n'abandonnerait jamais sa femme. « Je ne prétends point, » dit-il, « vivre avec elle clandestinement comme un « adultère; l'abandon serait une action contre la piété; « vivre avec elle en secret serait contre la loi; au con- « traire, je prierai Dieu qu'il me donne beaucoup d'en- « fans. » (*Epist.* 103, p. 248.)

Le treizième canon du sixième concile œcuménique de Constantinople, appelé *quinisexte*, tenu sur la fin du VIe siècle, condamne en termes mémorables, la pratique que l'église romaine commençait à vouloir établir. « Comme nous avons appris que l'Église romaine a or- « donné par un canon que quiconque serait reçu diacre « ou prêtre devait promettre de renoncer à sa femme; « nous, suivant l'institution des apôtres, nous décla- « rons légitimes les mariages des ecclésiastiques, et

Digitized by Google

« qu'on ne doit point les dissoudre ni empêcher que les « prêtres habitent avec leurs femmes.... Si donc quel- « qu'un s'oppose à ces canons apostoliques, et entre- « prend de priver prêtres et diacres du commerce légi- « time de leurs femmes, qu'il soit déposé. Tout de « même, si quelques prêtres ou diacres renvoient leurs « femmes sous prétexte de piété, qu'ils soient excom- « muniés, et s'ils continuent qu'ils soient déposés. » (Calixt., *conjug. de sacerd.*, p. 322 et 323.)

(D). p. 191. *Sirice*, *pontife de Rome*. — Il siégea jusqu'à l'an 399. Un évêque d'Espagne, nommé Stimère, avait consulté le pape Damase sur quelques doutes, et nommément sur le mariage des prêtres. Damase mourut sans avoir répondu. Sirice, son successeur, répondit pour lui par une défense générale aux ecclésiastiques de se marier. L'édit de Sirice fut universellement repoussé.

(E). p. 193. *De saintes amies appelées Agapètes*. — (Voy. *conjug. de sacerd.*, p. 174.) « C'est une con- « duite fort suspecte, » disait à ce sujet saint Cyprien, « de refuser une femme légitime, et d'en prendre une « qui ne l'est pas. C'est promettre devant les hom- « mes la chasteté, et se promettre à soi-même de « ne point s'abstenir de femmes; c'est donner en même « temps deux preuves opposées, l'une de chasteté, « l'autre d'incontinence; preuves qui se découvrent et « se trahissent l'une l'autre. C'est vouloir être adultère « et eunuque tout ensemble. » (Apud Cypr., *de sing. Cleric.*, p. 142 et 149.)

Digitized by Google

« Je ne sais, » disait Grégoire de Naziance, « s'il faut « mettre ces femmes équivoques au rang des femmes « mariées ou des non-mariées, ou s'il faut les mettre « dans une troisième classe ; mais quand vous devriez « vous fâcher contre moi, je ne saurais louer cet usage. » (Apud Calixt., *de conjug. Cleric.*) Nous avons sur ce sujet deux oraisons de saint Chrysostôme ; l'une contre ceux qui s'associaient des femmes, l'autre contre celles qui s'associaient des hommes. « Nos ancêtres n'ont « connu, » dit-il, « que deux sortes de commerce avec « les femmes ; l'un qui est le mariage ; l'autre illicite et « criminel, qui est le concubinage : mais il s'est introduit de notre temps une troisième sorte de commerce « avec les femmes ; car il y en a qui prennent des filles « dans leurs maisons et qui les gardent toute leur vie, « non pour avoir des enfans, puisqu'ils nient avoir « commerce avec elles ; ce n'est pas non plus pour les « posséder, car ils protestent qu'ils conservent fort religieusement leur virginité. Que si on leur demande « quelles raisons ils ont de garder ces filles, ils en allèguent plusieurs, mais elles sont toutes feintes ; et « je ne crois pas qu'on en puisse alléguer aucune raison « qui soit honnête et juste. » (Apud Calixt., *de conjug. Cler.*, p. 180.) Saint Jérôme n'a pas été moins énergique contre cette sorte d'introduction de femmes sur le pied *de sœurs en Christ*.

On voit dans le code Théodosien une loi qui défend aux ecclésiastiques d'avoir des femmes étrangères sous le nom de sœurs. Elle fut renouvelée par l'empereur Justinien.

Digitized by Google

(F). p. 193. *Jusqu'au scandale.* — Baronius, dont le dévoûment à l'Église romaine n'est pas suspect, dit qu'il monta, dans le IXe siècle, sur la chaire de saint Pierre, qui est le trône de Jésus-Christ, « des hommes « monstrueux, d'une vie infâme, de mœurs entièrement « perdues, et d'une turpitude abominable (897, n° IV); » et ailleurs, en parlant du Xe siècle, « que la face de « l'Église romaine était hideuse alors, sous la tyrannie « des plus infâmes courtisanes (*meretrices sordidis-* « *simæ*) ! Elles disposaient des évêchés avec un pouvoir « arbitraire; et, ce qui fait horreur à dire, on voyait « leurs favoris monter sur le trône de saint Pierre : « faux papes qui n'ont été mis dans la liste des pontifes « que pour conserver l'histoire de ces temps-là. Car « qui pourrait compter, parmi les papes légitimes, les « amans de ces femmes impudiques; et quels hommes « pensez-vous qu'étaient les prêtres, les diacres, les « cardinaux élus par ces monstres ? »

La loi du célibat des prêtres enfanta les mêmes excès d'impureté dans le XIe siècle, et donna les mêmes sujets de plaintes. Pierre Damien en fit de très-graves à Léon IX, dans un livre qu'il intitula *Gomohrre*, où il représente très-vivement l'horrible luxure du clergé.

La rigueur contre le mariage des prêtres ayant toujours été en augmentant, surtout par les soins de Grégoire VII, et de ses successeurs, le concubinage devint public et général, malgré les conciles et les docteurs dont les plus célèbres ne voyaient de remède au débordement des mœurs, qu'en permettant aux prêtres de se marier. Saint Bernard s'en expliqua hautement

Digitized by Google

dans le XIIe siècle, ainsi que l'abbé Rupert Duytz, célèbre bénédictin du même siècle. C'est ce que fit aussi, en termes très-forts, Guillaume Durand, évêque de Mende, dans le XIIIe siècle. Après s'être plaint « qu'il y avait des femmes prostituées aux environs des « églises, à la cour de Rome, auprès du palais du « pape, et des autres prélats, et que le maréchal « et d'autres officiers du pape recevaient de l'argent de « ces infâmes et de leurs courtières ; » après ces plaintes, il demande s'il ne serait pas bon, puisqu'il n'y a point d'autre remède à ce mal, de mettre l'église d'Occident sur le pied de celle d'Orient, d'autant plus, dit-il, « que c'était la coutume du temps des apôtres. » Alvare Pélage composa au XIVe siecle, un traité sous le titre *de lamentations de l'église* (*de planctu ecclesiæ*), où il fait une description horrible du débordement des ecclésiastiques d'Espagne. « Qu'y a-t-il de plus scélé- « rat, » dit-il, « que de sortir d'entre les bras d'une « concubine, pour aller dire la messe sans confession, « ou avec le dessein caché de reprendre le même train ? « Les prêtres donnent plus volontiers à un bateleur ou « à une courtisane qu'à un prêtre : ils débauchent les « femmes qui vont se confesser à eux. Tout fornica- « teurs qu'ils sont, et par conséquent suspendus, *ipso* « *facto*, ils célébrent tous les jours. Ils se font servir à « l'autel par leurs bâtards. Ils nourrissent leurs femmes « et leurs enfans des biens de l'église, et leur en achètent « des possessions. Il y a beaucoup de prêtres et d'au- « tres ecclésiastiques, qui promettent par acte public « à des dames, surtout à celles qui sont de qualité, de

Digitized by Google

« ne les jamais renvoyer, et qui les épousent solennel-
« lement, et en pleines noces qu'ils font avec leurs
« amis. Il vaudrait bien mieux, continue-t-il, qu'ils
« n'eussent point promis la continence. » (*De planctu ecclæ.*, ART. 27, apud Calixt., p. 435.)

Le XVe siècle ne nous fournira pas moins de témoignages sur les abus du célibat, et sur la nécessité de rendre le mariage aux prêtres. L'archevêque de Palerme, ce jurisconsulte fameux, connu au commencement de ce siècle-là, sous le nom de Panormitanus, nous en fournira le premier. Il se fait cette question dans son commentaire sur *les Décrétales* : « Si l'Église
« ne pourrait pas ordonner aujourd'hui que les prêtres
« se mariassent comme chez les Grecs? » Il répond nettement qu'il croit qu'oui. « Non seulement, » dit-il,
« je crois que l'Église a ce pouvoir, mais j'estime que
« pour le bien et le salut des âmes, elle ferait bien
« de l'établir ainsi. Ceux qui voudraient se contenir
« pour mériter davantage en seraient les maîtres. Ceux
« qui ne voudraient pas vivre dans la continence
« pourraient se marier : car l'expérience nous apprend
« que les prêtres, loin de vivre chastement, se souil-
« lent très-criminellement par des commerces im-
« purs, au lieu qu'ils pourraient être chastes en ayant
« leurs femmes. L'Église devrait donc faire comme
« un bon médecin, retrancher un remède qui fait plus
« de mal que de bien, et plût à Dieu qu'on en usât de
« même dans toutes les constitutions positives et qu'elles
« n'obligeassent qu'à la peine, sans envelopper dans la
« *Coulpe!* Car les lois positives ont tellement multiplié,

Digitized by Google

« qu'à peine se trouve-t-il quelqu'un qui n'ait corrompu « sa voie. » Polydore Virgile, d'Urbani en Italie, a exprimé son sentiment là-dessus à peu près de la même manière : « Je puis bien dire que bien loin que cette chasteté « forcée l'emporte sur la chasteté conjugale, au contraire il n'y a point de crime par lequel l'ordre sacerdotal ait été plus déshonoré, la religion plus profanée, les bonnes âmes plus affligées, l'Église flétrie d'un plus grand opprobre, que par les débauches « où a entraîné l'obligation au célibat ; de sorte qu'il « serait peut-être de l'intérêt de la république chrétienne et de l'ordre ecclésiastique, qu'enfin on restituât aux prêtres le droit de se marier publiquement. « Ils pourraient vivre saintement dans le mariage, au « lieu de se plonger, comme ils font, dans l'ordure de « l'impureté. » (*De invent. rer.* L. V, C. 4.)

Æneas Sylvius, devenu pape, a écrit avant Polydore Virgile dans ce même siècle. C'est lui, qui, au concile de Bâle, fit l'apologie d'Amédée de Savoie, lorsqu'on objecta le mariage de ce duc pour l'éloigner du pontificat, auquel il parvint pourtant, sous le nom de Félix V. « Quant à ce qu'on objecte, » dit-il, « dans son « histoire du concile de Bâle, qu'il a été marié, je n'en « fais aucun cas. On peut non-seulement élire un pape « qui a eu une femme, mais on en peut prendre un « qui en a une actuellement. Car pourquoi les docteurs « disputeraient-ils entre eux, si un pape est tenu à « rendre à sa femme le devoir conjugal, s'il n'était « pas permis de recevoir un pape marié? Vous savez, » continue-t-il, « qu'il y a eu des papes mariés, et que

Digitized by Google

« saint Pierre, le premier des apôtres, a eu une fem-
« me; à quoi servent donc ces objections? Peut-être
« n'en serait-il pas pis qu'il y eût des prêtres mariés,
« parce que plusieurs se sauveraient dans le mariage,
« au lieu qu'il y en a beaucoup qui se damnent dans le
« célibat. » (*De concil. Basil.*, L. II, p. 109.)

Je finirai ces rapprochemens par une anecdote, qui peint énergiquement combien la loi du célibat sacerdotal avait altéré la morale des ecclésiastiques. Le cardinal Campège, nonce du pape à la diète de Nuremberg, déclara au magistrat de Strasbourg, qui, en 1504, voulut prendre le parti de quelques prêtres mariés contre leurs évêques, qu'il y a plus de péché aux prêtres de se marier, que d'entretenir plusieurs femmes de mauvaise vie dans leurs maisons. « Mais, » disait le sénat, « ordonnez à l'évêque de commencer « par punir les prêtres concubinaires, et l'on s'accom- « modera plus aisément sur le fait du mariage. » Non, » répondait le légat, « nous jugerons d'abord les prêtres « mariés, puis nous aviserons aux prêtres fornica- « teurs. »

(G) p. 196. *Le duc de Bavière.* — Voici un morceau de la harangue que son ambassadeur fit au concile : il dit « que tout cela venait de la mauvaise « vie des ecclésiastiques, dont il ne pourrait pas « raconter les saletés et les crimes abominables, « sans blesser les oreilles chastes de son auditoire : « qu'il avait à leur représenter que la correction de la « doctrine serait inutile, sans une réformation pré-

Digitized by Google

« cédente des mœurs. Que le clergé s'était rendu in-
« fâme par ses débauches ; que les magistrats et la po-
« lice de son pays ne souffraient point de citoyens
« concubinaires, et que, néanmoins, ce vice était si
« général parmi le clergé, que de cent prêtres il s'en
« trouvait à peine trois ou quatre qui ne vécussent en
« concubinage, ou en mariage clandestin ou public...»
Il protesta « que si le clergé n'y mettait pas la main,
« son maître ne pourrait plus les retenir, et serait con-
« traint de leur permettre ce qu'il n'aurait pas la force
« d'empêcher. » Pour remédier aux scandales du clergé,
il proposa « une bonne réformation et l'établissement
« de quelques écoles et académies dans les diocèses,
« pour y former de bons ministres. » Il demanda le
mariage des prêtres, « comme chose sans quoi la ré-
« formation du clergé présent était impossible, allé-
« guant que le célibat n'est point de droit divin, et
« que d'ailleurs les bons catholiques, en Allemagne,
« préféraient un mariage chaste à un célibat impur. »
(*Fra Paolo*, p. 439 et 440.)

(H) p. 196. *Et des papes mêmes.* — Guillaume d'Angleterre, l'empereur Sigismond, le cardinal Zabarelli, le pape Pie II, ou Æneas Sylvius.

FIN DU TOME HUITIÈME ET DERNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google